00032061

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016

1247

HISTOIRE DE LA QUERELLE DE PHILIPPE DE VALOIS ET D'ÉDOUARD III;

CONTINUÉE SOUS LEURS SUCCESSEURS

Pour servir de suite & de seconde Partie à l'Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

Par M. GAILLARD, de l'Académie Françoise, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

TOME TROISIEME.

82061 VOL III

A PARIS,
Chez BAROIS jeune, rue du Hurepoix.

M. DCC. LXXXVII.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

00032061

B2

HISTOIRE DE LA QUERELLE DE PHILIPPE DE VALOIS ET D'EDOUARD III,

Continuée sous leurs Successeurs:

Pour servir de suite & de seconde Partie à l'Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

CHAPITRE VIII.

Henri IV en Angleterre,
Et encore Charles VI en France.

Depuis 1399 jusqu'en 1413.

SI, après avoir considéré la rivalité de la France & de l'Angleterre dans les objets les plus importans, nous ne dédaignons pas de la suivre un

moment dans les bagatelles, les fables mêmes nous en offriront des traces. L'Angleterre ſemble nous avoir envié les prodiges de nos temps fabuleux; elle a imité, & même aſſez tard, notre ſainte Ampoule, apportée du Ciel par une colombe; notre écu ſemé de fleurs de lis, & notre étendard de l'Oriflamme, dépoſé par un Ange entre les mains de l'Hermite de Joyenval. La Vierge avoit auſſi fait préſent d'une Huile céleſte à Thomas Becket pendant ſon exil en France. Un Hermite, entre les mains duquel étoit tombée la fiole qui renfermoit cette huile, l'avoit myſtérieuſement remiſe entre les mains du Duc de Lancaſtre, pere de Henri IV. Le Duc l'avoit donnée au Prince Noir ſon frere, qui devoit s'en ſervir à ſon Couronnement: il ne fut point couronné: la fiole reſta parmi ſes Joyaux, & ne ſervit point à Richard ſon fils, parce qu'on

n'y ſongea point pour lors. On s'en ſouvint dans la ſuite, mais Richard étoit ſacré depuis long-temps; il eut la tentation de ſe faire ſacrer de nouveau pour profiter des avantages de cette autre onction; mais il ſe rendit aux raiſons de l'Archevêque de Cantorbéry, qui lui repréſenta que l'onction Royale ne devoit point être réitérée. Henri IV regarda comme un grand bonheur d'être le premier Roi au Sacre duquel on ſe fût ſervi de cette huile miraculeuſe, dont l'hiſtoire paroît n'avoir été qu'un voile de plus pour couvrir l'uſurpation de Henri IV.

Ce tyran tenoit l'héritier du Trône, le chef de la Maiſon de la Marche (1), & un frère puîné de ce jeune Seigneur, dans une ſorte de captivité à Vindſor: leurs amis, contens de

(1) Il n'avoit alors que ſept ans; il ſe nommoit Edmond comme ſon aïeul.

veiller à leur sûreté, n'osoient rien entreprendre en leur faveur. On conspira, & ce ne fut point pour eux. Un Chapelain de Richard, nommé Mandlin, fut l'idole qu'on présenta au peuple. Ce Mandlin avoit, avec Richard qui vivoit encore alors, une ressemblance de taille & de figure, dont on crut pouvoir tirer parti. On commença par répandre sourdement le bruit que le Roi Richard s'étoit sauvé de sa prison; & quand on crut avoir disposé les esprits, on indiqua un tournoi à Oxford, où l'on se proposa d'attirer Henri IV pour le faire prisonnier ou l'assassiner. Ce complot fut découvert par le même moyen qui avoit fait découvrir l'attentat du Roi de Navarre Charles le Mauvais, contre le Comte de Foix (1). Le Comte de Rutland, qui avoit flatté, puis trahi tour-à-tour le Duc de Glocestre &

(1) Voir le Chapitre V.

Richard II, & qui flattoit alors Henri IV pour le trahir, s'étoit mis à la tête de la conspiration. Un jour qu'il étoit à dîner chez le Duc d'Yorck, son pere, en apperçut un papier caché dans son sein; on en parla, il parut troublé: le Duc d'Yorck voulut voir ce papier, & l'arracha de force à son fils; c'étoit le détail de la conjuration & la liste des conjurés. Le Duc d'Yorck veut absolument partir pour aller régéler tout à Henri IV. Le Comte de Rutland le prévient, pour mériter sa grace. Les conjurés sachant que ces deux Princes s'étoient rendus auprès du Roi, & jugeant qu'il n'y avoit plus rien à ménager, revêtirent Mandlin des ornemens de la Royauté. Une partie du peuple crut ou voulut croire qu'il étoit le Roi; on retrouvoit dans ce Chapelain toutes les graces de Richard, qui en avoit assez pour se faire pardonner ses vices, & qui étoit assez malheureux pour pou- Walsing. p. 362, 363. Otterb. p. 224.

voir être plaint. Les conjurés, en voulant surprendre Henri à Vindsor, furent eux-mêmes surpris à Cirencester par le Maire de cette Place, qui les coupa, les battit, & envoya de sa pleine autorité à l'échaffaud les principaux chefs & les plus grands Seigneurs.

Tous ceux des conjurés qui tombèrent entre les mains de l'ennemi furent traités comme rebelles, titre qui ne convient qu'à ceux qui attaquent une autorité légitime, mais qu'on donne trop souvent à ceux qu'opprime un pouvoir injuste. Si ceux-ci méritèrent leur sort, ce fut pour s'être prêtés à accréditer une imposture, au lieu de défendre avec courage les droits du véritable héritier : Mandlin eut la tête tranchée ; on vit le lâche Rutland, portant au bout d'une lance la tête du Lord Spencer, son beau-frère & son complice, la présenter honteusement à Henri, qu'il

Dugdale, vol. 11, pag. 171.

eût traité de même, si le tournoi d'Oxford eût réussi. L'Evêque de Carlisle, qui avoit eu la foiblesse de se laisser entraîner dans cette conspiration, perdit son Evêché : il mourut simple Curé.

L'usurpateur le plus heureux vit au moins dans l'agitation. Henri IV employa tout le temps de son regne à combattre les ennemis que son usurpation lui avoit faits ; & si ces ennemis, au lieu de l'attaquer les uns après les autres, eussent concerté leurs démarches & uni leurs efforts, ils l'eussent infailliblement accablé.

La France menaça, mais elle ne fit que menacer, & ne pouvoit faire davantage. Ses discordes intestines ne lui permettoient point d'avoir égard aux nœuds qui l'avoient unie avec l'infortuné Richard II. Richard avoit fiancé Isabelle, fille de Charles VI, & cette Princesse, suivant l'usage du temps, étoit élevée en Angleterre, en atten-

dant que son mariage pût être célébré. Nous avons vu d'ailleurs plus d'une fois Richard II prêt à opposer les secours de Charles VI aux contradictions que son autorité éprouvoit en Angleterre (1) ; de sorte que si la rivalité subsistoit toujours de Nation à Nation, l'on peut dire qu'elle étoit éteinte entre les deux Rois, & qu'un intérêt plus pressant, plus personnel, sembloit les réunir contre des sujets mal soumis. Lorsqu'on apprit en France la déposition de Richard, on jura de le rétablir ; on annonça des préparatifs, qui ne firent que hâter la mort de Richard ; on voulut la venger : la démence de Charles VI, les divisions des Maisons d'Orléans & de Bourgogne, les soulèvemens des peuples n'en laissèrent point le loisir ; Isabelle

(1) Peut-être cependant n'étoit-ce qu'une imputation de la part des ennemis de Richard II, pour le rendre odieux à sa Nation.

revint en France, & la trêve fut renouvellée. Le Duc d'Orléans parut vouloir soutenir l'honneur de la France, mais il ne le soutint que par des bravades ; il défia Henri IV à un combat de cent Chevaliers contre cent. Henri répondit qu'un Roi ne recevoit de défis que d'un Roi. Le Duc d'Orléans, qui se sentoit beaucoup plus Roi en France que Charles VI son frère, fut outré de ce mépris & répliqua par une Lettre, où il prodiguoit à Henri les noms de traître, d'usurpateur & de régicide; Bolingbroke, au nom du Roi d'Angleterre, donna au Duc d'Orléans tous les démentis d'usage en pareil cas. « Vous » lisez bien chez les Auteurs le car» tel, les réponses & les répliques, » mais vous n'en voyez aucun effet, dit Mézeray, avec ce chagrin que lui cause toujours l'inexécution de ces sortes de parties ; ce qui le console un peu, c'est qu'il y eut du moins, Mézeray, Grand. Hist.

quelques années après, un combat de sept Chevaliers François contre autant de Chevaliers Anglois. Les François furent vainqueurs (1).

En même temps un simple particulier prétendit venger en son nom la mort de Richard ; c'étoit Valeran, Comte de S. Pol, de la Maison de Luxembourg : il avoit épousé une sœur utérine de Richard ; la France vraisemblablement l'appuyoit sous main. Il fit en Angleterre une descente qui ne réussit pas, mais il eut le plaisir de faire planter de nuit, à la porte de Calais, une grande potence, où

Ils étoient tous Officiers du Duc d'Orléans. C'étoient le Seigneur de Barbazan ; Guillaume Bataille, Sénéchal d'Angoulême ; Guillaume Duchatel ; Pierre de Brebant, surnommé Clignet ; Jean de la Champagne ; Jean de Caronys ; & Archambaut de Villars. Les six premiers étoient Chevaliers ; le septième n'étoit qu'Ecuyer. Le Chef des Anglois étoit le Chevalier de Lescale.

il fit pendre en effigie, avec les Armes renversées, le Comte de Sommerset, frère du nouveau Roi d'Angleterre, & Gouverneur de cette Place. Lorsque l'Angleterre demanda raison de ces insultes & de ces hostilités, le Gouvernement François répondit qu'il s'en tenoit à la trêve. Les Anglois ravagèrent le Boulonnois & les autres contrées voisines de Calais, sous prétexte que les terres du Comte de S. Pol y étoient situées, & ils s'en tinrent aussi à la trêve.

Cette trêve conclue par Charles VI avec le bourreau de son gendre, arrêta des mouvemens qui sembloient prêts à éclater dans la Guyenne, où la révolution arrivée en Angleterre, n'étoit vue qu'avec horreur. Les Gascons étoient restés fideles à la mémoire de Richard II, qu'ils avoient vu naître, & qui avoit été élevé parmi eux, sous les yeux du Prince Noir, leur Souverain & leur héros. Plutôt

que de reconnoître l'uſurpateur, ils paroiſſoient diſpoſés à paſſer ſous la domination du beau-père de leur Prince. L'inaction de la France, l'arrivée de quelques troupes Angloiſes, & la crainte de paſſer ſous l'obédience du Pape d'Avignon, s'ils devenoient François, les retinrent dans la dépendance de l'Angleterre. Ce dernier motif fut le plus puiſſant; les Gaſcons ſuivoient l'obédience de Rome, parce qu'ils étoient Anglois, & ils reſtèrent Anglois, parce qu'ils ſuivoient l'obédience de Rome.

La nouvelle révolution d'Angleterre ramenoit les mêmes conjonctures où l'on s'étoit trouvé lorſqu'Arthur avoit été aſſaſſiné par Jean-ſans-terre. Charles VI avoit été l'ami & le protecteur de Richard, comme Philippe Auguſte l'avoit été d'Arthur; il avoit fiancé Iſabelle ſa fille avec Richard, comme Philippe Auguſte avoit promis Agnès ſa fille au Prince Arthur; la France

ſous Charles VI comme ſous Philippe Auguſte, avoit à venger l'aſſaſſinat d'un de ſes Vaſſaux ſur un uſurpateur, qui prétendoit devenir ſon Vaſſal malgré elle, & le devenir par un crime ; les diſpoſitions où le crime de Henri IV avoit mis les Provinces Angloiſes du continent, étoient les mêmes que celles qui avoient tant facilité à Philippe Auguſte la conquête des Provinces confiſquées ſur Jean-ſans-terre ; l'occaſion d'achever cette conquête & de chaſſer entièrement les Anglois de la France venoit de renaître. Il n'y eut de différence que dans la conduite des deux Rois Suzerains. L'un cite l'aſſaſſin à la Cour des Pairs, le juge, le condamne, le punit ; l'autre tremble devant le coupable, & traite avec lui. L'un étoit Philippe Auguſte, l'autre Charles VI.

Le bonheur de Henri IV l'ayant ainſi dérobé, du côté du continent, à la vengeance des François & au reſ-

ſentiment des Gaſcons, il lui reſtoit encore dans ſon Iſle beaucoup d'ennemis, ſoit étrangers, ſoit domeſtiques.

Rymer, t. 8. p. 125. 1.6. 155. 156. Les Ecoſſois comptant ſur les troubles que devoit entraîner l'uſurpation de Henri, crurent avoir trouvé le moment favorable d'attaquer l'Angleterre; Henri marche à leur rencontre, les repouſſe juſqu'à Edimbourg, s'empare de cette Capitale, & ſomme le Roi d'Ecoſſe Robert III d'y venir lui faire hommage de ſa Couronne. Les Ecoſſois diſparoiſſent, ſelon l'uſage des montagnards, dont la défenſe conſiſte plus à échapper qu'à réſiſter, & pour qui la fuite eſt une victoire. Ils reviennent quelque temps après ſous la conduite d'Archibald, Comte de Douglas. La Maiſon de Douglas étoit depuis long-temps en poſſeſſion de fournir à l'Ecoſſe ſes plus vaillans défenſeurs & ſes meilleurs Généraux. En Ecoſſe, cette Maiſon de

Douglas ; en Angleterre celle de Piercy, établie dans le Comté de Northumberland, sembloient, par la situation même de leurs domaines sur la frontière, chargées l'une contre l'autre de la défense de leur patrie ; aussi étoient-elles presque toujours en guerre, soit pour la cause commune, soit pour leurs querelles particulières. Le Comte de Northumberland, chef de la Maison de Piercy, fondit sur le Comte de Douglas, qui perdit un œil au combat d'Holmedon, & fut fait prisonnier, ainsi que le Comte de Fife, fils du Duc d'Albanie, & neveu du Roi d'Ecosse. Henri voulant s'assurer de l'Ecosse par de pareils ôtages, défendit au Comte de Northumberland de traiter de leur rançon. Le fier Northumberland croyoit avoir peu d'ordres à recevoir du Roi, & ne s'attendoit pas sur-tout à recevoir celui-là. Il regardoit en quelque sorte Henri IV comme sa créature ; il avoit beaucoup contribué à le mettre sur le

Trône, & à faire tomber dans ses mains le malheureux Richard. Un sujet qui a rendu de tels services, est aisément mécontent ; un Roi qui les a reçus est aisément ingrat. Northumberland ne voulut point céder au Roi les Ecossois pris dans le dernier combat, & les loix de la guerre, observées alors, lui étoient favorables jusqu'à un certain point.

Vers le même temps il s'élevoit des mouvemens dans la Principauté de Galles. Un nouvel Yvain de Galles, nommé Glendour ou Glendourdy, descendu aussi des anciens Princes de ce pays, ou du moins ayant cette prétention, sembloit vouloir s'y rendre maître, sous prétexte de venger Richard ; les Gallois s'attachèrent à lui, il fit des progrès, battit les troupes Angloises ; mais au lieu de s'unir avec le Comte de la Marche, successeur légitime de Richard, il ravagea ses terres ; vainquit & fit prisonnier Edmond Mor-

temer, oncle du Comte de la Marche, puis le Comte de la Marche lui-même, qu'un courage digne de ſa naiſſance & ſupérieur à ſon âge, avoit engagé à venger Edmond. La Maiſon de Mortemer étoit alliée de celle de Piercy, le Comte de Northumberland voulut délivrer le Comte de la Marche; le Roi, qui redoutoit les droits de ce dernier, voulut qu'il reſtât priſonnier de Glendourdy, nouveau ſujet de mécontentement pour le Comte de Northumberland & pour tous les Piercys; ils éclatèrent, la révolte ſe déclara, Northumberland mit le Comte de Douglas en liberté; fit alliance avec lui, traita auſſi avec Glendourdy: les Piercys redemandèrent le Trône pour le Comte de la Marche, par un manifeſte auquel Henri n'avoit rien à répondre; il fallut combattre: le Comte de Northumberland étant tombé malade dans ces conjonctures, le jeune Piercy ſon fils,

Walſing.
Otterb.

surnommé *Hot-Spur*, *Chaud-Eperon*, pour son ardeur dans les combats, se mit à la tête du parti du Comte de la Marche, & livra contre Henri IV la
21 Juillet 1403. bataille de Shrewsbury, l'une des plus mémorables de ce temps par la valeur acharnée qu'on y signala de part & d'autre; les deux armées étoient égales, & elles n'excédoient pas douze mille hommes chacune, nombre facile à mouvoir & à diriger. Piercy & Douglas cherchoient partout le Roi d'Angleterre, qui se présentoit par-tout; il avoit fait prendre à plusieurs Officiers une armure semblable à la sienne, stratagême usité alors, soit pour tromper la haine de l'ennemi, soit pour encourager les siens en paroissant de tout côté. Douglas en renversa plusieurs, & se flatta plus d'une fois d'avoir terrassé le Roi. Toujours rival des Piercys, même en les servant, Douglas sembloit leur envier l'honneur de la victoire. Le

Roi d'Angleterre tua, dit-on, de sa main trente-six ennemis, c'est-à-dire trente-six de ses sujets; il avoit avec lui le jeune Henri son fils, qui fut depuis ce vaillant Henri V, & qui ne cessa de le défendre dans la mêlée, comme le jeune Philippe avoit défendu à Poitiers le Roi Jean son père. Le jeune Henri blessé d'une fleche au visage, ne voulut jamais quitter le champ de bataille; enfin une main inconnue les délivra tous deux de la fureur de Piercy; on le vit tomber, & aussitôt la victoire se déclara pour Henri; Douglas fut pris ainsi que le Comte de Worcester, oncle du jeune Piercy, & frère du Comte de Northumberland; Worcester fut depuis envoyé au supplice. Le Comte de Northumberland voyant son fils tué & son frère prisonnier, prit le parti de les désavouer; il prétendit ne s'être armé que pour offrir sa médiation & prévenir tous ces malheurs. Henri feignit de le

Walsing. p. 366. 367. Otterb. p. 224.

croire, & lui fit grace, mais sans lui rendre ni sa faveur, ni sa confiance: le Comte de Northumberland n'y prétendoit pas, il n'attendoit qu'une occasion de reprendre les armes.

La France, la Guyenne, l'Ecosse, la Principauté de Galles, les mécontens Anglois, ou étoient restés dans l'inaction, ou n'avoient jamais agi que séparément, & pour ainsi dire un à un; le bonheur constant de Henri IV fit encore qu'une autre troupe de mécontens n'éclata qu'après la bataille de Shrewsbury & la ruine des Piercys; c'étoit tendre la gorge aux bourreaux: le Comte de Nottingham (1) & l'Archevêque d'Yorck étoient à la tête de ce nouveau parti. Le Comte de Northumberland voulut se joindre à eux; mais ces deux Chefs mal-habiles s'étant laissés surprendre, fu-

(1) C'étoit le fils de celui qui avoit été si lâchement accusé par Henri IV, alors Comte de Derby.

rent amenés à Henri, qui les envoya tous deux à l'échaffaud (1). Le supplice

(1) Le P. d'Orléans attribue à Henri IV le trait connu de Richard I, qui envoya au Pape Céleftin III la cotte-d'armes de l'Evêque de Beauvais; il prétend que Henri IV, ayant fait trancher la tête à l'Archevêque d'Yorck, envoya l'armure de ce Prélat au Pape Innocent VII, en lui écrivant, comme les autres Auteurs le rapportent de Richard, ces mots des enfants de Jacob : *Reconnoissez-vous la robe de votre fils ?* Il ajoute que le Pontife irrité, non contre l'Archevêque, mais contre le Roi, répondit comme Jacob : *Une bête féroce a dévoré mon fils !* Le même Auteur raconte de Richard II, détrôné par Henri IV, l'hiftoire du lévrier de Charles de Blois, qui, avant la bataille d'Auray, le quitta pour Montfort, son rival. Le P. d'Orléans dit que Richard fut frappé de ce présage, & qu'il dit à Henri: *Ce chien vous caresse comme Roi d'Angleterre, & m'abandonne comme un Roi déposé.* Il importe peu de savoir bien précisément à qui doivent être attribués de pareils traits plus curieux qu'importans; mais les Hiftoriens devroient mieux s'accorder.

de l'Archevêque d'Yorck fut le premier exemple d'une peine capitale infligée à un Prélat en Angleterre. Nous ne connoiſſons point d'Evêque en France que l'autorité Royale ait envoyé au ſupplice pour avoir excité des troubles dans l'Etat. Louis XI voulut faire le procès au Cardinal Balue & à l'Evêque de Verdun pour quelques intrigues, mais l'affaire ne fut point ſuivie. Northumberland s'enfuit en Ecoſſe, & ne put engager les Ecoſſois à faire une nouvelle incurſion en Angleterre, qu'après qu'ils eurent laiſſé le temps à Henri IV & à ſon fils d'accabler Glendourdy, qui mourut peu de temps après. Le premier combat que Northumberland, à la tête des Ecoſſois, livra ſur les frontières d'Angleterre, lui coûta auſſi la vie, & Henri IV fut délivré de tous ſes ennemis; il dut cet avantage à leur mal-adreſſe, à leur défaut de concert, à ſon bonheur; mais il le dut auſſi à ſon activité: dès

qu'il voyoit un parti se former, il couroit l'accabler, & ne laissoit point à ses ennemis le temps de se réunir.

Pour comble de bonheur, des conjonctures imprévues mirent le sort de l'Ecosse entre les mains de Henri. Robert III, Roi d'Ecosse, Prince doux, juste & foible, auroit rendu ses sujets heureux, s'il avoit eu la fermeté de réprimer l'ambition & les violences du Duc d'Albanie son frère. Robert III, sans aimer ni estimer le Duc, étoit gouverné par lui; les ames foibles sont sur-tout gouvernées par ceux qu'elles haïssent & qu'elles craignent. Le Duc d'Albanie sentit jusqu'à quel point il pouvoit abuser de son crédit : il résolut d'écarter du Trône les fils de Robert; il engagea le Roi à faire enfermer David son fils aîné pour quelques traits de jeunesse qu'on eût pardonnés à un particulier; il se rendit maître du sort de ce jeune Prince dans sa prison, & l'y fit mourir

de faim. Le Roi sut cette barbarie, en eut horreur ; & n'eut pas la force d'échapper à l'empire du bourreau de son fils ; mais effrayé des dangers du fils qui lui restoit, il voulut l'envoyer en France : le vaisseau qui portoit le jeune Prince, fut pris par les Anglois ; Jacques (c'est le nom de ce Prince) fut conduit & retenu à Londres ; son père en mourut de douleur : le Duc d'Albanie monta sur le Trône d'Ecosse. C'étoit pour Henri IV un voisin plus redoutable que ne l'avoit été l'indolent Robert III. Henri n'en sentit que mieux l'importance de l'ôtage qu'il avoit entre les mains ; cet ôtage lui répondoit de la conduite du Duc d'Albanie, & l'Angleterre n'eut plus rien à craindre de l'Ecosse.

Walsing. Otterb.

La France ne prit aucune part à cet événement ; il semble cependant qu'il étoit de sa gloire & de son devoir d'obtenir de gré ou de force la liberté d'un Prince son allié, arrêté contre le droit

des

des gens en pleine paix, dans le moment où il alloit chercher un asyle en France. La confiance même que le Roi d'Ecosse témoignoit au Gouvernement François, en lui envoyant son fils, étoit un titre de plus qu'il acquéroit à la protection de la France; mais la protection de la France n'étoit alors qu'un vain nom; cet Etat déchiré ne pouvoit rien ni pour lui-même, ni pour les autres, il n'avoit plus d'influence dans l'Europe; l'usurpateur Henri, que le soin de s'affermir sur le Trône, sembloit devoir concentrer dans les affaires de son Isle, eut plus d'influence sur les affaires de la France que Charles VI n'en avoit sur celles de l'Angleterre. Henri fomentoit les troubles de la France; il appuyoit tour-à-tour les partis d'Orléans & de Bourgogne pour les affoiblir tous les deux. Vainqueurs des ennemis domestiques, redoutable aux ennemis étrangers, il

eût été l'arbitre de l'Europe, si un règne plus long lui eût permis de développer sa politique extérieure.

Ce que la Nation Françoise n'avoit pu même entreprendre contre Henri IV, quelques Corsaires François pensèrent l'exécuter; ils attaquèrent près des côtes de l'Angleterre cinq vaisseaux Anglois, dont l'un transportoit le Roi lui-même, de Londres à un Château dans la Province de Kent, les quatre autres portoient sa suite & ses équipages; ces quatre furent pris, le Roi n'échappa qu'avec beaucoup de peine, & fut d'autant plus troublé de cette aventure, qu'il soupçonna quelque trahison de la part de ses domestiques. Il avoit mérité d'être en proie à la défiance, elle fit le tourment de sa vie, & fut une des causes qui l'empêchérent de tenter au dehors quelque entreprise d'éclat, capable, selon les préjugés du temps, d'illustrer son règne & sa Nation.

Sa politique intérieure consista principalement dans l'activité, toujours il étouffa les factions dès leur naissance; il sut d'ailleurs contenir sa Nation par un mélange habile de souplesse & de fermeté, qui étendoit la prérogative Royale sans altérer la constitution. Il tenta vainement d'introduire la Loi Salique dans la législation Angloise: ni lui ni son peuple n'eurent des motifs assez purs, l'un pour proposer cette innovation importante, l'autre pour s'y refuser. L'unique objet de Henri étoit d'anéantir les droits de la Maison de la Marche; celui de la Nation étoit de suivre les exemples anciens, & de consacrer les préjugés reçus. Encore toute échauffée de la grande querelle d'Edouard, & toute animée de son esprit, elle ne pouvoit consentir à désavouer près d'un siècle de guerres & de déclamations contre la Loi Salique. Henri étoit parvenu à faire passer un acte qui lui assuroit la Couronne à

Cotton; Regist.

lui & à ſes héritiers mâles, à l'excluſion des filles; le cri de la Nation l'obligea de ſouſcrire à un Réglement contraire, qui, ſans parler des droits de la Maiſon de la Marche, admit les Princeſſes de la Maiſon de Lancaſtre à ſuccéder au Trône. Mais ces débats ſur la Loi Salique chez la Nation Angloiſe, cette tentative d'un Roi Anglois en faveur de la Loi Françoiſe, forment un point remarquable dans l'hiſtoire de la rivalité de la France & de l'Angleterre, ſur-tout dans l'époque de cette rivalité qui a pour objet la ſucceſſion au Trône de la France.

Le règne de Henri IV ſert d'époque à une autre nouvauté bien importante dans l'hiſtoire de l'humanité & de la Religion. Ce fut alors qu'on vit en Angleterre le premier exemple d'un hérétique brûlé en vertu des loix. L'Angleterre, long-temps préſervéedu fléau des héréſies & des querelles théologiques, fut le berceau deWiclef, ce fameux pré-

curseur dès Réformateurs du seizième siècle. Il commença de répandre sa doctrine vers la fin du règne d'Edouard III. Quelques persécutions qu'il éprouva sous Richard II l'ayant rendu intéressant & considérable, la secte des Wicléfites ou Lollards (1) fit des progrès sensibles; Wiclef trouva un zélé défenseur dans le Duc de Lancastre, père de Henri IV. A l'ombre de cette protection, Wiclef, malgré la haine du Clergé, dont il attaquoit les possessions autant que l'autorité, mourut paisiblement dans son Rectorat de Lutterworth, au Comté de Leicester. Henri IV avant de monter sur le Trône, avoit partagé les sentimens de son père, & on s'attendoit à le voir favorable aux Lollards. La politique en décida autrement. Henri IV jugea qu'il devoit mettre le Clergé dans

(1) Ils furent ainsi nommés du nom d'un autre de leurs Chefs.

ses intérêts; il fit passer en loi au Parlement que les hérétiques seroient livrés au bras séculier par l'Evêque, & au feu par le Magistrat, ce qui ne tarda pas à être exécuté dans la personne de William Sautre, Recteur de S. Osithes, à Londres. On croira aisément que la secte en fit des progrès plus rapides. On s'en apperçut dans le Parlement qui se tint la sixième année du règne de Henri IV. La Chambre Basse, à qui le Roi demandoit un subside, lui proposa sans détour de prendre tout le temporel de l'Eglise, & d'en former un fonds perpétuel & sacré, réservé pour les besoins de l'Etat. L'Archevêque de Cantorbéry voulut défendre le Clergé, & faire compter pour quelque chose dans l'ordre politique l'occupation de prier Dieu pour la prospérité de l'Etat; l'Orateur de la chambre Basse répondit par un sourire, qui réduisoit à une très-petite valeur les prières de l'Eglise.

Le Roi prit le parti du Clergé, la Chambre Haute rejeta le Bill des Communes; & en effet, à ne considérer même que relativement à l'ordre politique la proposition faite par les Communes, elle étoit évidemment contraire au droit de propriété & aux loix sur lesquelles ce droit étoit fondé. La Chambre Basse cependant ne perdit point courage; le Wicléfisme continua ses progrès. Cinq ans après, le Roi insistant pour obtenir un subside, la Chambre Basse insista pour que le Clergé fût dépouillé. Elle produisit un calcul des revenus ecclésiastiques, qu'elle portoit à cent quatre-vingt-cinq mille marcs par an; on pouvoit, disoit-elle, faire remplir beaucoup mieux qu'auparavant les fonctions cléricales par quinze mille Prêtres habitués, à sept marcs d'appointement chacun, c'étoit en tout cent cinq mille marcs; le Roi pouvoit prélever vingt mille marcs par an pour son propre usage. Les soixante

mille marcs restans pouvoient, selon le même calcul, entretenir quinze Comtes, quinze cents Chevaliers, six Ibid mille Ecuyers, & cent Hôpitaux. A cette Requête la Chambre Basse en joignoit une autre plus juste, par laquelle elle demandoit qu'on adoucît les loix pénales, portées contre les Walsing. Lollards. Le Roi répondit durement aux Communes, & pour donner satisfaction au Clergé, il fit brûler un Lollard avant la dissolution du Parlement; c'étoit trop peu d'un, si cette rigueur contre les Lollards étoit juste; c'étoit beaucoup trop, si elle n'étoit que barbare.

La France étoit dans l'usage de brûler les hérétiques quatre siècles avant l'Angleterre. La France précédoit presque toujours sa rivale dans les connoissances & les erreurs par lesquelles l'esprit humain doit passer. Il faut déja des demi-connoissances pour amener des hérésies & des persécutions.

Si depuis Pélage jusqu'à Wiclef, l'Angleterre n'avoit presque pas vu naitre une seule secte dans son sein, c'étoit l'effet, non de ses lumières, mais au contraire de l'ignorance profonde où elle étoit ensevelie, qui ne lui permettoit pas encore de s'occuper des objets sur lesquels on se trompoit déja en France; on peut croire que cette ignorance avoit d'ailleurs beaucoup d'inconvéniens, les demi-connoissances en ont beaucoup aussi: c'étoit à des lumières plus étendues & plus sûres qu'il appartenoit, d'un côté, de rendre les hérésies plus rares, en découvrant quel est l'abus des nouvautés dans une science essentiellement immuable; de l'autre, de diminuer les persécutions, en inspirant pour l'erreur l'indulgence de la charité, & en faisant saisir ce juste milieu où la tolérance civile vient s'unir à l'intolérance ecclésiastique.

Comme l'administration de Henri

IV fut un mélange de souplesse & de fermeté, la conduite de la Chambre des Communes à son égard fut un mélange d'audace & de condescendance. On la vit quelquefois étendre sa vigilance inquiète & jalouse jusques sur l'intérieur de la maison du Prince; elle le força de renvoyer quatre Officiers de sa Maison, dont l'un étoit son Confesseur. Ce dernier article pouvoit avoir rapport à la persécution qu'éprouvoient les Lollards. Sous le règne précédent, les Communes avoient défendu au Confesseur du Roi de paroître à la Cour, excepté aux quatre grandes Fêtes de l'année. Tous ces Réglemens se sentoient de l'esprit de Wiclef.

Henri IV fut un usurpateur brillant & réputé heureux; il vit à ses pieds tous ses ennemis, excepté un seul qu'il ne put jamais vaincre, le remords. Ce remords lui tint lieu de vertu: la superstition ou l'hypocrisie lui tint lieu

de piété. Il eut d'ailleurs des qualités estimables, de la prudence, de la dextérité, de la vigueur : il eut en tout une sorte de grandeur ; il n'en eut pas assez pour se garantir d'une honteuse jalousie à l'égard de son fils : ce sentiment, qui, chez lui, tenoit à-la-fois de l'inquiétude d'un Souverain ombrageux, & du dépit d'un rival éclipsé, alla jusqu'à priver l'Etat d'un appui nécessaire, en éloignant ce fils de l'administration des affaires & du commandement des armées. Le jeune Henri chercha un autre aliment à l'ardente activité de son ame : le vice s'offrit, il s'y livra, il s'élança dans cette nouvelle carrière avec la même impétuosité dont il voloit autrefois à la gloire. Bientôt des scélérats furent ses amis, & des crimes ses plaisirs ; le plus vil attentat lui paroissoit assez noble, dès qu'il supposoit de l'audace & de la force. Arrêter les passans, les voler, jouir de leur effroi, de leurs regrets, étoit son amusement

le plus ordinaire; « il préludoit, dit » un Auteur, au métier de Conqué- » rant par celui de voleur de grands » chemins. » Son père fut forcé de rougir de lui après l'avoir envié ; il craignit pour son fils cet avilissement qui avoit tant contribué à renverser du Trône le foible & impétueux Richard ; mais la Nation ne désespéra jamais de Henri V : elle avoit toujours devant les yeux l'éclat de ses premières années, elle recueilloit avidement des traits de grandeur d'ame & de générosité, « qu'on voyoit, dit M. Hume, » percer, pour ainsi dire, à travers » le nuage qui obscurcissoit le carac- » tère de ce jeune Prince. »

Hume, Hist. d'Angleterre, Henri V. année 1413.

Un de ses compagnons de débauche & de crime fut cité en Justice, le Prince osa l'accompagner à l'Audience & l'y protéger ouvertement. Sir Guillaume Gascogne (c'étoit le nom du Juge) ne vit que son devoir, & condamna le coupable ; le Prince

indigné insulte le Juge sur son Tribunal, & s'emporte jusqu'à le frapper; le Juge, sans colère comme sans foiblesse, ordonne de conduire le Prince en prison (1). L'assistance frémissoit; on trembloit pour le Juge, pour le Prince, pour la liberté; mais le Prince, comme s'il eût été terrassé tout-à-coup par la majesté des loix, avoua ses torts, se soumit à la Sentence & se laissa mener en prison. A ce trait, la Nation reconnut son héros. Le Roi sentit tout le prix & de la fermeté du Juge & de la soumission du Prince. En ce moment il s'avoua heureux Monarque & heureux père. Obligé d'admirer son fils, il recommença de le craindre, & les flatteurs recommencèrent à le peindre redoutable.

(1) Ce même Juge avoit refusé de condamner l'Archevêque d'Yorck, parce que le Roi vouloit que, pour plus de célérité, on passât par-dessus les formes de la Justice.

Le Prince va trouver le Roi, il se jette à ses pieds : « Sire, lui dit-il, je » suis indigne d'avoir un héros pour » père ; accablez-moi de votre co- » lère ou de votre mépris, je les ai » mérités ; mais épargnez-vous, épar- » gnez-moi cette défiance plus inju- » rieuse & plus cruelle, c'est le seul » châtiment que je n'aie pas mérité. » Je n'ose vous dire d'examiner ma » vie, elle souilleroit vos regards, & » nous aurions trop à rougir l'un & » l'autre ; mais si je pouvois vous » montrer le fond de mon cœur, ce » que vous y verriez de respect & de » tendresse auroit lieu de vous tou- » cher. Mon père, si votre fils vous » est odieux, du moins qu'il ne vous » soit point suspect ; punissez-le, » mais daignez ne le pas craindre. » Henri IV s'attendrit, ses yeux se remplirent de larmes, il embrassa son fils : « C'en est fait, lui dit-il, » je n'ai plus de soupçons. » Il le

croyoit, mais le trait étoit resté au fond du cœur.

Henri IV mourut de vieillesse & d'épuisement à quarante-six ans. « Il » mourut pénitent, dit un Auteur, » parce qu'il ne pouvoit jouir plus » long-temps du fruit de ses crimes. » Des craintes pusillanimes agitèrent ses derniers momens, il croyoit toujours voir son fils lui arracher la Couronne ; il la fit placer sur son chevet pour n'en être point séparé. La maladie & ses défaillances continuelles augmentoient & excusoient cette foiblesse. Une de ces défaillances fut si forte & si longue, qu'on le crut mort ; le Prince de Galles se pressa peut-être un peu trop d'emporter la Couronne. Henri IV, à peine revenu à lui, demanda ce qu'on en avoit fait ; on avertit le Prince de Galles, qui la rapporta sur le champ. « Eh bien ! lui dit tristement Henri, » vous me dépouil- » lez donc de mon vivant ? ». Le Prin-

ce arrosa ses mains de larmes, & jura qu'il voudroit ne porter jamais cette Couronne; mais il ne pouvoit se justifier qu'en présentant à son pere l'idée affligeante de l'état où on l'avoit vu.

Henri IV avoit eu quelque desir de faire le voyage de la Terre-sainte, & ce desir s'étoit augmenté dans sa maladie. Sa dernière défaillance l'ayant surpris dans l'Eglise de Westminster, on l'avoit porté dans un appartement de l'Abbaye, qui s'appeloit *la Chambre de Jérusalem*; ce qui a fait supposer après coup une prophétie, suivant laquelle il devoit mourir dans Jérusalem, & qui s'accomplit, dit-on, par cette équivoque.

Henri IV laissa quatre fils: Henri V, qui lui succéda; Thomas, Duc de Clarence; Jean, Duc de Bedford; Humfroy, que Henri V, son frère, fit Duc de Glocestre; & deux filles, Blanche, qui épousa Louis, Electeur Palatin; & Philippine, qui épousa Eric IX, Roi de Danemarck.

Pendant que l'autorité Royale soumettoit tout en Angleterre, elle étoit avilie en France par des incertitudes & des divisions perpétuelles. Le Duc d'Orléans & le Duc de Bourgogne régnoient tour-à-tour sous le nom de Charles VI; ils aggravoient toujours de plus en plus le joug que le Roi avoit voulu rendre léger, quand il avoit régné lui-même; tous deux étoient haïs du peuple presqu'autant qu'ils se haïssoient l'un l'autre : tantôt ils partageoient l'autorité, tantôt chacun d'eux l'usurpoit toute entière, à l'exclusion de son concurrent. Quand les prétextes leur manquoient pour opprimer le peuple, ils supposoient la guerre avec l'Angleterre prête à renaître, montroient des préparatifs & des armemens, tâchoient de ranimer quelques étincelles des vieilles haines nationales; & quand ils en avoient profité pour établir quelque impôt, ils les partageoient,

& ils étoient alors de la meilleure intelligence.

Le Duc de Bourgogne mourut, & le Duc d'Orléans se crut délivré du seul concurrent capable de lui faire ombrage.

Il trouva bientôt un concurrent plus redoutable encore dans le fils de son ennemi. Le Duc Jean, non moins intrépide, non moins ambitieux que son père, mais bien plus méchant, aspira comme lui au pouvoir souverain, & s'y éleva par des voies bien plus odieuses; les liaisons du Duc d'Orléans avec la Reine donnoient à celui-ci une prépondérance marquée. L'abus qu'il en fit, quoique poussé à l'excès, est une chose assez commune: mais rien n'égale l'indécence & l'horreur de l'abandon où la Reine & le Duc d'Orléans, dans leurs amours scandaleux, osoient laisser le Roi, tandis qu'ils dissipoient les Finances du Royaume en dépenses

extravagantes. Les enfans du Roi n'étoient pas moins négligés. Charles fut averti par quelques domestiques fideles, de l'état déplorable où étoient ses enfans, mais il n'avoit plus assez de force d'esprit ni le corps pour s'opposer à rien, ni pour rien réparer; il fit cependant appeler leur Gouvernante, qui lui avoua en pleurant que *souvent ils n'avoient que manger ne que vêtir. Hélas!* dit le Roi en soupirant, *je ne suis pas mieux traité!* On ne peut songer sans indignation que dans un violent accès de sa maladie, il resta plus 1405.
de cinq mois sans se coucher, sans changer de vêtement & même de linge; qu'il s'étoit enfoncé dans la chair un morceau de fer, qu'on l'y avoit laissé, que déja la gangrène avoit attaqué plusieurs parties de son corps, sans que sa femme & son frère, comblés de ses bienfaits, & jouissant de tout en son nom, fissent la moindre attention à des maux si affreux.

On peut juger de l'état du Royaume par celui où on laissoit le Roi.

Tandis qu'on négligeoit ainsi tous les moyens humains & raisonnables d'entretenir ou de rétablir la santé du Roi, on employoit tous les moyens superstitieux, peut-être parce qu'on en connoissoit l'inefficacité; on chassoit les Juifs, on en brûloit quelques-uns, on consultoit des Charlatans & des Devins, puis on les envoyoit au supplice, parce qu'ils n'avoient pas guéri le Roi, ou parce qu'ils avoient entrepris de le guérir; on plaçoit sur les autels des Saints des figures de cire qui représentoient le Roi, & sur lesquelles ils devoient opérer le miracle de sa guérison, comme on *envoûtoit* en perçant au cœur ces figures de cire; on faisoit faire au Roi des pélerinages, &c. Quelquefois on employoit pour le secourir, des moyens bien étranges. Dans un de ses accès, il refusoit de changer de linge. On fit entrer dans sa cham-

bre douze hommes avec des masques, noirs & des vêtemens lugubres : le Roi frémit & obéit ; mais devoit-on traiter ainsi avec une imagination que la vue d'un prétendu spectre avoit si facilement égarée ? n'étoit-ce pas augmenter le mal que d'en renouveller la cause ?

Cette même année 1405, le Duc d'Orléans échappa presque miraculeusement à un danger qu'il parut vouloir regarder comme un avertissement du Ciel qui l'invitoit à réparer ses torts. Il descendoit la montagne de S. Germain-en-Laye avec la Reine dans un chariot couvert, les chevaux s'emportèrent, & la Reine & le Prince alloient être précipités du haut de la montagne dans la Seine, si l'on n'avoit coupé promptement les traits des chevaux. Le Duc d'Orléans tant que dura l'émotion excitée dans son ame par cette aventure, ne parla que de conversion & de retour à la Justice ; il invita ses créanciers par une proclamation publi-

que, à se trouver un certain jour dans son hôtel pour être payés: ils s'y rendirent au nombre de plus de huit cents, mais l'équité du Duc s'étoit dissipée avec sa crainte; ses Officiers renvoyèrent les créanciers, en leur disant que le Prince leur faisoit beaucoup d'honneur de leur devoir de l'argent, & qu'ils devoient se trouver flattés qu'il daignât penser quelquefois à eux.

Les impôts, le luxe de la cour, la misère du peuple étoient au comble; les Grands étoient tous ennemis les uns des autres, mais ils étoient tous ennemis de la Nation, & ils formoient autour du Trône une barrière pour en écarter la vérité. Un Moine Augustin osa profiter, pour la dire, du privilége de la Chaire; il ne garda aucuns ménagemens, & s'il ne se permit pas de nommer, il désigna si clairement, qu'on ne pouvoit se méprendre; il désigna sur-tout la Reine & le Duc d'Orléans: la Reine sortit du Ser-

mon fort irritée : on crut le Prédicateur perdu. Plusieurs femmes de la Cour l'abordèrent, & lui dirent *qu'elles étoient bien ébahies comme il avoit osé ainsi parler. Encore suis-je plus ébahi*, répondit-il, *comment on ose faire les péchés que j'ai déclarés.* On le menaça de le faire noyer, mais le Roi voulut l'entendre, & l'Orateur irrité par les menaces, n'en parla que plus courageusement. Il prit pour son texte ces mots : *L'Esprit-Saint vous enseignera toute vérité*, & il le remplit. Il exposa l'état du Royaume, (ce tableau n'avoit besoin que d'être vrai pour être fort) il compara le règne de Charles VI avec celui de Charles V ; (le parallèle ne pouvoit être à l'avantage du présent) il désigna encore le Duc d'Orléans sous les traits d'un Prince, qui, né avec d'heureuses dispositions, s'étoit rendu, par ses exactions, un objet de haine, &, par ses débauches, un objet de mépris. Il exhorta le Roi, pour son pro-

pre intérêt, à réparer les malheurs publics; il osa lui faire envisager les révolutions les plus funestes, s'il différoit à s'occuper de ce grand ouvrage: le Roi, au lieu de s'offenser, comme les Courtisans l'espéroient, dit avec sa bonté ordinaire, qu'il tâcheroit de profiter des leçons qu'il avoit reçues; toute la Cour alors applaudit par air au Prédicateur, comme le peuple y applaudissoit par reconnoissance, & le Duc d'Orléans voulut être des amis de ce Moine: il se nommoit Jacques Le Grand.

Ses prédictions alloient bientôt être accomplies. Le Duc de Bourgogne alloit donner des leçons plus terribles, il alloit venger la France pour la mieux opprimer. Les partis de Bourgogne & d'Orléans se déclarent: on prend les armes, les cabales secrètes deviennent des hostilités publiques. Le Duc de Bourgogne avoit marié sa fille au Dauphin, ce qui lui donnoit du crédit à la

Cour;

Cour; il s'annonçoit comme voulant réformer l'Etat, ce qui lui concilioit la faveur du peuple : il pressa ses préparatifs, ce qui lui procura l'avantage de surprendre ses ennemis. La Reine & le Duc d'Orléans s'enfuirent à son arrivée; mais pour avoir entre les mains des ôtages précieux, ils chargèrent le Prince de Bavière, frère de la Reine, de leur amener le Dauphin & la Dauphine. Le Duc de Bourgogne averti de cet enlévement, redouble de diligence, atteint le Dauphin & son ravisseur à Juvisy; il demande au Dauphin s'il ne veut pas revenir à Paris, le Dauphin y consent, le Prince de Bavière veut résister : le Duc de Bourgogne, sans daigner le regarder ni l'écouter, donne les ordres pour le retour, & les fait exécuter. Le Duc de Bourgogne entre dans Paris en triomphe, avec le Dauphin, son gendre; le Duc d'Orléans est réduit à écrire contre eux au Parlement, qui fit registre de la Lettre, &

ajouta cette réflexion sensée, qu'*il en adviendra, Dieu y pourvoye, car en lui doit être espérance & fiance, & non dans les Princes & les enfans des hommes, dont on ne doit pas attendre de salut.*

L'indolence du Duc de Berry le rendoit ennemi de la guerre; la bonté du Duc de Bourbon le rendoit ami de la paix: ces deux Princes ménagèrent au moins les apparences d'une réconciliation entre leurs neveux: le Duc de Bourgogne & le Duc d'Orléans s'embrassèrent, ils couchèrent dans le même lit, selon l'usage du temps. Le Dimanche 20 Novembre 1407, ils communièrent à la même Messe, & dînèrent ensemble. Le Duc d'Orléans pria le Duc de Bourgogne à dîner pour le Dimanche suivant. Ce dîner ne devoit point avoir lieu. La nuit du Mercredi 23 au Jeudi 24, le Duc d'Orléans, après avoir passé la journée à l'hôtel de S. Pol, où demeuroit le Roi, s'étoit rendu chez la Reine à l'hôtel Bar-

bette, qui occupoit le terrain qu'occupent aujourd'hui la rue de ce nom & celle des trois Pavillons. On appeloit cet hôtel, *le petit séjour de la Reine*: « c'étoit, dit l'Auteur de la nouvelle Histoire de France, » le nom qu'on » donnoit aux maisons particulières, » où les Grands alloient jouir d'une » liberté qui leur manquoit dans leurs » Palais. » Le Duc y soupa. Vers huit heures du soir, (c'étoit alors après souper) un Valet-de-chambre du Roi, nommé Schas de Courte-heuse, vint avertir le Duc, que le Roi le mandoit pour une affaire importante & pressée; le Duc retourne à l'hôtel de S. Pol; il étoit sans armes & presque sans suite, & alloit en chantant sans prévoir aucun malheur. A la lueur des flambeaux que portoient devant le Prince quatre ou cinq Valets-de-pied, on apperçut le long des murs une troupe d'inconnus rangés en haie & qui paroissoient attendre quelqu'un. Aussi-tôt le Prince

fut environné d'assassins, qui crient: *à mort. Je suis le Duc d'Orléans*, dit-il; on lui répond: *tant mieux; c'est ce que nous demandons.* En même temps, d'un coup de hache, on lui abattit la main gauche, dont il tenoit le pommeau de sa selle; d'autres coups le renversent de sa mule. Il cherchoit à deviner les auteurs d'un pareil attentat; mais il ne nomma ni le Duc de Bourgogne, ni personne. *Qu'est ceci? d'où vient ceci?* disoit-il, en s'efforçant de parer avec le bras désarmé qui lui restoit, les coups dont on l'accabloit. Ce bras fut bientôt fracassé par une massue armée de pointes de fer; & deux autres coups que le Duc reçut à la tête lui firent sauter la cervelle. Les assassins instruits par l'exemple du Connétable de Clisson, échappé à tant de coups, voulurent s'assurer que le Duc étoit mort; ils approcherent un flambeau pour l'examiner. Alors sortit d'une maison voisine un homme dont

le visage étoit caché sous un grand chaperon ; il donna au Prince un dernier coup de massue, & dit : *éteignez tout, allons-nous-en : il est mort.* On croit que c'étoit le Duc de Bourgogne. Un seul des domestiques du Duc d'Orléans le défendit jusqu'à la fin ; il se nommoit Jacob, il fut tué avec son maître ; on le trouva expirant, lorsqu'on vint relever le corps du Duc, & dans ce moment il proféra encore ces derniers mots : *Haro, Monseigneur mon maître !* Une femme du voisinage ayant voulu crier au meurtre, les assassins lui avoient dit avec menaces & d'une voix étouffée : *taisez-vous, mauvaise femme, taisez-vous.* Le Duc d'Orléans ne marchoit ordinairement qu'avec une escorte de six cents Gentilshommes ; mais tout étoit disposé pour qu'il fût seul ce moment-là. Les assassins étoient au nombre de dix-huit, ils avoient à leur tête Raoul d'Ocquetonville, Gentilhomme Normand. Cet

homme attaché à la Maiſon de Bourgogne, qui lui avoit déja procuré des lettres de grace pour un autre crime, étoit, dit-on, animé d'un reſſentiment particulier contre le Duc d'Orléans. Le Duc de Bourgogne, outre la jalouſie du pouvoir, avoit auſſi contre ſon rival un reſſentiment très-vif. Le Duc d'Orléans, aimable & accoutumé aux ſuccès de la galanterie, étoit encore plus vain que voluptueux; il publioit & nommoit ſes conquêtes; il avoit une galerie de portraits qui contenoit tous ceux de ſes maitreſſes. Il pouſſa l'inſolence de l'indiſcrétion ou de la calomnie juſqu'à y faire voir le portrait de la Ducheſſe de Bourgogne au Duc de Bourgogne lui-même, & juſqu'à célébrer, dans des chanſons, des détails ſecrets de ſon bonheur.

Les aſſaſſins ne prirent pas moins de précautions après leur crime qu'auparavant. Ils mirent le feu à une maiſon pour détourner l'attention & aug-

menter le trouble ; ils ſemèrent les rues de chauſſe-trappes pour arrêter ceux qui voudroient les pourſuivre, & ils ſe ſauvèrent dans l'hôtel du Duc de Bourgogne.

A la nouvelle de l'aſſaſſinat du Duc d'Orléans ; la Reine demi-morte de douleur & d'effroi, ſe fit porter à l'hôtel de S. Pol ; les Princes s'aſſemblèrent, le Duc de Bourgogne fut celui qui montra le plus de douleur & d'indignation : *Non*, s'écrioit-il, *oncques mais on ne perpétra en ce Royaume ſi mauvais ni ſi traître meurtre.* Les Princes allèrent viſiter le corps, expoſé dans l'Egliſe des Blancs-manteaux : on dit que le ſang ſortit à l'approche du Duc de Bourgogne, trait qui paroît emprunté de l'hiſtoire de Henri II & de Richard, laquelle étoit peut-être empruntée d'ailleurs. A la cérémonie du convoi, les quatre coins du drap mortuaire furent portés par le Roi de Sicile, fils du feu Duc d'Anjou,

par les Ducs de Berry, de Bourbon & de Bourgogne. Ce dernier se faisoit toujours distinguer par l'air d'affliction.

Le Conseil s'assemble, le Prévôt de Paris, Tignonville, vient y rendre compte des perquisitions qu'il a faites; il annonce qu'on a des nouvelles certaines qu'un des assassins s'est réfugié dans l'hôtel du Duc de Bourgogne: il demande qu'on l'autorise à faire des recherches dans les Palais des Princes. Le Duc de Bourgogne alors conduit le Roi de Sicile & le Duc de Berry à une des extrémités de la salle; il leur avoue *que le diable l'a tenté & surprins*, & qu'il est l'auteur de la mort du Duc d'Orléans. Le Duc de Berry, saisi d'horreur, verse un torrent de larmes, & s'écrie: *Je perds aujourd'hui mes deux neveux.* Le Conseil se sépare.

Il se rassemble le lendemain; le Duc de Bourgogne ose se présenter

pour y prendre place ; le Duc de Berry l'empêche d'entrer, le Duc de Bourbon s'indigne de ce qu'on ne l'a point arrêté pour le livrer à la rigueur des loix. Que de maux, en effet, on eût épargnés à l'Etat, & quel mal déja que l'impunité d'un tel crime ! Le Duc de Bourgogne s'enfuit en Artois. Ses complices mêmes trouvent le moyen de s'y joindre, en échappant à toutes les recherches : là commence la guerre civile. L'aſſaſſin revient la force à la main, avouant ſon crime, oſant le juſtifier, & donnant à la France ce grand ſcandale d'une apologie publique de l'aſſaſſinat du frère du Roi, prononcée devant toute la Cour, devant tous les corps de l'Etat, devant le peuple même, par un Prêtre & un Religieux. Cet Orateur infame (le Cordelier Jean Petit) déclara qu'il s'étoit chargé de la défenſe du Duc de Bourgogne, *y étant obligé par ſerment depuis trois ans, & parce qu'étant petitement*

bénéficié, le Prince lui avoit donné bonne & grosse pension, dont il avoit trouvé des dépens, & trouveroit encore, s'il lui plaisoit de sa grace. « Raisons certes » très-dignes d'un Caphard, » dit Pasquier. Il prouva la nécessité, la légitimité du meurtre dans des certains cas; il la prouva par l'Histoire, par l'Ecriture-sainte, *& par douze raisons en l'honneur des douze Apôtres;* il conclut *que le Roi devoit avoir le Duc de Bourgogne & son fait pour agréable, & avec ce, devoit le guerdonner & rémunérer en trois choses, en amour, en honneurs & en richesses, à l'exemple des rémunérations qui furent faites à Monseigneur Saint Michel l'Archange, pour avoir tué le Diable, & au vaillant homme Phinées qui tua Zambri.* Charles VI, gouverné alors par le Duc de Bourgogne, lui donna des lettres par lesquelles il approuvoit le crime de ce Prince & diffamoit lui-même la mémoire de son propre frère. *Pour*

ce que le Duc de Bourgogne, est-il dit dans ces lettres, *étoit pleinement informé, & comme il fit dire & proposer que notre frère avoit machiné & machinoit de jour en jour à la mort & expulsion de Nous & de notre génération, & tendoit par plusieurs voies & moyens à parvenir à la Couronne & Seigneurie de notre Royaume, il, pour la sûreté & préservation de Nous & notredite lignée, pour le bien & utilité de notre dit Royaume, & pour garder envers Nous la foi & loyauté en quoi il nous est tenu, avoit fait mettre hors de ce monde notre dit frère; en Nous suppliant, que si, par le rapport d'aucuns ses malveillans, ou autrement nous avions pris aucune déplaisance contre lui pour cause dudit cas advenu en la personne de notre dit frère, Nous, considérant les causes pourquoi il l'avoit fait faire, voulions ôter de notre courage toute déplaisance. Savoir faisons que Nous, considérant le fervent & loyal amour, & bonne affection que*

notre dit cousin a eue & a à notre dite lignée, ayons ôté & ôtons de notre courage toute déplaisance, que, par le rapport d'aucuns malveillans de notre dit cousin, ou autrement, pouvions avoir eue envers lui pour occasion des choses dessus dites, & voulons qu'icelui notre cousin de Bourgogne soit & demeure en notre singulier amour. Il étoit impossible que l'autorité Royale fût plus indignement avilie.

Après avoir donné audience à l'Apologiste de l'assassinat, on la donna aussi, pour la forme, à l'Abbé de S. Denys, Orateur de la Duchesse d'Orléans, & chargé de justifier la mémoire de son mari. La puissance du Duc de Bourgogne, plus décisive que toutes ces inutiles harangues, dicta les lettres qu'on vient de voir. On le réconcilia en apparence avec les fils du Duc d'Orléans, & l'autorité resta entre les mains du crime. Le Duc de Bourgogne s'empare du

Gouvernement : il avoit déja ſurpris la confiance du peuple; il ſe l'aſſura encore en faiſant trancher la tête à Montaigu, Surintendant des Finances, coupable ſans doute de quelques déprédations, mais puni ſeulement pour avoir déplu au Duc de Bourgogne, ſelon l'uſage ſi connu de rendre injuſte, par le motif & par la manière, ce qui pourroit être juſte au fond. Montaigu fut jugé par des Commiſſaires ; c'eſt de lui qu'un Céleſtin de Marcouſſy dit à François I, qu'*il n'avoit pas été condamné par Juges, ains par Commiſſaires.* Montaigu fut réhabilité dans la ſuite par le parti Orléanois, peut-être avec auſſi peu de juſtice, & ſeulement en haine du Duc de Bourgogne. Ses richeſſes & ſon énorme puiſſance dépoſoient contre lui : la proſpérité avoit fait ſur lui ſon effet ordinaire. On raconte que Séjan, au moment de ſa diſgrace, appelé deux

fois en plein Sénat par le Consul Régulus, ne répondit point, parce que dans le cours de sa longue puissance, il avoit perdu l'habitude de recevoir des ordres. Ce fut par un sentiment à peu près semblable que, quand le Prévôt de Paris, Des Essarts, arrêta Montaigu, celui-ci lui dit : *Ribaud, comment es tu si hardy de moi attoucher?* Ce Des Essarts étoit une créature du Duc de Bourgogne, dont la fortune élevée sur les ruines de celle de Montaigu, fut plus rapide encore & plus excessive. Mais le Duc de Bourgogne, au premier intérêt, au premier caprice, étoit toujours prêt à renverser son ouvrage; Des Essarts lui ayant déplu, le Duc voulut bien l'avertir : *Prévôt de Paris*, lui dit-il, *Montaigu a mis vingt-deux ans à soi faire couper la tête, mais vraiment vous n'y en mettrez pas trois.* Il lui tint parole, & quelques années après il le fit décapiter. Des Essarts s'étoit

attiré son sort par son infidélité envers son bienfaiteur, dont il avoit abondonné le parti ; mais il lui avoit rendu la Bastille, & il s'étoit remis lui-même entre ses mains sur l'assurance de la vie, & la rigueur du Duc de Bourgogne envers lui fut un parjure. Des Essarts se croyoit aimé ; en allant au supplice, il sourioit au peuple, & s'attendoit que le peuple alloit le délivrer ; mais il est rare qu'avec tant de richesses & de puissance un Ministre ait l'affection populaire. Des Essarts réunissoit sur sa tête sept ou huit des plus belles Charges de l'Etat, celles de Prévôt de Paris, de Maître des Eaux & Forêts, de Grand-Bouteiller, de Grand-Fauconnier, de Surintendant ou Grand Général-Gouverneur des Finances, de Capitaine ou Gouverneur de Paris, de Cherbourg, de Montargis, &c. voilà peut-être ses crimes. C'est ainsi que sous ce malheureux règne

de Charles VI, tout porte un caractère d'excès & d'irrégularité, qui eſt en tout l'oppoſé du règne précédent. Le gouvernement particulier du Duc de Bourgogne étoit capricieux, violent & cruel. L'abus qu'il fit en toute occaſion de ſon autorité, ſouleva contre lui tous les Grands du Royaume : la Ducheſſe d'Orléans étoit morte de dépit & de douleur de n'avoir pu venger la mort de ſon mari, qu'elle n'avoit point aimé ; mais la vengeance du Duc d'Orléans, remiſe entre les mains de la Reine, n'en étoit que plus ardemment pourſuivie ; la Reine ne daignoit pas même cacher l'intérêt qui la faiſoit agir ; elle faiſoit de cette vengeance ſa cauſe perſonnelle ; elle exigeoit que l'aſſaſſin de ſon amant *n'approchât pas de cent lieues les endroits où elle & les Princes d'Orléans ſe trouveroient.* Le Duc de Bourbon s'étoit retiré dans ſes Etats, pour ne prendre aucune

part aux accommodemens que la Cour, par foiblesse, pourroit faire avec l'assassin ; il étoit toujours prêt à s'armer pour cette cause, & persistoit à demander que le crime fût puni, quoiqu'on eût manqué le moment favorable de se saisir du coupable. Le Duc de Berry pensoit de même, quoiqu'avec plus de mollesse ; le Comte d'Alençon, tous les Princes, en un mot, firent une ligue avec la Maison d'Orléans, & avec ce fier & ambitieux Bernard, Comte d'Armagnac, qui fut depuis Connétable de France, & qui donna son nom au parti Orléanois, parce qu'il étoit l'ame de ce parti, & qu'il étoit d'ailleurs beau-père du nouveau Duc d'Orléans. Il étoit aussi gendre du Duc de Berry. Le Duc de Bretagne entra dans cette ligue ; les intérêts de ce côté étoient bien changés. Le Duc d'Orléans avoit été le protecteur & l'ami du Connétable de Clisson, qui, par le mariage

de sa fille avec l'héritier des droits de Penthièvre, étoit devenu le défenseur de ces droits contre le Duc de Bretagne. Par cette raison, le Duc de Bourgogne, Philippe, père de Jean, avoit été dans les intérêts du Duc de Bretagne contre Clisson. Le Duc Jean, au contraire, avoit marié Isabelle sa fille avec Olivier de Blois, fils de Marguerite de Clisson & de l'héritier de Blois-Penthièvre, & il s'étoit déclaré hautement protecteur des droits de cette Maison; il avoit dit *que le Duché de Bretagne appartenoit de bon droit à son gendre, & que, venant le temps qu'il attendoit, il l'y rétabliroit de droit & de force.* Aussi de tous les Princes ligués contre le Duc de Bourgogne, n'y en eut-il aucun qui agît d'abord avec autant de zèle que le Duc de Bretagne.

Bientôt tout fut en proie aux horreurs de la guerre civile; les factions des Orléanois ou Armagnacs & des

Bourguignons, partagèrent toute la France; on s'envoyoit de part & d'autre des cartels outrageans. Le Roi commandoit en vain qu'on mît bas les armes, la voix du devoir étoit étouffée par le cri plus puissant de la haine & de la vengeance, & le Roi lui-même étoit réduit à être tour-à-tour Armagnac ou Bourguignon, selon qu'il étoit dans la puissance de l'un ou de l'autre parti. La Ville de Paris étoit toujours pour le Duc de Bourgogne, on en avoit ôté le Gouvernement au Duc de Berry pour le donner au Comte de S. Pol, partisan du Duc de Bourgogne. S. Pol y avoit formé cette fameuse Milice Royale, composée de cinq cents Bouchers ou Ecorcheurs, commandés par les Goix, les Saint-Yons & les Thiberts, propriétaires de la grande Boucherie de Paris. Ces furieux commettoient toutes sortes d'insolences: ils allèrent mettre le feu au Château de Wicef-

tre ou Bicêtre, appartenant au Duc de Berry, qui juſques-là étoit reſté neutre.

Cependant les Orléanois s'avançoient, ils avoient déja pris S. Denys & S. Cloud, ils ne reſpiroient que le pillage de Paris, lorſque tout-à-coup le Duc de Bourgogne arrive avec un ſecours d'Anglois, s'ouvre un chemin à travers l'armée Orléanoiſe, & entre dans Paris, où il eſt reçu comme le libérateur de la France. En paſſant à Pontoiſe, il avoit échappé au fer d'un aſſaſſin, moyennant la précaution qu'il prenoit toujours de laiſſer quelque diſtance entre lui & ceux qu'il ne connoiſſoit pas, ou qui pouvoient lui être ſuſpects. Ses Officiers apperçurent le poignard dans la manche de l'aſſaſſin, qui fut pris à l'inſtant, & puni de mort. Les Orléanois, repouſſés, proſcrits, excommuniés, dépouillés de tous leurs biens, font alliance à leur tour avec les Anglois.

Ils envoyèrent en Angleterre, pour cette négociation, ce même Augustin, Jacques Le Grand, qui, de Prédicateur hardi, étoit devenu un intrigant dangereux. Ce Moine, en s'embarquant précipitamment à Boulogne, oublia ses instructions; elles furent saisies & portées au Duc de Bourgogne, qui en tira deux avantages, l'un de traverser pour un temps la négociation des Armagnacs auprès du Roi d'Angleterre, l'autre de les rendre odieux & méprisables en France, en publiant à quelles conditions ils traitoient avec l'ennemi de l'Etat. En effet, les Princes se reconnoissoient tous vassaux & sujets du Roi d'Angleterre; ils s'engageoient à le remettre en possession de la Guyenne. Henri IV se voyant également recherché des deux côtés, mit ses services au plus haut prix, les promit également aux deux partis, bien résolu de ne les accorder qu'au plus

offrant : il différa la conclusion du traité, il en différa encore plus l'exécution. Cependant Charles VI, toujours gouverné par le Duc de Bourgogne, lève l'Oriflamme contre les Armagnacs, & assiège le Duc de Berry dans Bourges. Pendant le cours du siège, le Duc de Bourgogne eut une entrevue, auprès de Bourges, avec le Duc de Berry, son oncle : il y avoit une barrière entr'eux. *Beau cousin & beau filleul*, dit le Duc de Berry, *lorsque votre père vivoit, il ne falloit pas de barrière entre nous. Monseigneur*, répondit en rougissant le Duc de Bourgogne, *ce n'est pas pour moi.* Le traité d'Auxerre calma pour quelque temps l'agitation des esprits. Il y eut encore une entrevue à Auxerre pour la ratification du traité. Tous les Princes du parti Armagnac devoient s'y trouver, & le Duc de Bourgogne avoit formé le projet de les égorger tous ; il en fit

part à ses confidens, du nombre desquels étoit encore alors le malheureux Des Essarts, qui en fut saisi d'horreur, & qui d'un côté n'oublia rien pour en détourner le Duc de Bourgogne, de l'autre fit avertir le Duc d'Orléans & les autres Princes Armagnacs de leur danger; il sentit aussi tout le sien, il jugea que le Duc de Bourgogne ne lui pardonneroit jamais, ni de savoir son secret, ni d'avoir fait manquer son projet. Ce fut par une suite de cette horrible confidence qu'il embrassa le parti des Princes, & qu'il se fit un ennemi déclaré du Duc de Bourgogne, qui, l'ayant pris, lui fit trancher la tête comme à un traître.

La connoissance du projet du Duc de Bourgogne n'empêcha point l'entrevue d'Auxerre; elle obligea seulement à un redoublement de précautions; puis, lorsque la paix eut été confirmée & jurée sur la Croix &

ſur l'Evangile, on affecta de n'en plus prendre du tout, & de célébrer par des fêtes une réconciliation impossible; on vit les Ducs d'Orléans & de Bourgogne ſe promener familièrement dans les rues d'Auxerre, montés ſur le même cheval; mais l'habit de deuil que le Duc d'Orléans portoit encore, & qu'il n'avoit pas quitté depuis cinq ans que ſon père étoit mort, démentoit toutes ces démonſtrations d'amitié.

Henri IV s'étoit enfin décidé pour les Armagnacs, & leur avoit envoyé un ſecours d'Anglois commandé par le Duc de Clarence, ſon ſecond fils. Ce ſecours, qui eût été inſuffiſant pendant la guerre, devenu inutile par la paix, deſcendit à la Hogue, & ne voulut pas être venu en France ſans y exercer d'hoſtilité. Cette poignée d'Anglois pilla & ravagea impunément les Provinces Françoiſes du Nord au Midi juſqu'en Guyenne. Le

Duc

Duc d'Orléans fut obligé de leur payer bien cher les services qu'ils ne lui avoient point rendus, & de leur donner en ôtage le Comte d'Angoulême, son frère.

L'autorité resta entre les mains du Duc de Bourgogne ; le Duc d'Orléans & les autres Princes du parti Armagnac ne furent que des coupables, auxquels on avoit fait grace ; ils l'étoient en effet d'avoir traité avec les Anglois ; mais le Duc de Bourgogne leur en avoit donné l'exemple.

Le Duc de Bourbon n'avoit point eu de part à ce crime de ses alliés, & vraisemblablement il les en eût détournés ; il étoit mort au milieu de ces troubles. Jean I, son fils, suivit comme lui le parti des Princes, & se laissa entraîner avec eux dans l'alliance de l'Angleterre, alliance funeste aux deux partis, comme on l'a vu, & comme on auroit dû le

prévoir. Les Armagnacs perdoient dans le Duc de Bourbon Louis II, les ressources de l'expérience, les conseils de la sagesse, & l'autorité de la vertu.

La politique du Duc de Bourgogne les avoit privés encore d'un allié considérable, le Duc de Bretagne; il avoit mis ce Prince hors d'intérêt, en transigeant avec lui sur les droits de la Maison de Penthièvre, & en rendant hommage à ceux de Montfort.

Il avoit aussi, par ses négociations, diminué le zèle du Duc de Berry pour la cause Orléanoise. Ce prince, toujours porté par sa mollesse à une inaction qu'il prenoit pour de l'impartialité, avoit l'oreille ouverte à toutes les paroles de paix, & les paroles de paix ne coûtoient rien au Duc de Bourgogne.

Il avoit même, à force d'égards & de respects, considérablement affoibli la haine d'Isabelle de Bavière, pendant

que le temps affoiblissoit chaque jour en elle le souvenir du Duc d'Orléans, & l'ardeur de le venger. L'idée de tenir la balance entre les deux partis, & d'établir son empire sur leurs divisions, la flattoit tous les jours davantage; ce n'étoit plus cette femme effrénée, qui devoit poursuivre jusqu'aux enfers le meurtrier de son amant; c'étoit une Reine politique, qui, sur-tout, vouloit regner, & qui en cherchoit tous les moyens : l'amant étoit oublié, remplacé peut-être; il l'étoit au moins par l'ambition, & c'étoit par cette ambition même que le Duc de Bourgogne avoit entrepris de la gouverner.

Beau-pere du Dauphin, il s'étoit fait donner la surintendance de l'éducation de ce Prince, qui étoit un lien entre lui & Isabelle, comme le Comte d'Armagnac en étoit un entre le Duc de Berry son beau-pere, & le Duc d'Orléans son gendre.

Le Roi n'étoit rien, & il n'y avoit pas d'autres mesures à prendre à son égard, que de s'emparer de sa personne quand la guerre civile s'allumoit pour avoir toujours l'autorité Royale à opposer au parti ennemi.

L'affabilité du Duc de Bourgogne envers ses inférieurs, poussée jusqu'à la bassesse, comme son audace à l'égard des grands, & même à l'égard de ses Maîtres, étoit souvent poussée jusqu'à l'insolence, attachoit à ses intérêts la populace, & sur-tout celle de Paris. Aisément dupe des caresses des Grands, elle aimoit le Duc de Bourgogne; elle croyoit ses intentions pures, ses bontés désintéressées, & si elle voyoit ses crimes, elle les jugeoit nécessaires.

Le Parlement, dans ces temps difficiles, tâchoit de résister à la violence & de se défendre de la séduction; il flottoit entre les deux partis, & étoit souvent obligé d'avoir égard aux circonstances & aux succès.

L'Université étoit alors une grande puissance dans l'Etat, elle n'a point dans son histoire de moment plus brillant que le regne de Charles VI. Les Gens de Lettres ne jouissent pleinement des hommages du public, ni dans un siècle d'ignorance, ni dans un siècle de lumière; le premier méconnoît l'utilité des Lettres, le second y est trop accoutumé; la multitude respecte sur-tout les avantages où elle ne croit pas pouvoir atteindre. Telles étoient les dispositions publiques dans le temps dont nous parlons; on n'étoit plus assez ignorant pour ne pas sentir le mérite des connoissances; l'Université contenoit tous les Savans, & croyoit enseigner toutes les sciences; on la voyoit peupler la France d'étrangers, & répandre sur le Royaume un éclat utile; en même temps on regardoit ces Savans qui la composoient, comme des êtres priviligiés, comme des favoris de la nature, perfectionnés par

l'étude, & qui ne devoient qu'à eux-mêmes une grandeur plus perſonnelle que celle qui vient de la naiſſance ou de la fortune : de-là les reſpects du public, de-là cette énorme puiſſance d'un Corps qui avoit entre ſes mains la ſplendeur & une ſorte de proſpérité de l'Etat. L'Univerſité abuſoit quelquefois de ſa force, comme tous les Corps & comme tous les particuliers; au moindre mécontentement, les Ecoles étoient fermées, les Chaires abandonnées, l'Inſtruction ceſſoit, la Piété étoit dans le deuil; le crédit des Miniſtres, la faveur des Courtiſans, la puiſſance des plus grands Princes venoient quelquefois ſe briſer contre cet écueil.

Hugues Aubriot, Prévôt de Paris, avoit obtenu la faveur de Charles V par ſes talens, & celle du Duc d'Anjou par un peu de penchant au deſpotiſme; c'eſt lui qui fit conſtruire la Baſtille pour tenir en reſpect les Bour-

geois de Paris, & le petit Châtelet pour tenir dans le devoir les Ecoliers de l'Université. Ceux-ci qui étoient presque tous des hommes faits, étoient devenus redoutables par le nombre, par l'insolence & par l'impunité. Aubriot entreprit de leur ôter ce dernier avantage; il les faisoit arrêter par-tout où on les trouvoit causant du désordre, & il les retenoit dans sa prison du petit Châtelet. Il y avoit fait creuser deux grands cachots, qu'il appeloit *le clos Bruneau* & *la rue du Fouare*; du nom des deux Quartiers de Paris où l'Université tenoit ses Ecoles. L'Université jura sa perte; mais Aubriot avoit pour lui la faveur des Princes, & les droits d'un bienfaiteur public. Paris lui devoit la naissance de la police en tout genre, la sûreté, la propreté des rues, la salubrité de l'air, l'invention des égouts & des canaux souterrains, le revêtissement du Quai du Louvre en pierres, la construction

du Pont S. Michel, la reconstruction du Pont-au Change, & l'emploi de tous les indigens à ces travaux utiles. Nul homme public n'avoit encore si bien mérité de l'Etat: l'infamie fut le prix de ses services. A force de perquisitions sur sa vie privée, on parvint à découvrir que cet homme aimoit les femmes; on lui imputa d'aimer par préférence les Juives: bientôt il fut Juif & hérétique tout à-la-fois; car on croyoit alors fortifier les accusations en les accumulant, sans s'embarrasser si elles étoient contradictoires. Comme c'étoit pour des péchés, & non pour des crimes, qu'on l'arrêtoit, ce fut dans les prisons de l'Officialité qu'on le conduisit, ce fut à l'Officialité qu'on le jugea; il alloit être brûlé vif: la Cour, n'osant le défendre, crut faire beaucoup en sollicitant pour lui une Sentence plus modérée. Il fut obligé de demander pardon, à genoux & nue tête, sur un échaffaud dressé devant

l'Eglise de Notre-Dame, & de se soumettre à la pénitence publique qui lui seroit imposée. On lui mit ensuite par dérision une mître sur la tête; l'Evêque de Paris le prêcha publiquement, & le condamna au pain & à l'eau, & à finir sa vie *dans la fosse*, c'est-à-dire dans un cachot; Sentence visiblement dictée par l'Université, qui assistoit à cette cérémonie, ayant le Recteur à sa tête. Le peuple qui avoit paru voir avec plaisir l'humiliation d'Aubriot, le délivra l'année suivante, dans une sédition, pour en faire son Chef. Le sage Aubriot ne fit d'autre usage de sa liberté, que de se dérober par la fuite à de tels amis & à de tels ennemis; il alla chercher dans la Bourgogne, sa patrie, un asyle ignoré où il pût vivre en paix & en sûreté (1).

(1) La place de Prévôt de Paris étoit alors aussi orageuse qu'importante; la police naissante étoit sans cesse aux prises avec la tyran-

L'autorité du Duc d'Orléans, frère de Charles VI, dans le temps où il gouvernoit l'Etat, ne garantit pas davantage Savoisy du ressentiment de l'Université. C'étoit le fils de ce Savoisy que nous avons vu répondre, par une fidélité courageuse, à la confiance

---

nie & la sédition. On compte jusqu'à vingt-quatre Prévôts de Paris sous le seul regne de Charles VI; il faut même en compter vingt-sept, parce que Pierre Des Essarts le fut deux fois, & Tannegui du Chatel trois fois. Un Prévôt de Paris étoit toujours alors un favori de la faction dominante, désigné pour victime à la faction contraire, lorsqu'elle seroit dominante à son tour. Audouin Cheveron, successeur d'Aubriot, fut déposé par le Duc d'Orléans, uniquement pour avoir été en place sous le gouvernement des Ducs d'Anjou, de Berry & de Bourgogne. On lui fit son procès, il fut trouvé irréprochable, & n'en resta pas moins déposé: la disgrace des autres, souvent plus méritée, n'eut presque jamais de motif plus juste.

dont Charles V l'avoit honoré (1). Ce trait avoit rendu le père & le fils chers aux deux Princes, fils de Charles V. Savoïsy, Chambellan & Grand-Echanson de Charles VI ; étoit d'ailleurs par lui-même un homme puissant. Des domestiques de son hôtel embarrassant la rue avec leurs chevaux, au moment où l'Université alloit en procession à Sainte Catherine, les Ecoliers leur jetèrent des pierres pour les faire ranger ; les domestiques allèrent à l'hôtel chercher du secours, & vinrent en forces insulter & maltraiter, dans la rue & jusques dans l'Eglise, plusieurs Suppôts de l'Université. Quelques Auteurs disent que Savoisy avoit excité & approuvé ses domestiques ; l'Université n'allègue point ce fait dans ses plaintes, d'après lesquelles Savoisy n'auroit eu d'autre tort que d'avoir eu des domestiques insolens. Trois de

(1) Voir le Chapitre précédent.

ceux-ci furent promenés par les rues, prêchés en public, & fustigés : mais l'Université n'étoit pas contente, elle avoit interrompu le service, elle exigeoit que Savoisy fût mis en prison, elle rejetoit les réparations qu'il offroit. Le Duc d'Orléans & par conséquent la Reine protégeoit ouvertement Savoisy, & vouloient arrêter les poursuites de l'Université, au moins en ce qui le concernoit; ils ne purent rien obtenir : le Parlement appuyoit l'Université; il rendit un Arrêt dont il est difficile de concevoir la justice, à moins de supposer Savoisy coupable; il ordonna que son hôtel seroit rasé, il le condamna en des dommages & intérêts considérables envers l'Université. Si l'on en croit une Chronique manuscrite, Savoisy fut même banni. Longtemps après, étant rentré en grace, il crut pouvoir rebâtir son hôtel; l'Université ne voulut jamais le permettre : il fut obligé d'abondonner l'entreprise

La politique du Duc de Bourgogne étoit de ménager ces grands Corps, & de les employer au besoin contre ses ennemis. Tignonville, Prévôt de Paris, avoit fait arrêter deux Ecoliers de l'Université pour vols & assassinats sur les grands chemins. Avant de commencer l'instruction du procès, il offrit, dit-on, de remettre les coupables à l'Université, qui alors répondit sagement que *tels gens n'étoient point tenus pour leurs Clercs.* Le Prévôt les envoya au gibet. Ce Prévôt Tignonville étoit le même qui, par sa vigilance, avoit mis en danger le Duc de Bourgogne, & l'avoit forcé d'avouer l'assassinat du Duc d'Orléans, en découvrant qu'au moins un des assassins s'étoit réfugié dans l'hôtel du Duc de Bourgogne. Ce prince implacable ne l'avoit pas oublié; il souleva l'Université contre Tignonville, qui, malgré l'approbation du Roi & la protection des autres Princes, fut destitué,

& remplacé par ce même Des Essarts, alors ami du Duc de Bourgogne, qui lui fit trancher la tête dans la suite. Tignonville fut de plus obligé au rapport de la plupart des Historiens, d'aller dépendre lui-même les corps des deux criminels exposés aux fourches patibulaires, de les baiser à la bouche, & de les escorter jusques dans l'Eglise des Mathurins à Paris, où ils furent transportés dans un chariot de deuil que conduisoit l'Exécuteur, revêtu d'un surplis pour surcroît de bizarrerie. On leur fit une épitaphe, qui se lit encore dans le cloître des Mathurins. Dans cette épitaphe, monument élevé à l'énorme puissance de l'Université, on ne forme pas le moindre doute sur les crimes des deux Ecoliers; en effet, le crédit de l'Université éclatoit davantage à faire respecter ses Ecoliers, quoique coupables. Ils sont représentés sur une tombe, *en façon de pendus*, c'est-à-dire la corde au col. Une lame de

cuivre posée contre la muraille contient cette inscription : « Ci-dessous » gissent Léger Du Moussel & Olivier Bourgeois, jadis Clercs, Écoliers, étudiant en l'Université de » Paris, exécutés à la Justice du Roi, » notre bon Sire, par le Prévôt de » Paris, l'an 1407, le 26ᵉ jour d'Octobre, pour certains cas à eux imposés (1); lesquels, à la poursuite » de l'Université, furent restitués & » amenés au Parvis de Notre-Dame, » & rendus à l'Evêque de Paris comme Clercs, & aux Députés de l'Université comme Suppôts d'icelle, » à très-grande solemnité ; & de là, » en ce lieu-ci furent amenés pour » être mis en sépulture l'an 1408, le » 18ᵉ jour de Mai; & furent lesdits

(1) Ce mot *imposés*, ne signifie ici qu'*imputés*, & non pas *supposés faussement*. L'Université ne vouloit ni avouer les crimes de ces deux hommes, ni les déclarer innocens.

» Prévôt & ſon Lieutenant démis de » leurs Offices à ladite pourſuite, » comme plus à plein appert par Let» tres-Patentes & inſtrumens ſur ce » cas. Priez Dieu qu'il leur pardonne » leurs péchés. *Amen* (1).

Telle étoit au-dedans du Royaume la politique du Duc de Bourgogne, politique mêlée de violence & de ſoupleſſe. Au dehors, nous l'avons vu rechercher l'aſſiſtance des Anglois, & l'obtenir le premier. Le parti de Bourgogne, ſous le Duc Philippe & ſous le Duc Jean, avoit toujours recommandé la paix avec l'Angleterre; c'étoit l'intérêt de ces Princes, à cauſe des Pays-bas, qui leur appartenoient, & qui conſervoient avec l'Angleterre des relations de commerce. A la dépoſition & à la mort de Richard II,

(1) Il ſeroit bon de lire ſur ce point d'Hiſtoire une lettre inſérée dans la feuille du Mercredi 7 Juin 1786 du Journal de Paris.

les Ducs de Bourgogne avoient laissé le Duc d'Orléans faire des bravades à Henri IV, & avoient fait renouveller la trêve avec l'Angleterre. Lorsque le parti Orléanois eut obtenu à son tour les secours des Anglois en les payant plus cher, le Duc de Bourgogne, sans irriter l'Angleterre, sans se plaindre d'elle, sans interrompre ses négociations, se contenta de tirer parti contre les Orléanois, à Paris & à la Cour, de cette alliance étrangère & ennemie. La calomnie ajoutoit à ce que la vérité fournissoit. Les Bourguignons n'accusoient les Orléanois de rien moins que *d'avoir juré la destruction du Roi, du Dauphin, du Royaume de France, & de la bonne Ville de Paris.* Les Orléanois leur rendoient bien ces imputations dans leurs manifestes & dans leurs discours; mais le peuple croyoit le Duc de Bourgogne.

Ce Prince avoit d'ailleurs acquis

dans l'Europe une réputation imposante, par la victoire qu'il avoit remportée, dans la plaine de Tongres, sur les Liégeois, pour les intérêts de Jean de Bavière, son beau-frère, Evêque de Liége. Les talens qu'il montra dans les dispositions de cette journée, le firent regarder comme le plus grand Capitaine de l'Europe; l'intrépidité avec laquelle il affronta tous les dangers, le fit nommer *Jean-sans-peur*, comme l'Evêque de Liége fut nommé *Jean-sans-pitié* pour la cruauté avec laquelle il massacra les vaincus, & assista au supplice des prisonniers.

La puissance & les succès du Duc de Bourgogne furent précisément ce qui détacha les Anglois de ses intérêts; ils l'avoient secouru quand ils l'avoient cru le plus foible; ils défendirent les Orléanois quand ils les virent sans ressources. La politique de l'ennemi étranger est toujours de venir

au ſeçours du plus foible, pour prolonger la guerre civile.

De tous les Princes & Seigneurs du parti Orléanois, le Comte d'Armagnac fut le ſeul qui ne voulut point prendre de part au traité d'Auxerre, & qui reſta fidèle à l'alliance des Anglois. Il les aida même à reprendre quelques Places dans la Guyenne. Tel étoit & l'état des affaires de l'Angleterre en France, & le parti qu'elle tiroit de nos diviſions, lorſque ſon Roi Henri IV mourut.

CHAPITRE IX.

Henri V en Angleterre; *Et encore Charles VI en France.*

Depuis l'an 1413 jusqu'en 1422.

HENRI V monta sur le Trône avec l'acclamation publique ; on l'aimoit, & on haïssoit son père ; on n'attribuoit qu'à la jalousie tyrannique de celui-ci, les égaremens passagers du jeune Henri. Le nouveau Roi se hâta de justifier ces préventions avantageuses ; il congédia sans foiblesse & sans dureté les compagnons de ses débauches : « Allez, leur dit-il, » changez » de conduite ; je vais vous en donner » l'exemple : le temps m'apprendra » quand je pourrai vous rendre mon » amitié à un titre plus honorable. » Quant à présent, voici les amis » dont j'ai besoin, ajouta-t-il, en

Walsing. p. 382. Hall, fol. 33.

montrant les Miniſtres ſages & ſévères qui, ſous le règne précédent, avoient le plus hautement condamné ſa vie licencieuſe. Le Juge qui avoit ſi noblement défendu contre lui les droits de ſon Tribunal, n'oſoit paroître devant lui : « Ce feroit à moi, lui dit le Roi, » à redouter votre préſence ; » pour vous ; vous avez acquis des » droits éternels à mon eſtime : je » vais travailler à mériter la vôtre. » Il dit à des Grands qui vouloient lui rendre hommage avant la cérémonie du Sacre & du Couronnement : « Attendez, pour me jurer obéiſſance, » que j'aie moi-même juré obéiſſance » aux loix. » Que l'on compare ce reſpect pour les loix avec le mépris qu'on témoignoit pour elles en France, où l'on oſoit juſtifier publiquement l'aſſaſſinat, où les Juges étoient obligés de faire réparation aux criminels, où les privilèges dont l'Univerſité ſe montroit jalouſe, étoient d'aſſurer

l'impunité à ſes Suppôts les plus coupables, & d'autoriſer toutes leurs violences, où la force ſeule tenoit lieu de droit; on verra que depuis la mort de Charles V, toute la ſupériorité avoit paſſé à l'Angleterre.

Henri V voulut réparer non-ſeulement ſes torts, mais ceux de ſon père; il réhabilita, il honora la mémoire de Richard II; il loua hautement ceux qui étoient reſtés fidèles à ce Prince & au Comte de la Marche; il fixa le Comte dans ſa Cour par des bienfaits, & le Comte parut ſacrifier ſans regret tous ſes droits à un ſi vertueux rival. La Maiſon de Piercy fut rétablie dans ſes biens & dans ſes dignités. On effaça ou du moins on couvrit la trace des crimes de la politique & des injuſtices de l'ambition. Une carrière nouvelle, dit M. Hume, ſembla s'ouvrir à la vertu. A peine ſur le Trône, Henri V étoit déja un grand Roi; heureux s'il eût étendu juſqu'à

la Religion cet esprit d'équité, de modération & d'indulgence; s'il n'eût pas fortifié par d'imprudentes rigueurs, la secte des Lollards; s'il n'eût pas, en poussant à bout le Lord Cobham, chef de cette secte, forcé en quelque sorte ce Seigneur à la rébellion. Le Primat Arondel, ennemi de ce Lord, voulant, disoit-il, effrayer la secte par un grand exemple, ne demandoit pas moins que le Lord Cobham pour victime; Henri se refusa d'abord à cette violence; il voulut convertir Cobham, mais on ne convertit guères un Chef de secte. Cobham persista; le Roi, piqué, vengea sa théologie méprisée, en abandonnant Cobham à la haine d'Arondel, qui le fit condamner au feu. Cobham prévint l'exécution, en se sauvant de la tour de Londres; il se cacha; mais toujours visible pour son parti, du fond de sa retraite, il sut le rassembler par ses agens; il indiqua un rendez-vous général à Eltham

pour enlever le Roi & massacrer les persécuteurs. Le Roi fut averti assez tôt pour échapper à ce péril. Le Lord, sans se décourager, changea seulement le rendez-vous. Prévenu de nouveau par la vigilance du Roi, son parti fut dissipé, les chefs furent arrêtés, & l'instruction du procès mit la conspiration dans tout son jour. Cobham échappa pour lors; mais ayant été pris quatre ans après, il fut pendu comme rebelle, puis brûlé comme hérétique. On observa que les supplices avoient accru la secte, & que la conspiration la décrédita. Tant il est vrai que l'autorité ne sauroit avoir trop d'indulgence, ni la foiblesse trop de patience. L'autorité qui ne veut qu'effrayer, perd tous ses droits, au moins sur les cœurs; la foiblesse qui cherche sa défense dans la révolte & dans le crime, perd le droit d'intéresser.

Les supplices continuèrent, & la secte se raffermit. La Nation ne savoit

pas elle-même jusqu'à quel point les nouveaux principes l'avoient entraînée. Dans le Parlement de 1414 elle confirma, elle étendit même les loix de rigueur portées contre les Lollards ; mais quand le Roi demanda un subside, elle revint à la proposition de prendre les biens de l'Église. Le Clergé s'alarma de cette persévérance, & crut encore que le moyen de détourner cet orage, étoit de brûler beaucoup de Lollards.

Toutes ces erreurs sont de la politique, & non de la Religion. La politique, telle qu'elle a été employée le plus souvent dans l'administration tant intérieure qu'extérieure, n'est en effet qu'un tissu d'erreurs, absurdes dans la théorie, cruelles dans la pratique.

Une des plus funestes de ces erreurs est de prétendre prévenir les guerres civiles par les guerres étrangères, & de regarder dans chaque

Empire les sujets comme des animaux furieux qu'il faut lâcher sur les Etats voisins, de peur qu'ils ne s'élancent sur leurs maîtres. Cette idée barbare, que des politiques ont érigée en maxime, & qu'on a particulièrement appliquée à l'Angleterre, n'est vraie à l'égard d'aucun Etat; il seroit aisé de prouver que les guerres étrangeres ont plus souvent produit des guerres civiles, qu'elles n'en ont prévenu ou arrêté. La raison en est bien sensible. Les guerres amènent des impôts, & les impôts sont l'article, qui séparant le plus sensiblement l'intérêt du peuple de l'intérêt du Monarque, rompt le plus fortement l'harmonie des Etats. Des peuples mécontens se soulèvent alors avec d'autant plus de facilité, que la guerre étrangère leur assure les secours de l'ennemi. La fronde naquit de la grande guerre contre la Maison d'Autriche, & toutes les factions qui se formèrent contre le Cardinal de Richelieu, fu-

rent appuyées ou par l'Angleterre, ou par l'Espagne. C'est ainsi que le mal naît du mal, & que la guerre produit la guerre. C'est donc une politique fausse, dangereuse, & qui va directement contre le but, que de porter la guerre chez ses voisins pour obtenir la paix chez soi. Cette prétendue turbulence nationale, qu'on croit épuiser en l'exerçant ainsi au dehors, & qu'on ne fait qu'entretenir en lui donnant cet aliment de plus, seroit plus sûrement calmée par une administration juste & douce, unique & sûr moyen de régner paisiblement.

L'erreur politique que nous attaquons ici, fut un sophisme de Henri IV, sophisme du cœur plus que de l'esprit. Ce Prince, au lieu de s'avouer que les soulèvemens des Anglois contre lui étoient le juste châtiment de son régicide & l'effet naturel de son usurpation, s'efforça de croire que l'inquiétude & la turbulence de ses

ſujets avoient beſoin de s'exercer au dehors; il n'aſpiroit qu'au moment de porter la guerre en France, croyant par-là l'écarter de ſon Iſle; la continuité des troubles intérieurs ne lui en ayant pas laiſſé le loiſir, il mourut avec ce regret, & recommanda, en mourant, à ſon fils d'exécuter ce qu'il n'avoit pu que projeter. Henri V crut adopter un grand principe de politique, en obéiſſant à ce dernier ordre de ſon père; il renouvella cette grande querelle d'Edouard III, ſuſpendue depuis ſi long-temps, & qui ſembloit terminée; il entra en France auſſi injuſtement qu'Edouard, y fit les mêmes fautes, y eut les mêmes ſuccès, parce que les François de leur côté y répétérent, ſous Charles VI, les mêmes fautes qu'ils avoient faites ſous Philippe de Valois & ſous le Roi Jean.
1. Le prétexte qu'alléguoit Henri V pour armer contre la France, étoit qu'il falloit tout ramener au traité de

Brétigny, qui étoit la loi des deux Nations & la dernière paix solemnelle jurée entre elles; qu'il falloit regarder tout ce qui s'étoit fait depuis, comme l'ouvrage de la force ou de l'artifice; que si Charles V avoit pu profiter du déclin d'Edouard III, de la langueur du Prince Noir, & de la minorité de Richard II pour se relever du traité de Brétigny, Henri V pouvoit à son tour profiter de la démence de Charles VI & des troubles de la France, pour rappeler cette Nation aux conditions du traité de Brétigny. C'est ainsi que la politique commune fait de la guerre une hydre toujours renaissante, & nourrissant cet esprit de guerre au milieu de la paix, prend l'occasion seule pour arbitre des droits & des querelles, enseigne à faire du mal toutes les fois qu'on peut en faire, avec la sûreté du moment & malgré la certitude que ce mal sera rendu tôt ou tard en vertu des mêmes prin-

Rymer, vol. 9.

32061

cipes. Pourquoi, au lieu de remonter à l'origine de la querelle d'Edouard III pour en examiner la justice, falloit-il choisir dans le cours de cette querelle une époque funeste à la France, plutôt que l'époque favorable où l'on étoit placé depuis Charles V? Il y avoit au contraire deux points fixes d'où il falloit partir; c'étoient le commencement de cette querelle & sa fin ou son dernier état. Il étoit injuste de ranimer une querelle injuste dans son principe; il étoit injuste de troubler l'état de paix actuel; il étoit injuste de choisir parmi toutes les vicissitudes du sort dans une longue guerre, un moment de bonheur, pour en faire la base de ses prétentions & la mesure de ses droits. Charles V avoit profité sans doute de la faveur des conjonctures pour affranchir sa Nation du joug que la fatalité des événemens lui avoit imposé. Mais il avoit eu soin de mettre la justice de son côté; jamais

ni lui ni son père n'avoient porté aucune atteinte au traité de Brétigny ; où, si l'on se rappelle que l'article des rénonciations respectives, scrupuleusement observé par la France, ne le fut jamais par l'Angleterre, & que cette infidélité inexcusable de la part d'une Nation, à qui ce traité étoit si favorable, autorisa la France à conserver la Suzeraineté de la Guyenne. Henri V au contraire n'avoit d'autre motif, pour attaquer la France, que l'état de foiblesse où elle étoit réduite.

Dira-t-on que Henri V réclamoit le traité de Brétigny comme la dernière paix solemnelle, conclue entre les deux Nations ? dira-t-on que les succès de Charles V n'ayant pas été consacrés par un traité de paix, comme les succès d'Edouard III & du Prince Noir l'avoient été par le traité de Brétigny, on ne pouvoit pas accuser Henri V de violer la paix ? L'objection seroit bien foible : des trèves conti-

nuées depuis si long-temps, constituoient un état de paix, qu'il étoit aussi injuste de troubler sans motif, que s'il eût été fondé sur le traité définitif le plus formel.

Henri IV avoit flotté entre les Armagnacs & les Bourguignons; ce fut pour ces derniers que Henri V se déclara. L'art funeste d'entretenir les troubles chez ses voisins, exige, comme nous l'avons dit, qu'on se range du parti du plus foible pour affoiblir le plus fort & les accabler tous les deux. D'ailleurs c'est toujours le foible qui appelle l'étranger. Le Duc de Bourgogne fut dans cette guerre ce que le Comte d'Artois & le Comte d'Harcourt avoient été dans celle d'Edouard III; mais il avoit un bien plus grand parti & de plus grandes ressources à mettre dans cette alliance. C'est toujours à des François que les Anglois ont dû leurs succès en France.

Ibid.

Le moment étoit favorable pour

attaquer ce Royaume; il n'avoit plus ni Du Guesclin, ni Cliſſon à oppoſer aux Anglois; Cliſſon étoit mort dès l'an 1406, perſécuté juſques dans ſes derniers momens par le nouveau Duc de Bretagne Jean V, comme il l'avoit été par ſon père; on ſaiſiſſoit ſes terres, on le décrétoit de priſe de corps, on l'aſſiégeoit dans ſon château de Joſſelin, pendant qu'il expiroit; il fallut que ſa famille payât cent mille francs pour obtenir qu'on le laiſſât mourir en paix. Cliſſon étoit trop puiſſant pour qu'un Duc de Bretagne pût le voir d'un œil favorable ou même indifférent. Cliſſon chargea Robert de Beaumanoir de reporter au Roi l'épée de Connétable, qu'il avoit toujours conſervée malgré ſa diſgrace.

Henri V fut arrêté un moment par une conſpiration qui ſe forma contre lui en Angleterre, & qu'on peut regarder comme la dernière réclamation qui ait été faite en faveur

de la Maison de Mortemer (1) contre l'usurpation de la Maison de Lancastre. Le Comte de Cambridge, second fils du Duc d'Yorck, avoit épousé la sœur du Comte de la Marche, & acquis par ce mariage des espérances dont la Maison de Lancastre pouvoit prendre ombrage; il fit des démarches qui paroissoient tendre à mettre la Couronne sur la tête de son beau-frère; il eut des conférences avec quelques personnes suspectes; la conjuration ou formée ou simplement méditée, fut découverte; il en coûta la vie au Comte de Cambridge & à quelques autres Seigneurs. Ce fut le commencement de cette horrible effusion du Sang Royal en Angleterre pour la question toujours indécise de

(1) On verra les droits de la Maison de Mortemer réclamés plus que jamais dans la suite, mais par la Maison d'Yorck, à laquelle ils auront passé.

sa succession au Trône. Nous avons déja vu sous les règnes d'Edouard II, d'Edouard III & de Richard II, le Comte de Lancastre, premier Prince du Sang, Comte de Kent, frère d'Edouard II, le Duc de Glocestre, fils d'Edouard III, périr sur un échaffaud; mais c'étoit pour d'autres causes, c'étoit l'effet d'autres intrigues. Parmi nous, des Princes du Sang ont été condamnés à mort; aucun n'a subi le supplice, nous avons échappé à cette horreur (1).

On ne sait pas bien jusqu'à quel point le Comte de la Marche étoit entré dans le complot qu'on avoit formé en sa faveur. Il y avoit donné lieu en avouant au Comte de Cambridge que son Confesseur le pressoit tous les jours de réclamer ses droits au Trône, comme si la Religion pouvoit commander à

(1) Charles VII fit jeter dans la rivière à Bar-sur-Aube, Alexandre, bâtard de Bourbon.

un Prince de règner, quand il ne s'en juge pas capable. Henri V parut content ou de son innocence ou de son repentir, il lui fit grace. Des Auteurs disent que ce fut le Comte de la Marche lui-même qui révéla tout à Henri V. Il peut être ou noble ou sage de refuser un trône auquel on a droit; mais il est vil, sur-tout en pareil cas, d'être le délateur de ses amis & de son beau-frère.

Saint-Remy, chap. 53.

P. Godwin. p. 65.

L'Ecosse paroît avoir pris part à ce projet, les conjurés du moins comptoient sur ses secours; la France n'est pas même soupçonnée par les Auteurs Anglois d'y être entrée, malgré l'intérêt qu'elle avoit alors de susciter des affaires à Henri V dans son Isle; elle étoit trop concentrée dans les siennes propres.

Henri V débarque en Normandie & assiège Harfleur, où une Noblesse choisie s'étoit enfermée; il s'en rendit maître après un assez long siège;

Harflèur fut pour lui ce que Calais avoit été pour Edouard. Dans le dessein de joindre l'une à l'autre ces deux clefs de la France, par une chaîne de conquêtes, il s'engage entre les deux Provinces à peu près dans les mêmes contrées qu'Edouard & avec la même témérité; il voulut, comme Edouard, passer la Somme au gué de Blanquetaque, mais il la trouva gardée & impraticable; il fut obligé de remonter vers la source de la rivière pour chercher un passage plus facile. Sans cesse harcelé par des partis François qui lui coupoient les vivres & consumoient dans mille petits combats, son armée épuisée d'ailleurs par les fatigues & les maladies, il avoit offert de rendre Harfleur, pourvu qu'on lui permît de se retirer à Calais, & n'avoit pu obtenir cette grace: il désespéroit d'échapper, lorsque la négligence Françoise vint au secours de son imprudence, & lui offrit une de ces res- Le Laboureur. Saint-Remy.

sources imprévues sur lesquelles les Anglois avoient trop paru compter dans toutes leurs guerres contre les François; il surprit près de S. Quentin un passage mal gardé, traversa la riviere sans obstacle, & s'avança vers Calais; il ne put cependant échapper à l'armée Françoise; elle le joignit près d'Azincourt, & se posta de maniere qu'il étoit impossible aux Anglois de passer outre sans livrer bataille. Il falloit s'en tenir là, & attendre que les Anglois, avec le peu de monde qui leur restoit, attaquassent dans ce poste une armée de quarante mille hommes (1), fraîche, pourvue de tout, avantageusement campée. Les Anglois s'établirent dans un terrain étroit, flanqué de deux bois; ils vouloient qu'on supposât ces deux bois remplis de trou-

1) Les Historiens varient fort sur ce nombre; mais ils sont d'acord sur la très-grande supériorité des François, pour le nombre.

pes qu'on ne pouvoit voir, mais qu'en effet ils n'avoient pas; cette position étoit excellente pour cacher leur foiblesse, & il y avoit du talent à l'avoir choisie. Les Anglois moins découragés qu'affoiblis, trouvoient encore une dernière espérance dans le souvenir des batailles de Crécy & de Poitiers, dont ils voyoient revenir toutes les circonstances; elles revinrent en effet jusqu'au bout; l'impétuosité Françoise perdit tout, à son ordinaire, par l'impatience de vaincre. Tous les Princes du Sang qui étoient en France voulurent assister à cette bataille, excepté les Ducs de Berry & de Bourgogne; il paroît que le Dauphin Louis fut nommé pour commander l'armée. Henri V l'envoya défier à un combat singulier; ce jeune Prince eut la modération de ne rien répondre; il espéroit répondre avec avantage dans la bataille; Charles VI même vouloit s'y trouver, le vieux

Duc de Berry s'y opposa : *J'ai vu Poitiers*, dit-il, *où mon père le Roi Jean fut prins ; & mieux vaut perdre la bataille, que le Roi & la bataille.* » Cette raison sans replique retint le Roi & le Dauphin, & l'armée fut commandée par le Connétable d'Albret. Il envoya défier à son tour Henri V à une bataille générale, & lui en indiqua le jour, c'étoit le 25 Octobre 1415. Henri parut recevoir la proposition avec joie, & renvoya le héraut comblé de présens.

Quelques Historiens Anglois disent que les François se permirent, avant la bataille, des bravades qui les couvrirent de confusion après l'événement. Ils tiroient, dit-on, au sort, ou jouoient aux dez les prisonniers qu'ils devoient faire ; ils leur avoient préparé des logemens, & le Dauphin même ou le Connétable avoit envoyé demander à Henri V quelle somme il comptoit donner pour sa rançon. Remarquons

là ce sujet que les Historiens vulgaires adaptent toujours les mêmes circonstances à tous les faits semblables, & qu'on retrouve ces sortes de bravades dans les relations de toutes les batailles, où le petit nombre a triomphé de la multitude.

Au jour marqué, le Connétable quitte son poste, descend dans le défilé, avec sa Gendarmerie. Dès-lors les François ont perdu tous les avantages du nombre & de la position; des terres naturellement grasses, & détrempées alors par d'abondantes pluies, rendent leur marche pesante & irregulière, le front de la troupe Angloise, palissadé avec soin, brise encore l'impétuosité de leur choc, tandis que les Archers Anglois, armés à la légère & libres dans leurs évolutions, tirent sur eux à coup sûr, tantôt en face, à l'abri des palissades, tantôt en flanc du fond des bois où ils se retirent des deux côtés; nouvel

Le Lab. l. 35, ch. 7. Monstrelet, ch. 147. Saint-Remy, ch. 62. Walsing. p. 392, 393.

avantage qu'ils tirent de leur position. Au contraire l'étroit défilé dans lequel les François se trouvent engagés, rompt tout ordre dans leur marche & tout concert dans leurs mouvemens. Bientôt ne pouvant plus ni fuir ni se défendre, ils ne font que tomber sous la hache comme des troupeaux; les Anglois eurent même les mouvemens assez libres pour faire des prisonniers & pour les choisir; ils en firent un grand nombre; mais lorsque par les progrès naturels de la victoire, ils furent sortis du défilé & entrés dans la plaine, ils trouvèrent l'arrière-garde Françoise, redoutable à leur petit nombre; ils virent des Chevaliers qui se rallioient, des Gentilshommes du voisinage qui rassembloient leurs paysans; ils craignirent que la bataille ne recommençât, & que si les prisonniers venoient à être délivrés & à se rejoindre à leurs compagnons, ce second danger ne devînt plus grand que le premier.

Dans cette extrémité, Henri V donna l'ordre affreux (fut-il même nécessaire) d'égorger tous les prisonniers. Si ce crime ne peut être imputé au vainqueur, il reste du moins sur le compte de la guerre, & doit apprendre à ceux qui l'entreprennent si légérement, qu'ils s'engagent à tous les crimes, qu'ils sont coupables même de ceux qu'ils ne veulent pas commettre, même de ceux qu'ils ne commettent point. Lorsque Henri V eut reconnu que les François ne songeoient qu'à la retraite, il fit cesser le carnage.

La bataille d'Azincourt, comme de Crécy & de Poitiers, ne fut de la part des François qu'une grande déroute, & la déroute avoit commencé avec la bataille; c'est ce qu'avoit paru prévoir un Officier Gallois, nommé David Gaut, que Henri V avoit envoyé reconnoître l'armée Françoise & en observer les dispositions. Henri lui demandant à combien d'hom-

mes à peu près il croyoit qu'elle pût monter : « Sire, lui répondit froidement ce Capitaine, » je ne me suis » pas trop amusé à les compter ; tout » ce que j'ai cru voir en général, » c'est que quand nous en aurons tué » beaucoup, & fait beaucoup de pri» sonniers, la déroute sera encore » très-forte. »

Ce fut la troisième bataille décisive, perdue par les François contre les Anglois, dans les mêmes conjonctures, par les mêmes causes, avec la même supériorité de nombre de la part des vaincus, avec la même certitude de vaincre, en s'abstenant seulement de combattre. Edouard III, le Prince Noir, Henri V, devoient tomber dans nos fers ; ce fut le Roi Jean qui tomba dans ceux des Anglois à Poitiers ; Philippe de Valois n'échappa qu'avec peine à Crécy ; rien ne put échapper à Azincourt ; & si l'avis du Duc de Berry n'avoit pas pré-

valu, la mort ou la captivité du Roi & du Dauphin eût comblé les désastres de la France. Si, à ces trois funestes journées, nous joignons celle de Courtrai, perdue par les François contre les Flamands, & quelques autres échecs reçus, soit avant, soit depuis ces époques, toujours par la même précipitation, nous trouverons que cette Nation doit sur-tout être en garde contre sa valeur, & que son trésor le plus rare est un Général prudent. Peut-être aussi trouverons-nous qu'elle a un peu trop négligé les exemples de l'Histoire & les leçons de l'expérience. Les Anglois n'en avoient pas mieux profité; c'étoit pour la troisième fois que leur imprudence les livroit, sans asyle & sans ressources, au milieu d'un pays ennemi, à des forces supérieures, qui devoient infailliblement les accabler. Ils avoient, comme les François, répété toujours les mêmes fautes, & de plus, ils avoient espéré les mêmes

fautes de la part de l'ennemi. On ne sait ce qui doit étonner le plus, ou qu'une telle espérance ait pu être conçue ; ou qu'elle ait pu être remplie. A Azincourt, presque tous les Princes du Sang de France furent tués ou pris ; le *Comte de Nevers & le Duc de Brabant, frères du Duc de Bourgogne, & plus fidèles à leur patrie, moururent pour elle, ainsi que le Duc d'Alençon, & Louis de Bourbon, de la branche de Préaux. Le Duc de Bourgogne, dans un mouvement d'indignation & de douleur de la mort de ses frères, envoya, trop tard, un défi à Henri V, qui répondit que les deux Princes avoient été assassinés pendant la bataille par les François mêmes ; c'étoit sans doute une défaite, & l'on ne voit pas qu'elle eût le moindre fondement. Philippe, Comte de Charolois, fils du Duc de Bourgogne, fut inconsolable de la défense que le Duc lui avoit faite d'aller par-

tager le sort des autres Princes du Sang dans cette bataille; il en pleura de dépit; & cinquante ans après, il en parloit encore avec amertume. Le Duc d'Orléans, le Comte d'Eu, dernier Prince de la branche d'Artois, le Comte de Richemont, de la Maison de Bretagne, le Comte de Vendôme, le Duc de Bourbon furent pris; ce dernier mourut à Londres au bout de dix-huit ans de captivité.

Par ce sort des Princes du Sang, on peut juger de la perte des François. Ce fut, comme à Crécy & à Poitiers, sur la Noblesse que tomba principalement cette perte. De dix mille François dont le champ de bataille fut couvert, il y en avoit huit (1) mille de Gentilshommes, formant l'élite de ce grand & redoutable Corps de la Gendarmerie Françoise; le Connétable d'Albret fut du nombre des

(1) On varie sur tous ces nombres.

morts, ainsi que le Maréchal de Heilly, l'Amiral Jacques de Châtillon, Jean de Montaigu, Archevêque de Sens & Chancelièr de France, frère du Ministre Montaigu, décapité en 1409. *Ce Prélat*, dit un Auteur du temps, *fut peu plaint, parce que ce n'étoit pas son office.* Le Maréchal de Boucicaut fut du nombre des prisonniers, qui montoient à quatorze mille, & dont une partie trop considérable fut égorgée de sang-froid, comme nous l'avons raconté.

Il est bien peu vraisemblable que cette bataille n'ait coûté aux Anglois que quarante hommes, comme le prétendent quelques-uns de leurs Auteurs, puisque le Duc d'Yorck (1)

(1) Ce Duc d'Yorck étoit le Comte de Rutland, dont il a été parlé dans le Chapitre précédent; il étoit devenu Duc d'Yorck par la mort de son père. Il mourut avec plus de gloire qu'il n'avoit vécu. Il n'avoit point d'enfans. Son neveu, fils du Comte de Cambridge,

y fut tué à côté du Roi d'Angleterre, ainsi que David Gaut & le Duc de Suffolck; que le Duc de Glocestre, frère du Roi d'Angleterre, fut renversé d'un coup de massue, & que le Roi d'Angleterre lui-même courût risque de la vie à plusieurs reprises. Le Duc d'Alençon d'un coup d'épée abattit sa Couronne; un autre Chevalier avec sa hache d'armes lui eût fendu la tête, si le casque n'eût affoibli le coup.

Il falloit que la bataille d'Azincourt ressemblât en tout à celles de Crécy

---

décapité, lui succéda dans ses biens & dignités, & continua la branche d'Yorck.

Au reste, les Auteurs varient si singulièrement sur le nombre des Anglois tués à la bataille d'Azincourt, qu'on ne sait à quoi s'en tenir. Walsingham n'en compte que trente-cinq en tout : savoir, le Duc d'Yorck, le Duc de Sulffolck, quatre Chevaliers, un Ecuyer, & vingt-huit soldats. Monstrelet dit seize cents; d'autres disent quarante, d'autres quatre cents.

& de Poitiers ; elle leur ressembla encore par ses suites, beaucoup moins funestes à la France qu'on n'avoit lieu de le craindre. Henri V, qui n'avoit combattu que pour s'ouvrir la route de Calais, sembla ne pas chercher d'autre fruit de sa victoire, & n'étoit pas en état apparemment d'en recueillir d'autre ; il retourna en Angleterre, & conclut une trêve ; d'après laquelle deux ans se passèrent sans qu'on vît reparoître en France aucunes troupes Angloises, & il ne tint pas au vainqueur d'Azincourt que ce malheureux Royaume ne respirât.

Peut-être en voyant la réunion des Princes François à la bataille d'Azincourt, & la disposition du Duc de Bourgogne lui-même à se déclarer contre l'Angleterre, Henri V craignit-il de les irriter & d'affermir leur réunion par des hostilités nouvelles ; peut-être espéra-t-il qu'en laissant en liberté la haine mutuelle des deux partis, il

ſeroit bientôt rappelé par l'un des deux, & qu'il reviendroit alors avec plus d'avantage.

« Durant ce temps-là, dit le Père d'Orléans, » nous aurions pu garnir » nos Côtes, pourvoir à la sûreté de » nos Places, armer ſur mer & ſur » terre ; mais c'étoit là le moindre » des ſoins de ceux qui avoient quel- » que rang dans l'Etat. » D'Orl. Rév. d'Angl.

C'étoit par un reſte d'honneur qu'ils ſembloient quelquefois vouloir ſe réunir contre l'ennemi étranger ; c'étoit par inclination & avec fureur qu'ils ſe livroient aux diſcordes civiles ; le traité d'Auxerre put à peine les contenir un inſtant, la haine des deux partis éclatoit en toute rencontre : d'un autre côté, le déſordre des finances alloit toujours croiſſant ; la dépenſe de la Maiſon du Roi, qui ſous le règne précédent n'excédoit pas quatre-vingt quatorze mille livres, étoit portée ſous Charles VI à quatre cents

cinquante mille; celle de la Reine, qui étoit fixée à trente-six mille livres, alloit à cent quatre mille ; au moins cette dépense avoit des bornes connues, les déprédations des Financiers n'en avoient point. Une assemblée des Etats-Généraux, tenue en 1412, mérita un peu le reproche qu'on a fait quelquefois à ces grandes assemblées, de voir & d'exposer tous nos maux sans en soulager un. Ce n'étoit pas la faute des Etats, mais des Grands, qui les dirigeoient & les corrompoient. Benoît Gentien, Orateur du Tiers-État & de l'Université, prit pour texte d'un Discours où il peignoit l'état du Royaume : *Imperavit ventis & mari, & facta est tranquillitas magna* (1). C'étoit ce modérateur des vents & de la mer qui manquoit au Royaume. *Deux vents*, dit-il, *dominent en France;*

(1) « *Il commanda aux vents & à la mer,* » *& il se fit un grand calme.* »

c'est à savoir, sédition & ambition. Telles étoient en effet les deux grandes maladies du Corps politique. Il n'oublia pas de se plaindre *de la grande & excessive mangerie des finances.* Mais le Carme Eustache de Pavilly, Orateur qui, pour l'audace, avoit remplacé l'Augustin Jacques Le Grand, fit un mémoire qui répandit la terreur parmi les Financiers ; il détailloit toutes les malversations & tous les genres de rapine : Les Financiers, disoit-il au Roi, vous prêtent vos propres fonds à une usure exorbitante, *en sorte que dix mille francs vous en coûtent seize mille ; on fait chevaucher an sur autre, en quoi votre finance est dégâtée avant que le terme soit venu ; & par ainsi buvez vos vins en verjus.*

Veut-on, ajoutoit-il, que le Roi reprenne son bien où il est ? rien de plus aisé : *qu'on enquerre quelle substance les Généraux & le souverain Maître des Finances pouvoient avoir quand ils*

entrèrent dans leurs offices, quels gages ils ont reçus, combien ils doivent avoir dépensé raisonnablement, & ce qu'ils ont de présent, les grandes rentes & possessions qu'ils ont acquises, & les grands édifices qu'ils ont fait faire.

Ces propositions regardoient l'ordre public, elles n'eurent point d'effet. Le Duc de Bourgogne sut tourner contre ses ennemis particuliers tout le zèle des Etats, qui par conséquent n'aboutit qu'à nuire.

La politique de ce Prince étoit souvent démentie par son caractère. L'intérêt qu'il avoit de ménager le Dauphin, ne pouvoit l'engager à se contraindre; il vouloit gouverner le Dauphin avec le même despotisme qu'il gouvernoit le Royaume : la mésintelligence se mit entr'eux; le Dauphin s'ennuya du joug, & voulut jouer un rôle par lui-même dans cette anarchie : il prétendit soumettre Paris & désarmer les Bourgeois. Le Duc de

Bourgogne souleva contre lui ses Bouchers & une foule de factieux, à la tête desquels se mit un Chirurgien, nommé Jean de Troye. On court à l'hôtel du Dauphin ; on lui déclare qu'on vient pour arrêter les traîtres qui l'environnent; le Chancelier du Dauphin (1) demande quels sont ces traîtres; on lui en donne une liste, à la tête de laquelle étoit le Chancelier lui-même : on enfonce les portes, on arrête tous les Seigneurs dont le Dauphin étoit entouré; on n'épargne ni le Duc de Bar, cousin-germain du Roi, ni Louis de Bavière, frère de la Reine. C'étoit la même insulte que Marcel avoit faite autrefois au Dauphin Charles pendant la captivité du Roi Jean. Le Duc de Bourgogne vint, comme Marcel, combler l'insulte par sa présence. « *Beau-père*, lui dit le

(1) Le Dauphin, comme Duc de Guyenne avoit un Chancelier particulier.

Dauphin, » *cet outrage m'est fait par » votre conseil, & ne vous en pouvez » excuser, car gens de votre hôtel sont les » principaux ; si sachez sûrement qu'une » fois vous en repentirez, & il n'ira » pas toujours la besogne ainsi à votre » plaisir. Monsegneur*, répond le Duc avec la plus outrageante froideur, » *vous vous informerez quand serez re» froidi de votre ire.* » Des Officiers du Dauphin, on alla jusqu'aux Officiers du Roi ; le Chancelier, Arnaud de Corbie, fut destitué ; l'Avocat-Général, Juvenal des Ursins, fut mis au Châtelet ; le célèbre Gerson, qui s'étoit élevé contre la harangue du Cordelier Jean Petit, fut obligé de se cacher sur les voûtes de Notre-Dame. Le Chirurgien Jean de Troye fit prendre au Roi le chaperon blanc, signal du parti Bourguignon, comme Marcel avoit donné son chaperon au Dauphin Charles ; tout le monde aussi-tôt en voulut avoir, car il n'y avoit de sû-

reté qu'à l'abri de ce chaperon. Le Carme Eustache de Pavilly avoit vendu son éloquence au Duc de Bourgogne & aux Bouchers de Paris ; ceux-ci firent des loix de sang, qu'on appela les *Ordonnances Cabochiennes*, du nom du Boucher *Simon Caboche* : le Roi vint en chaperon blanc au Parlement pour les faire enregistrer. Les Seigneurs & les Officiers du Roi & du Dauphin, qu'on avoit arrêtés, furent liés deux à deux sur des chevaux, & traînés en prison à travers les huées de la populace ; quelques-uns furent massacrés dans les rues, d'autres dans leurs cachots ; on en jeta plusieurs dans la Seine, on en fit périr un grand nombre sur l'échaffaud, on y porta jusqu'à des cadavres ; La Rivière, fils du Ministre de ce nom, & un Ecuyer du Dauphin, nommé le petit Maisnel, avoient été massacrés dans la prison à coups de hache ; on les traîna morts jusqu'aux Halles, où ils eurent la tête

tranchée. Le Dauphin fut retenu prisonnier à l'hôtel de S. Pol, il y étoit gardé à vue, on lui interdisoit jusqu'aux amusemens les plus innocens. Jacqueville, Capitaine du Guet de Paris, alors le favori du Duc de Bourgogne & l'exécuteur de ses violences, passant un soir devant l'hôtel de S. Pol, entend des violons ; il monte à l'appartement du Dauphin, où l'on dansoit, il lui reproche *la dissolution dans laquelle il vivoit.* La Trémoille étoit avec le Prince : *c'est vous*, lui dit Jacqueville, *qui êtes le ministre de ces indécences.* Le Dauphin perdit patience, il tira sa dague, dont Jacqueville eût été percé, sans une cotte de maille qu'il portoit toujours. Les Archers du Guet s'avançoient pour massacrer la Trémoille, le Duc de Bourgogne, qui survint, lui sauva la vie. Le Dauphin pensa mourir d'une hémorragie causée par l'excès de colère où le jeta cette insolence.

Un gouvernement si violent ne pouvoit subsister. Le Dauphin trouva le moyen de traiter avec les Orléanois, & de se liguer avec eux; bien-tôt il marche dans les rues de Paris à la tête de trente mille hommes. Les séditieux voulurent se rassembler; le Duc de Bourgogne, qui jugea que la partie ne seroit pas égale, les fit retirer lui-même; il eut ensuite la témérité d'aller joindre le Dauphin & les Princes Orléanois, au moment où l'on délivroit les prisonniers, & où le Duc de Bavière & le Duc de Bar, devenus libres enfin, devoient naturellement vouloir venger sur lui les affronts & les périls de leur captivité. Jamais le Duc de Bourgogne ne mérita mieux qu'en cette occasion le nom de *Jean-sans-peur*. Le bruit général étoit que ces deux Seigneurs, le lendemain du jour où ils furent délivrés, devoient être menés à l'échaffaud, si la tyrannie du Duc de Bourgogne eût duré ces deux jours de plus;

on y conduisit à leur place un frère du Chirurgien Jean de Troye, chez lequel on trouva une liste de proscription, qui dévouoit à la mort plus de quatorze cents Chefs de famille avec leurs familles entières. Cette liste étoit divisée en trois colonnes, distinguées chacune par une lettre particulière; un *T* désignoit ceux qui devoient être tués; un *B*, ceux qui devoient être bannis; une *R*, ceux qu'on devoit se contenter de rançonner. Tout parut rentrer sous l'obéissance du Dauphin; les Chefs des factieux lui abandonnèrent la Bastille, le Louvre, le Palais, l'Hôtel-de-Ville; les Ministres & Magistrats destitués furent rétablis; le Gouvernement de Paris fut rendu au Duc de Berry; les écharpes des Armagnacs remplacèrent les chaperons blancs & les croix Bourguignonnes. Le Duc de Bourgogne se retira en Flandre, sa retraite ne fut point troublée; il y avoit envoyé long-temps

avant lui le Comte de Charolois ſon fils, c'étoit la ſeule précaution qu'il eût priſe contre les dangers de la révolution qu'il éprouvoit dans ce moment : la harangue de ſon Cordelier, Jean Petit, fut brûlée publiquement dans le Parvis de Notre-Dame ; on voulut exhumer cet Apologiſte de l'aſſaſſinat, pour brûler auſſi ſes os ; le Roi déclara que juſques-là il avoit été *déçu, ſéduit & mal informé* ; les Prédicateurs eurent ordre de prêcher contre les Bourguignons, comme ils avoient prêché contre les Armagnacs : on joignit la galanterie à la cruauté, on donna des tournois & des fêtes, & l'on publia des Edits de proſcription.

Il ſembloit qu'on craignît de couper la racine des guerres civiles. On avoit pu vingt fois s'aſſurer du Duc de Bourgogne, on l'avoit laiſſé échapper, & dès qu'il fut parti, on lui déclara la guerre ; les hoſtilités recommencèrent avec une nouvelle ardeur.

Cependant le Dauphin jugeoit qu'il n'avoit fait que changer de tyrans ; il se trouvoit aussi esclave des Armagnacs qu'il l'avoit été des Bourguignons : en effet, la Reine, qui étoit toujours à la tête du parti Armagnac, sur-tout depuis qu'il étoit triomphant ; fit à son propre fils le même affront que le Duc de Bourgogne avoit fait à son gendre ; elle arrive inopinément chez le Dauphin, au Louvre, suivie des Princes & des Chefs du parti Armagnac ; elle fait arrêter, en sa présence & en présence du Dauphin, quatre jeunes Seigneurs de la Cour de ce Prince : c'étoient les Seigneurs de Moï, de Brimeu, de Montauban, & de Croï. Le Dauphin les défendit tant qu'il put ; il voulut sortir de son Palais & appeler le peuple à leur secours, les Princes le retinrent ; il paroît qu'on soupçonnoit ces amis du Dauphin d'avoir des intelligences avec le Duc de Bourgogne. On savoit que le Dauphin avoit

écrit au Duc pour réclamer ſon ſecours; il vouloit que les Bourguignons le délivraſſent des Armagnacs, comme les Armagnacs l'avoient délivré des Bourguignons. Le Duc de Bourgogne ſe préſenta aux portes de Paris, ſur-tout du côté des Halles, qui avoient toujours été dans ſes intérêts. Pour échauffer ſes partiſans, il publioit que le Dauphin l'avoit mandé; que les Armagnacs tenoient le Roi & le Dauphin priſonniers : la Cour obligea le Dauphin de le déſavouer; on publia ſon déſaveu, & perſonne n'y crut. Cependant tous les efforts du Duc de Bourgogne n'aboutirent pour lors qu'à exciter dans la Ville quelques conſpirations, qui furent découvertes & punies; on déſarma les Bourgeois, on leur enleva leurs chaînes, qui furent portées à la Baſtille. Le Comte d'Armagnac paſſa pour l'auteur de ce conſeil; les habitans de Paris en conçurent contre lui une haine mortelle.

Le Duc de Bourgogne retourna en Flandre ; ce retour avoit l'air d'une fuite, on le poursuivit ; on mit le siège devant Arras ; mais le Duc avoit des intelligences dans l'armée des assiégeans, leur artillerie étoit mal servie : on s'apperçut de la trahison d'un canonnier, qui se déroba au supplice en se réfugiant dans la Place. On se mit à négocier. Le Dauphin, toujours favorable au Duc de Bourgogne, lui fit accorder la paix ; les habitans de Paris allèrent se plaindre au Duc de Berry de ce qu'on ne les avoit pas appelés au traité : *Ce ne vous touche en rien*, leur dit le Prince, *ni entremettre ne vous devez de notre Sire le Roi, ne de nous qui sommes de son sang & lignage ; car nous nous courrouçons l'un à l'autre quand il nous plaît, & quand il nous plaît, la paix est faite & accordée.*

La paix d'Arras ne fut pas plus solide que la paix d'Auxerre ; elle parut se faire sous de funestes auspices. Des

ſoldats ayant mis le feu à leurs tentes, en ſe retirant, la flamme gagna les quartiers voiſins, & juſqu'au logement du Roi, qui courut riſque encore d'être brûlé, comme au Bal des Ardens; les hoſtilités, les conſpirations continuèrent; l'autorité reſta entre les mains des Armagnacs; on fit un Service ſolemnel au Duc d'Orléans, frère du Roi; Gerſon prononça ſon Oraiſon funèbre, dans laquelle on remarqua les mots ſuivants : *Qu'il ne enhortoit, ne conſeilloit la mort du Duc de Bourgogne ou ſa deſtruction, mais icelui devoit être humilié, afin qu'il recognût ſon péché en faiſant digne ſatisfaction.*

Le Dauphin ſe brouilloit avec tout le monde; avec Iſabelle, en lui enlevant ſes tréſors, qui lui étoient plus chers encore que l'autorité; avec les habitans de Paris, en achevant de les réduire; avec les Armagnacs, en cherchant à les rabaiſſer & à leur échapper; avec le Duc de Bourgogne, en quit-

tant la Dauphine pour une maîtresse ; & en reléguant à S. Germain cette vertueuse fille d'un père criminel. Le Duc de Bourgogne voulut forcer le Dauphin à la reprendre ; il fut aisé de braver de loin les plaintes & les menaces d'un père irrité.

Le Duc de Bourgogne, à qui la paix d'Arras ne rendoit point l'autorité qu'il avoit eue en France, s'unit plus étroitement que jamais avec le Roi d'Angleterre; il étoit son allié dans le temps de la bataille d'Azincourt, où il empêcha son fils de se trouver. Le cartel qu'il envoya au Monarque Anglois, après avoir perdu ses frères à cette bataille, étoit peut-être moins l'effet d'une vraie douleur, qu'une démarche exigée par l'honneur, & concertée entre le Roi d'Angleterre & lui ; la facilité avec laquelle il se contenta de la plus mauvaise défaite, la constance avec laquelle il persévéra dans l'alliance de l'Angleterre, favorisent du moins cette idée.

L'épée de Connétable, après la bataille d'Azincourt, avoit été donnée au Comte d'Armagnac, ce qui avoit redoublé la fureur du parti Bourguignon. Le Duc de Bourgogne, pour profiter de ces dispositions, parut vouloir s'approcher de Paris; mais il resta cantonné dans la Brie, auprès de Lagny; ce qui le fit nommer par dérision *Jean de Lagny qui n'a hâte d'aller*, plaisanterie relative apparemment à quelque proverbe du temps. Le nouveau Connétable voulut s'illustrer en chassant de Harfleur les Anglois : ce projet étoit noble & utile, mais il échoua. Le Duc de Bourgogne donnoit de tous côtés tant d'affaires aux Armagnacs, qu'il les obligeoit de rassembler contre lui toutes leurs forces; il couronna ses violences & ses crimes par une conspiration nouvelle, qui devoit éclater le jour du Vendredi-saint. On vouloit opérer une révolution générale; il ne s'agissoit de rien moins que

de mettre la couronne sur la tête du Duc de Bourgogne. On devoit arrêter, renfermer, peut-être même massacrer le Roi, la Reine, tous les Princes, tous les chefs du parti Armagnac ; en un mot, exterminer le parti entier : l'extravagance de ce complot en égaloit seul l'atrocité ; il pensa cependant réussir. Cet affreux secret fut gardé presque jusqu'au moment de l'exécution ; ce ne fut que quelques heures avant la nuit choisie pour ce grand carnage, que le Gouvernement en reçut les premiers avis. Aussi-tôt Tanegui du Chatel, Prévôt de Paris, courut s'emparer des Halles, foyer de toutes les conspirations qui se formoient en faveur du Duc de Bourgogne ; on trouva dans les maisons qui avoient été indiquées, les Chefs du parti Bourguignon tout armés & attendant le signal : les uns furent arrêtés, les autres prirent la fuite. On peut juger à combien de supplices ou publics ou secrets

un pareil crime donna lieu. La haine étendit les proſcriptions & multiplia les coupables. Le Duc de Bourgogne non-ſeulement avoit eu connoiſſance du-complot, mais même l'avoit approuvé; on trouva entre les mains des Chefs de la conſpiration, des Lettres d'aveu, ſignées de ſa main. En même temps il ſignoit avec le Roi d'Angleterre un traité, par lequel il déclaroit, « qu'ayant juſqu'alors méconnu la » juſtice des droits du Roi d'Angle- » terre & de ſes nobles Progéniteurs » au Royaume & Couronne de Fran- » ce, il a tenu le parti de ſon adver- » ſaire, en croyant bien faire; mais » que, mieux informé, il tiendra do- » reſnavant le parti dudit Roi d'An- » gleterre & de ſes hoirs, qui, de » droit, eſt & ſeront légitimes Rois » de France. Qu'il reconnoît être tenu » de lui faire, en cette qualité, hom- » mage, comme à ſon légitime Souve- » rain, » Il promet de rendre cet hom-

mage aussi-tôt que le Roi d'Angleterre aura conquis « une notable partie du » Royaume de France, & d'employer » toutes les voies & manières secrè- » tes qu'il pourra imaginer, pour que » ledit Roi d'Angleterre soit mis en pos- » session réelle du Royaume de France. » Il proteste d'avance contre tous trai- » tés qu'il pourroit signer par la suite en » faveur du Roi Charles & du Dauphin » son fils, déclarant *que de semblables » conventions sont de nulle valeur, & se- » ront dressées uniquement pour les mieux » tromper & les perdre l'un & l'autre.* »

En effet, Henri V voyant que la France avoit si mal profité du loisir qu'il lui avoit laissé de réparer ses pertes, étendit ses vues ambitieuses, & ne se bornant plus à demander l'exécution du traité de Brétigny, il reprit le grand projet d'Edouard III, & redemanda la France entière ; il s'en expliqua ainsi avec le Cardinal des Ursins, qui par de justes remontran-

Walsing. p. 400.

ces essayoit de le ramener à la paix : « Ne voyez-vous pas, lui dit-il, » que » la France, livrée aux furies, n'a plus » ni Roi, ni Sujets, & qu'elle ne peut » obtenir la paix avec elle-même. » Cette paix ne peut plus être que » le fruit de la conquête & que le » bienfait du vainqueur. La France a » besoin d'un Maître, & je suis le » Maître qu'il lui faut. C'est Dieu qui » me conduit par la main pour arra- » cher ce peuple à ses propres fureurs, » & le rendre heureux en le soumet- » tant à son Roi légitime. »

Monstrelet, ch. 178, 179. Saint-Remy, ch. 81. 85. 86. 91. Juvenal des Ursins. Rymer, vol. 9.

L'Empereur Sigismond, qui vint en France vers ce temps, ayant vu les divisions de nos Princes & le délire de la Nation, jugea, comme Henri V, que cette Monarchie touchoit à sa ruine ; en conséquence, il fit alliance avec l'Angleterre, dans l'espoir de faire valoir les droits surannés de l'empire sur les Provinces de l'ancien Royaume d'Arles.

Henri V descendit de nouveau en

Normandie, soumit Cherboug, Caen, Lizieux, Falaise, Evreux, le Pont-de-l'Arche, &c. Tout fuyoit devant ce vainqueur ; il ne trouva dans Lizieux qu'un vieillard & une femme, qui n'avoient pas eu la force d'abandonner leur Ville. Henri vient assiéger Rouen ; ce siège, non moins mémorable que celui de Calais par la constance des habitans & par la sévérité cruelle du vainqueur, dura six mois ; cinquante mille personnes périrent par la famine, par l'épée, ou par les maladies. Pour se ménager encore quelques jours de résistance, on mit dehors vingt mille bouches inutiles ; ces malheureux moururent de faim, de froid & de rage sous les murs de la Ville, à la vue des assiégeans, qui ne voulurent point leur livrer passage, & des assiégés, qui ne voulurent point les reprendre. Voilà encore une de ces horreurs que les loix militaires sont forcées d'autoriser, & qui sont inévitables dans le systême

de

de guerre : comment donc les hommes font-ils la guerre ?

Quelques femmes accouchèrent dans les fossés ; par un mélange bizarre de barbarie & de piété, on enlevoit les enfans du haut des murailles dans des corbeilles, on leur donnoit le Baptême, & ils étoient aussi-tôt rendus à leurs meres par le même moyen, pour mourir avec elles.

La famine parvenue au comble dans la Place, ne permettoit plus que des résolutions désespérées. On choisit dix mille hommes déterminés qu'on envoie pour forcer le camp des Anglois, & ouvrir un passage aux habitans ; mais deux mille hommes avoient à peine passé le pont, que ce pont venant à se rompre, entraîna dans sa chute une partie de la troupe, & sépara le reste. On dit que ce fut l'ouvrage du Gouverneur, qui trahissoit la garnison, & qui avoit fait scier les piliers qui soutenoient le pont. Les deux

mille hommes qui se trouvoient enfermés entre l'ennemi & la rivière, prirent le parti de vendre bien cher leur vie, & furent taillés en pièces. Après le mauvais succès de cette tentative, Henri crut que les assiégés alloient se rendre à discrétion : ils envoyèrent demander une capitulation; elle fut refusée. « Emportez-nous d'assaut, si vous aimez la gloire, lui dirent les Députés; » quand vous nous » auriez réduits par famine, croiriez-» vous nous avoir vaincus? » Piqué de ce discours, Henri n'en fut que plus inflexible : outrés de sa dureté, les habitans n'en furent que plus inébranlables; leur dernière résolution fut de miner eux-mêmes leurs murailles, de sortir tous ensemble par la brèche, & de forcer le camp des assiégeans, ou de périr. Henri craignit enfin les effets d'un tel désespoir, il accorda une capitulation; il entra en triomphe dans Rouen; mais il ternit sa gloire,

disent les Auteurs Anglois, en laissant ses soldats piller la garnison, au mépris de la capitulation, & en faisant périr Alain Blanchard, Maire de Rouen, dont le courage avoit le plus contribué à soutenir celui de ses concitoyens. Ajoutons qu'au moins il eut la bonne politique de respecter les privilèges de la Ville, & même d'abolir la Gabelle & d'autres impôts onéreux. Quels éloges ne mérite pas la constante fidélité d'une Ville, qui, opprimée dans la paix, abondonnée dans la guerre par le Gouvernement, trahie dans sa défense par son propre Gouverneur, suffisoit seul à son devoir, & résistoit non-seulement aux armes de l'ennemi, mais encore à l'espérance d'un meilleur sort! Combien les Souverains doivent aimer de pareils sujets & desirer de s'acquitter envers eux!

La prise de Rouen rendit Henri V maître de toute la Normandie, qui rentra ainsi sous la domination An-

gloise, environ 216 ans après avoir été enlevée par Philippe Auguste à Jean-sans-terre. Les crimes de Jean-sans-terre lui avoient fait perdre cette Province ; Charles VI la perdit à son tour par les passions & les fureurs de ceux qui gouvernoient sous son nom.

Le Génie de la France étoit abaissé, le moment de l'accabler étoit venu. Henri, poursuivant ses conquêtes, se répand dans la Picardie, dans l'Isle de France, & force la Cour de se retirer à Troyes.

Le P. d'Orléans prétend que Henri V étoit amoureux de la Princesse Catherine de France, qu'il épousa dans la suite : cette inclination, née d'abord à la vue du portrait de cette Princesse, qu'il portoit toujours sur lui depuis ce temps, s'étoit bien accrue dans une entrevue, où Isabelle de Bavière l'avoit menée avec elle ; mais cet ambitieux amant n'en eut que plus d'ardeur pour conquérir la France :

j'aurai la Princesse, disoit-il; *j'aurai le Royaume avec elle.* Il eut en effet l'un & l'autre.

Jusques-là le Duc de Bourgogne l'avoit servi avec plus ou moins de zele, selon qu'il étoit lui-même en faveur ou en disgrace à la Cour de France; quelquefois même il s'érigeoit en médiateur entre la France & l'Angleterre. La fortune changeoit à tout moment: les intérêts avoient tellement varié, qu'on ne les reconnoissoit plus. Tout ce qui se passoit alors en France n'étoit qu'un chaos de négociations & d'hostilités, de crimes & de malheurs. Le Dauphin Louis qui étoit redevenu Armagnac, étoit mort peu de temps après la bataille d'Azincourt; on crut qu'il avoit été empoisonné par les Bourguignons, ou plutôt les deux factions s'accusèrent réciproquement de ce crime, qui peut-être n'avoit rien de réel.

Lorsque le Duc de Bourgogne, à la mort de son gendre, redemanda sa

fille avec le douaire & la moitié des meubles qui lui revenoit, on répondit: *qu'il plaisoit bien au Roi qu'elle allât devers son père; qu'on ne lui pouvoit assigner de douaire pour le présent, pour ce que le Roi n'étoit pas en point, & que le Roi avoit bien affaire des meubles.*

1416. Le Dauphin Jean, qui étoit Bourguignon, avoit suivi de près son frère; on crut qu'il avoit été empoisonné par Louis II, Duc d'Anjou, Roi titulaire de Naples, qui étoit Armagnac, & beau-père du Dauphin Charles, également Armagnac. Le Duc de Berry étoit mort aussi. Son âge de soixante & seize ans éloigna les idées de poison. Isabelle de Bavière étoit réunie avec l'assassin de son premier amant, pour les intérêts d'un autre amant. On avoit jeté dans la rivière, par ordre du Roi, Bois-Bourdon, favori d'Isabelle, & qu'on accusoit d'un commerce trop intime avec cette Princesse. Comme depuis long-temps Charles VI ne

donnoit point d'ordre qui ne lui fût dicté, on crut que celui-ci l'avoit été par le Connétable d'Armagnac; on croit même qu'il révéla au Roi l'intrigue de la Reine & de Bois-Bourdon. Le Roi surprit celui-ci sortant de chez la Reine; mis à la question, cet homme avoua tout, ce qui pourroit ne rien prouver; on le conduisit à la Seine, enveloppé dans un sac de cuir, avec cette inscription: *Laissez passer la justice du Roi.*

Le Connétable avoit déja irrité la Reine en s'emparant militairement de ses trésors pour les besoins de l'Etat, de concert avec le Dauphin Louis. La mort de Bois-Bourdon, & l'exil ou plutôt la prison où on la retint elle-même à Tours, mirent le comble à la fureur de la Reine, qui ne pardonna jamais au Dauphin son fils la part qu'elle le soupçonnoit d'y avoir eue. Attachée au parti des Armagnacs ou Orléanois depuis l'assassinat du Duc

d'Orléans, elle se jeta dans celui des Bourguignons, & sortit de sa prison par le secours du Duc de Bourgogne; « elle changea pour lui, dit le P. d'Orléans, une assez violente haine en » *quelque chose qui sembloit même passer* » *un peu sa bonne amitié*; » elle le rendit maître de l'esprit du Roi, d'un grand nombre de Places, & pour le premier usage de sa liberté, elle courut faire la guerre à son propre fils. Ainsi le véritable Chef des Armagnacs fut alors le Dauphin Charles; celui des Bourguignons fut cette même Isabelle, si long-temps l'ennemie de ce parti, & le Duc de Bourgogne devint son Lieutenant. C'étoit le même motif qui jetoit ainsi tour-à-tour Isabelle dans les deux partis contraires: des deux côtés, elle avoit un amant à venger; & si le Dauphin avoit réellement eu part à la mort de Bois-Bourdon, quels que fussent les torts de la mère, le fils étoit inexcusable.

Un seul exemple peut faire connoître de quelle manière les deux partis se faisoient la guerre. Le Connétable d'Armagnac assiégeoit Senlis ; la Ville avoit capitulé ; elle devoit se rendre dans un temps marqué, si elle n'étoit secourue par les Bourguignons. Le secours arriva ; le Connétable n'en fit pas moins sommer la Ville de se rendre ; sur son refus, le barbare fit écarteler six ôtages qu'on lui avoit remis au moment de la capitulation, & que les loix de la guerre l'obligeoient à rendre, puisque la Ville étoit secourue. La Garnison, pour réponse, fit voler par-dessus les murailles les têtes de quarante-six prisonniers.

Cette fureur passoit des Chefs aux particuliers, & la plupart des exploits militaires étoient des traits de vengeance. Le Bâtard d'Alençon se plaisoit à massacrer les Anglois dans les combats, hors des combats, avec un acharnement si marqué, que le Roi

d'Angleterre se crut autorisé, par le droit des gens, à le lui reprocher. *J'ai un frère à venger*, répondit le Bâtard; *il fut tué sous vos yeux à Azincourt.*

Qu'on imagine une répétition continuelle de ces violences, voilà l'histoire de ces guerres. Ce n'étoit rien encore en comparaison des scènes qu'alloit offrir la Capitale.

Pendant que d'un côté tout cédoit aux armes du Roi d'Angleterre, de l'autre on introduisoit les Bourguignons dans Paris. Le fils d'un Quartenier nommé Le Clerc, déroba les clefs sous le chevet du lit de son père, & alla ouvrir les portes. L'Isle-Adam, Lieutenant du Duc de Bourgogne, entra d'abord sans bruit; puis, quand le peuple se fut joint à lui; & quand il se fut rendu maître de la personne du Roi, toute la Ville retentit de ce cri; *la paix & Bourgogne.* Le vigilant Tanneguy du Châtel n'eut que le temps d'aller prendre le Dauphin dans son

lit, & de se sauver avec lui à la Bastille, puis à Melun; le Connétable d'Armagnac, déguisé en mendiant, se cacha chez un Maçon; mais sur une défense qui fut publiée de donner asyle à aucun Armagnac, sous peine de mort, le Maçon le livra. Alors commença un des plus horribles massacres dont l'Histoire ait conservé le souvenir. Le Connétable, le Chancelier de Marle, les Evêques de Senlis, de Coutances, de Bayeux, d'Evreux, de Saintes, &c. furent égorgés & outragés après leur mort; leurs corps furent traînés pendant trois jours dans les rues; on avoit pris plaisir à couper en lanières la peau du Connétable, & on lui avoit fait une écharpe de sa chair; le sang ruisseloit dans les rues, on éventroit les méres, on écrasoit les enfans; les assassins rioient en contemplant leur ouvrage: *regardez ces petits chiens*, disoient-ils, *ils remuent encore*. Les Chefs du parti Bourguignon les approuvoient

& les encourageoient : *Mes enfans*, crioient-ils, *vous faites bien*.

Les Armagnacs n'avoient pas eu plus d'humanité. Le Journal du regne de Charles VI, accuse les Gendarmes du Connétable d'avoir fait rôtir des hommes & des enfans dont ils ne pouvoient pas tirer de rançon, & le Connétable avoit aussi formé le projet d'un massacre général des Bourguignons, qu'il alloit exécuter lorsque ceux-ci surprirent Paris.

Le Duc de Bourgogne y fit son entrée un mois après L'Isle-Adam, & le carnage recommença. Quiconque étoit soupçonné avoir de l'argent, ou qui-conque avoit un Bourguignon pour ennemi, étoit massacré comme Armagnac; les corps, précipités du haut des tours, étoient reçus sur les pointes des épées & des javelines. Le bourreau se mit à la tête des assassins; il se faisoit amener les prisonniers, prétendant que le droit de les égorger lui appar-

tenoit ; il toucha en ſigne d'alliance & d'amitié, dans la main du Duc de Bourgogne, qui ne le connoiſſant pas le prenoit ſeulement pour un Bourguignon zélé. Ce Prince, en même temps qu'il excitoit ſous main ces émotions par ſes émiſſaires, feignoit de vouloir les appaiſer, & de ne pouvoir y réuſſir ; il prodiguoit plus que jamais à cette vile & féroce populace les careſſes & la familiarité. Les bouchers, les écorcheurs, les bourreaux, vengeurs ardens de la querelle de ce Prince, en uſoient avec lui comme firent dans la ſuite les Seize avec le Duc de Mayenne, d'abord ſes créatures, enſuite ſes tyrans. Le Duc de Bourgogne finit auſſi par en uſer avec eux, comme Mayenne avec les Seize, c'eſt-à-dire par en faire pendre quelques-uns. Il s'apperçut du danger de laiſſer prendre au peuple cette habitude de la révolte & du meurtre ; il ſentit que la continuité de ces déſor-

dres pouvoit à fin tourner contre lui-même; il voulut en arrêter le cours, il éprouva quelque résistance; il fit prendre les armes aux troupes, & il crut que ce seroit d'un bon exemple, d'envoyer au supplice quelques-uns de ceux dont les mains s'étoient le plus souillées de sang. Ce même bourreau, Capeluche, qui avoit traité avec lui d'égal à égal, méritoit d'être distingué parmi les assassins; il fut décapité aux Halles. Son valet qui lui trancha la tête, n'avoit jamais fait d'exécution de cette espèce; Capeluche, pour son intérêt, prit soin de l'instruire lui-même; il lui prescrivit les mesures nécessaires pour ne le pas manquer; il se mit ensuite à genoux, & reçut le coup mortel avec la même tranquillité qu'il le donnoit autrefois.

Le peuple ne murmura point, & on vit que le Duc de Bourgogne n'avoit pas moins de facilité à le contenir, qu'à l'émouvoir. Une démarche bien

dangereuse lui assura les cœurs des habitans de Paris ; il leur rendit les chaînes & les armes, que le Connétable d'Armagnac leur avoit ôtées.

Le courroux céleste sembla se joindre à la rage des hommes pour dépeupler Paris. La peste, suite naturelle de tant de massacres, emporta en quatre mois plus de quarante mille personnes.

De Melun, le Dauphin s'étoit retiré à Bourges, puis à Poitiers ; ses partisans tâchoient d'arracher quelques lambeaux de ce misérable Royaume, déchiré par les guerres intestines & par les armes des Anglois. Ceux-ci, grace aux fureurs & au délire des François, faisoient des progrès effrayans ; leur Roi, sans interrompre ses conquêtes, traitoit à-la-fois avec le Dauphin & avec le Duc de Bourgogne, & chacun de ces deux Princes traitoit aussi à-la-fois avec les deux autres. La crainte d'un accommodement entre la France & l'Angleterre, dont

les conditions eussent pu être fatales au Dauphin, engagea celui-ci à sacrifier ou à dissimuler sa haine; il annonça une parfaite réconciliation avec le Duc de Bourgogne; il y eut à cette occasion deux entrevues de ces deux Princes, l'une à Poilly-le-Fort entre Melun & Corbeil; l'autre enfin sur le pont de Montereau-faut-Yonne, où le Duc de Bourgogne fut assassiné par les Seigneurs de la suite du Dauphin. Les vraies circonstances de ce nouveau crime sont ignorées, on peut croire qu'elles sont bien différemment racontées par les Armagnacs & par les Bourguignons, & peut-être est-il encore permis de conserver des doutes favorables au Dauphin. Les uns veulent que cet assassinat ait été prémédité de sa part, qu'il avoit employé l'intrigue pour attirer le Duc de Bourgogne dans le piége, qu'il ait gagné la dame de Giac, maîtresse du Duc de Bourgogne, & que celui-ci ne soit

venu au rendez-vous, malgré des répugnances assez fortes, que par un effet de sa soumission aveugle à toutes les volontés de cette femme; les autres disent que le Duc de Bourgogne s'attira son sort par un ton insolent & des gestes menaçans, ou au moins suspects, qui mirent les Seigneurs de la suite du Dauphin dans la nécessité de le défendre; d'autres enfin imaginent qu'il y eut un mal-entendu réel ou affecté, fondé sur ce que le Duc de Bourgogne, qui s'étoit mis à genoux devant le Dauphin, porta, en se relevant, la main sur son épée, qui s'étoit embarrassée dans ses habits. Quoi qu'il en soit, voici les seuls circonstances certaines de cet événement.

On avoit posé des barrières pour la sûreté respective. Les gens du Dauphin les avoient construites, ceux du Duc de Bourgogne vinrent les reconnoître. Le Dauphin étoit maître d'un des bouts du pont, le Duc de Bourgogne

de l'autre. La suite des deux princes étoit la même pour le nombre; elle étoit composée de part & d'autre de dix personnes. Du côté du Dauphin étoient Tanneguy du Châtel, Narbonne, Louvet, Naillac, Loiré, Layet, Frottier, Bataille, Bouteiller, & du Lau. Du côté du Duc Bourgogne, Charles de Bourbon, Noailles (1), Fribourg, Neuf-Châtel, Montaigu, de Vienne, de Vergy, d'Autrey, de Giac, & de Pontallier. Pour tuer le Duc, il fallut sauter par-dessus la barrière; Noailles fut tué en le défendant; les autres Seigneurs de la suite du Duc de Bourgogne furent faits prisonniers, excepté Montaigu, qui franchit les barrières. Comment se laisse-t-on prendre ainsi à nombre égal? L'inégalité étoit-elle dans les armes ou dans le courage? Les Seigneurs de la suite

(1) Archambaud de Grailly-Foix, Seigneur de Noailles ou Nouailles, ou Navailles, frère du Captal de Buch.

du Duc de Bourgogne rendirent-ils quelque combat? y eut-il des blessés de part & d'autre? voilà sur quoi l'histoire n'offre rien de certain. On a les dépositions de trois des Seigneurs de la suite du Duc de Bourgogne, Vienne, Vergy & Pontallier; elles donnent peu de lumières: Seguinat, Secrétaire du Duc, & qui étoit entré à sa suite sur le pont, dit que Vergy se mit en défense, & qu'il fut blessé. Une circonstance pourroit expliquer le peu de résistance des amis du Duc. Le nombre de la suite des deux Princes sur le pont, étoit absolument égal; mais hors du pont le Duc n'avoit que cinq cents hommes d'armes, dont une partie occupoit le Château de Montereau: le Dauphin avoit une armée que des Auteurs font monter à vingt mille hommes. Peut-être les Seigneurs de la suite du Duc de Bourgogne crurent-ils que toute l'armée du Dauphin alloit fondre sur eux. Peut-être y avoit-il des intelli-

gences entre les Seigneurs du parti du Dauphin & quelques-uns de ceux du Duc de Bourgogne; ce qui pourroit le faire penser, c'est la promptitude avec laquelle Giac & sa femme, après cet événement, embrassèrent le parti du Dauphin. Le corps du Duc de Bourgogne resta sur le pont: on emporta le Dauphin éperdu, épouvanté, presque sans connoissance; cet effroi, sa jeunesse, sa douceur, sa foiblesse même, & l'éloignement qu'il eut toujours pour le crime, déposent en sa faveur. L'opinion qui nous paroît la plus raisonnable, est que si les Seigneurs de sa suite avoient formé ce complot, ils ne le consultèrent pas pour lui rendre un si affreux service. On verra dans la suite que ses Ministres, ses Généraux, & nommément quelques-uns de ceux qui l'accompagnèrent à Montereau, ne le consultoient pas toujours sur la manière de le servir; il est vrai qu'il ne désavoua point les meurtriers

du Duc, & qu'il ne leur ôta point sa faveur, ce qui prouve seulement qu'ils le gouvernoient. Peut-être croyoit-il leur devoir beaucoup pour un crime dont ils avoient pris sur eux la honte & le danger, en lui en laissant le fruit; peut-être eux-mêmes pensoient-ils ainsi. Tous se trompoient, & l'événement le fit voir; mais cette erreur étoit digne du temps.

Ce fut principalement Tanneguy du Châtel que la voix publique accusa du meurtre du Duc Jean; on disoit même qu'il conservoit comme un monument précieux la hache dont il s'étoit servi dans cette occasion. Il protesta toujours qu'il n'avoit eu aucune part à ce crime. Barbazan, qui fut accusé de l'avoir conseillé, quoiqu'il ne fût pas du nombre des dix Seigneurs qui accompagnoient le Dauphin sur le pont, non-seulement s'en défendit, mais, selon quelques Auteurs, il protesta hautement qu'on avoit perdu &

déshonoré le Dauphin en voulant le servir. Louvet & Loiré sont nommés dans les dépositions; Layet & Frottier le sont dans la Relation de Monstrelet.

On essaya de persuader à la Nation que le Duc de Bourgogne avoit insulté le Dauphin, & qu'il n'avoit fait que porter la peine de son insolence; on engagea le Dauphin à publier ce fait dans un manifeste. C'étoit profiter contre le Duc de Bourgogne de quelques vraisemblances que fournissoit son caractère; mais elles étoient détruites par une vraisemblance plus grande; c'est que le Duc Bourgogne n'étoit pas le plus fort à Montereau. Les partisans du Dauphin voulurent forcer Seguinat à déposer contre son Maître: ils le retinrent long-temps en prison, ils le menacèrent de la question, rien ne put ébranler ce serviteur fidèle.

Le premier fruit qu'on voulut tirer de la mort du Duc de Bourgogne, fut

de ſoumettre le Château de Montereau. On mena Vergy aux pieds des murailles, & on le chargea de ſignifier à la Garniſon un ordre de ſe rendre ſous peine de mort. Un des compagnons du Duc, entre les mains des Dauphinois, diſoit aſſez qu'il étoit arrivé au Duc quelque choſe d'extraordinaire; la Garniſon demanda un ordre du Duc par écrit. Vergy n'oſant dire qu'il venoit d'être aſſaſſiné, de peur apparemment d'offenſer les Dauphinois, ſe contenta de montrer la terre du doigt; la Garniſon n'entendant point ou feignant de ne pas entendre, il fallut parler plus clairement. Le défaut de vivres obligea la Garniſon de capituler.

Ce fut-là le ſeul ſuccès du Dauphin, & bientôt il apprit que le fruit le plus certain du crime eſt la honte & le malheur. Nous trouvons à ce ſujet une obſervation bien ſenſée dans les regiſtres du Parlement; on y dit, en parlant du Dauphin: « *Il attendoit le*

» Royaume & succession, après le Roi » notre souverain Seigneur, à quoi il » aura moins d'aide & de faveur, & » plus d'ennemis qu'auparavant.» Cette prédiction ne fut que trop bien vérifiée, & c'est à quoi auroient dû s'attendre les auteurs & exécuteurs de ce conseil sinistre. C'est une chose inconcevable que cette facilité malheureuse de nuire & cette impuissance de prévoir les suites du mal qu'on va faire. Je nuirai à mes ennemis, & mes ennemis ne pourront me nuire; voilà la théorie sur laquelle le systême de guerre est fondé. La vengeance publique, c'est-à-dire le châtiment que la Loi inflige aux criminels, est raisonnable & juste; le succès en est infaillible, & n'entraîne aucun retour funeste, parce que la Société entière est armée contre l'individu qui la trouble. Les vengeances particulières sont absurdes, parce que par l'égalité ou la presqu'égalité de forces, elles entraînent à l'infini d'autres

vengeances

vengeances particulières. On ſent que toutes les guerres, ſoit de Souverain à Souverain & de Nation à Nation, ſoit du Prince aux ſujets & de l'autorité contre la liberté, ſoit d'une partie du peuple contre une autre, enfin toutes les grandes violences exercées par des hommes aſſez puiſſans pour être au-deſſus des Loix, mais non pour être au-deſſus de leurs ennemis, ſont dans le cas des vengeances particulières; c'eſt-à-dire toujours renaiſſantes les unes des autres par l'activité des paſſions & par l'égalité des forces. Nous avons déja vu, ſous le Roi Jean, comment les vengeances particulières ſe perpétuent & s'enchaînent; nous avons vu le ſupplice irrégulier du Connétable d'Eu amener l'aſſaſſinat du Connétable de La Cerda, cet aſſaſſinat cauſer l'empriſonnement de Charles le Mauvais & le ſupplice irrégulier de ſes amis; cette nouvelle violence produire l'aſſaſſinat des Maréchaux de

Conflans & de Clermont, & ce dernier crime être puni par la mort violente de Marcel.

Sous Charles VI, même enchaînement de malheurs & de crimes, même fruits des vengeances particulières. Qu'avoit gagné le duc de Bretagne, Jean V, à vouloir se défaire, par une trahison, de Cliſſon son ennemi? Sans l'heureuse désobéiſſance de Bavalan, le désespoir alloit le consumer, ou la puiſſance du Roi l'écraser. Qu'avoit gagné Craon à se venger de Cliſſon par un aſſaſſinat? d'être long-temps proscrit, toujours en horreur, & de laiſſer une mémoire infame. Qu'avoit gagné Cliſſon lui-même par son acharnement à poursuivre Craon & le Duc de Bretagne? une disgrace à la Cour, la guerre en Bretagne, une inquiétude, une agitation perpétuelle. Qu'avoit gagné le Duc d'Orléans, son ami, à insulter, à braver le Duc de Bourgogne? une mort violente. Qu'avoit gagné

le Duc de Bourgogne à ce crime ? douze ans de honte, de remords & de terreur suivis aussi d'une mort violente. Que gagnoit enfin le Dauphin Charles à avoir puni, par une perfidie & une cruauté, ce Prince perfide & cruel ? l'exhérédation, la malédiction paternelle, le soulèvement du Royaume, la nécessité de conquérir un Trône que la naissance lui déféroit. Le Comte de Charolois, nouveau Duc de Bourgogne, avoit à venger un pere ; Isabelle de Bavière avoit, pour la troisième fois, à venger un amant, & pour la seconde fois, à le venger sûr un fils ; Anglois, Bourguignons, François, tout se réunit contre le Dauphin. Charles VI prend pour gendre Henri V ; la Couronne de France est transportée au Roi d'Angleterre par le traité de Troyes, monument bien étrange dans notre Histoire, mais leçon bien instructive.

Pendant qu'à l'occasion du meurtre

de Jean-sans-peur tout respiroit autour du jeune Duc de Bourgogne, la fureur & la vengeance, un Dominicain, nommé Pierre Floure, (il mérite qu'on le nomme) chargé de l'Oraison funèbre du Duc assassiné, osa recommander au Prince son fils un généreux pardon de cette injure. Les Courtisans l'en blâmèrent, toute la France s'étonna de la hardiesse avec laquelle il avoit osé, dans ces jours criminels, parler en Chrétien, en Citoyen & en sage. Ce conseil, qu'on crut pieux jusqu'au fanatisme, n'étoit que politique & utile. Si le Duc avoit eu assez d'élévation dans l'ame ou de lumières dans l'esprit pour le suivre, que de fléaux il auroit épargnés à sa patrie & à lui-même! L'expérience & l'infortune le ramenèrent trop tard à cet avis, qu'il avoit méprisé.

L'Anglois étoit le seul à qui ce cercle de vengeances & cet entassement

de crimes eussent été profitables. Attendons un moment, nous le verrons puni à son tour de ses injustices & de ses violences; le traité de Troyes sera expié : il l'étoit déja par les François. Le peuple, si las du joug de ses Princes légitimes, apprit ce que c'est que le joug d'un étranger; les Grands mêmes subirent un joug inconnu jusqu'alors à la Cour de France, & qu'on pourroit appeler la tyrannie des manières. Les Courtisans François avoient toujours parlé à leurs Rois avec cette liberté respectueuse & enjouée, avec cette confiance noble & aimable qu'inspire le gouvernement paternel. Cette image de l'égalité naturelle & de la liberté nationale s'étoit conservée à la Cour sous les plus mauvais Rois, & formoit ce qu'on peut appeler particulièrement le ton François. Henri V, Prince aimable, mais fier, gardoit pour les Anglois son affabilité, il ne vouloit être pour les François qu'un conquérant; une

froideur sèche & dure, un orgueil capricieux, des manières impérieuses, annonçoient un vainqueur & un despote. La liberté Françoise n'osoit prendre l'essor avec ce Maître superbe, qui n'étoit flatté du respect, qu'autant qu'il ressembloit à la crainte. Le Maréchal de L'Isle-Adam, ce Chef du parti Bourguignon, qui avoit surpris Paris pour le Duc Jean, s'étant un jour présenté devant Henri V, *vêtu d'une robe de blanc-gris : L'Isle-Adam*, lui dit sévèrement Henri, *est-ce-là la robe d'un Maréchal de France ? Très-cher Seigneur*, répondit le Maréchal, *je l'ai fait faire pour venir depuis Sens jusqu'ici.* L'Isle-Adam regardoit le Roi en parlant. *Comment*, dit le Prince, en fronçant le sourcil, *osez-vous regarder un Prince au visage ? Très-redouté Seigneur*, repartit L'Isle-Adam, *c'est la guise de France : & si aucun n'ose regarder celui à qui il parle, on le tient pour mauvais homme & traître : & pour*

Dieu, ne vous en déplaise. Ce n'est pas notre guise, repliqua froidement le Roi d'Angleterre. Peu de temps après, L'Isle-Adam fut mis à la Bastille, sur une fausse accusation d'avoir voulu livrer Paris au Dauphin.

Melun s'étoit rendu à Henri V, sous la condition que les assiégés auroient la vie & la liberté. Au mépris de cette capitulation, Barbazan, Gouverneur de la Ville, & le Prince de Bourbon-Préaux, furent retenus en prison ; le premier, sous prétexte qu'il avoit eu part à l'assassinat du Duc de Bourgogne ; le second, sans prétexte. La Garnison resta prisonnière, plusieurs de ceux qui la composoient, périrent en prison, quelques-uns furent écartelés, toujours sous prétexte d'avoir eu part à la mort du Duc Jean. Telle étoit la conduite des Anglois en France : on pouvoit presque prédire que de pareils Maîtres ne le seroient pas long-temps,

ſur-tout n'ayant d'autre droit que la force.

Henri IV avoit voulu établir la Loi Salique en Angleterre; Henri V, par le traité de Troyes, la détruiſoit en France, ou plutôt, il détruiſoit toutes les Loix. Loin d'avoir des droits à la Couronne de France, il n'en avoit pas à la Couronne d'Angleterre; ſon père l'avoit uſurpée; il y a même des Hiſtoriens qui diſent que Henri IV, en mourant, tâcha d'inſpirer à ſon fils les remords qu'il avoit toujours eus ſur cette uſurpation. Ainſi, quand on ſuppoſeroit, contre toute évidence, qu'Edouard III eût été l'héritier légitime des fils de Philippe le Bel, Henri V n'étoit pas l'héritier d'Edouard III. Les droits de la Maiſon de Mortemer anéantiſſoient les ſiens. « Les prétentions de Henri ſur la France, dit » M. Hume, étoient, s'il eſt poſſible, » encore plus inintelligibles que le

M. Hume, Hiſt. d'Angl. Henri V.

» titre en vertu duquel son père étoit
» monté sur le Trône d'Angleterre. »
Tout ce qu'on y voit de clair, c'est le droit de conquête, droit qui confond & renverse tous les titres, droit des tyrans & des bêtes féroces, quand il est seul.

Quelle foule de suppositions ou contradictoires ou absurdes il eût fallu faire pour trouver à Henri V la moindre apparence d'un droit sur la France! Il falloit supposer, 1°. qu'Edouard III avoit eu des droits à ce Trône: & par conséquent que la Loi Salique ne gouvernoit point la France.

2°. Et de plus, que, dans ce cas, il n'avoit point été exclus par les descendans de Louis Hutin & de Philippe le Long.

3°. Que Henri V étoit héritier d'Edouard III, au préjudice de la Maison de Mortemer, & par conséquent que la Loi Salique gouvernoit l'Angleterre.

4°. Que la France, qui par elle-

même n'étoit pas soumise à la Loi Salique, y avoit été soumise par sa réunion avec l'Angleterre, dont elle n'étoit plus qu'une Province, & dont elle devoit suivre le sort & recevoir les Loix.

Ou bien, en adoptant seulement cette dernière supposition de la réunion & de la confusion de ces deux Royaumes, & en abandonnant l'idée que la Loi Salique gouvernât l'Angleterre, il falloit supposer dans la Maison de Lancastre, ou le droit de conquête, ou le droit que donne l'élection.

Si c'est le droit de conquête, il falloit supposer,

1°. Qu'il est permis de conquérir la Couronne Nationale, au mépris du droit héréditaire, c'est-à-dire de se faire le tyran de son pays.

2°. Que Henri IV avoit réellement conquis l'Angleterre, ce que la Nation Angloise n'a jamais voulu reconnoître.

Si c'est le droit d'élection, il falloit supposer,

1°. Que la Couronne d'Angleterre étoit élective, & non héréditaire, ou que la Constitution avoit été légitimement changée à cet égard.

2°. Que la Nation avoit réellement élu Henri IV, ce que Henri IV n'a jamais voulu reconnoître.

Et enfin, dans tous ces cas, il faut se prêter à l'idée, que la France étoit obligée de suivre toutes les variations & toutes les vicissitudes de la Constitution Angloise, c'est-à-dire à l'idée qu'elle étoit devenue une Province Angloise.

Si ce traité de Troyes, ouvrage du délire & de la violence, renversoit toutes les Loix, & sur-tout celles de la nature, il ne blessoit pas moins tous les intérêts. « S'il avoit pu être exécuté, dit encore M. Hume, » il est difficile de décider à qui, de l'Angleterre ou de la France, il seroit devenu plus fatal. » Tout le monde en effet y perdoit. Ne parlons point de

Charles VI, qu'on dépouilloit de tout; qu'on réduisoit à un vain titre, c'étoit assez pour lui; Charles VI n'étoit rien. Mais l'ambitieuse Isabelle, qui vouloit être tout, quel rang, quels honneurs, quelle autorité pouvoit-elle se promettre dans cette Cour étrangère, à laquelle elle livroit la France & sacrifioit son fils unique? Le mépris & l'oubli furent son partage, ils flétrirent sa vieillesse, ils hâtèrent sa mort, & ce fut par la nouvelle de cette mort, qu'on apprit qu'elle vivoit encore.

Quant à la Maison de Bourgogne, qui ne voyoit entre le Trône & elle que les branches d'Orléans & d'Anjou, conçoit-on qu'elle se laissât aveugler par la haine, au point de placer sur ce Trône l'étranger, l'ennemi que la France avoit toujours combattu? & qu'alloient devenir toutes ces autres branches de la Maison Royale, Orléans, Anjou, Alençon, Bourbon, Artois, Dreux, Courtenay; qui tou-

tes avoient des droits que les Princes Anglois redouteroient toujours? Ces droits seroient donc pour elles des titres éternels de proscription? Ieur existence toujours précaire dépendroit d'un caprice ou d'une inquiétude.

Et tous ces Ordres de l'Etat, ces grands Corps Nationaux, dépositaires des Loix, zélateurs de la liberté, comment scelloient-ils eux-mêmes l'extinction de tous les droits, l'abrogation de toutes les Loix? comment mettoient-ils la Nation aux fers? comment se précipitoient-ils dans la servitude? Comment, par une injuste aversion pour un jeune Prince qu'on ne connoissoit pas encore, & par un amour forcené pour la mémoire d'un Prince affreux (1), qu'on avoit trop su connoître, choisissoient-ils pour Maître l'ennemi du nom François? Quels égards, quelle reconnoissance espéroient ils d'un Con-

(1) Le Duc de Bourgogne Jean.

quérant, qui croyoit devoir tout à ses armes, & qui regardoit toute soumission comme forcée ?

Et ce Conquérant lui-même, qui s'applaudissoit de subjuger la rivale de sa Nation, & d'exécuter l'injuste projet d'Edouard III, à quelles agitations il se condamnoit! quelle perspective d'ennemis secrets à craindre, d'ennemis déclarés à combattre, de violences à exercer, d'obstacles à renverser, de préjugés à déraciner, de remords à étouffer! Il enchaînoit des Provinces étrangères, mais les cœurs de ses sujets se détachoient de lui. Les Anglois, plus calmes dans leur Isle, à l'abri des tempêtes qui bouleversoient la France, & sans autre passion qu'une haine tranquille & systématique pour une Nation rivale, voyoient mieux leurs intérêts; ils vouloient bien que la France fût affoiblie & humiliée, mais non pas qu'elle fût conquise; ils sentoient qu'alors l'Angleterre pouvoit ne

devenir qu'une Province de l'Empire François. Qu'eſt-ce donc que la guerre, ſi ceux-mêmes qui la deſirent, en redoutent preſque également les ſuccès & les revers ? Ce principe régla la conduite des Anglois ; ils parurent d'abord contens de s'armer contre la France, ils contribuèrent avec aſſez d'ardeur aux premiers ſuccès ; mais alarmés de la rapidité & de la continuité de ces mêmes ſuccès, leur zele ſe refroidit, ils n'accordèrent que des ſubſides peu proportionnés à une ſi vaſte entrepriſe ; ce fut avec le ſecours des premiéres Provinces qu'il avoit ſoumiſes en France, que Henri V ſe mit en état de ſoumettre les autres, & ce ſecours ne lui ſuffiſant pas, il étoit ſouvent obligé, pour rentrer en campagne, de mettre en gage ſes pierreries & même ſa couronne ; quelquefois il falloit qu'il s'arrétât au milieu de ſa courſe, qu'il ſuſpendît ſes conquêtes, qu'il accordât des trêves.

Ces obstacles eussent aisement été vaincus, si Henri V, aussi absolu en Angleterre qu'Edouard III, eut osé, comme lui, lever des taxes arbitraires; mais l'usurpation encore récente de la Maison de Lancastre fut une circonstance favorable à la Constitution, par les ménagemens que les Princes de cette Maison étoient obligés d'avoir pour la liberté. La loi de ne pouvoir mettre d'impôts sans le consentement de la Nation, s'affermit au point qu'on n'osoit presque plus l'enfreindre. En France, au contraire, les impositions arbitraires devenoient de plus en plus fréquentes. Charles VI en ayant mis une sur tout le Royaume sans le consentement des Etats, & ayant nommé des Commissaires pour la lever par-tout indistinctement, le Languedoc réclama ses privilèges; il demanda qu'au moins ses Etats particuliers fussent assemblés, pour délibérer sur ce subside. Le Roi ordonna qu'il fût levé

pour cette fois seulement sans tirer à conséquence, & sans préjudicier aux privilèges de cette Province, en y préjudiciant dans l'objet le plus essentiel.

Ce droit odieux de *pourvoierie*, le plus arbitraire de tous les impôts, contre lequel on s'étoit tant soulevé en France & en Angleterre, & que le Roi Jean avoit expressément supprimé par l'Ordonnance de 1355, fut exercé avec la plus grande rigueur sous le regne de Charles VI. On avoit soin de renouveller de temps en temps l'Ordonnance qui l'abolissoit, & l'impôt n'en subsistoit pas moins.

Tandis que la France couroit à sa perte, elle fut secourue malgré elle par l'Ecosse qui sembloit hors d'état de faire aucune tentative. L'Ecosse, sans être plus éblouie que l'Angleterre, des conquêtes de Henri V, en fut plus mécontente encore. Jacques, héritier légitime de la Couronne d'Ecosse, étoit toujours retenu en Angleterre,

au mépris du droit des gens; le Duc d'Albanie, son oncle & son persécuteur, gouvernoit l'Ecosse sous le titre de Régent. Ce Prince ambitieux, jaloux de conserver son autorité, ménageoit l'Angleterre, de peur que Henri V ne renvoyât le Prince Jacques en Ecosse; l'inaction du Duc d'Albanie pendant les guerres de Henri V contre la France, avoit favorisé les succès de Henri. Le Duc d'Albanie voyant la France passer sous le joug de l'Angleterre, & voyant l'Ecosse alarmée de cet accroissement d'une Puissance ennemie, sentit que, pour son intérêt même, il devoit faire à son pays le sacrifice des considérations personnelles, qui l'avoient seules déterminé jusqu'alors. Sans entrer en guerre ouverte avec l'Angleterre, il envoya en France, sous la conduite du Comte de Buchan, son second fils, sept mille hommes au secours du Dauphin. Le jeune Roi d'Ecosse, que Henri menoit

par-tout à sa suite, donna ordre à ses sujets de quitter le service de la France; ils répondirent qu'un Roi dans les fers n'ayant point de volonté dont on pût être assuré, ils obéiroient à son intention présumée, plutôt qu'à un ordre suspect. Le Maréchal de la Fayette joignit le Comte de Buchan, & pendant que Henri V étoit allé dans son Isle mendier quelques secours, ils battirent les Anglois à Beaugé en Anjou; le Duc de Clarence qui commandoit ceux ci en l'absence de Henri V son frère, fut tué par un Chevalier Ecossois nommé Swinton; les vainqueurs firent des prisonniers considérables, & ce succès fut important, en ce qu'il ranima les partisans du Dauphin, & qu'il prouva que les Anglois n'étoient pas invincibles. Le Dauphin, pour attacher les Ecossois à son service, fit le Comte de Buchan son Connétable.

Saint-Remy, chap. 110. Monstrelet, ch. 239. Hall. fol. 76.

Il choisit d'ailleurs parmi ces mê-

mes Ecossois, un certain nombre de braves dont il forma une Compagnie d'ordonnance, à laquelle il confia la garde de sa personne. La première Compagnie des Gardes du Roi en a retenu le nom de Garde Ecossoise. Alexandre, mécontent de sa Garde Macédonienne, la cassa, & voulut se faire garder par des Perses. La confiance que Charles VII témoignoit aux Ecossois, honoroit ces étrangers, mais ne désobligeoit-elle pas ses sujets? n'étoit-ce pas à ceux-ci qu'appartenoit exclusivement le droit de garder & de défendre la personne de leur Prince?

Quoique Henri V ne pût forcer les Anglois à quitter leur Isle pour le suivre en France, & quoique l'argent lui manquât pour les y engager, les ambitieux couroient en foule sous ses drapeaux chercher la gloire & la fortune; il revint avec une armée formidable, & sa présence arrêta d'a-

bord les progrès du Dauphin ; il lui fit lever le siège de Chartres, s'empara de Dreux, prit Meaux, en fit pendre le Gouverneur (le Bâtard de Vaurus) au même arbre où celui-ci avoit fait pendre tous les Anglois & les Bourguignons qui étoient tombés entre ses mains ; on appeloit cet arbre *l'Orme de Vaurus ;* enfin Henri se rendit maître de toutes les Provinces du Nord, chassa le Dauphin jusqu'au delà de la Loire, le poursuivit même du côté du Midi avec un acharnement, une rapidité, un bonheur qui ne laissoient pas respirer.

Heureux dans sa maison, comme à la guerre & dans la politique, il lui naquit un fils, auquel on crut promettre la destinée de son père, en lui donnant son nom ; ce fut Henri VI. Sa naissance fut célébrée à Paris par des démonstrations de joie plus fortes qu'à Londres.

La mort vint frapper Henri V à

trente-quatre ans, au sein de ses prospérités; il mourut de la fistule, qu'on n'avoit point encore l'art de guérir; il sentit venir la mort & la brava comme ses ennemis. Il fit ses dernières dispositions du même sang froid dont auparavant il traçoit un plan de campagne : il lui restoit deux frères, le Duc de Bedford & le Duc de Glocestre; il donna la régence de la France au premier, celle de l'Angleterre au second; il confia la personne de son fils au Comte de Warwick (1), ne croyant pas que la régence & la tutèle dussent être réunies. Il prévit tout & donna ses ordres pour tous les cas; il recommanda sur-tout à ses frères de persévérer dans l'alliance du Duc de Bourgogne, sentant que les Anglois ne pouvoient avoir de succès en France que par la division des François.

(1) De la Maison de Beauchamps.

Après s'être occupé pour la derniere fois des objets de la terre, il donna ce qui lui restoit de vie aux devoirs de la Religion & aux soins de l'éternité. Son Chapelain lui récitoit les Pseaumes de la pénitence; quand le Roi entendit le verset du *Miserere*, où il est parlé de rebâtir les murs de Jérusalem: *Ah!* s'écria-t-il, *Dieu sait que c'étoit mon projet, & que j'allois l'exécuter aussi-tôt que j'aurois subjugué la France.* Ce témoignage que lui rendoit sa conscience, le rassuroit sur toutes les fautes & les erreurs de sa vie. Tel étoit encore l'esprit des Croisades, qui a si long-temps survécu aux Croisades mêmes.

Monstrelet, ch. 265. Hall, fol. 80. Saint-Remy, ch. 128.

Ce discours de Henri V, & ce qu'on fait d'ailleurs de ses derniers momens, prouve qu'il n'eut point de remords sur la conquête de la France, & il étoit difficile qu'il en eût dans un siècle où les Conquérans étoient au premier rang dans l'estime publique. Son

père cependant en avoit eu sur son usurpation, & nous ne voyons pas pourquoi il auroit été plus permis d'usurper la Couronne de France que celle d'Angleterre; mais l'usurpation d'une couronne étrangère s'appelle une conquête, & ce nom qui suppose tant d'injustices, en paroissoit une excuse suffisante. Henri V suivit la route qui, de son temps, menoit à la gloire; il étoit digne pourtant d'y parvenir par d'autres chemins; il avoit dans le cœur l'amour de la justice, il respecta les loix de son pays. M. Hume a raison de louer la générosité avec laquelle Henri pardonna au Comte de la Marche, d'avoir des droits au Trône plus justes que les siens; on doit louer sur-tout les soins qu'il daigna prendre pour acquérir & conserver l'amitié de ce rival, que son père avoit dépouillé. Une pareille confiance, ajoute M. Hume, est bien rare; l'Histoire en offre peu d'exemples, & il est plus

rare

rare encore que personne n'ait eu à s'en repentir.

Si Henri V suivit d'autres principes à l'égard des Puissances voisines & rivales; s'il eut le tort d'avoir prolongé l'injuste détention du Roi d'Ecosse; s'il attaqua aussi injustement la France, & uniquement parce qu'elle étoit alors foible & divisée, ne nous dispensons point de rendre justice aux talens qu'il déploya contre elle; n'oublions pas d'observer qu'avec moins de moyens qu'Edouard III, avec une autorité moins absolue sur la Nation, il poussa beaucoup plus loin l'exécution de la même entreprise. Il fut aidé sans doute par les divisions de la France, mais Edouard avoit eu les mêmes secours.

Au reste, chez tous ces Guerriers si brillans & si heureux, on ne voit guères à louer que l'audace, qualité d'un soldat; & que l'activité, qualité qui n'est pas toujours d'un Général: il n'y

avoit point encore de Généraux, & si nous avons donné ce titre à quelques-uns des héros Chevaliers qui gagnoient des batailles, c'étoit en les jugeant par comparaison. Du Guesclin avoit été un phénomène. L'activité de Henri V avoit pourtant un caractère particulier, qui tenoit un peu du Général; elle étoit moins étonnante que pressante; elle consistoit moins à faire voler des armées, comme l'activité de Henri II, qu'à les tenir toujours sur les traces de l'ennemi; de maniere que, toujours en fuite ou en alarme, il ne pût songer qu'à se défendre ou à échapper, & n'eût jamais le loisir de former un projet, ni de préparer une démarche.

Henri V eut, dans un degré distingué, tous les avantages extérieurs; la force, l'adresse dans tous les exercices du guerrier & du cavalier, ces graces, ce talent de plaire, qui souvent dispensent d'avoir des vertus, mais qui,

lorsque les vertus viennent s'y joindre dans un héros & dans un Roi, en font l'image la plus sensible de la Divinité.

Charles VI le suivit de près au tombeau; malheureux Prince que ses sujets s'obstinèrent à aimer, parce qu'il paroissoit vouloir le bien, & qu'on croyoit qu'il l'auroit fait, s'il avoit seulement été en état de le connoître.

Son regne répond à ceux de trois Rois en Angleterre. Avant son funeste accident, il n'étoit pas inférieur au premier de ces Rois. Les deux autres auroient pu l'éclipser par les talens, mais il les eût surpassés en bonté.

Le grand Schisme d'Occident remplit presque tout ce règne; & quoiqu'il eût une influence générale sur les deux Nations ennemies, qui ne manquèrent pas d'être divisées sur l'obédience comme sur tout le reste, c'étoit sur la France que cette influence étoit plus active & plus sensible, à cause du séjour d'un des deux Papes dans

Avignon. Ce Pape étoit Clément VII ; Urbain VI siégeoit à Rome. Clément & le Duc d'Anjou s'étoient vendu l'un à l'autre le Clergé de France ; Clément accordoit des décimes au Duc d'Anjou, qui lui laissoit prendre la moitié des bénéfices, & vendre l'autre. Jamais l'abus des graces expectatives ne fut poussé plus loin. L'Université, que ce brigandage frustroit du prix légitime de ses travaux, & que le scandale du Schisme affligeoit, défendit avec courage les libertés de l'Eglise Gallicane, & ses propres droits. Ce règne vit une guerre continuelle de l'Université contre le Schisme. La cause de l'Université étoit juste, elle triompha, mais ce ne fut qu'après une longue vicissitude de succès & de revers. Tandis qu'en Angleterre le Schisme favorisoit les progrès du Vicléfisme, en France il exerçoit le zèle & déployoit les talens des Dailly, des Clémengis & des Gerson.

L'Université demandoit un Concile; Jean de Ronce, Docteur en Théologie, fut chargé de porter ce vœu au Roi; il fut arrêté la nuit suivante. Urbain y gagna quelques suffrages en Sorbonne. Persécuté par Clément & par le Duc d'Anjou, Jean de Ronce, dès qu'il fut libre, se retira auprès d'Urbain avec quelques autres Docteurs; il rapporta secrètement à Paris des lettres d'Urbain pour l'Université; le Recteur en fit faire la lecture; Jean de Ronce & le Recteur furent obligés de se dérober par la fuite au ressentiment de Clément VII & du Duc d'Anjou; des Professeurs disparurent, les Etudiants se dispersèrent, les Ecoles furent désertes.

Urbain mourut, c'étoit une occasion naturelle de se réunir; mais quand deux partis sont une fois formés, chacun des deux croit avoir intérêt de s'étendre & de se perpétuer. Charles VI voulut plusieurs fois transporter en Ita- 1389.

lie toutes les forces de la France & aller à main armée faire reconnoître dans Rome l'autorité de Clément. Les guerres des Anglois & les troubles civils de la France ne lui en laissèrent pas le loisir. Les Cardinaux de Rome élurent à la place d'Urbain VI, Pierre Tomacelli qui prit le nom de Boniface IX.

Les Chartreux voulant s'affranchir de la jurisdiction de l'Ordinaire, s'adressèrent à Boniface, qui chargea leurs députés de Lettres pour le Roi de France, où le Pontife sembloit ne respirer que la paix. A leur arrivée en France, ces députés furent enfermés dans la Chartreuse de Villeneuve d'Avignon; on voulut les forcer de remettre à Clément les lettres de son rival; ils se refusèrent constamment à cet abus de confiance. Le Roi, à la prière de l'Université, les fit mettre en liberté; il entama par leur moyen une négociation avec Boniface.

L'Université reçut l'ordre qu'elle sollicitoit depuis long-temps, de chercher & d'indiquer les moyens d'éteindre le Schisme. Elle en proposa trois: l'abdication, le compromis, le Concile général. Clémengis fit à ce sujet un Mémoire, que le Roi parut goûter; mais le Cardinal Pierre de Lune, Légat du Siége d'Avignon, gagna les Ducs de Berry & de Bourgogne, qui gouvernoient alors le Roi, & on défendit à l'Université de pousser plus loin cette affaire. L'Université indignée ferma ses Ecoles; mais le Mémoire de Clémengis fit mourir de colère, de douleur & de crainte le Pape d'Avignon. L'Université reprit ses exercices, dans l'espérance qu'on alloit saisir cette nouvelle occasion d'éteindre le Schisme. Le Roi écrivit aux Cardinaux d'Avignon pour les inviter à suspendre le choix du successeur de Clément; les Cardinaux se doutant de ce que la lettre contenoit, ne voulurent l'ouvrir qu'a-

près le Conclave; ils élurent ce même Pierre de Lune qui avoit été Légat à la Cour de France, il prit le nom de Benoît XII ou XIII; on perdit alors tout espoir de réunion. La France voulut bien reconnoître ce Pape, fait malgré elle, qui ne parla d'abord que de paix, & qui combattit pendant trente ans pour ses droits. Il désarma Clémengis, en le prenant pour Secrétaire; mais il ne put ni corrompre d'Ailly, ni séduire l'Université par l'offre de signer en sa faveur un rôle de bénéfices tel qu'elle voudroit le présenter, ni la réduire au silence par son crédit; ni la diffamer par les déclamations de ses Prédicateurs. Un Concile tenu à Paris décida pour la *voie de cession*, c'est à-dire pour l'abdication des deux Contendans. Alors l'Université d'Oxford, qui avoit la première proposé cette voie, changea d'avis, & demanda un Concile général. Mais les Rois de France & d'Angleterre, alors amis &

alliés, s'unirent pour forcer les deux Papes à l'abdication, & Pierre d'Ailly fut envoyé à Rome pour proposer cette voie à Boniface, au nom des deux Rois, auxquels s'étoient joints plusieurs autres Souverains de l'Europe. Charles & Richard envoyèrent une pareille députation à Benoît. Celui-ci s'épuisa en détours & en déguisemens pour éluder la proposition. Boniface du moins fit un refus formel; Benoît en fit autant, lorsqu'il se vit enfin forcé de s'expliquer. On prit alors le parti de se soustraire à l'obédience de tous les deux, & le Maréchal de Boucicaut eut ordre d'investir Avignon. Benoît s'y défendit pendant cinq ans, moins par les armes, comme on peut croire, que par l'intrigue; il avoit gagné le Duc d'Orléans, dont le crédit devenoit prépondérant à la Cour de France.

L'année Séculaire arrivant au milieu de ces troubles, fut un événement important; Rome étoit toujours la Ca-

pitale du monde Chrétien, le Jubilé y appela les Dévots: le Roi défendit à ses sujets d'y aller, plusieurs désobéirent. Boniface, qui auroit dû les accueillir, les laissa insulter par ses troupes, répandues alors autour de Rome, & laissa mourir les malades sans secours. C'étoit manquer de politique autant que d'humanité.

La soustraction devenoit un grand objet d'intrigue à la Cour de France; les oncles du Roi l'avoient fait ordonner, par conséquent le Duc d'Orléans s'y opposoit. Benoît se sauva d'Avignon sous les habits d'un domestique; les Cardinaux l'avoient abandonné, ils vinrent lui demander pardon & se ranger sous ses loix. On négocioit, l'Université chanceloit; les d'Ailly, les Gerson parloient moins haut & moins uniformément; on rentra peu à peu sous l'obédience de Benoît; le Roi déclara qu'il ne se souvenoit point d'avoir ordonné la soustraction; on revint plus

sieurs fois de l'obédience à la soustraction, & de la soustraction à l'obédience: on persécuta tour à-tour les partisans de l'une & de l'autre.

Benoît proposoit une entrevue des deux Papes; pour éluder l'abdication, il envoya des Ambassadeurs à Boniface; ces Ambassadeurs disputèrent contre lui en plein Consistoire, & le mirent en une telle colère, qu'il en mourut, comme Clément VII. A Boniface succéda Innocent VII, (Cosmat de Meliorati); & à celui-ci, mort subitement le 6 Novembre 1407, succéda Grégoire XII (Ange Corrario). Grégoire & Benoît feignirent de désirer une entrevue, ils s'approchoient, ils s'éloignoient; leur mauvaise foi parut manifestement. La France s'ennuya de tant de subterfuges. Une déclaration du Roi, rendue sur les délibérations de l'Université, ordonna que si, dans le terme de l'Ascension 1408, la paix n'étoit pas rétablie dans l'Eglise par l'abdication volontaire de

Grégoire & de Benoît, ou de l'un des deux, on cesseroit d'adhérer à l'une & l'autre obédience. Benoît excommunia tous ceux qui prendroient ce parti, & chargea deux de ses Officiers de présenter au Roi la Bulle d'excommunication. Les Officiers portèrent la peine de cette insolence, ils furent condamnés à faire amende honorable. On les revêtit de dalmatiques de toile noire, sur lesquelles étoient représentées les armes de Pierre de Lune renversées : on leur mit sur la tête des mîtres de papier avec cette inscription : *Ceux sont déloyaux à l'Eglise & au Roi.* On les traîna dans des tombereaux ; on les exposa aux huées du peuple. Un Mathurin les prêcha publiquement, ce sermon n'étoit qu'un recueil d'injures contr'eux & contre le Pontife d'Avignon. Le Mathurin protesta, *quòd anum sordidissimæ Omazariæ osculàri mallet, quàm os Petri de Lunâ.* Ce même Mathurin prêchant devant le Roi dans une autre

occaſion, déclara qu'il y avoit des traîtres dans le Royaume; ces traîtres, c'étoient les partiſans de Benoît. Le Cardinal de Bar, préſent au ſermon, donna un démenti à l'Orateur, & l'appela *vilain chien.* Telle étoit la forme que prenoit alors le zèle.

Ceſſion, compromis, ſouſtraction, entrevue, négociations, Ambaſſades, Bulles des Papes, Ordonnances des Rois, Arrêts du Parlement, Remontrances de l'Univerſité, décrets de Conciles nationaux, rien n'ayant réuſſi; on parla d'un Concile œcuménique, & bientôt, au lieu d'un, on en eut trois, & trois Papes auſſi au lieu de deux. Grégoire avoit créé de nouveaux Cardinaux, ce qui l'avoit brouillé avec les anciens; ceux-ci ſe retirèrent à Piſe. D'un autre côté le Maréchal de Boucicaut, ayant eu ordre d'arrêter Benoît, celui-ci s'enfuit à Perpignan. Ses Cardinaux ſe trouvant ſans chef, & ayant quelque temps ignoré ſon ſort,

allèrent se joindre à Pise, aux Cardinaux qui avoient quitté Grégoire. Les deux Collèges réunis convoquèrent un Concile dans cette ville. Les deux Papes ayant créé chacun de leur côté des Cardinaux pour remplacer ceux de Pise, convoquèrent aussi chacun leur Concile; l'un dans Aquilée, l'autre à Perpignan. Celui de Pise déposa les deux Compétiteurs, & les Cardinaux de ce Concile entrant au Conclave, élurent Pierre de Candie, surnommé Philarge, qui prit le nom d'Alexandre V. Ce Pape, qui avoit été Cordelier, excita quelques troubles dans l'Eglise Gallicane par le privilège qu'il accorda aux Ordres mendians de faire les fonctions Curiales & de recevoir la dîme. L'Université arrêta cette innovation, en retranchant de son corps ceux qui prétendroient se prévaloir de cette Bulle. Les Cordeliers ayant voulu, nonobstant ce décret, faire usage du privilège, furent privés de la chaire & du

confessionnal. Les Jacobins, leurs ennemis, vaincus par eux dans la querelle sur l'Immaculée Conception, triomphèrent à leur tour, & profitèrent de leur disgrace. Jean XXIII, successeur d'Alexandre, révoqua cette Bulle, & rétablit du moins la paix à cet égard. Mais le Concile de Pise ne termina point le Schisme ; les deux Papes déposés en méprisèrent les décisions, & l'Eglise n'en fut que plus déchirée. L'honneur de la réunion étoit réservé au Concile de Constance, dont l'Eglise étoit redevable aux soins de l'Empereur Sigismond & au zèle de l'Université. Jean XXIII y comparut dans les dispositions conformes en apparence aux vœux de la Chrétienté; il y lut un engagement solemnel d'abdiquer le Pontificat, pourvu que Grégoire & Benoît y renonçassent également; mais bientôt par une légèreté ambitieuse, il protesta contre cette démarche; il quitta le Concile en fu-

gitif, & alla dans Schaffouse implorer la protection du Duc d'Autriche, qui la lui refusa; enfin, après avoir erré de ville en ville, il fut pris, ramené au Concile, & déposé. Grégoire fit sa cession de moins mauvaise grace. Benoît seul persévéra dans son obstination; il s'enferma au Château de Paniscole, dans les Etats & sous la protection du Roi d'Aragon, dont il étoit né sujet. Il avoit avec lui deux Cardinaux qui lui restèrent fidèles jusqu'à la mort, & qui, pour exécuter sa dernière volonté, nommèrent à sa place un Chanoine de Barcelone. Celui-ci prit le nom de Clément VIII, mais il ne déchira point le sein de l'Eglise, n'ayant pu intéresser dans sa querelle que le Roi d'Aragon, qui soutint d'abord Clément comme il avoit soutenu Benoît, & finit par le forcer à l'abdication. Alors Martin V, élu par le Concile de Constance, réunit les suffrages de l'Eglise. Il étoit de l'illustre maison de Colonne,

opprimée autrefois par Boniface VIII, circonstance qui ne contribua pas peu à lui rendre la France favorable. C'est dans ce même Concile que Gerson fit condamner cette proposition du Cordelier apologiste de l'assassinat du Duc d'Orléans : *Qu'il y a des cas où l'assassinat est une action vertueuse.* Ce fut aussi ce même Concile qui condamna les erreurs de Wiclef, de Jean Hus & de Jérôme de Prague ; on sait trop avec quelle excessive rigueur fut punie l'inflexible opiniâtreté de ces deux derniers ; on sait comment Sigismond osa violer à leur égard la foi de son sauf-conduit, & comment il en fut puni par seize ans de guerre contre les Bohémiens révoltés qui vouloient venger leurs compatriotes & secouer le joug d'un Prince parjure.

Au Concile de Constance, la préséance de la France sur l'Angleterre & sur les autres Monarchies de l'Europe, fut solemnellement reconnue. L'Am-

baſſadeur François (c'étoit Gerſon) précéda tous les autres Miniſtres.

L'eſprit de révolte & de ſédition, qui agita la France ſous ce règne, s'étendoit quelquefois juſqu'aux Moines. Indépendamment de la part qu'ils prenoient preſque toujours aux troubles publics, il s'élevoit entr'eux des querelles à-la-fois ridicules & ſanglantes. En 1406, un Provincial des Cordeliers ayant fait conſtruire de ſon autorité privée une écurie dans l'enceinte du Couvent, les Cordeliers prétendant que c'étoit violer les Statuts, ſe révoltèrent; le Provincial ne voulut point céder. Les rebelles s'attroupèrent, s'armèrent, démolirent l'écurie; le cri de guerre qu'ils prenoient: *A mort tous les François*, ſembloit annoncer des vues plus étendues & plus funeſtes que la démolition de l'écurie de leur Provincial: mais par les François ils entendoient les Religieux de leur Province de France, qui avoient pris parti pour le Provin-

tial. Les Officiers du Roi accoururent au bruit du combat, on leur ferme les portes; ils les enfoncent, on ne se rend point encore; il y eut une violente mêlée : enfin les Cordeliers sont défaits : la plupart prennent la fuite; on en arrête vingt-six dans le Couvent & quatorze dans les fossés. L'histoire a dédaigné de dire quel fut leur châtiment.

Au siège de Melun, on remarqua un Moine Augustin, excellent Archer & grand ennemi des Anglois; il tua de sa main soixante hommes d'armes, sans compter la foule des soldats. Celui-là du moins étoit très-utile à sa patrie.

Pendant que la France au dedans éprouvoit tous les maux de la discorde & tout l'avilissement du crime, au dehors elle conservoit sa considération : elle influoit sur des révolutions importantes, elle faisoit des expéditions lointaines, ou avec un succès

éclatant, où avec un malheur respecté, & son nom étoit toujours un grand nom dans l'Europe. Nous avons vu en Flandre Rosebèque rendre redoutable la jeunesse de Charles VI. Si, à Naples, des Princes François succombent, c'est sous d'autres Princes François. Les Républiques de Bologne & de Florence implorent la protection de Charles VI. Des aventuriers François vont faire la guerre en Lombardie, au tyran Galéas. La République de Gènes obtient de la France des secours contre les Corsaires d'Afrique. Le Duc de Bourbon va faire respecter les armes Françoises dans cette partie du monde où S. Louis avoit péri. Le Comte de Derby-Lancastre, qui fut depuis le Roi Henri IV; se joint à lui. Les François & les Anglois réunis forment ensemble le siège de Carthage, & forcent le Roi de Tunis à un Traité. Gènes, depuis long-temps l'alliée de la France & sa ressource contre les

Anglois pour la Marine, ne se contente plus d'être sous la protection de cette Puissance, elle veut vivre sous sa domination, elle devient Françoise, & reçoit le Maréchal de Boucicaut pour Gouverneur. Boucicaut fait la guerre en Chypre, parcourt les côtes de la Syrie & les Isles de l'Archipel; bat sur mer les Infidèles, & protège par-tout le commerce de Gènes.

Cependant l'inconstance Génoise entraîna bientôt d'autres révolutions: Gènes essaya toutes les formes de gouvernement, sans pouvoir se fixer à aucune; mais elle regretta souvent l'administration Françoise, & voulut plus d'une fois y revenir.

L'exemple des Génois & l'émulation excitée par la rivalité de l'Angleterre, tournèrent l'industrie Françoise du côté de la mer. L'Amiral de Vienne soutint l'honneur de la Marine nationale, on fit de grands armemens, on projeta, on prépara des

expéditions en Angleterre, on en fit une mémorable en Ecosse. Jean de Béthencourt, Gentilhomme de Dieppe, Chambellan de Charles VI, découvrit les Canaries. C'étoit un premier pas vers la découverte du Cap de Bonne-Espérance.

Les cris de l'Empire d'Orient & de l'Empire d'Occident; l'un écrasé, l'autre menacé par le terrible Bajazet, se font entendre à la France. La Hongrie, près d'être attaquée par ce Conquérant, implore le secours des François, & l'obtient. L'élite de notre Noblesse va périr aux champs de Nicopolis; elle étoit commandée par ce Comte de Nevers, qui fut depuis le Duc de Bourgogne Jean. Bajazet, son vainqueur, fit égorger à ses yeux les prisonniers Chrétiens, il ne lui laissa la vie à lui-même que par bravade, & en l'exhortant à prendre sa revanche. Les Chrétiens avoient donné aux Infidèles l'exemple de cette cruauté; ils

avoient les premiers égorgé les prisonniers Turcs. Au reste, ils avoient soutenu à Nicopolis la gloire de leurs armes. La perte des vainqueurs y fut dix fois plus grande que celle des vaincus. Bajazet fut défait à son tour par Temir-Lanc ou Tamerlan ; le règne de Charles VI sert encore d'époque à la fondation du vaste Empire formé par ce nouveau Conquérant ; mais la France n'eut point d'autre rapport avec lui, que d'avoir combattu le même ennemi avec un succès bien différent.

Combattre est toujours un malheur ; vaincre est souvent un hasard : l'honneur dont tout Etat & tout Souverain doit être le plus jaloux, c'est d'être l'arbitre de ses voisins. La France jouissoit encore de cet avantage sous Charles VI. Henri III, Roi de Castille, & le Comte de Gijon, fils de Henri de Transtamare, soumirent au jugement du Conseil de Charles VI, des contestations qui troubloient la paix de la Castille.

En génrral, la France offre sous Charles VI un mélange bien singulier de désolation & de splendeur. A travers les désordres dont on a vu le tableau, il sembloit que la Cour de Charles VI fût le rendez-vous de tous les Souverains de l'Europe. Venoient-ils admirer sa gloire ou épier sa décadence & contempler ses malheurs? Venoient-ils examiner par quels étonnans ressorts ou par quel ordre de la Providence, cette Monarchie, ébranlée par de si violentes secousses, pouvoit subsister encore? Les uns venoient réclamer son alliance, les autres implorer son secours, d'autres venoient y chercher un asyle. On y vit ou ensemble ou successivement, le Roi d'Arménie Léon de Lusignan, la Reine de Sicile & Louis II son fils, l'Empereur de Constantinople Manuel Paléologue, les Empereurs d'Occident Venceslas & Sigismond, enfin les trois Rois d'Angleterre dont les règnes répondent à

celui

celui de Charles V. Richard II. y vint comme gendre de ce Prince; le Comte de Derby-Lancaſtre y vint en fugitif, il ne put obtenir l'honneur de devenir gendre du Duc de Berry, & bientôt il apprit à Paris que les vœux des Anglois l'appeloient au Trône; ce fut le Roi Henri IV. Henri V vint en France, auſſi comme gendre de Charles VI, mais comme vainqueur & conquérant. Henri VI enfin y ſuccéda au Roi ſon père.

CHAPITRE X.

Charles VII en France ; Henri VI en Angleterre.

Depuis l'an 1422 jusqu'en 1461.

HENRI VI à neuf mois fut proclamé à-la-fois Roi de France & d'Angleterre, assemblage monstrueux de deux Sceptres ennemis dans la main d'un enfant. Le Duc de Bedfort, que Henri V, son frère, avoit chargé en mourant de tyranniser la France, s'acquitta très-bien de ce funeste emploi pour le malheur des deux Nations.

Il lui restoit à subjuguer, au nom de Henri VI, le midi de la France, qui résistoit encore aux Anglois, & Charles VII avoit à conquérir presque tout son Royaume ; il ne possédoit du moins, outre les Provinces méridionales, qu'un très-petit nombre de Places dans la partie septentrionale de

la France. Le Duc de Bedfort, qui redoutoit en lui des droits incontestables, des talens naissans, & l'art de gagner les cœurs, redoubla d'efforts pour l'accabler avant que ses talens fussent plus développés & son caractère aimable plus connu. Le Duc de Bedfort avoit la valeur & l'activité de Henri V; il y joignoit de la prudence & de la politique; la France ne pouvoit guères avoir d'ennemi plus redoutable, & sous sa Régence les Anglois n'éprouvèrent aucun des inconvéniens d'une minorité.

Fidèle à la politique du Roi son frère, il prodigua au Duc de Bourgogne les démonstrations du respect & les témoignages de la confiance; il voulut partager avec lui la Régence de France, il épousa une de ses sœurs.

Il acquit en France un autre allié considérable, le Duc de Bretagne.

Jean VI, Duc de Bretagne, Prince juste & ami de la paix, n'avoit cessé

d'offrir sa médiation, tantôt entre la France & l'Angleterre, tantôt entre les Armagnacs & les Bourguignons.

Avant l'assassinat de Montereau, il avoit eu avec le Dauphin une entrevue; il lui avoit porté des propositions d'accommodement de la part du Duc de Bourgogne pour l'engager à la paix; il lui avoit mené la Dauphine, qui étoit restée prisonnière parmi les Bourguignons, depuis que L'Isle-Adam avoit surpris Paris. Dans cette entrevue, on n'avoit pris aucunes précautions; les deux Princes s'étoient vus comme devoient se voir des Princes amis & issus du même sang. Après l'attentat de Montereau, ils se revirent; le Duc de Bretagne alors affecta de prendre des précautions superflues, pour donner au Dauphin une leçon nécessaire, & dont il avoit perdu le droit de se plaindre. Le Duc de Bretagne ne prit aucun parti entre de si coupables ennemis, mais il laissa ses

ſujets ſervir la cauſe la plus juſte, c'eſt-à-dire celle du Dauphin contre Henri V. Pour lui, dans ſes Etats, il donnoit l'exemple d'oublier les rivalités & d'éteindre les haines; il traitoit les Penthièvres comme Henri V avoit traité Mortemer; il les admettoit à ſa familiarité, il les honoroit de ſa confiance, il leur prodiguoit les diſtinctions & les graces. Marguerite de Cliſſon, leur mère, juſtifia bien la colère où le Connétable de Cliſſon ſon père s'étoit emporté contre elle, lorſqu'elle lui avoit propoſé de trahir la confiance du Duc de Bretagne Jean V, en ôtant la liberté ou la vie aux enfans de ce Duc pour procurer le Duché de Bretagne aux Penthièvres; les bontés de Jean VI ne la touchoient point, elle ne voyoit que les droits de Penthièvre ſacrifiés, & qu'un uſurpateur aſſis au Trône qu'elle & ſes enfans auroient dû occuper. Par ſon conſeil, les Penthièvres invitèrent le

Duc à une fête qu'ils vousoient, di-soient-ils, lui donner dans leur château de Chantoceaux; le Duc, toujours sans défiance, s'y laisse conduire par Olivier, l'aîné des Penthièvres. A peine ont-ils passé une petite rivière, qu'on coupe le pont pour séparer le Duc de sa suite; en même temps Charles de Penthièvre, frère d'Olivier, paroît à la tête d'une escorte nombreuse; le Duc est arrêté, lié, conduit de forteresse en forteresse; le Comte de Penthièvre & Marguerite venoient insulter à sa douleur & redoubler sa crainte. Quand il demandoit quel seroit son sort, Marguerite de Clisson lui répondoit par ce verset du *Magnificat*: *Deposuit potentes de sede*; le Comte de Penthièvre le menaçoit de le faire couper par morceaux.

Jamais crime ne fut plus promptement ni plus sévérement puni par l'indignation universelle : toute la Noblesse de Bretagne se souleva, on

aſſiégea Marguerite dans Chantoceaux, où elle étoit alors, ſéparée de ſes fils. Sa tête alloit répondre de celle du Duc, & à ſon tour la barbare trembla pour ſa vie; elle envoyoit couriers ſur couriers à ſes fils pour les prier de remettre le Duc en liberté, s'ils vouloient la revoir; ils obéirent; on permit à la Comteſſe de ſe retirer, & le Duc de Bretagne entra le jour même dans Chantoceaux, qu'il raſa.

Mais la vengeance de la Province ne ſe borna pas à enlever cette Place aux Penthièvres; on leur fit leur procès; ils furent déclarés infames, & condamnés à mort; tous leurs biens furent confiſqués, & cette partie de l'Arrêt fut exécutée à la lettre. Le Duc de Bretagne, délivré par l'amour de ſes ſujets & par l'horreur naturelle que la perfidie inſpire, continua de faire le bonheur de ſes peuples; les Penthièvres traînèrent loin de leur patrie une vie malheureuſe, après avoir

comblé leur honte, en essayant encore sans succès la ressource de l'assassinat. On dut plaindre Guillaume, l'un de ces trois frères, qui, sans avoir eu part à leur attentat, fut enveloppé dans leur disgrace, passa vingt-sept ans en prison, & perdit la vue à force de pleurer : c'est la seule circonstance qui gâte cette aventure. D'ailleurs une fiction imaginée exprès pour rendre sensible la vérité, qui est l'objet de cet Ouvrage, c'est-à-dire, l'abus de nuire, le danger du crime, l'absurdité des vengeances particulières & du systême de guerre, une telle fiction ne pourroit être d'une moralité plus complette; & c'est un fait précieux dans l'histoire du châtiment des crimes.

La foiblesse du Dauphin Charles fit qu'il mérita encore d'être soupçonné d'avoir eu part au complot des Penthièvres ; on trouva de ses blancs-seings dans Chantoçeaux ; c'étoit, comme on le découvrit dans la suite, l'ouvrage

de Frottier, du Préſident Louvet & du bâtard d'Orléans ſon gendre, qui fut depuis le fameux Comte de Dunois. Le Duc de Bretagne, ayant approfondi ce myſtère, juſtifia le Dauphin dans la relation qu'il donna lui-même de ſon enlévement, & des circonſtances de cet attentat. Les Miniſtres du Dauphin étoient ſans doute mécontens de ce que le Duc de Bretagne n'avoit point voulu approuver l'aſſaſſinat de Montereau, ni ſe rendre le protecteur de leur crime; la facilité du Dauphin les mettoit en état d'abuſer de ſon nom, même ſans ſon aveu.

Le Roi Henri V vivoit encore alors; ces intrigues de la Cour du Dauphin lui fourniſſoient une occaſion favorable d'attirer à ſon parti le Duc de Bretagne; il n'en profita point. La Ducheſſe de Bretagne lui demanda du ſecours pendant la détention du Duc; il lui en promit, & différa toujours ſous divers prétextes de lui en envoyer;

il laissa la Noblesse Bretonne délivrer son Prince par ses propres forces & sans secours étranger. La véritable cause de l'inaction de Henri V, est que le Duc de Bretagne, par le même principe de justice qui lui avoit fait refuser son approbation au meurtre du Duc de Bourgogne, avoit aussi refusé son suffrage au traité de Troyes, dont l'iniquité le révoltoit. Henri V poussa le ressentiment jusqu'à former des intrigues, qui pouvoient devenir très-funestes au Duc de Bretagne. Olivier de Penthièvre, après sa condamnation, avoit voulu se réfugier dans le Hainault où il possédoit la Seigneurie d'Avesnes, qui n'avoit pu être comprise dans la confiscation; il fut arrêté sur les terres du marquis de Bade, qui réclamoit quelques droits sur cette Seigneurie d'Avesnes. Henri V traitoit avec le Marquis de Bade, pour qu'il lui cédât son prisonnier. Cette démarche ne pouvoit avoir que deux objets; l'un

de ranimer, quand il voudroit, en Bretagne la querelle de Montfort & de Penthièvre, sous le nom d'Olivier; l'autre, d'acquérir les droits d'Olivier & de les faire valoir pour son propre compte. Le véritable objet du Roi d'Angleterre, du moins son objet présent, n'étoit sans doute que de forcer le Duc de Bretagne d'accéder au traité de Troyes; ce moyen de rechercher des alliés, étoit trop d'un ennemi; le Duc en fut plus indigné qu'alarmé. Cette intrigue le détermina au contraire à s'unir avec le Dauphin par le traité de Sablé; mais ce traité n'eut d'exécution que pendant la vie de Henri V; le Dauphin à son tour fit des fautes qui détachèrent le Duc de Bretagne de son alliance, & dont le Duc de Bedfort sut mieux profiter que n'avoit fait le Roi son frère. Une de ces fautes du Dauphin fut de violer la promesse qu'il avoit faite au Duc de Bretagne d'éloigner de sa Cour ceux de ses Con-

ſeillers qui avoient trempé dans le complot des Penthièvres ; il ſe devoit cette ſatisfaction à lui-même, puiſqu'ils avoient oſé le compromettre ; mais Charles VII pardonnoit tout, parce qu'il avoit beſoin de tout le monde.

Le Comte de Richemont, frère du Duc de Bretagne, avoit été fait priſonnier à la bataille d'Azincourt ; Henri V lui avoit permis de faire un voyage en Bretagne ſur ſa paroſe. La mort de ce Monarque étant arrivée avant le retour de Richemont, celui-ci, dit-on, prétendit être dégagé de ſon ſerment, prétention peu digne d'un Chevalier, car on n'avoit jamais entendu dire qu'un priſonnier devînt libre par la mort du vainqueur, & la rançon étoit un objet d'intérêt qui paſſoit à l'héritier. Le Duc de Bedfort, ſans s'amuſer à prouver & à reprocher au Comte de Richemont ſon infidélité envers l'Angleterre, profita de la conjoncture pour le rendre infidèle à la France, & gagner par lui

le Duc de Bretagne ; il ferra encore ce nouveau nœud par un mariage ; il engagea le Duc de Bourgogne à donner au Comte de Richemont, sa sœur aînée, veuve du Dauphin Louis, frère aîné de Charles VII ; ainsi le Comte de Richemont devint beau-frère & du Duc de Bourgogne & du Duc de Bedfort, & il se forma entre les Ducs de Bedfort, de Bourgogne, de Bretagne, & le Comte de Richemont, une alliance plus utile à l'Angleterre, que n'eût pu l'être la rançon de ce dernier.

Hall, fol. 84. Monstrelet. Stowe, p. 364.

La sage politique de Bedfort tenta encore d'enlever à Charles les secours de l'Ecosse, & ce fut par un acte de justice fait à propos. Le Duc d'Albanie, Régent d'Ecosse, étoit mort ; Murdac son fils, indolent successeur de ce père ambitieux, ne demandoit qu'à remettre au Roi légitime une autorité qui pesoit à sa foiblesse. Le Duc de Bedfort mit le Roi d'Ecosse en liberté, moyennant une rançon de quarante

mille livres, & pour le détacher des intérêts de Charles VII, il lui fit épouser une parente du Roi Henri VI (1); d'ailleurs on n'exigea du Roi d'Ecosse qu'une neutralité parfaite : il s'y engagea, & il tint parole pendant quelque temps; mais il ne put ou ne voulut point détacher du service de Charles VII, les Ecossois qui s'y étoient engagés, ni en empêcher d'autres de s'y engager à leur exemple.

Aux opérations politiques, le Régent joignoit les opérations militaires. Avant d'entamer les Provinces méridionales, il voulut achever de réduire toutes les Places qui restoient à Charles VII en

(4) Fille du Comte de Sommerset, qui étoit fils de Jean de Gaunt, Duc de Lancastre & de Catherine Svindfort, fille d'un simple Chevalier du Hainault, laquelle avoit été maîtresse du Duc, & qu'il avoit depuis épousée en troisiemes noces. Les enfans qu'il en eut étoient nés avant ce mariage, mais ils avoient été légitimés par acte du Parlement.

deçà de la Loire. On se battit en Normandie, en Picardie, en Champagne, en Bourgogne; le combat de Crevant dans cette dernière Province, ouvrit 1423.
aux Anglois les Provinces méridionales par la prise de la Charité sur Loire, qui fut le fruit de leur victoire. Les François & les Ecossois perdirent environ mille ou douze cens hommes dans cette défaite, & le Connétable y fut fait prisonnier. Les François prirent leur revanche à Graville dans le Maine par un combat où le Comte de Suffolck-la-Poole, qui commandoit les Anglois, perdit quatorze cens hommes, & fut aussi fait prisonnier. Mais 1423.
le parti Anglois & Bourguignon étoit plus en état de perdre des batailles que le parti de Charles VII.

Ce Prince voyant l'orage approcher des Provinces qui lui restoient fidèles, crut qu'il n'en étoit que plus important pour lui de conserver quelques barrières dans la partie du Royaume déja

ſoumiſe aux ennemis ; il voulut tenter un dernier effort pour défendre Ivry en Normandie, que le Duc de Bedfort aſſiégeoit depuis trois mois, que notre Henri IV, forcé comme Charles VII de conquérir ſa propre Couronne, rendit ſi célèbre dans la ſuite par ſa victoire. Charles VII y envoya une armée de quatorze mille hommes, levée avec beaucoup de peine, & à la tête de laquelle il mit le Connétable de Buckan & ſon beau-père Archambaud, Comte de Douglas ; le Connétable, depuis le combat de Crevant, avoit été échangé contre un des Chefs Anglois pris au combat de Graville. Les François arrivèrent trop tard, Ivry s'étoit rendu ; le Connétable s'en dédommagea en s'emparant de Verneuil au Perche, que les habitans lui livrèrent. Le Duc de Bedfort vint le reprendre ; on croit que Buckan auroit pu éviter la bataille, on croit qu'il l'auroit dû, & qu'il ne falloit rien riſquer dans

l'état où étoient les affaires de Charles VII. Cette armée étoit sa seule ressource pour la défense des Provinces qui lui restoient; il paroît que ni Charles VII n'auroit dû l'envoyer en Normandie, ni le Connétable l'exposer aux hasards d'une bataille.

En général le plan des opérations du Duc de Bedfort étoit mieux concerté que celui de la défense de Charles VII. Le premier avoit raison de ne pas vouloir laisser de Places derriere lui lorsqu'il passeroit la Loire, & de commencer par soumettre tout le nord avant d'attaquer le midi (1); peut-être le Roi devoit-il ne regarder les Places qui lui restoient dans le nord,

(1) Charles VII ne possédoit pas toutes les Provinces du midi. Une partie de la Guyenne & de quelques Provinces adjacentes étoit rentrée sous la domination des Anglois, & Charles étoit pressé du côté du nord & du levant par les possessions du Duc de Bourgogne.

que comme des moyens d'arrêter un inſtant l'ennemi, & de gagner du temps pour fortifier le midi; peut-être auroit-il dû pour lors borner tous ſes projets à la conſervation de cette partie de ſon Royaume, mettre la Loire entre les Anglois & lui, s'attacher à fortifier, à défendre toutes les Places ſituées ſur cette rivière, & raſſembler ſes forces auprès de cette barrière, au lieu de les affoiblir par une diverſion qu'il étoit hors d'état de tenter. Du moins le Connétable, en riſquant la bataille, prit-il la ſage précaution de ranger ſes troupes ſous les murs de Verneuil, où il étoit réſolu d'attendre les Anglois; mais ſes meſures furent rompues par l'impatience du Vicomte de Narbonne (1), qui, ayant voulu aller en avant, força toute ſa

Hall. fol. 88. 89. 90. Monſtrelet, vol. 2 p. 15. Stowe, p. 365. Hollings-hed, p. 588.

(1) C'eſt aux Ecoſſois au contraire que le P. Daniel attribue cette imprudence. Nous ſuivons l'opinion reçue.

ligne de le ſuivre; les autres s'avancèrent plus ou moins pour la ſoutenir, ſuivant qu'elles étoient emportées par leur ardeur, ou retenues par les défenſes du Général. Le déſordre ſe mit dans ces premières lignes, qui furent renverſées ſur les ſuivantes; le Duc de Bedfort, profitant de la circonſtance, fondit ſur les François, acheva de rompre leurs rangs & de décider la victoire. Cette bataille de Verneuil fut perdue à peu près par les mêmes cauſes qui depuis firent perdre celle de Pavie contre Charles-Quint, & de nos jours celle de Dettingue contre les Anglois. Attaquer quand il falloit attendre, ſortir des retranchemens quand il falloit y reſter, mettre l'armée entre ſes défenſeurs & ſes ennemis, & par cette démarche, arrêter l'action des premiers (1); voilà les fautes particulières des Fran-

(1) On tiroit ſur les ennemis du haut des murs de Verneuil; on fut obligé de s'arrêter,

çois dans les trois batailles dont nous parlons, & ces fautes provenoient toujours de la même cause générale qui avoit fait perdre les batailles de Courtray, de Crécy, de Poitiers & d'Azincourt, c'est-à-dire de la précipitation.

A Verneuil, le Connétable de Bukan fut tué, ainsi que le Comte de Douglas; le Duc d'Alençon (1), le Maréchal de la Fayette furent blessés & pris; les François perdirent quatre mille hommes, les Anglois seize cens; perte qui, selon le récit des Historiens, parut assez funeste aux vainqueurs pour qu'ils crussent devoir s'interdire des réjouissances; mais des actes formels prouvent qu'ils n'eurent point cette modération; ce qu'il y a de certain, c'est que l'humanité seule eût toujours dû faire interdire les réjouissances en pareil cas.

(1) Fils du Duc d'Alençon, tué à la bataille d'Azincourt.

Trois jours après, ils prirent Verneuil ; au moment où ils y entroient, ils virent passer le convoi du Vicomte de Narbonne, qui avoit été tué dans la bataille perdue par son imprudence ; ils se rappelèrent qu'il pouvoit avoir eu part à l'assassinat du Duc de Bourgogne Jean ; ils s'emparèrent du corps, le pendirent à un gibet. C'étoit punir un crime par une atrocité ; cet esprit de guerre & de vengeance ne tend qu'à couvrir à jamais la terre de crimes & de violences.

L'échec de Verneuil, qui avoit entraîné la perte du Maine & du Perche, parut ôter pour quelque temps toute espérance à Charles VII. Le Duc de Bedfort ne trouva presque plus d'obstacles à continuer la conquête des Places du nord ; ce fut alors que les Anglois, croyant avoir pour toujours renvoyé Charles VII au-delà de la Loire, l'appelèrent par dérision *le Roi de Bourges*. Charles connut jusqu'aux maux de l'indigence. Son malheureux père les

avoit encore plus éprouvés ; nous avons vu dans quel abandon il avoit passé la moitié de sa vie. A sa mort, il fallut vendre ses meubles pour le faire enterrer. Charles VII n'avoit pas non plus de quoi fournir aux frais du baptême du Dauphin son fils, qui fut dans la suite le Roi Louis XI. Il s'agissoit d'une somme de quarante livres ; on prit des termes, & elle ne fut payée que longtemps après.

Quelquefois Charles VII manquoit des choses nécessaires pour son entretien & pour sa table ; un jour qu'il donnoit à dîner à La Hire & à Poton de Saintrailles, il n'avoit pour tous mets qu'une queue de mouton & deux poulets. Le Poëte, Auteur des Vigiles de Charles VII, nous fournit ces particularités, & il ajoute la réflexion suivante :

Princes qui ont de la misère,
Si sont plus enclins de moitié
A soulager le populaire,
Et en ont plus grande pitié.

Cependant au milieu de cette détresse, Charles donnoit des fêtes, & La Hire lui dit : *on ne peut perdre plus gaiement son Royaume.*

Cette gaieté déplorable étoit l'effet du découragement ; Charles trompoit son désespoir par ces fêtes ; il considéroit avec effroi l'intervalle qui le séparoit du Trône & les obstacles qu'il falloit vaincre pour y parvenir ; les douceurs d'une condition privée venoient le séduire & lui conseiller le sacrifice de ses droits ; des plaisirs le flattoient plus qu'une gloire pénible. Tant de périls à courir, tant de travaux à supporter, tant de sang à verser rebutoient cette ame douce & foible, déja fatiguée de malheurs & de revers ; il étoit jeune, il étoit aimable, la fortune l'accabloit, & la mollesse lui tendoit les bras.

On l'aimoit & on n'osoit le servir ; on détestoit les Anglois & on n'osoit leur résister.

Le zèle de ses Ministres n'étoit ni assez éclairé ni assez pur, & ce zèle se démentoit quelquefois.

Sur qui pouvoit-il compter, si Tanneguy du Châtel lui-même étoit quelquefois infidèle? La voix publique l'accusoit d'avoir passé toutes les bornes du zèle, en servant son maître par un crime. Charles VII lui devoit la liberté, peut-être la vie; car qui sait à quel excès pouvoient se porter les assassins Bourguignons dans cette nuit effroyable où L'Isle-Adam surprit Paris, & eût surpris Charles dans son lit sans la vigilance de du Châtel? Eh bien! ce du Châtel, une ancienne Chronique lui impute, à l'égard de Charles VII, le même procédé que Craon avoit eu à l'égard du Duc d'Anjou. Charles l'avoit chargé de porter du secours à la Ville de Meulan, assiégée par les Anglois; il lui avoit remis les fonds nécessaires tant pour la levée que pour l'entretien des troupes destinées à cette expédition

sion. Du Châtel, au lieu de voler au secours de la Ville assiégée, s'arrête à Orléans, où il dissipe en folles dépenses tout l'argent que Charles lui avoit confié; infidélité criminelle en toute circonstance, mais sur-tout dans celles où le Roi se trouvoit alors. Les défenseurs de Meulan se voyant ainsi abandonnés, arrachèrent de fureur la Bannière Royale arborée sur leurs murs, & la mirent en pièces; ils en firent autant de leurs enseignes & de leurs croix blanches, signal du parti Royal; ils remirent la Place aux Anglois, & passèrent pour la plupart dans leur parti. Graville qui, par un exploit assez brillant, avoit emporté d'assaut cette Place dans la saison la plus rigoureuse, & qui la défendoit alors contre les Anglois après la leur avoir enlevée, passa lui-même dans leur parti, mais il revint bientôt au parti du Roi. Ces défections, que le mécontentement avoit causées, étoient l'ouvrage de du Châtel.

Le même du Châtel tua en plein Conseil, aux yeux du Roi, le Dauphin d'Auvergne. Ce fait si étrange est consigné dans les regiſtres du Parlement, qui n'en rapportent point les causes; mais en peut-on imaginer qui soient capables d'excuser cette brutale & barbare insolence? Tel étoit l'abus cruel que faisoient ces Ministres, de la bonté du Roi, de sa reconnoissance, & du besoin qu'il avoit de leurs services.

Au combat de Crevant, le Maréchal de Severac avoit, dit-on, pris la fuite dès le commencement de l'affaire avec le Corps qu'il commandoit.

C'est ainsi qu'étoit servi alors ce Roi qui dans la suite fut surnommé justement & par excellence *le Roi bien servi*. La fortune le fit passer d'abord par les plus dures épreuves: revers à la guerre, orages dans sa Cour, humiliations cruelles & de la part de ses ennemis, & surtout de la part de ses amis; voilà ce que nous verrons encore pendant quelque temps.

Obligé de tout souffrir, on le voit dévorer les plus sanglans affronts avec une foiblesse qui paroît pusillanime & honteuse; souvenons-nous qu'elle étoit forcée.

Obligé de tout acheter, on le voit prodiguer à de légers services, ou même à la simple espérance de ces services, des récompenses excessives; souvenons-nous qu'elles étoient nécessaires, & plaignons un Roi qui a son Royaume à conquérir.

Les chefs du parti de Charles VII, les Bukans, les Richemonts, les La Fayette, les Saintrailles, les La Hire, les Dunois, les Narbonnes, les Culants, les Gaucourts, étoient les plus intrépides soldats, les plus vaillans Chevaliers de leur siècle; le temps & l'expérience fit de quelques-uns d'eux des Capitaines habiles; mais le Duc de Bedfort, Arondel, Talbot, chefs du parti Anglois, étoient des Généraux tout formés.

A travers ces avantages, les Anglois ne pouvoient se dissimuler qu'ils devoient leurs succès à l'esprit de vertige qui avoit saisi la Nation Françoise, mais qui ne pouvoit toujours durer, & qu'ils devoient la soumission apparente des peuples à la crainte, principe quelquefois efficace, mais toujours dangereux, qui cache des retours affreux, & qui prépare sourdement des vengeances éclatantes; ils croyoient prévenir ces retours & ces vengeances en redoublant la crainte, erreur des Conquérans vulgaires, qui ne songent pas que les seuls Conquérans qu'on ait vu prospérer, sont ceux qui par leur clémence ont effacé les torts de la conquête. Les Anglois gouvernoient la France, non comme des maîtres légitimes qui croient administrer leur patrimoine, mais comme des brigands qui épuisent & dévastent un pays qu'ils n'espèrent point garder. Les peuples faisoient en tremblant des efforts secrets pour se déro-

ber à cette oppreſſion ; malgré l'abattement du parti Royal, malgré l'indolence à laquelle le Roi lui-même s'abandonnoit trop ſouvent, l'eſprit François ſembloit quelquefois prêt à ſe ranimer ; le vœu public ne pouvant éclater en liberté, s'annonçoit par des conſpirations fréquentes pour remettre la Capitale ſous la puiſſance du Roi ; elles furent toutes découvertes & punies avec un excès de rigueur qui les rendit plus fréquentes encore. Une femme ayant trempé dans une de ces conſpirations, fut brûlée vive ; par ce trait de cruauté, on peut juger des autres. Un des plus horribles effets de ces révolutions paſſagères qui changent pour un temps la face des Empires, eſt d'ébranler tous les principes de la morale en puniſſant le devoir comme un crime, & en flétriſſant ce qu'on doit applaudir. Ces rigueurs déplacées accoutument la Nation qui les exerce, celle qui les ſouffre, & peut-

être celles qui les voient, à mettre la politique à la place de l'équité, à confondre toutes les notions du juste & de l'injuste, à ne respecter que la force, à professer & pratiquer le Machiavélisme. Ces supplices des sujets les plus fidèles étoient encore pour Charles VII un motif de découragement d'autant plus fort, que ce Prince étoit humain & juste.

Quelques femmes amenèrent peu à peu des changemens inattendus dans la destinée de la France. La première fut Jacqueline, Comtesse de Hainault, de Hollande, de Zélande & de Frise, veuve du Dauphin Jean, le second des trois Dauphins, fils de Charles VI. Elle avoit épousé en secondes noces, Jean, Duc de Brabant, cousin du Duc de Bourgogne. Cette femme étoit belle, & avoit de la vigueur dans l'ame ou du moins de l'audace; son nouveau mari, plus jeune qu'elle, foible d'esprit & de corps, fut bientôt l'objet de

ses mépris; elle le quitta, & comptant sur le pouvoir des richesses & de la beauté, elle alla en Angleterre se mettre sous la protection du Duc de Glocestre. Ce Prince, impétueux dans toutes ses passions, s'enflamma d'amour pour elle & de cupidité pour ses biens; ils dédaignèrent également & de solliciter des(1) dispenses du Pape pour leur mariage, & de se ménager l'agrément du Duc de Bourgogne pour la dissolution du mariage de son cousin; ils signèrent un contrat de mariage, & le Duc de Glocestre alla prendre possession des Etats de Jacqueline. Le Duc de Bourgogne sentit en Prince fier ce qu'un tel procédé avoit de choquant, & vit en politique le danger de se trouver environné par tout des Anglois, & en France & dans les Pays-Bas. Que devoit-il

(1) Quelques Auteurs disent qu'ils en demandèrent au Pape, & que sur son refus, ils s'adresserent à l'Antipape Benoît, qui en accorda.

attendre de ces impérieux alliés, lorsqu'il auroit lui-même affermi leur puissance, s'ils le traitoient ainsi quand ils ne pouvoient se passer de lui pour l'exécution de leur projet? Cette idée fit sur son ame une impression que tous les soins du Duc de Bedfort ne purent effacer entièrement. Le Duc de Brabant eût aisément renoncé à sa femme & aux Etats qu'il tenoit d'elle; le Duc de Bourgogne l'obligea de se défendre, lui fournit des secours & des alliés, & le Duc de Glocestre persistant dans son dessein, la guerre s'alluma dans les Pays-Bas entre les Bourguignons & les Anglois. Le Duc de Bourgogne & le Duc de Glocestre, personnellement animés l'un contre l'autre, se donnèrent des démentis & s'envoyèrent des défis qui n'eurent pourtant point de suites; mais le Duc de Bedfort, au lieu de recueillir les fruits de la victoire de Verneuil, fut obligé de passer en Angleterre pour

ramener le Duc de Glocestre à la raison par ses représentations & son autorité, pour lui faire sentir quel tort ces imprudentes divisions alloient faire à la cause commune: « Etoit-ce là le » respect dû aux dernières volontés d'un » héros tel que Henri V, qui n'avoit » rien tant recommandé que de mé» nager l'amitié du Duc de Bourgo» gne? Quel temps choisissoit le Duc » de Glocestre pour écouter ses pas» sions? quels moyens prenoit-il pour » les satisfaire? » Le Duc de Glocestre ne put résister à l'ascendant de son frère. C'étoit Massinissa qui enlevoit Sophonisbe à Syphax, & que la raison calme & ferme de Scipion & de Lælius faisoient rentrer dans le devoir. Il sentit qu'un tel attentat contre toutes les Loix & toutes les Puissances ne pourroit que difficilement se soutenir, même par les armes. Le Pape Martin V avoit non-seulement cassé le mariage de Jacqueline avec le Duc de Glocef-

Monstrelet, vol. 2. p. 19. 20. 21.

tre, mais encore déclaré que la mort même du Duc de Brabant ne rendoit pas à sa veuve la liberté de s'unir au Prince Anglois. Le Duc de Glocestre perdit alors toute espérance de réussir, & s'en consola en épousant Eléonor de Cobham, qui étoit depuis long-temps sa maitresse. Jacqueline trahie & surprise à Mons, fut menée prisonnière à Gand, d'où elle trouva le moyen de s'enfuir en Hollande à la faveur d'un déguisement; cependant le Duc de Brabant mourut, & Jacqueline qui, de son côté, avoit pris du goût pour un simple Gentilhomme Flamand, nommé Berselen, ne dédaigna pas de l'épouser. Le Duc de Bourgogne, qui venoit de recueillir la succession du Duc de Brabant, fit arrêter Berselen, craignant sans doute quelque arrangement contraire à ses intérêts entre ce Berselen & le Duc de Glocestre, qui, malgré la dissolution de son mariage avec Jacqueline, sembloit vouloir re-

tenir une partie de la dot. Jacqueline, pour obtenir la liberté de son mari, fit avec le Duc de Bourgogne un traité, par lequel (comme tout contribue à augmenter une grande Puissance) elle institua Philippe le Bon son héritier, en cas qu'elle ne laissât point d'enfans; elle n'en laissa point, & ce traité acheva de mettre le Duc de Bourgogne en possession des Pays-Bas.

Le Duc de Bedfort pacifia encore en Angleterre d'autres troubles que le caractère impétueux de son frère y avoit fait naître. A son retour en France, il trouva que si le Duc de Bourgogne lui étoit resté, un autre allié important lui étoit échappé: c'étoit le Duc de Bretagne. Le Duc de Bedfort l'avoit gagné en rendant la liberté au Comte de Richemont son frère; le Roi Charles VII l'avoit regagné à son tour en donnant au même Comte de Richemont l'épée de Connétable, vacante par la mort du Comte de Bukan,

tué à la bataille de Verneuil. Le Duc de Bedfort répara promptement ce malheur par une conduite habile; il parut ne s'occuper que du soin de chasser Charles VII du Royaume & d'étendre ses propres succès vers le midi de la France; cependant il faisoit filer vers la Bretagne, en secret, par pelotons, & à la faveur de divers déguisemens, des soldats, qui formèrent insensiblement une nombreuse armée, avec laquelle il fondit tout-à-coup sur cette Province. Le Duc, surpris & effrayé, n'eut d'autre parti à prendre que de renoncer à l'alliance de Charles, d'accéder au traité de Troyes, de reconnoître la Régence de Bedfort & la suzerainéte de Henri VI; mais le Comte de Richemont resta Connétable de Charles VII; il lui vendit cher ses superbes secours. S'il rendit d'importans services; il fit de violens outrages; il voulut prescrire au Roi ses amis & ses ennemis; il purgea la Cour de Favo-

ris, & en chassa les Ministres à force ouverte, pour être le seul Favori & le seul Ministre : il ne put jamais y parvenir ; il put causer des disgraces, mais non obtenir la faveur ; le Roi ne vit en lui qu'un serviteur insolent & tyrannique, d'autant plus odieux, qu'il étoit quelquefois nécessaire.

C'étoit le Président Louvet que Charles VII avoit envoyé au Comte de Richemont pour lui offrir l'épée de Connétable ; Louvet avoit trempé dans la conspiration des Penthièvres contre le Duc de Bretagne, frère de Richemont ; & Charles VII avoit chargé exprès Louvet d'une négociation qui paroissoit propre à éteindre le ressentiment que Richemont pouvoit avoir conservé contre lui. Richemont accueillit fort bien la proposition, & reçut fort mal l'envoyé. La première condition qu'il mit au traité, fut le renvoi de Louvet & des autres complices des Penthièvres ; il y joignit Tanneguy du Châtel, à cause

de l'assassinat du Duc de Bourgogne. Le Roi promit tout, dans l'espérance de ne rien tenir; mais du Châtel lui fit sentir la nécessité de sacrifier tout à un homme qui pouvoit lui répondre du Duc de Bretagne, & peut-être le réconcilier avec le Duc de Bourgogne; en conséquence il se condamna lui-même à l'exil, & partit malgré toutes les instances du Roi. On reconnut du Châtel à cette démarche, qui fit oublier l'aventure de Meulan & le meurtre du Dauphin d'Auvergne. Le Président Louvet ne s'exécuta point de si bonne grace; il employa l'intrigue pour rester, il usa de tout son ascendant sur le Roi, il fit de plus agir la Dame de Joyeuse sa fille, qui partageoit alors avec Agnès Sorel la tendresse de Charles VII. Cependant le Comte de Richemont qui, en acceptant l'épée de Connétable, s'étoit fait donner des ôtages & des Places de sûreté, revenoit de négocier avec les Ducs de Bretagne & de Bourgogne; il

comptoit ne plus retrouver à son retour les Ministres qu'on lui avoit promis d'éloigner ; il arrive avec des troupes, dont Charles avoit besoin ; Charles, résolu de garder ses Ministres, fuit devant lui. Richemont le poursuit comme un ennemi qu'on presse & qu'on veut réduire ; dans cette conjoncture, toutes les Places réputées Royalistes ouvrirent leurs portes à Richemont, & refusèrent obéissance au Roi, à la réserve de Selles & de Vierzon en Berry.

Les Ministres sont forcés d'abandonner la Cour. Louvet, en partant, recommande au Roi, Giac son ami & sa créature, petit-fils du Chancelièr de ce nom. C'étoit ce même Giac, suspect, ainsi que sa femme, d'avoir trahi le Duc de Bourgogne, Jean, à Montereau. Richemont avoit compris dans la proscription le Bâtard d'Orléans ; mais bientôt, sur sa réputation de talens & de probité, il le fit revenir, pour montrer qu'il ne poursuivoit que le crime ;

& qu'il étoit l'ami du mérite, par-tout où il le rencontroit. Il ne le rencontra point dans Giac, qui, pour gouverner son Maître, le rendoit invisible & le plongeoit dans la mollesse, & qui, pour faire échouer les entreprises du Connétable, détournoit l'argent destiné à la guerre. Richemont étoit accoutumé à se faire justice lui-même; sans demander au Roi une permission qu'il étoit sûr de ne pas obtenir, il fait arrêter Giac dans son lit & entre les bras de sa femme, qu'on soupçonne d'avoir trahi Giac dans cette occasion, comme le Duc Jean à Montereau. Le Roi, informé de cette violence, envoya ses gardes pour délivrer Giac; il n'étoit plus temps; le Connétable, qui le tenoit en sa puissance, lui fit faire de son autorité privée une sorte de procès, c'est-à-dire qu'on lui donna la question, & qu'il avoua tout ce qu'on voulut. Ce qu'il parut avouer avec le plus de sincérité, ce fut le don qu'il

avoit fait au diable d'une de ses mains pour parvenir par son moyen à la fortune qu'il avoit faite; il demanda instamment que l'on commençât son supplice par lui couper cette main, de peur que le diable n'emportât le corps entier. Telles étoient les lumières des Ministres & des Favoris de Charles VII.

Giac fut noyé à Dun-le-Roi. La dame de Giac confirma le soupçon qu'on avoit eu de ses intelligences avec les ennemis de son mari, en épousant, trop peu de temps après la mort de Giac, le Seigneur de la Trémoille, alors ami du Connétable. Le Camus de Beaulieu, ayant succédé à Giac dans la faveur & dans l'abus qu'il en avoit fait, en reçut encore plus promptement le salaire. Le Connétable le fit assassiner, & assura le Roi que c'étoit pour le bien de l'Etat. C'étoit du moins sur les plaintes des Grands & des Princes qu'il avoit puni Beaulieu.

Le Connétable reconnut alors une

vérité, qui n'avoit pas échappé à Louvet ; c'est que Charles VII ne pouvoit se passer d'un favori, & que quand on ne pouvoit l'être, il falloit du moins avoir le mérite de lui en donner un, ce qui n'étoit pas difficile. Louvet lui avoit donné Giac, le Connétable lui donna la Trémoille ; le Roi l'agréa, mais il dit au Connétable : *Beau Cousin, vous me le baillez, mais vous vous en repentirez, car je le connois mieux que vous.* C'étoit se connoître lui-même, que de se sentir capable de donner sa confiance à un homme qu'il en jugeoit indigne. La Trémoille ne tarda pas à vérifier la prédiction du Roi ; il parvint bientôt à rendre sa faveur indépendante du Connétable, d'où s'ensuivit d'abord un mécontentement secret de ce Prince, ensuite un refroidissement marqué, enfin une haine déclarée entre le Connétable & la Trémoille.

Ces intrigues de la Cour de Char-

les VII avoient la plus funeste influence sur les affaires publiques. Il n'y avoit aucun de ces favoris qui ne fût disposé à trahir son Maître pour décréditer un rival. Telle avoit été la politique criminelle de Giac. Le Connétable voulant établir une communication entre la Bretagne & la Normandie, pour chasser les Anglois de cette derniere Province, avoit emporté Pontorson, l'épée à la main, & faisoit le siège de S. James-de-Beuvron; Giac arrête ses succès, en détournant l'argent destiné à cette expédition; l'armée du Connétable se disperse, faute de paye. Le Connétable, pour prévenir une désertion entière, presse l'assaut. Ses soldats, mal disposés, conçoivent ou feignent une terreur panique, & prennent la fuite; le Connétable, renversé de cheval & foulé aux pieds, ne peut les retenir, le siège est levé; Giac triomphe d'avoir à publier un échec qui est son ouvrage: le Roi croit avoir

acquis dans le Connétable un allié inutile & un Général sans talens. La Trémoille alla plus loin, il fit passer Richemont pour dangereux. Le Duc de Bretagne, comme nous l'avons vu, étoit retourné, quoique malgré lui, au parti Anglois; la Trémoille fit remarquer qu'il étoit imprudent de confier le commandement des armées Françoises au frère d'un allié des ennemis. Le Roi, frappé de cette réflexion, crut devoir refuser les services du Connétable; celui-ci parcourant des Provinces Royalistes pour se rendre à la Cour, trouva sur son passage presque toutes les Villes fermées; il n'en poursuivit pas moins sa route jusqu'à Chinon, où des Princes & des Grands, ennemis de la Trémoille, & mécontens de sa faveur, se joignirent au Connétable. Alors la guerre civile s'alluma entre le peu de François qui étoient restés attachés au parti de Charles VII, dernier malheur qui manquoit

à ce Prince, mais qu'il méritoit par ſes complaiſances aveugles pour ſes favoris. Les mécontens s'emparèrent de Bourges, dont la Garniſon ſe réfugia dans la tour. Le Roi s'empreſſa d'étouffer cette nouvelle faction, avant qu'elle eût eu le temps de traiter avec les Anglois : il parut à la vue des mécontens, prêt à leur livrer bataille ; mais la Trémoille lui-même craignit l'iſſue d'un combat qui pouvoit expoſer le Roi, qui du moins le priveroit de défenſeurs néceſſaires ; on donna ou l'on promit toute ſorte de ſatisfactions aux Princes & aux Seigneurs mécontens ; la paix ſe fit, on n'y comprit point le Connétable ; la Trémoille ſe contenta de cette petite victoire, que le Connétable lui céda ſans peine. Ce Général, pour le bien de la paix, s'éloigna de la Cour, & la Trémoille crut l'en avoir chaſſé. Il ne ſongea plus qu'à lui ôter toute eſpérance de retour ; il engagea Charles VII à faire l'accueil

le plus favorable à Charles de Blois-Penthièvre, l'un de ces trois frères Penthièvre, proscrit en Bretagne pour l'enlévement de Jean V. C'étoit le moyen d'attacher sincèrement le Duc de Bretagne & Richemont son frère au parti Anglois. Ce Charles de Penthièvre, toujours fugitif, avoit aussi été accueilli précédemment par le Duc de Bedfort, & c'étoit un des instrumens que Bedfort avoit employés pour amener par la crainte le Duc de Bretagne à son parti. Richemont dédaignant toutes ces intrigues, plaignant un Roi qui couroit à sa perte & qu'il ne pouvoit ni servir ni haïr, alla dans la ville de Parthenay en Poitou attendre les événemens. Les affronts qu'on affectoit de lui prodiguer, ne purent le rendre rebelle; son cœur étoit François. Si ses procédés avoient quelquefois été violens, ses intentions avoient toujours été pures; s'il vouloit gouverner le Roi, c'étoit pour l'arracher à la mollesse &

le rendre à la gloire. Les succès des Anglois le pénétroient de douleur. A chaque nouvelle d'une ville prise, d'un avantage remporté par ces ennemis de la France, honteux de son inaction, il sortoit de sa retraite, & ne se lassoit point d'offrir au Roi des services qu'on ne se lassoit point de refuser.

Les Anglois s'avançoient toujours vers la Loire; le Comte de Warwick, pendant l'absence du Duc de Bedfort, avoit assiégé Montargis; le Bâtard d'Orléans, fils de la Dame de Cany & de Louis, Duc d'Orléans, assassiné par le feu Duc de Bourgogne, passe à travers le camp des Anglois, pénètre dans la Place, & fait lever le siège; cet exploit est remarquable, & parce qu'il commença la réputation de ce fameux Bâtard d'Orléans, Comte de Dunois (1), tige de la branche de

Monstrelet, vol. 2, pag. 32, 33. Hollingshed, p. 597.

(1) Il n'étoit pas encore alors Comte de Dunois; ce Comté lui fut donné dans la suite pour récompense de ses services.

Longueville, & parce que ce fut le premier succès un peu décisif des François sous le règne de Charles VII, & la première lueur d'espérance dans leur abattement, après les désastres de Crevant & de Verneuil.

Le célèbre Vignole, dit La Hire, se distingua aussi dans cette conjoncture, & parut égaler la gloire de Dunois.

Depuis le retour du Duc de Bedfort, qui amenoit d'Angleterre de nouvelles forces, les Anglois, sans s'amuser à prendre Montargis, crurent devoir effacer ce petit échec par l'éclat d'une grande expédition; ils voulurent passer la Loire, & pénétrer dans les Provinces du midi, en forçant d'abord la Place, que les conjonctures rendoient en ce moment la plus importante du Royaume, Orléans. Tous les efforts & de l'attaque & de la défense générale furent portés de ce côté-là; le sort de la France parut attaché à l'événement de

ce siège; jamais opération militaire n'excita tant d'attention & d'intérêt.

Le Connétable insista plus que jamais pour faire agréer ses services dans une si importante occasion; mais la Trémoille gouvernoit encore; Richemont fut obstinément refusé.

Le Seigneur de Gaucour, brave & expérimenté Capitaine, fut nommé Gouverneur de la Place. Le Comte de Salisbury l'investit au milieu de l'hivers, mais du côté de la Sologne seulement. N'ayant pas assez de troupes pour l'investir entièrement, il laissa libre le côté du Nord, sur lequel les Anglois étoient le plus à portée de veiller. Les braves des deux Nations, les Dunois, les La Hire, les Saintrailles, les Culant pour la France; les Arondel, les Warwick, les Talbot, les Villougby pour l'Angleterre, ne cessèrent de se mesurer pendant le cours de ce siège, qui dura sept mois.

Les femmes Orléanoises partagèrent

avec les hommes les travaux & les périls de la défense. Pendant que ceux-ci faisoient pleuvoir sur les assiégeans les pierres, les pots-à-feu, les cercles de fer embrasés, les torrens d'huile bouillante & de cendres rouges, les femmes voituroient des pierres, portoient des rafraîchissemens sur la brêche aux assiégés; plusieurs même d'entr'elles repoussoient les Anglois à coups de lance, & les renversoient dans les fossés.

On fit de part & d'autre un beaucoup plus grand usage de l'artillerie nouvelle, qu'on n'en avoit fait jusqu'alors dans les sièges. Le Comte de Salisbury fut emporté d'un boulet de canon, en allant lui-même reconnoître les fortifications qui défendoient l'entrée du pont. Le Comte de Suffolck, après lui, se chargea de diriger le siège; ayant reçu un renfort considérable, il investit la Ville du côté de la Beauce, comme du côté de la Sologne; mais il étoit lui-même en quelque sorte investi

par les partis François qui couroient de tous côtés, & qui interceptoient les convois qu'on menoit au camp, comme les Anglois interceptoient ceux qu'on envoyoit à la Ville. De-là mille petits combats, parmi lesquels on distingue celui qu'on nomma *la Journée des harengs.* Un Anglois, nommé Fastolfe, ou Fastol, conduisoit un grand convoi de poissons que les assiégeans faisoient venir pour le Carême : l'escorte étoit de deux mille cinq cens hommes. Le Comte de Dunois vint pour l'enlever avec un corps de quatre mille hommes. Fastol se fit de ses chariots un retranchement, où il se flattoit que la précipitation Françoise ne manqueroit pas de vouloir l'attaquer. Dunois étoit trop habile pour se permettre une telle imprudence : il rompit à coups de canon le retranchement de Fastol, & commençoit à répandre la confusion dans la troupe Angloise, lorsque quelques Ecossois,

qui, malgré la neutralité de leur Roi, étoient restés au service de la France, emportés par leur haine pout les Anglois, rompirent leurs rangs, & engagèrent le combat sans ordre & sans concert; Fastol fut vainqueur, Dunois fut blessé, cinq cens François restèrent sur la place; Charles VII, à ce nouveau revers, retomba dans son premier abattement. Ce Prince aimable, sensible, tendre, vaillant, généreux, d'ailleurs facile, foible, prompt à se décourager, prompt à se ranimer, avoit une ame ouverte à toutes les impressions; les femmes le gouvernoient, mais il savoit les choisir; il leur dut sa gloire & sa puissance. L'intérêt qu'il savoit inspirer, entretenoit la paix autour de lui; Marie d'Anjou sa femme, & Agnès Sorel sa maîtresse, étoient amies. Toutes deux lui furent utiles, l'une par la prudence de ses conseils, l'autre par l'élévation de ses sentimens. Charles VII, accablé du dernier échec

Hall, fol. 106, 107.
Monstrelet, vol. 2, p. 41, 42.
Stowe, p. 369.
Hollingshed, p. 600.
Polyd. Vir. p. 469.
Graft, p.

qui venoit d'être ajouté à ceux de Crevant & de Verneuil, effrayé des progrès continuels des Anglois devant Orléans, ne croyoit plus pouvoir défendre les bords de la Loire; il étoit prêt à tout abandonner; il parloit de se retirer au fond du Languedoc ou du Dauphiné; il flottoit dans cette incertitude, qui fait qu'on parcourt toutes les résolutions, & qu'on n'en prend aucune. Marie d'Anjou lui représenta que, s'il s'éloignoit, il alloit décourager tous ses partisans, & donner le signal d'une défection universelle. On sait qu'Agnès Sorel lui dit que sa destinée l'appeloit à être la maitresse d'un grand Roi, & qu'elle prétendoit remplir cette destinée ou avec lui, ou avec son vainqueur. L'honneur, l'amitié l'amour sur-tout, retinrent Charles VII sur les bords de la Loire, & il fut Roi.

Tandis que les plus doux nœuds qui attachent à la vie ramenoient ainsi ce Prince à son devoir; tandis que tout

s'unissoit pour l'encourager & pour le servir, la division se mettoit parmi ses ennemis. Unis seulement par le desir de la vengeance, qui se ralentit après les premières fureurs, & par l'ambition, source éternelle de discorde entre ceux qu'elle semble rapprocher; ils ne servoient plus la cause commune avec le même zèle, ni avec le même concert. Le Duc de Bourgogne n'avoit pas oublié ses démêlés avec les Anglois, au sujet de Jacqueline de Hainault; les Anglois l'observoient avec une inquiétude qu'ils dissimuloient mal, & qui servoit encore à l'irriter. D'ailleurs ce Prince à qui des vertus douces méritèrent le titre de *Bon*, commençoit à prendre pitié de la France, à juger que les devoirs de la Nature ne pouvoient être en contradiction, & que la mémoire de son père n'exigeoit pas qu'il trahît sa patrie. Le meurtre du Duc de Bourgogne Jean n'avoit fait, après tout, qu'expier le meur-

tre du Duc d'Orléans, & Charles VII pouvoit n'en être pas coupable ; mais ſuppoſé qu'il le fût, pourquoi la Maiſon de Bourgogne ſe puniſſoit-elle du crime commis contre elle, en s'excluant elle-même du Trône, où elle faiſoit aſſeoir une Maiſon étrangère & ennemie?

Pendant que ces réflexions commençoient à ébranler le Duc de Bourgogne, Charles, Duc d'Orléans, toujours priſonnier en Angleterre, avoit obtenu du Conſeil de Régence que ſes Domaines reſtaſſent neutres pendant la guerre ; & pour témoigner au fils du meurtrier de ſon père la confiance qu'il avoit en ſes vertus, il avoit demandé que ces mêmes Domaines fuſſent mis en ſéqueſtre entre les mains du Duc de Bourgogne. Celui-ci en ayant fait la propoſition au Duc de Bedfort, le Régent, dans un mouvement d'aigreur qui n'étoit pas de ſon caractère, lui répondit, *qu'il n'étoit point d'humeur à battre les buiſſons, pendant*

que d'autres prendroient le lièvre. Le Duc de Bourgogne, ſur cette réponſe, retira toutes ſes troupes, qui ſervoient au ſiège d'Orléans, ce qui changea entiérement le point de vue de cette expédition. L'Europe ne voyant plus, comme auparavant, des François dans les deux partis, regarda ce ſiège comme une affaire d'honneur entre les deux Nations rivales, & voulut voir comment l'Angleterre, réduite à ſes propres forces, alloit ſoutenir l'aſcendant que nos diviſions lui avoient donné ſur la France.

Jacqueline de Hainault avoit commencé à ſervir Charles VII, en diviſant ſes ennemis à leur tour; Marie d'Anjou, Agnès Sorel l'avoient encouragé; Jeanne d'Arc va le faire triompher. Ces quatre femmes lui furent auſſi utiles que les Louvet, les Giac, les Beaulieu, les la Trémoille lui avoient été funeſtes.

Les François, découragés, ne pou-

voient plus se défendre, & Orléans alloit se rendre ou être forcé, quand Jeanne d'Arc ou la Pucelle d'Orléans parut.

L'aventure de Jeanne d'Arc est le plus singulier des phénomènes historiques. Les annales d'aucun Peuple ne présentent une femme si extraordinaire, ni des exploits si incroyables & si certains. En écartant de l'histoire de Jeanne d'Arc tout le merveilleux, c'est-à-dire le surnaturel dont il étoit assez simple alors de l'embellir, il reste encore une multitude de faits assez étranges, pour excuser l'incrédulité, assez prouvés pour ne pas laisser lieu même au doute.

Jeanne d'Arc, née en 1412, de parens pauvres, au village de Donremy-sur-Meuse, se présente en 1428, c'est-à-dire à seize ans, pour sauver la France. Son pays avoit souffert, comme le reste du Royaume, des ravages de la guerre, & la haine na-

tionale contre les Anglois étoit alors au plus haut point. Jeanne fut élevée dans l'horreur du nom Anglois ; on lui parloit sans cesse des droits & des malheurs de Charles VII, Prince digne d'un meilleur sort : son ame s'échauffoit à ces récits. Ne pouvant servir le Roi, elle prioit pour lui ; elle demandoit à Dieu un libérateur & un vengeur pour la France ; bientôt elle demanda d'être elle-même ce libérateur, & bientôt elle se crut exaucée. Jamais on ne vit un enthousiasme plus vrai, plus soutenu, plus noble, plus rapidement, plus universellement communiqué. Cet enthousiasme pouvoit être augmenté chez elle par des dispositions physiques : « Elle n'avoit, dit un Auteur moderne, » que l'extérieur » de son sexe, sans éprouver les infir- » mités qui en caractérisent la foi- » blesse : cette disposition de ses or- » ganes devoit nécessairement augmen- » ter la force active de son imagina-

» tion. » Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'elle allégua des révélations : laiſſons les révélations.

Laiſſons auſſi la connoiſſance qu'elle eut de la Journée des harengs, annoncée par elle à Baudricourt, Commandant de Vaucouleurs, avant que la nouvelle en fût arrivée ; laiſſons le talent qu'elle eut de diſtinguer le Roi dans la foule, ſans avoir jamais vu même ſon portrait, qui ſe trouvoit ſur tant de pièces de monnoie, & ce grand ſecret de Charles VII qu'elle lui révéla, & dont ni l'un ni l'autre n'ont jamais parlé ; laiſſons encore un coup tout le merveilleux, & voyons ce qu'elle a fait réellement.

Laiſſons encore la queſtion, ſi Jeanne étoit véritablement pucelle ; queſtion qu'on jugeoit fort importante alors, parce qu'on la croyoit liée avec celle de la ſorcellerie. Rapportons-nous-en ſur ce point à la Reine de Sicile & aux Dames de Gaucourt & de Fien-

nes, qui, après un examen rigoureux, furent convaincues de la virginité de Jeanne.

Obſervons ſeulement que les Anglois n'ont jamais élevé un doute ſur la pureté de ſes mœurs; qu'elle étoit ſcrupuleuſement attachée à toutes les bienſéances de ſon ſexe; que quand elle ſe trouvoit dans quelque ville de garniſon, elle couchoit toujours avec une femme d'une vertu reconnue dans la Ville; que dans les camps, elle gardoit ſon armure la nuit, & avoit toujours deux de ſes frères à ſes côtés.

Lorſque Jeanne ſe préſenta d'abord à Baudricourt, il la renvoya comme une viſionnaire; elle avoit dû s'y attendre, elle ne ſe rebuta point; elle revint, elle parla, elle étonna Beaudricourt, qui enfin l'envoya au Roi. Elle aſſura le Roi qu'elle feroit lever le ſiège d'Orléans, & qu'elle le meneroit à Reims pour être ſacré; on ſait qu'elle tint exactement

parole ſur l'un & l'autre point : elle étonna la Cour entière, comme elle avoit étonné le Commandant de Vaucouleurs ; on commença bientôt à prendre confiance en elle.

Le Parlement alors ſiégeant à Poitiers, fut chargé de l'examiner ; il lui demanda des ſignes de ſa miſſion : « Qu'on me mène à Orléans, dit-elle, » & on en verra des ſignes certains. » Tous ces diſcours annonçoient cette impatience de combattre & cette aſſurance de vaincre.

Procès manuſcrit de la Pucelle.

« Mais, lui dit-on, vous demandez » des troupes ; Dieu ne peut-il pas ſauver la France, ſans employer d'armée ? » Le raiſonnement étoit preſſant. La Pucelle n'y fit qu'une réponſe d'enthouſiaſte. « Les gens d'armes, dit-» elle, combattront en mon Dieu, » & le Seigneur donnera la victoire. »

Elle vient à Blois, on y préparoit un convoi pour Orléans ; elle raſſemble les Prêtres, elle en forme une

eſpèce de bataillon ſacré, qui marche à la tête des troupes, en chantant des Hymnes, que les ſoldats répétoient avec tranſport; tous la croyoient inſpirée, & tous ſembloient l'être à leur tour. Le convoi eſcorté de ſix mille hommes, paſſe au milieu des ennemis. La Pucelle eſt reçue en triomphe dans Orléans; Dunois & la Hire marchoient à ſes côtés. Dunois ne doutoit pas qu'elle ne fût inſpirée, il en parloit encore dans ſa vieilleſſe avec le même enthouſiaſme.

Les jours ſuivans, d'autres convois, d'autres ſecours furent introduits dans la ville, toujours protégés par la Pucelle, qui ſe tenoit avec un corps de troupes entre la ville & les Anglois.

Jeanne procédoit en règle; avant de ſortir de Blois & de commencer la première hoſtilité, elle avoit fait ſommer les Anglois de rendre le Royaume au Souverain légitime. Les Anglois chargèrent de chaînes ſon meſſager;

elle l'envoya redemander, elle ſe plaignit de cette violation du droit des gens, & menaça d'uſer de repréſailles. Les aſſiégeans lui écrivirent des injures, mais ils renvoyèrent le héraut.

On réſolut dans Orléans de reprendre des forts dont les Anglois étoient les maîtres, & qui ſerroient de près la ville. La Pucelle ſomma encore les Anglois d'abandonner ces forts; mais, pour n'expoſer perſonne, elle envoya ſes lettres au bout d'une flèche dans le camp des aſſiégeans: « Anglois, » leur marquoit-elle, vous qui n'avez » aucun droit à ce Royaume, Dieu » vous ordonne par moi, Jeanne la » Pucelle, d'abandonner vos forts, & » de vous retirer: je vous ferois tenir » ma lettre plus honnêtement, ſi vous » ne reteniez pas mes hérauts. »

Des injures furent encore la ſeule réponſe à ce juſte reproche. Les Anglois n'appeloient jamais la Pucelle

que la *P* . . . . . (1) *des Armagnacs* ; mais la terreur dont ils étoient frappés, perçoit à travers leurs faux mépris ; ils la croyoient sorcière, & cette idée n'étoit pas propre à les rassurer.

Le premier fort, après un assaut de quatre heures, est emporté, avec perte de cent soixante & quatorze Anglois tués & de deux cents faits prisonniers. Le surlendemain on emporte deux autres forts. Dans tous ces assauts, Jeanne paroissoit toujours la première, son étendard à la main.

A l'attaque d'un autre fort, une terreur panique s'empare des François au moment où ils plantoient leurs échelles, ils fuient en désordre ; la Pucelle ne pouvant les retenir, couvre

---

(1) Cette expression grossière ne prouvoit que la haine & l'envie d'insulter, & ne dément point ce que nous avons dit du respect que Jeanne forca les Anglois de conserver pour ses mœurs.

la retraite. Les Anglois enhardis par cette fuite, sortent du fort. Jeanne indignée qu'on osât la poursuivre, se retourne, & s'avance seule vers les Anglois; on eut honte de ne la pas suivre, on eut honte d'avoir fui à ses yeux : on repousse les Anglois, & le fort est emporté d'assaut.

Enfin on devoit attaquer le dernier & le plus important de ces forts. Jeanne passa la nuit sous les armes, & le lendemain n'en monta pas moins la première à l'assaut. Blessée à la gorge, elle fut forcée de se retirer. Les Anglois crurent avoir *rompu le charme*; les François perdirent courage: Dunois lui-même, fatigué d'un combat qui avoit duré presque tout le jour, songeoit à la retraite. Jeanne reparoît au bout d'un quart-d'heure, n'ayant pris que le temps de faire mettre le premier appareil à sa blessure; les Anglois, consternés à sa vue, lui cèdent la victoire, & chassés de tous leurs

forts, ne songent plus qu'à lever le siège d'Orléans.

On a une lettre du Duc de Bedfort, dans laquelle il mande en Angleterre l'état des affaires. Tout réussissoit, dit-il, jusqu'au temps du siège d'Orléans & de la mort du Comte de Salisbury ; mais depuis cette époque, ajoute-t-il, « un coup terrible a été frappé
» sur nous par la main de Dieu. Ce
» revers est causé en grande partie par
» la folle & funeste croyance & la
» crainte superstitieuse qu'ils ont con-
» çue d'une femme, vraie disciple
» de Satan, formée du limon de l'En-
» fer, appelée *la Pucelle*, laquelle s'est
» servie d'enchantemens & de sorti-
» léges. Ce revers & cette défaite, non-
» seulement ont fait périr ici une gran-
» de partie de nos troupes, mais ont
» en même temps découragé le reste
» de la manière la plus étonnante, &
» ont au contraire ranimé les enne-
» mis, &c. » Cette Lettre d'un en-

nemi eſt le plus beau monument de gloire pour la Pucelle ; voilà le plus ſincère aveu de l'effroi que ſon nom ſeul inſpiroit aux Anglois.

C'étoit ſans aucune arme meurtrière, c'étoit avec ſon ſeul étendard que Jeanne les foudroyoit ainſi : voilà ce que le Lecteur aura peine à comprendre. En ſongeant à tant de victoires ſi rapides, ſi étonnantes, il ſe représente la Pucelle au milieu du carnage, les mains teintes de ſang, donnant la mort à tout ce qui réſiſte. Au contraire, cette fille auſſi humaine que vaillante, abhorroit le ſang, s'expoſoit aux coups, & n'en portoit point ; elle ne ſe ſervoit jamais de ſon épée : « Je veux chaſſer les ennemis du Roi, » diſoit-elle ; mais je ne veux tuer per» ſonne. » En effet, il ne paroît pas qu'elle ait jamais donné la mort ; elle couroit par-tout dans les rangs ennemis avec ſon étendard, toujours la première au combat, la dernière à la re-

traite. Son ardeur, son audace, sa certitude de vaincre, son étendard qu'on croyoit magique, sa grace dans les exercices, sa sérénité dans le péril, voilà le prestige qui consternoit & dissipoit ses ennemis. Nous n'aurions rien à dire contre la guerre, si elle se faisoit comme il fut donné à Jeanne de la faire; c'est-à-dire pour une cause juste, en se défendant, & sans donner la mort.

La Ville d'Orléans fut délivrée le 8 Mai 1429. Les ennemis se retirèrent avec précipitation, abandonnant leurs malades, leurs vivres, leur artillerie, leur bagage. On voulut les poursuivre, & troubler leur retraite; Jeanne s'y opposa: « Laissons les fuir, dit-elle; » l'objet est rempli: point de carnage » inutile. » Quelle philosophie pourroit valoir cet enthousiasme vertueux?

Orléans étant délivré, il falloit se mettre au large, en reprenant les Places voisines. On courut à Gergeau, où le Comte de Suffolck s'étoit retiré;

le détachement François chargé de ce siège, étoit commandé par le Duc d'Alençon. Dès qu'on fut sous les murs de Gergeau : *Avant, gentil Duc! à l'assaut!* s'écrie la Pucelle. Dans les momens périlleux, elle lui disoit : « Ne » craignez rien; j'ai promis à la Du- » chesse d'Alençon de vous ramener » sain & sauf. » Tous les traits des assiégés étoient dirigés contre elle. Parvenue aux derniers degrés de son échelle, elle alloit arborer son étendard sur les murs; cet étendard est déchiré, un autre coup l'atteint à la tête & la renverse dans le fossé. Elle sentit que c'étoit le moment de redoubler d'enthousiasme; elle se relève, elle remonte : *Amis, amis*, s'écrie-t-elle, *sus, sus! Notre Seigneur a condamné les Anglois : ils sont à nous. Bon courage.* Gergeau est forcé; le Comte de Suffolck est pris (1) avec

(1) Renaud, Gentilhomme François, qui prit le Comte de Suffolck, n'étoit point Che-

un de ses frères ; un autre de ses frères est tué ; de douze cens hommes qui composoient la garnison, onze cens sont taillés en pièces, le reste est fait prisonnier ; Meun est repris avec la même facilité : on assiège ensuite Beaugency.

Il faut l'avouer, de tels exploits n'étoient point honorés des regards du Souverain, ce qui les rend plus admirables encore. Charles VII étonné de son bonheur, ne pouvant le comprendre, n'osant s'y fier, perdoit à délibérer avec la Trémoille son favori, le temps qu'on employoit à le servir par des actions si brillantes & si utiles ; il ne songeoit, lui, qu'à servir les haines & les intérêts particuliers de sa Cour, plus occupé à se priver des services du Connétable, qu'à encourager ceux de la Pucelle.

---

valier ; le Comte de Suffolk l'arma Chevalier pour pouvoir, selon les idées du temps, se rendre à lui sans déshonneur.

Le bruit des ſuccès de la Pucelle tourmentoit le Connétable dans ſa retraite; il s'indignoit d'être étranger à tout, il brûloit de s'aſſocier à la gloire de cette illuſtre fille, & de contribuer à l'expulſion des Anglois. Après avoir dévoré encore quelques refus, il réſolut de ſe perdre, ou de forcer le Roi à ſouffrir du moins ſes ſecours; il ſe rend à l'armée avec des troupes raſſemblées en Bretagne & ailleurs. Au premier bruit de ſa marche, le Roi lui fait défenſe de paſſer outre, il pourſuit ſa route; le Roi défend au Duc d'Alençon de le recevoir; le Connétable n'en arrive pas moins devant Beaugency. L'armée Royale fut quelque temps incertaine du parti qu'elle avoit à prendre; devoit-elle, malgré les ordres du Roi, recevoir le Connétable comme ami? devoit-elle le combattre comme ennemi, & renouveller la guerre civile entre les partiſans de Charles VII? On dit que la Pucelle,

mettant les ordres du Roi au dessus des intérêts de l'Etat, fut de ce dernier avis. Le Connétable du moins le crut ainsi : » *Jeanne*, lui dit-il, *on m'a* » *dit que vous voulez me combattre. Je* » *ne sais pas qui vous êtes, ni de par* » *qui vous êtes envoyée, si c'est de par* » *Dieu ou de par le diable. Si vous êtes* » *de par Dieu, je ne vous crains point,* » *car Dieu connoît mon intention comme* » *la vôtre. Si vous êtes de par le diable;* » *je vous crains encore moins.* » Jeanne l'assura de son dévouement tant qu'il seroit fidèle au Roi.

Hist. de Bret. l. 10.

La Hire & les autres Seigneurs bien intentionnés qui étoient dans l'armée, firent au Roi de si fortes représentations, que, malgré l'opposition constante de la Trémoille, il consentit enfin à laisser faire le Connétable, se contentant de ne le point voir. Beaugency capitula, mais il restoit à vaincre les Anglois en bataille rangée. Le Duc de Bedfort en fournit lui-même l'occasion;

sion, en envoyant contre les François, Talbot & Fastol avec des forces supérieures; il espéroit que cet avantage du nombre, les grands talens de Talbot, les ressources & le bonheur éprouvé de Fastol, qui avoit été récemment vainqueur à la Journée des harengs, balanceroient le fanatisme d'une femme. On vint demander à la Pucelle s'il falloit combattre les Anglois. *S'il faut les combattre?* s'écria-t-elle, *oui certainement, fussent-ils pendus aux nues!* Elle ajouta, *mais nous aurons besoin de bons éperons.* Quoi donc! dit le Duc d'Alençon, prendrions-nous la fuite? « non! repliqua Jeanne, mais les » ennemis la prendront, & il ne sera » pas facile de les atteindre. » En effet, dès le commencement du combat, qui se livra près de Patay dans les plaines de Beauce, Fastol, saisi de cette terreur que la Pucelle étoit en possession d'inspirer aux Anglois, s'enfuit avec une précipitation qui jeta le désor-

dre dans l'armée Angloise. Talbot se surpassa lui-même, il s'épuisa en efforts sublimes pour rétablir le combat & pour rappeler la victoire; il ne put que retarder sa défaite, & sur-tout que la rendre plus sanglante par l'opiniâtreté même de la défense. Saintrailles le fit prisonnier.

Le Duc de Bedfort, indigné de la conduite de Fastol, lui ôta l'Ordre de la Jarretière, rigueur inutile qui fit oublier Patay & rappeler la Journée des harengs. Trop d'Anglois avoient partagé à Patay la peur & la fuite de Fastol. La Jarretière lui fut rendue par un jugement solemnel des Chevaliers de l'Ordre.

La Pucelle & les Chefs de l'armée allèrent rendre compte au Roi du succès de Patay. Saintrailles lui présenta le brave Talbot, mais en même temps lui demanda la permission de le renvoyer libre à l'instant & sans rançon. Talbot eut le bonheur de prendre sa

revanche dans la ſuite à l'égard de Saintrailles. Bel exemple & grande leçon donnée aux braves des deux partis, d'adoucir par les procédés particuliers, la fureur des haines nationales & les horreurs générales de la guerre!

Parmi ces Chefs qui allèrent féliciter le Roi, des ſervices heureux qu'ils lui avoient rendus, on ne vit point le Connétable, dont la bonne conduite avoit cependant contribué à la victoire; il craignit de montrer un viſage odieux & de paroître triompher de la Trémoille & peut-être du Roi, plus que de Faſtol & de Talbot. Le Roi parut ſentir bien mal cette délicateſſe; un ordre de quitter l'armée en fut tout le prix. Cet ordre révolta & l'armée & la Cour contre le favori & même contre le Roi; on déteſtoit l'inſolence de l'un, on déploroit la foibleſſe de l'autre. Si le Connétable eût permis alors à ſa vertu d'abuſer, contre un Maitre ingrat & contre un Miniſtre

imprudent, des dispositions générales que cette injustice avoit fait naître, les succès de la Pucelle pouvoient encore rester sans effet, les Anglois pouvoient reprendre leur ascendant. Le Roi exposoit l'Etat & sa propre Couronne pour un favori.

La Trémoille l'aveugloit & l'égaroit en tout. Les Orléanois témoignoient un desir extrême de voir le Souverain, auquel ils avoient su se conserver; ce prix étoit dû à leur courage & à leur fidélité, on le leur avoit promis, & ils avoient fait des préparatifs pour recevoir le Roi. La Trémoille, qui l'éloignoit de ses Généraux & même de ses Courtisans, ne lui permit pas de se communiquer à ses peuples; il l'entraîna vers Sully, sous prétexte de voir reprendre cette Place, qui appartenoit à la Trémoille.

Le Roi tenoit toujours des Conseils secrets avec ce jeune Seigneur; la Pucelle va le trouver: « Sire, lui dit-elle,

» c'eſt trop délibérer ; le temps eſt » venu d'agir, il faut aller à Reims » recevoir la Couronne Royale. » Cette propoſition faite par tout autre que par la Pucelle, n'eût paru qu'une extravagance ; il s'agiſſoit de traverſer quatre-vingt lieues d'un pays occupé par les ennemis : mais la Pucelle avoit acquis le droit de faire reſpecter ſes oracles ; on avoit vu comment elle ſavoit ſe faire jour à travers les Anglois.

Elle montra peut-être encore plus de courage, en ſe jetant aux pieds du Roi pour lui demander une faveur, qui importoit au ſalut de l'Etat & à la gloire du Prince ; c'étoit qu'il voulût bien rendre ſes bonnes graces au Connétable. La Trémoille frémit de cette démarche, il feignit de ſe réconcilier avec Richemont ; ce fut pour le mieux trahir. Le Roi ne haïſſoit perſonne ; il ne faiſoit que ſe prêter aux ſentimens qu'on lui inſpiroit ; il fit dire à Richemont qu'il lui pardonnoit : mais

les intrigues de la Trémoille firent empoisonner cette grace par une nouvelle insulte. Le Roi défendit au Connétable de le suivre à Reims, parce qu'il avoit, disoit-il, besoin de lui pour couvrir l'Orléanois & le Maine contre les Anglois ; du moins le prétexte avoit quelque chose d'honnête, mais l'événement fit voir que ce n'étoit en effet qu'un prétexte : Richemont continua d'être traité en ennemi du Roi ; toutes les villes du parti Royal lui fermèrent leurs portes comme auparavant, & toujours en vertu des ordres de la Cour. Richemont retourna dans sa retraite de Parthenay. L'Historien de Bretagne dit que la Trémoille tenta de l'y faire assassiner : le fait n'est pas avéré ; quoi qu'il en soit, Richemont poussé à bout, sortit de Parthenay pour faire la guerre, non plus aux Anglois, mais à la Trémoille ; il lui prit quelques Places, qui furent reprises ou rendues, comme il arrive dans toute guerre : on ménagea

entr'eux une nouvelle réconciliation, aussi fausse que la première, mais qui fit cesser les hostilités ouvertes, non les haines ni les intrigues. On ne conçoit pas bien comment Richemont, dont l'ame étoit noble, les intentions droites, & qui montroit tant d'ardeur contre les ennemis de l'Etat, n'avoit pas mieux aimé se faire Chef de bandes contre les Anglois, pour se venger du Roi en le servant malgré lui, que d'augmenter les troubles du Royaume, en faisant la guerre au favori du Roi; ce qui ressembloit trop à faire la guerre au Roi lui-même.

On partit pour Reims; il faut avouer que cette entreprise étoit contraire aux loix de la prudence ordinaire & à toutes les spéculations politiques. On n'avoit ni argent pour payer les troupes, ni vivres pour les nourrir, ni artillerie pour réduire les Places ennemies qu'on rencontreroit sur sa route, ni ressource d'aucune espèce en cas de

défaite; on marchoit sur la foi d'une Villageoise de dix-sept ans; la fortune de Charles VII & du Royaume étoit remise entre ses mains.

Monstrelet. Chron. de France. Histoire de la Pucelle. Procès manuscr.

L'armée royale prit sa route par la Bourgogne. Le Duc, sans être encore ami de Charles VII, ne l'étoit déja plus des Anglois, il vouloit être neutre; encore un pas, il alloit être François: on peut même supposer dès-lors entre le Duc de Bourgogne & les Royalistes, toutes les intelligences secrètes, capables de détruire ou du moins d'affoiblir le merveilleux de la conduite de la Pucelle. Auxerre ferma ses portes; mais par un traité secret conclu avec la Trémoille, en gardant la neutralité, elle fournit des vivres. Les ennemis de ce favori dirent qu'il avoit reçu de l'argent pour permettre à cette ville Bourguignonne de rester neutre; on spécifia même la somme, deux mille écus; mais rien n'est moins prouvé. Ce traité étoit assez avantageux aux François,

pour que la ville d'Auxerre ne l'eût point acheté à prix d'argent ; en même temps qu'ils tiroient de cette Place le secours le plus nécessaire, les vivres, ils s'épargnoient les longueurs, l'embarras, l'incertitude d'un siège : ils ménageoient le Duc de Bourgogne, soit pour le gagner, soit pour le rendre suspect aux Anglois.

La Bourgogne ainsi traversée sans obstacles & sans hostilités, on arriva devant Troyes, cette ville antiroyale, trop fameuse alors par le traité qui, neuf ans auparavant, avoit proscrit Charles VII & livré la France aux Anglois ; on n'avoit pas pour la ménager les mêmes raisons qu'on avoit eues à l'égard d'Auxerre, mais on n'avoit pas plus de moyens pour la reduire. Jeanne assura qu'avant trois jours le Roi y entreroit en vainqueur ; l'Archevêque de Reims lui dit d'un ton un peu incrédule : « Prenez-en sept, » & si vous tenez parole, nous nous

„ estimerons fort heureux. » Jeanne piquée de ce doute, court à l'assaut, on la suit, elle plante son étendard sur le bord des fossés, & s'écrie : *Qu'on m'apporte des fascines.* A la vue de cet étendard redouté, le *charme opère* ; la terreur s'empare des assiégés, la Garnison se retire, la Ville se soumet, les habitans abjurent le traité de Troyes, prêtent serment à Charles VII, fournissent à l'armée royale des vivres en abondance.

On s'avance du côté de Châlons-sur-Marne ; l'Evêque & les principaux habitans viennent quelques lieues au devant du Roi lui apporter les clefs.

Il restoit à soumettre Reims, où il y avoit une Garnison Bourguignonne ; les Commandans assemblent le peuple, lui annoncent qu'ils vont solliciter un renfort, dont la Garnison avoit besoin ; ils l'exhortent à se bien défendre jusqu'à leur retour, & sortent à l'instant de la Ville, emmenant avec eux la

Garnison. D'après une connivence si marquée, la Ville se rend, Charles VII y est sacré & couronné, comme la Pucelle l'avoit promis.

Les habitans de Laon apportèrent leurs clefs, comme avoient fait ceux de Châlons; Senlis en fit autant, Compiegne ouvrit ses portes; Beauvais, en se rendant aussi, chassa son Evêque, Pierre Cauchon, diffamé pour son dévouement aux Anglois. Une multitude de Places en Brie, en Champagne & sur la lisière de l'Isle de France & de la Picardie, suivit le torrent; la marche du Roi fut un triomphe & un enchaînement de prospérités. Le Duc de Bedfort trembla pour Paris; il y appela le Duc de Bourgogne, dont il tenta de réchauffer le zèle pour la cause autrefois commune. Le Duc de Bourgogne promit de nouveaux secours & ne les fournit point. On fit renouveller aux habitans de la Capitale le serment d'exécuter le Traité de Troyes, qui

alloit être universellement révoqué; on fit retentir les chaires d'imprécations contre ceux qu'on appeloit toujours les Armagnacs, c'est-à-dire contre les François; déplorables ressources, qui, en attestant la décadence du parti Anglois, l'accéleroit encore.

L'Ecosse s'étoit livrée à l'alliance des François, & avoit envoyé en France Marguerite Stuart pour épouser le Dauphin Louis. Le Connétable de Richemont, au moyen d'une trêve qu'il avoit faite avec la Trémoïlle, avoit obtenu la permission de servir le Roi sans paroître devant lui, & faisoit une irruption en Normandie. Les divisions continuoient en Angleterre entre le Duc de Glocestre & le Cardinal de Winchestre son oncle; ils étoient opposés l'un à l'autre sur tous les objets du Gouvernement.

Des intérêts étrangers eurent alors une influence accidentelle sur la querelle de la France & de l'Angleterre,

L'inflexible Zisca & les Hussites, vengeurs de la foi, violée par l'Empereur Sigismond, & de leurs compatriotes brûlés au Concile de Constance, remplissoient la Bohême de troubles & d'erreurs. Le Pape Martin V publioit contre eux une Croisade ; il la publia surtout en Angleterre. On a cru que ce Pape étant dans les intérêts de la France, n'avoit voulu que détourner vers un objet étranger l'argent & les troupes de l'Angleterre, pour favoriser par cette diversion le parti de Charles VII. Le Duc de Glocestre & son oncle se partagèrent sur cet article comme sur le reste : le Cardinal fut pour la Croisade, c'étoit assez pour que le Duc de Glocestre y fût contraire ; d'ailleurs le Duc de Glocestre n'avoit pas oublié que Martin V étoit le même Pape qui avoit cassé son mariage avec Jacqueline de Hainault. Enfin ce Duc jugeoit que dans les conjonctures où l'on se trouvoit alors, les affaires de

France devoient seules occuper la Nation Angloise. Cependant le Pape & le Cardinal de Winchestre l'emportèrent pour la Croisade : le Parlement y donna son consentement ; mais ce fut le Duc de Glocestre qui finit par l'emporter, car le Duc de Bedfort changea la destination des troupes levées pour la Croisade ; au lieu d'aller en Bohême, elles vinrent en France. Alors le Duc de Bedfort fut en état de tenir la campagne ; il vint présenter la bataille à Charles VII dans la plaine de Montépilloy, près Senlis, ou plutôt il vint tendre un piège à la précipitation Françoise, qu'il eut soin d'irriter encore par des défis. Pour lui, il se garda bien de sortir de ses retranchemens, toute l'espérance des Anglois étoit qu'on voudroit les y forcer, comme à Crecy, à Poitiers, à Azincourt : en effet, Charles VII brûloit de les attaquer ; il observoit ces retranchemens, il les mesuroit des

yeux, il approchoit à la portée du trait; il cherchoit le péril & la gloire; mais les Chefs François acquéroient enfin quelque prudence : ils jugèrent qu'une bataille gagnée feroit inutile dans la conjoncture, & qu'une bataille perdue ruineroit de nouveau les affaires, qui étoient en train de se rétablir. Le Roi céda malgré lui à leurs raisons & à leurs instances.

Paris fut le premier terme des succès de la Pucelle. Sa mission, dit-on, étoit remplie, elle se bornoit à délivrer Orléans & à faire sacrer le Roi; mais c'eût été laisser son ouvrage imparfait, il falloit assurer à Charles la Couronne qu'elle lui avoit mise sur la tête, il falloit du moins lui rendre sa Capitale. Le Duc de Bedfort, pour prévenir ce coup, crut devoir opposer l'enthousiasme de la haine à l'enthousiasme du zèle, & vaincre par une crainte plus forte la crainte que la Pucelle inspiroit. Il osa faire publier que

le doux, le clément Charles VII ne pouvoit oublier cette nuit où les Bourguignons l'avoient chassé de Paris & avoient massacré ses amis; qu'ayant conçu pour cette ville une haine implacable, il en avoit juré la perte; que, s'il y rentroit en vainqueur, il égorgeroit tous les habitans, détruiroit tous les édifices, & feroit passer la charrue sur le sol où Paris avoit été. Charles pouvoit être mécontent de Paris; c'étoit assez, la moindre lueur accrédite la calomnie; celle-ci fut crue, & l'on se défendit avec la fureur forcenée qu'une telle idée devoit inspirer.

Des circonstances étrangères vinrent seconder la politique de Bedfort. Les soldats François étoient enivrés des succès de la Pucelle, mais les Chefs en étoient jaloux, & les Courtisans alarmés; des dispositions perfides se formoient contre elle à la Cour; on redoutoit l'ascendant que lui don-

noient ſes exploits & ſes ſervices ; la Trémoille ne lui pardonnoit pas d'avoir oſé choquer ſon crédit pour ſervir le Connétable. Jeanne née parmi le peuple, en avoit conſervé la ſimplicité vertueuſe ; intrépide à la Cour comme aux combats, la même horreur de l'injuſtice qui l'avoit armée pour Charles VII contre les Anglois, lui faiſoit toujours prendre la défenſe du pauvre, du foible & de l'opprimé. Chère au peuple, & dès-lors odieuſe aux Courtiſans, elle faiſoit profeſſion d'aimer & de reſpecter ce peuple qu'on ne mépriſe que quand on n'a pas de quoi lui plaire. En voyant l'empreſſement avec lequel les François venoient ſe ranger auprès du Roi, dès qu'ils pouvoient échapper à la tyrannie Angloiſe, en contemplant ſon ouvrage dans cette heureuſe révolution, ſes yeux ſe rempliſſoient de larmes de joie, & tout l'orgueil qu'elle auroit pu concevoir, ſe tournoit en tendreſſe : « Peuple

» aimable! s'écrioit-elle, peuple ex-
» cellent! puissent tes Maîtres rendre
» ce qu'ils doivent à ton amour! Tu
» fais ton bonheur de mourir pour
» eux, je ferois le mien de mourir
» pour toi. » Quoiqu'elle ignorât le manège des Cours, quoiqu'elle ne comprît point ces petits intérêts, ces grandes haines, ces noirceurs puériles, ces finesses imbécilles, & les profondes combinaisons de l'art absurde de nuire, elle vit bien que les Courtisans n'aimoient pas le Roi, & qu'ils la détestoient. Pour donner moins de prise à cette haine, elle ne voulut plus ouvrir aucun avis sur les expéditions militaires, sous prétexte que les deux objets de sa mission, la délivrance d'Orléans & le couronnement du Roi, étoient remplis; elle attendit sur tout le reste les ordres du Roi & les résolutions du Conseil, montrant toujours la même ardeur dans l'exécution, sans qu'on pût démêler si elle approuvoit

ou blâmoit les projets qu'on lui donnoit à exécuter.

Cependant on veilloit avec moins d'attention sur elle dans les périls où elle s'exposoit, on la suivoit de moins près aux assauts, on l'abandonnoit davantage au hazard des événemens, on paroissoit moins persuadé que le sort de l'Etat fût attaché à la conservation de sa personne. Dans cette attaque prématurée qu'on livroit alors à Paris, Jeanne s'étant avancée la première, selon son usage, sur le bord du fossé, crioit qu'on apportât des fascines, & l'on n'obéissoit point; elle reçut dans ce moment une si forte blessure, que, perdant tout son sang, elle resta couchée sur le revers d'une petite éminence, qui la garantissoit des traits des assiégés: on la laissa dans cet état presque toute la journée, sans que personne songeât à la secourir; enfin, sur le soir, le Duc d'Alençon vint lui-même lui annoncer le mauvais succès

de l'attaque & la nécessité de lever le siège. Jeanne, humiliée de ce premier échec, alarmée de la mauvaise volonté qu'on lui avoit montrée, & peut-être blessée de l'abandon où elle étoit restée en cette occasion, demanda la permission de quitter la Cour & la guerre, & fit présent de son armure à l'Abbaye de S. Denys. Les Anglois ayant repris cette ville quelque temps après, enlevèrent cette armure, qu'ils portèrent en triomphe à Paris. Le Roi retint la Pucelle, qui continua de le servir avec la même ardeur; mais son vœu secret étoit toujours pour la retraite. « Plût à Dieu, disoit-elle à l'Archevêque de Reims, » que j'eusse » la liberté de renoncer aux armes, » & de me retirer auprès de mes » parens pour les servir & garder » leurs troupeaux avec ma sœur & » mes frères. »

Déposit. du Comte de Dunois. Procès manuscr.

On retourna vers les bords de la Loire, & l'on mit le siège devant

S. Pierre-le Moutier en Nivernois. Les François furent repoussés; mais Jeanne d'Arc étoit à leur tête, on vint lui proposer de se retirer : « J'étois mourante, » dit-elle, quand on m'entraîna de » devant les murs de Paris : je périrai » ici, ou j'emporterai la Place. » Cinq ou six hommes d'armes qui l'accompagnoient, parurent prêts à se dévouer avec elle. Une telle résolution rend le courage aux troupes : on retourne à l'assaut, la Place est prise. Déposit. de Sr. Dolon.

La guerre se faisoit à-la-fois dans plusieurs Provinces; Jeanne les parcourût toutes, & se signala par-tout; elle avoit toujours la même valeur, plus de conduite peut-être, mais moins d'enthousiasme; le caractère de prophétesse & d'inspirée s'affoiblissoit en elle; c'étoit le fruit heureux ou malheureux des lumières qu'elle acquéroit, & de l'expérience anticipée qui naissoit de tant d'événemens & de révolutions.

Elle battit, près de Lagny, un de

ces Chefs de bandes, que le malheur des temps avoit multipliés à l'excès; celui-ci, qu'on nommoit Franquet d'Arras, étoit distingué par sa valeur & par ses brigandages parmi tous ces brigands valeureux. Jeanne le fit prisonnier, & prétendoit qu'il fût traité comme un prisonnier de guerre ordinaire. Malgré les efforts qu'elle fit en sa faveur, il fut exécuté à Lagny; il l'avoit mérité; mais Jeanne d'Arc méritoit qu'on eût plus d'égard pour ses sollicitations, & qu'on ne jetât point sur sa conduite les apparences d'un manque de foi, dont les Anglois la punirent dans la suite, malgré son innocence. A mesure que les succès de Jeanne, plus affermis, rendoient ses secours moins nécessaires, la reconnoissance se refroidissoit. Ces dégoûts qu'on lui donnoit, cette diminution d'égards, amenoient le moment fatal qui alloit livrer aux Anglois cette illustre victime.

Une autre considération qui eût dû sauver Franquet du supplice, & qui sans doute avoit touché la Pucelle, c'est que Franquet étoit né sujet du Duc de Bourgogne, & qu'il combattoit sous l'enseigne Bourguignonne. Or dans l'incertitude où flottoit alors le Duc de Bourgogne, on devoit éviter tout ce qui pouvoit être pour lui un motif ou un prétexte de se lier plus étroitement avec les Anglois.

C'étoit dans cette vue qu'on n'avoit pas voulu étendre les conquêtes du côté de la Picardie & des Pays-Bas. Peut-être même en avoit-on trop fait, en prenant Compiegne & quelques autres Places au nord de Paris. Compiegne entre les mains de Charles VII, ôtoit aux ennemis la communication entre l'Isle de France & la Picardie; le Duc de Bourgogne crut avoir intérêt de le reprendre, & il s'unit avec les Anglois pour cette expédition. Jeanne vint s'enfermer dans Compiegne; mais

moins heureuse dans la défense des Places que dans l'attaque, elle fit une sortie qui ne réussit pas, & fut prise en couvrant la retraite.

Un Archer Anglois, plus hardi que les autres, osa la saisir par le bras & la renverser de cheval. Le Bâtard de Vendôme la fit prisonnière, & la remit à Jean de Luxembourg-Ligny, Général des troupes Bourguignonnes. Les François la virent prendre, & ne retournèrent point à la charge pour la délivrer!

S'il étoit prouvé que Flavy, Gouverneur de Compiegne, lui eût fait fermer la barrière lorsqu'elle voulut rentrer dans la Ville, le nom de ce Gouverneur seroit à jamais exécrable, comme celui de ce Pierre Cauchon, Evêque de Beauvais, qui n'eut pas honte d'employer les plus indignes manœuvres pour faire brûler vive une fille de dix neuf ans, irréprochable, vertueuse, comblée de gloire, & qui avoit tant de

de droit à l'admiration de ses ennemis. Cet Evêque, le plus furieux persécuteur de sa patrie, le plus vil esclave des Anglois, chassé de son Siège comme ennemi public de la France, sollicita comme une grace cette occasion d'assouvir sa haine; il disputa cette proie à *Frère Martin, Vicaire-Général de l'Inquisition en France*; il réclama la Pucelle, comme ayant été prise dans son Diocèse, ce qui étoit faux, car c'étoit dans le Diocèse de Noyon. C'est une grande tache à la mémoire du Bâtard de Vendôme & de Jean de Luxembourg-Ligny, d'avoir vendu cette fille aux Anglois; c'en est une pour le Duc de Bourgogne, qui eut la curiosité de la voir dans sa prison, de ne l'avoir pas protégée; c'en est une pour l'Université, alors soumise au joug Anglois, d'avoir présenté Requête pour la faire périr: mais c'est sur-tout une tache que les Anglois voudroient pouvoir effacer de leur histoire, que d'avoir livré cette

illustre ennemie au supplice le plus cruel.

Jean de Luxembourg la leur vendit dix mille francs. C'étoit le prix qu'Edouard III avoit payé pour avoir en sa puissance le Roi Jean. La joie barbare que les Anglois firent éclater lorsqu'ils se virent maîtres du sort de la Pucelle, étoit l'aveu de la crainte qu'elle leur avoit inspirée. Pour leur échapper, elle sauta par une fenêtre de la tour où elle étoit gardée; la violence de sa chûte lui ôta les moyens de se relever, elle resta sur la place; ses gardes accoururent, elle fut plus étroitement renfermée.

Charles VII ne fit point assez d'efforts pour la tirer de leurs mains, & jamais son indolence ne fut plus coupable. Il semble qu'il auroit pu aisément la racheter comme un prisonnier de guerre ordinaire, du moins lorsqu'elle étoit encore en la puissance du Bâtard de Vendôme ou de Jean de

Luxembourg. Des Auteurs ont dit qu'Agnès Sorel redoutoit l'afcendant que la Pucelle avoit pris ou pouvoit prendre fur Charles VII, & qu'elle arrêta ou ralentit les démarches que ce Prince vouloit faire en faveur de Jeanne. Si le fait eft vrai, Agnès Sorel a déshonoré fon amant, & ce crime efface le mérite qu'elle avoit eu autrefois d'engager Charles à règner.

Ce fut à Rouen qu'on inftruifit le procès de la Pucelle; l'Archevêché étoit alors vacant; le Chapitre prêta territoire à l'Evêque de Beauvais, qui ne pouvoit faire aucune fonction de Juge dans un Diocèfe étranger fans cette permiffion. Il eut pour Affeffeurs les Eccléfiaftiques qu'on crut les plus dévoués aux Anglois.

L'Evêque fit faire, au Village de Donremy, des informations fur les mœurs de la Pucelle, pour tout le temps qui avoit précédé l'arrivée de cette guerrière à la Cour de Charles VII;

mais l'homme qu'il avoit envoyé à Donremy, n'ayant rapporté qu'un témoignage avantageux, l'Evêque refusa de lui payer ses frais de voyage, & l'accabla d'injures.

Les réponses de Jeanne à ses Juges furent d'une sagesse supérieure à son siècle, & d'une modération qu'on ne devoit guères attendre d'une enthousiaste. On lui fit jurer de dire la vérité, elle mit des restrictions à ce serment. *Vous pourriez*, dit-elle, *me demander ce que je ne puis vous révéler sans parjure.*

On lui défendit de songer à se sauver: *Si je me sauvois*, dit-elle, *on ne pourroit m'accuser d'avoir violé ma parole, puisque je ne vous ai point donné ma foi.*

On lui demanda si le Roi Charles avoit aussi des visions. *Envoyez lui demander*, répondit-elle.

Si elle croyoit avoir bien fait d'avoir attaqué les remparts de Paris un jour de fête: (c'étoit le 8 Septembre, jour

de la Nativité de Notre-Dame)? « Il est » juste, dit-elle, de respecter la so» lemnité des fêtes ; si j'ai péché, » c'est à mon Confesseur à en juger.

» Vous dites que vous êtes mon » Juge, dit-elle à l'Evêque de Beauvais ; » mais prenez garde au fardeau » que vous vous êtes imposé. »

On lui demanda si les Bienheureux lui avoient annoncé l'irruption des Anglois en France ? Elle répondit que les Anglois étoient en France depuis longtemps, lorsqu'elle avoit eu ses premières révélations ; (car elle soutint toujours la réalité de ses révélations.) Ce fut le seul tribut qu'elle parut payer aux erreurs de son temps.

Si elle avoit eu dès son enfance le desir de combattre les Bourguignons ?

Réponse. *J'ai toujours souhaité que mon Roi recouvrât ses Etats.*

Si les Esprits célestes lui avoient promis qu'elle échapperoit ?

Réponse. *Cela ne touche point mon pro-*

cès; voulez-vous que je parle contre moi ?

De tous les reproches que les Juges mêloient à leurs questions, le seul raisonnable, s'il eût été fondé, concernoit le supplice de Franquet d'Arras. « Il méritoit la mort, dit la Pucelle; cependant je fis tous mes » efforts pour lui sauver la vie. »

On l'interrogea au sujet d'un enfant qu'elle avoit, disoit-on, ressuscité à Lagny. L'Evêque de Beauvais espéra qu'en avouant ce miracle, elle alloit se trahir, (car chaque question qu'on lui faisoit étoit un piége) : elle répondit que cet enfant, qu'on avoit cru mort, avoit été porté à l'Eglise; qu'il y avoit donné quelques signes de vie suffisans pour qu'on lui administrât le Baptême; que ce prodige, si c'en étoit un, n'étoit dû qu'à Dieu.

Monstrelet. Pasquier. Hist. de la Pucelle.

C'étoit principalement de superstition que ses Juges superstitieux vouloient la convaincre, & il faut convenir que par sa persévérance sur l'ar-

ticle des révélations, elle leur fournissoit un prétexte; mais quand elle n'auroit pas eu ce tort contre elle-même, auroit-elle échappé à leur rage? Leur parti étoit pris, sa perte étoit résolue; son crime, c'étoit d'avoir vaincu les Anglois.

Ils lui demandèrent si elle changeoit souvent d'étendard? = « Toutes les » fois qu'il étoit brisé. »

Si elle les faisoit bénir, & avec quelles cérémonies? = « Toujours avec » les cérémonies ordinaires. »

Pourquoi elle y faisoit broder les noms de Jésus & de Marie? = « C'est » des Ecclésiastiques que j'ai appris » à faire usage de ces noms sacrés. »

Si elle avoit fait croire aux troupes Françoises que cet étendard portoit bonheur?

« Je ne faisois rien croire; je disois » aux soldats François: *Entrez hardi-* » *ment au milieu des Anglois, & j'y* » *entrois moi-même.*

Pourquoi à la cérémonie du couronnement de Charles, elle avoit tenu sa bannière levée à côté de ce Prince ?

« Il étoit bien juste qu'ayant parta-
» gé les travaux & les périls, je par-
» tageasse l'honneur.

Ces interrogatoires étoient quelquefois aussi ridicules que perfides ; on sautoit d'un objet à un autre : à des questions captieuses, on en mêloit de burlesques, soit par une dérision barbare, soit pour embarrasser la Pucelle.

On lui demanda si les Bienheureux, qui lui apparoissoient, avoient des boucles d'oreilles, des bagues ? *Vous m'en avez pris une*, dit-elle à l'Evêque de Beauvais, *rendez-la moi.*

S'ils étoient nus ou habillés ?

Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi les vêtir ?

Si elle avoit vu des Fées, & ce qu'elle en pensoit ?

« Je n'en ai point vu, j'en ai enten-

» du parler ; je n'y ajoute point foi. »

Si elle avoit eu autrefois une Mandragore, ce qu'elle en avoit fait ?

« Je n'en ai point eu ; on dit que » c'eſt une choſe dangereuſe & criminelle. »

Quelquefois les Juges lui faiſoient tous enſemble des queſtions différentes. » *Beaux Pères*, leur diſoit-elle » *l'un après l'autre, s'il vous plaît.*

Quelquefois, excédée de la multitude de queſtions inutiles, déplacées, indécentes même, que l'Evêque de Beauvais ſur-tout affectoit de lui faire, elle diſoit : *Demandez à tous les Juges aſſiſtans ſi cela eſt du procès, & j'y répondrai.*

On diſcourut beaucoup devant elle ſur la différence de l'Egliſe militante & de l'Egliſe triomphante ; on la ſomma de reconnoître cette différence : ſans vouloir entrer dans ces diſtinctions, elle répondit qu'elle ſeroit toujours prête de ſe ſoumettre à l'Egliſe.

On la preſſa de déclarer ce qu'elle penſoit du Pape actuellement regnant : *Que je ne le connois pas*, dit-elle.

Un de ſes Juges, Moine Auguſtin, nommé Iſembart, (il mérite qu'on le nomme) fut touché de compaſſion & ſaiſi d'horreur, en voyant une fille de dix-neuf ans aux priſes avec une troupe de Théologiens, qui alloient épuiſer leur Scolaſtique pour arracher à ſa ſimplicité ignorante quelque héréſie qui pût ſervir à la faire brûler ; il ſaiſit le moment où on lui parloit du Pape & de l'Egliſe, pour lui conſeiller de s'en rapporter au jugement du Pape & du Concile qui alloit ſe tenir à Bâle (1). Jeanne ſuivit cet avis, & fit ſon appel à l'inſtant. L'effet de cet appel étoit de dépouiller les Juges, & de ſouſtraire Jeanne à leur fureur.

---

(1) L'ouverture de ce Concile ſe fit en effet ſix ſemaines après le ſupplice de la Pucelle, le 23 Juillet 1431.

L'Evêque de Beauvais en sentit la conséquence : « *Taisez-vous de par le diable*, » cria-t-il à Isembart, en lançant sur lui un regard foudroyant. Ensuite parlant au Greffier d'un ton plus bas pour n'être pas entendu de Jeanne, il lui défendit de faire mention de cet appel. Jeanne s'en apperçut : *Ah!* dit-elle, *vous écrivez bien ce qui fait contre moi, & vous ne voulez pas qu'on écrive ce qui fait pour moi.*

On eut recours au honteux expédient d'altérer ses réponses, pour les faire paroître criminelles, ou pour y insérer l'aveu de quelque crime. Un des Greffiers attesta dans la suite que l'Evêque de Beauvais avoit exigé de lui cette infidélité, & sur son refus, s'étoit emporté à des menaces & à des injures : on lui associa un autre Greffier, qui fit tout ce qu'on voulut. Un Prêtre, nommé *l'Oyseleur*, fut mis dans la même prison que Jeanne, on lui permit de la voir ; captif & malheureux

comme elle, il gagna sa confiance. Jeanne étoit pieuse, & souffroit surtout de l'interruption de ses devoirs religieux; elle desiroit de se confesser, le Prêtre s'offrit pour cet office, & fut accepté. C'étoit un espion aposté par l'Evêque de Beauvais. Tandis qu'il recevoit la confession de la Pucelle, deux hommes cachés derrière une fenêtre que couvroit un rideau de serge, écrivoient ce qu'elle disoit. Ce lâche artifice ne produisit rien. L'innocente Jeanne n'avoit point de crimes à confesser. L'expédient d'altérer sa confession & ses réponses étoit beaucoup plus sûr.

Des témoins déposent qu'ils ont eu lieu de soupçonner que l'Evêque de Beauvais, dans le dépit de ne pouvoir convaincre la Pucelle d'aucun crime, avoit voulu l'empoisonner. Il faut avouer que cette idée est peu vraisemblable. C'eût été mal répondre aux vues des Anglois, & mal servir leur vengeance;

Jean de Luxembourg-Ligny, qui avoit si lâchement vendu cette respectable fille, eut la nouvelle lâcheté d'aller la voir dans la prison, accompagné des Comtes de Warwick & de Staford. Par une lâcheté peut-être plus grande encore, il voulut lui persuader qu'il venoit pour traiter de sa rançon avec les Anglois. Sans daigner lui faire de reproches, elle se contenta de lui répondre: *Vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir. Je sais bien que ces Anglois me feront mourir, croyant qu'après ma mort ils gagneront le Royaume de France, mais ils n'auront pas ce Royaume.*

Irrité de cette prophétie, Staford s'emporta jusqu'à tirer l'épée contre une femme sans défense; il alloit la tuer, si le Comte de Warwick ne l'avoit retenu. Telles étoient alors les mœurs des Grands & en France & en Angleterre. La Pucelle déclara qu'un très-grand Seigneur d'Angleterre l'avoit

voulu violer dans sa prison. Nous n'avons point d'éclaircissement sur cette infâme particularité. La manière dont quelques Historiens s'expriment, sembleroit indiquer le Duc de Bedfort. Il faut l'avouer, toute la conduite connue de ce Prince semble réclamer contre un tel soupçon : cependant le trait suivant est attesté.

On fit visiter la Pucelle ; l'objet de cette visite étoit l'opinion reçue, qu'une sorcière ne pouvoit être vierge, & cette opinion même nous avertit que le grand Seigneur Anglois désigné dans la plainte de la Pucelle, pouvoit avoir un motif plus exécrable que l'incontinence. Quoi qu'il en soit, le fait attesté est que le Duc de Bedfort vit cet examen d'une chambre voisine, par le moyen d'une ouverture pratiquée dans le mur.

Jeanne dans sa prison étoit chargée de fers, & de plus attachée avec une chaîne pendant la nuit ; ses gardes, ses Juges ne cessoient de lui prodiguer

l'insulte & l'outrage ; le Promoteur, qu'on nommoit *Bénédicité*, ne lui parloit jamais qu'en l'appelant hérétique, infâme, &c.

Massieu, Curé de S. Candide de Rouen, l'un des Greffiers, étoit chargé de la conduire devant les Juges; il lui permettoit de s'arrêter en passant devant la Chapelle du Château pour y faire sa prière. Le Promoteur le sut, & reprocha durement à Massieu cette foible indulgence. *Truand*, lui dit-il, *qui te fait si hardy d'approcher cette P.... excommuniée, de l'Eglise, sans licence? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras ni lune ni soleil d'ici à un mois, si tu le fais plus.*

Jeanne succomba enfin à l'horreur de sa situation, & fut dangereusement malade. Le Duc de Bedfort, le Cardinal de Winchestre qui étoit alors en France, le Comte de Warwick, lui donnèrent deux Médecins, auxquels ils recommandèrent instamment d'em-

ployer toutes les reſſources de leur art pour empêcher qu'elle ne mourût de ſa maladie, ajoutant que le Roi d'Angleterre l'avoit achetée trop cher pour n'avoir pas la ſatisfaction de la faire brûler ; que l'Evêque de Beauvais connoiſſoit ſur ce point les intentions du Roi ; & que dans cette vue il preſſoit avec la plus grande ardeur l'inſtruction du procès. Ces étranges aveux étoient aſſez inutiles, ils ſont atteſtés par la dépoſition des Médecins.

L'Evêque de Beauvais, pour accélérer le Jugement, vouloit faire donner la queſtion à Jeanne, toute malade qu'elle étoit ; il fit expoſer à ſes yeux l'appareil des tortures. Jeanne proteſta d'avance & jura de déſavouer après la queſtion tous les aveux contraires à la vérité, ſi la violence des douleurs en arrachoit de tels à ſa foibleſſe. La crainte qu'elle ne mourût à la queſtion, fut le ſeul motif qui la lui fit épargner.

Avant ſon Jugement, on la conduiſit

à la Place du Cimetière de l'Abbaye de S. Ouen de Rouen. Un Docteur, nommé Guillaume Erard, prononça, sous le titre de *prédication charitable*, un discours rempli d'invectives contre elle & contre le Roi de France. *C'est à toi, Jeanne, que je parle*, s'écrioit-il, *& te dis que ton Roi est hérétique & schismatique.* Jeanne ne répondit rien sur ce qui ne concernoit qu'elle; quand elle entendit insulter le Roi, elle interrompit le Prédicateur: *Par ma foi, Sire*, lui dit-elle, *révérence gardée, je vous ose bien dire & jurer sur peine de ma vie, que mon Roi est le plus noble Chrétien de tous les Chrétiens, & n'est point tel que vous dites.*

Qui ne seroit touché de ce témoignage d'amour & de zèle pour un Roi indifférent qu'elle avoit si bien servi, & qui la laissoit périr si misérablement!

On vouloit tirer d'elle un aveu. On la pressa d'abjurer. Elle dit qu'elle ne

ſavoit point ce que ce terme ſignifioit ; puis quand on le lui eut expliqué, elle ſe reſſouvint du conſeil d'Iſembart : *Je m'en rapporte*, dit-elle, *à l'Egliſe Univerſelle ; qu'elle juge ſi je dois abjurer. Tu abjureras préſentement*, lui cria Erard, *ou tu ſeras arſe*. En même temps on lui montroit l'Exécuteur, qui l'attendoit à l'extrémité de la Place avec la charrette toute prête pour la conduire au bûcher. Le Greffier s'approcha, & lui lut un modèle d'abjuration, qui contenoit ſimplement une promeſſe de ne plus porter les armes, de laiſſer croître ſes cheveux, & de quitter l'habit d'homme ; il falloit ſigner cet écrit, ou mourir ; elle ſigna : mais par une ſupercherie digne de ces monſtres, il ſe trouva qu'elle avoit ſigné un autre écrit, où elle ſe reconnoiſſoit diſſolue, hérétique, ſchiſmatique, idolâtre, ſéditieuſe, invocatrice des démons, ſorcière, &c. ; toutes les qualifications les plus incompatibles y

avoient été accumulées. Ses persécuteurs étoient aussi insensés que méchans. Sur cet aveu escroqué, l'Evêque de Beauvais prononça le Jugement, qui la condamnoit, selon le style de l'Inquisition, à une prison perpétuelle, *au pain de douleur & à l'eau d'angoisse.* Le Comte de Warwick reprocha aux Juges la douceur de ce Jugement; les Anglois trouvoient que ces hommes pervers n'avoient pas gagné l'argent qu'ils avoient reçu du Roi d'Angleterre, puisque Jeanne échappoit au supplice : *Ne vous embarrassez pas*, dit un des Juges, *nous la rattraperons bien.*

L'écrit qu'elle avoit signé contenoit, comme celui qu'on lui avoit lu, la promesse de quitter pour jamais l'habit d'homme. La nuit, les gardes enlevèrent les vêtemens de femme qui étoient sur le lit de Jeanne, & y mirent un habit d'homme. Elle représenta aux gardes la défense qui lui avoit été faite de mettre un tel habit; ils

lui repliquèrent brutalement qu'elle n'en auroit point d'autres. Elle prit le parti de rester au lit, elle y resta jusqu'à midi. Forcée enfin de se lever, du moins pour un moment, la pudeur lui fit prendre les seuls vêtemens qui fussent à sa disposition. Des témoins apostés entrent aussi-tôt, & constatent la transgression. Pierre Cauchon, transporté de joie du succès de son artifice, dit au Comte de Warwick, en éclatant de rire : *c'en est fait, nous la tenons*. Elle est livrée, comme relapse, au bras séculier, & envoyée au bûcher. L'Evêque de Beauvais voulut encore en ce moment l'obliger de se rétracter sur l'article des révélations : *Or çà, Jeanne*, lui dit-il, *vous nous avez toujours dit que vos voix vous disoient que vous seriez délivrée*, (nous avons vu pourtant qu'elle avoit refusé de répondre sur cet article) ; *vous voyez maintenant comme elles vous ont déçue ; dites-nous-en la vérité.* Jeanne persista ;

Soit bons, ſoit mauvais Eſprits, dit-elle, *ils me ſont apparus.* « Quant à » ma délivrance, l'état où vous me » voyez vous juſtifie, & je n'eſpère » rien. » Cependant en allant au ſupplice, elle s'écrioit quelquefois : *Ah! Rouen, Rouen, ſeras-tu ma dernière demeure?* mot qui ſembloit annoncer encore un reſte d'eſpérance.

Pluſieurs Hiſtoriens ont trouvé beau de donner à Jeanne, au moment de ſa mort, une conſtance plus qu'héroïque & un enthouſiaſme prophétique : ce n'étoit pas la peine d'altérer la vérité pour diminuer l'intérêt par cet étalage d'une inſenſibilité ſtoïque. Les monumens atteſtent que Jeanne eut dans ce terrible moment toutes les foibleſſes de la nature, & elle n'en eſt que plus intéreſſante. Elle pleura beaucoup, mais ne ſe permit que de douces plaintes, ſans emportement, ſans bravades, ſans injures. Malgré les imputations odieuſes & les

qualifications infamantes qu'on lisoit sur la mître dont sa tête étoit couverte, & sur un grand tableau placé en face du bûcher, le peuple fondoit en larmes, & eût voulu la délivrer; le bourreau pleuroit & trembloit. L'Evêque de Beauvais lui-même, ce tigre, se sentit attendri, lorsque Jeanne lui dit avec douceur: *Vous m'aviez promis de me rendre à l'Eglise, & vous me livrez à mes ennemis*: il rougit d'avoir pu connoître la pitié, il dévora des pleurs, reste d'humanité que son cœur féroce n'avoit pu dépouiller entiérement, mais qu'il désavouoit. Quelques Juges, honteux d'avoir prêté leur ministère à tant d'injustices, s'étoient retirés. Un d'eux, nommé André Margueryе, ayant ouvert un avis qui pouvoit sauver la Pucelle, (c'étoit de lui demander quels motifs l'avoient portée à reprendre l'habit d'homme) il pensa lui en coûter la vie. Ceux de ces mêmes Juges qui laissèrent échap-

per quelques marques de repentir, eurent peine à éviter eux-mêmes le supplice; d'eux d'entr'eux furent arrêtés, & n'obtinrent leur grace qu'en se soumettant à la honte d'une rétractation publique. Après l'exécution, le bourreau vint trouver les deux Religieux Dominicains qui avoient assisté Jeanne à la mort; il leur dit en pleurant, qu'il ne croyoit pas que Dieu lui pardonnât jamais le tourment qu'il avoit fait souffrir à *cette sainte fille*, (ce furent ses termes), & que jamais il n'avoit tant craint de faire une exécution.

Un Secrétaire du Roi d'Angleterre cria tout haut: « *Nous sommes tous » perdus & deshonorés par ce supplice » affreux d'une femme innocente.* »

Comme on vouloit qu'il ne pût rester aucun doute sur la mort de la Pucelle, on l'avoit élevée sur un échafaud de plâtre, afin qu'elle fût distinctement apperçue de tout le peuple. Cette précaution rendit ses tourmens 14 Juin 1431.

beaucoup plus longs, parce que les flammes ne pouvoient qu'à peine l'atteindre. Pendant toute la durée du supplice, à travers les cris de douleur que la violence des tourmens lui arrachoit, on n'entendit sortir de sa bouche que le Nom de *Jésus*. Le Cardinal de Winchestre fit jeter ses cendres dans la Seine.

Jugem. du 7 Juill. 1456. Charles VII fit revoir le procès, & réhabiliter la mémoire de Jeanne ; réparation dont la gloire de cette guerrière n'avoit pas besoin, mais qui étoit nécessaire à la gloire de Charles lui-même.

Les Juges qui avoient condamné la Pucelle, devinrent un objet d'exécration pour les François & de mépris pour les Anglois ; on les montroit dans les rues, on les évitoit avec horreur. Louis XI jugea que son père n'avoit pas assez fait en cassant leur Sentence, il leur fit faire leur procès ; la plupart étoient morts, mais il en restoit

deux

deux, qui subirent la peine du talion.

Jeanne d'Arc avoit été anoblie avec toute sa famille par Charles VII; elle l'étoit assez par ses exploits. Les Lettres de Noblesse comprennent également les mâles & les femelles à perpétuité. Ce privilége, en faveur des femmes de la famille de Jeanne, a subsisté jusqu'au commencement du dernier siècle. En 1608, Lude le Maire, qui descendoit par sa mère de la famille de Jeanne d'Arc, fit enregistrer ses Lettres d'anoblissement. Six ans après, la Noblesse fut bornée aux seuls descendans de mâle en mâle. Il faut présumer qu'on eut de bonnes raisons pour restreindre ainsi ce privilége; cependant, comme il devoit son origine à la valeur d'une femme, il paroissoit assez naturel qu'il pût être communiqué par les femmes.

Avant le malheur de la Pucelle, les merveilles qu'elle avoit opérées avoient mis les révélations en crédit.

Saintrailles menoit à sa suite un petit berger, nommé Guillaume, qu'on appeloit le *Berger Prophete*, & sur les avis duquel il formoit des entreprises qui ne réussissoient pas toujours; il s'engagea par son conseil dans un combat contre Talbot, qui le fit prisonnier à son tour, & lui rendit gratuitement la liberté, comme il l'avoit reçue de lui après le combat de Patay; mais le berger, pris en même temps que Saintrailles, fut réservé pour amuser le peuple aux fêtes de l'entrée de Henri VI à Paris.

Deux femmes voulurent aussi prophétiser dans cette Capitale; puisque Paris étoit entre les mains des Anglois, c'étoit pour les Anglois qu'il falloit qu'elles prophétisassent; mais elles étoient apparemment dans le parti de Charles VII, car elles furent prêchées publiquement au parvis de Notre-Dame. L'une des deux prétendit que Dieu lui étoit apparu en robe blan-

che, elle fut brûlée pour cette folie : c'étoit avant le supplice de la Pucelle, & vraisemblablement pour y préparer.

La précaution qu'on avoit prise d'exécuter Jeanne d'Arc en plein jour, & de la tenir élevée pour qu'elle fût bien vue de tout le peuple, n'empêcha pas qu'après sa mort il ne parût plusieurs fausses Jeanne d'Arc. Une entr'autres avoit une ressemblance si marquée avec la Pucelle, ou joua si bien son personnage, qu'elle trompa les frères mêmes de la Pucelle. On sait qu'à la faveur de cette imposture elle épousa un Gentilhomme de la Maison des Armoises; elle reçut à Orléans les honneurs dus à la libératrice de la Ville.

Une autre trompa encore la reconnoissance des Orléanois; mais sa fourberie ayant été découverte, elle fut exposée, à Paris, aux regards du peuple sur une pierre de marbre, qui étoit alors au bas des grands degrés du Palais.

Ces deux premières se disoient échappées au supplice par des moyens plus ou moins merveilleux.

Il en vint une troisième, qui, en convenant du supplice & de la mort, prétendoit avoir été ressuscitée. On dit que le Roi prit la peine de la confondre lui-même, en lui demandant compte du secret réel ou chimérique qu'il disoit n'avoir été connu que de lui & de la Pucelle. Ce prétendu secret n'étoit point entré dans les instructions de cette femme, ce qui prouve que du vivant de la Pucelle, il n'en avoit pas été question; car si le Roi eût déclaré, du vivant de Jeanne d'Arc, comme on le prétend, qu'elle avoit su par révélation un secret connu de lui seul, quelle femme eût osé prendre sur elle de jouer ce personnage? Celle-ci déconcertée par une question qu'elle n'avoit pas prévue, se jeta aux pieds du Roi, lui demanda grace, & l'obtint.

Hist. de la Pucel. d'Orl. par l'Abbé Lenglet. Pasq. Rech. liv. 6.

Ce que nous avons rapporté de Jeanne d'Arc, est le résultat de son procès combiné avec le récit des Historiens. Ces deux sources, les seules où il soit possible de puiser, se sentent sûrement beaucoup de l'enthousiasme qu'inspira de son temps cette fille singulière. La philosophie peut en retrancher ce qu'elle voudra, elle peut modifier les faits par les circonstances, & les témoignages historiques par les vraisemblances; elle peut partager plus également entre la Pucelle & les Généraux de Charles VII, la gloire des exploits de ce temps, ou même n'attribuer qu'à ces derniers le plan & la conduite des opérations, & regarder la Pucelle comme n'ayant été qu'un instrument entre les mains de la politique; cet instrument du moins fut bien actif & bien efficace. Peut-être en tout, ce phénomène historique est-il inexplicable. La condition, le sexe, l'âge, les vertus, la

piété, la valeur, la bonne conduite; les succès de ce vengeur inattendu de Charles VII, offrent un ensemble où le merveilleux domine, quelque effort qu'on fasse pour l'écarter ou pour l'affoiblir. S'il falloit absolument expliquer ce merveilleux, nous l'expliquerions par le vertueux & sublime enthousiasme qui animoit la Pucelle, par l'idée répandue parmi les François qu'elle étoit inspirée, & parmi les Anglois qu'elle étoit magicienne. Ce dernier point est prouvé par la Lettre du Duc de Bedfort, que nous avons rapportée. On sent combien une pareille idée étoit naturelle dans le temps dont il s'agit, & quel effet prodigieux elle devoit produire.

Les Anglois triomphoient du supplice de la Pucelle; mais comment avoient-ils pu ne pas prévoir qu'une si lâche & si exécrable vengeance nuiroit plus à leurs affaires, que la valeur même de la Pucelle? Ils furent battus

de tous côtés, & comptèrent les jours par leurs pertes; Flavy avoit fait lever le siège de Compiegne aux Bourguignons & aux Anglois réunis; Saintrailles les avoit battus à Germigny; Barbazan à la Croisette, près de Châlons en Champagne; Dunois surprit Chartres, & fit lever le siège de Lagny au Duc de Bedfort lui-même; les François allèrent piller la foire de Caen au centre des possessions Angloises; le Lord Willougby fut défait à Saint-Célérin sur la Sarte; « l'habileté supé- M. Hume, Hist. d'Angl. Plantagen. Henri, VI.
» rieure du Régent, dit M. Hume,
» fut impuissante contre l'inclination
» vive qui entraînoit tous les François
» à rentrer sous l'obéissance de leur
» Souverain légitime, » ajoutons & contre l'horreur qu'inspiroit le supplice de la Pucelle.

Ce fut en vain qu'on tenta de ranimer le parti Anglois, en faisant couronner & proclamer Roi de France à Paris le jeune Henri VI. Cette céré-

monie annoncée depuis long-temps & toujours différée à cause du défaut d'argent, fut froide & languissante, dit le même M. Hume, « en compa-
» raison de l'éclat qu'avoit eu le sacre
» de Charles à Reims. » Ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette cérémonie, ce fut l'entrevue de Henri VI avec la Reine Isabelle de Bavière son aïeule. Cette femme, devenue étrangère à tout, se mit à une fenêtre de son hôtel de S. Pol pour voir passer son petit-fils; on avertit Henri VI, qui ne la connoissoit pas, que c'étoit là son aïeule; il la salua & passa sans s'arrêter: elle rendit le salut, versa quelques larmes, & se détourna. Ces larmes étoient-elles de tendresse, de repentir ou de dépit?

Le Duc de Bedfort, ce Prince jusques-là si sage & si habile, après avoir commis une action atroce, en commit d'imprudentes. Devenu veuf de la sœur du Duc de Bourgogne, il conclut si

précipitamment un nouveau mariage avec Jacqueline de Luxembourg, sans en faire part à son beau-frère, que le Duc de Bourgogne, déja mal disposé, crut pouvoir regarder cette conduite comme injurieuse à la mémoire de sa sœur; on voulut réconcilier ces Princes & ménager entr'eux une entrevue; l'orgueil de l'étiquette, l'embarras du cérémonial s'y opposèrent; le Duc de Bedfort crut avoir fait assez d'avances en allant chercher le Duc de Bourgogne jusques dans ses Etats à Saint-Omer; il attendoit la première visite, comme fils, frère & oncle de Rois; le Duc de Bourgogne regardoit la qualité de Prince du Sang François & la puissance d'un Souverain comme supérieures à tous ces titres; il jugeoit d'ailleurs qu'on avoit une réparation à lui faire, & sur-tout il sentoit qu'on avoit besoin de lui. Le Duc de Bedfort auroit dû faire plus d'attention à ce dernier point; ils se séparèrent sans

s'être vus. Ces divisions préparoient insensiblement la défection entière du Duc de Bourgogne, & amenoient ce fameux traité d'Arras, qui ressuscita la France en renversant du Trône l'enfant étranger que la force y avoit placé. Tout le monde avoit besoin de la paix; la France réduite encore au même état où elle s'étoit vue pendant la captivité du Roi Jean, demandoit à respirer; les Anglois vouloient retenir sur son déclin la puissance prête à leur échapper; la raison, la justice, l'humanité, la patrie parloient au cœur de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne; de profondes réflexions sur ses devoirs & sur ses intérêts; le temps, qui éteint les anciennes passions, qui en allume de nouvelles, qui change & les mouvemens du cœur & les points de vue des objets, tout ramenoit Philippe à l'indulgence & à la paix. L'Europe entière à qui les prétentions de l'Angleterre sur la France étoient souverainement

désagréables & par leur injustice & par le trouble général qu'elles causoient, voulut concourir à cet heureux ouvrage. Tous les Princes de la Chrétienté eurent des Ambassadeurs aux Conférences d'Arras; le Pape, & le Concile de Bâle, alors assemblé, y avoient chacun son Légat; c'étoit le moment peut-être de fonder sur des principes invariables la puissance pacifique d'un Conseil Amphictyonique, en établissant l'inaliénabilité & l'imprescriptibilité de tous les Domaines respectifs, & en réglant chez toutes les Nations Monarchiques de l'Europe, le droit de succession dans tous les cas. L'Autorité spirituelle eût joint son ascendant sacré aux forces réunies de l'Autorité temporelle pour cimenter l'édifice de la paix. Quelle supériorité l'Europe eût acquise sur le reste du Monde! Quel triomphe pour le Christianisme, dont l'esprit eût évidemment formé ce systême de concorde & de

justice ! Quel plus beau titre pour cette Religion divine, que d'être ainsi la bienfaitrice de l'humanité ! La guerre & la barbarie seroient restées le partage de l'erreur, tandis qu'on eût vu la paix reposer éternellement au sein de la vérité ; ou si le spectacle du bonheur de l'Europe eût engagé à suivre son exemple, c'eût été pour la Religion un triomphe de plus, & le plus doux à ses yeux.

L'Angleterre étoit bien éloignée de ces vues, elle ne sut pas même sacrifier une partie de ses conquêtes pour conserver l'autre ; elle vouloit rester en possession de tout ce qu'elle avoit pris. Les François offroient de lui céder la Guyenne & la Normandie entières, mais l'une & l'autre Province sous la suzeraineté de la France. Les Légats du Concile, ceux du Pape, & tous les autres médiateurs déclarèrent que ces offres leur paroissoient raisonnables & suffisantes ; aussi-tôt les

Plénipotentiaires Anglois se retirèrent du Congrès. Dès-lors l'Europe condamna les Anglois, & si elle eût fait un pas de plus, si elle se fût déclarée contr'eux, si elle se fût unie pour les chasser de la France & les resserrer dans leur Isle, c'eût été le Conseil Amphictyonique, c'eût été la paix perpétuelle.

Quant au Duc de Bourgogne, on peut dire qu'il pardonna en Maître à son Roi, en père à l'Etat, en héros au Duc d'Orléans. Les Anglois, soit pour le retenir par les démonstrations d'une fausse confiance, soit pour avoir un reproche à lui faire sur sa défection, qu'il étoit aisé de prévoir, lui donnèrent des pouvoirs pour traiter en leur nom, comme s'ils eussent remis leurs intérêts entre ses mains, tandis que le Cardinal de Wincestre, chef des Plénipotentiaires Anglois, avoit seul le secret de la négociation. Aussi le Duc de Bourgogne ne fut-il point arrêté par une considération si foible;

Monstrelet, vol. 2. Graft. pag. 554 & suiv. Stowe, p. 373 & suiv.

d'ailleurs quand la confiance qu'on lui montroit, auroit été sincère, il ne la trahissoit point ; les Anglois avoient rejeté les propositions que le Duc de Bourgogne avoit acceptées pour eux, il devenoit libre de traiter pour lui-même. Il traita, & n'oublia ni de venger la mémoire de son père, ni de se dédommager des frais de la guerre. Charles VII désavoua le meurtre du Duc Jean, promit de faire punir les meurtriers, dont le Duc Philippe donneroit la liste ; de faire élever une Croix sur le pont de Montereau-faut-Yonne, à l'endroit où le Duc Jean avoit été assassiné ; de fonder dans cette Ville une Chapelle, dont la Collation appartiendroit aux Ducs de Bourgogne, d'y bâtir un Couvent de Chartreux, & de fonder dans l'Eglise des Chartreux de Dijon, un service perpétuel pour le feu Duc. Voilà pour la réparation, voici pour l'indemnité. Philippe, qui s'intitule : *par la grace de Dieu, Duc*

de Bourgogne, & qui déclare qu'il pardonne *pour révérence de Dieu & pour la compassion du pauvre peuple*, fait augmenter son Duché de Bourgogne, du Comté d'Auxérre & de la Seigneurie de Bar sur Seine au Nord, du Comté de Mâcon au Midi; se fait céder de plus, du côté des Pays-bas le Comté de Ponthieu, conquis sur les Anglois, & toutes les Places de la somme, & même quelques Places plus voisines de Paris de ce côté-là, telles que Roye & Montdidier; à la vérité les Places de la Somme étoient déclarées rachetables moyennant quatre cents mille écus. Toutes les Terres cédées au Duc de Bourgogne furent affranchies de la suzeraineté de la Couronne, mais pour la vie de Philippe seulement, qui se fit encore payer cinquante mille écus pour les équipages & joyaux qu'on avoit pris à son père, quand on l'avoit assassiné. Il fallut que les Princes du Sang & les Grands du Royaume se rendis-

sent garans envers Philippe d'un traité si onéreux.

Ce Prince se montra plus généreux à l'égard du Duc d'Orléans, parce que le Duc d'Orléans avoit eu, comme lui, un père à venger, & que d'ailleurs étant prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, il n'avoit point eu de part à l'assassinat du Duc Jean. Philippe le Bon, digne alors de ce titre, tira lui-même le Duc d'Orléans de sa longue captivité, & paya une partie de sa rançon. Alors toute discorde fut étouffée, on détesta les crimes passés, & on les oublia. Une paix sincère réunit les Maisons d'Orléans & de Bourgogne; le mariage de Charles avec Marie de Cléves, niéce de Philippe le Bon, mit le sceau à la réconciliation. Les deux Princes se donnèrent les marques de leurs Ordres; Philippe venoit d'instituer celui de la Toison d'or; celui de Charles, Duc d'Orléans, étoit le Porc-épic, devise

connue du Roi Louis XII, son fils.

Il étoit temps que les François cessassent de se détruire, & que la France respirât. Le fléau des Grandes-Compagnies étoit devenu plus insupportable que jamais. Les *Ecorcheurs* & les *Retondeurs*, brigands dont les noms seuls attestent quel étoit alors l'état du Royaume, portoient par tout la famine & la peste: les loups multipliés & enhardis par la désertion des campagnes, par la solitude même des Villes, venoient dévorer les enfans jusqu'au milieu de la rue S. Antoine à Paris; on fut obligé de promettre vingt sols par tête de loup, qui seroit apportée au Magistrat.

La paix d'Arras coûtoit cher, mais c'étoit la paix, c'étoit l'extinction entière des factions les plus funestes, c'étoit la réunion de tous les Princes François contre l'ennemi commun. Le Duc de Bourgogne envoya un Hérault en Angleterre pour déclarer

à ses anciens alliés qu'il étoit redevenu François, & qu'il venoit d'abjurer, par le traité d'Arras, les erreurs du traité de Troyes. Les Anglois ne purent dissimuler leur ressentiment, & le firent éclater par de petits moyens. Le Héraut fut logé par dérision chez un Cordonnier, & mal accueilli par le Conseil; il eût été maltraité par le peuple, si le Duc de Glocestre ne lui eût donné une escorte. Les Flamands qui se trouvoient à Londres furent insultés, quelques-uns même furent massacrés, & le Duc de Bourgogne eut tous les prétextes dont sa haine pour les Anglois & son zèle nouveau pour la patrie, pouvoient avoir besoin.

30 Sept. 1435. La dénaturée Isabelle de Bavière mourut dix jours après la signature du traité d'Arras. Si cette Reine fut bien coupable, elle fut bien punie & par la juste exécration des François, & par le mépris ingrat des Anglois, qui la laissoient manquer de tout, comme

elle avoit laissé manquer de tout le Roi son mari, comme elle avoit privé de tout le Roi son fils ; ils prenoient plaisir à lui répéter sans cesse que Charles VII n'étoit pas fils de Charles VI. Les succès de la France lui parurent plus insupportables encore que leurs outrages ; elle ne put soutenir le spectacle de la paix, & mourut de la crainte de voir triompher son fils. Abandonnée à sa mort comme pendant sa vie, son corps fut porté du port S. Landry à S. Denys dans un misérable petit bateau, n'étant escorté que de quatre personnes ; ce fut-là sa pompe funèbre. Sa mémoire, à jamais flétrie chez les François, n'a pu trouver un défenseur en Angleterre.

Le traité d'Arras fut aussi suivi de près de la mort du Duc de Bedfort, signe & principe de décadence pour les Anglois, qui perdoient en lui un des plus grands Princes dont leur Nation puisse s'honorer. Semblable en tout 14 Déc. 1435.

Monstrelet. Grafton. Hollingshed.

& peut-être supérieur à ce sage & habile Comte de Pembrock qui avoit eu la Régence sous Henri III (1) ; l'Angleterre n'avoit point encore eu de Général plus savant dans ses opérations, ni de Ministre plus conciliant dans les affaires. Il exécutoit avec la même rapidité que Henri V, ce qu'il avoit conçu avec plus de sagesse ; il traçoit des plans, il les suivoit, ses succès étoient le fruit de ses combinaisons ; il faisoit marcher ensemble la politique & la guerre, les négociations & les hostilités. Son expédition de Bretagne fut à-la-fois un exploit brillant & un grand coup d'Etat. Prudent, patient, sage, modéré, juste même, quoique chargé d'une cause injuste, il savoit diriger, persuader, calmer, ramener, dissimuler ; il avoit fallu toute sa dextérité pour retenir si long-

(1) V. l'Histoire de la Rivalité, &c. tom. II. chap. 10, pag. 320 & suiv.

temps le Duc de Bourgogne dans le parti des Anglois, dont il brûloit de se détacher. Il est triste que tant de talens & même de vertus n'aient été employés qu'à faire le malheur des hommes. M. Hume dit que la mémoire du Duc de Bedfort est sans tache, si l'on excepte l'exécution barbare de la Pucelle d'Orléans ; malheureusement cette tache est ineffaçable, & il n'y a point de gloire qui n'en fût ternie. Apprenons à redouter les haines nationales & les préjugés qu'elles font naître, en voyant dans quelles fureurs elles ont pu entraîner un Prince vertueux & même éclairé ; gémissons sur un tel bourreau d'une telle héroïne ; veillons sur nous-mêmes, & défions-nous des passions.

Le Duc de Bedfort fut enterré dans la Cathédrale de Rouen ; on lui érigea un tombeau. Rapin Thoiras raconte que Louis XI étant à Rouen à considérer ce monument, un Courtisan Fran-

çoïs proposa de le détruire, parce qu'il rappeloit la honte de la Nation. « Respectons, dit le Monarque, la cendre d'un ennemi, qui, s'il étoit en vie, feroit trembler le plus hardi d'entre nous. Je voudrois que ce monument fût plus digne encore du héros auquel il fut consacré. »

Le Duc de Bedfort eut pour successeur dans le titre de Régent en France, le Duc d'Yorck, fils de ce Comte de Cambridge à qui Henri V avoit fait couper la tête; cet arrangement ne se fit point sans de violens débats & de longs délais, qui hâtèrent la ruine des Anglois en France; le temps approchoit où l'Angleterre alloit être déchirée à son tour, comme la France l'avoit été; il sembloit que celle-ci, en se pacifiant, renvoyât à sa rivale les discordes civiles; on en voyoit déja depuis long temps de tristes avant-coureurs à Londres.

Le Parlement d'Angleterre avoit fait

aux dispositions testamentaires de Henri V, des changemens, sans autre motif apparent que le desir d'exercer des actes d'autorité; il n'avoit pas voulu qu'il y eût de Régent en Angleterre, peut-être parce que c'étoit un Régent qui gouvernoit la France; & il avoit changé le titre de Régent d'Angleterre en celui de Protecteur, que prirent aussi dans la suite Richard III & Cromwel. Henri V avoit donné la Régence de l'Angleterre au Duc de Glocestre, parce qu'il avoit donné celle de la France au Duc de Bedfort, comme à l'aîné; le Parlement Anglois vit dans cette disposition un aveu de l'infériorité de l'Angleterre, & il donna le Protectorat au Duc de Bedfort; mais comme en l'absence de Bedfort, il le laissoit au Duc de Glocestre, l'intention de Henri V étoit remplie sous une autre forme, & le changement n'avoit rien de réel; enfin Henri avoit confié l'éducation de son fils au Comte de

Warwick; le Parlement choisit, au lieu de Warwick, le Cardinal de Wincestre (1), grand-oncle du jeune Roi Henri VI. La division se mit, comme on l'a vu & comme on aura occasion de le voir encore, entre le Duc de Glocestre & le Cardinal de Wincestre; chacun d'eux étoit à la tête d'un parti dans le Gouvernement Anglois; le Duc de Bedfort avoit su les contenir par son ascendant: mais le Duc de Bedfort n'étoit plus.

Le Duc d'Yorck, son successeur, n'arriva en France que pour être témoin des désastres de sa Nation; elle avoit perdu dans le Duc de Bedfort son Nestor & son Ulysse; elle perdit son Achille, dans le Comte d'Arondel, qui mourut d'une blessure au talon, comme ce héros Grec, dont on lui donnoit

(1) Il se nommoit Henri de Beaufort; il étoit fils légitimé de Jean de Gaunt, Duc de Lancastre.

le

le nom, & dont il avoit la valeur; il reçut cette blessure dans un petit combat, où Saintrailles avec six cens hommes tailla en pièces trois mille hommes que commandoit Arondel. La décadence des Anglois ne pouvoit être plus marquée, Paris même leur étoit enlevé; on en avoit chassé Willougby. Meaux, Saint-Denis, Pontoise, enlevés aussi aux Anglois, débouchoient les rivières qui approvisionnent la Capitale. Tous les François étoient honteux d'avoir paru Anglois; empressés de prouver qu'ils n'avoient été que Bourguignons, ils affectoient de se tourner contre les Anglois mêmes au moment où ceux-ci étoient abandonnés par le Duc de Bourgogne. Voilà ce que les Anglois auroient dû prévoir; comment ces ennemis, qui n'avoient eu de succès que par le Duc de Bourgogne, & qui, dans le temps de leur alliance avec lui, avoient toujours vu sa ferveur ou sa froideur être la mesure: Monstrelet. Grafton.

Hollingshed.

de leur prospérité ou de leur décadence, se flattoient-ils de se soutenir seuls dans un pays étranger contre cette même Puissance de Bourgogne réunie aux François, déja victorieux sans ce secours? Quelle mauvaise honte, suite de l'ivresse des succès passés, leur avoit fait refuser la Guyenne & la Normandie avec la paix, pour courir à leur ruine? Reconnoissons encore ici cette orgueilleuse & farouche inflexibilité que la guerre inspire, & qui fait, des triomphes mêmes, la source infaillible des disgraces.

Pendant le siége de Pontoise, que Charles VII avoit fait en personne, le Duc d'Yorck lui avoit présenté deux fois la bataille; mais le temps des grandes imprudences étoit passé pour les François. Charles réserva sa valeur pour l'assaut de Pontoise, où il monta des premiers, & où il combattit de sa main les plus vaillans des Anglois, tandis que le Duc d'Yorck pilloit l'ab-

baye de Poiſſy, en ſe retirant vers la Normandie, pour la défendre contre le vainqueur.

Les progrès des François n'étoient plus arrêtés que par les conférences qu'on ne ceſſoit de tenir pour la paix, tantôt à Arras, tantôt entre Calais & Gravelines, tantôt à Tours, & qui ne produiſirent que des trèves & le mariage de Henri VI avec la célèbre Margerite d'Anjou, fille de René, Duc d'Anjou & Roi de Sicile.

Le principal objet des François étoit de recouvrer la Normandie; tous leurs efforts furent heureux; la bataille de Fourmigny, où Thomas Kyrle ou Tyrrel fut défait & pris par le Connétable de Richemont (1), ôta aux

---

(1) Les François diſent qu'à leur tour ils ne perdirent que ſix hommes dans cette bataille, où de la part des Anglois il y eut près de cinq mille morts & quatorze cens priſonniers. On ſent que tout cela eſt impoſſible, & qu'il n'y

Anglois toute espérance de conserver cette Province ; Talbot même ne put qu'en retarder quelque temps la perte. Ce fut en vain que ce grand homme, à qui sa Nation devoit les seuls succès qu'elle eût eu depuis la mort du Duc de Bedfort, épuisa toutes les ressources de son génie pour la défendre ; il eut encore des succès de détail ; il perça plus d'une fois les armées Françoises pour introduire des convois dans les Places assiégées ; il acquit beaucoup de gloire, mais une gloire stérile pour sa Nation, qui acheva de perdre courage, lorsque Talbot eût été tué avec son fils à la bataille de Castillon en Guyenne ; il étoit allé dans cette Province après la réduction de la Normandie, pour défendre ce qui restoit aux Anglois en France. Ce Talbot étoit l'Hector des Anglois. Vertueux, vail-

---

a pas moyen de compter sur ces sortes de listes.

lant & malheureux, il s'ensevelit sous les ruines de sa Nation, qui, sans lui, auroit beaucoup plutôt succombé.

La Normandie rentra sous la domination des François, environ trente ans après la conquête qu'en avoit faite Henri V. La Guyenne eut quelque temps après le même sort, & ce fut pour toujours que ces deux Provinces redevinrent Françoises. Ainsi du sein de la proscription & de la pauvreté, Charles VII parvint à exécuter le grand ouvrage que Philippe Auguste, dans toute sa puissance & dans toute sa gloire, avoit laissé imparfait. La réduction de la Normandie ferma pour jamais, après plus de cinq siecles, la plaie que la foiblesse de Charles le Simple avoit faite à la France, lorsqu'il s'étoit vu forcé de céder aux Barbares du Nord cette fertile Province. La réduction de la Guyenne acheva de réparer l'imprudence de Louis le Jeune & les suites funestes de son divorce avec 1450.

Eléonore d'Aquitaine. Les autres Provinces avoient encore été plus facilement recouvrées par Charles VII. Enfin il ne resta plus en France aux Anglois que Calais & ses dépendances.

Le Duc de Bourgogne, depuis sa rupture avec eux, avoit tenté, mais sans fruit, de leur enlever cette dernière possession.

Voilà donc ce qu'avoit valu aux Anglois cette guerre si injustement entreprise par Edouard III, si injustement renouvellée par Henri V, la perte de la Guyenne & du Ponthieu, qu'ils possédoient paisiblement avant cette guerre ! Ils conservèrent à la vérité la conquête d'Edouard III, Calais, une seule Ville, & ils perdirent deux Provinces. Tel fut le résultat de tant de victoires, tel fut le prix du sang de tant de héros.

L'avantage définitif de cette guerre fut pour la Nation qui n'avoit fait que se défendre ; c'est ce qu'on doit

toujours desirer & ce qui doit souvent arriver; mais que de maux cette Nation n'avoit-elle pas soufferts, parce que deux Rois étrangers avoient été injustes!

Outre ces vérités si favorables au systême moral de cet ouvrage, il résulte encore des événemens une autre vérité que nous avons annoncée d'avance, & dont la démonstration est présentement complette, c'est que les Anglois avoient dû leurs succès en France, sous Edouard III, aux d'Artois & aux d'Harcourt; sous Henri V, au parti Bourguignon. En général, dans l'état présent de l'Europe, aucune Nation ne peut se promettre de grands avantages contre une autre, qu'à la faveur des discordes civiles. Grande raison pour les Rois & pour les peuples d'éviter ce fléau; grande raison d'éviter jusqu'aux guerres étrangères, qui, comme nous l'avons dit, amènent souvent les guerres civiles, soit en entretenant le goût

des armes & l'habitude de la violence, soit en irritant le peuple par l'augmentation des impôts, source la plus féconde des séditions, soit en promettant aux rebelles un appui assuré dans l'ennemi étranger.

Les Anglois n'avoient pas été plus heureux en Ecosse, ils avoient inutilement tenté d'empêcher l'alliance des François avec les Ecossois, & le mariage du Dauphin Louis avec Marguerite, fille de Jacques I. Ils avoient tenté ensuite d'enlever cette Princesse dans son passage en France, & n'y avoient pas mieux réussi; ils firent une incursion en Ecosse sous la conduite du Comte de Northumberland, & furent battus à Popperden, par Guillaume de Douglas, Comte d'Angus; mais deux ans après, le Roi d'Ecosse fut cruellement massacré dans son lit pendant la nuit par son oncle Walter, Comte d'Athol, escorté par une troupe d'assassins. Le Roi étoit logé avec la Reine

ſa femme (1) dans le Couvent des Dominicains à Perth; ſes domeſtiques avoient été gagnés, & le Roi ne fut défendu que par deux femmes. Une jeune Dame de la Maiſon de Douglas, attachée à la Reine, entendit le bruit que faiſoient les aſſaſſins, en voulant enfoncer la porte de l'appartement; elle courut à cette porte pour en fermer les verroux, les domeſtiques les avoient enlevés; elle oppoſa aux efforts des aſſaſſins la foible réſiſtance de ſon bras, elle eut le bras coupé. Le Roi, plein de valeur comme de vertus, ſaiſit ſon épée, & tua quelques-uns de ces aſſaſſins; la Reine, dont la tendreſſe animoit le courage, s'élance au-devant de leurs épées, & fait à ſon mari un rempart de ſon corps. Elle fut percée de pluſieurs coups, qui firent craindre pour ſa vie; le Roi en reçut vingt-

Buchanan. Rer. Scotic. lib. 10.

(1) Jeanne de Sommerſet, petite-fille du Duc de Lancaſtre, Jean de Gaunt.

huit, la plupart mortels, & tomba enfin, accablé par le nombre; dans la suite, tous les assassins périrent au milieu des supplices; celui du Comte d'Athol fut horrible (1) comme son crime.

L'Angleterre profita de ce crime, sans y avoir eu part. Jacques laissoit un fils mineur, le Gouvernement resta entre les mains de la veuve de Jacques, mère du jeune Roi; elle prit le parti que la prudence lui dictoit, celui de conclure une trève, également utile à l'Ecosse, pendant la minorité de son Prince, & à l'Angleterre au milieu des désastres qu'elle éprouvoit dans le Continent.

(1) On commença par le promener nu dans Edimbourg, on lui donna ensuite l'estrapade, on lui mit sur la tête une couronne de fer ardent. On lui déchira les entrailles, on les brûla. On le tenailla, enfin on lui arracha le cœur, & on le jeta au feu; puis on décapita, on écartela son cadavre.

L'heureuse révolution qui venoit de se faire en France, n'étoit pas uniquement due à la bonne conduite des François; au contraire, elle avoit été retardée quelque temps par les divisions de la Cour de Charles VII. La Trémoille étoit toujours en faveur, & le Connétable de Richemont toujours son ennemi. La Trémoille recherchoit pour son fils, Françoise, fille de Louis d'Amboise, Seigneur de Thouars; Richemont la demandoit pour son neveu Pierre de Bretagne: l'amitié de Louis d'Amboise pour le Connétable, le faisoit incliner davantage vers cette alliance. Deux amis du Connétable & de Louis d'Amboise, André de Beaumont, Seigneur de Lezay, & Antoine de Vivonne, étoient suspects à la Trémoille, comme détournant Louis d'Amboise de son alliance. La Trémoille proposa au Connétable une entrevue pour terminer leurs différends, & prendre des arrangemens sur ce nouvel ob-

jet de rivalité. Le Roi appuya le projet de l'entrevue; Richemont craignit quelque piège, & refusa de s'y trouver. La Trémoille en proposa une autre à d'Amboise, Lezay & Vivonne, qui l'acceptèrent. La Trémoille justifia les défiances de Richemont en faisant arrêter ces trois Seigneurs. Vivonne & Lezay furent décapités sans aucune forme de procès; la Trémoille ne fit grace de la vie qu'à celui dont il demandoit la fille pour son fils; il eut assez d'empire sur Charles VII pour l'engager à consacrer ces violences par des Arrêts de condamnation, qui ne parurent qu'un an après la mort de Vivonne & de Lezay, & qui les accusoient, ainsi que Louis d'Amboise, d'une conspiration contre le Roi & la Trémoille. L'Arrêt de Louis d'Amboise déclaroit que le Roi, *pour certaines causes*, lui remettoit la peine de mort. Ces *certaines causes* n'eurent point lieu. Le crime de la Trémoille produi-

ſit l'effet qu'on en devoit attendre, il révolta. Marguerite de Rieux, femme de Louis d'Amboiſe, alla remettre ſa fille au Connétable; Françoiſe épouſa Pierre de Bretagne, qui fut Duc dans la ſuite, & la guerre ſe ralluma plus que jamais entre le Connétable & le Favori. Celui-ci combloit la meſure; Charles VII, Prince naturellement juſte & bon, ouvrit les yeux ſur tant d'iniquités & de violences qu'on oſoit commettre ſous ſon nom; il ceſſa d'aimer la Trémoille, mais il n'oſoit encore le ſacrifier, & ce Favori n'étant plus ſoutenu par l'inclination, étoit encore défendu par l'aſcendant qu'il avoit pris. Les Courtiſans, qui tous déteſtoient la Trémoille, jugèrent qu'il étoit temps d'agir, & que le Roi avoit beſoin d'être aidé. Ils formèrent contre la Trémoille une conſpiration, dont le Connétable étoit l'ame, & dans laquelle ils firent entrer Charles d'Anjou, Comte du Maine, beau-frère du

Roi. La Reine, Marie d'Anjou, instruite du projet, se contenta de n'y pas entrer, & se réserva d'appaiser le Roi; la Reine de Sicile, mère de Marie d'Anjou, y entra. De Beuil, propre neveu de la Trémoille, se chargea de l'exécution, tant le Favori étoit détesté, même de ses proches! La Cour étant à Chinon, les conjurés introduits dans le Château par Gaucourt, qui en étoit Gouverneur, & par Frétal, son Lieutenant, enfoncent les portes de l'appartement de la Trémoille: celui-ci, ayant voulu se mettre en défense, reçut un coup de dague dans le ventre; mais on n'en vouloit point à sa vie, on le chargea de fers, & on l'enferma dans le château de Montrésor, d'où il ne sortit q'en payant une forte rançon. Les conjurés eux-mêmes vont rendre compte au Roi de ce qu'ils ont fait, le Roi fut quelque temps incertain de ce qu'il devoit faire, la Reine le détermina au parti de la clémence,

il finit même par donner une approbation authentique à l'action des conjurés. Le Comte du Maine prit, dans la faveur du Roi, la place de la Trémoïlle, & le fit oublier. Le Connétable de Richemont fut rappelé auprès du Roi, qui s'étonna de ne le point haïr ; ce Connétable, après la mort du Duc de Bretagne ſon frère, & des trois fils de ce frère, fut Duc de Bretagne, & n'en conſerva pas moins l'épée de Connétable ; « Elle a honoré ma jeuneſſe, » dit-il ; je veux que ma vieilleſſe » l'honore. »

C'eſt ainſi que le Connétable de Richemont, Général habile, politique utile, homme vertueux, meſuroit pourtant les ſervices qu'il daignoit rendre à ſon Roi ſur les ſacrifices qu'il en obtenoit ou qu'il en arrachoit, ne voulant point ſouffrir de rivaux dans la faveur ; des ſujets plus chers & plus obligés encore à l'obéiſſance, formèrent contre ce bon Roi une ligue cri-

minelle, dans le temps qu'il n'étoit occupé qu'à délivrer la France du joug des Anglois. C'est cette ligue qu'on appelle *la Praguerie* (1). Le motif de la conjuration étoit aussi coupable que la conjuration même. Charles voulut rétablir l'ordre & la discipline dans les troupes ; il avoit voulu, par pitié pour son peuple, réprimer des brigandages dont malheureusement les Grands de sa Cour profitoient ; ils se révoltèrent. Des Princes du Sang, les Ducs d'Alençon, de Bourbon, de Vendôme, étoient du complot. Un instant de mécontentement y fit entrer Dunois ; un regard du Roi le fit rentrer dans son devoir. La Trémoille, ce favori alors disgracié, se joignit aux rebelles ; ce fut peut-être le salut de

(1) On ignore la véritable étymologie de ce nom. L'Auteur de l'histoire de Louis XI croit que c'est une allusion à la guerre des Hussites en Bohême.

Charles VII; il en fut servi avec d'autant plus de zèle par le Connétable de Richemont, ennemi de la Trémoille. Le projet de la ligue n'alloit pas à moins qu'à déposer Charles VII pour mettre le Dauphin sur le Trône. Les conjurés espéroient de regner sous le nom de ce Prince, qui n'avoit alors que seize ans. Il venoit d'épouser Marguerite Stuart, Princesse qu'il rendit si malheureuse, & qui mourut à vingt ans, déja lasse de la vie (1). Le fond de perversité que le Dauphin déploya [illegible] la suite sur le Trône, étoit déja dans son cœur. Déja ennemi secret & jaloux de son père, il saisit cette occasion de lui nuire; & le Duc d'Alençon, le plus factieux de tous les sujets de ce temps, l'ayant enlevé au Roi, son père, le Dauphin ne sentit que le plaisir d'être délivré du Comte

(1) Son dernier mot fut, *Fy de la vie! qu'on ne m'en parle plus.*

de Perdriac, son Gouverneur, & de se voir à la tête d'un parti. Cet orage pouvoit devenir dangereux, si Charles VII eût laissé aux Anglois le temps de le grossir ; mais animé de ce courage qu'inspire l'indignation, & assisté de son Connétable (1) & du Comte de Dunois, il poussa si vivement les ligués, de Province en Province, qu'il les força de venir à ses pieds lui ramener son fils & implorer sa clémence.

Ces orages s'élevèrent plus d'une fois à la Cour de Charles VII. Ils é[illegible] excités par l'esprit inquiet & jaloux du Dauphin, par l'ambition des Grands, par le mécontentement des Princes ; ils étoient entretenus par la facilité même de Charles VII ; ils furent toujours

---

(1) Lorsque Richemont vint joindre le Roi à Amboise : « *je ne crains plus rien*, dit le Roi en l'embrassant, *puisque j'ai mon Con-» nétable.* »

appaiſés promptement par ſa vigilance & par ſa bonté.

Des diſcordes bien plus acharnées déchiroient l'Angleterre ſous le règne du foible Henri VI, deſpotiquement gouverné par la Reine Marguerite d'Anjou, femme que ſon courage & ſon orgueil deſtinoient à de grandes fautes, de grands malheurs & de grandes reſſources. Ce fut ſous ce règne qu'éclata la fameuſe querelle des deux Roſes. Cette querelle aura trop d'influence ſur les événemens qui vont ſuivre; elle marque trop ſenſiblement la différence des deux Nations rivales, quant à la conſtitution & à l'ordre ſucceſſif; elle a fourni d'ailleurs à l'Europe trop d'intérêts & de points de vue nouveaux, à la France trop d'occaſions d'exercer ſa vengeance ou de ſignaler ſa modération, pour qu'on puiſſe ſe diſpenſer d'en rapporter ici & l'objet & les principales révolutions.

Il faut d'abord rappeler la postérité d'Edouard III, en écartant les enfans, tant mâles que femelles, qui n'ont point laissé d'enfans, ou qui sont étrangers à la querelle de Lancastre & d'Yorck.

Edouard III eut quatre fils ; le Prince de Galles, dit le Prince Noir ; le Duc de Clarence ; le Duc de Lancastre ; le Duc d'Yorck.

Nous ne parlons pas ici du Duc de Glocestre, parce que ses droits ne venoient qu'après ceux de Lancastre & d'Yorck.

Le Prince Noir eut pour fils Richard II, qui mourut sans postérité.

Le Duc de Clarence ne laissa qu'une fille, nommée Philippe ou Philippine, qui épousa Edmond de Mortemer, Comte de la Marche, dont elle eut Roger ; celui-ci fut père d'Edmond II, qui mourut sans enfans, aussi bien qu'un frère qu'il avoit eu ; mais Anne leur sœur avoit épousé le

Comte de Cambridge, second fils du Duc d'Yorck ; & leur tante Elisabeth, sœur de Roger, avoit épousé Henri Piercy, Comte de Northumberland.

Le Duc de Lancastre fut père, aïeul & bisaïeul des Rois Henri IV, Henri V & Henri VI.

Le Duc d'Yorck eut deux fils, le Comte de Rutland, Duc d'Yorck après lui, tué à la bataille d'Azincourt, & le Comte de Cambridge, mari d'Anne de Mortemer, dont le fils fut Duc d'Yorck après la mort du Comte de Rutland son oncle, & disputa le Trône à Henri VI.

D'après la Loi Salique & les usages François, à la mort de Richard II, la branche de Clarence n'ayant point d'héritier mâle, la branche de Lancastre devoit l'emporter, comme aînée de celle d'Yorck dans l'ordre de masculinité.

Mais si, à travers toutes les irrégularités de la succession en Angleterre, on peut démêler un usage qui fasse loi, cet usage étoit favorable à la succession par femmes. Ainsi la branche d'Yorck, étant issue de celle de Clarence par la Maison de Mortemer, reprenoit de ce côté le droit d'aînesse qu'elle n'avoit point par elle-même.

Le droit d'Yorck étoit donc supérieur au droit de Lançastre, & paroissoit incontestable autant qu'un droit héréditaire peut l'être, quand il n'est point fixé par une loi invariable. Le Duc de Lancastre, Henri IV, n'avoit regné que parce qu'il avoit été l'instrument dont la Nation s'étoit servi pour déposer Richard II. Il avoit toujours eu des remords sur son usurpation, & à sa mort, en jetant un dernier regard sur cette Couronne, qui lui échappoit, il dit à son fils : *voilà une Couronne à laquelle nous n'avons*

droit ni vous ni moi ; Henri V lui répondit : *mon épée me conservera ce que la vôtre vous a acquis.*

Les droits de Mortemer & d'Yorck, quoique foiblement défendus, faisoient déja verser le sang le plus illustre. Le Duc de Glocestre, fils d'Edouard III, & qui mourut en prison à Calais en 1397, avoit d'abord offert à Roger de Mortemer de le placer sur le Trône avant de vouloir s'y placer lui-même. L'entreprise, même pour Roger, étoit prématurée. Roger étoit héritier présomptif, reconnu pour tel par Richard II lui-même ; mais tant que Richard vivoit, il n'avoit point de droits.

Lui seul en avoit, à la mort de Richard ; les Piercy moururent pour cette cause, qui étoit aussi la leur, puisque leur chef avoit épousé une Mortemer ; & au défaut de la branche d'Yorck, les droits de la Maison

de Piercy eussent encore précédé ceux de Lancastre.

Sous Henri V, le Comte de Cambridge, beau-frère des derniers Mortemer, périt sur l'échafaud, pour cette même cause qui devenoit la sienne.

Richard, Duc d'Yorck, son fils, avoit à le venger & à renverser du Trône le fils de son bourreau. Il n'avoit ni pu ni osé rien tenter pendant la vie du Duc de Bedfort; mais depuis la mort de ce grand Prince, tout paroissoit tendre à une révolution: des divisions funestes se préparoient depuis long-temps. Le Duc de Glocestre, frère de Bedfort & le Cardinal de Wincestre son oncle, n'avoient cessé de troubler par leurs querelles le Conseil de régence établi en Angleterre; ils s'étoient plus d'une fois accusés l'un l'autre de trahison dans divers Parlemens; & quoique ces accusations eussent toujours été jugées frivoles, le

le Cardinal avoit plus d'une fois pris la précaution de se faire accorder par le Roi Henri VI, alors enfant, & qui fut superstitieux toute sa vie, un pardon indéfini de toutes les atteintes qu'il pouvoit avoir portées aux loix; il semble qu'un Ministre eût pu être condamné sur un pareil pardon. Ce même Cardinal n'ayant pu, par les espions dont il entouroit le Duc de Glocestre, acquérir contre ce Prince la moindre preuve d'un crime d'Etat, voulut le pousser à bout, en couvrant d'opprobre la Duchesse sa femme; elle aimoit la magie, & consultoit des Nécromanciens; on l'accusa d'avoir envoûté le Roi, folie qui, pour être ridicule, n'en eût pas été moins criminelle; la Duchesse expliqua toutes ses relations avec des magiciens, par le desir de trouver des philtres pour ranimer la tendresse de son mari; condamnée par un tribunal suspect, elle subit toute l'humiliation de la pé-

Stowe. Hollingshed. Grafton.

nitence publique & toute la rigueur d'une priſon perpétuelle, après qu'elle eut été pendant trois jours traînée, nus pieds & tête nue, une torche à la main, dans les rues de Londres, à la vue de tout le peuple, depuis la priſon juſqu'à l'Egliſe de S. Paul. Telle fut la deſtinée de la tante du Roi.

Les ennemis du Duc de Glocestre s'étoient flattés que le reſſentiment d'un tel outrage le jetteroit dans la révolte; il ſut triompher de lui-même pour triompher d'eux; ſa fidélité reſta inviolable.

Ces diviſions avoient l'influence la plus ſenſible ſur les affaires du Continent. Le Cardinal & le Duc ſe partageoient ſur les intérêts généraux de la Nation, comme ſur ceux de leur ambition particulière. Le Duc de Gloceſtre ne reſpiroit que la guerre & ce qu'il appeloit la gloire du nom Anglois; le Cardinal de Winceſtre étoit pour la France & pour la paix. Le

Duc avoit voulu marier Henri VI avec une fille du Comte d'Armagnac; le Cardinal avoit fait conclure le mariage du Roi avec Marguerite d'Anjou, & en faveur de ce mariage, l'Angleterre, au lieu d'exiger une dot, avoit cédé la Province du Maine à Charles d'Anjou, oncle de la Princeſſe. L'implacable Marguerite d'Anjou ne pardonna jamais au Duc de Glocceſtre l'oppoſition qu'il avoit miſe à ſon mariage; elle arriva en Angleterre, ennemie du parti de Glocceſtre, & protectrice de celui de Winceſtre. Le jeune Suffolck, de qui le Cardinal s'étoit ſervi pour négocier le mariage, devint le favori de la Reine; elle le combla de bienfaits, avec une profuſion qui porta quelque atteinte à la réputation de cette Princeſſe.

La manie des ambitieux eſt de vouloir détruire leurs ennemis, & c'eſt par-là qu'ils parviennent ſouvent à ſe détruire eux-mêmes. N'ayant pu ren-

dre le Duc de Gloceſtre coupable, on voulut le perdre innocent ; on le fit arrêter ſur un de ces prétextes qui Ibid. ne manquent jamais à la haine, & quelques jours après, on le trouva mort dans la priſon, comme le précédent Duc de Gloceſtre ſon grand-oncle, & comme ces malheureux Rois, Édouard II & Richard II. Le peuple, qui l'aimoit & qui ne l'appeloit que *le bon Duc Humfroy*, le plaignit, voulut le venger, & depuis ce moment, la paix n'habita plus en Angleterre.

Un Tribunal, préſidé par Suffolck, fit le procès aux Domeſtiques du Duc de Gloceſtre, c'eſt-à-dire les condamna, pour diffamer la mémoire du Duc. Suffolck crut faire bénir ſa clémence, en ſe contentant de les faire ſuſpendre au gibet, & en faiſant couper la corde pendant qu'ils reſpiroient encore. C'étoit donner au peuple le ſpectacle conſolant d'une grace inattendue; mais le

mérite d'une ſi foible indulgence ne put balancer l'horreur qu'inſpiroit la mort du Duc de Gloceſtre. Les auteurs de cette mort furent punis par leur crime même. Le Duc d'Yorck, attentif aux mouvemens de la Nation, vit d'un côté qu'on l'avoit délivré d'un concurrent, qui, ayant le droit apparent (1) & la faveur populaire, l'auroit toujours écarté du Trône; il vit d'un autre côté la haine publique pourſuivre dans Marguerite & dans Suffolck les bourreaux du Duc de Gloceſtre; le Cardinal de Winceſtre avoit ſuivi ſon ennemi au tombeau; il étoit mort tourmenté de ces terreurs, juſte châtiment des ames criminelles. Marguerite entretenoit Henri VI dans une dévotion puſillanime, qui lui faiſoit abandonner les rênes de l'Etat, & c'étoit

(1) Le droit de Lancaſtre qui prévaloit alors dans l'opinion publique ſur celui d'Yorck.

elle qui s'en emparoit (1). Le Duc d'Yorck alors éleva ses vues, & les porta jusqu'à la Couronne; il s'attacha, comme le Duc de Glocestre, à mériter l'amour du peuple, & prépara les esprits par des moyens adroits, à la révolution qu'il méditoit.

Le parti de la Reine & de Suffolck s'appeloit en Angleterre *le parti François*. Marguerite, en effet, parut toujours attachée aux intérêts de la France sa patrie, & le Duc de Suffolck, pour lui plaire, alla quelquefois jusqu'à trahir la sienne. Le Duc de Buckingham (2) en avertit le Roi, en présence du Duc de Suffolck, qui, sans être retenu par le respect dû au Roi, fondit, l'épée à la main, sur Buckingham, comme si

(1) Le P. d'Orléans dit que Henri VI savoit mieux prier Dieu qu'elle, mais qu'elle savoit mieux gouverner que lui.

(2) De la Maison de Stafford, alliée à la Maison d'Angleterre.

l'inſolence ſuppléoit à la fidélité. La Nation enfin ſe ſouleva contre ce favori ; les Communes l'accuſèrent ; la Reine fut obligée de l'abandonner : Suffolck eut la tête tranchée ſans aucune forme de procès ; crime contre la liberté, trop ſouvent commis dans ce pays libre.

Le Duc de Sommerſet (1), qui remplaça Suffolck dans la faveur de Marguerite, le remplaça auſſi dans la haine de la Nation, & fut mis pour un temps à la tour de Londres ſur l'accuſation des Communes ; il avoit ſuccédé au Duc d'Yorck dans la Régence de France, qui avoit été injuſtement enlevée à ce Prince. L'Angle- Cotton. Hall. Stowe. Grafton.

(1) Petit-fils du Duc de Lancaſtre, Jean de Gaunt, mais d'une branche cadette de cette Maiſon de Lancaſtre. Jean de Beaufort ſon père étoit fils d'une troiſième femme du Duc de Lancaſtre, & étoit né avant le mariage de cette femme avec le Duc, mais il avoit été déclaré légitime, ainſi que ſes frères & ſœurs, par acte du Parlement.

terre reprochoit à Sommerset la perte de la Normandie, arrivée pendant sa Régence, & qu'on attribuoit à ses intrigues, ou du moins à sa négligence; c'étoit une raison pour que la Reine fût sa protectrice. Cependant tout fermentoit, il s'élevoit de tous côtés des mouvemens que le Duc d'Yorck étoit soupçonné d'exciter du fond de l'Irlande, où on l'avoit honorablement relegué à titre de Gouverneur. Un Foulon voulut soulever le Comté de Kent, il fut pris & exécuté à Cantorbéry. Un autre séditieux, nommé Cade, fut quelque temps plus habile & plus heureux. De concert avec le Duc d'Yorck, qui vouloit sonder les dispositions du public, à l'égard de la Maison de la Marche, il prit le nom de Mortemer, & voulut passer pour fils de Jean de Mortemer, décapité pour trahison au commencement du règne de Henri VI, mais qui n'étoit pas de la branche Royale. Cade, soldat intrépide, avoit

ſervi ſous le Duc d'Yorck, & s'étoit attaché à ſa fortune ; il battit le Lord Stafford, il alarma la Cour, il la chaſſa de Londres, il entra dans cette Capitale, y fit trancher la tête au Lord Say, Tréſorier ; il commit encore d'autres violences ; & comme l'Hiſtoire offre ſans ceſſe pour moralité les injuſtices tôt ou tard punies par l'indignation qu'elles excitent, les Bourgeois de Londres, qui avoient d'abord accueilli les rebelles, voulurent les chaſſer ; il ſe livra entre ſes deux partis un grand combat, dont le ſuccès, quoiqu'indécis, répandit le découragement parmi les rebelles ; on leur offrit une amniſtie, ils l'acceptèrent ; Cade fut abandonné, on mit ſa tête à prix, & ce prix fut gagné par un Alexandre Eden, qu'on fit Gouverneur de Douvres. Dès-lors on affecta de regarder le Duc d'Yorck comme un ennemi public, quoiqu'on n'eût acquis contre lui ni preuve, ni indice ; on raſ-

sembla les Milices sur les côtes, pour s'opposer à sa descente, s'il vouloit revenir d'Irlande avec une armée, comme on s'y attendoit. Le Duc écrivit au Roi pour se plaindre de ces précautions injurieuses; il en reçut une réponse équivoque & honnête, d'après laquelle il crut devoir hâter l'exécution de ses projets. Quoique l'entreprise de Cade eût mal réussi, le Duc d'Yorck en avoit tiré l'avantage de connoître que le nom de Mortemer étoit aimé, & le Gouvernement haï. Le Duc osa passer seul en Angleterre, & braver de près une autorité qui, sur de moindres soupçons, avoit immolé l'oncle du Roi; il débarqua sans opposition, malgré la vigilance des Shérifs, prit des mesures secrettes à Londres avec ses amis, à la tête desquels étoient le Comte de Salisbury & son fils, ce fameux Richard Nevil, Comte de Warwick (1), qui mérita

Grafton. Hall. Rymer. Cotton. Stowe.

(1) Richard Nevil étoit devenu Comte de

le surnom de *King-Marker, Faiseur de Rois*. Par leur conseil, il se retira dans le pays de Galles, où il se vit appuyé de tout le crédit de la Maison de la Marche ; delà il écrivit au Roi pour l'engager à satisfaire son peuple en sacrifiant le Duc de Sommerset ; il en reçut une réponse si satisfaisante, que, dans l'impossibilité d'y prendre la moindre confiance, sa replique fut de marcher vers Londres à la tête d'une armée ; il en trouva les portes fermées contre son espérance. Le Roi campé aux environs avec des forces supérieures, contenoit cette Capitale ; il envoya deux Evêques demander au Duc d'Yorck les raisons de son armement. « Ces raisons, répondit le Duc d'Yorck, » sont qu'un traître, tel

Warwick par son mariage avec la fille du dernier Comte de ce nom, mort en France pendant le cours des guerres entre les deux Nations.

» que le Duc de Sommerſet, jouit non
» ſeulement de la liberté, mais en-
» core de la faveur. = Ayez moins
» de défiance, repliqua le Roi; je vous
» ai déja dit que le Duc de Sommer-
» ſet ſeroit jugé ſelon les Loix; j'ajoute
» que dans ce moment on le conduit
» par mon ordre à la tour de Londres.
» Etes-vous content? » C'en étoit plus
que le Duc d'Yorck n'en demandoit;
il ſentoit le piège que cachoit une telle
condeſcendance; mais quel prétexte,
prendre pour continuer la guerre civile,
lorſque l'ennemi public étoit livré à la
Juſtice de la Nation? Le Duc d'Yorck
prit le parti de s'abandonner à la for-
tune; il poſa les armes, parut devant
le Roi, s'y porta pour accuſateur du
Duc de Sommerſet; celui-ci que, ſur
la parole du Roi, le Duc d'Yorck
croyoit priſonnier à la tour de Lon-
dres, entre tout-à-coup dans la tente
du Roi: « Je viens, dit-il, me dé-
» fendre contre mes accuſateurs, &

» les accuser à mon tour. » Le résultat de cette violente & frauduleuse conférence, fut qu'au lieu du Duc de Sommerset, ce fut le Duc d'Yorck qui resta prisonnier.

Il attendoit à tout moment le sort du Duc de Glocestre : mais si Marguerite étoit entreprenante, elle étoit éclairée; en voyant *les* maux que cette première injustice avoit entraînés, elle sentit qu'une injustice nouvelle rendroit la guerre civile absolument inévitable; non-seulement elle laissa vivre le Duc d'Yorck, mais après avoir pris la vaine précaution de le lier par de nouveaux sermens de fidélité, elle le renvoya libre; elle sentoit enfin le besoin de ménager tout le monde. Henri VI étoit attaqué, comme autrefois notre infortuné Charles VI, d'une maladie, qui ne le laissoit jouir de sa raison que par intervalles. L'autorité pouvoit être contestée à Marguerite, au moins pendant les accès de la maladie du Roi.

par un peuple qui lui contestoit tout, jusqu'à la légitimité de son fils, que les uns disoient seulement n'être pas fils de Henri, & que les autres disoient entièrement supposé. Marguerite montra bien dans la suite qu'elle étoit sa mère.

Dans ces conjonctures, on alla jusqu'à persuader à Marguerite & à Sommerset que le moyen de regagner la confiance publique, seroit d'admettre dans le Conseil le Duc d'Yorck & ses deux amis, Salisbury & Warwick. Dès qu'ils y furent entrés, ils furent les maîtres, au point qu'ils osèrent faire arrêter Sommerset jusques dans la chambre de la Reine. Le Roi ayant recouvré sa santé, le fit sortir de prison.

Calais étant la seule Place qui restât en France aux Anglois, le Gouvernement de cette Place étoit un grand objet d'ambition & de rivalité à la Cour de Henri VI. Le Duc d'Yorck l'avoit enlevé au Duc de Sommerset,

qui le réclama dès qu'il fut libre. Henri, pour ne point aigrir l'un des deux rivaux par une préférence marquée, se nomma lui-même Gouverneur de Calais, comme dans la suite en France, la Reine Anne se fit *Surintendante des Mers* pour refuser cette dignité au grand Condé; le Duc d'Yorck prit ce refus pour un outrage, il arma de nouveau avec ses deux amis, & livra la bataille de S. Albans, où le Roi, blessé 1455.
d'un coup de flèche à la gorge, fut fait prisonnier, & où le Duc de Sommerset fut tué. Le Duc d'Yorck, après sa victoire, fut déclaré par Henri VI lui-même Protecteur du Royaume que ce Roi imbécille ne pouvoit plus gouverner, & ce fut encore un exemple qui autorisa dans la suite Cromwel à prendre ce titre de Protecteur. Le Duc d'Yorck en fut dépouillé par les intrigues de Marguerite; après diverses négociations, sans bonne-foi & toujours suivies de ruptures, parce que tout

traité n'étoit qu'un piége, il reprit les armes pour ne les plus quitter.

1459. Le Comte de Salisbury battit l'armée Royale à Bloreheath; Marguerite répara cet échec en dissipant sans combat l'armée d'Yorck, en réduisant le Duc & ses amis à la fuite par un mélange de menaces & de promesses, qui intimida une partie de cette armée & séduisit l'autre. Alors le Parlement déclara le Duc d'Yorck & ses adhérens, coupables de haute trahison, & leurs descendans jusqu'à la quatrième génération, incapables de recueillir aucune succession. A peine cet arrêt ridiculement insensé étoit-il rendu, que le Comte de la Marche, fils aîné du Duc d'Yorck, entroit en triomphe dans Londres à la tête d'une nouvelle armée avec Salisbury &

1460. Warwick; la Reine fut battue à Northampton, où elle faisoit toutes les fonctions de Général, tandis que Henri attendoit dans sa tente la vic-

Stowe. Grafton. Hollingsbed. Polyd. Virg.

toire ou la captivité. Ce fut la captivité.

Henri alors fut gouverné par ses vainqueurs comme il l'avoit été par sa femme, & le Parlement déclara les Yorckistes bons & fidèles sujets. Marguerite, toujours amie des François & de leurs alliés, alla se mettre avec son fils sous la protection du Roi d'Ecosse.

La France parut vouloir prendre sur l'Angleterre les mêmes avantages que l'Angleterre avoit eus sur elle dans le temps des factions des Armagnacs & des Bourguignons. Telle est la réaction perpétuelle de la politique Machiavelliste, & c'est ainsi que la guerre produit toujours la guerre. De concert avec l'Ecosse, les Francois envoyèrent deux escadres sur les côtes d'Angleterre : l'une pilla *Sandwich*, l'autre brûla quelques Villages dans le Comté de Cornouaille. Ce fut plutôt une insulte qu'une invasion. Les Ecossois de

leur côté entrèrent dans les Comtés ſeptentrionaux de l'Angleterre, malgré des trèves qui n'étoient obſervées alors que quand on ne croyoit pas pouvoir les rompre. Dans le cours de
1460. ces expéditions, Jacques II, Roi d'Ecoſſe, aſſiégeant le château de Roxborough, fut tué de l'éclat d'un canon qui creva. Marie de Gueldres ſa veuve continua le ſiège & emporta la Place; tant la continuité des guerres avoit rendu guerrières juſqu'aux femmes & aux Reines!

Des trois Souverains qui fixoient alors l'attention de l'Europe & faiſoient ſa deſtinée, Henri VI conſumoit ſa vie dans les langueurs & dans les fers. Jacques II étoit emporté d'un coup de canon, Charles VII mouroit de faim (1), ſoit dans la crainte d'être

(1) Quelques Auteurs modernes ont répandu des doutes ſur ce fait, rapporté par le Continuateur de Monſtrelet & le Chroniqueur de S. Denis, Ecrivains contemporains.

empoisonné par son fils, soit par le dégoût d'une vie que ce fils remplissoit d'amertume. Annibal avoit été moins ardent à susciter des ennemis aux Romains, que le Dauphin à soulever les voisins de la France contre un père qui l'aimoit. Il avoit épousé, sans le consentement paternel, Charlotte de Savoye, dans l'intention de se faire un appui du Duc de Savoye contre le Roi, & de déconcerter les projets de Charles, qui vouloit faire du second mariage de son fils, le sceau d'une paix avec l'Angleterre, ou d'une alliance avec l'Ecosse. La retraite de Louis dans le Dauphiné, la prolongation affectée de son séjour dans cette Province, séjour aussi funeste aux habitans qu'injurieux à son père, les cris des Dauphinois opprimés, obligèrent Charles VII à mettre le Dauphiné *sous sa main*, & à chasser le Prince de cet asyle. Louis se retira dans les Pays-bas sous la protection du Duc de Bourgogne,

qu'il arma contre le Roi, & qui, pressé par Charles VII de lui renvoyer son fils, fit demander avec hauteur à Charles s'il vouloit ou non s'en tenir au traité d'Arras. Le Dauphin portoit par-tout le trouble & la discorde; comme il étoit ennemi de son père, il mit la division entre le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois son fils; il imagina de faire une ligue offensive & défensive avec le Duc de Milan François Sforce, uniquement parce que ce Duc étoit alors dans des intérêts contraires à ceux de la France. Il entretenoit indirectement des intelligences avec l'Angleterre; & comme Charles VII étoit favorable à Henri VI & à Marguerite, c'etoit avec le parti d'Yorck que traitoit le Dauphin. On voit du moins que le Duc d'Alençon, lorsqu'il conspiroit avec les Anglois Yorckistes pour leur livrer la Normandie, leur promettoit les secours du Dauphin, & c'étoit par une suite de ses

liaisons avec le Dauphin, que le Duc d'Alençon conspiroit. C'étoit pour la seconde fois qu'il se brisoit à cet écueil; il avoit été l'ame de *la Praguerie*. Pareil au rebelle d'Artois, comme lui fils & petit-fils de Princes morts pour la patrie (1), il avoit, comme lui, servi l'Etat avec gloire avant de le trahir. Prisonnier à la bataille de Verneuil & maître de recouvrer sa liberté en traitant avec les Anglois & le parti Bourguignon, il avoit préféré les fers à l'infidélité; il devint infidèle en s'attachant au Dauphin. Delà cette défiance qui empoisonna les dernières années de Charles VII & qui lui donna la mort; Charles croyoit tous ses officiers, tous ses serviteurs vendus aux fureurs du Dauphin: *A qui me fier*, disoit-il, *quand mon fils & les Princes de mon sang me trahissent?* Henri VI apprit la conspira- Ibid.

(1) Son aïeul avoit été tué à la bataille de Crécy; son père à celle d'Azincourt.

tion du Duc d'Alençon : *comment*, dit-il, *les Princes François peuvent-ils trahir un Prince si généreux ?* Puis faisant un retour sur lui-même, *helas* ! ajouta-t il, *ceux de mon pays ne me traitent pas mieux*. La différence étoit grande, le Duc d'Yorck avoit des droits au Trône, & il avoit été opprimé ; les droits de Charles VII étoient sans concurrence, & son gouvernement étoit juste, la rebellion n'avoit pas même un prétexte.

Le Duc d'Alençon fut le premier exemple d'un Prince du sang, solemnellement condamné à mort, *en présence & en personne*, par le Roi dans sa Cour des Pairs ; le Comte d'Artois, le Roi de Navarre, les Ducs de Bretagne n'avoient été jugés que par contumace. Charles, aussi clément que juste, fit grace de la vie au Duc d'Alençon, mais il le tint enfermé pendant tout son règne ; on peut croire que le Dauphin Louis parvenu au Trône,

s'empressa de lui rendre la liberté & de le réhabiliter, cela étoit presque juste, il étoit son complice ; mais le plaisir d'offenser la mémoire du Roi son père, entroit pour beaucoup dans les motifs de Louis ; on peut en juger par l'empressement avec lequel il abolit aussi l'Arrêt rendu par Charles VII contre le Comté d'Armagnac (1), coupable des plus grands crimes envers la nature & la patrie. Il avoit séduit sa propre sœur, en avoit eu plusieurs enfans, l'avoit ensuite épousée, en produisant une fausse dispense du Pape ; il n'en avoit pas moins une autre femme en même temps, & ce bigame incestueux n'en avoit pas moins réclamé, comme tonsuré, le privilége de cléricature, pour décliner la jurisdiction

(1) Jean V, Comte d'Armagnac, petit-fils du fameux Bernard d'Armagnac, Connétable de France, tué en 1418 par la faction des Bourguignons.

laïque, & être renvoyé devant les Juges eccléfiastiques, grande source d'impunité dans ces temps d'ignorance. Non moins coupable envers la patrie, il portoit le trouble dans tous ses Domaines, faisoit élire des Evêques à main armée, arrêtoit le cours de la Justice, commettoit toute sorte de violences, ranimoit contre l'autorité du Roi les restes éteints de l'ancienne faction des Armagnacs, & sur-tout entretenoit avec les Anglois des correspondances plus que suspectes.

Tels étoient les amis du Dauphin; il suffisoit d'avoir déplu au Roi son père pour avoir droit à ses faveurs; mais Charles VII ne haïssoit que les méchans.

Le préjugé le plus fort contre l'innocence du fameux Jacques Cœur, condamné aussi sous Charles VII, se tire de ses liaisons avec le Dauphin, dont il sembla toujours rechercher l'appui contre Charles VII; ils avoient été

unis par leur haine commune pour Agnès Sorel, qu'on accusa même Jacques Cœur d'avoir empoisonnée ; il se lava de cette accusation, mais il ne put se laver du crime d'avoir étalé le luxe le plus insolent aux regards de son Maître, qui manquoit de tout, & du peuple qui étoit malheureux. Il étoit bien difficile d'ailleurs que l'Argentier-Général fût sans reproche, lorsqu'un Financier (1), subordonné à lui, & dont les déprédations n'avoient pas dû lui échapper, avoit mérité une condamnation capitale (2). Louis XI fit

(1) Jean de Xaincoins, ou de Saincoins, Florentin, Receveur-Général des Finances. Il fut banni & ses biens confisqués.

(2) M. Bonamy dit, d'après du Cange, que l'Argentier du Roi n'étoit pas le Surintendant des Finances, mais l'homme chargé des dépenses de la maison du Roi, & auquel on remettoit pour cet objet une somme annuelle, dont il comptoit à la Chambre des Comptes. Il paroît cependant que Jacques Cœur avoit l'administration des Finances du Royaume.

revoir le procès de Jacques Cœur, & tout opposé qu'étoit ce Prince à l'administration de Charles VII, tout ami de Jacques Cœur, tout ennemi du Comte de Dammartin-Chabannes, qui avoit présidé à la condamnation de Jacques Cœur, & qui avoit eu part à sa confiscation, Louis ne trouva pas de quoi faire réformer ce Jugement; il y eut cependant sous Charles VIII une transaction entre les Chabannes & les héritiers de Jacques Cœur, au sujet de la confiscation de ce Ministre, dont l'industrie & les richesses furent d'ailleurs utiles à la France.

Nous venons de dire tout ce que les vraisemblances communes offrent de plus fort contre lui; mais nous ne devons pas dissimuler qu'un Savant, qui a fait une étude particulière du procès de cet homme célèbre & de tous les faits qui le concernent, le représente non-seulement comme innocent, mais comme une des plus illus-

ſtres & des plus reſpectables victimes que la foibleſſe ait jamais ſacrifiées à la haine & à l'envie. Charles VII, ſelon M. Bonamy, fut redevable à Jacques Cœur de l'ordre qui regna dans ſes finances, de la ſuppreſſion des abus qui s'étoient introduits dans la fabrication des monnoies, du rétabliſſement du commerce, que les guerres contre l'Angleterre avoient entièrement détruit, & auquel il ſut donner une étendue & une activité inconnues juſqu'à lui. Jacques Cœur ne fut pas moins utile à ſon Maître que les Dunois, les La Hire, les Saintrailles, les Chabannes, & ces héros ſans doute auroient été moins heureux dans leurs exploits, s'ils n'euſſent été ſecondés par les ſoins vigilans de Jacques Cœur, & par ſon intelligence pour l'approviſionnement des armées qu'ils commandoient. Peut-être auroit-on pu lui objecter que le commerce qu'il faiſoit avec les finances de l'Etat, il le faiſoit

pour son propre compte, & qu'il n'enrichissoit que lui; on ne voit pas cependant que ce reproche lui ait été fait. Ce commerce étoit immense, il en faisoit plus à lui seul que tous les Marchands de l'Europe ensemble. Il avoit en propre une douzaine de Navires, qui étoient sans cesse en mouvement; il avoit enlevé aux Génois & aux Vénitiens le commerce de l'Egypte & des Echelles du Levant. L'immensité de ses richesses fit croire qu'il avoit le secret de la pierre philosophale; ce secret, suivant Borel, lui avoit été communiqué dans son enfance par Raimond Lulle. Ses richesses & sur-tout sa faveur excitèrent l'envie, son luxe irrita. « Ce » fut là son plus grand crime, dit La Thaumasière, » ses richesses donnè» rent envie à des vautours de Cour » d'en poursuivre la confiscation. » Pour le perdre dans l'esprit du Roi, on commença par lui imputer la mort d'Agnès Sorel. Agnès étoit bien éloi-

gnée d'un tel ſoupçon, elle l'avoit nommé un de ſes exécuteurs-teſtamentaires; il fut avéré qu'elle n'avoit pas été empoiſonnée, qu'elle étoit morte en couche, & que ſon enfant avoit vécu ſix mois après elle. Jeanne de Vendôme, qui s'étoit portée pour accuſatrice de Jacques Cœur, fut condamnée à lui faire amende-honorable; mais il ſuccomba ſous d'autres accuſations.

Il avoit, diſoit-on, fait ſortir de l'argent du Royaume.

Il eſt clair que par la balance du commerce, il arrivoit tantôt que l'argent ſortoit, & tantôt qu'il entroit.

Il avoit renvoyé à Alexandrie un eſclave Chrétien, qui s'étoit réfugié en France & qui, à ſon retour en Egypte, avoit abjuré le Chriſtianiſme.

Jacques Cœur répondoit qu'il avoit ignoré que cet eſclave fût Chrétien; que d'ailleurs la bonne-foi du commerce avoit exigé qu'il renvoyât un eſclave fugitif à ſon Maître, qui le ré-

clamoit, & que tel avoit été l'avis de tous les Négocians qu'il avoit assemblés exprès à Montpellier pour les consulter sur cette affaire.

Il avoit vendu des armes aux Mahométans, qui les avoient employées avec succès contre les Chrétiens.

Il répondoit qu'il ne les avoit vendues qu'avec la permission du Pape. On lui donna des Commissaires, « qui » furent en même temps, dit M. Bonamy, » ses ennemis, ses geoliers » & ses Juges. » On a encore la liste des gens de la Cour, auxquels il avoit prêté de l'argent sans intérêt. Cette liste est longue (1), & tous ces débiteurs regardant la condamnation de Jacques Cœur comme une quittance pour eux, travaillèrent à sa perte ; ils

(1) Elle contient des Evêques, des Maréchaux de France, des Chevaliers, des Chambellans, Echansons, Secrétaires du Roi, Maîtres des Requêtes, &c.

furent bien secondés par les Juges & par le Gouvernement.

A peine Jacques Cœur étoit-il arrêté, que le Roi avoit déja prélevé sur ses biens cent mille écus, & ses nombreuses terres étoient destinées d'avance à ses Juges. On le transféra sans raison dans une multitude de prisons différentes; les Juges parurent se refuser avec affectation aux preuves de son innocence. Il avoit allégué des permissions des Papes Eugènes IV & Nicolas V pour la vente des armes faite aux infidèles; il avoit dit que si ces permissions ne se trouvoient point à Montpellier ou à Aigues-mortes entre les mains de ses Facteurs, elles se trouveroient infailliblement à Rome. Elles ne se trouvèrent ni à Montpellier, ni à Aigues-mortes; on le condamna sur ce fondement, & après la condamnation, elles se trouvèrent à Rome où l'on n'avoit pas voulu envoyer. Il alléguoit le privilège de cléricature,

& son Evêque le réclamoit; au lieu d'admettre ses lettres de tonsure, qu'il offroit de produire, on aimoit mieux interroger des Barbiers pour savoir si en le rasant, ils lui avoient fait la tonsure, ou s'ils en avoient apperçu des vestiges: enfin on vouloit le perdre, & on le perdit; ses débiteurs furent quittes & ses Juges partagèrent ses dépouilles; on déclara qu'il avoit encouru la peine de mort; mais à la prière du Pape, le Roi lui remit cette peine, & se contenta de le bannir. On le retint moitié libre, moitié prisonnier chez les Cordeliers de Beaucaire; sans doute pour tirer de lui les éclaircissemens nécessaires au sujet de ses Facteurs & des fonds qui devoient lui rentrer. Il fit savoir son sort à un de ses Facteurs, nommé Jean de Village, qui lui étoit resté fidèle. Celui-ci vint se loger chez les Cordeliers de Tarascon, Ville située sur la rive gauche du Rhône, vis-à-vis de Beaucaire, & par

des intelligences pratiquées entre les Cordeliers de ces deux Villes, il trouva le moyen d'enlever Jacques Cœur, pour lequel il avoit préparé un Navire tout armé, qui le porta en sûreté à Rome. Jean de Village rendit à Jacques Cœur le compte le plus exact de ses fonds & de leur emploi; ils partagérent le profit. La plupart des Facteurs de Jacques Cœur étoient des hommes distingués par les talens, plusieurs d'entr'eux parvinrent à de grands emplois ou acquirent une grande fortune par des travaux utiles, ce qui prouve que Jacques Cœur avoit le mérite d'un homme d'Etat, celui de se connoître en hommes. Quelques-uns de ces Facteurs se piquèrent, comme Jean de Village, d'une fidélité inviolable envers un bienfaiteur & un ami malheureux; la remise qu'ils lui firent de ses fonds, adoucit la rigueur de son sort.

La prise récente de Constantinople

par Mahomet II, répandoit alors la terreur dans l'Europe. Calixte III, à son exaltation, avoit juré de faire la guerre aux Turcs, & de ne rien négliger pour reprendre cette Capitale de l'Empire Grec; abandonné par tous les Princes Chrétiens, il ne fut presque secondé que par ce même Jacques Cœur, condamné pour avoir fourni des armes aux Infidèles. Cet homme, propre à tout & capable de tout se mit à la tête des troupes de l'Eglise; mais en traversant l'Archipel, il tomba malade dans l'île de Chio, & y mourut. Jean d'Auton, Historien de Louis XII, & qui avoit vécu avec les enfans de Jacques Cœur, dit qu'il y est enterré dans l'Eglise des Cordeliers. Sa femme, Macée de Léopard, étoit morte de chagrin dans le cours de son procès. L'histoire du second mariage de Jacques Cœur dans l'île de Chypre, & de sa econde fortune plus grande que la première & des deux

filles qui naquirent de ce second mariage, & qu'il maria & dota richement, n'est qu'une fable impossible. Les dates ne s'accordent point avec cette histoire, puisque l'Arrêt de Jacques Cœur est du 29 Mai 1453, & qu'il mourut en 1455. L'obituaire de S. Etienne de Bourges lui donne le titre de *Capitaine-Général de l'Eglise contre les Infidèles*; & Charles VII, auquel il recommanda ses enfans en mourant, déclare dans des Lettres du 5 Août 1457, *que Jacques Cœur étoit mort en exposant sa personne à l'encontre des ennemis de la Foi Catholique.*

Les enfans de Jacques Cœur, sur-tout son fils aîné, Archevêque de Bourges, ne cessèrent de solliciter la réhabilitation de sa mémoire & la restitution de ses biens. Dès le vivant de Jacques, ils avoient voulu faire casser l'Arrêt, leurs moyens de cassation avoient été rejetés *comme impertinens & contraires à l'honneur & autorité du Roi*; cepen-

dant le Roi, touché des malheurs de Jacques Cœur & de sa famille, rendit à ses enfans une partie de la confiscation, & ils renoncèrent au reste. Mais lorsqu'au commencement du règne suivant, ils virent le Comte de Dammartin-Chabannes tombé à son tour dans la disgrace, ils lui redemandèrent la part qu'il avoit eue de la dépouille de leur père, & sollicitèrent de nouveau la révision du procès. Cette affaire fut appointée au Parlement. Geoffroi Cœur, resté seul des enfans de Jacques, se saisit par voies de fait des biens du Comte de Dammartin, & Louis XI parut se déclarer pour lui contre le Comte; mais celui-ci s'étant sauvé de la Bastille, & ayant pris parti contre Louis XI dans les troubles civils, fit Geoffroi Cœur prisonnier, fit trembler Louis XI lui-même. A la paix, le Comte de Dammartin fut rétabli dans ses biens, Geoffroi Cœur fut abandonné; mais le procès continua; il

dura plus & que Louis XI, & que Geoffroi Cœur, & que le Comte de Dammartin. Enfin les heritiers des deux contendans terminèrent, sous Charles VIII, ce différend par une transaction du 3 Septembre 1489. Ils partagèrent les biens de Jacques Cœur, & la terre de Beaumont est encore aujourd'hui possédée à titre héréditaire par des descendans de Germaine Cœur, fille de Geoffroi & petit-fille de Jacques Cœur.

Au reste, dans cette petite guerre, moitié de plume, moitié d'épée, entre les Cœurs & les Chabannes, on peut voir l'image de toutes les guerres, où les hostilités ne font que fatiguer & qu'épuiser, sans rien décider, jusqu'à ce qu'elles viennent aboutir à un traité, violé, s'il est injuste; respecté, s'il contient une transaction, c'est-à-dire, si de part & d'autre on a su faire des sacrifices à la paix.

Quant à la transaction particulière

des héritiers de Jacques Cœur & du Comte de Dammartin, elle avoit un grand inconvénient; c'est qu'on n'avoit pu transiger sur les biens, sans transiger en même temps sur l'honneur de ces deux hommes célèbres.

Tous ces fameux procès, dont le règne de Charles VII est l'époque, annoncent dans l'Etat quelques désordres inséparables des conjonctures où Charles VII s'étoit trouvé; ils annoncent aussi de l'attention à réparer ces désordres. La condamnation de deux hommes, tels que le Duc d'Alençon & le Comte d'Armagnac, montre à-la-fois l'affermissement de l'autorité Royale à travers tant de troubles, & l'inflexible équité de Charles VII : sa clémence est d'ailleurs connue. *Il détestoit les délateurs, & pardonnoit volontiers*, c'est le témoignage que lui rend un Auteur contemporain.

M. le Président Hénault, si souvent cité pendant sa vie & si digne de l'être

après sa mort, a porté sur ce Prince un jugement sévère. « Charles VII, » dit-il, ne fut en quelque sorte que » le témoin des merveilles de son rè- » gne. » Ce mot paroît autorisé à quelques égards par un des surnoms qui furent donnés à ce Prince ; on l'appela *le bien servi* ; on l'appella aussi *le Victorieux*, & il nous semble qu'il eut part à ses victoires ; il nous semble qu'il mérita les services de ses sujets, & qu'il sut les récompenser. On peut lui reprocher des momens, de longs momens de découragement & de langueur, la mollesse trop souvent mêlée aux travaux de la guerre & de la politique, des fêtes déplacées, parmi les plus importantes affaires & les périls les plus pressans ; La Hire put lui dire : *on ne sauroit perdre son Royaume plus gaiement* : mais tout fut réparé, il étoit toujours aisé de rappeler ce grand Roi à la gloire & au devoir.

Abr. Chron. Charles VI.

De tous nos Rois, Charles VII est

celui auquel Henri IV a le plus ressemblé, quoiqu'il se piquât davantage d'imiter François I. Charles VII & Henri IV, tous deux élevés durement, formés par le malheur, exercés par la pauvreté, proscrits dans leur jeunesse, eurent leur Royaume & tous les cœurs à conquérir; tous deux triomphèrent & de leurs sujets & de l'ennemi étranger; Mayenne fut pour Henri IV ce que le Duc de Bourgogne avoit été pour Charles VII; Catherine de Médicis ce qu'avoit été Isabelle de Bavière; mais du moins Catherine n'étoit que la belle-mère de Henri IV. Charles VII étoit fils d'Isabelle, & le seul fils qui lui restât. Charles VII & Henri IV eurent ce mélange de qualités brillantes & de foiblesses aimables qui fait les caractères intéressans. Tous deux voulurent le bonheur public, & y travaillèrent, tous deux furent chéris de leur peuple, tous deux eurent des amis. Si Tanneguy du Châtel fut un ami

moins utile que Sully, ce fut peut-être un ami plus tendre. Charles VII & Henri IV, pendant que leur gloire remplissoit l'Europe, & que leur Royaume les bénissoit, étoient les plus malheureux des hommes dans leur maison, l'un par son fils, l'autre par sa femme.

Quel spectacle que celui d'une Cour qui attend un mauvais Roi! L'intrigue s'éveille, le vice triomphe, son affreuse joie annonce ses affreuses espérances; la vertu va soufrir, déja elle se tait & se cache. Le premier moment de la mort de Charles VII annonça Tibère arrivant après les belles années d'Auguste. « *Nous avons perdu notre Maître*, disoit le brave Dunois; » *que chacun songe à se pour-* » *voir.* Chacun n'y songeoit que trop. Tandis que le peuple, qui ne sait rien dissimuler, pleuroit son père & son ami, personne à la Cour n'osoit plus se vanter d'avoir aimé Charles VII; la crainte de déplaire au Prince om-

brageux qui s'avançoit, avoit glacé tous les cœurs, on n'osoit pas même rendre au Roi mort les dernières devoirs, on négligeoit jusqu'aux soins de sa pompe funèbre. Du Châtel seul, indigné de ce lâche abandon, se chargea de tout, fit les frais des obsèques (1), ne les réclama point, & n'en fut remboursé que dix ans après. Une disgrâce fut le fruit de son zèle, il s'y étoit attendu, & l'avoit desirée, content de n'être rien quand son ami n'étoit plus. Le Comte de Dammartin, qui en saisissant le Dauphiné par l'ordre

(1) Dunois y contribua aussi pour appaiser d'indécentes contestations que les Moines de S. Denys élevoient à tout moment au sujet de leurs droits, & qui avoient fait abandonner le corps au milieu de la marche. Le Tanneguy du Châtel dont il est ici question, est le neveu de celui qui avoit sauvé Charles VII, alors Dauphin, de la fureur des Bourguignons, & qui fut accusé de l'assassinat du Duc de Bourgogne à Montereau.

de Charles VII, n'avoit fait que son devoir, fut mis à la Bastille.

Louis XI témoigna aussi son ressentiment aux Officiers de son père, qui, par tendresse ou par devoir, s'étoient cru obligés d'user d'une sorte de violence pour lui faire prendre ou la nourriture ou les remèdes nécessaires; ils avoient, disoit-il, manqué à la majesté Royale. Ces incroyables indécences étoient les préludes du règne de Louis XI.

Celui de Charles VII est l'époque de plusieurs changemens assez considérables dans l'Administration. Le Concile de Bâle, si conforme à l'esprit du Concile de Constance, & si contraire à l'esprit de la Cour de Rome, la Pragmatique-Sanction, formée des décrets du Concile de Bâle, rétablirent l'ancienne discipline, & consacrèrent les Libertés de l'Eglise. Nos Canonistes appellent tous la Pragmatique, le *Palladium* de la France con-

tre les entreprises de Rome; Louis XI la révoqua, parce qu'elle étoit l'ouvrage de son père, & elle resta, parce qu'elle étoit sage & juste. Louis XI le reconnut lui-même, & fit céder sur ce point sa haine pour la mémoire d'un père, à ses propres intérêts mieux consultés. En effet, anéantir cette Loi sans rien mettre à la place, c'étoit livrer la France à l'avidité Italienne, c'étoit consacrer toutes les extorsions dont le Clergé de France avoit tant gémi, sur-tout pendant le séjour des Papes dans Avignon & pendant le cours du grand schisme d'Occident. Lorsque François I abolit la Pragmatique, il y substitua le concordat, il régla & borna les prétentions du Pape, & accrut la puissance Royale, en revendiquant la nomination aux Bénéfices.

Le Concile de Bâle ne fut qu'une longue guerre entre le Pape Eugène IV & les Pères du Concile. La France étoit pour le Concile, l'Angleterre fut

pour le Pape, parce que le Concile de Bâle avoit refusé de ratifier le traité de Troyes. Le Concile l'emporta, il déposa Eugène, mit en sa place Amé ou Amedée VIII, Duc de Savoye, qui ayant quitté le Trône, vivoit en habit d'hermite dans la solitude de Ripailles. L'ambition revint le séduire sous cette nouvelle forme, il accepta la Tiare & forma un nouveau schisme sous le nom de Felix V. La France reconnut Felix, l'Angleterre continua de reconnoître Eugène. Mais à la mort de celui-ci, Thomas de Sarzane ayant été élu, la France détermina Félix à l'abdication, & toute l'Eglise reconnut Sarzane, qui prit le nom de Nicolas V. Le grand objet de contestation entre Eugène & le Concile de Bâle, étoit la supériorité du Concile sur le Pape, décidée à Bâle comme à Constance.

Charles VII est le premier de nos Rois & le premier Souverain de l'Europe qui ait eu un Corps perpétuel

de troupes réglées, tenues ſous le drapeau en paix comme en guerre, aſſujetties à une diſcipline exacte, & formées par des exercices aſſidus.

Les incurſions continuelles des Anglois en France ſous les règnes précédens, la néceſſité de garantir le peuple de leurs ravages, la haine & la crainte qu'inſpiroient ces mortels ennemis du nom François, firent naître à Charles VII l'idée de cet établiſſement utile & dangereux, dont il ne vit que l'utilité. L'expulſion de ces mêmes Anglois facilita ſon entrepriſe, qui n'eût pas même pu être formée dans le temps où ils poſſédoient une partie de la France, encore moins dans le temps où ils y dominoient; il falloit des temps paiſibles avec le ſouvenir des temps orageux; il falloit l'aſcendant que donne la victoire pour tenter une révolution qui alloit changer la conſtitution de tous les Etats, donner à l'Europe une face nouvelle,

emporter par-tout la balance du côté de l'autorité absolue, & asservir les peuples pour les défendre.

On se rappelle que dans l'origine, les Nations Germaniques étoient purement militaires & ne connoissoient d'autre profession que celles des armes. Lorsque le Gouvernement civil fut formé, ou plutôt lorsqu'il y eut un Gouvernement, les moyens de servir l'Etat étant devenus plus nombreux, les professions se multiplièrent. Si celle des armes fut toujours la première, elle ne fut plus la seule; la défense de l'Etat dans chaque Nation, ne fut plus confiée qu'à une portion déterminée de la Nation. Le systême féodal avoit pourvu à cet objet important, d'une manière bien imparfaite. L'espèce de service militaire qu'il avoit introduite, n'étoit propre ni aux grandes entreprises, ni aux mesures concertées. Le peu de durée de ce service, le défaut de discipline, les de-

voirs mêmes des Vassaux, trop peu constans, trop arbitrairement partagés entre le Seigneur immédiat & le Souverain, ne formoient qu'une anarchie militaire, dont il ne pouvoit rien résulter de grand ni d'utile. Aussi ne voyoit-on que des incursions au lieu d'opérations; l'attaque & la défense étoient également dépourvues de principes; la guerre étoit un fléau, & n'étoit point un art. D'ailleurs dans les guerres civiles, l'autorité n'avoit point de forces certaines à opposer à la rébellion; les Vassaux se partageoient à leur gré entre les diverses factions, & si quelques principes de la féodalité étoient favorables au Souverain, l'intérêt des Vassaux lui étoit le plus souvent contraire. Nous avons vu des Rois belliqueux, tels que Henri II & Richard I en Angleterre, & Philippe Auguste en France, frappés de l'insuffisance du service féodal, chercher à le remplacer par des troupes réglées, qui dépendissent d'eux plus

plus particulièrement ; mais ces troupes, levées pour le besoin présent de chaque guerre, & retenues sous le drapeau en temps de guerre seulement, étoient toujours licenciées à la paix, parce qu'alors les subsides cessoient, & que les Rois n'étoient pas assez riches pour entretenir des troupes réglées en temps de paix. D'ailleurs des Nations encore libres ne l'auroient pas souffert; les Grands auroient senti qu'on cherchoit à se passer d'eux, en suppléant ainsi au service féodal ; les moindres Citoyens auroient pu sentir aussi combien cette institution pouvoit devenir funeste à la liberté. On souffroit ces troupes mercenaires pendant la guerre, parce qu'alors la nécessité forçoit la loi, & que le salut du peuple devenoit la loi suprême. De-là ces bandes d'Aventuriers, ressource équivoque pendant la guerre, fléaux certains pendant la paix, qui mettoient l'Etat en danger, après l'avoir défendu. Le fruit

principal que les Rois avoient prétendu en tirer, étoit d'avoir à leurs ordres des troupes plus dociles, plus dépendantes, dont ni l'obéissance ni le temps de service ne fussent bornés par les loix féodales. Ce fruit étoit perdu de plusieurs manières par l'effet du licenciement à la paix.

1°. Ces soldats, qui n'avoient d'autre métier que la guerre, ne trouvant plus à exercer ce métier, désertoient le Royaume, ou se faisoient brigands. Dans le premier cas, l'Etat les perdoit; dans le second, il étoit forcé de les combattre.

2°. Quelque guerre civile venoit-elle à s'allumer, c'eût été le moment de leur plus grande utilité, s'ils fussent toujours restés sous le drapeau; c'étoit le moment au contraire où la liberté qu'ils avoient recouvrée, pouvoit les rendre dangereux, parce qu'alors ils choisissoient le Maître auquel ils vouloient se vendre, & grossissoient aussi

ſouvent le parti des rebelles que celui du Souverain.

3°. Si la guerre ſe rallumoit avec l'étranger, ces Aventuriers, ſans patrie, étoient auſſi diſpoſés à ſervir l'ennemi qu'à revenir ſous les drapeaux du Maître qui les avoit renvoyés.

Ces inconvéniens, éprouvés tant de fois pendant le cours de nos diſcordes civiles & de nos longues guerres contre les Anglois, avoient diſpoſé les eſprits au changement que Charles VII vouloit faire; l'avantage d'avoir un Corps de troupes exercées, aguerries, prêtes à repouſſer les Anglois à chaque invaſion, parut l'emporter ſur tous les inconvéniens qui pouvoient réſulter de cette nouveauté. D'ailleurs la puiſſance de Charles VII, conſidérablement augmentée par l'éclat de ſon règne, par la gloire de ſes ſuccès, ſur-tout par la réunion des Domaines qui avoient appartenu aux An-

glois, pouvoit le mettre plus aisément au-dessus de quelques légères contradictions. Ce fut donc sans inquiétude & sans résistance qu'on vit Charles VII, lorsqu'il licencia ses troupes en 1445, après l'expulsion des Anglois, conserver un Corps de neuf mille hommes de cavalerie & de seize mille d'infanterie, les distribuer dans les différentes Places du Royaume, nommer des Officiers pour les commander & les discipliner. Les plus distingués d'entre les Nobles, les plus grands Seigneurs de la Cour briguèrent l'honneur d'entrer dans cette milice nouvelle, tant la gloire de Charles VII imposoit à la Nation, tant la Noblesse devenoit docile aux volontés du Souverain! La milice féodale perdit insensiblement sa réputation, elle devint un objet de raillerie & de mépris pour des soldats accoutumés à une discipline régulière, & il ne nous est plus resté qu'une foible image de cette an-

cienne milice dans la convocation très-rare du ban & arrière-ban.

« En ôtant aux Nobles, dit M. Robertson, » la direction de la force » militaire de l'Etat, Charles VII porta » un coup terrible à l'aristocratie féodale, & la blessa profondément dans » le principe même de sa force. »

Il paroît que, loin d'augurer mal d'un tel changement, la Nation crût avoir acquis par-là une supériorité nouvelle sur sa rivale; mais les innovations les plus heureuses ne peuvent procurer aucun avantage durable. Qu'une Nation se charge de sa propre défense; que tout citoyen soit soldat pour la patrie, ou qu'on entretienne des troupes réglées; que ces troupes soient plus ou moins nombreuses, plus ou moins exercées; qu'elles soient levées pour le besoin du moment à chaque guerre, ou conservées en tout temps; qu'on parvienne enfin à entretenir toujours, au milieu même de la paix,

des armées immenſes & ruineuſes ; toutes ces variations laiſſent toujours deux Nations rivales au même point relatif, parce que l'une ſe regle ſur l'autre & fait les mêmes efforts. Tout ce qui en résulte, lorſque ces efforts ſont exceſſifs, c'eſt l'epuiſement de toutes les Nations, c'eſt l'oppreſſion du peuple dans chaque Etat, c'eſt la néceſſité de l'accabler d'impôts pour entretenir des troupes, & d'entretenir des troupes pour lever des impôts. Voilà ce que produit la guerre; c'eſt elle qui, tenant les eſprits dans une fermentation perpétuelle, fait ſacrifier toutes les vues lointaines, toutes les prévoyances de l'avenir, tous les intérêts de l'intérieur au deſir de ſe procurer la ſupériorité du moment ſur l'ennemi étranger.

Charles VII n'avoit point vu dans l'avenir tous les abus poſſibles d'une inſtitution alors utile ; ſes intentions étoient pures, il ne vouloit point atta-

quer, il ne vouloit qu'avoir une défense toujours prête. Pour entretenir ses Compagnies d'ordonnance & ses francs-Archers, il rendit la taille universelle & perpétuelle. Personne n'en murmura, on connoissoit sa modération & sa justice; la Nation, qui sentoit comme lui la nécessité d'assurer la défense commune, vit dans cet arrangement une précaution prise par un père, plutôt qu'un tribut imposé par un Maître; elle n'eut point pour lors à se repentir de sa confiance; jamais cette imposition ne fut augmentée sous Charles VII; il n'en fut pas de même sous Louis XI. Observons qu'elle prend sa source dans les guerres contre les Anglois. Une Nation Monarchique fait rarement la guerre, sans qu'il en coûte au dedans à la liberté & à la propriété.

Ce règne est aussi l'époque des premières alliances de la France avec les Suisses.

Charles VII étendit ses soins sur les divers objets du Gouvernement ; il fit des Réglemens utiles pour prévenir les abus & les déprédations dans la perception des finances. L'année 1453 est remarquable par le fameux Edit pour la rédaction des Coutumes, pour l'abréviation des procès, pour la réformation de la Justice dans tous ses points ; Charles VII institua le Parlement de Toulouse & la Cour des Aides de Montpellier.

L'Europe étoit, pour ainsi dire, en travail alors. La Chevalerie tomboit, la guerre devenoit systématique, l'attaque & la défense des Places se perfectionnoient, l'artillerie faisoit des progrès ; Malatesta, Prince de Rimini, inventoit le mortier & les bombes, ou du moins l'usage des *engins volans*, qui en produisoient les effets, découverte ou abandonnée ou négligée depuis, & qui n'a reparu en France qu'en 1634. La destruction de l'Empire d'O-

rient & la prise de Constantinople faisoient refluer les Sciences vers le Midi & le Couchant de l'Europe ; l'Imprimerie découverte multiplioit, éternisoit les monumens du Génie ; la Navigation s'étendoit, le Commerce devenoit familier à des Nations jusques-là toutes militaires ; les richesses de Jacques Cœur, comme nous l'avons dit, étoient dues en partie à un commerce inconnu jusqu'à lui ; les Portugais commençoient à chercher une route vers les Indes Orientales par l'extrémité méridionale de l'Afrique. Tout annonçoit un nouvel ordre de choses ; tout tendoit aux découvertes, aux jouissances, à la communication des biens & des lumières ; le systême de guerre auroit dû y perdre ; les passions & la cupidité le soutinrent.

Charles VII fut supérieur à tous les Princes de son temps son gouvernement fut long-temps proposé pour modèle, ainsi que celui de S. Louis.

& de Charles V ; la France dans tous ses malheurs rappeloit les principes & les loix de ces Princes justes, comme l'Angleterre, sous la tyrannie des Normands, redemandoit les loix d'Edouard le Confesseur ; on regrettoit dans Charles VII cette magnificence décente qui imposoit à l'étranger sans fouler le citoyen ; cette économie qui, retranchant toute dépense superflue & n'appliquant les revenus de l'Etat qu'aux besoins de l'Etat, trouvoit des ressources pour soulager les misères particulières, & des moyens pour prévenir la misère publique ; cet amour de l'ordre qui rend l'administration juste ; cet amour de l'humanité qui rend l'autorité paternelle ; ce respect pour ses engagemens, qui lui a mérité ce témoignage de l'Histoire, *que sa parole étoit parole de Roi, & tenue pour loi.*

Si l'on considère Charles VII dans ce qui concerne la rivalité des deux Nations, il a plus ôté aux Anglois,

que la démence de Charles VI ne leur avoit donné ; il a eu sur Henri VI la même supériorité que Henri IV & Henri V avoient eue sur Charles VI. Le contraste de la fortune de Charles VII & de celle de Henri VI mérite d'être observé. Henri VI au berceau, Conquérant de la France, Roi de l'Angleterre, tyran de l'Irlande, étoit le plus puissant Souverain de l'Europe; ce bonheur, qu'il n'avoit pu sentir, lui fut vendu bien cher dans la suite. Sa vie fut un tissu d'humiliations & de disgraces. Charles VII à vingt ans n'étoit qu'un banni au milieu de son Royaume ; il finit par être le plus heureux des vainqueurs & le plus grand Roi de son temps.

CHAPITRE XI.

Louis XI en France ;
Et encore Henri VI en Angleterre.

Depuis l'an. 1461. jusqu'en. 1471.

LA rivalité de la France & de l'Angleterre, qui avoit été jusqu'ici le principal objet de l'Europe, va se ralentir, & quand elle paroîtra se ranimer par intervalles, elle ne sera plus qu'un accessoire à d'autres intérêts & à d'autres querelles. L'Angleterre, trop occupée chez elle par la querelle des deux Roses, va perdre de vue sa rivale, & les passions de Louis XI, ouvrant à la France une source nouvelle de rivalité avec les Maisons de Bourgogne & d'Autriche, la France ne s'occupera plus de l'Angleterre que relativement à ce dernier objet.

Nous avons laissé la Rose blanche d'Yorck triomphante, & la Rose rouge de Lancastre dans l'oppression. Le Duc d'Yorck vient au Parlement, il se place sous le dais, pose la main sur le Trône, n'ose encore s'y asseoir. L'Archêveque de Cantorbéry lui demande s'il a été rendre ses respects au Roi ; le Duc rougit & répond, après un moment de silence : *Je ne connois point de Roi à qui je doive des respects.* C'étoit la première fois qu'il parloit si clairement de ses prétentions au Trône ; jusques-là, il n'avoit parlé que des abus du Gouvernement, & ses plaintes mêmes excluoient l'idée d'une réclamation.

Stowe, p. 409 & suiv. Hall, fol. 169 & suiv. Graft. pag. 505 & suiv. Hollingshed, p. 655 & suiv. Cotton, p. 665 & suiv.

Il envoya au Parlement un Mémoire, où il exposoit ses droits ; ils eussent été incontestables dans un pays où l'ordre successif auroit été réglé ; mais on opposoit au Duc d'Yorck le silence de la Maison de Mortemer, lorsque celle de Lancastre étoit mon-

tée sur le Trône ; la sanction du Parlement, qui avoit consacré cette révolution ; soixante ans de possession acquise par les Lancastres ; trente ans de possession acquise par Henri VI personnellement. Le Duc d'Yorck répondoit que le silence de la Maison de Mortemer avoit été forcé ; que si le Parlement avoit eu autrefois de bonnes raisons pour transporter la Couronne à la Maison de Lancastre, il en avoit aujourd'hui de meilleures encore pour la rendre au descendant de la Maison de Mortemer ; qu'il n'y avoit ni possession ni prescription contre les droits de la nature. Le Parlement, chargé de juger ce grand procès, fit une transaction entre les Contendans ; il conserva la Couronne à Henri VI pour sa vie, & nomma le Duc d'Yorck son successeur, quoique Henri VI eût un fils. C'étoit le même arrangement qui s'étoit fait entre le Roi Etienne & Henri II, & cet arrangement avoit

eu lieu au préjudice du fils d'Etienne. Le Duc d'Yorck resta maître de la personne de Henri VI, auquel il étoit indifférent d'être gouverné par sa femme ou par son ennemi. Le Duc fit ordonner par Henri VI à Marguerite de revenir à Londres, bien sûr qu'elle désobéiroit, & bien résolu, sur cette désobéissance, de la faire traiter en ennemie de l'Etat. Marguerite apporte elle-même sa réponse à la tête de dix-huit mille hommes; elle défait le Duc d'Yorck & le Comte de Rutland son second fils, dans leurs propres Etats, à la bataille de Wakfeild, où ils périrent tous les deux, & fait exposer leurs têtes sur les murs d'Yorck avec celle du Comte de Salisbury, qui, ayant été blessé & pris, fut décapité. On mit par dérision une couronne de papier sur la tête du Duc d'Yorck; le Comte de Rutland avoit été massacré de sang-froid après la bataille, comme le premier Prince de Condé le fut

1460.

Polyd. Virg. pag. 150 & suiv.

Hollingshed.

Grafton.

dans sa suite après la bataille de Jarnac; atrocités communes dans les guerres civiles, où toutes les passions cruelles sont en mouvement. Rutland étoit dans l'âge le plus tendre & encore sous la conduite d'un Gouverneur. Ce Gouverneur, nommé Robert Aspalle, voyant la bataille perdue, avoit retiré son élève de la mêlée; ils rencontrent le Baron de Clifford: *Quel est cet enfant?* demande Clifford d'un ton farouche: l'enfant & le Gouverneur tombent à ses genoux: *c'est le Comte de Rutland*, s'écrie le Gouverneur; *ayez pitié de son innocence; & respectez le sang de vos Rois. C'est le sang de mon ennemi*, repliqua Clifford, *son père a tué le mien* (1): *si je tenois la race entière, je l'exterminerois, comme celui-ci*; en même temps il lui plonge un poignard dans le sein.

Il restoit pour la vengeance de ces

---

(1) A la bataille de Saint-Albans.

Princes le Comte de la Marche, fils aîné du Duc d'Yorck & Warwick. Le Comte de la Marche avoit pour lui le charme de l'affabilité, l'intérêt des graces, de la jeunesse, du malheur, & la gloire imposante de Warwick; ce Général lui tenoit lieu de père. Marguerite eut l'honneur de vaincre Warwick à la bataille de Barnet (1), & 1461.
de mettre Henri VI en liberté, c'est-à-dire dans sa dépendance. Si elle eût marché droit à Londres, la guerre étoit peut-être finie.

Le Comte de la Marche, cherchant à joindre Warwick, débuta par une victoire; il battit à la Croix de Mortemer, dans le Comté d'Hereford, les troupes de Lancastre, & fit prisonnier Owen Tudor. Ce Gentilhomme Gallois, auquel on a contesté la Noblesse, avoit épousé Catherine de France, fille de Charles VI, veuve de

Ibid.

---

(1) Ou seconde bataille de Saint-Albans.

Henri V, mère de Henri VI. Il mourut sur un échaffaud; sa race monta sur le Trône.

Edouard vainqueur exécute ce que Marguerite avoit négligé; il marche vers Londres, Warwick le présente au peuple, il est proclamé, c'est Edouard IV.

Il affermit ses succès; secondé de Warwick, il abat le parti de Lancas-
1461. tre à la bataille de Towton, où Marguerite avec une armée supérieure fut mise en déroute.

Cette bataille de Towton est une des plus sanglantes & des plus acharnées que la querelle des deux Roses ait produites. Elle dura deux jours. La perte fut grande des deux côtés, on la fait monter en tout à trente-six mille hommes; les Historiens ne parlent que de rivières & de ruisseaux teints de sang, que *de ponts de cadavres* sur lesquels on les traversé. Edouard avoit donné l'ordre affreux de passer tout au

fil de l'épée, sans faire de prisonniers. Voilà les guerres civiles.

Nous omettons une multitude de combats moins importans, mais toujours très-meurtriers, dans l'un desquels fut tué ce Clifford, assassin du Comte de Rutland.

Marguerite ne perdoit jamais le courage & trouvoit toujours des ressources. Le seul intérêt de règner sous le nom de son mari, lui avoit fait tout entreprendre; l'intérêt de faire règner son fils fut encore plus puissant sur son ame. La tendresse maternelle, source de tant de force & de foiblesse, l'élevant au-dessus d'elle-même, fit de cette ambitieuse, une héroïne intéressante. Elle n'avoit plus de parti en Angleterre, il lui restoit à soulever les ennemis de ce Royaume; elle obtint un asyle en Ecosse, c'étoit tout ce que cet Etat pouvoit faire pour elle pendant la minorité de son Roi; il fallut même qu'elle achetât cette faveur, en cédant Ibid.

à l'Ecosse l'importante Place de Berwick.

La France pouvoit fournir des secours plus efficaces. Depuis le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, le parti de Lancastre, comme nous l'avons dit, s'appeloit en Angleterre *le parti François* ; les Yorckistes au contraire avoient toujours montré beaucoup de zèle contre la France. Louis XI devoit donc être l'ennemi d'Edouard & de la Rôse blanche ; mais ce systême ayant été celui de son père, il étoit à craindre qu'il ne s'en écartât ; les conjonctures servirent les intérêts de Marguerite. Louis XI avoit mis tout en feu dans son Royaume par cet acharnement même à détruire en toutes choses l'ouvrage de son père, à destituer arbitrairement tous ses Officiers, à mettre de la violence & de la fourberie partout où son père mettoit de la raison & de la franchise. Tous les Princes, tous les Grands étoient ennemis de

Louis XI. Ils formèrent dans la ſuite contre lui cette *ligue du bien public*, dont le malheur public fut le fruit ; les Ducs de Bourgogne & de Bretagne (1) en furent les chefs ; ils avoient depuis long-temps, du moins Louis les en ſoupçonnoit, des intelligences avec le parti d'Yorck ; cette raiſon diſpoſa Louis favorablement pour Marguerite, qui vint à Paris implorer ſes ſecours. Louis étoit avare, Marguerite n'en put tirer qu'une ſomme de vingt mille écus. Pierre de Brézé, Sénéchal de Normandie, la ſervit mieux. Enflammé pour elle de ce zèle de Chevalier qu'Iſabelle, femme d'Edouard II, avoit autrefois inſpiré à Jean de Hainault (2), il lui fournit des trou-

(1) Ce Duc de Bretagne étoit François II, dernier Duc de la Maiſon de Dreux ; père d'Anne de Bretagne, neveu du Connétable de Richemont.

(2) V. l'Hiſtoire de la Rivalité de la Fr. & de l'Angl. tom. II. chap. 15, pag. 257 & ſuiv.

pes de l'aveu du Roi, & s'embarqua lui-même avec elle pour l'Angleterre. De nouvelles disgraces y attendoient
Ibid. cette Reine infortunée. Repoussée des premières côtes où elle voulut aborder, battue par la tempête, séparée de Brézé, qui ne la rejoignit qu'avec peine à Berwick, s'étant sauvé du naufrage dans une barque de pêcheur,
1462. elle alla perdre la bataille d'Hexham. Peu de temps après, Henri VI, que le Parlement venoit de déclarer usurpateur, après l'avoir si long-temps reconnu pour Roi, tomba entre les mains du vainqueur, qui l'enferma dans la tour de Londres, vicissitudes ordinaires de la guerre, qui en prouvent l'inutilité. Voici qui en prouve l'atrocité. On lia ce malheureux Roi sur un cheval, on le conduisit ainsi à Londres, où on l'abandonna aux outrages de la populace, & le Comte de Warwick lui-même n'eut pas honte de l'insulter dans cet état.

Pendant que Henri entroit dans sa prison, Marguerite errante, abandonnée, dépourvue de tout, se cachoit dans les bois, s'enfonçoit dans les déserts, insensible à ses dangers, tremblante pour son fils qu'elle tenoit entre ses bras; des voleurs la dépouillent, & prenant querelle entr'eux pour le partage du butin, lui laissent la liberté de s'échapper avec son fils. A quelque distance de-là elle rencontre un autre voleur; la fatigue, l'épuisement ne lui permettent plus de fuir; son courage lui fournit une de ces ressources qui n'appartiennent qu'aux grandes ames; elle s'avance vers cet homme avec une majesté qui l'étonne; elle remet le Prince dans ses mains: *Tiens, mon ami*, lui dit-elle, *sauve le fils de ton Roi.* Cet homme saisi d'une pitié respectueuse à la vue d'une telle infortune, flatté d'ailleurs du grand personnage dont il se voit chargé, répond à cette sublime confiance par une noble

fidélité ; il oublie que sa fortune pourroit être le prix d'une délation, il porte le Prince, il aide à marcher à la Reine, & les conduit tous deux au bord de la mer, où ils s'embarquèrent pour l'Ecluse.

Le Duc de Sommerset ayant été pris à la bataille d'Hexham, eut la tête tranchée. Il étoit fils de celui qui avoit été tué à la première bataille de S. Albans, & il lui avoit succédé dans la faveur de la Reine. Il lui restoit deux frères, qui s'enfuirent dans les Pays-Bas avec Holland, Duc d'Exeter ; celui-ci avoit épousé une sœur d'Edouard IV ; mais étant petits-fils d'une Lancastre, il avoit préféré la Rose rouge à la Rose blanche. Ils souffrirent toutes les horreurs de la misère. Philippe de Comines raconte qu'il rencontra dans les Pays-Bas un mendiant, nus pieds, couvert de haillons & prêt à mourir de faim, c'étoit le Duc d'Exeter. Ces Seigneurs ayant tout à crain-

Mém. de Ph. de Com. l. 3, c. 4.

dre

dre, n'avoient osé se faire connoître à la Duchesse de Bourgogne, quoiqu'elle fût petite-fille d'une Lancastre. Le besoin pressant les ayant forcé de se découvrir, ils vécurent quelque temps d'une petite pension qu'elle leur fit donner.

Les malheurs du parti de Lancastre étoient trop grands pour ne pas refroidir le foible intérêt que la France & l'Ecosse avoient pu y prendre. Louis XI se mit à traiter avec Edouard, & Marguerite alla mettre son fils sous la protection du Duc de Bourgogne (1), Prince beaucoup plus généreux que Louis XI. Le Duc ne put que donner un asyle à ces infortunés ; mais bientôt des révolutions nouvelles leur envoyèrent un défenseur qu'ils n'attendoient pas.

Edouard IV voulant faire une alliance

(1) C'étoit encore Philippe le Bon ; l'Infante de Portugal, son épouse, descendoit du Duc de Lancastre, fils d'Edouard III.

solide avec Louis XI, demandoit en mariage Bonne de Savoye, sœur de la Reine de France. Warwick négocioit cette affaire à la Cour de Louis, il réussit, & les articles furent arrêtés; mais pendant que la politique formoit ces nœuds en France, les passions en ordonnoient autrement en Angleterre. Cet Edouard IV, fait pour triompher de toutes les femmes, quand même il n'eût pas été Roi, céda aux charmes d'une de ses sujettes, dont l'adroite vertu sut déterminer ce Prince à l'épouser. Tout fut imprévu & romanesque dans cette aventure. Jacqueline de Luxembourg, veuve du Duc de Bedfort, avoit épousé en secondes noces un simple Gentilhomme, nommé Richard Woodville ou Videville, comme Catherine de France, veuve de Henri V, avoit épousé Owen Tudor, comme la veuve de Louis XII épousa dans la suite Charles Brandon. Edouard étant à la chasse du côté de Grafton, ou de-

meuroit Richard Videville, crut ne pouvoir se dispenser de rendre une visite à la veuve du Duc de Bedfort; il trouve chez elle une jeune femme qui, se jetant à ses pieds, implore sa justice ou sa clémence; c'étoit Elizabeth, fille de Richard Videville & de Jacqueline; elle étoit veuve du Chevalier Jean Gray, tué au service de Henri VI, & dont les biens avoient été confisqués pour son attachement au parti de Lancastre; sa veuve, qui se trouvoit ruinée par cette confiscation, profita de l'occasion que la fortune lui présentoit, & ses espérances ne furent point trompées. Cette scène inattendue frappa Edouard; les larmes, l'éloquence, la beauté d'Elizabeth le touchèrent, il l'aima, & n'ayant pu la vaincre, il l'épousa. Cette alliance n'obtint ni l'approbation du peuple, ni le consentement de la Duchesse d'Yorck, mère du Roi. Cette Princesse fit faire opposition au mariage par une maîtresse

Hall, f. 195. Fabian, fol. 216.

d'Edouard, nommée Elizabeth de Lucy, laquelle alléguoit une promeſſe de mariage, qu'elle ne put produire.

Le nouveau ſyſtême d'union avec la France, & le projet de mariage avec Bonne de Savoye, étoient l'ouvrage du Comte de Warwick, il y prenoit tout l'intérêt d'un inventeur ; lorſqu'il rendit compte du ſuccès de ſa négociation, il trouva que ce ſuccès étoit devenu inutile. Louis XI put être bleſſé de ce manque de foi de la part d'un Prince qui avoit traité avec lui ; il put regretter une alliance propre à terminer ou à ſuſpendre les querelles des deux Nations rivales : mais quel tyrannique orgueil pouvoit perſuader au Comte de Warwick que ſes ſervices, tout importans qu'ils étoient, lui euſſent donné le droit de forcer les inclinations de ſon Maître, & qu'Edouard n'eût pu ſatisfaire ſon cœur ſans l'aveu d'un ſujet ? Warwick éclata, menaça, offenſa, fut humilié, prépara ſa ven-

geance. Il vit tout son crédit passer à la Maison des Videville. Richard, père de la Reine, fut créé Lord, Comte de Rivers; les frères de la Reine furent comblés de biens & d'honneurs. Edouard IV, tant que Warwick l'avoit conduit, avoit paru un héros; il ne fut qu'un Roi foible sous les nouveaux favoris qui le gouvernoient. Warwick lutta long-temps contre la disgrace, tantôt comblé de faveurs équivoques, tantôt en butte à des traits de colère promptement suivis de réconciliations trompeuses. Warwick enfin se déclara; il tendit à Marguerite cette même main qui avoit mis son mari dans les fers; il irrita contre Edouard le ressentiment de Louis XI, qui se contenta cependant de le haïr, sans lui nuire, étant trop occupé chez lui par ses passions & ses intrigues pour se livrer aux affaires du dehors; mais Warwick porta un coup funeste à Edouard, en soulevant contre lui son propre frère, le

Duc de Clarence, auquel il donna sa fille aînée, qu'Edouard avoit tenté de séduire, parce qu'elle étoit belle, & parce qu'elle étoit fille de Warwick.

Edouard voyant qu'il alloit avoir contre lui Warwick & la France, prit le parti de traiter avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne; il donna Marguerite sa sœur en mariage au Comte de Charolois, qui fut dans la suite le Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, l'implacable ennemi de Louis XI. Ces alliances étrangères restèrent stériles; les querelles intestines & de la France & de l'Angleterre furent trop vives pour pouvoir se mêler; il n'y a qu'un intérêt foible qui puisse s'unir comme accessoire à un intérêt plus fort. La querelle des deux Roses en Angleterre, la rivalité naissante de Louis XI & du Comte de Charolois en France, étoient de ces intérêts principaux qui occupent entièrement une Nation, & ne lui laissent plus d'ac-

tivité pour les intérêts étrangers. Ainſi Marguerite n'eut guères d'autre ennemi qu'Edouard ; ni d'autre appui que Warwick. La réconciliation de Marguerite avec Warwick fut ménagée par Louis XI ; mais elle fut encore plus l'ouvrage des conjonctures & des beſoins mutuels.

Il reſtoit une fille au Comte de Warwick, il la donna au Prince de Galles, fils de Marguerite. De ce mariage & de celui du Duc de Clarence, il réſulta une grande complication d'intérêts. Warwick réuniſſoit les deux Roſes dans ſa famille ; beau-père à-la-fois du Prince de Galles & du Duc de Clarence, il avoit un égal intérêt aux ſuccès de la Maiſon de Lancaſtre & à ceux de la Maiſon d'Yorck ; il n'avoit d'ennemi que le ſeul Edouard. Le Duc de Clarence, en quittant le Roi ſon frère pour le Comte de Warwick, avoit eſpéré le Trône ; mais quand il vit que la réconciliation de Warwick avec Mar-

guerite, avoit pour but le rétabliſſement de la Maiſon de Lancaſtre, il devint très-froid ſur les projets du Comte; & le Roi ſon frère, qui le faiſoit obſerver, profitant de ſon mécontentement, le ramena peu à peu à ſon parti; mais ce fut long-temps un ſecret entr'eux. Voilà tout ce que le Roi fit pour ſa propre défenſe, il s'endormit enſuite au ſein des voluptés, laiſſa ſes Favoris & ſes Miniſtres exercer ſous ſon nom toutes les injuſtices capables de le rendre odieux, & dédaigna ſtupidement la colère d'un homme tel que Warwick; il donna plus ſtupidement encore ſa confiance au Lord Montaigu, frère de Warwick, après l'avoir précédemment enveloppé dans la diſgrace de ſon frère. La révolution n'attendoit plus que Warwick; avant même qu'il arrivât, ſon nom ſeul & *l'Ours blanc* de Warwick, pris pour enſeigne par cinq cens payſans à peine enrôlés, avoient gagné la ba-

taille de Bambury; les vainqueurs 1469.
ayant surpris à Grafton le Comte de
Rivers & un de ses fils, (c'étoient le Stowe.
père & le frère de la Reine) leur avoient Hollingshed.
fait trancher la tête. Warwick paroît, Hall.
il surprend Edouard & le fait prison- Fabian.
nier, les deux Rois sont en sa puis- Grafton.
sance; mais tandis qu'il court à Lon- Ph. de Com.
dres pour délivrer Henri VI, il apprend qu'Edouard a échappé à ses gardes & qu'il est à la tête d'une armée; on ménage entre Edouard, Warwick, & Clarence qui n'avoit pas encore quitté le parti de Warwick, une conférence, qui se passe en reproches & ne fait qu'aigrir les esprits. Warwick & Clarence courent assembler leurs amis que l'espérance d'une réconciliation avoit dispersés, & cependant ils font marcher une armée sous la conduite de Robert de Wèles; Edouard se saisit du Baron de Wèles, père de Robert, l'oblige d'écrire à son fils pour l'engager à poser les armes, & sur le

refus de Robert, il fait trancher la tête au vieux de Wèles ; Robert, battu près de Stafford, est aussi décapité. Warwick & Clarence, restés sans armées, retournent chercher des secours en France; mais lorsqu'ils croient débarquer à Calais, Vaucler, à qui Warwick avoit confié la garde de cette Place en son absence, fait tirér le canon sur eux ; pour comble d'embarras, la Duchesse de Clarence fut surprise, dans ce moment-là même, des douleurs de l'enfantement; elle accoucha sur mer d'un fils, qui porta dans la suite comme son aïeul maternel, le nom de Comte de Warwick, & dont nous verrons la destinée. On eut peine à obtenir que l'enfant fût porté à la Ville pour y recevoir le Baptême & qu'on en fît venir les secours dont la mère avoit besoin. Cependant Vaucler fit faire, sous main & peut-être à tout événement, des excuses au Comte de Warwick sur sa conduite, dont il

promit de lui dire les raisons dans un temps plus favorable. Warwick aborda en Normandie, il trouva Louis XI un peu plus zèlé pour la cause de Lancastre, depuis que le nouveau Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire (1), par son mariage avec la sœur d'Edouard IV, étoit devenu le défenseur de la cause d'Yorck. Louis combloit d'égards Marguerite & son fils, il avoit voulu que le jeune Prince de Galles fût un des parrains de Charles VIII, qui venoit de naître. Le Comte de Warwick obtient de Louis quelques secours, il s'embarque, & trouve le passage fermé par une flotte nombreuse que le Duc de Bourgogne tenoit en mer pour l'enlever. Cette flotte se dis-

(1) Charles le Téméraire étoit, comme le Comte de Warwick & comme le Duc d'Exeter, Holland, allié aux deux Maisons rivales; il descendoit, par sa mère, de la Maison de Lancastre, & avoit épousé une Yorck, sœur d'Edouard IV.

ſipe à ſa vue, ſoit ſaiſie d'une terreur panique, ſoit pouſſée par les vents contraires ;. Warwick reparoît en Angleterre, Montaigu lui livre l'armée Royale dont il avoit le commandement, le Roi Edouard s'enfuit dans les Pays-Bas à travers mille dangers, ſa femme va chercher ſa ſûreté dans l'aſyle de Weſtminſter, où elle accoucha de ſon fils aîné, qui fut dans la ſuite Edouard V. Henri VI remonte ſur le Trône aux acclamations du même peuple qui avoit inſulté à ſon
Ibid. malheur. Edouard erra quelque temps dans les Etats de ſon beau-frère, le nouveau Duc de Bourgogne, qui l'avoit averti de ſon danger, & dont il avoit un peu trop négligé les avis; il implora ſes ſecours. & dévora ſes froideurs. Charles, vivement pourſuivi alors par Louis XI, avoit beſoin de toutes ſes forces, & craignoit d'attirer ſur lui les armes de l'Angleterre, tandis qu'il reſiſtoit avec peine à celles

de sa France. Vaincu cependant par les sollicitations de sa femme & d'Edouard, il consentit à secourir son beau-frère le plus secrètement qu'il fut possible.

Edouard rentre en Angleterre, le malheur lui a rendu le courage & la prudence; il traite plus que jamais & toujours en secret avec le Duc de Clarence son frère, qui trahit Warwick, comme Montaigu avoit trahi Edouard. Ce Monarque heureux & chéri est introduit dans Londres par ses amis, ses créanciers & ses maîtresses; Warwick est défait & tué avec le Lord Montaigu son frère à la bataille de Barnet; l'Archevêque d'Yorck, leur frère, le 14 Avril 1471.
mourut de douleur après avoir langui dans les fers; la Comtesse d'Oxford leur sœur, est réduite à vivre du travail de ses mains; son mari enfermé dans une citadelle, y reste douze ans. Henri est encore précipité du Trône, & pour jamais.

Marguerite connut enfin le découragement, elle trembla pour son fils, elle le cacha dans un Monastère. Les principaux Seigneurs de son parti vinrent ranimer son courage & ses espérances; ils lui persuadèrent qu'un Prince né pour règner, n'avoit à choisir qu'entre le sceptre & la mort, maxime qui a perdu bien des Princes & troublé bien des Etats. Marguerite se remit à la tête de son parti presque détruit, & avec quelques foibles secours qu'elle avoit arrachés à l'avarice de Louis XI, elle fit une descente en Angleterre, accompagnée du Prince de Galles, qui commençoit à être en
1571. état de s'armer pour sa cause; elle tenta la fortune à Tewkesbury, ce fut le dernier de tant de revers: Edouard est vainqueur; on lui amène après la bataille, le Prince de Galles prisonnier: « Jeune téméraire, lui dit arrogamment Edouard, » qui t'a inspiré l'au» dace d'entrer, les armes à la main,

Ph. de Com, l. 3. c. 7. Hall, fol. 221 & suiv. Habingt, pag. 453 & suiv. Hollingshed, pag. 688 & suiv. Polyd. Virg. p. 530 & s.

» dans ce Royaume? « J'ai cru, répondit le Prince de Galles avec une fermeté modeste, » pouvoir prendre les armes pour faire rendre à » mon père un Trône qui n'appar» tient qu'à lui. » On feignit de trouver de l'insolence dans cette réponse, pour autoriser Edouard à violer un serment qu'il avoit fait de sauver la vie au Prince de Galles. « *Il manque de respect!* s'écrie Richard, Duc de Glocestre, second frère d'Edouard, & que nous verrons bientôt fonder sur le crime les plus affreuses espérances; Edouard indigné, ou voulant le paroître d'une réponse qu'il eût dû estimer, frappe avec son gantelet le Prince de Galles au visage, ce fut l'Arrêt du vaincu; le Duc de Glocestre, le Duc de Clarence & d'autres tigres s'élancent sur le Prince de Galles, qui tombe percé de coups. Marguerite fut trouvée mourante sur le champ de bataille, elle ne revint à la vie que

pour pleurer ſon fils, ſon mari & ſa liberté. Enfermée à la tour de Londres, elle y gémit quatre ans, au bout deſquels Louis XI ſe détermina enfin à payer la rançon d'une Reine de ſon ſang. Marguerite ayant tout perdu, s'étoit laiſſée traîner dans la captivité par les Anglois, ſe laiſſa mettre en liberté par les François, également inſenſible aux rigueurs de l'une & aux douceurs de l'autre ; elle paſſa le reſte de ſa déplorable vie à regretter ce fils, le principe de ſon grand courage, & l'objet de tous ſes travaux.

On trouva Henri VI mort dans ſa priſon, ſoit de chagrin, quoiqu'il en parût peu ſuſceptible, ſoit par un nouveau crime du Duc de Gloceſtre; cette ſeconde opinion eſt la plus vraiſemblable & la plus générale.

Les Sommerſets & le Duc d'Exeter étoient revenus en Angleterre offrir leurs ſervices à Marguérite; les deux

premiers ayant été pris à la bataille de Tewkesbury, eurent la tête tranchée (1) comme leur frère l'avoit eue après la bataille d'Hexham. En eux périt la race maſculine de Sommerſet, qui deſcendoit du Duc de Lancaſtre, troiſième fils d'Edouard III. Marguerite, leur couſine (2), avoit porté leurs droits dans la Maiſon de Tudor, par ſon mariage avec Edmond, fils d'Owen Tudor & de Catherine de France, veuve du Roi Henri V. Mar-

---

(1) Du moins l'aîné de ces deux derniers Sommerſets, nommé Edmond, comme ſon père, & devenu Duc de Sommerſet depuis la mort de Henri ſon frère aîné, décapité après la bataille d'Hexham, eut la tête tranchée, comme ſon père & ſon frère; mais, ſelon pluſieurs Auteurs, Jean ſon frère puîné fut trouvé ſur le champ de bataille, parmi les morts, à Tewkesbury.

(2) Elle étoit fille de Jean de Beaufort, Duc de Sommerſet, frère aîné d'Edmond, père des trois derniers Sommerſets.

guerite eut pour fils Henri Tudor, Comte de Richemont, qui seroit infailliblement tombé entre les mains d'Edouard, si le Comte de Pembrock, oncle de Henri & frère d'Edmond, ne se fût embarqué avec lui pour la France après la bataille de Tewkesbury; la tempête les jeta sur les côtes de Bretagne, & le Duc les retint prisonniers; mais s'il les priva de la liberté, il les garantit aussi des périls dont cette liberté même eût été la source, & leur prison devint pour eux un asyle nécessaire contre la persécution de leurs tyrans.

Le Duc d'Exeter avoit été laissé pour mort à la bataille de Barnet; il guérit, se cacha, & du fond d'une retraite ignorée, il implora la clémence du vainqueur, dont il étoit le beau-frère. N'ayant pu obtenir son pardon, & craignant de mettre ses amis en danger, il les quitte & disparoît entièrement, ne prenant conseil

que de ſon déſeſpoir. Deux ans après il fut trouvé mort ſur le rivage de la mer, dans le Comté de Kent.

Henri VI, pour qui tant d'infortunés mouroient ou ſouffroient, eut quelques vertus de tempérament; ſon humanité, qui malheureuſement n'étoit en général que de la foibleſſe & de la douceur ſans lumières, alloit juſqu'à ne conſentir jamais qu'avec une extrême répugnance, au ſupplice des plus grands criminels; d'ailleurs il n'eut point de caractère; il ne mérite d'être remarqué que comme un exemple déplorable des viciſſitudes humaines & de l'inconſtance du ſort. Mais s'il fut incapable de goûter les faveurs que la fortune lui prodigua dans ſon enfance, il ne paroît pas qu'il ait ſenti les malheurs dont elle ſembla vouloir l'accabler dans l'âge mûr; la nature vint à ſon ſecours, en lui faiſant le triſte don de l'inſenſibilité. Le P. d'Orléans parle des miracles opé- D'Orléans, Rév. d'Angl.

rés au tombeau de ce Prince, comme d'un fait qui n'admettoit point de doute; il paroît regretter que le projet de la canonisation de Henri ait été abandonné. Henri VI pouvoit être un Saint, mais ce n'étoit pas un Roi; notre Louis IX avoit su être l'un & l'autre.

Le jeune Edouard, Prince de Galles, fils de Henri VI, arraché aux espérances de la nation par le fer du barbare Glocestre, promettoit des vertus & montroit du courage; il paroit que l'ame ardente de sa mère eût vivifié en lui les vertus douces de son père. Nourri parmi les dangers & les malheurs, la sensibilité eût pu en faire un bon Roi. Son dernier mot à son tyran annonçoit de la grandeur sans orgueil & de la modestie sans foiblesse.

Marguerite, que nulle femme, dit le P. d'Orléans, ne surpassoit en beauté, & que si peu d'hommes égaloient

en courage, la ſublime Marguerite fut peu regrettée des Anglois ; ſes paſſions pouvoient lui avoir attiré ſes revers ; mais obſervons combien l'équité des jugemens publics devoit alors être altérée par l'eſprit de parti. Les Anglois haïſſoient ſur-tout dans Marguerite ſon attachement fidèle à la France, ſa patrie, ſentiment dont il ſeroit injuſte de faire un crime à cette Princeſſe.

C'eſt ſous le regne de Henri VI qu'on voit en Angleterre le premier exemple des dettes contractées ſur des ſûretés Parlementaires. En France, la première conſtitution des rentes ſur la Ville eſt de 1522, ſous François I. C'eſt de part & d'autre une confiance qui honore le Gouvernement. On voit ſur quoi cette confiance eſt fondée, dans les Etats où la nation a part au Gouvernement ; dans les Etats Monarchiques,

elle eſt fondée ſur cette maxime : que *la parole des Rois eſt inviolable, comme leur perſonne eſt ſacrée* : voilà le principe.

Fin du troiſieme volume.

HISTOIRE DE LA QUERELLE *DE PHILIPPE DE VALOIS* ET D'EDOUARD III,

CONTINUÉE SOUS LEURS SUCCESSEURS;

Pour servir de suite & de seconde Partie à l'Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

Par M. GAILLARD,
de l'Académie Françoise & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

TOME QUATRIEME.

A PARIS,
Chez MOUTARD, Libraire de Madame LA DAUPHINE, rue du Hurepoix, à Saint Ambroise.

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

HISTOIRE
DE LA QUERELLE
DE PHILIPPE DE VALOIS
ET D'EDOUARD III,
Continuée sous leurs successeurs.

Pour servir de suite & de seconde Partie à l'Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

CHAPITRE XII.

Edouard IV en Angleterre ; Et encore Louis XI en France.

Depuis l'an 1471 jusqu'en 1483.

EDOUARD avoit été rétabli par les secours du Duc de Bourgogne son beau-frère ; il voulut lui témoigner sa reconnoissance, ou plutôt il voulut

témoigner sa haine à Louis XI ; il se lia par de nouveaux traités avec le Duc de Bourgogne & le Duc de Bretagne, & annonça une expédition en France. Les Anglois s'empressèrent de fournir aux frais de cette entreprise avec une ardeur qui montroit des dispositions de haine toujours subsistantes.

Le grand talent d'Edouard étoit de plaire aux femmes ; elles firent par amour pour lui ce que les hommes faisoient par haine pour la France. Edouard ne négligeoit rien d'ailleurs pour échauffer ce zèle ; il affectoit une popularité, à laquelle il savoit qu'on ne résiste point ; il alloit lui-même rendre visite aux Citoyens riches, leur représenter les besoins de l'Etat, solliciter leurs dons, & les recevoir en personne pour ôter jusqu'au désir de les faire trop légers. Une femme lui offrit une somme assez forte ; *je voudrois faire davantage*, lui dit-elle, *pour le plus vaillant*

des Princes & le plus aimable des hommes. Edouard l'embrassa ; elle fut si charmée de cette faveur, qu'elle doubla la somme à l'instant.

Indépendamment du zèle de rivalité, les Anglois se portoient avec plaisir à une guerre contre Louis XI, devenu odieux à l'Europe, qui lui imputoit la mort du Duc de Guyenne son frère. L'intérêt de ce Prince, toujours traité en ennemi par Louis XI, avoit servi de prétexte à tous les mouvemens dont ce règne avoit été agité.

Charles (c'étoit le nom de ce frère de Louis XI) n'avoit d'abord que le Berry pour apanage, la Ligue du Bien-public força Louis XI de lui donner la Normandie, qu'il reprit à la première occasion ; forcé encore de lui promettre la Champagne & la Brie, il gagna les domestiques & les favoris de Charles, qui lui persuadèrent de se contenter de la Guyenne.

C'étoit la première fois que cette Province étoit donnée en apanage à un Prince François, depuis la confiscation qui en avoit été faite sur les Anglois, du temps de Charles VII. Les enfans de Charles VI avoient porté le titre de Ducs de Guyenne, peut être un peu prématurément, la meilleure partie de cette Province étant encore alors entre les mains des Anglois.

On avoit proposé le mariage du Duc de Guyenne, frère de Louis XI, avec Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire; & Louis XI, au lieu de voir, dans ce projet, l'établissement avantageux d'un frère, & la succession de Bourgogne rapprochée de la Couronne, n'y voulut voir que l'aggrandissement d'un rival de puissance. Le Duc de Guyenne mourut empoisonné avec la Dame de Montsoreau, sa maitresse, par une pêche qu'ils avoient partagée; la

voix publique accusa (1) Louis XI de ce crime ; le Duc de Bourgogne s'arma pour venger le Prince qui avoit dû être son gendre ; ce fut dans ce projet qu'Edouard voulut le seconder. Le Duc de Bretagne François II s'y associa aussi ; le Roi d'Arragon Jean prit ce temps pour fondre sur la Catalogne & le Roussillon ; le Duc d'Alençon, toujours ennemi de ses Maîtres, cabaloit alors contre Louis XI, dont il avoit été le complice du temps de Charles VI. Le Connétable de S. Pol, Général de Louis XI par

(1) Brantôme raconte que le fou du Roi l'entendit s'en accuser lui-même dans ses prières, conte un peu suspect ; mais on voit par une lettre du Roi lui-même, qu'il entretenoit vers le temps de la mort du Duc de Guyenne, un commerce particulier avec le Moine Bénédictin, Jean Faure de Versois, Abbé de S. Jean d'Angely, qui avoit donné le poison, & qui étant poursuivi pour ce crime, fut trouvé étranglé dans la prison la veille du Jugement.

ſa place, traitoit par eſprit d'intrigue avec tous les partis, & les trahiſſoit tous. Il vouloit paſſer pour une Puiſſance & jouer un rôle principal parmi ces troubles. Il s'étoit emparé de S. Quentin au nom du Roi, & le gardoit pour lui-même; fier de la poſſeſſion de cette importante Place qu'il promettoit tour-à-tour de remettre au Roi de France, au Roi d'Angleterre, au Duc de Bourgogne; il ſe faiſoit rechercher & redouter de tous ces Princes. Tel étoit l'eſprit de fraude & d'infidélité que Louis XI, par ſes exemples, avoit ſu inſpirer, même à ſes ſujets.

Comin. l. 4. ch. 5. 11. Hall, p. 327 & ſuiv.

Les alliés firent entr'eux le partage de la France qu'ils ne devoient point conquérir, ridicule commun dans l'Hiſtoire, & dont la répétition eſt bien étonnante. Edouard s'embarqua pour Calais. Cette conquête, dont les Anglois étoient ſi jaloux, qui leur avoit tant coûté à faire,

ne leur coûtoit guères moins à conserver; ils y exerçoient une autorité assez précaire & souvent combattue. Tant que Warwick en avoit eu le Gouvernement, Calais n'avoit pas eu d'autre Maître que lui, cette Place avoit été pour Warwick un asyle assuré dans ses mécontentemens & ses disgraces, jusqu'au moment où Vaucler, qu'il y avoit placé de sa main, lui en refusa l'entrée. Après la mort de Warwick, Edouard voulut donner ce Gouvernement à un frère d'Elisabeth Videville sa femme, ennemi capital de Warwick, la garnison rejetta ce Gouverneur, & en nomma un qu'il fallut bien nommer après elle.

Edouard employa trois semaines à passer ses troupes dans le continent, non qu'elles fussent assez nombreuses pour exiger tout ce temps, mais les vaisseaux de transport manquoient; la querelle des deux Roses ayant con-

centré dans l'intérieur de l'Angleterre tous les soins d'un Gouvernement toujours mobile, la Marine avoit été fort négligée. Cette expédition si lente fut encore plus stérile; les alliés ayant mal concerté leurs opérations, crurent avoir à se plaindre les uns des autres, ils se refroidirent & se divisèrent.

Edouard IV prit d'abord à l'égard de la France, le ton menaçant d'Edouard III & de Henri V; il redemanda comme eux avec de grandes bravades *son Royaume de France*; Louis XI se montra bien supérieur à lui par sa modération; il accueillit le héraut, le combla de présens, & sans témoigner ni colère, ni foiblesse: » Dites à » votre Maître, lui dit-il, que le Duc » de Bourgogne & le Connétable de » S. Pol le trompent, & qu'il ne tar- » dera pas à s'en appercevoir.

Louis XI s'étoit encore ménagé sur Edouard IV un autre avantage,

qui étoit plus de son caractère ; il corrompoit ses Ministres à prix d'argent. Philippe de Comines nous apprend qu'il en coûtoit seize mille écus par an au Roi pour cette basse intrigue, que tous les Souverains s'interdiroient, s'il leur étoit donné de connoître leurs intérêts véritables. Ph. de Com. l. 4. c. 8.

Ce qui peut paroître plus singulier, c'est que ces Ministres donnoient quittance des pensions qu'ils recevoient ; Hastings, Grand-Chambellan d'Edouard, fut le seul qui fit difficulté d'en donner, ne voulant pas, disoit-il, qu'on trouvât son nom à la Chambre des Comptes de Paris.

Lorsqu'Edouard, mal secondé par ses alliés, commençoit à se convaincre de la vérité de l'avis, que Louis XI lui avoit fait donner, il arriva qu'un Gentilhomme François qui avoit été fait prisonnier par les Anglois, fut renvoyé sans rançon, & chargé de faire à Louis, de la part des Ministres

d'Edouard, des complimens vagues en apparence, mais que Louis ne crut pas sans objet ; il imagina que le Roi d'Angleterre desiroit d'entrer en négociation, mais qu'il ne vouloit pas faire les premières démarches. Louis XI, que ces sortes de considérations n'arrêtoient jamais, voulut bien ménager sur ce point la vanité d'Edouard; il employa, selon son usage, dans cette affaire, un de ces hommes intelligens, mais sans caractère public, & qu'il pouvoit toujours désavouer au besoin; cet homme réussit, & l'Angleterre fit sa paix particulière avec la France. Les Plénipotentiaires d'Edouard furent ces mêmes Ministres que Louis avoit gagnés ; mais s'ils se vendoient à ce Prince, ils ne lui vendirent pas leur Maître, & les conditions de cette paix furent très-avantageuses à Edouard; on le dédommagea des frais de son armement, Louis XI s'engagea de plus à lui payer une

pension annuelle de cinquante mille écus, & ce fut alors qu'il paya de plus cinquante mille autres écus pour la rançon de Marguerite d'Anjou. On arrêta le mariage du Dauphin Charles avec Elisabeth, fille d'Edouard, à laquelle on promit un douaire immense. Les promesses étoient toujours ce qui coûtoit le moins à Louis XI. Ce mariage ne se fit point. Les deux Rois s'engagèrent à se secourir mutuellement dans leurs discordes civiles; c'est encore ce qu'ils ne firent point.

Lettres du 29 Août 1475, dans Rymer, t. 12. p. 20. 21.

Après le traité, qui fut conclu à la tête des deux camps devant Amiens, le 28 Août 1475, les deux Rois se virent sur le pont de Péquigny; Louis XI sut encore tirer parti de cette conférence. Le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne, le Connétable de S. Pol en furent les objets. Louis, en paroissant ne faire qu'instruire Edouard sur le caractère de ces trois

ennemis, sut tirer de lui les instructions dont il avoit besoin sur leurs projets & leurs démarches. Edouard les avoit, par honneur, fait comprendre dans le traité; Louis XI vouloit savoir jusqu'à quel point Edouard étoit attaché à l'exécution de cette clause. Le Connétable n'avoit fait que les trahir tous deux, Edouard avoua qu'il l'abandonnoit sans peine. Le Duc de Bourgogne, au premier bruit du traité qui se négocioit entre les deux Monarques, étoit accouru au camp d'Edouard pour réclamer sa foi & le détourner de la paix; il avoit trouvé la paix conclue & ratifiée; le Roi d'Angleterre n'avoit eu à lui offrir que d'être compris dans le traité; le Duc de Bourgogne avoit rejetté la proposition avec fureur, il avoit juré une haine éternelle à Louis, un mépris éternel à Edouard, & celui-ci avoua encore à Louis qu'il abandonnoit sans regret le Duc de Bourgo

gne. Il n'en fut pas de même du Duc de Bretagne, Edouard déclara qu'il le défendroit contre tous ses ennemis ; la raison de cette préférence étoit que le Duc de Bretagne avoit entre ses mains le dernier rejetton de la Maison de Lancastre, Henri, Comte de Richemont, fils d'Edmond Tudor & de Marguerite de Sommerset-Lancastre. Le Roi d'Angleterre étoit même en négociation ouverte avec le Duc de Bretagne, pour obtenir que le Duc lui remît ce Prince, objet de toutes les inquiétudes d'Edouard. Le Duc de Bretagne & Landais son Ministre y avoient consenti, Richemont avoit été livré aux Ambassadeurs d'Edouard ; ils étoient avec leur prisonnier à S. Malo, prêts à s'embarquer pour l'Angleterre, lorsque le Duc de Bretagne ayant réfléchi sur cette violation des loix de l'hospitalité, envoya Landais à S. Malo reprendre le prisonnier, & faire

des excuſes aux Ambaſſadeurs, auxquels on promit ſeulement que le Comte de Richemont ſeroit gardé de manière à ne jamais exciter de troubles en Angleterre. Cette politique étoit auſſi ſage que juſte, le Duc de Bretagne s'aſſuroit bien plus du Roi d'Angleterre en gardant un tel ôtage, qu'en le lui remettant.

Le Duc de Bourgogne conſentit enfin à une trêve, & inſtruit par les deux Rois, des fourberies du Connétable de S. Pol, il le livra lui-même à Louis XI, qui lui fit trancher la tête.

L'entrevûe des deux Rois fut ſans faſte, & ne coûta rien à leurs peuples. Louis XI, pour ſe la rendre utile, voulut la rendre agréable à Edouard, il commença par l'inviter à venir à Paris, & le flattant par ſon endroit ſenſible : « Les Dames » Françoiſes, lui dit-il, ſont jalouſes » de vous prouver que les Angloiſes

Comines; l. 4. ch. 7. 8. 9.

» leurs rivales, n'ont pas ſeules des » yeux pour le mérite ; ſi elles vous » font faire quelques folies, voilà » mon couſin le Cardinal de Bour- » bon, ajouta-t-il en le lui préſentant, » qui ne ſe fera pas prier pour » vous donner l'abſolution. »

Ces invitations ſe faiſoient au commencement de l'entrevue ; Louis XI croyoit alors qu'il lui faudroit du temps & peut-être le ſecours des femmes pour pénétrer les ſecrets du Roi d'Angleterre. Quand il eut vu, par le réſultat de la conférence, avec quelle facilité on liſoit dans cette ame toute ouverte, & quand il eut ſu tout ce qu'il falloit ſavoir, il ne parla plus du voyage de Paris. Le Lord Hovard, un de ces Miniſtres d'Edouard, penſionnés par Louis XI, dit à Louis : « Le Roi d'Angle- » terre n'eſt point du tout éloigné » de la propoſition que vous lui avez » faite d'aller à Paris. » Louis ne ré-

pondit rien. Hovard répéta ce qu'il avoit dit, croyant simplement n'avoir pas été entendu ; Louis, forcé alors de s'expliquer, allégua des affaires qui demandoient encore pour quelque temps sa présence sur la frontière, & il engagea par de nouveaux présens les Ministres d'Edouard à lui faire agréer ses raisons ou ses défaites ; en même temps, pour hâter le départ de ce Prince, il entra dans les détails d'attention & de générosité les plus opposés à son caractère ; il envoya au camp d'Edouard trois cens chariots chargés de vin ; il fit ouvrir à l'armée Angloise les portes d'Amiens, & ordonna aux Aubergistes de traiter les soldats à ses dépens. Les politiques jugèrent que Louis XI avoit craint le goût qu'Edouard IV pourroit prendre pour la France, & qu'il s'étoit souvenu qu'un pareil séjour d'Edouard III dans ce Royaume,

Mém. de Ph. de Com. l. 4. ch. 10.

avoit contribué à lui inspirer l'envie d'en faire la conquête ; peut-être Louis XI n'avoit-il craint que la représentation & la dépense, deux choses qui lui étoient également désagréables. Edouard partit, aussi content des procédés de Louis, que Louis l'étoit de son départ.

Ces deux Rois ayant ainsi fait la paix, sans avoir fait la guerre, Louis alla former de nouvelles intrigues, Edouard se replongea dans les voluptés, tous deux diversement malheureux & diversement funestes à leurs peuples.

Le calme paroissoit rétabli en Angleterre par la destruction du parti de Lancastre ; cet Etat croyoit pouvoir porter ses vues au-dehors, & recommençoit à les tourner du côté de la France, l'Angleterre vouloit tenir la balance entre Louis XI & les Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Ce plan, constamment suivi,

eût pu affoiblir la Monarchie Françoiſe ; mais Edouard avoit trop d'indolence pour le ſuivre. Cependant il obſervoit toutes les révolutions que les fourberies de Louis XI & les fureurs du Duc de Bourgogne pouvoient faire naître, & tâchoit d'en profiter. Charles le Téméraire, qui avoit beſoin de combattre, comme Louis XI de tromper, n'avoit fait une trêve avec la France que pour aller faire la guerre d'un autre côté. L'indépendance des Suiſſes bleſſoit ſon orgueil; la valeur naiſſante du Duc de Lorraine, René II, lui faiſoit ombrage ; il vouloit augmenter ſes Etats & les faire ériger en Royaume. Ces chimères ambitieuſes le perdirent ; les Suiſſes le défirent aux journées de Granſon & de Morat, puis à celle de Nancy, où cet homme de ſang fut tué.

Il couroit depuis long temps à ſa perte. A Nancy, devenu plus farou-

che par le malheur, incapable de prudence & de conſeil, guidé par un déſeſpoir aveugle, il oſa combattre une armée de plus de vingt mille hommes, avec douze cens hommes abattus & découragés. Le perfide Campobaſſe, ſon indigne confident, qui traitoit de ſa vie avec tous ſes ennemis, lui enleva, dès le commencement de la bataille, la moitié de cette petite troupe, & le laiſſa entouré d'aſſaſſins. Charles ne put échapper à tant de périls; on le trouva mort dans un ruiſſeau à demi-glacé, où ſon cheval s'étoit embourbé.

Le Duc de Lorraine, ſon vainqueur, qui avoit commandé les Suiſſes dans cette bataille, lui fit de magnifiques obsèques: *Biau couſin*, dit-il, en lui jettant de l'Eau bénite, *vos ames ait Dieu, vous nous avez fait moult de maux & de douleurs.* C'eſt la ſeule Oraiſon funèbre que méritent les Conquérans.

Charles avoit pris Annibal pour modèle. Son fou, jugeant plus sainement que bien des Philosophes, de toute cette ardeur martiale, voyoit toujours le ridicule des revers à côté de la gloire des succès : *Monseigneur*, lui disoit-il, en fuyant avec lui à la bataille de Granson, *nous voilà bien Annibalés*. Charles, après avoir été repoussé des remparts de Beauvais par des femmes, montroit son arsenal à un Ambassadeur de France : « Vous » allez voir, lui dit-il, les clefs des » principales Villes du Royaume. » *Où sont celles de Beauvais ?* lui dit son fou.

Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, seule héritière de ses vastes Etats, avoit été demandée en mariage par tous les Princes ambitieux, & promise à tous par son père. Nous avons vu que Louis XI avoit mieux aimé empoisonner le

Duc de Guyenne ſon frère, que de ſouffrir qu'il épousât cette Princeſſe; il avoit interdit le même avantage au Comte d'Angoulême, père de François I. Edouard IV, de ſon côté, n'avoit pas voulu que le Duc de Clarence, après la mort de ſa première femme, fille du Comte de Warwick, épousât cette même Marie de Bourgogne, & pendant qu'il s'oppoſoit ainſi à l'élévation de ſon frère, il n'avoit pas honte de propoſer pour une ſi importante alliance, Antoine Videville, Comte de Rivers, frère à la vérité de la Reine d'Angleterre, mais ſimple Gentilhomme, que les bienfaits du Roi avoient ſeuls tiré de l'obſcurité.

Si Louis XI, ſoit par une politique jalouſe à l'égard des Princes de ſon ſang, ſoit par une haine aveugle pour Charles le Téméraire, n'avoit pas voulu, du vivant de ce Prince, faire entrer dans ſa famille Marie de

Bourgogne, plaignons & excusons les passions; mais du moins, après la mort de son rival, Louis XI est inexcusable de n'avoir pas fait épouser cette Princesse au Dauphin son fils, pour réunir à la Couronne par ce moyen doux & raisonnable, les deux Bourgognes & les Pays-bas. En préférant de faire cette réunion par la voie des armes, en irritant, en combattant, en trompant Marie, en soulevant ses peuples contre elle, en sacrifiant par de lâches infidélités les Ministres de cette Princesse à des factieux, qui, sans être touchés de ses cris & de ses larmes, leur firent trancher la tête à sa vue, il l'obligea de chercher un défenseur contre la persécution. L'honneur de ce choix tomba sur Maximilien d'Autriche, fils de l'Empereur Frédéric III. Delà cette rivalité funeste des Maisons de France & d'Autriche, dont l'ancienne rivalité de la France & de

l'Angleterre ne fut plus qu'un acceſſoire.

Louis XI & Maximilien recherchèrent également l'amitié d'Edouard IV. Louis XI, qui diſpoſoit alors du Conſeil Anglois, l'emporta d'abord ſur ſon rival; Edouard ſe laiſſa entraîner dans l'alliance de la France, par l'offre de partager la ſucceſſion de Bourgogne, & par l'eſpérance de ſe former, du côté de Calais, un arrondiſſement compoſé de l'Artois, de la Flandre & du Brabant. Louis comptoit peu ſur les ſecours d'Edouard, & ne les deſiroit point, il vouloit ſeulement l'empêcher d'en fournir à Maximilien. Edouard en effet n'en fournit à perſonne; ſon indolence naturelle ſuffiſoit pour l'engager à cette inaction; Louis y ajouta la précaution de l'occuper dans ſon Iſle, en ſoulevant contre lui le Roi d'Ecoſſe Jacques III.

Si le Roi d'Ecoſſe eût été capable

de connoître ses intérêts, au-lieu de troubler la paix chez ses voisins, il eût songé à l'établir chez lui. Trois favoris odieux l'avoient rendu l'oppresseur de ses frères & de son peuple. Il avoit sacrifié à ses soupçons jaloux un de ses frères, nommé Jean. Un autre de ses frères, le Duc d'Albanie, après avoir souffert mille outrages & couru mille dangers, s'échappa d'une prison où les favoris le tenoient renfermé; il vint à Londres implorer la protection d'Edouard; le Duc de Glocestre, frère d'Edouard, ramène en triomphe à Edimbourg, le Duc d'Albanie, tandis que les Seigneurs Ecossois, profitant des conjonctures, arrêtent les trois favoris dans la chambre même du Roi d'Ecosse, & les font étrangler en présence de l'armée Royale, qui ne s'y opposa point, & qui secondoit les Seigneurs; l'injustice & les violences de Jacques III firent perdre en

cette

cette occasion à l'Ecosse, l'importante place de Berwick, que Marguerite lui avoit remise, & le château de Dunbar, que le Duc d'Albanie livra aux Anglois, pour y avoir sous leur protection un asyle contre son frère. Le Duc d'Albanie vint ensuite en France, où, selon quelques Auteurs, il fut tué d'un éclat de lance dans un tournoi, par le Duc d'Orléans, qui fut, depuis, le Roi Louis XII.

Edouard IV n'avoit point ignoré les intrigues de Louis XI auprès du Roi d'Ecosse, il se plaignoit d'ailleurs de ce que le Dauphin n'épousoit point sa fille, comme le traité d'Amiens l'y obligeoit; Louis XI avoit alors d'autres vues; il vouloit réparer en partie la faute qu'il avoit faite de manquer pour son fils le mariage de Marie de Bourgogne; il vouloit lui faire épouser Marguerite d'Autriche, fille de cette Princesse & de Maximilien, à laquelle on auroit donné en dot une

partie de la ſucceſſion de Bourgogne; mais par une politique digne de Louis XI, ce n'étoit point de ſes parens qu'il vouloit obtenir Marguerite, c'étoit de leurs ſujets révoltés. Marie de Bourgogne étoit morte d'une chûte de cheval; Maximilien étoit non-ſeulement ſans crédit dans les Etats qui avoient appartenu à ſa femme, mais encore, il y fut long-temps détenu priſonnier, & fut obligé de laiſſer ſes enfans entre les mains des Gantois, qui prétendoient diſpoſer de leur ſort ſans ſon aveu. Edouard, dans ſes projets de vengeance contre Louis XI, vouloit & devoit s'unir avec Maximilien; mais Maximilien, ſans reſſources pour lui-même, étoit hors d'état de ſervir un allié. D'ailleurs, ſi Edouard avoit à ſe plaindre de Louis XI, c'étoit ſeulement ſur ſes intrigues en Ecoſſe; car quant au mariage projetté du Dauphin avec la fille d'Edouard, étoit-ce à Edouard à ſe plaindre d'une inſi-

délité sur cet article, après celle dont il avoit donné l'exemple à l'égard de Bonne de Savoye, belle-sœur de Louis XI?

Tandis qu'Edouard, partagé ainsi entre la colère & la mollesse, formoit sans cesse des entreprises qu'il n'exécutoit jamais, un monstre domestique lui préparoit de nouveaux crimes & à l'Angleterre de nouvelles horreurs. Le Duc de Glocestre, qu'on accusoit d'avoir plongé dans le sein de Henri VI le poignard encore fumant du sang du Prince de Galles, voyant la branche de Lancastre presque entiérement éteinte, crut qu'il étoit temps de porter ses coups sur les Princes de la Maison d'Yorck, & de renverser toutes les barrières qui lui fermoient le Trône; il s'attacha d'abord à aigrir Edouard contre le Duc de Clarence leur frère, & il y réussit tellement, qu'Edouard fit noyer Clarence dans un tonneau de Malvoisie;

Stowe, p. 439. on ne ſait pas bien la raiſon du choix de ce genre de mort, ſoit de la part du bourreau, ſoit de la part de la victime. Mais on ſait qu'un des principaux motifs qui déterminèrent Edouard à ce fratricide, fut une prophétie qui déſignoit pour ſon ſucceſſeur quelqu'un dont le nom commençoit par la lettre G. Etoit-ce *George*, Duc de Clarence? étoit-ce le Duc de *Glocestre* Richard (1)? Celui-ci eut l'adreſſe de tourner les ſoupçons contre le premier, qu'il accuſoit de pré-

(1) Si le Duc de Gloceſtre, comme il y a beaucoup d'apparence, étoit l'auteur de cette prédiction, il ſemble qu'il ſe mettoit lui-même en danger par cette équivoque de la lettre G. Vraiſemblablement on avoit ſoin de dire alors qu'il s'agiſſoit du nom de Baptême; & lorſque, par la mort de Clarence & d'Edouard, & par la foibleſſe de leurs enfans, le Duc de Gloceſtre s'approcha du Trône, la même prédiction, différemment interprêtée, lui fut encore utile.

parer en fecret l'accompliffement de cette prophétie.

Edouard mourut quelques années après ; on ne crût point le Duc de Gloceftre innocent de fa mort ; mais Edouard laiffoit deux fils & plufieurs filles, dont il confia même, en mourant, la tutelle au Duc de Gloceftre ; il reftoit auffi des enfans du Duc de Clarence. Tant d'obftacles n'arrêtèrent point un tyran auffi téméraire que dénaturé ; Gloceftre fit périr les deux Princes (1), & enferma leurs fœurs, après les avoir fait déclarer bâtardes, fur un de ces faux prétextes qui ne manquent jamais aux grands fcélérats : il écarta plus facilement encore les enfans du Duc de Cla-

(1) Telle eft du moins l'opinion la plus commune & la plus vraifemblable, quoique l'efprit de parti, alors fi général, ait fourni à Richard des Apologiftes qui ont nié quelques-uns de fes crimes & pallié les autres.

rence ; il se mit la Couronne sur la tête, & prit le nom de Richard III.

Tel fut le sort d'Edouard IV & de sa race ; c'étoit pour son assassin qu'il avoit vaincu, & toute la fortune d'Yorck passa au destructeur des deux Maisons ennemies.

Edouard étoit aimable, ce fut sa plus grande qualité ; c'en est une toujours désirable, toujours nécessaire ; mais il vaudroit mieux être juste, il ne le fut point ; il régit avec foiblesse un Royaume conquis avec gloire. Il eut des talens militaires, il eut du moins des succès éclatans. Elève de Warwick, il en fut le vainqueur. On crut quelque temps qu'il égaleroit la vigueur d'Edouard III & de Henri V ; la mollesse l'énerva & le perdit, il ne fut rien sur le Trône, & on le rendit cruel & dénaturé, parce qu'il n'étoit rien. Son ennemi dirigea sa politique extérieure, des femmes gouvernèrent ses affaires domestiques. Son dévoue-

ment aveugle à la famille de sa femme fut moins l'effet de l'amour, que de la pusillanimité. Les voluptés lui enlevèrent promptement jusqu'à ses avantages extérieurs ; appesanti par un embonpoint excessif, il devint incapable de tout, & mourut dans la décrépitude à quarante-deux ans. Nous avons annoncé le sort des deux fils qu'Edouard laissa ; nous parlerons plus particuliérement du sort d'Elisabeth, l'aînée de ses filles ; les autres filles, soit mariées, soit Religieuses, n'eurent point sur les affaires publiques d'influence qui nous oblige de nous occuper d'elles ; elles étoient six, sans compter Elisabeth, mais quatre seulement survécurent à leur père. Edouard eut aussi des enfans naturels.

Qui croiroit que, sous ce Prince indolent, chez un peuple libre & qui possédoit la grande Charte, on vit ériger un office *d'assassin-général*, com-

me l'appellent quelques Historiens.] C'étoit une espece d'Inquisiteur politique, chargé de connoître seul du crime de trahison, de prononcer sans appel & de faire exécuter à l'instant ses Sentences. Jacques Tyrrel osa se charger de ce coupable emploi. C'étoit le fruit des discordes civiles & de la continuité des guerres étrangères. La durée de la guerre, tendant à la longue une Nation toute martiale, introduit dans le gouvernement civil les pratiques du gouvernement militaire. De-là un despotisme incurable & le renversement de toutes les Loix.

Louis XI les renversoit en France avec plus de hauteur encore. Son Prévôt Tristan faisoit au moins pour lui ce que Tyrrel faisoit pour Edouard. C'étoit de part & d'autre un exécuteur des vengeances personnelles du Prince. « La présence de Tristan, disent les Auteurs, » étoit un arrêt

» de mort. » On compte jusqu'à quatre mille victimes immolées secrétement & sans procès par ce ministre du despotisme.

Louis XI est le héros des Politiques Machiavellistes, c'est lui qui a principalement introduit la fraude dans la politique moderne. Il a été le modèle de Ferdinand le Catholique, qui mettoit sa gloire à tromper; de Charles Quint, le plus grand & le plus illustre des Princes Machiavellistes; de tant de Souverains & de Ministres, qui, entraînés par ces exemples, ont cru que la fraude étoit de l'essence de la politique. Le Machiavellisme n'est que l'esprit de guerre appliqué aux opérations du cabinet, c'est l'art infaillible de multiplier & de perpétuer les guerres, tant civiles qu'étrangères. Nous avons vu tout le bien qu'avoit produit la politique noble, sublime & vraie de S. Louis, politique décriée par tous

les Auteurs Machiavellistes ; voyons ce qu'a produit cette politique étroite, fausse & vile, mais tant vantée, de Louis XI. Cet examen est important dans un Ouvrage dont le but est de prouver aux hommes, par l'Histoire, que leur intérêt est d'être bons & justes.

Je prends Louis XI à l'instant de son couronnement. Jusques-là, des tracasseries, des factions, des révoltes contre son père, des conjurations contre l'Etat, avoient formé toute sa politique ; cette politique n'avoit pas été heureuse. Chassé du Dauphiné, fugitif dans les Pays-bas, sa seule consolation avoit été de troubler la Cour du Duc de Bourgogne son bienfaiteur, comme celle du Roi de France son père. Voilà le Sujet ; voici le Roi.

Etant allé à Reims pour la cérémonie du Sacre, il jure aux Rémois de ne point établir d'impositions

nouvelles ; il promet même une diminution sur les anciennes. Quel est l'effet de ces promesses ? le renouvellement du bail des Gabelles & des autres exactions avec une surcharge considérable ; mais aussi, quel est le fruit de cette infidélité ? La révolte de Reims, d'Alençon, d'Angers, d'Aurillac & de plusieurs autres Villes en différentes Provinces.

On se rappelle que la Trémoille, dans le temps de sa faveur auprès de Charles VII, avoit voulu marier Louis son fils avec Françoise, fille aînée de Louis d'Amboise, Vicomte de Thouars; que, pour se venger des refus de Louis d'Amboise, il l'avoit fait arrêter, condamner sous prétexte d'une conjuration chimérique, & lui avoit à peine fait grace de la vie; que Françoise d'Amboise, échappée à la tyrannie du favori, avoit épousé Pierre de France, qui depuis avoit été Duc de Bretagne ;

Louis d'Amboise ne méritoit ni d'être arrêté, ni d'être condamné; mais par les désordres de sa vie, il mérita d'être interdit, il le fut. Louis de la Trémoille, après la disgrace de son père & l'interdiction de Louis d'Amboise, avoit épousé Marguerite d'Amboise, sœur puînée de la Duchesse de Bretagne; la Duchesse, devenue veuve sans enfans, s'étoit consacrée à la pénitence & à la piété, elle avoit renoncé au monde & aux secondes nôces; ainsi Louis de la Trémoille, qui n'avoit eu aucune part aux violences de son père, alloit être le seul héritier des grands biens de la Maison d'Amboise. Louis d'Amboise, qui détestoit le fils par le souvenir des injustices du père, cherchoit tous les moyens de le frustrer de sa succession; il vouloit forcer la Duchesse de Bretagne sa fille à se remarier; Louis XI, par un de ces caprices que nous verrons

plus d'une fois présider à sa conduite, appuyoit le projet de Louis d'Amboise, & cherchoit à nuire à la Maison de la Trémoille. Sous prétexte d'un pélerinage, il fait un voyage en Bretagne, & Louis d'Amboise le suit. A leur sollicitation, la Duchesse Douairière de Bretagne est retenue prisonnière à Nantes, elle paroît devant son père & devant le Roi; mais le Duc de Bretagne François II voulut être présent à l'entrevue. La Duchesse persista dans son vœu; prières, menaces, rien ne put la fléchir. Sur son refus, Louis d'Amboise entreprit de l'enlever, Louis XI y consentit, mais le Duc de Bretagne la prit sous sa protection, & déclara qu'il ne souffriroit pas qu'on fît dans ses Etats la moindre violence à la veuve d'un de ses prédécesseurs; ce fut une des sources de la haine de Louis XI contre le Duc de Bretagne. Louis XI fit casser l'in-

terdiction de Louis d'Amboise, & celui-ci pour se venger de la Duchesse de Bretagne sa fille & de Louis de la Trémoille son gendre, fit le Roi son héritier. Après la mort de Louis d'Amboise, Louis XI se mit en possession de ses biens; Louis de la Trémoille osa les réclamer, & l'évidence de ses droits étoit telle, qu'il gagna sa cause contre le Roi, dans des Tribunaux dépendans du Roi, à qui cette aventure donna, dans le commencement de son règne, une réputation fâcheuse d'injustice & d'avidité.

Le Duc de Bourgogne, Philippe le Bon, avoit été le protecteur de Louis XI, alors Dauphin, contre Charles VII son père. Il assista au Sacre de ce Prince qu'il avoit protégé, & qui parut pousser jusqu'à l'excès les témoignages de sa reconnoissance; mais à travers ses perfides caresses, Philippe démêla son carac-

tère inquiet & jaloux, & préſagea ſon ingratitude : « *Cet homme*, dit-il, » *ne régnera pas long-tèmps en paix.* » Il avoit même dû s'appercevoir que la paix n'avoit pu ſubſiſter un moment à ſa Cour & dans ſes Etats, pendant le ſéjour que ce même homme y avoit fait.

La puiſſance du Duc de Bretagne & ſur-tout celle du Duc de Bourgogne étoient énormes, Louis XI voulut les abaiſſer; ce fut la grande affaire de ſon règne, le grand objet de ſa politique; c'eſt, ſi l'on veut, l'excuſe de ſes fourberies; mais cette puiſſance n'étoit-elle pas la même ſous Charles VII ? celle du Duc de Bourgogne n'étoit-elle pas parvenue à ſon comble par le traité d'Arras ? n'étoit-elle pas dès-lors également incommode à la Royauté, également menaçante pour l'Etat ? Cependant Charles VII ſut entretenir la paix pendant vingt-cinq ans avec les Ducs de

Bourgogne & de Bretagne; il ſut même tourner leurs forces contre l'ennemi commun, les Anglois. Louis XI fut toujours en guerre avec ces mêmes Princes, parce qu'il ne ceſſa de leur nuire, de les irriter, de les réunir par les moyens mêmes qu'il prenoit pour les diviſer.

Il n'étoit pas aſſez fort pour les accabler, & ils étoient trop éclairés ſur leurs intérêts pour ſe diviſer, il falloit donc les ménager; c'étoit le parti qu'avoit pris Charles VII.

L'impatience de Louis XI eſt d'autant plus condamnable, que de ſon temps le remède étoit à côté du mal; ces grandes Puiſſances touchoient à leur fin; la Maiſon de Bretagne, qui, du temps de Charles VII, abondoit en Princes, étoit réduite, ſous Louis XI, à François II, qui n'avoit que des filles: Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, dont le règne répond à celui de Charles VII, avoit un fils, mais

ce fils, ſous Louis XI, n'avoit qu'une fille ; c'étoit une raiſon de plus de ménager ces Princes ; au lieu de les attaquer, il falloit rechercher leur amitié, préparer par des négociations habiles & des procédés honnêtes des alliances qui puſſent réunir leurs Etats à la Couronne, ou du moins les rapprocher du Trône. Louis XI, au commencement de ſon règne, avoit un frère ; & ſur la fin de ſon règne un fils, qui pouvoient ſervir à ce deſſein ; mais il fut l'ennemi & de ſon frère & de ſon fils & du repos de ſes ſujets & du ſien, plus encore que des Ducs de Bretagne & de Bourgogne. Il haïſſoit ces Ducs, parce qu'ils étoient puiſſans, & il les combattit, parce qu'il les haïſſoit; voilà toute ſa politique. Quel en fut le fruit ? Il manqua la ſucceſſion de Bourgogne, qui fut portée dans la Maiſon d'Autriche, & la ſucceſſion de Bretagne eût échappé à la France comme celle de Bourgogne, ſi la po-

litique de Charles VIII & de Louis XII n'eût corrigé celle de Louis XI.

C'est faire trop d'honneur à Louis XI que de le regarder comme un politique Machiavelliste ; il ne fut que l'esclave de ses passions & le jouet de ses caprices. Un politique Machiavelliste n'aime, ni ne hait, il ne voit que ses intérêts, il les suit sans acception de personnes ni de moyens, il y sacrifie tout ; Louis XI sacrifia tout à la haine, manqua tous les avantages politiques pour courir après de petites vengeances, & se priva de la paix pour le seul plaisir de vivre en guerre.

Tel est le résultat de sa politique, considérée en général dans son principe & dans ses succès ; suivons-la dans quelques détails des moyens qu'elle employoit.

Louis XI, comme nous l'avons dit, affectoit la plus tendre reconnoissance pour le Duc de Bourgogne, Phi-

lippe le Bon, son bienfaiteur; la première preuve qu'il lui en donne, est de vouloir établir dans les Etats du Duc, la Gabelle, qui, depuis Philippe de Valois, étoit regardée en France comme un fléau. Le Duc rejetta sans détour la proposition; il chargea même le Seigneur de Chimay d'en porter ses plaintes au Roi. Le Roi refuse audience, Chimay l'attend sur son passage & le force de l'écouter. *Quel homme est donc le Duc de Bourgogne,* dit Louis XI avec colère, *est-il autre ou d'autre métal que ne sont les autres Princes & Seigneurs de mon Royaume? Oui, Sire,* reprit Chimay, *le Duc de Bourgogne voiaement est autre & d'autre métal que les autres Princes de votre Royaume, ni des pays environ, car il vous a gardé, porté, & soutenu contre la volonté du Roi Charles votre père que Dieu absolve, auquel il en déplaisoit, ce que d'autres Princes n'eussent voulu*

ni osé faire. Le Roi se tut; le Comte de Dunois s'étonna de la liberté avec laquelle Chimay avoit osé parler à ce Monarque si fier. *Si j'eusse été cinquante lieues loin*, répondit Chimay, *& que j'eusse pensé que le Roi m'eût voulu dire ce qu'il m'a dit de Monseigneur mon Maître, je fusse retourné pour lui dire ce que je lui ai répondu.*

Voilà comment Louis XI traitoit ses amis, & comment il s'en faisoit traiter. Voici comment il traitoit ses ennemis; il avoit toujours haï le Comte de Charolois, fils du Duc de Bourgogne, & qui fut dans la suite ce fameux Charles le Téméraire; il l'avoit brouillé avec son père. Le Duc de Bourgogne étoit vieux, & toute sa puissance, cette puissance que Louis XI vouloit affoiblir, alloit passer au Comte de Charolois. On n'imagineroit jamais le remède qu'inventa la politique de Louis XI, ce fut

de donner au Comte, qui ne l'en prioit pas, la Lieutenance-de Roi, comme on disoit alors, c'est-à-dire, le Gouvernement de la Normandie, de la Province la plus riche du Royaume, & qui, par sa situation, donnoit la main d'un côté à la Picardie & aux Pays-bas, de l'autre à la Bretagne. Ajoutons qu'alors un Lieutenant-de-Roi ou Gouverneur exerçoit une autorité sans bornes dans la Province qui lui étoit confiée. Il est vrai que dans le même temps, Louis XI donnoit le même Gouvernement au Duc de Bretagne; les politiques disent que c'étoit pour mettre la division entre le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois. Si ce sont là les savantes profondeurs, les sublimes finesses du Machiavellisme, voilà un art bien respectable & bien utile. Le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois n'en furent point les dupes, ils virent l'intention de Louis XI,

& s'unirent entr'eux de l'alliance la plus étroite.

Dans le même temps encore où Louis XI donnoit au Comte de Charolois le Gouvernement de Normandie, & où sa haine lui prodiguoit les démonstrations d'amitié, il soulevoit contre lui les Liégeois, & le Comte de Charolois le savoit très-bien.

Louis cabale, intrigue, négocie, promet, menace, se plaint; il attaque le Duc de Bretagne, il lui envoie une liste de reproches, dont le plus grave & le plus remarquable étoit, que le Duc avoit saisi le temporel de l'Evêque de Nantes, *attentat inoui dans la Chrétienté*, dit le Roi, *les Evêques allant devant les Ducs, & ne pouvant être leurs sujets.* Un pareil aveu de l'indépendance du Clergé n'auroit jamais dû échapper à un Souverain. Le Roi vouloit mettre le Clergé dans ses intérêts; voyons ce qu'il y gagna. Trahi par le Cardinal

Balue, ſon Miniſtre, & par l'Evêque de Verdun, d'Haraucourt, il ne peut obtenir du Pape, ni qu'il nomme des Commiſſaires pour les juger, ni qu'il permette aux Juges ordinaires de les punir. L'Archevêque de Tours refuſe même d'abandonner à la Juſtice ſéculière quelques Prêtres, complices du Cardinal & de l'Evêque.

Dans le même temps que Louis flattoit ainſi le Clergé par une Déclaration favorable aux prétentions les plus outrées de ce Corps, il le révoltoit par la révocation de la Pragmatique, Décret toujours cher à l'Egliſe Gallicane, dont il conſacroit les libertés.

La ſeule politique de Louis XI ſur tous les objets d'adminiſtration, fut de renverſer toujours l'ouvrage de ſon père, de deſtituer arbitrairement tous les Officiers nommés par Charles VII, ce qui produiſit deux effets ; l'un, de ſoulever contre lui ces Offi-

ciers, leurs parens & leurs amis ; l'autre, d'allarmer & d'effaroucher la Nation aux vœux de laquelle il fût obligé d'accorder, en 1467, la fameuse loi de l'inamovibilité. Ainsi je vois sa politique toujours ou trompée, ou punie. Il remplissoit les Cours étrangères d'espions, & la sienne de délateurs, sûr moyen d'être trompé à grands frais.

A cette irrégularité d'administration, à ce caprice de conduite, il joignoit l'indocilité la plus opiniâtre ; l'orgueil de ne jamais demander de conseils & de n'en vouloir point recevoir (1). Le Duc d'Orléans, père de Louis XII, crut que son âge, son expérience, ses malheurs, ses services, son rang de premier Prince du Sang, son zèle pour l'Etat & pour le Trône,

(1) » *Ce petit cheval*, disoit Brezé, *est plus* » *fort qu'il ne paroît, il porte le Roi & tout son* » *Conseil.*

l'autorisoient à faire au Roi quelques représentations sur le renversement des Loix; le Roi, blessé de cette liberté, outragea si durement ce vénérable vieillard, qu'il en mourut de douleur, ce qui ne contribua pas à diminuer le nombre des ennemis de Louis XI, & jetta Dunois dans la Ligue du Bien-public.

Les Princes de la Maison d'Anjou n'étoient pas plus contens de Louis. Il feignoit de vouloir les aider à recouvrer le Royaume de Naples, tandis que sous-main il traversoit leurs démarches & rompoit leurs mesures. S'il eut un principe fixe, ce fut celui d'empêcher l'aggrandissement des Princes du Sang, même au-dehors, & d'être l'ennemi de sa Maison, sans excepter son fils, ni son frère.

Il falloit un apanage à ce frère, il lui donna le Berry, en lui promettant des Domaines plus considérables, bien résolu de ne lui en point

donner d'autre. Quel fut le fruit de cette infidélité ? le Duc de Berry ſe jetta entre les bras des Princes ligués contre Louis XI; il fallut, ſuivant les conjonctures & les ſuccès, donner, reprendre, promettre, changer, reſtreindre l'apanage; cette affaire ne ceſſa de troubler le règne de Louis XI, juſqu'à la mort de ſon frère. Louis le fit empoiſonner, l'Europe le crût du moins & le croit encore. Cette perſuaſion fût-elle une erreur, c'étoit l'effet naturel de ſa réputation de Louis XI, & la juſte peine de ſa politique. La mort du jeune Prince ranima & prolongea la guerre que ſes intérêts avoient entretenue.

Les Rois d'Arragon & de Caſtille ſe faiſoient la guerre. Louis XI offre ſes ſecours à tous les deux; le Roi d'Arragon y met l'enchère & les obtient; Louis XI paroît y gagner le Rouſſillon & la Cerdagne, il n'y gagna qu'un ennemi de plus. Ces deux Provinces

après avoir été un objet de guerre perpétuelle entre Louis XI & le Roi d'Arragon, furent restituées par Charles VIII.

Une entrevue solemnelle de Louis XI avec Henri IV, Roi de Castille, ne servit qu'à mettre de l'éloignement entre les deux Rois, & même entre les deux Nations, qui avoient été si long-temps unies contre l'Angleterre. Louis, en cette occasion, parut vouloir insulter au faste Castillan par une affectation outrée de simplicité, que ses manières d'ailleurs ne réparèrent point.

Tour-à-tour fastueux & simple, avare & prodigue, toujours avec intention & très-souvent hors de propos, Louis XI, dans une cérémonie qui exigeoit de la représentation, dans une entrevue de Rois, paroissoit vêtu de bure, avec l'image de la Vierge en plomb pendante à sa barette. Il ne rougissoit pas de donner

vingt écus à une héroïne qui avoit repoussé les ennemis & sauvé une Place, & il prodiguoit l'argent pour corrompre un sujet, pour entretenir des correspondances secrettes & stériles, pour faire des traîtres & pour en être environné. Les Ministres étrangers tiroient des pensions de lui pour le tromper; ils en recevoient si publiquement, qu'on pourroit croire que c'étoit de l'aveu de leurs Maîtres, qui souvent tournoient contre lui ses propres artifices.

Ce goût pour l'intrigue, cette conduite oblique & sombre, nuisoient à sa réputation sans servir à ses desseins. On peut être injustement accusé d'un fait particulier, on n'est pas constamment soupçonné en toute occasion sans l'avoir mérité. Point de crime politique dont la voix publique n'ait chargé Louis XI. Le Comte de Charolois l'accusa plusieurs fois d'avoir attenté à sa vie,

tous ses ennemis redoutoient de sa part le fer & le poison. Les exagérations de la crainte, les fables populaires prouvent dans ce genre, parce qu'elles attestent la réputation; ces *oubliettes* réelles ou chimériques du Plessis-les-Tours, ces bains de sang d'enfans, ces traditions sans doute apocryphes, montrent l'opinion que le peuple même avoit de Louis XI.

Un tyran n'est jamais populaire; Louis XI affectoit de le paroître, mais c'étoit pour mortifier les Grands; il admettoit des Bourgeois à sa table, mais il les humilioit par des railleries amères; il employoit des gens sans caractère, pour les désavouer plus aisément & les sacrifier au besoin. Tant de Citoyens de Paris jettés de nuit dans la rivière, tant d'exécutions secrettes, tant d'inutiles violences, exercées sur des gens sans nom, ne sont pas d'un ami du peuple.

Est-ce un Roi populaire ou même un Roi politique qui pousse l'indécence de la barbarie jusqu'à daigner assister aux exécutions de Justice, jusqu'à exciter par sa présence le bourreau à faire son devoir, jusqu'à l'animer du geste & de la voix ? Un homme ayant été condamné au fouet pour un propos, peut-être innocent, mais capable de répandre l'alarme dans Paris ; *battez fort*, crioit le Roi au bourreau, *& n'épargnez point ce paillard, car il a bien pis desservi* (mérité). Ne suffiroit-il pas d'un pareil trait pour avilir le plus grand Prince ?

Le trait suivant décèle une ame étroite & bassement vindicative. L'Évêque de Paris, Guillaume Chartier, avoit déplu à Louis XI, pour avoir eu quelques intelligences avec les Chefs de la Ligue du Bien-public ; cet Evêque, frère du célèbre Alain Chartier, étoit d'ailleurs un homme

d'un mérite distingué; il mourut, & l'on décora sa tombe d'une épitaphe honorable. Louis fit attacher auprès de ce monument une inscription qui désavouoit les éloges que l'épitaphe donnoit au mort.

La connoissance des hommes, premier talent d'un Roi politique, manqua entièrement à Louis XI. Sa seule règle, en arrivant au Trône, fut de destituer ceux que son père avoit mis en place, & de rechercher ceux que le même Charles VII avoit ou négligé comme inutiles, ou écarté comme dangereux, ou puni comme coupables. Il commença par persécuter les Du Chatel & les Chabannes, auxquels il fut obligé de revenir dans la suite, & qui le servirent avec le même zèle qu'ils avoient servi Charles VII, & il prostitua sa confiance au Cardinal Balue, au Comte de Melun, au Duc d'Alençon, au Comte d'Armagnac, au

Duc de Nemours, au Connétable de S. Pol, &c. qui tous le trahirent.

Il ne connoissoit pas mieux le prix du moment & de l'occasion. Au milieu des plus grands avantages, on pouvoit toujours l'arrêter, en lui proposant une négociation; non qu'il aimât la paix, mais il aimoit l'intrigue : un ennemi trompé étoit plus pour lui qu'une Province conquise. Il avoit surpris le Duc de Bretagne par une manœuvre adroite, dont le Duc de Bedfort avoit autrefois donné l'exemple. Il avoit fait filer par differens chemins, des soldats déguisés, qui, se rassemblant tout-à-coup sur les frontières de la Bretagne, formoient une armée en état de faire la loi; le Duc, qui n'avoit pas pourvu à sa défense, alloit succomber, lorsqu'il proposa de négocier. Louis perdit le temps d'agir & le donna au Duc, qui en fit un bon usage; ce dernier irrita contre Louis

XI le Comte de Charolois, alarma le Duc de Bourgogne, sollicita le secours des Anglois, rassembla les mécontens en France, attira le Duc de Berry en Bretagne, & la Ligue du Bien-public éclata.

Nous avons vu par combien d'injustices & d'imprudences Louis XI avoit provoqué cette Ligue & disposé les esprits à la révolte. Une dernière intrigue de ce Prince avoit comblé la mesure. Par le traité d'Arras; les Places de la Somme avoient été engagées au Duc de Bourgogne pour quatre cens mille écus; ces engagemens, entre des Princes Machiavellistes, sont des aliénations à perpétuité; entre des particuliers, ce seroient des ventes à faculté de *réméré*. Louis XI, en gagnant les Ministres du Duc de Bourgogne, l'avoit fait consentir au rachat: le moyen étoit mauvais, mais l'objet étoit juste. Le Comte de Charolois

fut mécontent ; il étoit alors dans la disgrace de son père, & les intrigues de Louis XI y avoient contribué. Le Comte faisoit son séjour à Gorkum, dans les Pays-bas ; il y étoit arrivé depuis quelques jours, lorsqu'on y arrêta un homme chargé par Louis XI d'une commission secrette ; c'étoit le bâtard de Rubempré, personnage suspect, aventurier décrié ; il cachoit sa marche avec beaucoup de mystère ; on l'avoit vu roder autour de la maison du Comte, en examiner attentivement les dehors, & il s'étoit réfugié dans une Eglise, lorsqu'il s'étoit vu découvert. Le Comte de Charolois publia que la mission de cet homme étoit de l'enlever. Louis XI nia toujours qu'il eût eu ce dessein, mais il avoua qu'il avoit voulu faire enlever Romillé, Vice-Chancelier de Bretagne, qui négocioit alors en Angleterre ; c'étoit confesser une mauvaise action

pour se justifier d'un crime. De quel droit vouloit-il faire arrêter le Ministre du Duc de Bretagne ? On observa de plus qu'il n'étoit pas naturel de se placer entre le Rhin & la Meuse pour enlever un homme à son passage d'Angleterre en Bretagne. Louis XI répondoit qu'il étoit averti que le Ministre Breton, en quittant l'Angleterre, devoit aller voir le Comte à Gorkum. Ainsi, de son aveu même, c'étoit une insulte qu'il vouloit faire à la fois au Duc de Bretagne & au Comte de Charolois. Celui-ci envoya au Duc de Bourgogne son père une relation de l'événement, avec le détail des circonstances, qui prouvoient que c'étoit contre lui, Comte de Charolois, que le complot étoit formé. On observa que dans le même temps, Louis XI avoit, à Hesdin, avec le Duc de Bourgogne, une entrevue sans objet apparent, & que, sous prétexte

de prendre possession des Places de la Somme, qu'il venoit de racheter, il tenoit une armée formidable sur les frontières des Pays-bas. On jugea qu'il avoit voulu enlever à la fois le père à Hesdin, & le fils à Gorkum, & que, s'il n'avoit rien tenté dans l'entrevue d'Hesdin, c'étoit parce qu'il attendoit des nouvelles du bâtard de Rubempré. Le Duc, qui se voyoit sans défense à l'extrémité de ses Etats, quitta précipitamment Hesdin, & se hâta de rentrer dans le centre des Pays-bas. L'idée du projet d'enlever à la fois les deux Princes, prévalut, sur-tout parmi les ennemis de Louis XI. Ce Prince s'en plaignit comme d'une calomnie, mais il y avoit trop donné lieu. Cette aventure réconcilia le Duc de Bourgogne avec son fils, & fortifia la Ligue du Bien-pubic. Si cette Ligue n'eut pas l'effet que le peuple en attendoit, si le Bien-public n'y gagna

rien, Louis XI y perdit les Places de la Somme, qui retournèrent à la Maison de Bourgogne.

Quelques opérations de cette guerre du Bien-public, montrent évidemment le vuide & le néant de la politique de Louis XI. Il signala, aussi-bien que son père, sa valeur à Montlhéry, mais ni l'un, ni l'autre ne fut, ni avant, ni pendant, ni après la bataille, ce qui se passoit dans l'armée ennemie, tous deux crurent avoir perdu la bataille. De quoi servoient donc à Louis XI les espions qu'il entretenoit? Ils ne le servirent pas mieux pendant le siége de Paris. Cette Ville, bien approvisionnée, se défendoit vaillamment contre les Princes ligués; Louis XI, toujours inquiet & impatient, se hâta de signer les traités de Conflans & de S. Maur-des-fossés, après avoir pris la précaution de protester contre. Le lendemain, ce furent les assiégeans qui deman-

dèrent des vivres aux assiégés ; la disette étoit dans leur camp, & alloit dissiper leur armée, si le siége eût duré encore deux jours ; on n'en savoit rien dans la Ville.

On a trop loué l'adresse avec laquelle Louis sut désarmer & désunir la Ligue du Bien-public ; tout son art fut de faire des promesses qu'il ne vouloit pas tenir, & dont la violation fit renaître des troubles qui remplirent le reste de son règne ; d'ailleurs, si sa prudence dissipa cet orage, son imprudence l'avoit formé. Un de ses Confidens lui demandoit ce qui avoit pu le réduire à recevoir des conditions aussi dures que celles qui lui avoient été imposées par les traités de Conflans & de S. Maur ; il répondit : « *La jeunesse de mon » frère de Berry, la prudence de beau » cousin de Calabre, le sens de beau-» frère de Bourbon, la malice du » Comte d'Armagnac, l'orgueil grand*

» *de beau cousin de Bretagne, & la » puissance invincible de beau-frère » de Charolois.* » Voilà ce que dit Louis XI. Un grand homme n'auroit dit qu'un mot : *ce sont mes fautes ;* mais un grand homme ne les eût pas faites.

Plus Louis XI étoit dissimulé, plus il affectoit de franchise ; il vint trouver le Comte de Charolois dans son camp pour conférer avec lui. Paris le vit partir, & fut sans inquiétude ; les soldats Bourguignons disoient en riant : *voilà pourtant le Roi au pouvoir de notre Prince.* Le Comte de Charolois, pour répondre à ce procédé, reconduisit le Roi jusques sous les murs de Paris ; toute l'armée Bourguignonne trembla pour lui & désespéra de le revoir. Comparez cette sécurité d'un côté, ces alarmes de l'autre, & jugez de la réputation des deux Princes.

Les fourbes croient trop aisément

qu'on est toujours leur dupe, & cette erreur les rend souvent dupes eux-mêmes; après mille infidélités, Louis XI vient trouver à Péronne le Comte de Charolois, devenu Duc de Bourgogne. Il y porte des paroles de paix, il est reçu comme un ami. En même temps on apprend que les Liégeois, à son instigation & sur ses promesses, viennent, en se révoltant de nouveau, de commettre les plus atroces & les plus barbares insolences. La colère du Duc de Bourgogne à cette nouvelle n'eut plus de bornes, & la vie de Louis XI fut en danger. Il faut plus de prudence quand on se permet tant de perfidies. Un Machiavelliste se remet rarement entre les mains de son ennemi, & ne s'y met jamais au moment où il l'outrage. Louis s'étoit pris au piége qu'il avoit tendu lui-même; la mine avoit joué plutôt qu'il n'avoit voulu, & il en éprouvoit toute la violence. Incertain de son

ſort, obſervé de trop près pour pouvoir ſonger à la ſuite, il avoit devant les yeux la tour où l'infortuné Charles le Simple étoit mort dans les fers d'Herbert, Comte de Vermandois. Si le Duc de Bourgogne eût dit un mot, Louis XI auroit eu le ſort de Charles le Simple, il en auroit peut être aujourd'hui la réputation. Le Duc de Bourgogne imagina une autre vengeance, il força Louis XI d'aſſiſter & de contribuer de ſa perſonne & de ſes armes à la deſtruction des Liégeois ſes complices (1); on veilloit ſur lui, on connoiſſoit ſa valeur; il fallut qu'il cueillît toutes les palmes de cette honteuſe & funeſte victoire; il fallut qu'il triomphât, à force d'exploits, & du déſeſ-

---

(1) Charles IX força de même, en 1573, Henri IV, alors Roi de Navarre, à ſervir au ſiége de la Rochelle, contre les Rochellois ſes amis.

poir de ses amis & des défiances de son tyran.

Nous avons dit quelle fut la conduite de Louis XI à l'égard de Marie de Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire. Dans quels principes de politique cette conduite peut elle recevoir la moindre excuse ?

Pour terminer ce portrait ; aux inconséquences du caprice, à l'audace du Machiavellisme, joignons toute la pusillanimité de la superstition, la crainte d'entendre parler d'affaires le jour des Innocens, la disposition à se parjurer sur toutes sortes de Reliques, excepté sur la Croix de S. Lo, parce qu'elle avoit la vertu de faire périr misérablement le parjure dans l'année ; la permission qu'il demandoit à ses Reliques de commettre les crimes qu'il croyoit utiles ; ses foiblesses honteuses dans ses maladies ; ses petits efforts pour dérober à ses sujets le spectacle de sa décadence, & pour

s'en déguiſer à lui-même le ſentiment ; cette eſpérance de tromper les yeux en couvrant ſon cadavre d'habits ſuperbes dans les cérémonies publiques, en étalant une pompe qu'il avoit trop mépriſée autrefois. Repréſentons-nous à ſes derniers momens ce tyran inviſible, caché au fond de ſon Palais, environné de tout l'appareil de la terreur, défendu par une enceinte redoutable de fer & de grillages, conſumé par la crainte que ſon affoibliſſement ne le fît mépriſer, plus jaloux de ſon autorité à meſure qu'elle lui échappoit, puniſſant juſqu'aux violences ſalutaires qu'on exerçoit ſur lui pour l'empêcher de ſe nuire, déchiré de remords, tourmenté de ſoupçons, dégradé par la ſuperſtition, craignant & faiſant trembler toute ſa Cour, menaçant ſes Médecins, qui le mettoient à leurs pieds en le menaçant lui-même ; demandant, en pleurant, la vie à l'Her-

mite de Calabre, désespéré de l'affreuse nécessité de mourir, & mourant tous les jours par degrés dans des convulsions de frayeur plus horribles que la mort même.

Il fut mauvais fils, mauvais père, mauvais mari, frère injuste, peut-être dénaturé, ennemi implacable, faux ami, allié infidèle, mauvais Roi, & quoi qu'on en dise, mauvais politique.

Nous sommes bien éloignés de disputer à un Roi, qui eut si peu de vertus, les talens qui pourroient lui en tenir lieu; nous avons loué sa valeur; il eut aussi beaucoup d'esprit, mais il l'appliqua trop à de petites choses & le consuma trop en petits efforts; sa politique n'étoit qu'une finesse artificieuse, qui pouvoit exceller dans les détails, mais qui saisissoit rarement un ensemble, & qui manquoit, presque toujours par sa faute, les grands objets. Si Louis XI

avoit employé, pour réunir à sa Couronne la succession de Bourgogne, la moindre partie de l'art qu'il prodigua pour gagner un Ministre, pour corrompre un sujet, pour surprendre une Place, pour exciter ou fomenter une révolte, il auroit pu vivre en paix, & il auroit épargné à ses successeurs trois siécles de guerre; ou plutôt, il n'avoit pas besoin d'art pour cela, tout se faisoit de soi-même, on offroit au Dauphin la main de Marie de Bourgogne. En la refusant pour le seul plaisir de lui ravir ses Etats, il s'exposoit à voir naître en France une nouvelle Maison de Bourgogne, ou à voir passer cette succession à une Maison étrangère, ce qui arriva; il s'exposoit même à la voir passer à la Maison d'Angleterre, ce qui seroit peut être arrivé, si Edouard IV n'eût eu, à l'égard du Duc de Clarence son frère, cette politique inquiéte & jalouse que Louis XI avoit à l'égard du Duc de Berry.

Ce fut Louis XI qui inspira cette politique à Edouard. Il l'avertit qu'on traitoit à la Cour de Bourgogne du mariage du Duc de Clarence avec Marie ; il lui représenta cette intrigue comme un attentat contre son autorité & comme une conspiration contre sa personne. Edouard, déjà disposé par les insinuations du Duc de Glocestre à perdre le Duc de Clarence, consulta Louis XI sur le parti qu'il avoit à prendre. Louis XI répondit par ce vers de Lucain :

Tolle moras : semper nocuit differre paratum.

Et cette réponse, aussi énigmatique que celle de Tarquin aux Envoyés de son fils, fut aussi cruellement interprêtée. Ce conseil n'étoit peut-être que d'un tyran, mais il auroit pu être d'un ennemi.

On a nommé Louis XI *le Tibère de la France*, on a eu raison. Il en eut les principes (1), le caractère,

(1) *Qui nescit dissimulare, nescit regnare.*

les mœurs, les talens; il eut quelquefois, comme Tibère, le masque de la raison & de la modération; il a dit, comme Tibère, des mots dignes d'un sage, & fait quelques actions d'un homme juste. Une pauvre femme s'étant jettée à ses pieds pour se plaindre de ce que, selon l'usage du temps, on refusoit d'enterrer son mari, parce qu'il étoit mort insolvable: *Je n'ai point fait les Loix*, lui dit-il, *& je ne puis en dispenser.* Beau mot de la part d'un Prince absolu. Il paya les dettes de cet homme, & le fit enterrer. Trait d'humanité joint à un trait de justice.

On a de lui quelques loix & quelques établissemens utiles, tels que celui des Postes, dont la première in-

---

Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner; seule leçon que Louis XI ait donnée à Charles VIII son fils, qui heureusement n'en abusa pas

vention est dûe à l'Université de Paris. Il créa les Parlemens de Bordeaux & de Dijon, les Universités de Bordeaux & de Bourges; il établit une Cour des Aydes à Montpellier; il institua l'Ordre de S. Michel; il donna plus de solidité à l'alliance de la France avec les Suisses. Il voulut établir le même poids & la même mesure dans toute l'étendue du Royaume. Si nous le considérons dans son moment de rivalité avec Edouard IV, il fut moins aimable, aussi vaillant, plus habile & plus appliqué.

CHAPITRE

CHAPITRE XIII.

Charles VIII en France ;
Edouard V ou Richard III en Angleterre.

Depuis l'an 1483 jusqu'en 1485.

L'HISTOIRE du règne d'Edouard V n'est que celle des moyens employés par son oncle Richard, pour le détrôner & le perdre, ainsi que le Duc d'Yorck son frère. Arrêtons-nous à considérer quelques-uns de ces moyens, par lesquels Richard s'éleva au Trône, c'est un tissu de perfidies qu'il est utile de développer. Des Philosophes ont cru qu'en dévoilant le crime, on instruisoit les tyrans à le commettre, n'apprend-on pas plutôt aux peuples à s'en défier? Les tyrans ne prennent de leçons que de leur perversité naturelle; les peuples ont

toujours besoin d'être défendus de la séduction ; en connoissant les piéges que tend la tyrannie ou l'ambition, ils peuvent plus aisément les éviter.

Pendant la vie d'Edouard IV, Richard, Duc de Glocestre, avoit paru attaché à la Reine & au parti des Videvilles, ce qui lui avoit procuré les moyens de perdre le Duc de Clarence son frère, dont la haine pour les Videvilles éclatoit en toute occasion. Le zèle que le Duc de Glocestre témoignoit aussi pour les Princes ses neveux, lui en procura la tutelle, avec la qualité de Protecteur du Royaume.

Les Videvilles avoient intérêt de veiller à la sûreté des jeunes Princes, & d'éclairer la conduite du Protecteur ; mais les Videvilles étoient haïs ; quand il en fut temps, Richard se servit des dispositions du peuple pour abattre ce parti qui le gênoit ;

il fit trancher la tête au Comte de Rivers, frère de la Reine; & à quelques Seigneurs, amis des Videvilles, toujours *sans aucune forme de procès.* (Nous sommes las de répéter cette formule, & nous avertirons quand la Justice aura repris son cours.) Le Roi eut beau les reconnoître pour de fidèles sujets, *ses bons parens & amis*, cette déclaration ne put les sauver. La Reine Douairière; voyant le danger qui la menaçoit, se retira dans l'asyle de Westminster avec le Duc d'Yorck, son second fils; l'aîné étoit en la puissance de Richard, qui affectoit de lui prodiguer les respects dûs à la Majesté Royale; il falloit arracher le Duc d'Yorck des bras de sa mère; Richard épuisa, pour y réussir, toutes les ressources de la séduction & de la terreur; ni ses protestations, ni la garantie des plus grands Seigneurs, ni les sermens des Prélats trompés,

qui assuroient que cette défiance étoit aussi injuste qu'injurieuse à Richard, rien ne put la persuader; elle ne se rendit enfin qu'à la menace qu'on lui fit de la tirer par force de son asyle avec son fils, elle le confia au seul Primat : « Je le mets, dit-elle, » sous votre garde, sous la garde de » la Religion; vous en répondrez à » sa mère devant Dieu & devant les » hommes. » Les deux Princes étant ainsi remis au Duc de Glocestre, mille bruits se répandirent contre eux dans le public; l'opposition d'Elisabeth de Lucy au mariage de leur père, & la prétendue promesse de mariage faite à cette femme furent rappellées; « les Princes étoient bâ- » tards, leur père même l'étoit, ainsi » que le Duc de Clarence, & il n'y » avoit que le Duc de Glocestre qui » ressemblât au Duc d'Yorck, tué à » la bataille de Wakfeild; » c'étoit diffamer la Duchesse d'Yorck, mère

Sir Thomas Morus, p. 491.

du Duc de Glocestre, mais c'étoit servir celui-ci. Ces allégations n'avoient été d'abord que des bruits sourds, elles furent bientôt des déclamations publiques, répétées dans des sermons & des harangues; mais il restoit aux Princes de puissans appuis parmi les Grands; ces appuis furent renversés les uns après les autres. A la tête du parti des Princes, étoit le Lord Hastings, Chambellan du Roi, qui s'obstinoit à ne point pénétrer les desseins du Protecteur, tant ils lui paroissoient hors de vraisemblance! Les Confidens du Protecteur travaillèrent à engager Hastings dans le parti de leur Maître, d'abord par des insinuations détournées, ensuite par des propositions plus directes; il fut sourd ou inflexible, & sa perte fut résolue. Richard assemble le Conseil; ce jour-là, il montre à tous les membres, & nommément au Lord Hastings*, une

affabilité qui n'étoit pas dans ſon caractère ; il entame de longues délibérations concernant la cérémonie du Couronnement d'Edouard V, qu'il affectoit toujours de préparer, & ſortant tout-à-coup de l'aſſemblée, ſur quelque prétexte, il demande que ces délibérations ſoient continuées en ſon abſence ; il revient une heure après, la pâleur ſur le front, la fureur dans les yeux : « Mi» lords, s'écrie-t-il d'une voix tremblante de colère, » quelle peine mé» ritent ceux qui conſpirent contre » la vie d'un Protecteur du Royau» me ? » Son air, ſon ton, ſes crimes paſſés qui reviennent à la mémoire, ſes projets qui commencent à ſe manifeſter, glacent de crainte tout le Conſeil ; on ſe regarde, on ſe tait ; Haſtings ſeul, toujours éloigné de toute défiance, répond au nom de l'aſſemblée, que ces conſpirateurs, quels qu'ils ſoient & s'ils exiſtent,

réellement, méritent d'être traités comme des traîtres. « Eh bien, replique Richard, toujours du même ton, » c'est ma belle-sœur, & elle » a des complices. — Qui dites-vous, » Milord? la Reine Douairière? — » Oui, & Jeanne Shore, son agente. » Cette Jeanne Shore, bien loin d'être l'agente de la Reine Douairière, étoit son ennemie, parce qu'elle avoit été la concubine d'Edouard IV; mais elle étoit alors la concubine du Lord Hastings; le silence continuoit: « Voyez, dit Glocestre, en découvrant son bras gauche qui prenoit moins de nourriture que l'autre, mais qu'on savoit avoir toujours été dans cet état, » voyez l'effet des » enchantemens de ces deux femmes. » La grossiéreté de cet artifice révoltoit & faisoit trembler. « Si » elles sont coupables, dit enfin le Lord Hastings, » il faut les punir. » Si? repliqua Richard avec une

feinte indignation, » tu oses douter » de ce que j'atteste, tu es leur com- » plice. » Tandis que Hastings s'étonne, se justifie, commence à s'alarmer, Richard frappe sur une table, & la salle est remplie de soldats; Hastings & tous les Seigneurs du parti des Princes sont arrêtés. Le Duc de Glocestre, feignant toujours la même colère, jure de ne point manger qu'il n'ait vu tomber à ses pieds la tête du Lord Hastings; il ne lui donne que le temps de se confesser, & le fait décapiter à sa vue. Jeanne Shore n'ayant pu être convaincue sur l'article de la magie, malgré la superstition du temps & du pays, le fut aisément sur les désordres de sa vie, dont il ne s'agissoit pas dans son affaire, & subit la pénitence publique.

Richard, ayant ainsi levé le masque, voulut entraîner la Nation par l'impudence. Un Docteur, Ralph Saw,

lui consacra son éloquence mercénaire; il prêcha publiquement dans l'Eglise de S. Paul, que le Sceptre ne pouvant être porté par un enfant d'une naissance plus qu'équivoque, n'appartenoit qu'au grand Prince qui savoit en soutenir l'éclat. Ce Prince devoit arriver au milieu du sermon pour recueillir les fruits de l'enthousiasme que l'Orateur auroit fait naître, ce qui donna lieu à un incident ridicule. Richard voulant qu'à son arrivée le peuple le proclamât Roi, crut devoir laisser au Docteur le temps de disposer les esprits; mais il lui en laissa trop: Ralph avoit compté sur la présence de Richard pour achever l'effet de son sermon, comme Richard avoit compté sur le sermon pour préparer l'effet de sa présence. Richard n'arrivoit point. Ralph ayant épuisé la matière, & sentant qu'au lieu d'enthousiasme, il n'inspiroit que le mépris & le dégoût,

craignit que son Auditoire ne se dissipât, & crut nécessaire de changer de sujet. Quand il entendit arriver Richard, il reprit l'éloge du Prince avec une chaleur mal-adroite, qui glaça de nouveau l'Auditoire; on dit même qu'il répéta une apostrophe qu'il avoit adressée au Roi pendant son absence, n'ayant pas voulu la perdre, & ayant fondé sur cette figure oratoire l'espérance du succès. Richard, au-lieu des acclamations qu'il attendoit, vit sur tous les visages une indignation mêlée d'effroi, & fut obligé, pour ce jour-là, de renoncer à son projet. L'Orateur avoit pris pour texte : *Les rejettons bâtards ne profiteront point.* On crut qu'un Orateur profane réussiroit mieux; le Duc de Buckingham, qu'on estimoit éloquent, & qui se distinguoit par son zèle pour Richard, harangua le peuple; ce fut avec le même succès, il eut beau inviter les

Anglois à crier avec lui : *Vive le Roi Richard !* le silence fut universel. Le Lord Maire fit entendre à Buckingham que le Greffier de la Ville, étant l'Orateur ordinaire du peuple, auroit plus de pouvoir sur la multitude ; le Greffier harangua ; mais après le mauvais succès des deux premières tentatives, on crut qu'il falloit aider son éloquence ; on gagna quelques Bourgeois, on mêla dans la foule quelques domestiques de Richard, déguisés, qui crièrent : *Vive le Roi Richard !* ce fut-là sa proclamation & son seul titre. Les amis de Richard, le Duc de Buckingham à leur tête, coururent lui porter ce qu'ils appelloient le vœu public. Richard parut étonné ; il protesta de son respect pour le Roi, de sa tendresse pour son neveu, il lui jura une éternelle fidélité. « Jamais » il ne se prêteroit à cette démarche » séditieuse. Il sentoit pourtant ce

Sir Thomas Morus.

» qu'elle avoit de flatteur pour lui ;
» il en conserveroit toujours la plus
» tendre reconnoissance, il aimeroit
» toujours ce peuple qui l'avoit jugé
» digne de gouverner ; mais il exhor-
» toit ce même peuple à reporter son
» hommage au Roi légitime, & il
» alloit en donner l'exemple. » Ses
amis lui répondirent : « Nous n'at-
» tendions pas moins de votre vertu ;
» ce procédé généreux est digne de
» vous, mais il n'est plus de saison.
» La voix publique rejette vos ne-
» veux. Votre refus leur seroit inutile.
» Un étranger en profiteroit. Il n'y a
» plus que vous qui puissiez conser-
» ver le Trône à votre race, en le
» prenant pour vous-même. »

Richard parut se rendre à cette raison, & il consentit de régner. Bientôt après, les Princes disparurent ; on croit qu'ils moururent étouffés par les ordres & sous les yeux de ce même Tyrrel, que sa commission

sanguinaire, sous Edouard IV, désignoit pour l'exécuteur de tous les crimes politiques. Un autre Tyrrel (1) avoit autrefois délivré l'Angleterre d'un tyran; celui-ci mettoit l'Angleterre sous le joug du tyran le plus féroce. Robert Brakembury, gouverneur de la tour de Londres, avoit refusé de souiller ses mains du régicide, qu'on croit avoir été commis, à son refus, par Tyrrel. Celui-ci, sous le règne suivant, avoua ce crime, mais ce fut dans des circonstances qui peuvent faire regarder son aveu comme extorqué. Nous expliquerons ces circonstances en leur temps. Ibid.

Lorsque, sous Charles II, on fit des réparations à la partie de la tour de Londres où les jeunes Princes avoient

(1) Il avoit tué Guillaume le Roux d'un coup de flèche à la chasse, en voulant tirer un cerf. V. le 1er. vol. de l'Hist. de la Rivalité, &c. chap. 3.

été enfermés, on y trouva des os d'un ou de plusieurs petits squelettes humains ; on jugea que c'étoient ceux d'Edouard V & du Duc d'Yorck son frère, ou de l'un des deux.

Richard III espéroit trouver de l'indulgence pour ses crimes dans un Prince aussi peu scrupuleux que Louis XI, il lui envoya des Ambassadeurs ; Louis XI, alors mourant, & n'ayant plus rien à ménager, refusa de les recevoir : « Je n'en reçois, dit-il, » que des Princes légitimes, non des » usurpateurs & des assassins. » Exemple noble & conforme aux véritables intérêts des Souverains !

De crime en crime, voilà Richard Roi, voilà en apparence des crimes heureux ; voyons s'ils le furent jusqu'au bout.

Richard regne avec toute la violence que promettoit son caractère ; il renouvelle l'horrible commission donnée à Tyrrel par Edouard IV, il

verſe des flots de ſang, il abat les têtes qui lui font ombrage, il révolte les cœurs. On murmure, on cabale, on ſe ſoulève, on tourne les yeux vers ce Comte de Richemont, réfugié en Bretagne, ſeul Anglois qui reſte (1), même par femme, de la race de Lancaſtre.

La Bretagne étoit alors un des grands objets de la politique de l'Europe; le vieux Duc François II deſcendoit au tombeau, & n'avoit que des filles; l'aînée, qui reſta ſeule dans la ſuite, fut la fameuſe Anne de Bretagne. Il pouvoit la faire Impératrice, en la mariant au nouveau rival de la France, Maximilien, veuf alors de Marie de Bourgogne. Il pouvoit la faire Reine de France, en la mariant à Charles VIII; il l'eût faite encore

(1) Nous diſons le ſeul Anglois, car pluſieurs Souverains de l'Europe deſcendoient de la branche de Lancaſtre.

Reine de France, en la mariant au Duc d'Orléans, qui fut dans la suite Louis XII, mais qui n'étoit alors qu'un mécontent. Il pouvoit la faire Reine d'Angleterre, en la mariant à Richard III, qui devint veuf vers ce temps, ou à son rival le Comte de Richemont, qui fut dans la suite Henri VII. Il pouvoit, sans confondre ainsi sa petite Souveraineté dans une grande Monarchie, former une nouvelle Maison de Bretagne, en donnant sa fille à quelque Seigneur particulier, qui lui auroit dû sa grandeur. Ce dernier parti eût peut-être été le plus noble; celui de s'unir à la France étoit le plus raisonnable; mais le plus héroïque & le plus romanesque eût été de donner la Princesse de Bretagne à un proscrit, tel que le Comte de Richemont, en détrônant un tyran tel que Richard. Tous ces projets occupoient tour-à-tour l'esprit hardi, mais inconstant, de Lan-

dais, qui, de fils d'un Tailleur, étoit devenu Favori & premier Miniſtre du Duc de Bretagne. Si pour être un homme d'Etat, il ſuffit d'enfanter des projets vaſtes, de méditer des renverſemens, des détrônemens, de donner à l'Europe de grandes ſecouſſes & de grands ſpectacles, Landais fut un homme d'Etat. Il eut, par ſa fortune & par ſon caractère, aſſez de conformité avec ce fameux Albéroni, dont nos pères ont vu l'étonnante élévation & l'éclatante diſgrace. La diſgrace de Landais fut bien plus terrible. Les Seigneurs Bretons, indignés de ſon inſolence, l'arrêtèrent dans l'appartement du Duc de Bretagne, & le livrèrent à la Juſtice. Pendant que le Duc s'informoit de l'état du procès, & déclaroit qu'il faiſoit grace à Landais en tout événement, ces Seigneurs faiſoient pendre Landais publiquement *, & le Duc ſeul l'ignoroit. Toutes les Puiſ-

ſances de l'Europe avoient recherché la faveur de cet homme pour obtenir la main de la Princeſſe de Bretagne. Ce grand objet de politique renouvelloit l'ancienne rivalité de la France & de l'Angleterre, & donnoit plus d'ardeur à la rivalité naiſſante des Maiſons de France & d'Autriche. Louis XI, qui avoit mieux aimé arracher par violence quelques lambeaux de la ſucceſſion de Bourgogne, que de la recueillir toute entière par le mariage de ſon fils avec l'héritière de cette Maiſon, avoit auſſi négligé d'aſſurer à Charles VIII, par des traités d'alliance, la ſucceſſion de Bretagne; il vouloit tout devoir à la fraude ou à la force. Maximilien, qui, après avoir enlevé à la France l'héritière de Bourgogne, cherchoit encore à lui enlever l'héritière de Bretagne, fut certainement ſur ces deux articles, ſupérieur en politique à Louis XI, & Charles VIII, ou la Dame de

Beaujeu, qui par leurs négociations & par leurs armes rompirent les mesures de Maximilien, furent encore supérieurs à Louis XI; cependant on cite Louis XI comme un Prince politique, & l'on ne parle ni de Maximilien, ni de Charles VIII. Tels sont les jugemens Machiavellistes des hommes, tel est leur respect stupide pour la dissimulation & les voies détournées, qui faisoient toute la politique de Louis XI.

Elles ne lui procurèrent, comme nous l'avons vu, aucun avantage solide; qu'on rassemble tous les petits succès qu'il a pu avoir dans la politique, on n'y trouvera rien d'équivalent à la réunion de la Bretagne, & on trouvera qu'il manqua par sa faute la plus riche succession de l'Europe, celle de la Bourgogne.

La France avoit plus d'intérêt de réunir la Bretagne à la Couronne, que l'Angleterre n'en avoit d'acqué-

rir cet Etat étranger. L'expérience avoit montré que ces Provinces, éloignées & ſéparées par des mers, n'étoient jamais poſſédées qu'avec inquiétude, ni conſervées qu'avec peine. Mais une politique modérée étoit peu à l'uſage de ces temps-là, & l'Angleterre eût tourné ſes vues vers l'alliance de la Princeſſe Anne, & l'acquiſition de la Bretagne, ſi l'intérêt plus preſſant de réunir les deux Roſes n'eût donné l'idée d'un autre mariage.

Les partiſans du Comte de Richemont vouloient que ſon retour procurât à ſa patrie le bienfait d'une paix ſolide; ils propoſoient de lui faire épouſer la Princeſſe Eliſabeth, fille aînée d'Edouard IV, afin d'unir par cette alliance les droits d'Yorck à ceux de Lancaſtre. Richard, pour rompre ces meſures, offroit lui-même ſa main à Eliſabeth, qui la refuſoit avec horreur, comme celle du meurtrier de

sa famille; elle se réservoit, disoit-elle, au vainqueur de ce monstre. Dans le temps où Richard faisoit à Elisabeth cette proposition, sa première femme vivoit encore. Cet obstacle embarrassoit peu Richard, c'étoit l'affaire d'un crime de plus. En effet, cette Princesse mourut quelque temps après; sa mort fut attribuée au poison ou aux mauvais traitemens qu'elle éprouvoit.

Tous ces crimes ne restoient pas impunis; Richard étoit en proye aux remords, il voyoit la haine universelle, il en prévoyoit les effets. Les Historiens nous peignent ses agitations de manière à nous faire connoître ce que c'est que le bonheur des méchans (1). Cet homme intrépide vivoit dans les convulsions de

(1) *Quàm invisa sit singularis potentia, & miseranda vita eorum qui se metui quàm amari malunt.* Cornel. Nep. in Dion. cap. 9.

la frayeur ; il ſembloit livré aux Furies, ou pourſuivi par les ombres d'Edouard IV & de ſes fils. Souvent dans la nuit, il s'élançoit de ſon lit, l'épée à la main, en pouſſant des cris affreux, comme s'il eût été entouré d'aſſaſſins. Le tyran qui a dit : *Oderint, dum metuant* (1), n'avoit pas ſongé que la crainte, auſſi-bien que la haine, eſt un ſentiment réciproque, & que le tyran a toujours à craindre tous ceux qui le craignent (2).

L'orage groſſiſſoit & s'approchoit. Dans l'Angleterre, hors de l'Angleterre, on s'armoit contre Richard ; le Duc de Bretagne prenoit en main la cauſe du Comte de Richemont, ſoit par l'horreur que lui inſpiroient les crimes de Richard, ſoit par l'eſ-

---

(1) *Qu'ils haïſſent, pourvu qu'ils craignent.*

(2) *Neceſſe eſt ut multos timeat, quem multi timent.*

pérance d'obtenir de la reconnoiſſance du Comte, lorſqu'il l'auroit placé ſur le Trône, ce Comté même de Richemont, ancien patrimoine de la Maiſon de Bretagne, donné autrefois par Guillaume le Conquérant à Alain Fergeant, Comte de Bretagne, pour prix de ſes ſervices & pour ſa part de la conquête, & redonné depuis, par Edouard III, à Jean V, Duc de Bretagne. Le Duc de Buckingham, qui avoit tant contribué à mettre la Couronne ſur la tête de Richard, n'aſpiroit plus qu'à l'en arracher; l'ingratitude, les hauteurs, les fureurs de Richard l'avoient révolté. On voulut engager le Duc de Buckingham à réclamer cette Couronne pour lui-même, comme deſcendant d'une fille du Duc de Gloceſtre, mort à Calais en 1397, lequel étoit le dernier des fils d'Edouard III; il ſentit que ſes droits ne pouvoient paſſer avant ceux des

Maisons de Lancastre & d'Yorck; qui descendoient des frères aînés de ce Duc de Glocestre, & il aima mieux avoir le mérite de contribuer à la réunion de ces deux Maisons: mais cet infortuné Seigneur n'ayant pas eu l'adresse de concerter ses démarches avec celles du Comte de Richemont qu'il vouloit servir, fut prévenu & accablé par la célérité de Richard; ses soldats effrayés, l'abandonnèrent. Resté avec un seul domestique, réduit à chercher son salut dans la fuite & dans les déguisemens, trahi par un de ses gardes-chasse, chez lequel il s'étoit caché, il fut pris déguisé en paysan. Richard lui fit trancher la tête; la haine publique n'en fut que plus forte contre Richard.

D'Argentré. Cependant le crime sembloit toujours triomphant. Richemont s'étant embarqué pour l'Angleterre avec les secours que le Duc de Bretagne lui avoit

avoit fournis, une tempête dissipa sa flotte. Landais, dont les Seigneurs Bretons n'avoient pas encore fait justice alors, le voyant malheureux, l'abandonna, & se mit à traiter avec Richard. Le Comte de Richemont alloit être livré à son ennemi; le Duc de Bretagne avoit des principes d'honneur qui répugnoient à cette indignité, mais Landais agissoit sous son nom, sans prendre ses ordres, & le Duc, alors malade & toujours inappliqué, ignoroit tout. Le Comte de Richemont, averti du danger, s'échappe de Vannes à la faveur d'un déguisement; Landais le fait poursuivre, & le Comte n'arrive sur les terres de France qu'une heure avant les émissaires de Landais. Richemont implore la protection de Charles VIII, qui se fait un devoir de la lui accorder. Le Duc de Bretagne apprenant l'évasion du Comte, & sachant que les intrigues de Landais

l'avoient rendue néceſſaire, eut la juſtice d'être indigné de la conduite de ſon Miniſtre, & la foibleſſe de n'oſer le lui témoigner; il ſe contenta d'envoyer au ſecours du Comte de Richemont tous les Anglois reſtés en Bretagne, & de permettre à ſes propres ſujets d'aller ſervir le Comte.

Henri, Comte de Richemont, part des ports de France avec quatre mille hommes pour aller faire la conquête de l'Angleterre; c'étoit compter ſur les diſpoſitions des Anglois; une armée eſt toujours aſſez nombreuſe, lorſqu'elle marche contre un tyran déteſté; l'art de régner eſt de gagner les cœurs des ſujets; l'art de vaincre eſt d'avoir les cœurs des ſoldats; l'amour eſt le grand mobile de tout, & tous les tyrans ſont inſenſés. Richard marche contre Richemont avec des forces ſupérieures, mais bientôt affoiblies par des défections qu'il étoit aiſé de pré-

voir. Richard s'étoit aveuglé au point de croire que Stanley lui feroit fidèle au préjudice du Comte de Richemont, dont ce Lord avoit époufé la mère; Stanley n'attendit qu'un moment décifif pour fe ranger fous les drapeaux du Comte.

Quelques jours avant la bataille, Henri fe promenoit autour de fon camp, occupé des réflexions que l'état, encore incertain, de fa fortune lui fuggéroit; la nuit le furprit, il s'égara, & refta caché dans un Village, fans ofer demander fon chemin, de peur d'être reconnu. Le lendemain au matin, en arrivant au camp, il trouva toute fon armée dans le tumulte & dans les alarmes; on craignoit qu'il n'eût été enlevé par un parti ennemi, & déja chacun fongeoit à foi; l'arrivée du Comte calma les efprits; il raffura fes amis en les trompant; il ne s'étoit abfenté, difoit-il, que pour avoir des confé-

rences particulières avec des chefs de l'armée de Richard, qui avoient exigé le secret, & qui ne vouloient se déclarer qu'au moment de la bataille. Les armées ennemies furent en présence à Bosworth, lieu devenu
22 Août 1485. célèbre par cette journée décisive qui termina enfin la querelle des deux Roses. Richard, à qui la fureur rendoit son opiniâtreté, voulut combattre, la Couronne sur la tête, soit pour braver son ennemi, soit pour mourir (s'il le falloit) avec les marques de la Royauté ; les deux compétiteurs se rencontrèrent dans la mêlée ; Richard s'élança sur Henri avec tant de violence, que d'un seul coup, il tua le Porte-étendard de Henri & renversa un autre de ses Officiers. Henri ne put se défendre de quelque
Hollingshed. Th. Morus. trouble à l'approche de ce formidable ennemi ; mais considérant qu'il étoit devenu nécessaire de vaincre ou de mourir, il s'avança, l'épée à

ſa main, avec une ardeur égale à l'impétuoſité de Richard; on ſe jetta en foule entre eux deux, & ils furent ſéparés. Dans les détails de cette journée, Henri parut montrer plus de conduite, Richard, plus de vigueur; celui-ci ſuccomba ſous la haine générale plus que ſous les efforts de ſon rival; on ſervoit Richard à regret, on combattoit avec joie pour Henri; la victoire ne fut pas incertaine: mais Richard ne pouvoit être impunément vaincu, il fit de ſa main un carnage horrible de ſes ſujets, & ſi chacun de ſes ſoldats eût imité ſon féroce courage, la victoire étoit à lui. Enfin, quand il vit tout déſeſpéré, il ſe jetta dans le bataillon le plus épais des ennemis, tendant la gorge aux épées & aux lances; on le vit tomber percé de coups, ce fut le ſignal de la paix. Le ſort de l'Angleterre fut changé, Richemont fit ceſſer le carnage; la Couronne de

Richard, trouvée ſur le champ de bataille, fut miſe à l'inſtant ſur la tête de ſon rival, qu'on proclama Roi ſous le nom de Henri VII. Il accomplit, non ſans beaucoup de répugnance, la promeſſe qu'il avoit faite à ſon peuple d'épouſer Eliſabeth, fille d'Edouard IV, & la querelle de Lancaſtre & d'Yorck parut éteinte; mais elle vivoit toujours dans le cœur du Roi, Henri avoit pour le nom d'Yorck une haine invincible, il étoit jaloux de devoir ſa Couronne aux ſeuls titres des Lancaſtres, il ne pouvoit ſouffrir que ſon mariage avec Eliſabeth fût compté parmi ſes droits. Nourri dans l'oppreſſion & dans la captivité, il étoit peut-être naturel qu'il conſervât quelque reſſentiment des maux dont ſa jeuneſſe avoit été accablée; il eût été plus juſte & plus noble de ſacrifier ce reſſentiment au bien public: ce fut l'exemple que donna, quelque temps

après en France, le généreux, le bienfaisant Louis XII ; *le Roi de France*, dit-il, *ne venge point les injures du Duc d'Orléans. Vous voilà sauvé*, dit encore plus finement à un de ses ennemis l'Empereur Adrien, nouvellement parvenu à l'Empire. Henri VII n'imita point ces exemples, il épargna le sang, mais il ne pardonna point.

La malheureuse Elisabeth se ressentit de cette aversion opiniâtre de Henri pour le nom d'Yorck ; sa tendresse & sa soumission constantes ne purent vaincre les froideurs de son mari ; ce fut une des plus grandes injustices de Henri VII, Prince dont la sagesse & l'équité méritèrent, à quelques égards, l'estime de l'Europe & les hommages de sa Nation.

L'exécration publique suivit Richard au tombeau, son cadavre fut outragé par le peuple, sa mémoire est restée en horreur ; ce fut, dit un

Historien, un être solitaire, séparé des hommes par la fierté farouche & insociable de son caractère ; il fut uniquement ambitieux, & ne connut aucun sentiment humain. Il est une ambition légitime qui peut tomber dans un cœur vertueux ; l'homme de bien peut desirer un rang & un pouvoir qui lui donnent les moyens de rendre heureux ses semblables. Richard aimoit la domination pour la domination même, pour n'éprouver aucune résistance à ses caprices & à ses fureurs ; il aimoit à écraser, à fouler aux pieds les hommes ; il aimoit à nuire, quelquefois même sans intérêt, sentiment monstrueux qui n'est pas assez rare. Tous les crimes de violence, de fourberie & d'impudence étoient à son usage ; si dans la multitude de ceux qu'on lui attribue, il y en a quelques-uns qu'il n'ait pas commis, il a mérité du moins qu'on les lui imputât ; il lui

manqua d'être vil comme Jean-ſans-terre, il ne le fut point; ſcélérat intrépide & altier, il eut une énergie effrayante, une ſorte d'élévation & de grandeur, ſi ces mots pouvoient être proſtitués au crime, une valeur preſque ſurnaturelle, toutes les ſortes de courage & de l'eſprit & du cœur, des talens diſtingués, à quelques égards, même pour le gouvernement: tout en lui, juſqu'à ſes vices, avoit de l'éclat; il étoit également impoſſible & de ne le pas haïr & de le mépriſer. Laiſſons cependant les Politiques Machiavelliſtes eſtimer ſa diſſimulation profonde, ſa taciturnité myſtérieuſe & impénétrable (1), qualités dont un bon Prince a rarement beſoin.

(1) « Jamais il ne dit à deux une choſe » qu'il ſuffiſoit de dire à un; jamais il ne pré» vint le temps de la dire. » (D'Orléans, Rév. d'Anglet. l. 7.) Ces traits pourroient ne peindre que de la prudence.

Son extérieur sombre, farouche & menaçant annonçoit la férocité de son ame; il avoit, dit-on, des choses monstrueuses dans la constitution physique comme dans le caractère, une taille contrefaite, un bras desséché, un regard affreux, une physionomie bisarre. Sa naissance, selon les Historiens, fut accompagnée de circonstances singulières; il étoit né avec des dents; il avoit fallu ouvrir le ventre à sa mère pour qu'il vînt au monde. Des Auteurs philosophes ont soupçonné de l'exagération dans tout le mal qu'on a dit de lui; ils ont cru que le desir de plaire à Henri VII, son ennemi & son vainqueur, avoit pu porter quelque atteinte à la vérité; mais qu'on adoucisse tant qu'on voudra les couleurs de ce portrait, Richard sera toujours un Prince affreux, ses crimes lui restent; on lui redemandera toujours le sang de Henri VI, du Prince de Galles son fils, du

Duc de Clarence, du Roi Edouard V, du Duc d'Yorck. D'ailleurs nous suivons des Historiens qui, s'ils ont diffamé Richard III, n'ont pas fort ménagé Henri VII.

Le nom de *Sanglier*, donné à Richard de son vivant, semble confirmer ce qui a été dit de sa figure & de son humeur. Le peu de confiance qu'il fut capable d'accorder, il le plaça mal. Catesby, Ratcliffe & Lovel, ses favoris, partageoient avec lui la haine publique. Les chansons satyriques du temps disoient que » *le Chat,* » *le Rat & le Loup désoloient l'Angle-* » *terre sous le règne du Sanglier.*

Tous les tyrans ne sont pas détrônés, mais tous sont punis par la haine qu'ils inspirent & par la crainte qu'ils éprouvent. Les décrets éternels qui règlent les destinées humaines, nous sont inconnus; tantôt le crime est foudroyé avec éclat; tantôt il semble prospérer; & son châtiment est réser-

vé à une autre vie ; mais le méchant tremble dès celle-ci, & qu'importe qu'il éblouisse par une fausse apparence de bonheur, si son ame est tourmentée & si sa vie est empoisonnée ? On voit si la vie de Richard fut heureuse, sa mort fut violente comme son caractère. Si l'on veut que ce ne soit point un malheur pour un héros de mourir avec gloire dans une bataille, c'est du moins un malheur pour un Roi de perdre le Trône & la vie par les mains de ses sujets. Si l'état de paix est le seul qui convienne à des hommes ; s'il faut avoir la paix avec ses voisins, il faut sur-tout l'avoir avec ses enfans & avec soi-même.

Les favoris de Richard III furent entraînés dans sa chûte. Catesby, le principal ministre de ses violences, ayant été pris à Bosworth, fut exécuté à Leicester, Ratcliffe fut proscrit, Tyrrel décapité, Lovel vécut

quelque temps fugitif. Etant revenu ensuite dans le Royaume pour y exciter des troubles, il fut défait par Henri VII à la bataille de Stoke, près de Newark sur la Trent, en 1487, & il disparut. Les uns disent qu'il fut tué dans la bataille, d'autres, qu'il se noya dans la Trent en voulant se sauver ; mais, suivant une tradition assez générale, il traîna une longue vie, caché, comme on le raconte de Sabinus, au fond d'un souterrain ; cette tradition paroît confirmée par une découverte dont parle le célèbre M. Carte. Vers le commencement du siécle actuel, des ouvriers travaillant à des réparations dans une maison qui avoit appartenu à ce Seigneur, trouvèrent dans une chambre souterraine un vieillard immobile, assis dans une grande chaise où il sembloit dormir ; aussi-tôt qu'ils y touchèrent, le corps tomba en poussière.

Richard III avoit épousé Anne, l'une des filles de ce fameux Comte de Warwick, tué à la bataille de Barnet en 1471; elle étoit veuve de ce jeune Edouard, Prince de Galles, (fils de Henri VI) si indignement massacré par Richard après la bataille de Tewkesbury. Elle fut malheureuse, & le méritoit bien; on ne daigna pas même la plaindre, on ne lui pardonna jamais de s'être jettée d'elle-même dans les bras du meurtrier de son premier mari; l'ambition seule avoit pu lui faire rechercher une pareille alliance: quelle femme auroit pu aimer Richard III?

Elle en eut un fils, qui eut le titre de Prince de Galles, & qui mourut dans l'enfance. Un Auteur, nommé Buck, dit que la mort de ce jeune Prince fit mourir sa mère de douleur; mais la foule des Historiens impute, comme nous l'avons dit, la mort de la Reine Anne à son mari.

. Richard laissa un bâtard, encore dans l'enfance, auquel cependant il avoit déja donné le Gouvernement de Calais. Après la mort du Prince de Galles son fils, il avoit désigné pour son successeur le Comte de Lincoln son neveu, fils d'une de ses sœurs & du Duc de Suffolck-La-Poole.

Richard III fut le dernier Roi d'Angleterre de la Maison d'Anjou, dite de Plantagenet, Maison Françoise qui avoit occupé le Trône Anglois pendant 331 ans, à compter de l'avénement de Henri II en 1154. Elle avoit fourni beaucoup de héros, quelques grands Princes, peut-être pas un bon Roi, car ce ne seroit qu'avec bien des restrictions que nous accorderions ce titre à Henri II lui-même. Henri VI l'auroit peut-être mérité davantage, s'il eût commandé au lieu d'obéir; mais Henri VI ne peut être compté pour un Roi.

Pendant le même espace de temps, nous avions eu (& c'est beaucoup) deux Rois dignes d'être proposés pour modèles, S. Louis & Charles V, que Charles VII suit de près; mais quoique tous nos Rois se fussent distingués par la valeur, nous n'en avons guères eu, depuis Philippe Auguste, de comparable pour l'énergie personnelle & pour les talens militaires, à Edouard I, à Edouard III, à Henri IV, à Henri V, à Richard III. Nous accordons sans difficulté à tous ces Princes le titre de héros, & c'est pour les condamner; c'est ce titre qui perpétue le souvenir de leurs violences & de leurs injustices; tous furent usurpateurs ou chez eux, ou chez leurs voisins. Nos Valois, aussi belliqueux, le furent du moins sans reproche, puisqu'ils ne firent que se défendre, & tous leurs malheurs à la guerre furent avantageusement réparés par les triomphes de Charles VII.

Si Richard III fut le dernier Roi de la Maison de Plantagenet, il ne fut point le dernier mâle de cette illustre race; il restoit un neveu de Richard, un fils de ce malheureux Duc de Clarence, noyé dans un tonneau de Malvoisie par l'ordre d'Edouard IV son frère, & à l'instigation de Richard; ce Prince se nommoit le Comte de Warwick, du nom de ce héros, son ayeul maternel; c'étoit lui qui étoit né sur la mer, à la vue de Calais, pendant que le canon du port tiroit sur le vaisseau qui portoit ses parens. Il étoit étonnant que Richard III l'eût laissé vivre, il s'étoit contenté de le tenir enfermé. Henri VII fit dans la suite ce que Richard avoit plutôt négligé que refusé de faire, il fit trancher la tête au Comte de Warwick, ayant éprouvé que le nom de ce Prince servoit de ralliement à tous les mécontens. Ce fut la dernière victime royale.

immolée pour la querelle des deux Roses. Par sa mort, cette postérité masculine d'Edouard III, si nombreuse dans l'origine, fut entiérement éteinte, & les races de Lancastre & d'Yorck ne subsistèrent plus que dans des branches féminines, telles que la Maison de Tudor pour Lancastre & de La Poole-Suffolck pour Yorck, & ces deux Roses indirectes s'entre-déchirèrent encore. Nous ne parlons point des Maisons Souveraines étrangères issues de Lancastre & d'Yorck.

La querelle des deux Roses avoit produit jusqu'à trente batailles, avoit coûté à l'Angleterre plus de cent mille hommes, & plus de soixante Princes ou Seigneurs issus d'Edouard III. Il y en eut encore plus d'égorgés de sang-froid, que de tués dans les combats. Et quel avoit été le fruit de tant de meurtres ? De laisser sur le Trône la Maison de Lancastre,

que cette querelle y avoit trouvée.

Mais quel parti avoit tort dans cette querelle ? Aucun, & c'eſt ce qui doit faire ſentir le malheur de n'avoir point de loi conſtante qui regle la ſucceſſion à la Couronne. Henri IV, à la vérité, étoit un uſurpateur ; mais après une poſſeſſion de plus d'un demi-ſiécle, après tant d'actes du Parlement en faveur de la Maiſon de Lancaſtre, il paroît que Henri VI n'avoit pas plus de tort de vouloir conſerver la Couronne, portée, accrue & illuſtrée par ſon père & par ſon ayeul, que, parmi nous, Louis le Débonnaire n'avoit eu tort de recueillir la ſucceſſion de Pépin le Bref & de Charlemagne. D'un autre côté, les titres de la Maiſon d'Yorck, comme repréſentant la Maiſon de la Marche & le premier Duc de Clarence, ſecond fils d'Edouard III, étoient inconteſtables, & d'après le Droit Commun, il n'étoit pas ab-

surde de les soutenir imprescriptibles, du moins, tant que la Nation restoit partagée ; les horreurs des deux Roses étoient donc un fléau inévitable, d'après le défaut de loi. Aucun des Contendans n'avoit tort, parce qu'aucun droit n'étoit fixé ; mais l'Angleterre avoit tort d'être sans loi sur un objet de cette importance.

Cette querelle avoit eu sur la France & même sur l'Europe, une influence inappréciable; non-seulement elle avoit facilité les victoires de Charles VII & la restauration de la France, mais encore, en épuisant l'Angleterre, en la forçant à une longue inaction nécessaire pour réparer ses pertes, elle laissa le temps à d'autres intérêts de se former, à d'autres Puissances de s'élever ; des rivalités nouvelles attirèrent l'attention, exercèrent la politique ; l'Angleterre ne reparut plus au premier

rang, ſon aſcendant avoit ceſſé; ce n'étoit plus cette rivale unique de la France, on la verra déſormais moins turbulente*, moins formidable, ſe contenter d'être importante par ſon influence ſur les querelles étrangères & ſur les rivalités nouvelles. Ce ſecond rôle valoit bien le premier.

Pendant que la Nation Angloiſe ſervoit les crimes de Richard, ou s'armoit enfin pour les punir; les François, dans les Etats de Tours, tenus ſous la minorité de Charles VIII, s'appliquoient à réparer les déſordres de l'adminiſtration deſpotique de Louis XI. La Dame de Beaujeu, à qui ce Prince, par ſon teſtament, avoit laiſſé le gouvernement du Royaume, ne craignoit rien tant que d'être ſoupçonnée, d'après ce choix même, de vouloir élever Charles VIII ſon frère dans les principes du règne précédent; elle ſe hâta d'ouvrir les priſons, de rappeller les exi-

lés, d'effacer les traces du despotisme & de la violence; elle tourna d'abord ses vues vers le peuple, & chercha les moyens de le soulager. Avant de diminuer la recette, on commença par diminuer la dépense; on paya & l'on renvoya honorablement dans leur patrie six mille Suisses, qui étoient alors au service de la France; on réforma aussi quelques troupes nationales, & l'on se vit en état de remettre au peuple un quartier des impositions échues.

Les Ministres ou Favoris, qui, dans les dernières années de Louis XI, avoient eu sa confiance, avoient mérité la haine publique. Olivier le Daim fut pendu; Doyac fut fouetté, eut les oreilles coupées & la langue percée. Le Médecin Cottier fut enveloppé dans cette disgrace, il fut dépouillé de ses terres & condamné à une restitution de cinquante mille écus. Content d'être échappé du nau-

frage à ce prix, il fit représenter sur la porte de sa maison un Abricotier, avec cette devise : *à l'abri-Cottier.*

Tous ces actes de sévérité furent faits en vertu des loix & conformément au vœu de la Nation. Ainsi la mémoire de Louis XI fut traitée avec justice, comme il avoit traité lui-même injustement celle de Charles VII.

Mais ce n'étoient là que les préliminaires de la réforme dont la France avoit besoin. Les Etats-Généraux s'assemblèrent à Tours en 1484. Leurs opérations sont exposées d'une manière satisfaisante dans la relation manuscrite de Jean Masselin, Official de Rouen, qui n'a été bien connue que par la nouvelle Histoire de France. Masselin avoit été le témoin de tout ce qu'il rapporte ; il avoit joué lui-même un rôle considérable dans cette assemblée.

Les cabales nouvelles dont le

Royaume étoit alors agité, venoient se réduire à deux factions principales, celle de la Dame de Beaujeu, & celle du Duc d'Orléans, qui fut dans la suite Louis XII : toutes deux cherchoient à se rendre le peuple favorable, mais les Etats songeoient sérieusement à le soulager. Ils travailloient avec beaucoup d'ordre & de zèle à proportionner les subsides aux vrais besoins; ils évitoient avec soin le reproche de manquer au Roi & d'abuser de la foiblesse de son âge pour le dépouiller des prérogatives essentielles de la Royauté, mais ils réprimoient avec le même soin les vexations des Grands & les rapines des financiers; on pouvoit opposer l'ordre, la tranquillité, la décence de ces Etats & l'utilité de leurs opérations, au tumulte de ces assemblées orageuses du Parlement d'Angleterre, qui, depuis plus d'un siécle, n'offroient que l'image de la discorde & de la fureur, où la

la salle retentissoit de démentis & de défis, & étoit couverte de gantelets; où toutes les factions étoient tour-à-tour écrasées & triomphantes; où l'autorité Royale étoit tantôt insolemment bravée, tantôt lâchement trahie, tantôt bassement flattée; d'où enfin il n'émanoit que des décrets & des bills d'*Atteinder*, ridiculement contradictoires les uns aux autres.

Pierre de Luxembourg, Evêque du Mans, fut chargé par le Duc d'Orléans & les Princes & les Grands de son parti, d'encourager les Etats de Tours à poursuivre leur ouvrage. » Ces Princes vous exhortent, dit-il, » à révoquer tant de pensions & de » gratifications prostituées sous le rè» gne précédent. Commencez par » les leurs, réduisez-les, supprimez» les, ils seront contens, pourvu que » le résultat de vos opérations soit » le soulagement du peuple. Armez» vous de courage, & chassez hardi-

» ment de la Cour ces hommes durs
» & impitoyables, engraissés du sang
» des malheureux.

Ces discours étoient beaux, on chargea l'Evêque de remercier les Princes du zèle qu'ils montroient pour la cause publique, mais on ne prit point le change sur le principe intéressé de ces sentimens généreux.

Les Etats partagèrent en cinq Chapitres les matières dont ils s'occupoient. On y trouve le tableau le plus fidèle de l'administration de Louis XI; nous n'avons exposé dans le Chapitre précédent que sa politique extérieure.

Dans le premier Chapitre, intitulé : *de l'Etat de l'Eglise*, ils demandent le rétablissement plein & entier de la Pragmatique, qu'ils représentent comme le fondement de nos libertés, & ils supplient le Roi de respecter les immunités du Clergé.

Dans le second, qui a pour titre;

de l'Etat de la Nobleſſe, cet Ordre, qui eſt qualifié *le nerf de l'Etat*, ſe plaint de l'abus qui s'étoit introduit, ſous le dernier règne, de convoquer preſque toutes les années le ban & arrière-ban ; la Nobleſſe demande qu'on réſerve ces convocations pour les occaſions où l'Etat eſt en danger.

Elle ſe plaint auſſi d'être troublée par le Gouvernement dans ſon droit de chaſſe, auſſi ancien, dit-elle, que la Monarchie, *& ont été faites merveilleuſes exécutions par Commiſſaires & gens de petit état, dont ſe ſont enſuivis pluſieurs maux, & entr'autres, grands dégâts de bleds par les bêtes fauves, auxquelles on n'oſoit toucher, & étoient les bêtes plus franches que les hommes.*

Louis XI confioit les plus importantes Places du Royaume à des étrangers ; c'étoit une ſuite du plaiſir qu'il prenoit à corrompre les Miniſtres & les Généraux de ſes enne-

mis. Il falloit bien qu'en les attirant à son service, il les plaçât. Les Etats rapportent plusieurs exemples de trahisons que la France avoit éprouvées de la part de ces étrangers, non moins infidèles à leur nouveau Maître qu'au premier ; ils supplient le Roi « de ne donner les charges de » Gouverneurs, de Sénéchaux & de » Baillifs, qu'aux Gentilshommes les » plus considérables dans les diffé» rentes Provinces, parce qu'ils sont » plus intéressés à empêcher les pil» lages des gens de guerre, & plus » attentifs à se précautionner contre » les ennemis. »

Le troisiéme Chapitre, intitulé : *du Commun ou du Tiers-Etat*, entre dans de plus grands détails sur les causes de l'épuisement du Royaume ; les Etats mettent au nombre de ces causes les sommes *merveilleuses & innumérables* que l'Annate faisoit passer à Rome, depuis la suspension

de la Pragmatique, sous Louis XI. Ils s'étendent sur les diverses vexations de la Cour de Rome, principalement sur les taxes imposées au profit des Légats. Sous le règne de Louis XI, disent-ils, *on en a compté jusqu'à trois ou quatre, qui ont donné de merveilleuses évacuations à ce pauvre Royaume, & voyoit-on mener après eux des mulets chargés d'or & d'argent.*

Une autre source de malheurs plus féconde encore, ce sont les pillages des gens de guerre, mal disciplinés alors. C'est une chose révoltante, disent les Etats, de voir que les gens de guerre, payés par le peuple pour le défendre, soient précisément ceux qui le pillent & qui l'outragent... *Quand un pauvre Laboureur a toute la journée labouré à grand peine & sueur de son corps, & qu'il a cueilli le fruit de son labeur, dont il s'attendoit vivre, on vient lui en enlever*

la meilleure partie pour le donner à tel qui le battra peut-être avant la fin du mois, qui l'obligera de coucher par terre, & qui viendra déloger les chevaux occupés du labourage pour loger les siens :— & quand le pauvre homme a payé avec bien de la peine la quote-part de la taille, à laquelle il étoit imposé, pour stipendier les gens-d'armes, & qu'il espère se conforter avec ce qui lui est demeuré, espérant que ce sera pour vivre le reste de l'année & pour ensemencer sa terre, vient une volée de gens-d'armes, qui mangera & dégastera ce peu de bien que le pauvre homme avoit réservé pour vivre .... & à la vérité, si ce n'étoit Dieu qui conseille les pauvres & leur donne patience, ils cherroient en désespoir.

Les Etats n'exagéroient point ; nous voyons que du temps de Louis XI ; les soldats disoient en jurant aux habitans de Paris : « *Les biens*

» *qui sont à Paris, ne aussi la Ville,*
» *n'appartiennent point à ceux qui*
» *y sont demeurants, mais à nous*
» *gens de guerre qui y sommes; &*
» *voulons bien que vous sçachiez que,*
» *malgré vos visages, nous porterons*
» *les clefs de vos maisons; & vous*
» *en bouterons dehors, vous & les*
» *vôtres*; & quand les Bourgeois se plaignoient à Louis XI d'être pillés au-dedans par la garnison, tandis qu'ils étoient ravagés au-dehors par les ennemis, Louis leur reprochoit encore d'avoir caché leur argent, de peur qu'il ne fût pris, soit par l'ennemi, soit par le Roi, soit par les soldats. Telle étoit la tyrannie que produisoit, sous un mauvais Roi, cet établissement des troupes réglées perpétuelles, fait sous un bon Roi.

Tout cela, continuent les Etats de Tours, n'est pourtant rien encore en comparaison du fardeau des sub-

ſides : « *la triſteſſe & la déplaiſance*
» *innumérable, les larmes de pitié,*
» *les ſoupirs & les gémiſſements de*
» *cœur déſolé, à peine pourroient*
» *ſuffire ni permettre l'explication*
» *du fardeau accablant des impôts,*
» *l'énormité des maux qu'ils ont oc-*
» *caſionnés, & l'injuſte violence &*
» *rànçonnements qui ont été faits en*
» *levant & raviſſant iceux ſubſides....*
» *Qui eût jamais penſé, ni imaginé*
» *voir ainſi traiter ce peuple, jadis*
» *nommé François ! Maintenant, le*
» *pouvons-nous appeller peuple de*
» *pire condition que ſerf, car un ſerf*
» *eſt nourri, & ce peuple a été aſ-*
» *ſommé par des charges importables.* »
Les Paroiſſes, qui, du temps de Charles VII, n'étoient taxées qu'à quarante ou tout au plus ſoixante livres de taille, l'étoient ſous Louis XI à mille livres, & les Provinces qui l'étoient à mille ſous Charles VII, payoient des millions ſous Louis XI.

La Normandie, du temps de Charles VII, n'étoit chargée que de deux cens cinquante mille livres; elle en payoit sous Louis XI, douze cens mille, sans compter les petites tailles, les Gabelles & autres impositions, qui, toutes ensemble, pouvoient encore être évaluées à trois cens mille livres; aussi ce fléau, disent les Députés, a répandu la désolation dans cette Province naturellement fertile: une partie de ses habitans s'est réfugiée en Angleterre ou en Bretagne; d'autres en plus grand nombre sont morts de faim & de misère; quelques-uns ont égorgé par pitié leurs femmes & leurs enfans, & se sont poignardés eux-mêmes. *Plusieurs hommes, femmes & enfans, par faute de bêtes, ont été contraints de labourer, la charrue au col; d'autres labouroient de nuit pour crainte qu'ils ne fussent pris de jour & apprehendés pour les dites tailles.*

La manière de percevoir l'impôt n'eſt pas moins accablante que l'impôt même : lorſque les habitans d'une Paroiſſe ont, avec beaucoup de peine, payé leur quote-part, ils ne ſont point encore à l'abri des vέxations ; ſouvent on les empriſonne juſqu'à ce qu'ils aient payé pour les habitans d'une Paroiſſe voiſine : ils n'en ſont pas même quittes pour cette double charge ; avant de leur rendre la liberté, on les oblige encore de payer les frais de Sergent, de Greffier, de Geolier, ſans parler du dommage qui réſulte pour eux & pour l'Etat, de la perte du temps & du défaut de culture.

Les Etats ne ſe bornoient point à montrer les maux du Royaume ; ils en indiquoient le remède. Ils propoſoient au Roi, 1°. de réunir au Domaine tout ce qui en avoit été ſéparé. Le Domaine, diſoient-ils, eſt le vrai patrimoine de la Couronne,

ſon uſage naturel eſt d'acquitter les dettes de l'Etat ; le Roi ne peut, ſans injuſtice, en aliéner aucune portion.

2°. De ſupprimer les Offices inutiles, de réduire les gages des autres.

3°. De retrancher ou du moins de modérer les penſions : *Qu'il plaiſe*, diſoient les Députés, *qu'il plaiſe à Meſſeigneurs qui prennent des penſions ſur l'Etat, de ſe contenter du revenu de leurs Seigneuries, ſans prendre aucunes penſions ; ou du moins, s'ils penſent ne pouvoir s'en paſſer, qu'elles ſoient raiſonnables, modérées & ſupportables, eu égard aux afflictions & miſère du pauvre peuple ; car ces penſions ne ſe prennent point ſur le Domaine du Roi, il n'y pourroit ſuffire, mais elles tombent toutes entières ſur le Tiers-Etat, & il n'y a ſi pauvre Laboureur, qui ne contribue à les acquiter : d'où il eſt ſouvent arrivé que le pauvre La-*

boureur est mort de faim, lui & ses enfans, parce que la substance dont ils devoient se nourrir, est prise pour lesdites pensions; & n'est point à douter que au paiement d'icelles, il y a telle piéce de monnoie qui est partie de la bourse d'un Laboureur, duquel les enfans mendient aux portes de ceux qui touchent ces pensions, & souvent les chiens sont nourris du pain acheté des deniers du pauvre Laboureur, dont il devoit vivre.

4°. Les Etats proposent de réformer la Milice, & d'assujettir à la plus exacte discipline les troupes qu'il paroîtra nécessaire de conserver.

Les dépenses ruineuses & superflues étant retranchées, disent les Députés, il sera moins difficile de pourvoir aux nécessaires. Nous savons que l'état de la Maison du Roi, de la Reine, les voyages des Ambassadeurs, les gages des Officiers civils & militaires, entraînent de la

dépense : c'est à cela que les revenus du Domaine doivent être employés; & s'il est prouvé qu'ils ne puissent y suffire, le peuple François, qui s'est toujours fait gloire d'offrir à son Roi & ses biens & sa vie, toutes les fois que des besoins réels l'ont exigé, fournira libéralement & avec plaisir tout ce qui aura été consenti & réglé par les Etats ; mais, ajoutent les Députés, jusqu'à ce qu'on nous ait clairement montré le contraire, nous demeurerons convaincus que le Domaine de la Couronne, auquel on a joint les Gabelles, est plus que suffisant pour acquitter toutes les charges nécessaires de l'Etat.

On conclud donc *que toutes tailles & autres impositions arbitraires soient tollues & abolies, & que désormais, en suivant la naturelle franchise de France, aucunes tailles, ni autres impositions équivalentes, ne puissent être levées dans le Royaume*

sans la participation & le consentement libre des Etats-Généraux.

Dans le quatriéme Chapitre, intitulé : *de la Justice*, ou *de la Police générale du Royaume*, on se plaint de la vénalité qui s'étoit déjà introduite dans les Jurisdictions subalternes ; on propose de remettre à cet égard les élections en vigueur ; *car Justice ne peut être exercée, sinon par des gens justes* ; on se plaint encore de la multiplication des Offices, on propose de supprimer ceux qui sont superflus, & l'on ne permet à personne de posséder à la fois plus d'un Office Royal.

On parcourt ensuite différentes branches de l'administration ; on s'élève contre les évocations & les commissions extraordinaires ; on observe que les Cours supérieures n'ont pu se préserver de la corruption générale ; on se plaint que les procédures y sont trop longues & trop dis-

pendieuſes ; que l'ordre du Tableau n'y eſt point obſervé pour les audiences, que le ſecret y eſt mal gardé ; que les épices y deviennent de jour en jour plus fortes & plus ruineuſes ; tous ces abus dérivent du peu d'attention qu'on apporte au choix des Magiſtrats.

La Juſtice Criminelle n'avoit été ſous Louis XI qu'un tiſſu de violences tyranniques ; la Nation demande qu'un tel déſordre ſoit réparé, que les délateurs & les calomniateurs ſoient punis, que la conduite des Juges iniques ſoit recherchée. L'époque à laquelle on renvoie preſque toujours, eſt le règne de Charles VII ; c'eſt l'adminiſtration de ce Prince qu'on propoſe pour modèle.

Dans le cinquiéme Chapitre, intitulé : *de la Marchandiſe*, on réclame la liberté ſi néceſſaire au commerce ; on ſe plaint des entraves qui, depuis la mort de Charles VII, y ont tou-

jours été miſes. Les Etats demandent l'abolition des nouveaux droits, nommément de celui d'un écu qu'on avoit mis ſur chaque piéce de vin qui traverſoit la Picardie; ils demandent, à l'égard des anciens droits, une énonciation ſi claire, que les Juges des lieux puiſſent décider ſur le champ, ſans écritures & ſans procès, les conteſtations qui s'éleveront entre les Commis & les Marchands.

La multitude des Foires eſt repréſentée comme préjudiciable à l'Etat, parce qu'elles font ſortir l'argent du Royaume pour des ouvrages manufacturés chez l'étranger. On demande que le nombre de celles de Lyon ſoit diminué, qu'on tranſporte même dans quelques autres Villes les Foires qui ſeront conſervées, parce que la ſituation de Lyon ſur la frontière du Royaume favoriſe les fraudes, & dérobe les coupables aux pourſuites de la Juſtice.

Les Etats ſupplient le Roi de n'établir que ſur les frontières du Royaume les Bureaux où ſe perçoivent les droits *d'Impoſition Foraine & des hauts Paſſages*; ils recommandent de ne point afſermer ces droits à des partiſans, mais de les faire régir par des hommes d'une probité reconnue, qui ſoient ſoumis à la Juriſdiction ordinaire des lieux où les Bureaux ſeront établis.

Ils expoſent que, malgré les contributions qui ſe lèvent pour l'entretien des ponts & chauſſées, les réparations les plus indiſpenſables ſont négligées; qu'il en a coûté la vie à un grand nombre d'hommes & de bêtes de charge; que pluſieurs Bourgs ont été abandonnés, parce qu'il n'étoit plus poſſible d'y aborder.

Ils ſupplient le Roi de renouveller les Ordonnances de Charles V & de Charles VII, par leſquelles il eſt défendu à tout Officier de Juſtice ou de

Finance,, de faire le commerce ou de s'associer aux profits des Commerçans.

Des débats auxquels donnèrent lieu certaines demandes de la Nation, relatives à la réformation des Finances, amenèrent la proposition de communiquer aux Députés les états de recette & de dépense; on peut croire que les premiers étoient très-diminués & les seconds très-enflés. « Quant aux états de recette, » je ne releverai pas, disoit Masselin lui-même dans une harangue faite devant les Princes, » toutes les infi» délités que nous y avons apperçues » au premier coup-d'œil, un jour en» tier ne pourroit y suffire; je me con» tenterai d'en citer un petit nombre » d'exemples. Le Domaine de la Nor» mandie, Province dont je suis Dé» puté, n'est évalué dans ces rôles » qu'à vingt-&-une mille livres. Il y » a dans cette assemblée des gens qui

» en offrent quarante mille livres, & » qui ſont prêts à donner caution. » Le Domaine des deux Bourgo- » gnes (1), qu'on fait valoir quatre- » vingt mille livres, n'eſt porté qu'à » dix-huit mille ; il en eſt ainſi de » toutes les autres Provinces ; elles » ont toutes ici leurs Députés ; qu'on » les interroge, & l'on pourra juger » de la bonne-foi de ceux qui ont » rédigé ces rôles. »

Quant à la dépenſe, Maſſelin obſerve que le premier article, qui concerne les frais de la garde-robe & de la table du Roi, monte à des ſommes incroyables ; les Etats propoſent ſur cet article, comme ſur tous les autres, l'exemple de Charles VII ;

(1) Louis XI, depuis la mort de Charles le Téméraire, avoit conquis le Duché & le Comté de Bourgogne. Le Comté de Bourgogne ou la Franche-Comté ne reſta point à la France.

ils obſervent que tout doit avoir des bornes, & que le Maître du Monde entier pourroit ſe ruiner par un faſte & un luxe effrénés. La garde de Louis XI étoit trois fois plus nombreuſe que celle de Charles VII. « Le » nombre des Officiers, tant de la » Maiſon du Roi que de ſes Finances, » eſt pareillement augmenté ; ils ont » d'ailleurs des gages deux ou trois » fois plus forts. Autrefois, un ſeul » Tréſorier, à ſix cens livres de gages, » percevoit tous les revenus du Du- » ché & du Comté de Bourgogne ; » ce Tréſorier avoit un Clerc, auquel » on donnoit deux cens livres pour » ſes écritures & ſes voyages. Au- » jourd'hui, continue Maſſelin, il y » a un Tréſorier à deux mille neuf » cens livres de gages, un Receveur » général aux mêmes appointemens ; » un Receveur particulier, à douze » cens livres, & un Contrôleur, à ſix » cens : ainſi une partie conſidérable

» des revenus de la Province eſt en
» pure perte. »

Quant à la diminution des troupes, article ſur lequel le Connétable Jean de Bourbon avoit fait quelques difficultés, voici le réſultat du diſcours de Maſſelin.

« La France, quand elle n'auroit
» aucunes troupes mercénaires, ne
» pourroit jamais être regardée com-
» me un Etat ſans défenſe: elle porte
» dans ſon ſein une Nobleſſe vail-
» lante & aguerrie; elle nourrit un
» peuple immenſe & naturellement
» belliqueux, qui ſe fait un plaiſir &
» un devoir de verſer ſon ſang pour
» ſon Roi. Pendant bien des ſiécles,
» elle s'eſt contentée de ſes défen-
» ſeurs naturels (1), & alors elle a fait

(1) Pour employer utilement ces défenſeurs naturels, il eût fallu trouver un autre moyen que le ſervice féodal, dont nous avons montré les inconvéniens.

» la loi à l'Europe. Ces armées de » mercénaires, dont on nous vante » aujourd'hui l'utilité, doivent leur » première institution à des tyrans » soupçonneux (1), qui croyoient » n'avoir pas d'autre moyen de se » dérober à la vengeance publique, » & qui souvent ont été punis par » ceux-mêmes auxquels ils avoient » confié la défense de leur personne. » Qu'on ne vienne donc plus nous » dire qu'*ils sont les bras du Corps* » *politique, & qu'en eux repose le* » *salut de l'Etat !* Il repose dans l'a- » mour des sujets pour leur Roi. Un

---

(1) Masselin ne parle ici ni de Charles VII, ni de Philippe Auguste, ni de Henri II, Roi d'Angleterre, ni de Richard I. Tous ces Princes, auxquels le titre de *tyrans soupçonneux* conviendroit mal, n'ont fait que renouveller cet usage. Masselin parle de la première Institution, qui peut en effet avoir eu l'origine qu'il lui donne.

» Etat est heureux & tranquille, lorf-
» que tous ses Ordres font des vœux
» pour la conservation de leur Chef.
» Mais puisqu'on ne veut point re-
» noncer à l'usage des troupes mer-
» cénaires, nous demandons du moins
» qu'on ne conserve que douze cens
» lances, comme sous le règne de
» Charles VII. Nous offrons aussi de
» payer la même somme que le
» Royaume payoit à ce grand Roi,
» c'est-à-dire, douze cens mille livres,
» à condition même *que cette con-*
» *tribution n'aura lieu que pour deux*
» *ans, au bout desquels les Etats*
» *seront de nouveau assemblés ; &*
» *nous demandons que dès ce moment*
» *on fixe, par une Déclaration irré-*
» *vocable, le temps & le lieu de cette*
» *assemblée.* Nous sommes intime-
» ment persuadés que, si l'on prend
» le parti de retrancher les dépenses
» superflues, cette somme de douze
» cens mille livres, jointe au produit

» du Domaine, & des Aides & Ga-
» belles, sera plus que suffisante pour
» subvenir à toutes les dépenses né-
» cessaires, & qu'on pourra même
» réserver une partie considérable de
» cette somme pour les besoins ex-
» traordinaires.

» Voici sur quoi nous nous fon-
» dons. Charles VII avoit bien moins
» de revenu que n'en a aujourd'hui
» Charles VIII, puisqu'il ne possédoit
» ni l'Anjou, ni le Maine, ni les deux
» Bourgognes, ni l'Artois, ainsi
» qu'une grande partie de la Picar-
» die, ni la Provence, ni le Roussil-
» lon, ni même le Dauphiné dont il
» avoit abandonné les revenus au
» Dauphin son fils. Charles VII avoit
» plus de charges que n'en a au-
» jourd'hui Charles VIII, puisqu'il
» avoit des fils & des filles, & qu'il
» payoit des pensions au Roi René
» d'Anjou & au Comte du Maine;
» cependant Charles VII eut la Cour
» la

» la plus brillante de l'Europe ; il » recouvra par la force de ses armes » presque tout son Royaume, nommément deux des plus grandes » Provinces, la Normandie & la » Guyenne, & laissa, en mourant, » d'immenses trésors. »

Un petit incident qui arriva dans l'assemblée, dévoila d'une manière imprévue l'infidélité des Généraux des Finances dans leurs états de dépense. Masselin s'étoit plaint, au nom des Députés, de ce qu'on portoit sur le rôle de la dépense un article de douze cens livres pour les travaux qu'il avoit fallu faire à la salle d'assemblée ; il avoit soutenu que ces frais n'auroient pas dû excéder trois cens livres ; si l'on ose nous tromper ainsi, disoit il, sur un objet exposé à tous les yeux & dont tout le monde est en état de juger, que doit-on penser des objets plus importans & moins connus ? L'Entrepreneur de la salle,

qui étoit présent, sentit que le soupçon d'infidélité pourroit se partager entre lui & les Rédacteurs des rôles de dépense, il éleva la voix pour se justifier : « Les Etats se plaignent, dit-il, » qu'on ait porté la dépense à douze » cens livres ; c'est moi qui ai fait les » préparatifs ; mais il a fallu les faire » deux fois, d'abord à Orléans, où » l'assemblée avoit été indiquée, en- » suite ici. Les frais des préparatifs » de ces deux salles ne montent qu'à » cinq cens soixante livres, dont une » partie m'est encore dûe : je suis prêt » à fournir tous les Mémoires des » ouvriers. » On vit par ce discours que Masselin n'avoit pas été trop rigoureux en ne portant qu'à trois cens livres les frais d'une seule salle.

Tous les débats finirent, moyennant un octroi de trois cens mille livres que les Etats ajoutèrent à la somme de douze cens mille livres, qu'ils avoient d'abord offerte.

On avoit encore eu la mauvaiſe oi de ne faire monter le revenu du Domaine, en y comprenant les Aides & Gabelles, qu'à la ſomme de ſept cens cinquante-cinq mille livres. Les Députés offrirent, en ſe chargeant de la régie, de le faire monter à dix-neuf cens mille livres. On ne voulut pas accepter leurs offres.

L'eſprit de juſtice avoit préſidé à toutes les opérations des Etats, tant qu'il n'avoit été queſtion que de l'impoſition générale; l'eſprit d'intérêt vint les ſaiſir, lorſqu'il fut queſtion de la répartition; chaque Province exagéroit ſa pauvreté pour faire tomber ſur ſes voiſins la plus grande partie du fardeau; mais du choc des contradictions ſortirent la vérité & la juſtice; la répartition fut équitable, tout le monde ſe plaignit & tout le monde fut content.

Avant la diſſolution des Etats, Maſſelin prononça encore un diſcours

plein de maximes dignes d'être mises dans tous les temps sous les yeux des Rois.

« Un Roi, dit il en substance, doit » vivre comme un père au milieu de » ses enfans, & demander souvent » avec une tendre émotion: *En quel » état est mon peuple?*

» S'il apprend que ce peuple est » accablé d'impôts, ou qu'il paie une » somme, même modique, mais dont » l'Etat peut absolument se passer, il » doit sur le champ en décharger » le peuple, c'est un devoir & non » une grace, à moins qu'on ne veuille » abuser des mots, & traiter aussi de » grace la conduite d'un homme ro- » buste, qui rencontrant sur son pas- » sage un homme plus foible, s'abs- » tient de l'outrager. »

Les troubles de la Régence sous Charles VIII, les guerres de Flandre, de Bretagne & d'Italie, qui remplirent presque tout son règne,

donnèrent lieu à diverses augmentations de taille : sur la fin de ce règne, elle montoit à deux millions cinq cens mille livres ; c'étoit plus du double de la somme réglée par les Etats. Charles VIII se proposoit, aussi-tôt que ses dettes seroient payées, de la réduire à la somme de douze cens mille livres, que ces mêmes Etats lui avoient volontairement offerte, & de réserver cette somme pour la défense du Royaume, quand il seroit attaqué. *Quant à lui*, dit Philippe de Comines, *il vouloit vivre de son Domaine ; ce qu'il pouvoit bien faire, car le Domaine est grand, & en y comprenant les Aides & Gabelles, il passe un million de francs.*

Cette résolution des Etats de Tours, l'un des plus curieux monumens de notre Histoire, prouve deux points très-importans pour cet Ouvrage ; l'un, que l'adminis-

tration de Louis XI n'ayant été que violence au-dedans, comme elle n'étoit que fourberie au-dehors; que ce Prince, de tous nos Rois le plus opposé à S. Louis, & qui fait époque dans le systême de guerre, comme S. Louis dans le systême de paix, ayant détruit tout ordre & renversé toute loi, il fallut, à sa mort, remonter, pour ainsi dire, tous les ressorts du gouvernement; l'autre, que les vrais principes d'une bonne administration étoient dès-lors bien connus en France; que si l'on n'y faisoit pas tout le bien qu'on y pouvoit faire, ce n'étoit pas faute de lumières; que la Nation n'étoit pas moins éclairée que l'Angleterre sur ses intérêts domestiques; qu'elle eut même en cette occasion sur sa rivale, l'avantage d'avoir rétabli le calme sans orages, ce qui n'est guères arrivé à l'Angleterre dans ses révolutions les plus heureuses.

Concluons de-là que le mal ramène le bien par l'indignation même qu'il excite, & qu'en voulant asservir un peuple, on ne fait souvent que l'éclairer, en lui rendant ses intérêts plus sensibles & plus chers.

CHAPITRE XIV.

Charles VIII en France ; Henri VII en Angleterre.

Depuis 1485 jusqu'en 1498 & 1509.

LE Comte de Richemont, couronné sous le nom de Henri VII, commence une nouvelle race parmi les Rois d'Angleterre, c'est la race de Tudor. Tout ce qu'on sait de son origine, c'est que Catherine de France, fille de notre Roi Charles VI, veuve de Henri V & mère de Henri VI, avoit épousé en secondes nôces un Gallois, nommé Owen Tudor, dont la noblesse étoit assez douteuse. De ce mariage étoient nés Edmond, Comte de Richemont, & Jasper ou Gaspard, Comte de Pembrock. Richemont avoit épousé Marguerite de Sommerset, de la Maison

de Lancastre ; le fils d'Edmond & de Marguerite fut Henri, Comte de Richemont, issu de la Maison Royale d'Angleterre par sa mère ; mais on voit qu'avec cet avantage, il étoit possible que le Roi Henri VII ne fût pas Gentilhomme. Quelques Ecrivains ont regardé cette singularité comme un des inconvéniens qu'entraîne la succession par les femmes ; plût à Dieu qu'elle n'en entraînât point d'autres ! un bon Roi seroit toujours assez noble.

Selon quelques Auteurs, Owen Tudor étoit un Brasseur ; selon d'autres, c'étoit un Tailleur, qui en habillant la Reine Catherine, étoit parvenu à lui plaire. Quand son petit-fils fut parvenu au Trône, Owen Tudor fut non-seulement un Gentilhomme Gallois, mais un descendant des anciens Princes de Galles & des anciens Rois Bretons.

Les droits de Henri VII au Trône

d'Angleterre n'étoient pas sans difficulté ; il les tenoit, comme nous l'avons dit, de sa mère ; elle étoit fille de Jean de Beaufort, Duc de Sommerset, frère aîné de celui qui avoit été tué, en 1456, à la première bataille de S. Albans. Les Sommersets étoient Lancastres, descendus de mâle en mâle du Duc de Lancastre, troisiéme fils d'Edouard III ; mais celui dont cette branche de Sommerset tiroit son origine, étoit un bâtard adultérin, né d'une Maîtresse de Lancastre, pendant la durée d'un des premiers mariages de ce Duc. Le Duc de Lancastre, devenu veuf, avoit épousé la mère de Sommerset, (c'étoit Catherine Swineford, veuve d'un Chevalier du Hainault) & il avoit fait légitimer les enfans qu'il avoit eus de cette femme ; mais on observe que parmi les priviléges spécifiés avec soin dans la Patente de légitimation, il n'est pas

Bacon. Polyd. Virg.

question du droit de succéder au Trône, ce qu'on regarda comme une exclusion tacite; on observa encore que dans tous les Réglemens faits pour la succession sous les Rois de la Maison de Lancastre, la branche de Sommerset avoit toujours été négligée, ce qui sembloit prouver qu'on la regardoit comme incapable de succéder. Cependant les efforts continuels d'Edouard IV & de Richard III pour se rendre maîtres de la personne de Richemont, annonçoient assez que ses droits donnoient de l'inquiétude.

Autre objection, si l'on veut, contre les droits de Henri VII. Sa mère étoit vivante, & l'excluoit, dans le cas même où la branche de Sommerset, dont elle étoit l'unique rejetton; eût pu succéder; mais cette objection étoit foible, Marguerite de Sommerset cédoit ses droits à son fils.

Il y a dans la politique, des bagatelles importantes dont on eſt averti par le ſentiment, & qu'un Prince qui veut plaire, ne néglige jamais. Une de ces bagatelles, mal-à propos négligée, penſa être contraire à Henri VII dès ſon avénement. Le peuple fut mécontent de voir ce Prince faire ſon entrée dans un carroſſe fermé, qui le déroboit aux regards, au lieu que tous ſes prédéceſſeurs avoient fait leur entrée à cheval.

Au premier Parlement que tint Henri VII, on vit ſenſiblement le ridicule de ces proſcriptions arbitraires & de ces bills d'*Atteinder*, prodigués dans des temps de trouble au gré de la tyrannie, & accordés aux conjonctures. La plupart des Membres de ce Parlement étoient dans le cas de l'*Atteinder*, & le Roi lui-même avoit été déclaré traître & rebelle par un acte très-authentique du Parlement. Il y avoit des forma-

lités à remplir pour faire lever l'*Atteinder*; mais le Roi les jugeoit humiliantes pour la Majesté Royale, & refusoit de s'y soumettre : on leva cette difficulté, en décidant que le Trône purgeoit tout *Atteinder*. Ainsi un vrai rebelle, s'il étoit heureux, s'il parvenoit au Trône, étoit absous par cette loi. En même temps on portoit un bill d'*Atteinder* contre la mémoire de Richard III; mais puisqu'il étoit mort, tout *Atteinder* étoit inutile, & puisqu'il avoit régné, tout *Atteinder* étoit purgé. Contradictions & embarras de toutes parts, faute d'une loi fixe qui réglât la succession. En effet, comme nous l'avons observé, tous ces Princes qui se proscrivoient ainsi tour-à-tour, avoient au Trône des droits à-peu-près égaux; il en faut pourtant excepter ceux qui, comme Richard III, y montoient par le crime.

Il n'y eut point de rivalité en An-

gleterre entre Henri VII & ce Comte de Lincoln-Suffolck, que Richard III avoit désigné son successeur. La Nation avoit voulu réunir les deux Maisons, & les droits d'Elisabeth d'Yorck, femme du Lancastre Henri VII & fille d'Edouard IV, passoient avant ceux du Comte de Lincoln, qui ne descendoit que d'une sœur du même Edouard IV.

Il n'y eut pas non plus de rivalité au-dehors entre Charles VIII & Henri VII. Nous en avons dit la raison. L'Angleterre avoit besoin de la paix pour réparer ses pertes, & Henri VII sentoit ce besoin de sa Nation. D'un autre côté, Charles VIII avoit des projets qui demandoient que la France fût en paix avec l'Angleterre. Le règne de ce Prince en effet est rempli par deux expéditions principales, l'une & l'autre étrangères à l'Angleterre ; celle de Bretagne, & celle de Naples. Nous dirons seu-

lement la part que Henri VII prit ou parut prendre à l'une & à l'autre.

Nous avons parlé des troubles qu'avoient fait naître en Bretagne l'imbécillité du vieux Duc François II, l'insolence de Landais son Ministre, l'insolence peut-être plus grande encore des Seigneurs qui firent périr ce Ministre, le desir qu'avoit le Duc de venger son favori, & sur-tout d'échapper à ses tyrans. Ces troubles avoient donné au Conseil de France l'idée de conquérir la Bretagne ; on pouvoit, sans prendre tant de peine, se contenter de réunir cette Province à la Couronne par le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne ; mais on avoit alors en France des vues plus ambitieuses ; on espéroit que Charles VIII soumettroit la Bretagne par les armes, & qu'il acquerroit les Comtés d'Artois & de Bourgogne par un mariage qu'on projettoit entre ce Prince & Mar-

guerite d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien & de Marie de Bourgogne. L'Empereur consentoit à ce mariage & à ces conditions, mais il ne disoit pas tout son secret à la France. Tandis qu'il paroissoit uniquement occupé du mariage de sa fille, il épousoit, par Procureur, cette même Anne de Bretagne que Charles VIII opprimoit, & par-là, il devenoit le défenseur de cette Princesse contre la France, comme il l'avoit été de Marie de Bourgogne. D'un autre côté, la France, tandis qu'elle déchiroit la Bretagne, étoit elle-même divisée. La Dame de Beaujeu persécutoit le Duc d'Orléans, qu'elle avoit, dit-on, trop aimé; le Duc d'Orléans, forcé de chercher un asyle en Bretagne, s'attachoit à la Princesse Anne, prenoit sa défense, perdoit pour elle la liberté à la bataille de S. Aubin du Cormier. Cet échec étoit la perte de la Bre-

tagne ; la situation de la Princesse Anne étoit digne de pitié ; son père mort, ses amis dans les fers, son mari ne pouvant ou n'osant la défendre, la Bretagne alloit passer sous la domination de la France ; mais l'Angleterre pouvoit-elle le souffrir ?

Elle ne le devoit, ni dans les principes de la politique commune, qui veut toujours empêcher l'aggrandissement d'un rival, ni dans ceux d'une politique plus juste & plus noble, qui s'oppose toujours aux Conquérans. Henri VII en eut une qui lui fut particulière, ce fut de préparer toujours la guerre, & de ne la faire jamais. Une telle conduite, si elle avoit pour principes la justice & la prudence, ne mériteroit que des éloges, elle entretiendroit cet état de paix que nous cherchons ; mais chez Henri, elle avoit pour principal motif l'avarice. Son artifice ordinaire, à l'égard de sa Nation, étoit

de profiter contre elle du desir qu'elle témoignoit de faire la guerre. Ou il faisoit naître ce desir, ou il l'animoit, du moins il paroissoit toujours prêt à le remplir; il se faisoit donner de l'argent, & quand il l'avoit reçu, il trouvoit le moyen d'éviter la guerre. Par-là, il rendoit à sa Nation un service important, mais qu'elle étoit peu disposée à reconnoître; elle ne voyoit point la paix qu'il lui procuroit, elle ne voyoit que l'argent qu'il lui avoit extorqué. Ce fut ainsi que Henri traita l'affaire de Bretagne. Lorsque Charles VIII accabloit le Duc, celui-ci demanda au Roi Henri VII le prix des services qu'il avoit rendus au Comte de Richemont, & des efforts qu'il avoit tentés en sa faveur; Charles VIII, de son côté, allégua les efforts plus puissans & plus heureux, par lesquels il avoit porté Richemont sur le Trône, pendant que la foiblesse du Duc

de Bretagne laissoit ce même Richemont exposé aux trahisons de Landais, qui l'avoient contraint de chercher un asyle en France. Richemont, devenu l'arbitre de ses protecteurs, répondit que le Roi de France & le Duc de Bretagne étoient les deux Princes auxquels il avoit les obligations les plus solemnelles, & que, pour leur témoigner sa reconnoissance, il vouloit les réconcilier. Des négociations furent entamées, mais sans suspendre les hostilités, & rien ne résistoit à Charles; l'inquiétude & l'impatience des Anglois avertirent Henri qu'il étoit temps de s'armer; il en convint, l'argent fut fourni, & les négociations continuèrent, Henri offrant toujours sa médiation, quand sa Nation avoit donné des secours; elle murmura, elle l'accusa de collusion avec Charles VIII, dont les progrès devinrent enfin si rapides & si pressans, que Henri VII

ſentit la néceſſité de les arrêter ; il envoya ſix mille hommes en Bretagne, mais ſans rien dépenſer de l'argent que le Parlement lui avoit donné , car il vendit ces ſecours à la Princeſſe , & comme elle n'avoit pas d'argent pour les payer , il ſe fit donner des Places de sûreté , & il gagna encore les intérêts qu'il exigea de la Princeſſe juſqu'au rembourſement.

Elle ne crut point avoir acheté trop cher des ſervices dont elle ne pouvoit ſe paſſer ; ils furent efficaces, puiſqu'ils accélérèrent le traité par lequel Anne de Bretagne devint Reine de France. En effet , Charles VIII voyant que l'Angleterre agiſſoit puiſſamment, & qu'il n'étoit plus au pouvoir de Henri VII de la tenir dans l'inaction , jugea qu'il falloit renoncer au projet de conquérir la Bretagne ; refroidi d'ailleurs ſur l'alliance de Maximilien , depuis la découverte de ſes vues ſur

cette même Bretagne, il prit le parti de lui renvoyer sa fille & de lui prendre sa femme. Mais la Princesse refusoit avec effroi sa main à son persécuteur; il fallut que son amant la priât de se donner à son ennemi; on fit sortir le Duc d'Orléans de sa prison pour cette négociation, il possédoit le cœur de la Princesse; elle n'épousoit l'Empereur que par *politique*; le Duc d'Orléans la persuada, elle comprit que ne pouvant se marier pour elle même, il falloit qu'elle se mariât pour ses sujets, elle se soumit; mais en montant sur un des premiers Trônes du monde, elle sentit seulement qu'elle étoit sacrifiée.

Les Anglois attribuèrent ce changement à la terreur de leurs armes, ils triomphèrent d'avoir forcé Charles VIII à être juste envers la Princesse; mais la jalouse inquiétude avec laquelle ils virent cette union qu'ils ne pouvoient empêcher, les détermi-

na encore à la guerre, ſous le prétexte, non plus de défendre Anne de Bretagne, mais de venger Maximilien. Toute propoſition d'une guerre avec la France eſt agréable à l'Angleterre, dit un Auteur Anglois, qui, par ce mot, paroît accuſer ſa Nation d'être celle qui met le plus de paſſion dans cette rivalité ſi funeſte à toutes les deux. Henri conſentit volontiers à la guerre, dans une autre vue que ſes ſujets; la vengeance de Maximilien n'étoit rien pour lui, & quant à l'honneur de la Nation, il le mettoit à rétablir l'Etat par la paix, non à l'épuiſer par la guerre; mais il vouloit forcer Charles VIII à remplir envers lui les engagemens pris par Anne de Bretagne; les Anglois, encore trompés par ce faux zèle, donnèrent de l'argent pour cette guerre, & elle ne ſe fit point; Henri ſe mit à négocier; il voulut ſeulement, pour l'honneur de ſes menaces & de ſes promeſſes, & pour

appaiser les cris de sa Nation, que le traité fût conclu en France, après qu'il auroit investi Boulogne; en effet il descendit à Calais, mit le siége devant Boulogne; le traité d'Etaples arrêta ces fausses hostilités; Charles ratifia les promesses de la Reine sa femme, y joignit celle de payer à Henri VII les arrérages échus de la pension de cinquante mille écus que Louis XI avoit accordée à Edouard IV. Henri VII se fit payer de plus les frais de la guerre qu'il n'avoit pas faite. Charles VIII avoit si bien compté sur cette paix d'Etaples, avant qu'elle fût conclue, qu'il n'avoit fait aucune démarche pour s'opposer au siége de Boulogne, preuve de collusion qui frappa les Anglois, & les indisposa contre leur Roi.

Dans ce traité d'Etaples, & en général dans l'affaire de Bretagne, Henri VII paroît avoir des avantages sur Charles VIII; il les devoit à cet es-

prit de paix, qui le distingua parmi tous les Rois de sa Nation, & qui le rendant, comme S. Louis, l'arbitre de ses voisins, lui valut le titre de *Salomon de l'Angleterre.* Ne s'armant qu'à propos, il ne s'armoit jamais en vain; le poids qu'il mettoit dans la balance, l'emportoit sûrement; il choisissoit les intérêts qu'il devoit embrasser, la cause qu'il devoit défendre, & pendant que Charles VIII, Prince *si bon, qu'il n'est point possible*, disoit Philippe de Comines, *de voir meilleure créature*, persécutoit une Princesse qu'il fut trop heureux d'épouser, Henri VII prenoit la défense de cette Princesse, forçoit Charles VIII à lui rendre justice; c'est que Charles VIII, comme dit encore Philippe de Comines, *étoit peu entendu*, & que Henri VII l'étoit beaucoup; l'un suivoit aveuglément le systême de guerre adopté alors, & le plan de haine que lui avoit tracé son père;

Ph. de Com.

l'autre,

l'autre, s'élevant au-dessus des préjugés de son temps & de sa Nation, chercha dans un systême de paix le bonheur public & sa fortune particulière ; mais ses motifs n'étoient pas assez purs, l'avarice les empoisonna ; il ne fit que trafiquer de la paix & de la guerre ; vendant, comme on l'a dit avant nous, la guerre à ses sujets & la paix à son rival.

Lorsque Charles VIII, qui ne pouvoit concevoir d'autre gloire que celles des armes, s'engagea dans cette brillante & funeste expédition de Naples, Henri VII, fidèle à ses principes, l'entretint toujours dans la crainte d'une Ligue de l'Europe ; prête à se former contre la France ; il alloit toujours ou provoquer cette Ligue, ou la seconder, il alloit joindre ses armes à celles des Princes d'Italie ; par-là, il se rendoit redoutable & nécessaire, il se faisoit payer sa pension par Charles VIII, & il

parvenoit encore à tirer quelques subsides de son peuple, déjà si souvent trompé par un tel stratagême.

Des troubles domestiques détournèrent quelquefois des affaires étrangères les regards de Henri. La querelle des deux Roses, plutôt assoupie qu'éteinte, jettoit encore des étincelles, il les enflammoit par sa haine
Bacon. Polyd. Virg. imprudente pour les restes de la Maison d'Yorck. Si son amour pour la paix eût été sincère, il auroit commencé par l'entretenir mieux chez lui.

Il restoit de la branche d'Yorck, le Comte de Warwick, fils du Duc de Clarence, que Henri VII retenoit prisonnier; le Comte de Lincoln; le Duc de Suffolck & leurs frères, qu'il mécontentoit en toute occasion; le premier, issu des Yorcks de mâle en mâle; les autres, sortis du sang d'Yorck, par Elisabeth leur mère, sœur d'Edouard IV, du Duc de Cla-

rence & de Richard III. Nous ne parlons point des femmes, telles que la Ducheſſe Douairière de Bourgogne, veuve de Charles le Téméraire; les filles d'Edouard, dont Henri VII avoit épouſé l'aînée ; la Comteſſe de Saliſbury, fille du Duc de Clarence, & qui épouſa Richard de la Poole (1); la Princeſſe Anne, ſœur des Comtes de Lincoln & de Suffolck. Tous ceux qui tenoient à cette race opprimée, étoient autant d'ennemis, ou ſecrets, ou déclarés de Henri VII. Sa belle-mère, la veuve d'Edouard IV, le haïſſoit, parce qu'il maltraitoit ſa fille & qu'il affectoit de méconnoî-

(1) Selon Rapin Thoiras, Grégorio-Léti & quelques autres, ce Richard de la Poole étoit de la Maiſon de la Poole *Suffolck*; c'étoit le frère du Comte de Lincoln & du Duc de Suffolck : ils avoient en effet un frère, nommé Richard, qui leur ſurvécut & qui mourut à la bataille de Pavie en 1525.

tre les droits qu'il tenoit d'elle. Ces conjonctures parurent favorables aux Aventuriers, ils voulurent tenter la fortune, en prenant le nom de quelque Prince chéri & malheureux. Le bruit courut qu'une victime étoit échappée au cruel Richard, que le jeune Duc d'Yorck, second fils d'Edouard IV, vivoit caché dans un coin de l'Angleterre. Un Prêtre d'Oxford, nommé Simon, imagina de présenter, sous le nom du Duc d'Yorck, un jeune Ecolier qu'il élevoit & qu'il jugea propre à jouer un tel personnage. Ce jeune homme se nommoit Lambert Simnel; il étoit fils d'un Menuisier, selon M. Smollett; d'un Boulanger, selon tous les autres. Vers le même temps, un autre faux bruit se répandit que le Comte de Warwick, fils du Duc de Clarence, s'étoit échappé de la tour de Londres; Simon alors changea sa fable, & son élève fut le Comte

de Warwick. imposture encore plus aisée à détruire que l'autre. Warwick avoit vécu quelque temps à la Cour d'Edouard IV, bien de gens le connoissoient ; il étoit difficile d'ailleurs que Simnel ressemblât également aux deux Princes dont il jouoit le rôle tour-à-tour, & surtout, il étoit mal adroit & dangereux de le faire passer pour un Prince qui pouvoit paroître à tout moment, soit qu'il fût en prison, soit qu'il fût libre. Tous ces obstacles n'arrêtèrent point Simon, il fit embarquer Simnel pour l'Irlande, où il séduisit sans peine des ennemis du Gouvernement qui vouloient être séduits ; il fut couronné à Dublin. Des Yorkistes Anglois, le Comte de Lincoln à leur tête, commencèrent à se déclarer pour lui ; on crut que la Reine Douairière avoit eu des intelligences avec lui, on en jugea par la cruelle ingratitude dont Henri VII paya ses Bacon.

bienfaits ; elle n'avoit rien négligé pour le porter sur le Trône, afin d'y placer sa fille, Henri la fit enfermer & confisqua ses biens, toujours sans aucune forme de procès. On peut croire que l'effet de cette violence ne fut pas d'affoiblir le parti de Simnel. Henri crut que, pour le détruire, il suffiroit de montrer Warwick au peuple ; mais ce fut sur Henri qu'on rejetta l'imposture, on vit Warwick & l'on nia que ce fût lui, on avoit résolu de croire à Simnel ; il fallut en venir aux armes. Henri VII fut
1487. vainqueur à la bataille de Stoke, près de Newarck ; le Comte de Lincoln y fut tué, Simnel tomba entre les mains de Henri, qui, pour toute punition, le rapprocha de sa condition originaire ; Simnel servit d'abord dans la cuisine du Roi, comme marmiton, ensuite dans ses chasses, en qualité de Fauconnier, & parut content de son sort. Henri recevant,

quelque temps après cette bataille, des Députés Irlandois, les fit servir à table par le Roi qu'ils avoient adopté; le peuple se dégoûta de son fantôme, quand il vit ainsi avili. Si la Comtesse de Flandre, Jeanne, fille de l'Empereur Baudouin, avoit eu cette politique indulgente, elle auroit évité le soupçon affreux d'avoir fait pendre son père pour ne lui pas rendre ses Etats, & le temps auroit achevé d'éclaircir la vérité (1). Bacon.

L'adroite vengeance que Henri VII avoit prise de Simnel, calma pour un temps les esprits, mais il opprima trop les mécontens, il chercha trop à multiplier les coupables pour remplir ses coffres par les amendes & les confiscations; cette vengeance n'étoit plus ni adroite, ni noble, elle irrita, & bientôt un nouvel Aventu-

(1) Voir l'Histoire de la Rivalité, &c. Tom. 2. chap. 11. p. 349 & suivantes.

rier vint réclamer la Couronne.

Celui-ci prétendoit être le Duc d'Yorck, second fils d'Edouard IV, il se nommoit Perkin Warbeck, étoit réputé fils d'un Juif, nommé Osbeck; Edouard IV avoit eu des liaisons avec sa mère, il fut le parrain de Warbeck, & ce fut, dit-on, la ressemblance de ce jeune homme avec Edouard qui le fit juger propre à représenter le Duc d'Yorck; on prétend que la Duchesse Douairière de Bourgogne, sœur d'Edouard IV, retirée dans les Pays-bas, qui lui avoient été assignés pour son douaire, prit la peine d'instruire elle-même Perkin en secret, qu'elle le fit ensuite voyager, dirigeant toujours sa marche, & que, quand elle jugea la conjoncture favorable, elle le fit paroître en Irlande, pays dévoué à la Maison d'Yorck, ou plutôt ennemi de quiconque régnoit en Angleterre. Cette Princesse étoit si passionnée pour le sang d'Yorck,

dont elle sortoit, & si implacable ennemie du nom de Lancastre, qu'elle haïssoit jusqu'à la Reine d'Angleterre sa niéce pour avoir épousé un Lancastre; on appelloit la Duchesse de Bourgogne la Junon persécutrice de Henri VII. Dans le desir général qu'elle avoit de lui nuire, elle avoit déjà favorisé Simnel, quoiqu'elle sût bien qu'il n'étoit qu'un imposteur. Polyd. Virg.

Charles VIII, alors mécontent de Henri VII, s'empressa d'envoyer des Ambassadeurs à Perkin pour lui faire des invitations de se rendre à sa Cour; il s'y rendit & y reçut tous les honneurs dûs au titre qu'il prenoit. La paix d'Etaples obligea bientôt Charles VIII de l'abandonner; mais toutes les sollicitations de Henri ne purent obtenir de Charles qu'il le lui livrât. Perkin se retira en Flandre auprès de la Duchesse Douairière de Bourgogne, qui feignit de ne l'avoir jamais connu, affecta des doutes, parut

examiner avec d'autant plus de scrupule qu'elle sentoit qu'on pouvoit lui reprocher d'avoir un peu légérement reconnu Lambert Simnel pour ce qu'il vouloit être; elle ne se rendit enfin, disoit-elle, qu'à la démonstration & à l'évidence; alors elle reconnut Perkin pour son neveu, pour le fils & l'héritier d'Edouard IV. L'Archiduc Philippe le Beau, Souverain des Pays-bas, sollicité par Henri VII de lui livrer Perkin, parut d'intelligence avec la Duchesse de Bourgogne pour soutenir cet Aventurier; mais le Prince qui appuya le plus ouvertement les projets de Warbeck, fut le Roi d'Ecosse, Jacques IV, fils de Jacques III. Son père, plus malheureux encore que ne l'avoit été Richard III en Angleterre, périt, comme Richard, dans une bataille contre ses sujets révoltés, qui avoient à leur tête son propre fils, âgé de seize ans. Les rebelles s'étoient em-

parés de la personne de ce jeune Prince, & combattoient en son nom contre son père; après avoir vaincu & tué Jacques III, ils proclamèrent son fils Roi sur le champ de bataille; & cet enfant, en montant sur le Trône, parut triompher d'un père mort. Jacques II, son ayeul, avoit été tué de l'éclat d'un canon à la bataille de Roxborough en 1460; on se rappelle la fin plus déplorable encore de son bisayeul, assassiné par son oncle & ses domestiques (1): on ne verra point cette fatalité de la Maison de Stuart se démentir dans la suite.

L'Ecosse, comme nous avons eu plus d'une occasion de l'observer, étoit, par sa situation, la rivale née de l'Angleterre, & cette rivalité rentroit dans celle de l'Angleterre & de la France; l'Ecosse, selon qu'elle

(1) Voir ci-dessus chapitre X.

étoit secondée ou négligée de la France, vivoit en guerre ou en paix avec l'Angleterre, Charles VIII alors engagé dans son expédition de Naples, craignant toujours d'y être traversé par la jalousie des Anglois, crut devoir les occuper dans leur Isle, & ne regarda point comme une infraction du traité d'Etaples, de recommander Perkin à Jacques IV. La Duchesse de Bourgogne entra aussi en négociation avec l'Ecosse sur cet article; Jacques IV prit Perkin sous sa protection, & le mena lui-même en Angleterre, à la tête d'une armée; il ravagea le Northumberland: Perkin, soit horreur naturelle pour la destruction, soit sensibilité affectée pour gagner le cœur des Anglois, parut s'attendrir sur le sort des malheureux qu'on égorgeoit & qu'on pilloit; il conjura, les larmes aux yeux, son protecteur d'épargner ses sujets. « Vos sujets! lui répondit le

Bacon, p. 615 & suiv. Polyd. Virg. pag. 596 & suiv.

Roi d'Ecoſſe avec un ſouris railleur, » rien n'eſt encore à vous; vous êtes » trop tendre & trop généreux pour » ce qui ne vous appartient pas. Henri » VII eſt bien heureux d'avoir en vous » un ſi bon Intendant. » Perkin vit qu'il falloit ſe corriger de cette humanité déplacée, il laiſſa faire tout le mal qu'on voulut, & ne ſongea plus qu'à en profiter.

Cependant le Roi d'Ecoſſe voyant marcher contre lui l'armée Angloiſe, ſe hâta d'emporter en Ecoſſe le butin immenſe qu'il avoit fait; cette irruption, qui n'avança en rien les affaires de Warbeck, fut preſque également utile & au Roi d'Ecoſſe, qu'elle enrichit, & au Roi d'Angleterre, à qui elle procura un ſubſide conſidérable. Les Anglois d'ailleurs ne firent rien pour Warbeck, par la raiſon même qu'il entroit chez eux ſous les auſpices des Ecoſſois, leurs ennemis; mais ce ſubſide que Henri

avoit obtenu, & qui le consoloit si aisément des maux que ses sujets avoient soufferts, pensa lui être plus funeste que l'expédition de Jacques & de Perkin. Les Anglois jugèrent qu'il obtenoit trop de subsides, & qu'il les employoit trop peu ; il y eut un soulévement général dans la Province de Cornouaille ; un forgeron, nommé Joseph ; un Avocat, nommé Flammock, étoient à la tête des révoltés ; le Lord Audeley se joignit à eux, ils osèrent livrer bataille à l'armée Royale ; c'étoit à Blackeath,
22 Juin 1497. entre Eltham & Greenwick ; ils furent défaits, le Lord Audeley fut pris & décapité ; Joseph, Flammock & tous ceux qui furent pris avec eux, furent pendus. Cette sévérité procura quelques partisans à Warbeck.

L'année suivante, le Roi d'Ecosse ayant ramené Warbeck en Angleterre, fut repoussé jusques dans ses Etats, où il perdit la forteresse d'Ay-

ton ; mais le desir de profiter du subside accordé pour la guerre d'Ecosse, engagea Henri, selon sa méthode ordinaire, à rechercher la paix ; il ne voulut pas la demander, de peur qu'on ne la lui vendît plus cher ; il engagea l'Ambassadeur d'Espagne, qui négocioit à Londres le mariage de Catherine d'Arragon avec le Prince de Galles, Arthur, à la proposer au nom de ses Maîtres, Ferdinand & Isabelle. On disputa sur les conditions ; Henri vouloit qu'on lui livrât Perkin ; le Roi d'Ecosse offroit seulement de l'abandonner, & il obtint qu'on se contentât de cette offre. Le Roi d'Ecosse dit à Perkin qu'il avoit fait pour lui ce qu'il avoit pu ; qu'il étoit entré deux fois à main armée sur les terres Angloises ; que les Anglois n'ayant fait aucun effort pour soutenir sa cause, cette inaction annonçoit assez leurs dispositions ; que les voeux de l'Ecosse étoient pour

la paix; qu'un asyle hors de l'Ecosse, au choix de Perkin, & où il seroit conduit en toute sûreté, étoit désormais tout ce qu'il pouvoit attendre de son amitié. Perkin demanda d'être conduit en Irlande, pays toujours dévoué au nom d'Yorck, depuis que le Duc d'Yorck, père d'Edouard IV, en avoit eu le Gouvernement. Jacques tint sa parole, & Perkin fut remis entre les mains des Irlandois. La paix entre les deux Monarques fut signée à Ayton, elle fut affermie peu de temps après, par le mariage de Jacques IV avec Marguerite, fille aînée de Henri VII, alliance qui porta dans la suite la Couronne d'Angleterre dans la Maison de Stuart, pour combler les malheurs de cette Maison.

Henri n'ignora pas que le Roi d'Ecosse avoit appuyé la cause de Warbeck, à la sollicitation de Charles VIII. Pour s'en venger, il entra

dans la Ligue des Puissances d'Italie contre la France, mais il n'y mit que son nom. Ce Prince, qui ne faisoit jamais la guerre pour lui-même, la faisoit encore moins pour des alliés; il ne vouloit qu'inquiéter Charles VIII, & depuis le traité d'Etaples, il n'y eut aucune hostilité réelle entre la France & l'Angleterre. Perkin n'eut plus d'autre ressource que le zèle des Irlandois & le mécontentement des Anglois. Si les Rois de France & d'Ecosse continuèrent de l'aider de quelques secours, ce ne fut que sous main & sans fruit; il n'en fit pas moins une descente en Angleterre. Un Tailleur, nommé Skelton; un Notaire, nommé Astley, & quelques Banqueroutiers formoient son Conseil; trois mille Anglois se joignirent à lui; il voulut forcer Exeter, il fut repoussé avec perte, & après avoir erré d'asyle en asyle, sans pouvoir en trouver de

sûrs dans ce pàys ennemi, il fut pris; on le mit à la tour de Londres, après l'avoir promené à cheval dans les rues pour lui faire essuyer les insultes du peuple. Le Roi eut la curiosité de le voir d'une fenêtre, mais Warbeck ne put obtenir de paroître devant lui; on promit la vie à cet Aventurier, à condition qu'il s'avoueroit pour tel : il fit sa déclaration, qui fut imprimée & publiée, mais qui étoit superflue pour ceux qui ne le croyoient pas le Duc d'Yorck, & qui parut insuffisante aux autres; Ferdinand & Isabelle eux-mêmes montrèrent des doutes sur cette déclaration; & ces doutes furent mortels à Warbeck, ainsi qu'au Comte de Warwick, dont l'existence parut aussi les inquiéter. Ils vouloient bien donner leur fille au Prince Arthur, mais ils vouloient que les droits de ce Prince à la Couronne fussent à l'abri de toute contestation, & ils

n'osoient s'en flatter, tant qu'il resteroit un rejetton mâle (ou réel ou supposé) de la Maison d'Yorck. Henri ne chercha qu'un prétexte pour les satisfaire, peut-être même ne fit-il que supposer les prétendues inquiétudes de Ferdinand & d'Isabelle, pour avoir une occasion de se délivrer des siennes. Quoi qu'il en soit, on commença par donner à Warbeck plus de liberté, dans l'espérance qu'il en abuseroit; on lui permit de voir le Comte de Warwick, dans l'espérance qu'ils conspireroient ensemble. Cet infortuné Warwick, privé de l'air & de la lumière, étoit élevé dans une telle ignorance, qu'il ne savoit pas même le nom des animaux domestiques de l'usage le plus commun. Perkin fut son Maître; il l'instruisit du droit général que tout homme avoit à la liberté, & des droits particuliers qu'il avoit au Trône. Il fut aisé à

Perkin d'entraîner Warwick ; son ignorance aidoit à le ſeduire.

Sous prétexte de commiſération pour les deux priſonniers, on leur permettoit des converſations avec les domeſtiques du Lord Digby ; Lieutenant de la tour, & cette permiſſion étoit un nouveau piége. Quelques-uns de ces domeſtiques parurent ſe laiſſer gagner ; ils devoient tuer leur Maître, s'emparer des clefs & s'enfuir avec les deux priſonniers ; ils furent arrêtés au moment de l'exécution, & ſur leur dépoſition, Perkin fut pendu, Warwick fut décapité, deux domeſtiques du Lord Digby furent auſſi exécutés comme complices.

Stowe. Baker. Speed. Biondi. Hollingſhed. Bacon. Th. Morus.

Pendant que cette trame s'ourdiſſoit, on avoit pris ſoin de la juſtifier. On avoit voulu montrer un danger imminent & faire ſentir la néceſſité d'éteindre juſqu'au nom de Warwick ; on avoit produit ſous ce nom un nou-

vel Aventurier, nommé Wilford, fils d'un Cordonnier. Un Moine Augustin, nommé Patrick, avoit prêché publiquement pour lui; le Moine & son pupille furent pris; Wilford fut pendu, on fit grace au Moine, dont on pouvoit encore employer l'éloquence à de pareils usages. Tel est du moins le récit des Historiens contraires à Henri VII; il faut avouer qu'il suppose bien des crimes. On aura rendu Perkin & Warwick coupables pour les punir; on aura sacrifié deux domestiques innocens du Lord Digby, ou, si l'on veut qu'ils se soient réellement laissés séduire, on les aura du moins mis dans le cas, en leur ordonnant de feindre d'abord qu'ils étoient séduits; enfin, on aura sacrifié Wilford non moins inhumainement.

D'autres Auteurs plus favorables à Henri VII, en convenant qu'il peut avoir desiré de perdre Warbeck &

Warwick pour dissipèr les inquiétudes de Ferdinand & d'Isabelle, ou les siennes, ne voient d'ailleurs aucune liaison entre l'affaire de Wilford & celle de Warwick; ils regardent Wilford comme un imposteur que Henri crut devoir envoyer au supplice, parce que ces tentatives, devenues trop fréquentes, avoient besoin d'être réprimées par un exemple; il pardonna, disent-ils, au Moine Patrick, parce qu'étant naturellement porté à la clémence, il ne se déterminoit pour la rigueur que dans le cas d'une nécessité indispensable. Il est affreux, disent ces Auteurs, de tourner contre lui sa bonté en preuve de perfidie. Quant aux deux domestiques envoyés au supplice, pourquoi voudroit on les croire innocens, pendant que ce supplice même prouve qu'ils étoient coupables? pourquoi supposer qu'ils avoient été apostés pour attirer les deux prisonniers

dans le piége, au hasard d'y tomber eux-mêmes ? où sont les preuves de ces horreurs ?

Warbeck, disent les mêmes Auteurs, étoit très-coupable ; la grace qu'on lui avoit accordée, étoit conditionnelle & relative à sa déclaration, on avoit supposé qu'il n'exciteroit plus de troubles ; il avoit déjà essayé d'en exciter dans une autre occasion, il s'étoit sauvé de sa prison, & prêt à être repris, il s'étoit réfugié dans le Monastère de Shyne. Le Prieur, homme respecté, lui avoit obtenu encore une fois sa grace ; le Roi s'étoit contenté d'exiger qu'il confirmât sa déclaration. Après tant d'indulgence, il forme de nouveaux complots, il y entraîne le simple Warwick, il gagne des domestiques étrangers, qui doivent forcer sa prison en assassinant leur Maître ; il méritoit le supplice.

Celui du Comte de Warwick n'est pas si aisé à justifier. Un Ecrivain

juste & sage, mais qu'un esprit conciliateur porte un peu trop à l'apologie, dit *qu'il est bien peu de Princes, qui, en pareille occasion, ne sacrifiassent leur Concurrent, le pouvant faire avec justice.* Mais quelle justice y a-t-il à faire périr son Concurrent, parce qu'il a des droits, & qu'on le tient en sa puissance ? Quelle justice y avoit-il à imputer au malheureux Warwick la crédulité à laquelle on l'avoit disposé par l'ignorance ? Henri est inexcusable. Qu'importe ce que d'autres Machiavellistes auroient fait en sa place ? Si l'on vouloit justifier les crimes des Princes par l'exemple, il n'y a rien qui ne devînt légitime. Appellons crime ce qui est crime ; la politique se chargera trop de le commettre, ne nous chargeons jamais de l'excuser.

Quelques Auteurs, même modernes, tels que MM. Carte & Smollett, persistent dans le doute si Perkin

étoit un imposteur. Ce doute paroît résolu aujourd'hui par l'opinion générale ; mais il n'étoit pas sans quelques lueurs de vraisemblance.

On pourroit demander d'abord pourquoi Simnel & Perkin avoient pris le nom du Duc d'Yorck, & pourquoi personne ne prenoit celui d'Edouard V, son frère aîné, lequel, pour avoir été quelque temps sur le Trône, n'étoit pas plus connu que le Duc d'Yorck, ayant toujours été en la puissance de Richard III, qui avoit intérêt de le tenir caché. Il falloit qu'il y eût quelque tradition qui annonçât le Duc d'Yorck comme échappé seul à la cruauté de Richard, & qui avertît les imposteurs de préférer ce nom à celui d'Edouard V.

Mais Perkin étoit-il ce Duc d'Yorck ? comment avoit-il échappé au fer des assassins, & qu'étoit-il devenu depuis ce moment jusqu'à celui où il reparut ? c'est sur quoi le

temps nous a dérobé le détail des preuves ou des allégations de Perkin ; nous savons seulement qu'elles firent illusion alors à plusieurs Souverains & à beaucoup d'Anglois. Il est vrai qu'il faut compter pour rien le suffrage de la Duchesse Douairière de Bourgogne en faveur de Perkin, puisqu'elle avoit auparavant reconnu de même Simnel, soit pour son neveu le Duc d'Yorck, soit pour son autre neveu le Comte de Warwick. Cette Princesse ne songeoit qu'à venger le nom d'Yorck des mépris de Henri VII, elle n'écoutoit que la haine.

» Mais comment la Reine Douai» rière, veuve d'Edouard IV, eût-elle » travaillé à faire monter sur le Trône » le Comte de Richemont, si elle » n'eût pas été sûre de la mort du » Duc d'Yorck ?

C'est que le sort du Duc d'Yorck étoit incertain ; c'est qu'il falloit op-

poser à Richard III un Prince qui eût & de l'expérience & de la faveur ; c'est que le peuple Anglois vouloit éteindre la querelle des deux Roses, ce qui ne pouvoit se faire que par une alliance entre les deux Maisons rivales ; c'est qu'en procurant le Trône au Comte de Richemont, elle y plaçoit avec lui sa fille Elisabeth.

» Mais l'Empereur, le Roi de Fran-
» ce, le Roi d'Ecosse, l'Archiduc Phi-
» lippe, la Duchesse Douairière de
» Bourgogne, qui avoient d'abord
» secondé Perkin avec tant de zèle,
» l'abandonnèrent dans la suite, sans
» doute parce que son imposture fut
» reconnue !

Ce furent bien plus les intérêts politiques qui firent seconder d'abord & ensuite abandonner *Perkin* par tous ces Princes, que la persuasion qu'il fût ou ne fût pas le Duc d'Yorck.

» Mais ces Souverains l'auroient-ils

» laissé pendre, s'ils l'avoient cru le
» Duc d'Yorck ?

Les Souverains ne laissèrent-ils pas, dans la suite, décapiter Charles I ?

» Ils lui auroient du moins accordé
» un asyle.

En accorda-t on à Charles I ? Tous deux étoient entre les mains de leurs ennemis, aucune Puissance ne pouvoit les en tirer. Le Comte de Warwick n'étoit pas un imposteur, toute l'Europe le savoit bien, & toute l'Europe le laissa périr avec Perkin.

» Mais la déclaration de Perkin ?

Elle pouvoit avoir été extorquée.

» Mais il la confirma au pied de la
» potence !

Il pouvoit espérer encore.

» *Mais*, dit un Auteur, *un tel*
» *aveu est-il dans le caractère d'un*
» *Prince ?*

Il peut être dans le caractère d'un Prince foible de vouloir sauver sa vie par toute sorte de moyens.

» *La nécessité même force-t-elle*
» *de grandes ames à de telles bas-*
» *sesses ?*

Qui vous a dit que Perkin ou le Duc d'Yorck fût une grande ame?

» Mais Tyrrel s'étoit déclaré le
» meurtrier du Duc d'Yorck, comme
» du Roi son frère !

Tyrrel, lorsqu'il fit cet aveu, étoit entre les mains de Henri VII, qui avoit intérêt que cet aveu fût fait. D'ailleurs Henri VII ne publia point cet aveu, il ne donna point de preuves de la mort du Duc d'Yorck. L'Archiduc Philippe en ayant demandé à l'Ambassadeur de Henri, reçut une réponse qui étoit évidemment une défaite. Ce silence équivoque, la conduite mystérieuse de Henri, l'argent que, malgré son avarice, il dépensa en espions dans cette affaire, pour acquérir la preuve de l'imposture de Perkin, le tout sans aucun fruit, du moins apparent;

toutes ces circonstances sembloient favorables à Warbeck.

C'est ainsi qu'où les preuves manquent, les raisonnemens sont insuffisans. Il est des points sur lesquels il faut renoncer à connoître la vérité, & se contenter de l'opinion. Or, encore un coup, l'opinion la plus généralement établie est que Warbeck étoit un imposteur.

Observons seulement, à l'avantage éternel de la clémence, qu'il n'est point resté de doutes sur Simnel, parce qu'on lui avoit laissé la vie, & qu'il en est resté sur Perkin Warbeck, comme autrefois sur le Comte de Flandre Baudouin, parce qu'on les avoit fait périr.

Ce fut vers ce même temps & à propos de l'aventure de Warbeck, qu'Édouard Poynings, envoyé en Irlande pour réprimer & punir cette inquiétude qui portoit les Irlandois à embrasser la défense des Simnel,

des Perkin, de tous les Aventuriers; convoqua un Parlement à Dublin, où il fit passer le fameux Statut qu'on appelle encore *l'acte de Poynings*, & qui fait époque dans l'Histoire de l'Angleterre, comme monument de sa domination en Irlande. Cet acte porte que tous les Statuts du Parlement d'Angleterre seront loi en Irlande, & que le Parlement d'Irlande ne pourra s'assembler qu'avec la permission du Roi d'Angleterre, & après qu'on aura rendu compte au Roi des motifs de la convocation du Parlement.

Quelle qu'ait été la conduite de Henri VII dans l'affaire de Perkin & de Warwick, il avoit mérité qu'on le soupçonnât de toutes les perfidies dont nous avons parlé. M. Hume, qui lui est favorable sur l'article de Perkin, avoue que si ces soupçons n'étoient fondés sur aucune preuve, ils l'étoient sur l'opinion qu'on avoit

prise universellement de son caractère ; en effet, cet horrible usage d'aposter des traîtres pour attirer dans le piége ceux qu'il vouloit perdre, ne lui étoit que trop familier ; il mettoit en œuvre avec beaucoup d'artifice les délateurs & les espions, la plus lâche espèce d'assassins, que le nom seul d'un bon Roi met en fuite, & qu'un tyran dédaigne, s'il n'est lui-même vil & lâche. Richard I, tyran sublime, Richard III, tyran féroce, ne les accueilloient point ; il est honteux pour le Salomon Anglois de les avoir employés. Pour éloigner d'eux la défiance, il les marquoit de sceau de sa haine. De concert avec eux, il les proscrivoit, les emprisonnoit, les faisoit excommunier publiquement, & les récompensoit sous-main ; il gagnoit les Confesseurs, & les plus secrettes pensées lui étoient révélées. Il vendoit aux uns leur pardon, il confisquoit les biens des

autres ; il voulut perdre le Lord Stanley, frère de celui auquel il devoit la Couronne ; les richesses de Stanley étoient son vrai crime, celui qu'on lui imputa n'étoit pas plus punissable, c'étoit son zèle pour le nom d'Yorck, c'étoit d'avoir dit que rien ne lui feroit porter les armes contre Warbeck, s'il le croyoit véritablement le Duc d'Yorck. Les moyens qu'on employa pour convaincre Stanley d'un tort si léger, furent infames. Clifford, espion ordinaire de Henri, se jettant aux pieds de ce Prince en plein Conseil, s'accusa d'avoir eu des intelligences avec Warbeck & ses amis, parmi lesquels il nomma Stanley ; le Conseil frémit, le Roi fit éclater une feinte colère contre Clifford, & le menaça de le faire pendre, si l'accusation se trouvoit fausse. Clifford, avec l'ingénuité de Sinon, confirma ce qu'il avoit avancé. Stanley, arrêté sur cette dé-

poſition, avoua le propos que nous venons de rapporter; ſur cet aveu, il eut la tête tranchée, & tous ſes biens furent confiſqués, au grand ſcandale & au grand effroi de l'Angleterre. Pour peu que la vie de Henri VII fût plus remplie de pareils traits, il faudroit marquer ſa place entre Jean-ſans-terre & Richard III.

Quand on vit à quel uſage Henri employoit ſes eſpions, chacun craignit d'en trouver un dans ſon ami; chacun renferma ſes ſecrets au fond de ſon ame, un ſilence de terreur & de mort annonça un Roi tyran & un peuple eſclave; mais qu'y gagna la tyrannie? La liberté s'ouvrit une nouvelle route; « il arriva de cette
M. Smollett. » défiance univerſelle, dit un Hiſtorien moderne, » que ce qu'on n'oſoit » dire à ſes amis les plus intimes, » fut confié au papier dans des libel» les & des ſatyres très-vives contre » les Juges, le Conſeil, & le Roi lui-

» même. Il fut tellement irrité de
» ces plaiſanteries, qu'il fit exécuter,
» comme traîtres, cinq hommes du
» peuple, qui avoient été pris en diſ-
» tribuant ces papiers. »

L'avarice, ſeul principe de ces violences de Henri, les ramenoit de temps en temps ſous des formes différentes. Tantôt, pour l'aſſouvir, Henri renverſoit toutes les Loix; tantôt, par un art bien connu des tyrans, il pouſſoit juſqu'à l'abus l'exécution des Loix mêmes, & remettoit en vigueur, ſans proclamation nouvelle, des Loix tombées en déſuétude. Le Comte d'Oxford, qui avoit beaucoup contribué à le placer ſur le Trône, le recevoit un jour dans une de ſes maiſons avec une magnificence convenable; le Roi, qui remarquoit tout, apperçut un plus grand nombre de gens de livrée qu'une vieille Loi ſomptuaire, alors oubliée, ne permettoit d'en avoir:

« Tous ces domestiques sont-ils à » vous ? dit Henri VII au Comte. » Sire, répondit le Comte, ils ne me » servent que dans des occasions » telles que celle-ci. » Milord, repliqua Henri, » je suis très-reconnoissant de la magnifique réception que vous me faites ; mais que » penseriez-vous de moi, si je laissois » violer les Loix en ma présence ? » Mon Procureur-Général vous parlera. » Le Procureur-Général parla, & pour le faire taire, il fallut, par composition, payer quinze mille marcs. Comment un peuple libre & qui faisoit lui-même ses Loix, avoit-il permis que les amendes & les confiscations fussent au profit du Prince ? N'étoit-ce pas lui donner un intérêt d'être injuste & violent, & lui fournir les moyens d'égorger les sujets avec le fer des Loix, quand il ne pourroit les opprimer au mépris des Loix ? Comment même, ce peuple,

auteur de ſes Loix & maître de les changer, avoit-il admis & conſervé la confiſcation?

Au reſte, nous avons rapporté le fait du Comte d'Oxford, comme le rapporte la foule des Hiſtoriens; mais nous ne devons pas diſſimuler que M. Hume le préſente ſous un jour bien différent; on a eu tort, ſelon lui, de citer ce fait comme un trait de rapacité; on auroit dû plutôt y voir une attention louable à extirper un abus ancien, mais dangereux. Ces domeſtiques, ou cliens étrangers étoient, pour les Seigneurs auxquels ils s'attachoient, des miniſtres de débauches & de violences, des complices dans les révoltes, des agens dans les intrigues & les cabales, des témoins prêts à dépoſer en leur faveur dans les Tribunaux; ils ſervoient leurs patrons au préjudice des Loix, d'autant plus impunément, qu'ils n'étoient pas connus pour leur

appartenir. On avoit fait contre cet abus une multitude de Réglemens, toujours inefficaces ; Henri VII crut nécessaire de faire un exemple. Sa conduite, considérée sous ce point de vue, change de face ; mais l'honnêteté ne demandoit-elle pas que le Roi prît une autre occasion (1), & cette amende, qui tourne au profit du Roi, ne fait-elle pas toujours de la peine ?

Henri voloit beaucoup, mais il ne laissoit point voler ; il pouvoit dire, comme le Duc de Milan Jean Galeas Visconti, *je veux qu'il n'y ait que moi de voleur dans mes Etats.* Il tenoit un registre fidèle de ses extorsions, il en régloit lui-même chaque article, ses

---

(1) *Quoi ! mon fils ! au milieu d'une fête qu'il vous donne !* dit la Reine Anne d'Autriche à Louis XIV, qui vouloit faire arrêter à Vaux le Surintendant Fouquet ; & qui ne le fit arrêter que quelque temps après à Nantes.

Miniſtres ne faiſoient qu'en compter avec lui ; on attribuoit d'abord ces rapines au Cardinal Morton, Archevêque de Cantorbéri ; Morton mourut, & les rapines continuèrent, le regiſtre fut tenu par Empſon & Dudley, qui ſe chargèrent de le remplir. Bacon dit avoir vu un de ces livres de compte, tenu par Empſon ; chaque page étoit paraphée de la main du Roi. Entre autres articles, on y trouvoit celui-ci :

» *Item*, reçu d'un tel, cinq marcs » pour un pardon, ſous condition » que, s'il n'eſt pas enthériné, l'argent » ſera rendu, ou la partie autrement » ſatisfaite.

C'étoit Empſon qui avoit ainſi rédigé cet article ; le Roi, qui n'aimoit pas à rendre, avoit apoſtillé l'article de ſa main, en ces mots : *autrement ſatisfaite.*

Empſon & Dudley étoient des Praticiens exercés dans toutes les ſub-

tilités de la chicane ; ils épuisoient leur art funeste pour enrichir leur Maître par l'abus cruel des *mitigations* ; ils accusoient indifféremment un innocent ou un coupable, pourvu qu'il fût riche ou dans l'aisance, & quand ils l'avoient mis en danger par les détours d'une procédure infernale, ils lui faisoient acheter de la meilleure partie de son bien, cette *mitigation*, qui n'étoit proprement ni absolution, ni rémission ; ils étoient presque toujours juges & parties dans ces décisions iniques ; la haine étoit au comble, elle étoit encore redoublée par la crainte. On voyoit Henri, aussi heureux qu'injuste, réussir dans tous ses projets : un Historien moderne ne craint point de dire qu'aucun Roi d'Angleterre ne fut plus haï de ses sujets.

Le respect que le bonheur inspire, peut être détruit par le moindre revers ; Henri VII n'en eut point, mais

ſon règne n'étant point fondé ſur l'amour, ne fut jamais paiſible; on regretta les Yorcks, les reſtes de ce ſang devinrent plus chers. Malgré la mort du Comte de Warwick & celle du Comte de Lincoln, il y avoit encore des mâles iſſus de cette race, au moins par femmes; la Maiſon de la Poole Suffolck comptoit encore pluſieurs mâles; le Comte de Suffolck étoit l'aîné, il tua un homme dans une querelle; Henri lui donna ou lui vendit ſa grace, mais il l'obligea de la demander publiquement, action louable, ſi c'eût été un hommage rendu à l'humanité, plutôt qu'une inſulte faite à un ennemi; mais toute la conduite de Henri prouve que, s'il eut raiſon dans le fait, il eut tort dans le motif, qui n'étoit que d'humilier & d'avilir un deſcendant d'Yorck. Suffolck ſentit vivement cet outrage & beaucoup d'autres, il ſe retira dans les Pays-bas, auprès de ſa tante la

Duchesse Douairière de Bourgogne; protectrice assurée de tous les ennemis de Henri VII. Ce Prince craignit de voir renaître tous les embarras que lui avoit causés Warbeck; il eut recours à ses artifices ordinaires, il fit dénoncer comme ennemis de l'Etat & excommuniés publics le Comte de Suffolck & un Robert Curson, qui avoit quitté le Gouvernement d'une Place pour aller dans les Pays-bas jouer le rôle de mécontent auprès de la Duchesse & du Comte de Suffolck. Ce Curson étoit un espion de Henri VII, qui, après avoir surpris le secret de la conspiration & découvert les complices, alla tout révéler à son Maître, auprès duquel il parut reprendre avec éclat la faveur qu'il n'avoit point perdue. Le peuple jugea qu'il avoit moins servi le Roi que trahi la Nation; il ne le vit jamais qu'avec horreur, & le flétrit de cet odieux nom de traître. On arrêta,

ſur les dépoſitions de Curſon, une foule de gens du plus haut rang, du nombre deſquels étoit Guillaume de la Poole, frère du Comte de Suffolck, & même Guillaume de Courtenay, Comte de Devonshire, qui étoit beau-frère du Roi, ayant épouſé la Princeſſe Catherine, fille d'Edouard IV & ſœur de la Reine. Ce fut alors que Tyrrel ſubit ſon ſupplice, qui du moins expia le meurtre d'Edouard V & peut-être celui du Duc d'Yorck; les autres complices reſtèrent en priſon juſqu'à la mort de Henri VII.

Le Comte de Suffolck perdit un appui dans la Ducheſſe Douairière de Bourgogne qui mourut vers ce temps, il en retrouva un dans l'Archiduc Philippe; mais tout réuſſiſſoit à Henri VII, il falloit que tous ſes concurrens tombaſſent entre ſes mains. Iſabelle de Caſtille, belle-mère de Philippe, étoit morte. Philippe & Jeanne d'Arragon ſa femme s'étant embar-

qués pour aller des Pays-bas en Espagne prendre possession des Etats d'Isabelle, furent jettés par une tempête sur les côtes d'Angleterre; Henri se piqua de les traiter en Princes, & de traiter avec eux comme avec des prisonniers; il les força de renoncer à un acte qui accordoit aux Flamands la pêche sur les côtes de l'Angleterre: il abusa bien plus encore de ses avantages sur l'article du Comte de Suffolck. « Vous vous êtes sauvé

Bacon, p. 633.

» sur mes terres, dit-il un jour à Philippe, » souffrirez-vous que je périsse » sur les vôtres ? » Philippe lui ayant demandé avec étonnement l'explication de ce discours ; » *je veux par-* » *ler*, repliqua Henri, *de ce fou de* » *Suffolck, qui commence à mêler les* » *cartes, lorsque les autres sont en-* » *nuyés du jeu.* Cet homme ne seroit rien sans votre protection, prétendez-vous la lui conserver ? » Je croyois, dit Philippe, » que votre bonheur

» vous avoit élevé au-deſſus de ces » craintes ; mais puiſque le ſéjour de » cet infortuné dans mes Etats vous » déplaît, il en ſortira. » Henri déclara qu'il falloit qu'il n'en ſortît que pour revenir en Angleterre. » Vous » le livrer ! s'écria Philippe, l'hon» neur le permet-il ? Ne craignez rien, répondit Henri VII en tyran conſommé, » je prens ſur moi toute la » honte. Je dois vous entendre, dit Philippe, » je ſuis entre vos mains, » votre bonheur a tout fait, je récla» me cependant encore la loi de » l'honneur, qui doit commander en » Maître aux Souverains les plus heu» reux ; Suffolck vous ſera remis, » mais j'exige votre parole d'honneur » que ſa vie ſera en sûreté, » Henri la donna. D'après cette converſation, ils écrivirent l'un & l'autre à Suffolck qu'il pouvoit revenir, que ſa paix étoit faite avec Henri VII par la médiation de Philippe ; Suffolck revint,

& fut mis aussi-tôt à la tour de Londres, où il passa le reste de ses jours, Henri VII n'ayant respecté que la parole qu'il avoit donnée de ne point attenter à la vie de cet infortuné.

C'est ainsi que, malgré la confusion des deux Roses & la réunion des deux Maisons, cette funeste querelle étoit toujours prête à renaître, lorsqu'une administration injuste ramenoit le mécontentement. La France avoit l'œil sur tous ces mouvemens, & souvent elle les dirigeoit par des ressorts cachés; elle accorda une protection constante, mais assez stérile, à la Maison de Suffolck.

Pendant que Henri VII tenoit Philippe en sa puissance, il fit avec lui un traité qui pouvoit devenir très-préjudiciable à la France. Philippe, en partant pour l'Espagne, avoit donné le Gouvernement des Pays-bas à sa sœur Marguerite d'Autriche; c'étoit cette même Marguerite que

Charles VIII avoit dû épouser & qu'il avoit renvoyée à l'Empereur Maximilien son père, en lui enlevant Anne de Bretagne ; le ressentiment qu'elle avoit conservé de cette injure, la disposoit à s'unir avec les ennemis de la France ; Henri VII, alors veuf d'Elisabeth d'Yorck, la demanda en mariage, & l'obtint. C'étoit pour lui un moyen de disposer des Pays-bas & de les tourner contre la France en [illegible]s de rupture ; mais il étoit dans la [illegible]tinée de Marguerite d'être veuve sans avoir de mari. Elle l'étoit alors de Charles VIII qu'elle n'avoit point épousé ; elle l'étoit du Prince Jean, Infant d'Espagne, fils unique de Ferdinand & d'Isabelle, qu'elle alloit épouser, lorsqu'au milieu d'une tempête qui fit craindre pour sa vie, elle fit, dit-on, cette épitaphe badine que tout le monde sait (1).

---

(1) Cy-gît Margot, la gentil' Damoiselle,
Qu'a deux maris, & encore est Pucelle.

A peine étoit-elle arrivée en Espagne & avoit-elle épousé l'Infant, que celui-ci mourut. Elle épousa, il est vrai, Philibert Duc de Savoye, avec lequel elle vécut trois ans, mais dont elle n'eut point d'enfans & qui n'étoit pas en état d'en avoir.

Au moment où elle alloit épouser Henri VII, ce Roi mourut d'une goutte remontée dans la poitrine. Il eut en mourant, ce repentir tardif & infructueux, qui trouble les derniers momens des mauvais Princes & qui v[...]ge leurs peuples sans rien réparer; il fit des aumônes & quelques fondations pieuses, il ordonna qu'on rendît le fruit de ses extorsions; on peut croire que cet article de son testament ne fut point exécuté; Henri VIII son fils s'empara de son trésor, qui montoit à dix-huit cens mille livres sterlings, somme effrayante pour le temps; des fêtes, des plaisirs, des libéralités excessives l'eurent bientôt épuisée!

On

On s'étonna que le Grand-Tréforier Surrey, fi économe fous l'avare Henri VII, fût devenu fi prodigue fous le faftueux Henri VIII; Surrey étoit Courtifan.

On ne peut nier que Henri VII ne fût un Prince habile; mais peut-il échapper au reproche de l'avoir trop été? Plein d'eftime pour la politique Machiavellifte de Ferdinand le Catholique, il fe piqua trop de l'imiter; fes vues furent encore moins élevées, un fentiment fordide les rétrécit & les dégrada; fa politique fe réduifit prefque à l'avarice; il enrichit fes fujets par le commerce, pour les dépouiller enfuite; il ne voyoit dans l'intérêt National que l'intérêt du fifc. Il prit part à ces mouvemens, à ces découvertes, à cette fermentation du génie Européen qui s'élançoit vers des terres nouvelles. Le Vénitien Cabot fit pour lui ce que le Génois Colomb

& le Florentin Améric Vespuce avoient fait pour Ferdinand & Isabelle, ce que Gama plus heureux avoit fait pour sa patrie; Sébastien Cabot, dès 1496, avoit apperçu la Floride, dont l'Espagnol Jean Ponce de Léon ne prit possession qu'en 1512; le même Cabot découvrit dans la suite l'Amérique septentrionale. Elliot & Ashurt, Marchands de Bristol, continuèrent l'ouvrage de Cabot; les Portugais Gonzalès & Fernandès travaillèrent aussi pour Henri VII. Christophe Colomb l'avoit préféré à Ferdinand & Isabelle; mais Barthélemi Colomb son frère, qu'il avoit envoyé à Londres pour faire ses propositions, ayant été pris par des Pirates, ne put être présenté à Henri VII qu'après l'engagement pris par Christophe avec le Roi Catholique; il étoit naturel que ces hardis Navigateurs s'adressassent par préférence à la Nation qui avoit la Marine la plus florissante; la répu-

tation personnelle de Henri VII pouvoit aussi les attirer ; il la devoit, comme nous l'avons dit, à son systême de paix, qui le rendoit l'arbitre de tous ses voisins, & qui le mettoit toujours en état de faire pencher la balance du côté qu'il vouloit. Si, pour engager les Princes à ne point troubler la terre, il faut leur présenter un intérêt plus sensible que celui du bien public, voilà l'avantage de la paix, celui de faire la loi à ceux qui font la guerre. Au lieu de leur répéter cette maxime de tyrans, funeste aux tyrans mêmes : *Divisés pour commander*, il faut leur dire : *Soyez conciliateurs, & vous êtes les Rois du Monde.* Henri VII fut avide, injuste, fourbe, odieux à ses sujets, surtout aux Grands & aux Riches, mais il fut fidèle à la paix, & il est illustre, parce que cette qualité seule le rendit utile à son pays & respectable aux étrangers.

Il eſt illuſtre; mais il ne fut point heureux, il ne méritoit pas aſſez de l'être; l'avarice & la crainte partagèrent ſon ame, il amaſſa ſans jouir, il porta vingt-quatre ans la Couronne, ſans en être jamais poſſeſſeur paiſible, il n'en ſentit que le poids, & fut toujours troublé par la peur qu'elle ne lui échappât; ce triſte ſentiment le rendit quelquefois cruel, quoique la cruauté répugnât à ſon caractère; il réuſſit à tout, excepté à vivre content, il vit tous ſes ennemis à ſes pieds, mais ſon ennemi le plus redoutable étoit dans ſon cœur.

« Il n'avoit, dit le P. d'Orléans, ni » favoris, ni maîtreſſes; il aimoit en » Roi tout ce qu'il aimoit. » Cependant il aimoit trop l'argent, & ce n'étoit pas en Roi qu'il l'aimoit.

Rév. d'Angl. Henri VII.

Charles VIII n'eut avec Henri VII qu'un ſeul trait de conformité, même aſſez éloigné; Henri fut l'élève du malheur, Charles fut l'élève de la nature;

la politique inquiéte d'Edouard IV & de Richard III avoit tenu le Comte de Richemont expatrié pendant ses plus belles années; la politique jalouse de Louis XI avoit écarté de la Cour l'enfance du Dauphin Charles; Louis le faisoit nourrir loin de ses yeux au milieu des forêts; Louis se souvenoit de tout le mal qu'il avoit fait lui-même à son père, il en craignoit autant de la part de son fils; mais ce fils, qui n'avoit pas ses talens, avoit encore moins ses vices; Charles n'avoit pas non plus les rares talens, ni les énormes défauts de Henri VII; il ne fut ni imposant, ni utile, il fut même funeste à son peuple par cette guerre de Naples où il alla s'engager, où il embarqua ses successeurs, & qui hâta le développement & la communication d'une maladie horrible & honteuse; mais personnellement il fut doux, il fut bon, ses sujets l'aimoient, ses domestiques l'idolâtroient; deux

de ses Officiers, l'un Archer de sa garde, l'autre Sommelier, moururent de douleur de l'avoir perdu; il laissa des regrets à tout le monde, même à la femme qu'il avoit épousée malgré lui & malgré elle, & qui alloit épouser son amant. Charles VIII n'est pas un Roi qu'on doive citer, mais c'est un homme dont on doit garder le souvenir.

Henri VII mourut à cinquante-trois ans, en possession de toute sa gloire; Charles VIII mourut à vingt-sept ans, n'ayant pu encore acquérir toute la sienne.

La vue des Palais qui commençoient à décorer l'Italie, & la comparaison que Charles VIII en avoit faite avec ce que l'on connoissoit alors de plus magnifique en France, lui avoient inspiré le goût des bâtimens. Il faisoit bâtir à Amboise, lieu de sa naissance. Il comptoit enrichir ce château des meubles précieux, des statues

& des tableaux qu'il avoit rapportés d'Italie; il avoit même amené avec lui de cette heureuse contrée, des Architectes & des Peintres. Un jour il voulut voir une partie de paume qui se faisoit dans les fossés du château, la porte de la galerie où il se plaça pour regarder jouer, étoit trop basse, le Roi en entrant, se donna un coup à la tête. Comme il ne se plaignit d'aucune douleur, on ne prit point de précautions pour prévenir les suites de ce coup. Après être resté quelque temps dans cette galerie, il s'en retournoit avec la Reine, lorsqu'il tomba à la renverse sans connoissance & sans mouvement; *toute personne entroit en ladite galerie qui vouloit*, dit un ancien Historien, *& le trouvoit-on couché sur une pauvre paillasse, dont jamais il ne partit jusqu'à ce qu'il eût rendu l'ame, & y fut neuf heures. Trois fois la parole lui revint, & à toutes les fois il disoit : Mon Dieu,*

la glorieuse Vierge Marie, Monseigneur S. Claude, Monseigneur S. Blaise me soient en aide. Ainsi départit de ce monde, dans la vingt-huitiéme année de son âge, si puissant & si grand Roi & en si misérable lieu, qui tant avoit de belles maisons & en faisoit une si belle, & si ne sut à ce besoin finer d'une pauvre chambre.

Charles VIII, par son mariage avec Anne de Bretagne, réunissoit à sa Couronne cette importante Province; Henri VII, par son mariage avec Elisabeth d'Yorck, confirmoit ses droits au Trône, ou peut-être en acquéroit de nécessaires.

Charles VIII ne laissa point d'enfans; Henri VII laissa un fils, Henri VIII, qui lui succéda, & deux filles: Marguerite, Reine d'Ecosse, & Marie, dont on verra le sort dans la suite.

Charles VIII, qui avoit été obligé de faire justice des Ministres de

ſon père, n'eut point de Miniſtres odieux ; il eſt rare qu'un bon Roi en ait de tels.

A la mort de Henri VII, on fut obligé de ſacrifier Empſon & Dudley à la haine publique. On remarque qu'ils s'étoient tellement retranchés dans la lettre de la Loi, tandis qu'ils en violoient évidemment l'eſprit, qu'on ne put les condamner pour le mal qu'ils avoient fait, & qu'on fut obligé de leur ſuppoſer un projet, chimérique & impoſſible, de révolte contre le nouveau Roi. S'il eſt en effet des moyens de mettre ſous la protection des Loix le brigandage & la tyrannie, ſoit des Princes, ſoit des Miniſtres, c'eſt un abus bon à prévenir ou à réformer dans toute légiſlation ; mais un abus beaucoup plus grand eſt de condamner, même un coupable, pour un crime qu'il n'a pas commis. C'eſt le comble de l'horreur, quand la Juſtice calomnie pour punir.

Le règne de Henri VII est célèbre en Angleterre pour la Législation. Ce fut alors qu'on fit la Loi qui ordonne que tout meurtrier soit poursuivi, à la requête du Roi, dans l'an & jour. On ne commençoit autrefois les poursuites qu'après ce terme, ce qui entraînoit l'impunité, parce que les parens & amis du mort composoient avec le criminel. C'étoit un reste de l'usage que les Saxons avoient autrefois apporté de la Germanie, & qui fut long-temps commun à toutes les Nations d'origine Germanique.

On prit des mesures pour faire rendre la Justice aux pauvres sans frais; on fit une Loi contre le rapt; on borna le droit d'asyle dont le Clergé jouissoit & abusoit; il fut défendu aux Shérifs de condamner à l'amende sans assignation préalable, donnée à l'accusé. On cassa les anciennes substitutions, & il fut permis à la Noblesse d'aliéner ses terres,

ce qui diminua les fortunes des Barons & augmenta les possessions des Communes ; deux objets que la politique de Henri VII s'étoit vraisemblablement proposés. On fit aussi divers Réglemens pour le Commerce, mais qui se sentent de l'esprit prohibitif, si décrié de nos jours.

La Législation de Charles VIII n'a rien de remarquable. Dans l'ordre Judiciaire, l'établissement du Grand-Conseil ; dans l'état Militaire, l'institution de la Compagnie des Cent-Suisses & l'introduction des Lansquenets ou Infanterie Allemande, concurremment avec les Suisses dans nos armées ; sont à peu-près tout ce que ce règne offre de nouveautés dans l'administration intérieure.

CHAPITRE XV.

Louis XII en France ;
Henri VIII en Angleterre.

Depuis l'an 1509 jusqu'en 1515.

SI Henri VII avoit eu les vertus de Louis XII, ou si Louis XII avoit eu le systême de paix de Henri VII, l'idée d'un bon Roi auroit été parfaitement remplie. Mais Louis XII, né pour faire le bonheur du Monde, opposa d'abord des préjugés à ses propres penchans. Trop convaincu, trop plein de ses droits au Milanès & au Royaume de Naples, trop obstinément occupé de ces deux objets, trop tard détrompé de la gloire des armes, il eut besoin d'être rappellé à la paix par le spectacle des maux de son peuple.

Quoique Louis XII ait plus régné

du temps de Henri VII que du temps de Henri VIII, nous ne l'avons point opposé à Henri VII, parce qu'il n'eut avec lui ni guerre, ni débat politique. L'Italie entraînoit Louis XII, l'Angleterre occupoit assez Henri VII.

De toutes les guerres que fit Louis XII, il n'y a que celle de la Ligue de Cambray qui appartienne à notre sujet, par la part qu'y prit l'Angleterre sous Henri VIII. Cette Ligue de Cambray étoit un monstre en politique. Le Pape, l'Empereur, le Roi de France, toutes les grandes Puissances, mais aussi les Puissances le plus essentiellement ennemies & rivales, s'étoient unies, malgré l'opposition éternelle des intérêts, malgré l'incompatibilité même des caractères & les haines personnelles, pour perdre la République de Venise, parce que cette République s'étoit aggrandie de quelques Places aux

L'Abbé du Bos, Ligue de Cambray.

dépens de tous ses voisins, en profitant habilement de leurs divisions. Les Vénitiens étoient les alliés nécessaires de la France en Italie, parce qu'ils étoient les seuls qui n'eussent pas d'intérêts contraires aux siens, & qu'à l'ombre de cette protection étrangère, ils pouvoient espérer quelque accroissement de puissance ; mais Louis XII étoit alors possesseur du Milanès, & les Vénitiens lui retenoient quelques Places de ce Duché, comme ils en avoient pris à l'Empereur, qui se disoit Maître de toute l'Italie ; au Pape Jules II, qui auroit voulu l'être ; à Ferdinand le Catholique, qui avoit conquis le Royaume de Naples ; à tous les autres Souverains d'Italie. Chaque Puissance, en entrant dans cette Ligue de Cambray, se proposoit de reprendre son bien & de se détacher aussi-tôt de la Ligue. Louis XII seul y portoit des ntentions plus droites, & peut-être

moins saines, il vouloit corriger & humilier les Vénitiens, il suivoit son ressentiment & sa colère ; les autres n'avoient été dépouillés que par des ennemis, lui seul l'avoit été par de faux amis, il vouloit s'en venger. Cette guerre fut semblable en beaucoup de choses à celle que Louis XIV fit à la Hollande en 1672. Le ressentiment plus que l'intérêt politique les fit naître l'une & l'autre ; elles furent toutes deux préparées avec le même secret, des Puissances plus essentiellement ennemies de la France que de chacune de ces Républiques, s'unirent contre elles à la France. Louis XIV conquit la Hollande en une campagne, comme Louis XII dépouilla & réduisit Venise par la bataille d'Aignadel ; enfin la Hollande souleva toute l'Europe contre Louis XIV, & finit par être la seule Puissance ennemie de ce Prince, qui ne perdit rien à la paix de Nimégue. Venise avoit

ſu de même détacher de la Ligue de Cambray toutes les Puiſſances de l'Europe pour les réunir contre la France, & Louis XII fut forcé enfin de revenir à l'alliance des Vénitiens, qui, après tout, lui avoient été auſſi fidèles que des alliés pouvoient l'être dans la politique commune, mais qui avoient été plus fidèles encore à leur intérêt & au ſyſtême de la balance de l'Italie.

Ce ſyſtême de la balance étoit alors le grand objet de la politique extérieure. Arrêtons-nous à conſidérer ce pas important que faiſoit l'Europe vers le ſyſtême de paix que nous oſons propoſer aux hommes.

Le ſyſtême politique de l'Europe en général eſt le réſultat des relations, qui, uniſſant les différentes Cours ou les différens Etats, ne forment de l'Europe entière qu'une vaſte famille, dont l'intérêt général eſt le même, quoiqu'il ſe ſubdiviſe en une multi-

tude d'intérêts qui paroissent contraires, parce qu'on les entend mal. De cette unité de l'intérêt général, résulte l'unité du but qu'on se propose. Ce but, trop rarement atteint, est de maintenir la tranquillité publique, d'arracher le foible à l'oppression, d'opposer des barrières à l'ambition du fort; en un mot, d'empêcher les conquêtes, & s'il se pouvoit, les guerres. Mais par un effet naturel de la foiblesse des vues humaines & de la force des passions, il arrive souvent que les moyens mêmes qu'on employe pour prévenir les guerres, sont précisément ceux qui les produisent. De tous ces moyens, qui sont peut-être susceptibles de beaucoup plus de variété qu'on ne pense, celui qui paroît avoir été le plus souvent & le plus universellement employé jusqu'à nos jours, est le fameux systême de la balance ou de l'équilibre. On n'en apperçoit presque aucune trace parmi

nous avant Louis XI. Dans les premiers temps, chaque Etat marche isolé, uniquement occupé de ses intérêts propres, affermissant & perfectionnant avec lenteur & difficulté sa Constitution intérieure, n'ayant ordinairement à combattre que lui-même, ou que des ennemis directs, dont la querelle n'est épousée par aucune Puissance indifférente. Quand la politique commence à se former, on s'allie d'abord, & en temps de guerre seulement, avec ceux de ses voisins qui ont actuellement les mêmes ennemis, par conséquent le même intérêt manifeste & présent. C'est cet intérêt qui indique les alliés, & les alliances se forment d'elles-mêmes par la force de cet intérêt; dans ces alliances, bien-loin de tendre à l'équilibre, on tend toujours à la supériorité, parce qu'on veut triompher de ses ennemis; & si l'équilibre naît des efforts mêmes qu'on fait de

part & d'autre pour se procurer la supériorité, c'est contre l'intention de toutes les Puissances. On ne connoît pas encore cette politique prévoyante qui, pendant la paix, s'attache à prévenir les guerres, en rapprochant toutes les Puissances, de l'égalité, ou qui, dans la guerre, vient au secours du plus foible, ou au secours de tout le monde, en offrant sa médiation, sans autre intérêt que l'intérêt général de maintenir l'équilibre & d'empêcher la prépondérance d'une Puissance sur une autre. Nous n'avons vu, par exemple, aucune Puissance indifférente, excepté le Pape, intervenir dans cette longue & funeste querelle de la France & de l'Angleterre, soit sous la première époque, soit sous les cinq premiers Valois. Toutes les alliances que nous avons vu former de part & d'autre dans le cours de cette querelle, étoient indiquées par un in-

térêt particulier, direct & présent. Sous Louis XI, les ressorts de la politique commencent à s'étendre au-dehors, & les diverses Puissances influent, quoiqu'assez légérement encore, les unes sur les autres. Louis XI se mêle de la querelle de l'Arragon & de la Castille, & il y gagne les Comtés de Roussillon & de Cerdagne; il s'unit d'une alliance étroite avec les Sforces & avec la République Helvétique. La rivalité de ce Prince & du Duc de Bourgogne, ouvre de nouvelles sources à la politique extérieure. L'Anglois reparoît sur la scène, non plus comme ennemi principal, mais comme Puissance auxiliaire. Les intrigues de Louis XI se répandirent dans l'Allemagne & dans les contrées voisines; il souleva les Suisses contre son rival, & prépara par ses négociations, la perte de ce malheureux Prince.

Mais l'Italie avoit fait de bien plus

grands progrès dans la politique ; les ſages Vénitiens avoient établi depuis long-temps pour cette contrée ce ſyſtême de la balance, qui, dans la ſuite, embraſſa toute l'Europe ; l'introduction des Puiſſances étrangères dans l'Italie, & la rivalité de la Maiſon d'Arragon & des deux Maiſons d'Anjou, firent naître ce ſyſtême ; & comme la balance eſt preſque toujours utile à la Puiſſance qui ſe charge de la tenir, ce fut elle qui éleva la grandeur Vénitienne au point où elle ſe trouvoit dans les temps antérieurs à la Ligue de Cambray. Les Vénitiens ne s'écartèrent jamais de leur plan ; on les vit toujours attentifs à empêcher les quatre grandes Puiſſances de l'Italie, le Milanès, la Toſcane, l'Etat de l'Egliſe & le Royaume de Naples, de s'élever les unes au-deſſus des autres ; ſur-tout, ils ne voulurent jamais permettre que le Milanès & le Royaume de Naples, les deux ex-

trémités de l'Italie, fussent réunis dans une même main, & ils se déclarèrent toujours contre la France même, leur alliée nécessaire, dès qu'elle voulut passer du Milanès au Royaume de Naples. Il est vrai que, pour empêcher ces Puissances de s'aggrandir respectivement, ils prenoient soin de les dépouiller tour-à-tour de quelques portions de leurs Etats, ce qui à la fin tourna contre eux-mêmes le systême de la balance.

Ce fut à l'occasion des expéditions d'Italie, que nos Rois apprirent à étendre au loin les liens de la politique. Charles VIII, avant de partir pour la conquête de Naples, s'assure de Ferdinand le Catholique par la restitution du Roussillon & de la Cerdagne ; de l'Empereur Maximilien, par un traité ; il négocie avec toutes les Puissances d'Italie, & traverse toute cette contrée en vainqueur. Mais la rapidité même de ses succès

fait tourner la balance contre lui, & il eſt chaſſé de toute l'Italie. Sous le règne ſuivant, cette même balance ne ceſſe de peſer les droits reſpectifs de Louis XII, de Ferdinand & de Maximilien ; mais le règne de François I eſt véritablement le règne de la balance. La vaſte puiſſance de Charles-Quint, l'humeur guerrière & conquérante de François I, l'éclatante rivalité de ces deux Princes, l'étendue & l'importance de leurs prétentions oppoſées, avertiſſent l'Europe de la néceſſité de réprimer leur ambition par la balance, & le Roi d'Angleterre ſe charge de la tenir. Toute l'Europe s'intéreſſe dans cette grande querelle. L'Italie & l'Allemagne ſe partagent. Les Puiſſances du Nord commencent à faire ſentir leur influence ſur les affaires générales de l'Europe ; la France, pour ſuſciter des ennemis à l'Empire, s'allie d'abord avec le Roi de Dane-

mark, ensuite avec le Roi de Suéde, Gustave Vasa, comme le Cardinal de Richelieu s'allia depuis avec Gustave Adolphe. La haine de François I pour Charles-Quint, attire les Turcs mêmes dans les affaires de l'Europe. Ce systême politique est suivi par Henri II, & au milieu des troubles domestiques qui désolent ensuite la France, on retrouve dans l'influence de l'Espagne, de l'Angleterre, & d'autres Etats sur ces mêmes troubles, l'action toujours puissante de cette politique extérieure qui généralise les intérêts & qui réunit les vues.

On sait que Henri IV se piquoit d'imiter François I, qu'il sut si bien effacer; il ne s'occupa, depuis son affermissement sur le Trône, que du soin d'abaisser la Maison d'Autriche par la force de la balance; on sait avec quelle ardeur il recherchoit les ennemis de l'Autriche, pour les rassembler

ſembler tous à la fois contre elle ; on ſait qu'il s'uniſſoit avec l'Angleterre, les Provinces-Unies, les Proteſtans d'Allemagne, le Duc de Savoye, les Vénitiens & les Puiſſances du Nord, contre les Autrichiens & leurs partiſans ; & qu'à l'occaſion de la ſucceſſion de Cléves, il alloit frapper ces grands coups d'une politique préparée depuis long-temps dans le ſilence & dans la paix, lorſque la mort le prévint, & abandonna une légère partie de l'exécution de ſon projet à des mains mal diſpoſées. Ce fut ce projet que le Cardinal de Richelieu reprit dans la ſuite ; les circonſtances lui permirent de le ſuivre plus conſtamment, & ſur-tout de tirer un plus grand parti qu'on n'avoit fait juſqu'alors, de l'alliance de la Suéde. Depuis le Cardinal de Richelieu, le ſyſtême de la balance n'a ceſſé d'être l'objet de la politique Européenne.

Telle est l'histoire abrégée du systême de l'équilibre. Examinons-en les avantages & les inconvéniens.

Le premier des intérêts est de n'être pas détruit ; on aime mieux une existence pénible, qu'une inexistence absolue ; voilà ce qui a tant accrédité dans tous les temps le systême de la balance, qui peut du moins empêcher quelquefois la destruction des Empires. Les Ligues des Grecs, si connues, n'avoient point d'autre objet. C'est dans le même esprit qu'Annibal cherchoit à soulever les Antiochus, les Prusias, les Philippes contre l'énormité de la Puissance Romaine, & l'on peut dire que l'Antiquité avoit indiqué à la politique moderne le systême de l'équilibre. Mais ce systême a deux grands inconvéniens.

L'un, qu'il entretient l'état de guerre, au-lieu de le faire cesser; c'est un systême de résistance, par

conséquent d'agitation, de choc & d'explosion.

L'autre, qu'il y a toujours une Puissance qui se charge de tenir la balance, pour la faire pencher de son côté, jusqu'à ce que son aggrandissement avertisse ses voisins de tourner contre elle cette même balance. Si Annibal, avec le secours de ses alliés, fût parvenu à opprimer Rome, il est certain qu'il eût fallu alors se réunir contre Carthage. Chez les Nations modernes, Venise s'étoit emparée de la balance de l'Italie, il fallut la lui arracher, ses usurpations forcèrent l'Europe d'oublier tout autre intérêt, pour former contre elle cette étonnante Ligue de Cambray. La France a depuis tenu la balance contre l'Autriche, l'Angleterre contre la France; toutes ces Puissances ont pour le moins causé des alarmes à leur tour. Ce n'est donc pas du systême de l'équilibre que

l'Europe peut attendre cette paix solide que nous cherchons.

Nous croyons voir de siécle en siécle, à travers le systême de guerre toujours dominant, une lente & pénible succession d'efforts tendans à la paix générale. Actes de partage, Pragmatiques-Sanctions, traités garantis par les Puissances, tout a été tenté, mais sans succès, parce que ces moyens ne sont point proportionnés à la fin.

Des personnes éclairées pensent que l'influence de certains arts sur l'art de la guerre, que les progrès de l'artillerie, par exemple, pourroient amener naturellement la pacification générale, en démontrant la certitude ou l'impossibilité du succès, & en soumettant les événemens au calcul par l'évaluation des forces. Diverses raisons m'empêchent de le croire. 1°. Le jeu de la politique fera varier sans cesse par les négociations & les intri-

gués la somme des forces respectives. 2°. Les découvertes de détail, les ressources imprévues des talens particuliers, les divers degrés d'industrie dans la manière d'employer les mêmes arts, se refuseront au calcul, comme les divers degrés de valeur s'y refusoient autrefois. 3°. Le génie des Généraux, l'activité, la vigilance, les intelligences, les surprises peuvent encore procurer des avantages difficiles à évaluer. N'y eût-il que les caprices de la fortune, ils peuvent démentir tous les calculs, & il n'en faut pas davantage pour nourrir les erreurs de l'espérance & l'illusion des passions qui conseillent la guerre.

Quel seroit donc le vrai moyen d'enchaîner ces passions ? quel seroit le moyen de rendre la paix éternelle ? L'impossibilité de la rompre.

Si les traités des Rois sont toujours violés, c'est qu'ils peuvent toujours l'être impunément. Il faut que les

hommes soient forcés à être modérés & justes ; mais qui pourra y forcer les Rois ? Qui ? eux-mêmes. Seuls ils ont ce droit & ce pouvoir.

Comment les sociétés se sont-elles formées ? Par la renonciation absolue au droit que la nature sembloit donner à tout homme sur toutes choses, par le sacrifice des intérêts particuliers fait à l'intérêt public, par la réunion de toutes les volontés en une volonté unique, armée du pouvoir coactif & coercitif, chargée de rendre justice à tous. C'est par les mêmes noeuds & sous les mêmes conditions qu'il faut que les chefs des sociétés s'unissent. Sans un Tribunal politique des Rois, pareillement armé du pouvoir coactif & coercitif, tous les traités de Puissance à Puissance n'ont pas plus de force, que n'en auroient les contrats entre particuliers, sans les Tribunaux de Justice qui les font exécuter. En Europe,

les fréquentes alliances ont fait de toutes les Maiſons Souveraines une ſeule famille ; mais c'eſt dans le ſein des familles que naiſſent les procès, & juſqu'à préſent, les guerres ont été les procès des Rois, comme elles le ſont entre particuliers dans l'état ſauvage ; il faudroit qu'elles ſe réduiſiſſent enfin à des procès ordinaires, qui fuſſent jugés ſans appel à la Diéte perpétuelle des Rois. Ce projet d'un nouveau Tribunal Amphictionique, ce projet conçu par Henri IV, approuvé par Sully, formé long-temps auparavant par Eliſabeth, (qui paroît en avoir donné l'idée à Henri IV) adopté de leur temps par pluſieurs Souverains, goûté depuis par des Princes éclairés, (tels que le Duc de Bourgogne, père de Louis XV) développé par l'Abbé de S. Pierre, expoſé avec plus d'éclat par l'éloquent Rouſſeau; ce projet paroît être juſqu'à préſent ce que l'homme a

imaginé de mieux pour le bonheur de l'homme.

Que le préjugé oppose ses routines antiques, le bel-esprit ses dédains superficiels, la philosophie même ses doutes sévères, Sully les a prévenus. A peine son Maître pût-il obtenir de lui, sur cet article, quelques momens d'attention; des respects forcés, un éloge ironique furent tout l'accueil dont il honora les premières ouvertures de cette généreuse entreprise; mais il comprit enfin que Henri IV, s'occupant du bonheur des hommes, méritoit d'être écouté par Sully; alors la vérité l'accabla, ou plutôt elle le pénétra d'une lumière délicieuse, il répara pour toujours, par une admiration réfléchie, les torts d'une prévention téméraire. Répétons encore qu'Elisabeth, la plus éclairée, la plus impérieuse des Souveraines, qui gouverna l'Angleterre en Monarque absolu, voulut donner

l'exemple de se soumettre au Conseil Amphictionique.

Mais cette union des Rois aura des conditions; l'orgueil du Diadême subira donc des Loix?

Non; mais les Rois, pour l'intérêt général, pour leur intérêt particulier, se soumettront librement au Tribunal des Rois, dont ils seront tous membres, & dont chacun d'eux sera le chef à son tour.

D'ailleurs, dans l'état de guerre, les Rois ne subissent-ils pas tous les jours les loix de la force & de l'injustice? On leur propose de s'imposer à eux-mêmes les loix de la raison & de l'équité, & on leur en montre le prix: la possession sûre & paisible de leurs Etats; leurs droits réglés sans délais, sans incertitudes, sans dépenses, sans risques, sans effusion de sang; la paix au-dedans & au-dehors, l'accroissement de richesses. Ce qu'on dit ici des Rois s'étend évidemment à tous

les chefs ou représentans des Sociétés, quelle que soit la forme du Gouvernement.

Mais qui se chargera de former cette union, de rassembler tous ces Rois dans une Ligue commune? Qui? celui qui en sera digne; le plus grand des Rois sans doute, puisqu'il sera le plus bienfaisant, c'étoit Henri IV qui vouloit s'en charger, & sans le couteau de Ravaillac, il alloit peut-être consommer ce grand ouvrage de la paix perpétuelle.

Au reste, je ne prétens pas nier que ce projet n'ait des difficultés, dont la plus grande sera toujours de vouloir l'exécuter. Mais que l'on veuille seulement, & les difficultés s'applaniront; que les esprits soient sans cesse tournés vers la modération, la justice & la bienfaisance, on verra la paix naître de la paix, comme la guerre renaît à tout moment de la guerre. Peut-on se défier de l'industrie hu-

maine, après les prodiges qu'elle a opérés en tout genre? Eh! que n'a-t-elle pas imaginé dans cet art fatal de détruire? ne sera-t-elle impuissante & stérile que dans l'art de conserver?

La frivolité, pour se dispenser de tout examen, répéte nonchalamment les mots de *République de Platon*, de *rêves d'un bon Citoyen*. République de Platon! Eh bien, cette République même, est-ce tellement une chimère, que le Gouvernement de Lacédémone ne nous l'ait fait voir réalisée en partie long-temps avant Platon? Rêves d'un bon Citoyen! Eh bien, s'ils sont d'un bon Citoyen, ne méritent-ils pas au moins qu'on s'efforce de les effectuer? L'utilité du projet de Henri IV est sensible; le Duc de Sully & l'Abbé de S. Pierre ont démontré la possibilité de l'exécution; ils ont fait voir dans le plus grand détail, que l'intérêt particulier

de chaque Puissance est parfaitement d'accord sur cet objet avec l'intérêt général. On ne répétera point ici leurs raisons*, mais on croit devoir s'arrêter sur une objection, qui paroît dissimulée, ou du moins un peu négligée dans l'Abbé de S. Pierre.

Le Tribunal Amphictionique a, dit-on, été peu utile à la Gréce, il n'a point coupé la racine des guerres dans l'étendue de sa jurisdiction.

Je réponds; 1°. Que cet établissement n'étoit qu'un essai, fort éloigné de la perfection dont il est susceptible, & que les lumières actuelles pourroient lui donner.

2°. La Gréce étoit entourée de voisins, qui influoient trop sur ses affaires, & qui traversoient l'exécution des Arrêts du Tribunal Amphictionique; comme l'Abbé de S. Pierre l'observe relativement aux troubles du Corps Germanique, qui naissent de la même source. Il en est de même

de toutes les Républiques fédératives. Sans les influences du dehors, la confédération procureroit à tous les Etats qui la composent, la paix ; la sûreté qu'on voit régner parmi les Citoyens d'un même Etat. La Suisse, à la faveur des loix de sa confédération, est libre & heureuse dans ses montagnes, parce que sa stérilité excitant peu l'ambition de ses voisins, les influences étrangères agissent peu sur elle. Au contraire, la fertile Italie a toujours tendu à former une République fédérative, sans avoir pu y parvenir, parce que de trop grandes Puissances ont toujours eu un trop grand intérêt à la troubler. Mais dans toute confédération, tout le bien vient de l'union des membres, tout le mal vient de la jalousie de leurs voisins. Or dans le plan de la pacification universelle, point de voisins jaloux ou inquiets qui soient à portée d'exciter des troubles.

3°. Il feroit injuſte d'exiger que le Tribunal Amphictionique eût fait ceſſer toutes les guerres dans la Gréce, il ſuffit, pour prouver ſon utilité, qu'aucune Puiſſance Amphictionique n'ait pu en braver l'autorité, ſans être accablée par les forces de l'aſſociation; or c'eſt ce que je vois preſque toujours arriver. Les Dolopes refuſent de payer l'amende à laquelle le Tribunal Amphictionique les a condamnés, ils ſont chaſſés de l'Iſle de Scyros; les Phocéens réſiſtent à un pareil Arrêt, rendu contre eux par le même Tribunal, ils ſont écraſés, & leur Place parmi les Amphictions eſt remplie par les Macédoniens. Nous n'examinons pas ſi les Arrêts du Tribunal Amphictionique contre les Dolopes & contre les Phocéens étoient juſtes, les Corps peuvent ſe tromper comme les particuliers; mais les loix de l'aſſociation doivent toujours prévaloir.

Nous le répétons. Il nous semble que la politique ne sera quelque chose, que quand elle s'occupera sérieusement de cet objet; elle étoit bien éloignée de s'en occuper du temps de Louis XII & de Henri VIII, on ne regardoit alors le Conseil Amphictionique que comme une singularité de l'Histoire Grecque, qui ne pouvoit être d'aucun usage dans la politique moderne; cette politique se bornoit au systême de l'équilibre, encore étoit-il bien mal entendu par ceux qui se piquoient le plus d'y être attachés.

Il étoit possible que Henri VIII crût être fidèle au systême de la balance, en s'unissant avec Ferdinand son beau-père, avec le Pape, avec les Vénitiens & les Suisses pour chasser les François de l'Italie & donner le Milanès à Maximilien Sforce; il étoit possible que la France, accrue du Milanès, lui parût trop puissante;

qu'il regardât l'établissement de la balance en Italie comme nécessaire au maintien de la balance générale de l'Europe, & qu'il jugeât la première plus assurée, si le Milanès étoit entre les mains d'un Prince foible, tel que Sforce, que s'il restoit entre les mains du Roi de France. Mais il semble qu'il devoit étendre davantage ses vues, & considérer le nouvel ordre de choses qui alloit s'offrir; la balance ne penchoit plus du côté de la France; le systême politique de l'Europe étoit prêt à changer; des alliances heureuses élevoient insensiblement la Maison d'Autriche au faîte de la puissance; la grandeur de Ferdinand & celle de Maximilien alloient aboutir à un même centre, l'Archiduc Charles d'Autriche. C'étoit de ce côté-là que la liberté de l'Europe étoit menacée. Dans ces conjonctures, l'Europe devoit peut-être desirer que la Puis-

fance. Françoife reçût ou confervât quelque accroiffement, pour être en état de fervir de contrepoids à la Puiffance Autrichienne. Il eft vrai que Ferdinand, alors marié, en fecondes nôces, à Germaine de Foix, fœur du célèbre Gafton, pouvoit encore avoir des enfans qui euffent exclu la Maifon d'Autriche, finon de la fucceffion de Caftille, déjà ouverte par la mort d'Ifabelle, du moins de celle d'Arragon ; il eft vrai encore qu'en fuppofant même la fucceffion de Ferdinand le Catholique & celle de Maximilien recueillies par la Maifon d'Autriche, elles pouvoient, par l'événement, être partagées entre les deux Archiducs, Charles & le jeune Ferdinand fon frère ; il eft vrai de plus que dans le temps où Henri VIII fe déclara contre Louis XII, Maximilien étoit encore réputé l'allié de la France ; mais il ne tarda pas à l'abandonner & à s'at-

mer contre elle ; entraîné dans la Ligue générale de l'Europe par Ferdinand & par le Pape. Henri ne commença même les hostilités contre Louis XII, qu'après l'accession de Maximilien à cette Ligue. Quant au partage entre les deux Archiducs*, qui, par l'événement, n'eut point lieu, on peut dire qu'il auroit toujours laissé la puissance entière à la Maison d'Autriche, ce qui suffisoit pour menacer la liberté générale, quand même l'Arragon eût échappé à cette Maison, ce qui n'arriva point encore. On peut dire que Henri VIII, en s'armant contre les François dans un moment où tout s'unissoit pour les accabler, agissoit moins en modérateur prudent de la balance, qu'en rival naturel de la France ; peut-être même agissoit-il, sans le savoir, en rival personnel de Louis XII. La jalousie faisoit la base du caractère de Henri, elle s'appliquoit

à tous les genres, elle détermina toujours ses plus importantes démarches; les diverses conquêtes que Louis XII avoit faites en personne, du Milanès & de Gênes, l'éclat de sa bataille d'Aignadel, la rapidité de ses succès contre les Vénitiens, la rapidité plus étonnante encore de ceux du jeune Gaston son neveu, contre la Ligue, toute cette gloire blessoit Henri VIII, il brûloit de l'effacer. Un autre intérêt, moitié religieux, moitié politique, se mêloit à ces motifs. Le vieux Pontife Jules II, espèce de héros guerrier, savoit employer avec un égal abus les armes spirituelles & temporelles, il avoit fait de cette guerre d'Italie une guerre sacrée. Louis XII, obligé de se défendre sur l'un & l'autre objet, envoyoit des armées & convoquoit des Conciles contre lui. Chaumont & Bayard pensèrent surprendre Jules, & l'amener aux pieds de Louis;

le Concile de Pise, transféré depuis à Milan, puis à Lyon, alloit déposer le Pape, qui lui opposoit le Concile de Latran; l'adhésion à l'un ou à l'autre Concile désignoit aux yeux de l'Europe les Catholiques & les Schismatiques; Louis XII étoit mis à la tête des derniers; sa pieuse épouse, Anne de Bretagne, en gémissoit, ses ennemis en profitoient, Ferdinand le Catholique usurpoit la Navarre sur Jean d'Albret, parce que Jean étoit l'allié d'un Schismatique; Henri jugea le moment favorable pour démembrer la France, il ne prévoyoit pas alors qu'il dût un jour devenir Schismatique plus réellement.

Avant qu'il se fût déclaré, & lorsque les négociations étoient encore en mouvement, un Ambassadeur de Jules II étant venu en Angleterre demander du secours contre Louis XII, Henri VIII répondit qu'il lui seroit difficile de rassembler promptement

des forces suffisantes pour combattre une Puissance; telle que celle du Roi de France; *C'est aussi ce que j'ai dit au Pape*, repliqua très-imprudemment l'Ambassadeur. Ce mot qui annonçoit peu de zèle pour le succès de sa négociation, donna quelques défiances; on l'épia, & l'on découvrit qu'il avoit souvent des entretiens nocturnes avec l'Ambassadeur de France; il fut arrêté comme traître, & privé de ses biens.

Après tous les manifestes que l'avantage de défendre la cause du Saint Siége fournissoit si heureusement à l'hypocrisie politique, Ferdinand qui desiroit d'être secondé dans la conquête de la Navarre, proposa pour objet à l'ambition d'Henri VIII son gendre de reprendre la Guyenne; l'ancien patrimoine des Rois d'Angleterre.

Dans cette guerre, on voit des expéditions & des combats de mer qui

annoncent des progrès dans la marine militaire. Elle avoit été un peu négligée par les Anglois pendant la querelle des deux Roses, qui avoit concentré les efforts de la Nation dans son Isle; elle se ranima sous Henri VII par la Navigation & le Commerce. En France, elle avoit dégénéré sous Louis XI; on ne voit sous son règne d'autre expédition maritime que le secours porté par Brézé à Marguerite d'Anjou. Les expéditions d'Italie sous Charles VIII & Louis XII, la remirent un peu en action. Au reste, jusqu'à ce temps, en Angleterre comme en France, quand l'Etat avoit besoin d'une flotte, il louoit & armoit des Vaisseaux marchands. Henri VII fit construire un Vaisseau, qu'on nomma *le Grand Henri*, & qu'on regarde comme le premier Vaisseau de la marine royale en Angleterre; il coûta quatorze mille livres.

En 1512, des flottes Angloises

coururent de la Manche à l'Espagne, pillant sur leur route les côtes Françoises, quand elles les trouvoient sans défense. Pour arrêter leurs ravages, une flotte Françoise sortit de Brest, & il y eut dans le canal un combat violent entre les deux Nations. Deux Vaisseaux étant venus à l'abordage, le Capitaine François mit le feu aux poudres, & fit sauter en l'air les deux Bâtimens, chargés d'environ seize cens hommes de troupes choisies. L'horreur de ce spectacle sépara les combattans, les François rentrèrent à Brest, les Anglois restèrent les maîtres de la mer; mais ils respectèrent les côtes de la France, & la conquête de la Guyenne ne fut pas même tentée.

L'année suivante, on vit pour la première fois des Galères sortir de la Méditerranée & s'engager dans l'Océan. Ce fut Prégent de Bidoux, Général des Galères de France, qui

les amena au secours de la flotte Françoise à Brest. L'Amiral Anglois Howard vint à leur rencontre à la hauteur du Conquêt, avec des forces supérieures; le Navire qu'il montoit, aborda la frégate qui portoit Prégent; celui-ci eut l'adresse de se dégager, l'Amiral & une partie des Anglois étoient déjà entrés dans la Galère, le combat y continua, Howard fut tué. Les Anglois, découragés par la mort de leur Amiral, terminèrent le combat, & les Galères, dont l'entrée dans l'Océan paroissoit une témérité, eurent la gloire, pour leur coup d'essai, de battre seules les gros Bâtimens Anglois sur leur élément. Réunies avec la flotte de Brest, elles poussèrent plus loin leurs avantages, les François rendirent à l'Angleterre les insultes qu'ils en avoient reçues; ils débarquèrent dans le Comté de Sussex, d'où ils remportèrent un

Polyd. Virg. l. 27. Stowe, p. 490.

butin

butin, qui attestoit leur victoire.

Henri VIII entra lui-même en campagne; mais avant de quitter l'Angleterre, il fit ce que son père avoit promis à l'Archiduc Philippe de ne point faire, il fit trancher la tête au Comte de Suffolck. C'étoit commencer une guerre sous de bien lâches auspices; cette cruauté sans objet ne le préservoit d'aucun danger. Suffolck avoit des frères, un entr'autres qui servoit dans les armées Françoises; ce fut, dit-on, pour se venger de la protection constamment accordée par Louis XII à la Maison de la Poole, que Henri fit décapiter l'ainé de cette Maison. Les Machiavellistes les plus outrés conseilleront du moins de ne pas se déshonorer sans fruit.

Au reste, la Maison de la Poole n'avoit point de droit ouvert au Trône d'Angleterre; car si Henri VIII regnoit à titre de Lancastre, ce titre

excluoit la Maison de la Poole ; s'il regnoit à titre d'Yorck, il descendoit d'Edouard IV, & la Maison de la Poole ne descendoit que d'une sœur de ce Prince.

Cette querelle des deux Roses, toute éteinte qu'elle étoit, avoit encore la force de faire commettre des crimes inutiles.

On dit que Henri VII, en mourant, avoit conseillé à son fils de se défaire du Comte de Suffolck.

L'Empereur & le Roi d'Angleterre descendirent en Picardie, on leur opposa le Duc de Longueville, petit-fils du fameux Comte de Dunois, mais qui n'en avoit pas les

18 Août 1513. talens ; il perdit la bataille de Guinegaste, autrement *des éperons*, nom qui est un monument d'humiliation pour les François, & qui fut donné, dit-on, à cette bataille, parce que les François s'y servirent plus de leurs éperons que de leurs lances.

Hist. du Ch. Bayard, ch. 57. Mém. de Du Bellay. Polyd. Virg. l. 27. Hollingshed.

Bayard, qui ne ſut jamais fuir, y combattit preſque ſeul, & fut pris. C'étoit la deſtinée de Maximilien de battre les François à Guinegaſte. Trente-quatre ans auparavant, il avoit vaincu dans le même lieu le fameux Des Cordes ou Des Querdes, l'élève de Charles le Téméraire & le meilleur Général de Louis XI; mais il eut peu de part au ſuccès de la journée des éperons, tout l'honneur de cette victoire appartenoit aux Anglois. Pluſieurs Hiſtoriens, du nombre deſquels eſt Guichardin, diſent même que l'Empereur arriva au camp pluſieurs jours après cette bataille, qui fut le coup d'eſſai de Henri VIII.

Les titres ne ſont que ce que les hommes les font valoir. Edouard III avoit été Vicaire de l'Empire ſous l'Empereur Louis de Bavière; l'Empereur Maximilien ſervoit comme volontaire à cent écus par jour dans l'armée de Henri VIII. D'autres ont

remarqué avant nous, que François, Duc de Guise, Général de plusieurs armées & deux fois Lieutenant-Général du Royaume, n'avoit d'autre grade militaire que celui de Capitaine de Gendarmerie, comme Pompée avoit commandé les armées & reçu les honneurs du triomphe, n'étant que simple Chevalier Romain.

Tout accabloit alors Louis XII, l'injustice de ses ennemis étoit partout triomphante ; les objets de son attachement, les appuis de son Trône lui étoient ravis. Ce Gaston de Foix, le héros de la France, *le foudre de l'Italie*, dont l'activité avoit déconcerté tous les efforts de la Ligue Papale, dispersé les Suisses, écrasé les forces réunies des Vénitiens, des Romains & des Espagnols, Gaston s'étoit enseveli à vingt-quatre ans, au milieu de ses triomphes, par le seul trait d'imprudence qu'on ait

pu lui reprocher (1). Cette mort avoit été le terme des ſuccès de la France & le ſignal de ſes infortunes. Les Suiſſes avoient de nouveau inondé le Milanès ; les François étoient chaſſés de l'Italie ; une nouvelle entrepriſe ſur le Milanès, plus malheureuſe que les précédentes, n'avoit fait que fournir aux Suiſſes l'occaſion de vaincre la Trémoille à Novare, & de pénétrer juſqu'au milieu de la Bourgogne. Le fourbe Ferdinand, après avoir envâhi la Navarre, menaçoit la Guyenne ; l'Empereur Maximilien, allié infidèle des François,

(1) Il fut tué à la bataille de Ravenne, comme Epaminondas à la bataille de Mantinée. La même imprudence coûta la vie à ces deux grands Généraux, & tous deux moururent vainqueurs. Epaminondas, comme Gaſton, avoit été Général dès ſa première Campagne, &, comme lui, n'avoit jamais été vaincu.

s'étoit tourné contre eux ; le jeune Roi d'Angleterre Henri VIII, entraîné par une inquiétude qu'il prenoit pour amour de la gloire, attaquoit la Picardie, le Duc de Longueville achevoit de flétrir la réputation des armes Françoiſes à Guinegaſte ; le Roi d'Ecoſſe Jacques IV, foible & généreux allié d'une Puiſſance accablée, ayant voulu faire en faveur des François une diverſion en Angleterre, y avoit été tué & ſon armée taillée en piéces à la bataille
9 Sept. 1513. de Flooden ; l'année précédente, il avoit envoyé au ſecours de la France une eſcadre, la ſeule, dit M. Hume, que l'Ecoſſe paroiſſe avoir jamais eue. Anne de Bretagne, enfin, qui conſoloit Louis XII par ſon amitié, qui le fortifioit par ſon courage, meurt dans ce triſte moment, & ce qui mettoit le comble à la douleur du Roi, ſon peuple ſouffroit.

Louis XII choiſit, pour réparer

l'échec de Guinegaſte, le Duc de Valois, qui fut depuis François I, & de ce moment commence la rivalité perſonnelle de François & de Henri VIII. Le Duc de Valois brûloit de rendre à Louis XII, Gaſton de Foix; mais on le chargeoit d'une commiſſion bien délicate pour ſon âge & pour ſon ardeur. L'objet étoit de raſſurer les troupes alarmées, & de dérober la Picardie au joug qui la menaçoit; il s'agiſſoit de faire une guerre purement défenſive, d'obſerver ſeulement les ennemis, & de retarder leurs progrès, ſans rien entreprendre contre eux. Le Roi avoit expreſſément défendu au Duc de Valois de riſquer aucun combat avec les forces inférieures qu'il alloit commander. François ſaiſit le véritable eſprit de cette Campagne, il va ſe placer à Encre, au-delà de la Somme, poſte avantageux, d'où il couvroit toute la frontière. Il laiſſe les

Impériaux & les Anglois prendre Thérouenne, s'en disputer la possession, & le brûler par l'impossibilité de s'accorder ; il attend paisiblement qu'ils osent entamer la Picardie, & se tient prêt à se porter partout où sa présence seroit nécessaire : mais toute la prudence humaine ne pouvoit deviner l'entreprise où le Roi d'Angleterre alla s'engager. Il possédoit plusieurs Places dans la Picardie maritime, il n'avoit d'autre intérêt que de s'aggrandir de ce côté-là ; il ne devoit rien à l'Empereur, qui n'avoit point contribué aux dépenses & fort peu aux travaux de cette Campagne, quoiqu'il eût pris sur ces deux articles les engagemens les plus étendus ; l'Empereur, loin d'aider les Anglois, leur étoit fort à charge, son armée étoit à leur solde, l'entretien même de sa Maison retomboit sur eux & leur coûtoit cent écus par jour ; cepen-

Guichardin. Mém. de Du Bellay.

ctant, quelque dégoûtés qu'ils fussent de cet allié inutile, infidèle & onéreux, leur jeune Roi, sans expérience & sans vues, faisant la guerre, pour le plaisir de la faire, se laissa engager par l'adroit Maximilien à faire le siége de Tournay, Place enclavée dans les Pays-bas, éloignée de la mer, inutile par conséquent aux Anglois ; mais elle incommodoit la Flandre, devenue le patrimoine de la Maison d'Autriche, & cette raison décisive pour l'Empereur seul, détermina le Roi d'Angleterre à perdre, dans cette expédition, tout le fruit de sa victoire.

Le Duc de Valois hésita s'il iroit se jetter dans Tournay, mais il considéra que cette entreprise, si peu vraisemblable de la part des Anglois, pouvoit n'être qu'un stratagême pour le tirer du poste qu'il occupoit, & pour dévaster ensuite à loisir la Picardie. D'autres raisons encore dé-

terminèrent le Duc de Valois à reſter dans ſon poſte, d'où, en ſauvant cette Province, il rempliſſoit pleinement le ſeul objet dont il étoit chargé. Tournay fut pris, & ſoumis par une citadelle.

Cependant le Duc de Longueville, priſonnier à Londres, voulut rendre ſa captivité plus utile à ſon Roi que ne l'avoient été ſes armes; il lut dans le cœur des Anglois leur mécontentement ſecret, leur ſourde indignation contre l'Empereur, qui les avoit ſi mal ſervis, & contre le Roi d'Eſpagne, qui, ſelon ſon uſage, les avoit pluſieurs fois trompés. Les Anglois ſe laſſoient d'être dupes; ils ne vouloient plus être ſeuls chargés d'une guerre plus coûteuſe qu'utile. Leur Roi qui avoit pris les armes par caprice, ne demandoit qu'à les quitter par un caprice nouveau. La volupté lui offroit des plaiſirs plus ſéduiſans que la gloire; ſes maitreſſes l'enchaî-

noient dans ſon Iſle. Le Duc de Longueville profita de ces diſpoſitions, il parla de paix, on l'écouta favorablement. Henri VIII avoit une ſœur, nommée Marie, promiſe à l'Archiduc Charles ; on propoſa de la donner à Louis XII, pour qui cette conſolation de la mort d'Anne de Bretagne étoit néceſſaire & dangereuſe. Henri VIII, qui aimoit les choſes extraordinaires, fut flatté de l'honneur d'être le premier qui eût placé une Princeſſe Angloiſe ſur le Trône de France. Marie d'Angleterre eſt en effet le ſeul exemple d'une Princeſſe Angloiſe, devenue Reine de France ſous la troiſiéme Race. Bathilde, qui, ſous la première, avoit épouſé Clovis II & en avoit eu trois fils, étoit Angloiſe, c'eſt tout ce qu'on en ſait.

On avoit vu ſur la fin de la ſeconde, Ogine, fille d'Edouard I, de la Race Saxonne, regner avec Charles le Simple. C'eſt cette Ogine qui, pen-

dant la détention de ſon mari au château de Péronne, ſe retira en Angleterre, auprès d'Adelſtan ſon frère, & y emmena ſon fils Louis, qui en eut le ſurnom de *d'Outremer*, lorſqu'il revint regner ſur les François. Marie eut avec Ogine une conformité ſingulière. Toutes deux avoient d'abord été mariées par raiſon d'Etat; toutes deux, devenues maitreſſes de leur ſort, ſe remariè-rent par inclination. Ogine épouſa Hebert, Comte de Troyes; Marie épouſa le Duc de Suffolck-Brandon. Au reſte, comme nos Rois ne deſcendent ni de Bathilde, ni d'Ogine, & comme Marie n'eut point d'enfans de Louis XII, on peut dire que la Maiſon de France n'a pas une goutte de ſang Anglois directement reçue.

Au contraire, la Maiſon Tudor, & dans la Maiſon de Plantagenet, les deux branches de Lancaſtre &

d'Yorck descendoient d'Isabelle, fille de Philippe le Bel ; d'autres Princesses Françoises avoient encore regné en Angleterre, telles qu'Isabelle & Catherine, filles de Charles VI, l'une avec Richard II, l'autre avec Henri V, Marguerite d'Anjou avec Henri VI. Cette différence remarquable avoit un fondement dans la politique. Les Princesses Françoises ne pouvoient jamais porter la Couronne de France à leurs maris, au lieu que les Princesses Angloises pouvoient procurer la Couronne d'Angleterre aux Princes François, ce que l'Angleterre avoit intérêt de prévenir, pour ne pas devenir une Province de France.

Ainsi Henri VIII, en consentant au mariage de Marie avec Louis XII, agissoit réellement contre l'intérêt de sa Nation.

Par une raison contraire, des Princesses Angloises épousoient souvent des Rois d'Ecosse, sans aucun incon-

vénient pour l'Angleterre, parce que dans le cas de la réunion, (cas qui arriva dans la ſuite) l'Angleterre, comme Puiſſance plus forte, étoit sûre d'attirer à elle le Royaume d'Ecoſſe.

Mais revenons aux alliances de la France & de l'Angleterre, pour conſidérer ce qui ſe paſſa dans l'intervalle écoulé depuis la conquête de Guillaume le Bâtard, ſous notre Roi Philippe I, juſqu'au temps du mariage d'Iſabelle, fille de Philippe le Bel, avec Edouard II, père d'Edouard III. Nous voyons Conſtance, fille de Louis le Gros, épouſer Euſtache, fils aîné d'Etienne, Roi d'Angleterre, & deſtiné alors à lui ſuccéder; Marguerite, fille de Louis le Jeune, épouſer Henri le Jeune, dit Courmantel, fils aîné de Henri II, & Alix, ſœur de Marguerite, fiancer le Roi Richard; Marguerite enfin, fille de Philippe le Hardi, épouſer Edouard I. Il ne paroît pas, mal-

gré la rivalité, que ces alliances ayent déplu aux Anglois; mais ils obſervoient avec ſoin de ne point marier de Princeſſe Angloiſe en France. Suivons cette conduite & ſuivons-en le principe.

Les Anglois s'allioient indiſtinctement & réciproquement de l'Angleterre à l'Ecoſſe ou de l'Ecoſſe à l'Angleterre. Ils donnoient des Reines à l'Ecoſſe, comme ils en recevoient d'elle, parce que c'étoient deux moyens pour un d'opérer la réunion de l'Ecoſſe, & qu'ils deſiroient cette réunion. Ils craignoient au contraire la réunion de l'Angleterre à la France, & quoiqu'ils reçuſſent des Reines de la France, ils ne lui en donnoient point, parce que cette dernière précaution ſuffiſoit ſeule pour les mettre à l'abri de la réunion. En effet, la réunion ne pouvoit ſe faire que par le mariage d'une Princeſſe Angloiſe en France, & non par le mariage d'une

Princesse Françoise en Angleterre. Les Anglois étoient sans inquiétude sur ce dernier article, par la connoissance qu'ils avoient de l'empire de la Loi Salique en France & de l'impossibilité qu'une femme succédât à cette Couronne ou transmît le droit d'y succéder. Tel est évidemment le motif de cette conduite, & de-là naissent deux réflexions importantes dans l'Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre ; l'une est une induction nouvelle & très-forte contre la prétention d'Edouard III à la Couronne de France, induction tirée de la persuasion où étoient dès-lors les Anglois mêmes, que les femmes ni leur postérité ne pouvoient regner sur les François ; l'autre est l'aveu tacite d'infériorité renfermé dans cette crainte de la réunion des deux Etats rivaux, sur-tout quand on compare cette crainte avec le desir de la réunion de l'Ecosse.

Si Henri VIII parut démentir la politique Angloiſe en mariant ſa ſœur avec Louis XII, on peut croire qu'il étoit raſſuré ſur les dangers de cette alliance, d'un côté par les enfans qu'il avoit eus, par ceux qu'il eſpéroit encore avoir de Catherine d'Arragon, & par le mariage de l'aînée de ſes ſœurs en Ecoſſe ; de l'autre, par le tempérament foible & la vieilleſſe précoce de Louis XII, qui ſembloient répondre de la ſtérilité du mariage de Marie avec ce Prince.

Marie d'Angleterre partit donc pour la France, & ſon amant fut chargé de la mener à ſon mari. Cet amant étoit Charles Brandon, Duc de Suffolck, heureux favori de Henri VIII & de Marie. Il étoit fils de la nourrice du Roi d'Angleterre; ce premier titre avoit commencé ſa fortune ; ſa figure & ſon adreſſe avoient fait le reſte ; les femmes

l'avoient protégé, son Maître l'avoit goûté, les faveurs de la Cour, répandues sur lui, avoient couvert l'obscurité de son origine. Henri VIII lui avoit donné le titre de Duc de Suffolck, en haine du véritable Duc de Suffolck-la-Poole, réfugié en France. C'est une question entre les Critiques, de savoir si l'inclination de Brandon & de Marie étoit déjà née en Angleterre, ou si elle naquit en France. Quoi qu'il en soit, leur conduite en France fut si discréte, que Louis XII ne soupçonna rien; mais des yeux plus perçans découvrirent le mystère. François s'étoit enflammé pour Marie. Eclairé par l'amour & par l'intérêt, il s'apperçut bien-tôt que l'Ambassadeur d'Angleterre, comme dit Fleuranges, *ne vouloit point de mal à la sœur de son Maître*; il sentit donc qu'il devoit veiller à la fois sur la Reine, sur le Duc de Suffolck & sur lui-même. La

Duchesse de Valois sa femme, & la Comtesse d'Angoulême sa mère, trouvèrent des prétextes pour ne jamais perdre la Reine de vue; on lui persuada qu'elle n'osoit coucher seule, & la Baronne d'Aumont, sa Dame d'honneur, réclama comme un droit de sa place, celui de coucher dans la chambre de la Reine en l'absence du Roi. Marie prit ou feignit de prendre cette contrainte, pour une étiquette, dont son rang la rendoit esclave.

Louis XII ne vécut que deux mois & demi avec Marie, parce qu'il employa trop ce temps à lui plaire; il mourut en regrettant la vie, que l'amour de ses peuples devoit lui rendre chère, & en recommandant ceux-ci à son successeur.

Si Louis XII fit des fautes en politique, il en fit peu en morale, & l'humanité ne lui reproche que les guerres où l'entraîna l'esprit de son

temps, qui eſt encore l'eſprit du nôtre. On lui a trop reproché d'avoir été trompé par Ferdinand, parce qu'on a trop eſtimé dans Ferdinand ce vil talent de tromper. En vain dira-t-on qu'il n'eſt pardonnable à l'homme prudent d'être trompé qu'une fois ; la politique a tant de petites fourberies imbécilles & inévitables, qu'on peut prévoir & qu'on ne ſauroit prévenir ! Un Prince eſt-il ſi habile, parce qu'il viole un traité ſolemnellement juré ? Son rival eſt-il ſi mal adroit, parce qu'il ne peut le contraindre à être fidèle ? Faut-il ne plus traiter avec les Princes qu'on a éprouvé parjures ? on n'a cependant que ce moyen de les déſarmer pour quelques momens ; ils violeront leurs traités, oui, mais les peuples auront du moins reſpiré.

Si Louis XII eut trop d'honneur & de vérité pour ſon ſiécle & pour ſes voiſins, eſt-ce à l'Hiſtoire à lui

en faire un crime ? Ses exploits d'ailleurs furent d'un héròs, ses Loix d'un sage, ses fautes mêmes d'un cœur noble & sincère. Les sentimens qu'il éprouva & ceux qu'il inspira, l'honorent également ; les persécutions qu'il essuya de la part d'une femme qu'il n'avoit pu aimer, & qui l'auroit fait regner sous le nom de Charles VIII, s'il l'avoit voulu (1); la générosité avec laquelle il se sacrifia pour la Princesse de Bretagne, en la défendant contre Charles VIII, & plus encore en la lui cédant ; la tendresse constante qu'il eut pour

---

(1) Cet amour de la Dame de Beaujeu pour Louis XII, est beaucoup moins prouvé que celui de la Duchesse d'Angoulême pour le Connétable de Bourbon ; nous suivons le récit de Brantôme, parce que, s'il n'est pas confirmé, du moins il n'est pas démenti par les autres Auteurs, & que ce récit d'ailleurs n'a rien d'invraisemblable ; mais l'autorité de Brantôme peut toujours laisser des doutes.

elle depuis son mariage ; son indulgence poussée, de son aveu, jusqu'à la foiblesse pour les défauts de cette vertueuse, mais implacable Reine ; ses attentions, ses complaisances pour la femme qui la remplaça malgré lui ; ces égards, qui étoient de son cœur, mais qui n'étoient plus de son âge, & dont on croit qu'il fut la victime ; l'amour romanesque dont s'enflamma pour lui cette noble Génoise Thomassine Spinola, qui voulut être son *Intendix*, qui le prit pour son *Intendio*, & qui l'aima si réellement dans sa passion chimérique, qu'elle mourut de douleur sur un faux bruit qui courut de la mort de Louis XII ; tout annonce dans ce Prince une ame aimante & aimable, & ces vertus douces & humaines, principe le plus sûr de la bienfaisance. On sait qu'elle fut la sienne ; on sait que la clémence fut sa première qualité. Tout le monde con-

noît ce mot divin qu'il dit, en montant sur le Trône, au sujet de Louis de la Trémoille; mais tout le monde ne sait pas à quel point la Trémoille l'avoit outragé, & sans cette connoissance, le mot perd la moitié de son prix; il ne seroit que juste sans être généreux, si Louis n'avoit eu à pardonner que sa défaite & sa prison; mais la Trémoille avoit cruellement abusé de la victoire.

Le jour même de la bataille de S. Aubin-du-Cormier, ce Général invite à souper le Duc d'Orléans, le Prince d'Orange, qu'il avoit aussi fait prisonnier, & tous les Capitaines qui avoient été pris avec eux. A la fin du repas, on le voit donner des ordres secrets à un des Officiers, cet Officier sort un moment, & rentre dans la salle avec deux Cordeliers. A cette vue, les Princes pâlirent & voulurent se lever de table. *Princes*, leur dit la Trémoille, *rassurez-vous, il ne m'appar-*

tient pas de prononcer sur votre destinée ; cela est réservé au Roi : mais vous, dit-il à tous les autres Capitaines, *vous qui avez été pris en combattant contre votre Souverain & votre patrie, & que le rang ne soustraît pas de même à mon autorité, mettez ordre promptement à votre conscience ;* les Princes voulurent vainement intercéder pour ces malheureux, la Trémoille fut inexorable. Ce trait nous paroît injuste & barbare. De quel droit ce Général ordonnoit-il cette exécution militaire & disposoit-il de la vie des Citoyens hors du combat ? C'étoit à lui de les faire prisonniers, c'étoit au Roi à les faire juger selon les loix, & peut-être le Roi leur eût-il fait grace. D'ailleurs cette invitation, ce souper, cet air de fête & d'amitié sont autant de circonstances de perfidie, jointes à une violence atroce, & c'étoient autant d'insultes pour le Duc d'Orléans

léans & pour le Prince d'Orange.

Voilà ce que Louis XII pardonna ſans réſerve & ſans retour. Il en reçut la récompenſe, c'en eſt une pour un Roi d'être ſervi avec zèle par un grand homme. La Trémoille avoit vaincu à S. Aubin, il avoit été à Fornoue un des preux ou braves de Charles VIII. Sa gloire remplit auſſi le règne de Louis XII & une partie de celui de François I; ſa faveur ſous ces deux Rois, égala, comme ſous Charles VIII, ſes talens & ſes ſervices; ce fut lui qui fit priſonnier le Duc de Milan Ludovic Sforce en 1500. Il retarda la ruine des François dans le Royaume de Naples, après la bataille de Cérignoles en 1503. Il contribua au gain de la bataille d'Aignadel en 1509. S'il perdit en 1513 la bataille de Novare contre les Suiſſes, il ſauva Dijon attaqué par les mêmes Suiſſes; il ſe diſtingua en 1515 à la bataille de Marignan,

où il perdit Charles, Prince de Talmond, son fils & son rival de gloire. Si François I eût suivi ses conseils au passage de l'Escaut en 1521, il eût eu cet honneur qu'il desira tant toute sa vie, de vaincre Charles-Quint en personne. En 1523, le même la Trémoille repoussa les Anglois & les Impériaux, qui avoient fait une descente en Picardie avec des forces capables de conquérir plusieurs Provinces. Cette Campagne de la Trémoille fut une des plus savantes & des plus utiles qu'on eût encore vues, c'est un des plus beaux faits de guerre de ce siécle guerrier.

En 1524, la Trémoille fit lever le siége de Marseille au Connétable de Bourbon & au Marquis de Pescaire; l'année suivante, il fut tué à la bataille de Pavie, livrée contre son avis. « Sage la Trémoille, s'écrioit la Duchesse d'Angoulême, en apprenant le désastre du Roi son fils, » que

» n'en a-t-il cru votre expérience !
» il seroit libre, & vous seriez vivant. »
Guichardin appelle ce Louis II de la Trémoille ; *le plus grand Capitaine du Monde.* Il étoit petit-fils de George de la Trémoille, ce favori de Charles VII, & fils de Louis de la Trémoille qui avoit épousé Marguerite, héritière de la Maison d'Amboise. Il fut ayeul de François de la Trémoille, Prince de Talmond, qui acquit des droits au Royaume de Naples par son mariage avec Anne de Laval, petite-fille de Frédéric, Roi de Naples.

Comparons l'avénement de Louis XII avec celui de Louis XI, & l'objet de cet Ouvrage sera rempli. Louis XI court à la vengeance, tout son Royaume est en feu, son règne n'est qu'une longue guerre civile, *vis consili expers*, &c. Louis XII pardonne, voyez les services des la Trémoille, voyez la soumission des Grands & le

zèle de la Noblesse ; on croit être au temps de Louis XIV. Reconnoissons l'abus de la violence, le prix de la clémence, le pouvoir de la modération, *vim temperatam.* Si nous comparons le règne du même Louis XII avec ceux de Richard III & même de Henri VII, ses contemporains (1) en Angleterre, nous trouverons la même moralité, toujours à l'avantage de Louis XII.

Gênes, qui avoit essayé toutes les formes de Gouvernement, sans se fixer à aucune ; Gênes, qui ne pouvoit souffrir ni la liberté, ni le joug ; Gênes ne put, par toutes ses révoltes, lasser la clémence de Louis XII, il la punit en père, après l'avoir soumise en Maître ; ces turbulens & coupables sujets virent leur grace écrite

Guichardin.

(1) Richard III étoit contemporain de la personne de Louis XII, mais non pas de son règne.

dans les yeux du vainqueur & sur cette cotte d'armes, où paroissoit un Roi des Abeilles, environné de son essain, avec cette devise si convenable à Louis XII : *Non utitur aculeo Rex cui paremus. Le Roi que nous servons ne connoît pas l'usage de l'aiguillon* (1).

---

(1) Cette devise rappelle ces vers ingénieux faits sur le Pape Urbain VIII, de la Maison Barberin, laquelle porte des abeilles dans ses armes. C'étoit dans le temps des guerres entre les François & les Espagnols, sous le règne de Louis XIII. Le caractère de trois Nations est peint dans ces vers avec beaucoup de vérité.

Le François dit, en parlant des abeilles :

Mella dabunt Gallis, Hispanis spicula figent.

Elles donneront du miel aux François, & piqueront les Espagnols.

L'Espagnol répond :

Spicula si figent, emorientur apes.

Si les abeilles piquent, elles mourront.

Nous ne répéterons point ici ce que tout le monde ſait, ce que tous les Auteurs ont dit de ce titre de *père du peuple* donné à Louis XII par le peuple même, & confirmé par la poſtérité, de l'amour reconnoiſſant de ce bon peuple pour ce bon Roi, des témoignages attendriſſans que Louis XII en recevoit en toute occaſion; c'eſt un tableau que les Rois doivent ſans ceſſe avoir ſous les yeux, & s'ils veulent mériter un pareil hommage, Louis XII leur a laiſſé à tous ſon ſecret: être bon, être juſte, ſupprimer des impôts, n'en point rétablir.

Le Pape dit:

Mella dabunt cunctis, nulli ſua ſpicula figent,
Spicula nam Princeps figere neſcit apum.

Elles donneront du miel à tous, & ne piqueront perſonne; le Roi (ou la Reine) des abeilles ne connoît point l'uſage de l'aiguillon.

On a recueilli de ce Prince une foule de mots, dont les uns peignent son esprit, les autres paroissent sortir naturellement de son cœur. Nous en avons cité ailleurs un assez grand nombre (1) ; nous n'en rapporterons ici que deux.

» *Un bon Pasteur ne peut trop engraisser son troupeau.*

» *J'aime mieux voir mes Courtisans rire de mon avarice, que mes peuples pleurer de ma prodigalité.*

Cette avarice prétendue, bien différente de l'avarice réelle de Henri VII, n'étoit qu'une louable économie ; c'étoit une sage prévoyance des maux qu'entraîneroit la libéralité de son successeur. » *Ah !* disoit quelquefois Louis XII avec chagrin, » *nous travaillons en vain ; ce gros garçon gâtera tout.*

---

(1) Voir l'Introduction à l'Histoire de François I, chap. 1.

Louis XII ne laissa que deux filles; dont l'aînée, nommée Claude, avoit épousé François I, successeur de Louis XII. La cadette (Renée) fut mariée à Hercule, Duc de Ferrare. Anne de Bretagne, qui avoit eu trois fils de Charles VIII & deux de Louis XII, ne put laisser d'héritier au Trône.

Après la mort de Louis XII, Marie retourna auprès de Henri VIII, & l'Angleterre, qui l'avoit vue partir Reine de France, la vit revenir Duchesse de Suffolck (1), plus contente de l'heureuse médiocrité de ce second état, que de la splendeur gênante du premier. Il lui resta de sa Couronne un douaire de soixante mille livres de rente, bien payé quand la France & l'Angleterre étoient amies. La Reine

(1) Les détails de l'histoire de son mariage avec le Duc de Suffolck, ont été rapportés dans l'Introduction à l'Histoire de François I, chapitre premier.

d'Ecosse sa sœur, épousa, vers le même temps, Archambaud de Douglas, Comte d'Angus; c'étoit déroger au titre de Reine; mais le P. d'Orléans a tort de dire *qu'elle faisoit déshonneur au sang* de Tudor, en épousant un Douglas.

Il ne peut être question de comparer Henri VIII avec Louis XII. Henri n'étoit encore qu'un jeune Prince, gouverné par Volsey & par les plaisirs; il fut l'ennemi de Louis XII, sans être son rival; il n'y eut de rivalité qu'entre Henri VIII & François I; mais cette rivalité fut bien subordonnée dans son importance & dans ses effets à celle du même François I & de Charles-Quint.

CHAPITRE XVI.

François I en France ;
Et encore Henri VIII en Angleterre.

Depuis l'an 1515 juſqu'en 1547.

A L'avénement de François I, la paix étoit nouvellement conclue entre la France & l'Angleterre ; il ne s'agiſſoit que de l'entretenir ; mais la guerre & la paix dépendoient alors d'un Miniſtre avide & ambitieux, toujours prêt à vendre l'une & l'autre à celui qui lui offriroit le plus d'argent & d'honneurs ; c'étoit l'orgueilleux Volſey. Ce fils d'un Boucher, diſoit : *le Roi & moi nous voulons ;* lui ſeul ſe chargeoit de vouloir, il diſpoſoit de l'ame de ſon Maître, & ſa diſgrace ne pouvoit plus être que l'ouvrage de l'amour. Il avoit été Profeſſeur de Gram-

Polyd. Virg. Stowe Hollinſhed. Th. Morus.

maire dans l'Université d'Oxford; devenu successivement Chapelain, puis Aumônier du Roi, Archevêque d'Yorck, Grand-Chancelier du Royaume, Cardinal, il ne voyoit plus au-dessus de lui que la Tiare, & il y aspiroit; c'étoit principalement en flattant cette espérance ambitieuse qu'on pouvoit compter sur lui.

La France avoit deux moyens de contenir & d'inquiéter Henri VIII; l'un étoit la protection qu'elle accordoit aux Suffolck-la-Poole; l'autre étoit son alliance avec l'Ecosse.

Le vrai Duc de Suffolck-la-Poole, persécuté, ainsi que ses frères, par Henri VII & par Henri VIII, s'étoit réfugié en France; mais dans les traités entre les deux Couronnes rivales, on stipuloit toujours que le Duc de Suffolck sortiroit de cet asyle; alors il se retiroit en Allemagne, & ne manquoit pas de reparoître en France, avec un renfort d'Al-

lemands, aussi-tôt que la guerre renaissoit entre l'Angleterre & la France. C'étoit un instrument de trouble que François I pouvoit, dans l'occasion, faire agir en Angleterre; c'étoit une étincelle qui pouvoit y rallumer les anciens incendies.

Quant à l'Ecosse, Jacques IV avoit laissé Jacques V son fils en très-bas âge. Henri VIII crut avoir trouvé l'occasion de gouverner cet Etat, il espéroit que Marguerite sa sœur, comme mère du jeune Prince, en auroit la tutelle avec l'administration du Royaume; mais Louis XII avoit envoyé en Ecosse Jean Stuart, Duc d'Albanie, cousin-germain de Jacques IV, & les Etats du Royaume s'étoient empressés de déférer la tutelle à ce Duc, par l'horreur qu'ils avoient pour la domination Angloise. Le Duc d'Albanie trouva chez François I la même protection que chez Louis XII.

La conduite de Henri VIII à l'égard de François I, fut toujours déterminée par deux motifs; l'un, sa jalousie personnelle contre François; l'autre, son zèle pour le maintien de l'équilibre. Il suivit assez constamment, dans la rivalité de François I & de Charles-Quint, ce système de la balance, qui s'accorde si bien avec la jalousie; on le vit tour-à-tour l'ami de ces deux Princes dans leurs disgraces, & leur ennemi dans leurs prospérités. Ce plan du moins ne fut que rarement dérangé par les caprices & les passions de Henri VIII. François, à peine sur le Trône, court à la conquête du Milanès; il s'ouvre une route nouvelle à travers les Alpes, il est aux portes de Milan, quand les Suisses l'attendent au Pas de Suze. Tout annonce une expédition brillante & heureuse; Henri craint l'aggrandissement de François, il l'envoie prier de ne point troubler la Du Bellay. Guichardin.

paix de la Chrétienté ; François lui répond par la victoire de Marignan, qui efface celle de Guinegaste & place François sur le Trône de Milan. Henri est éclipsé ; cet affront ne se pardonne guères entre deux jeunes Rois, avides de gloire ; Henri est l'ennemi secret de François I.

L'affaire d'Ecosse l'aigrissoit encore ; la Reine Douairière sa sœur avoit été réduite à chercher un asyle auprès de lui en Angleterre ; la mort ou le bannissement étoit en Ecosse le partage de ses amis ; le Duc d'Albanie étoit tout-puissant par l'amour des Ecossois & par la protection de la France. Henri VIII, pour s'en venger, engage l'Empereur Maximilien à faire une descente dans le Milanès, & lui fournit une armée. Maximilien dissipe l'argent de l'Angleterre & s'enfuit du Milanès ; François reste triomphant ; Henri VIII même parut oublier pour lui sa ja-

lousie, il lui rendit Tournay. Les Anglois à la vérité étoient assez embarrassés de cette Place. Sa situation au milieu d'un pays étranger & ennemi, loin des Places qu'ils possédoient sur la côte maritime de Picardie, les obligeoit d'y entretenir une garnison considérable, & les avoit engagés dans de grandes dépenses pour la construction d'une citadelle; mais ce n'étoit pas une raison pour restituer cette Place, plus utile encore aux François qu'elle n'étoit dispendieuse aux Anglois. Volsey, en cette occasion, préféra l'argent de la France à l'avantage de l'Angleterre. On parla de marier le Dauphin, qui avoit à peine un an, avec Marie, fille de Henri VIII, qui n'en avoit pas quatre; Henri VIII persistoit à démentir les principes de la politique Angloise sur ces mariages qui pouvoient réunir l'Angleterre à la France. Les Anglois au-

roient desiré du moins que Tournay servît de dot à Marie, c'eût été différer la restitution de cette Place jusqu'au temps du mariage ; François insista pour qu'elle se fît à l'instant, & il l'obtint. Tandis que la fortune étoit pour lui & à la guerre & dans le cabinet, il en profita, il rétablit Thérouenne que les Anglois & les Impériaux avoient brûlé en 1513, il entamoit déjà une négociation pour la restitution de Calais ; c'eût été fermer jusqu'à la dernière des plaies que les Anglois avoient faites autrefois à la France. Ferdinand & Maximilien s'alarmèrent de ces projets d'aggrandissement, ils réveillèrent la politique endormie de Henri VIII, ou plutôt ils regagnèrent Volsey, que François I venoit de blesser par le refus de l'Evêché de Tournay, & il ne fut plus question de Calais ; mais François I se rendit de plus en plus formidable à l'Angleterre, en

faiſant bâtir & fortifier, à l'embouchure de la Seine, le Havre-de-Grace, & en s'uniſſant plus étroitement que jamais avec l'Ecoſſe.

Maximilien meurt, l'Empire eſt vacant, nouvel objet de rivalité entre Charles d'Autriche, François I & Henri VIII (1); mais toujours la rivalité de Henri diſparoît devant celle de Charles; le Collége Electoral n'eſt partagé qu'entre Charles & François; Charles eſt préféré. Une cauſe commune, un même reſſentiment ſemblent d'abord réunir Henri & François, ils ſe voient en frères au fameux *camp du drap d'or*, dont nous avons

(1) Maximilien, pour tirer de l'argent de Henri VIII, lui avoit fait eſpérer qu'il abdiqueroit l'Empire en ſa faveur; depuis ce temps, les vues de Henri VIII s'étoient toujours tournées vers l'Empire. V. la Diſſertation de M. le Profeſſeur Bohm *de Henrico Octavo poſt obitum Maximiliani I. Imperium affectante.*

rapporté ailleurs les particularités (1); mais Charles-Quint, déjà plus politique & plus habile que François I, voit Henri VIII à ſon tour, le prend pour arbitre & l'engage à ne ſe déclarer que contre l'aggreſſeur, ſachant bien que c'étoit toujours le mécontent qui devenoit l'aggreſſeur ou qui pa-

---

(1) Hiſt. de François I, liv. 2, ch. 2. Obſervons ſeulement ici combien la vanité Nationale altère juſqu'aux vérités les plus indifférentes. Il importe peu ſans doute de ſavoir qui de François I ou de Henri VIII eut l'avantage dans les joûtes & les tournois du *Camp du drap d'or*; mais il importe de remarquer les principes qui, en tout temps & en tout pays, corrompent la fidélité hiſtorique. Fleuranges dit formellement que François I renverſa Henri VIII à la lutte, & que Henri ne put jamais prendre ſa revanche. Les Auteurs Anglois, au contraire, donnent tout l'honneur de la lice à Henri VIII, qui, ſelon eux, déſarçonna ou déſarma les plus habiles Chevaliers François, entr'autres Fleuranges, qui ne dit pas un mot de ce fait.

roissoit l'être. La guerre commence; si l'on demande quel fut véritablement l'aggresseur, Charles & François le furent l'un & l'autre; Henri vient tenir la balance entr'eux, il envoie Volsey à Calais (1) exercer les fonctions d'arbitre; Henri VIII & Volsey furent favorables à Charles-Quint, & l'Angleterre se déclara contre François I, ce qui ne paroît pas d'une politique bien saine, ni bien conforme au systême de la balance, puisque Charles-Quint, alors héritier de toute la puissance & de Ferdinand & de Maximilien, devoit être plus redoutable à l'Europe que François I; mais l'éclat de la victoire de Marignan étoit encore présent à Henri VIII, & du moins Charles-Quint n'avoit pas encore été vainqueur. C'étoit à sa jalousie que Henri Guichardin.

(1) On peut voir le détail de ces conférences de Calais dans l'Histoire de François I, liv. 2, ch. 3.

VIII ſacrifioit ſes intérêts, & Volſey les ſacrifioit à l'eſpérance de la Papauté, quoique le Pape Léon X n'eût que quarante-ſix ans; Charles-Quint promettoit à Volſey les ſuffrages de ſes amis, quoiqu'il eût bien réſolu de les procurer à ſon Précepteur Adrien Florent, qui fut Pape en effet après Léon X (1). L'Empereur & le Roi d'Angleterre conclurent contre la France le traité de Vindſor, dont une des conditions étoit que l'Empereur épouſeroit cette même Marie, fille de Henri VIII, promiſe au Dauphin par le traité de la reſtitution de Tournay, politique encore très-imprudente, qui pouvoit confondre un jour l'Angleterre parmi les nombreuſes Provinces du vaſte Empire de Charles-Quint. Les flot-

(1) Ce deſir & cette eſpérance de la Papauté firent accuſer Volſey d'avoir fait empoiſonner Léon X & Adrien VI.

tes Angloiſes ſe remirent en mer, pillèrent Morlaix, ravagèrent les environs de Cherbourg. En même temps le Duc de Suffolck-Brandon, beau-frère de Henri & Général de ſes troupes de terre, vint ſe joindre aux Impériaux ſur la frontière de Picardie; & le Duc de Suffolck-la-Poole, voyant la guerre allumée entre la France & l'Angleterre, amena un corps de Lanſquenets au ſecours de François I.

En 1523, la défection du Connétable de Bourbon, ménagée par l'Empereur & par le Roi d'Angleterre, mais amenée par les fureurs de la Ducheſſe d'Angoulême, donna tant d'avantage aux ennemis de la France, qu'ils ſe répandirent comme un torrent dans la Picardie, paſsèrent la Somme, vinrent juſqu'aux bords de l'Oyſe, & remplirent Paris de conſternation; mais à l'arrivée du ſecours qu'envoya François I, ils ſe retirèrent

avec la même promptitude, sans avoir pu prendre de quartiers d'hiver en France, ce qui devoit être l'objet capital de cette Campagne (1).

François I fut pris à Pavie, & tout changea. L'Empereur & le Roi d'Angleterre parurent d'abord prêts à partager la France; mais n'ayant pu s'accorder sur ce partage; la défiance, la jalousie les ayant empêchés d'agir sur ce plan; Charles-Quint ayant épousé Isabelle de Portugal, au lieu de Marie d'Angleterre, avec laquelle il s'étoit engagé par le traité de Vindsor; Henri, mécontent de Charles, reprit bientôt son systême d'équilibre, & voyant la France opprimée par l'Autriche, il commença de s'intéresser pour la première; Volsey étoit dans les mêmes dispositions,

(1) C'est cette belle Campagne de la Trémoille, dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent.

parce que l'Empereur, depuis la victoire de Pavie, croyant avoir moins besoin de lui, flatta moins son orgueil; on voit combien de petits motifs se joignoient aux grandes vues de la politique. Henri VIII s'engagea par le traité de Moore, à procurer la liberté de François I à des conditions raisonnables, dont Henri lui-même seroit l'arbitre, & poussant déjà jusqu'à l'excès son zèle pour les intérêts de son nouvel allié, il voulut qu'on exprimât dans le traité, que le Royaume de France ne pourroit être démembré pour la rançon de François. En devenant ainsi le protecteur d'un Roi malheureux, il croyoit reprendre sur lui la supériorité; il la reprenoit en effet dans l'ordre politique, puisque François I s'obligeoit à lui payer une pension annuelle de cinquante mille écus. Louis XI avoit pris le même engagement à l'égard d'Edouard IV dans une nécessité

moins pressante. Au reste, c'étoit la Duchesse d'Angoulême, alors Régente, qui traitoit pour son fils prisonnier, elle eut soin de promettre aussi une bonne gratification au Cardinal Volsey.

Le traité de Madrid ne rendit point à François I une liberté entière, puisque ses fils étoient prisonniers en sa place; mais lorsque le Pape Clément VII fut aussi tombé dans les fers de Charles-Quint : ce scandale réchauffant le zèle romanesque & dévot de Henri VIII, il offrit à François I de ne plus poser les armes, que le Pape & les fils de France ne fussent mis en liberté; il somma l'Empereur de les y remettre, &, s'il ne lui envoya point de Cartel comme François I, son héraut d'armes accompagna le héraut François, & tout annonça que les deux Rois faisoient cause commune. Ils firent aussi la guerre en commun; l'un se chargea de

de lever les troupes, l'autre de les payer en partie, & si François I fournit le Général, Henri VIII le nomma, ce fut le Maréchal de Lautrec. Cette réunion des Rois de France & d'Angleterre étoit encore un spectacle nouveau que Henri VIII donnoit à l'Europe. Si, dans les divisions intestines, soit de la France, soit de l'Angleterre, on avoit vu quelquefois des Anglois & des François marcher sous un même drapeau, cette union perfide n'étoit qu'un effet de leur haine; c'étoit un jeu naturel de cette politique malfaisante, qui, pour profiter des troubles de ses voisins, soutient un des partis contre l'autre; les affoiblit tous les deux & s'élève sur leur ruine. Si au contraire, par un effet heureux de la modération sublime de S. Louis, on avoit vu Edouard I & Philippe le Hardi s'avouer pour amis & en avoir les procédés, cette amitié n'avoit pas été Guichardin. Du Bellay.

jusqu'à combattre l'un pour l'autre & entretenir des armées en commun ; enfin ; depuis le temps de Guillaume le Conquérant & de Philippe I, c'eſt-à-dire, depuis l'origine de la rivalité de la France & de l'Angleterre, c'étoit la première fois qu'on voyoit une Ligue offenſive & défenſive des deux Rois ſincérement formée, ſincérement exécutée, & qu'une des deux Nations avoit été véritablement auxiliaire de l'autre.

La marche de Lautrec vers Rome ne contribua pas peu à mettre le Pape en liberté ; il reſtoit à procurer auſſi la liberté aux enfans de France ; cet article ne put être le fruit des opérations militaires, qui n'avoient pas été aſſez heureuſes, ce fut l'ouvrage de deux femmes ; la Ducheſſe d'Angoulême & Marguerite d'Autriche eurent la gloire de donner enfin la paix à l'Europe & d'aſſoupir une des violentes rivalités

qui aient troublé le monde. François traita en père qui avoit à revoir ses enfans, il fut obligé d'abandonner ses foibles alliés d'Italie ; mais on n'abandonne guères des alliés puissans ; parmi les Ministres qui assistèrent au congrès de Cambrai, où fut conclue cette *paix des Dames*, Guichardin nomme l'Evêque de Londres & le Duc de Suffolck-Brandon pour le Roi d'Angleterre. Il assure que rien ne se décidoit sans l'agrément de ce Prince. Martin Du Bellay assure au contraire que le traité de Cambrai fut conclu, sans que le Roi d'Angleterre y eût eu aucune part, & que Henri VIII en témoigna son ressentiment à Langei, (frère de Du Bellay) envoyé par François I pour traiter avec Henri du remboursement des sommes déléguées par le traité de Cambrai. Langei, par sa dextérité, par les services qu'il eut occasion de rendre

au Roi d'Angleterre dans la fameuſe affaire du divorce, ſut calmer l'eſprit de ce Monarque. Henri VIII ne ſe piquoit pas moins de grandeur d'ame que de politique, il remit à François I les ſommes que celui-ci s'étoit chargé de payer à l'acquit de l'Empereur, & il donna au Prince Henri, Duc d'Orléans, ſon filleul, & ſecond fils de François I, une fleur de lys d'or de cinquante mille écus, engagée autrefois au Roi d'Angleterre Henri VII, par Philippe d'Autriche, père de Charles-Quint, & que François I, par le traité de Cambrai, s'étoit chargé de retirer. Ce procédé noble adouciſſoit à François I les conditions de la délivrance de ſes fils.

Les bons offices que François I rendit à Henri VIII dans l'affaire du divorce, en lui procurant des conſultations favorables de la part de divers Canoniſtes de France & d'I-

talie, ne furent ni un acte de justice, ni un acte de simple reconnoissance. Le but & l'espérance de François I étoient de rendre Charles-Quint & Henri VIII irréconciliables ; mais quelque desir qu'il eût de rompre entr'eux tout lien d'alliance & d'amitié, il fut effrayé du parti violent que prit le Roi d'Angleterre, il en prévit les suites, il les représenta, il renoua plusieurs fois les négociations entre Rome & Londres, il ne négligea rien pour prévenir le schisme, ni pour le faire cesser ; à l'entrevue de Marseille (1) entre le Pape Clément VII & François I, où fut célébré le mariage du Duc d'Orléans avec Catherine de Médicis, cousine du Pape, François I fit admettre les

(1) On peut voir les détails de cette entrevue dans l'Histoire de François I, liv. 3. ch. 6. Elle avoit été précédée d'une entrevue des deux Rois à Boulogne & à Calais.

Ambassadeurs du Roi d'Angleterre son allié, quoique l'excommunication fût déjà lancée contre ce Prince, mais François eut lieu de se repentir de cette démarche ; ces Ambassadeurs, qui avoient déjà le ton du schisme, donnèrent des scènes, traitèrent le Pape avec hauteur & avec insulte. Un jour François, entrant dans l'appartement du Pape, y trouva ces Ambassadeurs qui lui signifioient un appel au futur Concile. Des Auteurs Protestans disent que le Pape en fut tellement irrité, qu'il menaça un de ces Ambassadeurs de le faire jetter dans une chaudière de plomb fondu. De ce moment, François sentit que ses sollicitations devenoient aussi déplacées que superflues, & le Pape l'ayant prié de ne lui plus parler de Henri VIII, il le promit, & tint parole, content d'avoir rempli, quoique sans succès, envers Henri, tous les devoirs de l'al-

liance & de l'amitié. D'un autre côté, le fougueux Henri s'indignoit de la modération de François, il le sollicitoit de se soustraire comme lui à l'obéissance du Saint-Siége. Cette proposition, faite dans un temps où François I s'unissoit avec le Pape par les nœuds les plus intimes, peut donner une idée de l'emportement de Henri VIII.

François lui rendit un service plus légitime & plus utile, en désarmant, par sa médiation, le Roi d'Ecosse, que les intrigues de l'Empereur avoient soulevé contre l'Angleterre.

Le Duc de Milan, Sforce, pour plaire à l'Empereur, fait trancher la tête, sans aucune forme de procès, à l'Ambassadeur de France, Merveille, qu'il avoit lui même fait prier François I de lui envoyer; François demande vengeance à tous les Souverains, d'un crime qui les outrageoit tous. Une Diéte générale de

l'Europe eût certainement condamné Sforce, & obligé l'Empereur de le désavouer ; le droit des gens eût été vengé, la paix n'eût point été troublée. Dans l'état de guerre, chacun songe à soi, les considérations de la justice sont subordonnées aux vues d'intérêt ; les Princes de l'Europe, avertis séparément, parurent diversement affectés de cette affaire, selon leurs dispositions & leurs intérêts ; ceux qui en témoignèrent le plus d'indignation, n'en témoignèrent que par Lettres.

Sforce mourut, cet événement suspendit la guerre ; l'Empereur amusa la France par l'espérance de l'investiture du Milanès, qu'il garda pour lui. Enfin, à Rome, en plein Consistoire, dans l'assemblée la plus nombreuse, en présence de tous les Ambassadeurs, dans le sanctuaire le plus respectable de la paix, & devant tous ces Ministres de paix, il jure

une guerre éternelle à François I,
qu'il diffame par la plus violente &
la plus scandaleuse harangue, visiblement préparée depuis long-temps.
Voilà encore ce que la Diète Européenne, assemblée peut-être dans le même lieu, eût empêché ou puni, sans que la paix eût été troublée. L'Empereur envoya dans toute l'Europe des copies de ce discours, toutes infidèles & différentes les unes des autres, selon les dispositions des Princes auxquels il les adressoit. Il en envoya une assez modérée au Roi d'Angleterre, en lui demandant le renouvellement des anciennes alliances, & promettant d'oublier, à ce prix, les outrages faits à la Reine Catherine d'Arragon, sa tante, qui étoit morte alors. Henri étoit toujours étroitement lié avec François I, dont il n'avoit pas encore oublié les services; il traitoit même d'un mariage entre sa fille Elisabeth & le

Duc d'Angoulême, troiſième fils de François I. Il répondit aſſez durement : que la copie du diſcours n'étoit pas fidèle ; qu'il avoit ſur cela des avis certains, ainſi que ſur les propos calomnieux tenus contre lui par l'Empereur, à Rome & ailleurs, au ſujet de la mort de Catherine d'Arragon ; qu'il verroit s'il devoit oublier cette injure, ou s'en venger, qu'il prendroit ſur cela conſeil de ſa gloire ; qu'au reſte, il connoiſſoit & condamnoit les deſſeins ambitieux de l'Empereur contre la France. Cette Lettre fut le ſeul acte d'ami & d'allié de François I que Henri VIII fit dans cette guerre ; la gloire ou la molleſſe lui conſeilla l'inaction, ou plutôt les troubles qu'entraînoit chez lui la nouveauté, les contradictions qu'éprouvoit ſa Suprématie, occupoient aſſez dans ſon Iſle ſa tyrannie active ; il voyoit d'ailleurs que les François ſuffiſoient à leur dé-

ſenſe ; que l'alliance des Turcs pouvoit même rendre les premiers formidables ; que la grande expédition de l'Empereur en Provence avoit tourné à la confuſion de ce Prince. François I rentroit dans l'éclat de ſa gloire, le cœur de Henri ſe reſſerre & s'éloigne ; content de ne point nuire à François, il ne le ſert pas.

La trêve de Nice ſuſpend les hoſtilités ; l'Empereur vient à Paris, ces deux rivaux paroiſſent unis ; Henri VIII ſe défie de tous deux ; c'étoit l'intention de l'Empereur, qui affectoit de publier par tout ſa prétendue réconciliation avec François I, pour détacher de ce Prince tous ſes alliés.

L'aſſaſſinat des Ambaſſadeurs Rincon & Fregoſe, que François I envoyoit, l'un à Conſtantinople, l'autre à Veniſe, rallume la guerre entre Charles-Quint & François I. Charles-Quint fut publiquement convaincu de ce crime, qu'il n'eût pas

commis sans doute, s'il eût eu à craindre le jugement d'une Diéte Européenne, prête à prendre les armes pour punir un Roi assassin. La cause de l'Empereur dans cette nouvelle guerre étoit trop odieuse pour être embrassée d'abord, mais l'Empereur gagna du temps par ses artifices; & lorsque la politique présenta d'autres scènes, lorsque les événemens de la guerre en eurent fait oublier l'origine, on vit Henri VIII joindre ses armes à celles de l'Empereur.

Ce furent les affaires d'Ecosse qui amenèrent cette rupture entre la France & l'Angleterre.

Le principe de l'alliance constante de la France & de l'Ecosse étoit l'intérêt qu'avoient ces deux Puissances de se réunir contre l'Angleterre, leur commune rivale; mais comme l'Ecosse n'avoit ordinairement de guerre que contre les Anglois, elle ne pre-

noit part aux guerres de la France, que quand ces guerres étoient auſſi contre les Anglois; les autres querelles des François lui étoient étrangères. Le jeune Roi d'Ecoſſe Jacques V ſe fit une idée plus étendue des engagemens politiques; perſuadé que la meſure des ſervices qu'on devoit à ſes alliés, étoit le beſoin qu'ils en avoient, lorſqu'il vit en 1536 l'Empereur fondre ſur la Provence, il n'attendit pas que les François lui demandaſſent des ſecours auxquels ils ne prétendoient pas même dans cette occaſion, il prévint leurs deſirs, & s'embarqua pour la France avec ſeize mille hommes d'élite. La tempête repouſſe deux fois ſa flotte ſur les côtes de l'Ecoſſe; mais la ſeconde fois ſon vaiſſeau, ſéparé du reſte de la flotte, aborde à Dieppe. Il n'a plus à offrir qu'un foible ſecours bien différent de celui qu'il avoit préparé, il vient s'offrir lui-même. Fran-

çois sentit toute la générosité d'un tel procédé ; pour le récompenser dignement, il donna Madeleine sa fille en mariage au Roi d'Ecosse ; il voulut faire agréer ce mariage à Henri VIII, qui reçut la proposition avec froideur, & ne répondit rien ; le mariage ne s'en fit pas moins, mais la jeune Reine étant morte dans l'année, François I se chargea de remarier son gendre, il lui fit épouser Marie de Lorraine, veuve du Duc de Longueville. Jacques V en repassant de la France dans son Isle, mouilla sur les côtes d'Angleterre, il y trouva des mécontens, qui l'invitèrent à prendre leur défense contre Henri VIII. Le Pape lui offrit ensuite la Couronne d'Angleterre, il eut la modération & la sagesse de refuser toutes ces offres. Henri VIII, qui vouloit l'engager dans son schisme, lui proposa une entrevue dans Yorck, Jacques y consentit, mais le Clergé d'Ecosse,

encore Catholique alors, craignit les ſuites de cette entrevue, & elle n'eut pas lieu. Henri, après avoir attendu quelque temps à Yorck, y reçut des Lettres d'excuſe de la part de Jacques V; il fut ſi outré d'avoir perdu l'occaſion d'un triomphe que ſon éloquence s'étoit promis, que pour cette ſeule raiſon, il déclara la guerre à l'Ecoſſe, il mit en déroute l'armée Ecoſſoiſe près du golphe de Solway, & fit beaucoup de priſonniers importans. Jacques V en mourut de chagrin, laiſſant pour unique héritière, Marie Stuart ſa fille, qui venoit de naître. Henri VIII renvoya en Ecoſſe les priſonniers du combat de Solway pour qu'ils négociaſſent le mariage de Marie avec Edouard, fils de Henri VIII. Ils y firent leurs efforts; mais n'ayant pu y réuſſir, ils furent ſommés par l'Ambaſſadeur Anglois de retourner à Londres, comme ils s'y étoient engagés. Il n'y eut que Gil-

bert Kennedy, Comte de Caſſils; qui ſe crût lié par cette promeſſe, il revint à Londres. Henri VIII étoit quelquefois ſenſible à la vertu, il l'honora dans le Comte de Caſſils: » *Régulus*, lui dit-il, *ne retrouvera* » *point à Londres la cruauté Cartha-* » *ginoiſe*, il le renvoya ſans rançon; mais il continua la guerre contre l'Ecoſſe.

Marie Stuart étoit reſtée ſous la tutelle & la Régence de Marie de Lorraine ſa mère, & ſous l'adminiſtration du Cardinal de S. André, qu'on nommoit le Cardinal Adminiſtrateur. Cette Princeſſe, deſtinée à tant de foibleſſes & de malheurs qui devoient aboutir à l'échaffaut, étoit dès ſon berceau un grand objet d'ambition & de diſcorde. Héritière de la Couronne d'Ecoſſe, les Souverains les plus puiſſans recherchoient ſon alliance. Il étoit naturel que le Roi d'Angleterre, dont elle

étoit petite-niéce, la demandât pour le Prince Edouard son fils ; mais la Régente (1), fille, niéce & sœur de tous ces grands Princes Lorrains, établis en France, étoit toute Françoise, & le Cardinal Administrateur étoit dans ses intérêts. L'un & l'autre traversoient de tout leur pouvoir les desseins de Henri VIII. François I leur envoya des secours d'hommes & d'argent, conduits par le jeune Comte de Lenox, de la Maison de Stuart, attaché au service de la France, comme l'avoit été le Maréchal d'Aubigny son oncle. Lenox ayant consumé l'argent du Roi en folles dépenses, l'embarras du compte qu'il

(1) La Reine Douairière, *Marie de Lorraine*, n'étoit pas proprement Régente. On avoit, pour la forme, nommé Régent Jacques Hamilton, Comte d'Aran, Prince foible, qui laissoit toute l'autorité de la Régence à la Reine Douairière.

faudroit en rendre, le fit passer de la mauvaise conduite à la trahison complette; il se sauva en Angleterre, où Henri VIII, pour l'attacher à son parti & le faire servir à ses desseins en Ecosse, lui fit épouser une de ses niéces, née du second mariage de la Reine d'Ecosse sa sœur, avec le Comte d'Angus, de la Maison de Douglas en Ecosse. François I envoya d'autres secours à Marie de Lorraine. Telles furent les raisons qui firent oublier à Henri VIII les bienfaits de François I; à l'Empereur, les outrages qu'il avoit reçus de Henri VIII, & les sermens qu'il avoit faits de ne s'allier jamais avec un Prince schismatique. Dès qu'il vit le Roi d'Angleterre aigri contre les François, il chercha son alliance, & il sut la rendre aussi utile à ses intérêts dans cette guerre, qu'elle avoit été stérile pour François I dans la guerre précédente.

Cependant dix mille Anglois envoyés au ſecours de l'Empereur devant Landrecy, en 1543, ne purent empêcher la levée de ce ſiége. François eut le plaiſir en cette occaſion de voir les principales forces de l'Eſpagne, de l'Italie, de l'Allemagne, des Pays-bas & de l'Angleterre, échouer devant une petite Place, dont les fortifications, faites à la hâte, n'étoient pas même achevées.

L'année ſuivante, l'Empereur & le Roi d'Angleterre partagèrent entr'eux la France par un traité; ils convinrent auſſi d'un plan pour la conquérir. Les deux Monarques, ſans s'arrêter à aucun ſiége, devoient, l'un par la Champagne, l'autre par la Picardie, marcher droit à Paris, où ſe feroit la réunion de leurs forces. Tous deux manquèrent plus ou moins à cet engagement; le ſiége de S. Dizier retarda quelque temps la marche de l'Empereur; 1544.

mais il s'approcha ensuite assez de la Capitale pour y répandre la même consternation qu'en 1523. Henri VIII de son côté s'attacha aux siéges de Montreuil & de Boulogne, & manqua au rendez-vous. L'Empereur s'étant trop avancé dans un pays ennemi, où il n'avoit point de Places pour assurer sa retraite, se trouva en danger, & du consentement du Roi d'Angleterre, fit sa paix particulière à Crespy.

Le Dauphin Henri marcha contre Henri VIII; son arrivée & la vigoureuse défense du Maréchal du Biez firent lever le siége de Montreuil; mais le Dauphin arriva trop tard pour faire lever celui de Boulogne. Il s'en prit à Coucy-Vervin, Gouverneur de la Place, il l'accusoit de l'avoir mal défendue, & au commencement de son règne, il lui fit trancher la tête (1).

(1) Sur la foi de tous les Historiens, & en

L'année 1545 est remarquable par une Campagne navale ; les François firent une descente en Angleterre avec plus d'éclat que de succès solide (1). D'Annebaut commandoit dans cette expédition, en qualité d'Amiral, titre qui depuis long-temps n'entraînoit guères de fonctions ; on voit Du Bellay.

---

particulier de Du Bellay, Auteur contemporain, & fait d'ailleurs pour être instruit, nous avions cru Vervin coupable au moins de lâcheté ; mais nous sommes forcés de céder à l'évidence des raisons par lesquelles M. de Belloi, lui rendant l'innocence & la gloire, détruit sur ce point l'opinion reçue. Nous saisissons avec plaisir cette occasion de corriger une erreur, & de rendre hommage à un infortuné, dont la mémoire a d'ailleurs été réhabilitée avec autant d'éclat que de justice. M. de Belloi justifie très-bien aussi le Maréchal du Biez, beau-père de Vervin, & plus maltraité encore par Du Bellay. (V. le Mém. de M. de Belloi sur la Maison de Coucy.)

(1) On peut en voir la Relation dans l'Hist. de François I, liv. 6. ch. 7.

en effet ſous ce règne tous les Amiraux, Bonnivet, Brion, d'Annebaut, commander des armées de terre, d'Annebaut ſeul en commanda une de mer cette ſeule année. Il y eut auſſi quelques hoſtilités peu déciſives aux environs de Boulogne, que François I avoit réſolu de reprendre. Enfin Henri VIII s'ennuya de la guerre, on fit la paix. On convint que le Roi de France payeroit dans l'eſpace de huit ans au Roi d'Angleterre, une ſomme de deux millions, & que Boulogne & ſes dépendances ſeroient remiſes à la France au dernier payement. C'étoit en rendre la reſtitution bien incertaine que de la renvoyer ſi loin ; une Place ne ſort guères des mains d'un Souverain, quand elle y eſt reſtée huit ans, on l'avoit bien ſenti au commencement du règne de François I, lorſqu'on avoit négocié pour la reſtitution de Tournay.

La mort de Henri VIII ſuivit de

près cette paix, & la mort de François I suivit de près celle de Henri VIII. Remarquons même que la mort de Henri ne contribua pas peu à celle de François. Ce Prince aimoit Henri, avec lequel il avoit une ressemblance assez marquée dans la taille & dans les traits. Il l'appelloit toujours: *notre très-cher & très-amé bon frère, cousin, compère & perpétuel ami.* (Jamais on ne fut moins *perpétuel* que Henri VIII dans ses alliances, sur-tout avec la France.) François I appelloit aussi Anne de Boulen, *la Royne sa bonne sœur.* Toutes ses instructions pour l'Angleterre étoient affectueuses, toutes ses lettres à Henri VIII respirent la tendresse; il l'appelle dans quelques-unes: *le meilleur frère & ami qu'il ait en ce monde.* C'est lui qui étoit tel à l'égard de Henri VIII; il n'aimoit qu'un ingrat, Henri étoit trop jaloux de François I pour l'aimer, mais cette jalousie attestoit

la supériorité de son rival ; il ne put jamais pardonner à François sa gloire, François lui pardonna tous ses torts.

Ces deux Princes étoient de même âge ; tous deux s'affaissèrent & tombèrent avant le temps ; ils moururent à quelques mois l'un de l'autre, d'une maladie qui, chez tous les deux, paroît avoir eu la même cause, & qui leur avoit depuis long-temps altéré le tempérament & l'humeur, c'est-à-dire, que François I étoit devenu chagrin, mélancolique, Henri VIII farouche & furieux.

Le plus grand trait de ressemblance, ou physique, ou morale qu'on ait trouvé entre ces Princes, est leur penchant à l'amour, penchant trop naturel & trop général pour distinguer personne autrement que par le degré ; mais un héros galant & tendre, qui respecta toujours ses femmes & ses maitresses, qui se livra trop à ce plaisir si doux & si

& si dangereux d'être gouverné par ce qu'on aime, peut il être comparé à cet amant féroce, à ce mari cruel qui traita les femmes en victimes dévouées à ses plaisirs despotiques? Peut-être pardonneroit-on à Henri d'avoir épousé sa maitresse en répudiant la femme de son frère, si de six femmes qu'il épousa, il n'avoit pas fait trancher la tête aux deux qu'il avoit le plus aimées, s'il n'en avoit pas répudié deux, s'il n'en avoit pas fait périr une autre dans les tortures de l'enfantement, en pouvant la sauver; s'il n'avoit pas plusieurs fois menacé la vie de la sixiéme; s'il n'avoit pas joint les fureurs de la jalousie aux caprices de l'inconstance; si la disgrace de ses femmes n'avoit pas entraîné la proscription des enfans qu'il en avoit eus; si enfin il n'avoit pas été un Roi tyran, un mari barbare, un père dénaturé, un ami infidèle, un politique bisarre, pres-

que uniquement célèbre par le mal qu'il a fait, & plus redevable aux conjonctures qu'à ses talens, du pouvoir sans bornes qu'il exerça en Angleterre.

M. Hume, hist. d'Angl. Tudor. Henri VIII.

« L'énumération de ses vices, dit M. Hume, » seroit celle de tous » ceux dont la nature humaine est » capable; » il ajoute seulement que ces vices n'étoient chez Henri, ni dans le dernier excès, ni sans mélange de vertus. François I eut des foiblesses plutôt que des vices, & ses foiblesses eurent souvent un principe estimable.

Ses plus grandes fautes, ses plus grands torts, le supplice de Semblançay, l'oppression du Connétable de Bourbon, furent des effets du respect excessif de François I pour sa mère; il gouverna mieux, quand il gouverna seul. Au contraire, le plus beau temps de la vie de Henri VIII est celui où Volsey a regné sous lui; tant

que vécut ce Séjan de l'Angleterre; qui eut de Séjan l'énorme puissance, l'insolent orgueil & l'éclatante disgrace, le fougueux Henri n'osa s'abandonner à toute l'impétuosité de ses passions; le principal éloge de ce Ministre, d'ailleurs injuste & coupable, se tire de tout ce que Henri VIII ne fit point pendant sa vie & de tout ce qu'il fit après sa mort.

François & Henri se ressemblèrent par la libéralité, qualité chère aux Courtisans, funeste aux peuples. Tous deux aimèrent trop la guerre, François la fit avec plus d'éclat, mais aussi avec plus de malheur.

Les droits de François I sur le Milanès & le Royaume de Naples, lui fournissoient plus d'occasions de guerre que n'en avoit Henri VIII. Cependant de trois grandes guerres qu'entreprit François I, on ne peut lui reprocher que la première. Dans les deux autres, il défendoit le droit

des gens, il vengeoit des Ambassadeurs assassinés.

On pourroit reprocher à Henri toutes ses guerres, comme entreprises sans motif suffisant, par humeur, par passion, par caprice.

François I étoit jaloux de Charles-Quint, Henri VIII l'étoit de Charles-Quint & de François I, mais il l'étoit plus de François I que de Charles-Quint, parce que Charles-Quint, si heureux à la guerre par ses Généraux, ne l'avoit pas encore faite en personne avec autant d'éclat que François I.

Henri VIII avoit le même système d'équilibre que son père, mais il n'avoit pas le même système de paix; il faisoit pencher tour-à-tour la balance de tous les côtés; il s'armoit, tantôt contre Charles-Quint, tantôt contre François I. Henri VII ne s'armoit contre personne; pour être toujours arbitre, il ne se rendoit jamais

partie; il annonçoit la guerre; & ne la faisoit pas.

Mais c'est sur-tout à son peuple que Henri VIII fit la guerre, il subjugua les Parlemens, il triompha des Loix & de la liberté, jamais il n'y eut de Despote plus absolu, ni de Législateur plus injuste. Sophiste dans sa Législation comme dans sa Théologie, il se plut à faire des Loix pénales absolument contradictoires, & qui ne laissoient aucun moyen d'échapper à la peine. Les écrits, les discours, le silence, tout étoit devenu crime d'Etat; la tyrannie craint tout & se croit attaquée par-tout. On étoit coupable de trahison pour soutenir la validité du mariage, soit de Catherine d'Arragon, soit d'Anne de Boulen; pour traiter ou de bâtarde ou de légitime, Marie, fille de Catherine, ou Elisabeth, fille d'Anne de Boulen. Quel parti prendre? celui de se taire? on n'avoit pas même

cette ressource. Quiconque refusoit de répondre sur ces questions délicates, étoit encore coupable de trahison. Quelquefois, par une interprétation forcée des Loix, la Nation entière, ou du moins de grands Corps Nationaux se trouvoient coupables, & le Roi les punissoit comme de simples particuliers. Le Cardinal Volsey avoit exercé publiquement en Angleterre les fonctions de Légat; le Clergé qu'il gouvernoit, ainsi que tout le Royaume, avoit reconnu en lui ce pouvoir; mais les Loix défendoient d'exercer les fonctions de Légat sans une permission particulière du Prince: on ne pouvoit prouver que Henri VIII eût accordé une pareille permission, & la publicité du fait la rendoit évidemment superflue. Tout le Clergé fut jugé coupable; ce fut en vain que, pour désarmer le Roi, il eut la foiblesse de casser son mariage, &

de reconnoître sa Suprématie ; il fallut de plus qu'il payât une amende de cent mille livres sterlings ; ce qui excita des soulévemens dans le Clergé inférieur, & donna lieu à de nouvelles violences.

Ce n'est pas la peine d'observer qu'on ne trouvera rien de semblable dans la Législation, ni dans la conduite de François I, qu'il tend par-tout de bonne-foi à la réformation des abus, à l'amélioration du Gouvernement.

On sait ce que François I fit pour les Sciences & pour les Arts. Charles-Quint & Henri VIII voulurent quelquefois l'imiter à cet égard ; mais quelle différence de ce que le goût inspire à ce que la vanité fait faire ! Louons cependant l'émulation qui engagea Henri VIII à fonder le Collége de la Trinité à Cambridge, & Volsey le Collége du Christ à Oxford.

Toute nouveauté utile doit passer par l'épreuve des contradictions. L'établissement du Collége Royal en France, en éprouva de violentes de la part de Béda & de ses semblables (1). La fondation faite par Volsey d'une chaire de Grec dans le Collége du Christ, partagea l'Université d'Oxford en Grecs & en Troyens (ce dernier nom fut celui que prirent les ennemis du Grec). Ce parti, avec le temps, eut en effet le sort des Troyens, il succomba, & l'émulation fit pénétrer le Grec dans l'Université de Cambridge. Erasme parle avec satisfaction des égards que les Gens de Lettres commençoient de son temps à obtenir en Angleterre. C'étoit l'ouvrage de François I, c'étoit lui qui avoit donné ce ton à l'Europe.

[1] Erasm. epist. ad Banisium, p. 368.

François I & Henri VIII non con-

(1) Voir l'Histoire de François I, liv. 8, chap. 2.

tens de protéger les Lettres, se piquoient de les cultiver eux-mêmes. François I, simple particulier, & uniquement livré à la Poésie, n'eût pas été un rival indigne de Marot. Nous ne voyons pas même, que, malgré les soins du Trône & l'embarras des affaires, il soit resté fort au-dessous de ce Poëte; il a comme lui de la galanterie & des graces, il joint à la naïveté qui distinguoit alors la Langue Françoise, une finesse qui distingue son esprit particulier.

Henri VIII fut un théologien Scolastique, & ne fut rien de plus. Henri VII, par une suite de son caractère inquiet & défiant, avoit cru ne pouvoir assurer l'autorité à son fils aîné Arthur, qu'en éloignant le puîné des affaires & l'appliquant aux Sciences. Peut-être le destinoit-il à l'Etat ecclésiastique. Henri VIII aima toujours dans la Scolastique le souvenir de son enfance, & le plaisir de dominer sur

les esprits par la dispute; il la porta sur le Trône, il écrivit contre Luther, sur la matière des Sacremens, ce qui lui valut de la part de Léon X le titre de *Défenseur de la Foi*, & de la part de Luther ces injures stupidement atroces, ces qualifications *d'âne* & de *pourceau*, ornemens ordinaires des écrits polémiques de ce temps-là.

Une des plus fortes causes de la haine de Henri VIII pour Luther, étoit que ce Docteur avoit écrit contre S. Thomas d'Aquin, dont Henri VIII & le Cardinal Volsey se piquoient d'être admirateurs. Ce fut en théologien que Henri VIII voulut se venger de l'insolence de Luther, il pria les Ducs de Saxe d'empêcher que la traduction de la Bible faite en Allemand par Luther, ne fût publiée, il n'obtint rien; mais il fit brûler par le bourreau la Bible traduite en Anglois par Tindal; ne suffisoit-il pas de la condamner? cet excès de zèle entraînoit,

ce ſemble, une profanation aſſez forte. Les altérations ne pouvoient tomber que ſur quelques objets, & ne formoient que la moindre partie de l'ouvrage ; le reſte étoit le pur texte de l'Ecriture. C'étoit le cas de conſerver l'ivraie pour ne pas arracher en même temps le bon grain.

Il eût été plus ſûr d'attaquer Henri VIII dans ſon autorité que dans ſa théologie. Il penſa en coûter la vie à Catherine Parr, ſa ſixiéme femme, pour s'être prêtée par complaiſance à diſputer contre lui ſur des queſtions théologiques, & pour avoir eu ſur lui cet avantage qu'une femme d'eſprit a aiſément ſur un théologien. La froideur du Roi & quelques avis qu'elle reçut, lui firent connoître ſon danger ; elle ne trouva d'autre moyen de s'y ſouſtraire, que d'aller conſulter ſérieuſement le Roi, toujours ſur des queſtions théologiques, & de lui témoigner le plus grand reſpect

pour ses lumières. Henri étoit trop sensiblement blessé pour se rendre d'abord : » *C'est vous, Catherine,* dit il avec aigreur, » *qu'il faut consulter ; vous êtes un Docteur fait* » *pour instruire, non une femme faite* » *pour être instruite.* Catherine, joignant avec art les caresses aux soumissions, parvint enfin à persuader Henri qu'elle l'avoit toujours regardé comme un oracle, & qu'elle ne lui avoit proposé des doutes, que pour être instruite : « S'il est » ainsi, lui dit Henri, en lui donnant un nom de tendresse, & en l'embrassant avec la joie naïve de l'orgueil satisfait, » nous serons toujours amis. » Pendant qu'ils étoient ensemble, le Chancelier Wriotesley, auquel Henri, dans sa colère, l'avoit déja sacrifiée, vint avec des gardes pour la conduire à la tour ; le Roi alla au-devant de lui pour lui couper la parole, & dérober à Catherine la

Burnet. Herbert. Speed.

connoiſſance de ce qui avoit été projetté contre elle, Catherine entendit ſeulement que le Roi s'emportoit contre le Chancelier, qu'il le traitoit de *ſcélérat*, de *fou* & de *ſot*; elle voulut appaiſer le Roi, qui, la regardant avec attendriſſement, lui dit: *Pauvre femme, tu ne ſais pas en faveur de qui tu parles!* On peut croire que Catherine ne diſputa plus ſur la Théologie.

La néceſſité de brûler les hérétiques étoit alors une erreur commune à tous les Souverains Catholiques de l'Europe. La Réforme de Luther ouvrit un vaſte champ à cette ſévérité. Charles-Quint brûloit les Luthériens dans les Pays-bas & quelquefois même en Allemagne, quand il y étoit le plus fort; François I les brûloit auſſi en France, pendant qu'il s'allioit avec les Proteſtans d'Allemagne, avec les Schiſmatiques d'Angleterre & avec les Turcs; Henri VIII

qui entretenoit les mêmes alliances avec les Proteſtans en Allemagne, les brûloit auſſi en Angleterre.

Charles-Quint ſuivoit en cela une politique mal-entendue.

François I s'y refuſa long-temps, & ne céda enfin qu'avec beaucoup de répugnance aux inſtances de ſon Clergé ſur cet article. Les Proteſtans l'irritèrent d'ailleurs par l'indécence inſolente de leurs profanations; mais tout Prince doit trembler au ſeul nom de perſécution, en ſongeant que des fanatiques ont pu engager François I à exterminer les paiſibles Vaudois dans leurs vallées ſolitaires. Les noms de Cabrières & de Mérindol (1) doivent être à jamais, ainſi que celui de la S. Barthélemi, la leçon des Rois & l'effroi des perſécuteurs.

(1) Voir dans l'Hiſt. de Franç. I, l'expédition de Cabrière & de Mérindol, liv. 7. ch. 7.

Pour Henri VIII, il offroit ces sacrifices humains avec le zèle d'un théologien & la violence d'un barbare. Orthodoxe dans presque tous les articles de sa foi, schismatique dans sa conduite, il avoit à immoler également les ennemis de sa Doctrine & ceux de sa Suprématie, les Sacramentaires & ceux qu'il nommoit déjà les Papistes; il sacrifioit à ceux-ci la vie de Thomas Cromwel, Ministre incorruptible, mais partisan zélé de la réforme; il disputoit publiquement dans la salle de Westminster contre le Sacramentaire Jean Nicholson, dit Lambert, & le faisoit brûler à petit feu, après l'avoir, disoit-il, confondu. Il faisoit trancher la tête à ceux qui refusoient de reconnoître sa suprématie; au Cardinal Fisher, Evêque de Rochester, savant d'une vertu austère; au Chancelier Thomas Morus, savant d'une vertu douce, d'un esprit gaï, qui plaisanta jusques sur l'échafaut, qui rangea sa barbe sous la hache de

Burnet, hist. de la Réf.

l'exécuteur, en disant : *celle-ci n'a point commis de trahison* (1).

Henri se comportoit en Religion comme en politique; il vouloit tenir la balance entre le Pape & les Réformés, comme entre Charles-Quint & François I, & il étoit injuste envers tous.

Henri affranchit l'Angleterre du denier de S. Pierre & de toutes les extorsions de la Cour de Rome; mais quel Pape eût pu être aussi funeste aux Anglois qu'un pareil tyran? Il se rassasie de supplices; son Chancelier Wriotesley assistoit à la question, aidoit lui-même à la donner; il fit tour-

(1) Cet homme rare donnoit toujours à la vertu un caractère d'enjouement & de gaieté. Un Gentilhomme Anglois, qui avoit un procès à la Chancellerie, lui envoya deux flaccons d'or d'un travail recherché; Thomas Morus les fit remplir d'un vin exquis, & les remit au domestique du Gentilhomme : » Mon ami, lui » dit-il, dites à votre Maître, que, si mon vin » lui paroît bon, il peut en envoyer chercher » tant qu'il voudra.

menter ainſi devant lui, au-delà des rigueurs ordinaires, une femme diſtinguée par la naiſſance, le mérite & la beauté, nommée Anne Askew, & il l'envoya au bûcher, tellement diſloquée par la torture, qu'il fallut l'y porter. Peut-être s'étoit-il flatté de traiter ainſi la Reine Catherine Parr. Le Roi étoit parvenu à aimer le ſang, à ſe plaire aux cris des malheureux.

Il ſe préſente au ſujet de Henri VIII un problême ſingulier : *Comment un tel tyran ne fût il point haï de ſon peuple ?* M. Hume, qui le propoſe, eſſaie de le réſoudre, il explique ce phénomène par l'éclat des qualités extérieures de Henri VIII & par l'abâtardiſſement de la Nation. Mais ce phénomène eſt-il bien réel ? on trembloit, on obéiſſoit, on rampoit, la haine n'oſoit ſe montrer, mais en étoit-elle moins vive ? On a dit auſſi que le peuple aimoit Néron, parce que ce monſtre donnoit des fêtes. Si le peuple Romain l'eût aimé, il

l'auroit défendu. Des particuliers peuvent aimer le crime, un peuple le hait nécessairement. Mais le peuple ne montre pas toujours toute sa haine, il souffre long-temps; c'est quelquefois le foible successeur du tyran détesté, qui est puni pour lui. Un gouvernement vigoureux peut contenir par la crainte la haine qu'il fait naître; mais cette haine aura son ressort, elle éclatera au premier moment de foiblesse, & nous croyons voir dans les troubles qui remplirent la minorité d'Edouard VI, le développement des dispositions qui s'étoient formées sous Henri VIII; ajoutons que sous Henri VIII lui-même, la suppression des Monastères avoit excité des soulévemens violens dans plusieurs Provinces.

On n'a point de pareil problême à proposer sur François I; avec des qualités extérieures, plus brillantes encore que celles de Henri VIII; avec une affabilité noble, une popularité

séduisante que Henri n'avoit pas, avec des vertus qu'il avoit encore moins, il fut absolu, mais juste, & il fut aimé, il laissa une autorité légitime & respectée, à son fils.

Henri VIII mourut en répandant le sang innocent, en persécutant les Howards, parens d'une de ses femmes qu'il avoit fait décapiter, en faisant trancher la tête au Comte de Surrey, cousin de cette infortunée, en signant l'arrêt de mort du Duc de Norfolck, père de Surrey; mais la mort du tyran sauva la vie à Norfolck. Leur crime étoit d'avoir, conformément à un ancien usage autorisé par le hérault d'armes, porté les armes d'Angleterre mêlées avec les leurs, parce qu'ils avoient des alliances avec la Maison Royale. On voulut regarder cette petite vanité héraldique comme la marque d'une prétention secrette à la Couronne. Tous deux avoient très-bien servi l'Etat; mais tous deux étoient attachés au

S. Siége & détestoient les violences de Henri VIII.

François I mourut en bénissant son peuple & en le recommandant à son successeur, comme avoit fait Louis XII.

Tel étoit le caractère des deux Rois rivaux, telles étoient leurs dispositions, soit à l'égard l'un de l'autre, soit à l'égard de leurs peuples.

Quant aux dispositions respectives des deux peuples, elles avoient beaucoup perdu de cette haine aveugle & féroce que de longues guerres avoient nourrie autrefois; les deux peuples s'étoient accoutumés sous Henri VII à vivre en paix l'un avec l'autre, & c'étoit sans répugnance & sans effort que, sous Henri VIII & François I, ils s'étoient vus amis par intervalle. Tant il est vrai que la guerre produit la guerre, & que la paix naît de la paix! Mais cette réforme violente que Luther avoit prêchée, & qui faisoit tous les jours des progrès;

cette grande querelle, où, comme l'observe Durand, on vit des Rois se distinguer par la plume & des théologiens par l'épée, étoit une nouvelle source de haine & de discorde ouverte dans l'Europe. Aussi Luther s'appliquoit-il ces paroles de l'Evangile: *Je ne suis point venu apporter la paix, mais la guerre.*

Maimb. hist. du Luthér. Bossuet, hist. des Variat.

Henri VIII ne pouvoit pardonner à François I de n'avoir pas brisé comme lui les liens de l'unité; sa Nation partageoit sur ce point ses sentimens, elle étoit même bien plus portée que Henri à la Réforme, Wiclef l'y avoit dès long-temps préparée; après bien des variations, elle finit par l'adopter entiérement. Elle en devint plus ennemie de la France, qui rejettoit la Réforme. Deux peuples voisins & rivaux, s'ils sont de religions ou de sectes différentes, croient avoir une raison de plus pour se haïr.

En France, la Réforme ne put par-

venir qu'à partager la Nation ; ce partage mettoit les Proteſtans de France ſous la protection de l'Angleterre, & pouvoit ramener ces temps où nos diviſions avoient donné ſur nous tant d'avantage aux Anglois. D'autres tempêtes détournèrent celle-là. L'orage vint de Madrid, au lieu de venir de Londres, mais il vint toujours de nos diviſions. Tel eſt le danger des partis politiques & des ſectes religieuſes, qui deviennent bientôt des partis politiques ; mais le moyen de les prévenir n'eſt pas de perſécuter ; au contraire, la perſécution eſt ce qui leur donne de la conſiſtance, & elle finit par les rendre redoutables ; il eſt peu de vérités plus certaines que celle-là, il en eſt peu de plus utiles, & qui aient plus beſoin d'être répétées.

De trois fils & quatre filles qu'avoit eus François I, il ne laiſſa que Henri II, qui lui ſuccéda, & Marguerite, qui épouſa dans la ſuite Em-

manuel Philibert, Duc de Savoie; il avoit eu la douleur de perdre, dans tout l'éclat de leurs plus belles années, le Dauphin François & le Duc d'Orléans Charles.

Henri VIII laissa de Jeanne Seymour, Edouard VI, qui lui succéda; de Catherine d'Arragon, il avoit eu Marie, & d'Anne de Boulen, Elisabeth, toutes deux rejettées de la succession par des actes Parlementaires, dont il étoit aisé de prévoir l'inexécution, & qu'il démentit par son testament.

Celui de tous ses enfans que Henri VIII paroit avoir le plus aimé, est le fils naturel qu'il avoit eu d'Elisabeth Blount, & qui, dès l'âge de six ans, étoit déjà revêtu des plus grandes dignités de l'Etat: on le nommoit Henri *Fitz-Roi*.

François I eut un bâtard, nommé Vilcouvin; c'est tout ce qu'on en sait.

Nous ne voyons pas que les dé-

couvertes faites par les Anglois dans le nouveau Monde, sous Henri VII, aient continué, du moins avec quelque éclat, sous Henri VIII, quoique l'émulation mît alors en mouvement toutes les Nations de l'Europe. François I, plus sensible à toutes les sortes de gloire, envoya ses sujets chercher de nouvelles terres en Amérique. Jean Verazani, Florentin, qui s'étoit mis à son service, fit dans l'Amérique septentrionale quelques découvertes, qui furent poussées beaucoup plus loin en 1534 & 1535, par un Malouin, nommé Jacques Cartier; celui-ci pénétra dans le golphe, auquel il donna le nom de *S. Laurent*, parce qu'il y entra le 10 Août (1535). Le 15, il découvrit une Isle, qu'il appella, par la même raison, *l'Isle de l'Assomption*; mais ce nom n'est resté qu'à la Baye découverte depuis, vers le Nord, dans la terre des Eskimaux, & l'Isle de

l'Assomption

l'Assomption s'appelle aujourd'hui *Anticosti*. Cartier remonta le fleuve jusqu'à Montréal ou Mont-Royal.

En 1541, Jean-François de la Roque, Sieur de Roberval, Gentilhomme Picard, accompagné du même Jacques Cartier, fit un établissement dans l'Isle Royale, d'où il envoya un de ses pilotes, nommé Alphonse de Saintonge, reconnoître le Nord du Canada.

Mais c'étoit Charles-Quint qui découvroit & acquéroit les plus riches contrées. En 1519, l'Espagnol Fernand Cortez fit la conquête du Méxique. La même année, le Portugais Ferdinand Magalhaëns ou Magellan, ayant quitté son Roi pour Charles-Quint, découvrit, sous les auspices de cet heureux Prince, le détroit connu sous le nom de *Magellan*. Il entra le premier dans la mer du Sud, & pénétrant jusques dans l'Asie par l'Amérique, il trouva les Isles

Mariannes & une des Philippines. Vers l'an 1525, deux avanturiers Espagnols, Diégo d'Almagro & François Pizaro firent la conquête du Pérou.

Les Portugais, premiers auteurs de ces grandes découvertes, trouvèrent dans l'Asie en 1538 les Isles du Japon. Pendant tout le quinzième siécle, les mêmes Portugais n'avoient cessé de faire en Afrique des découvertes, qui les avoient conduits par dégrés à la grande découverte de Vasco de Gama ; mais dès le quatorzieme siécle, sous notre Roi Charles le Sage, nos Dieppois leur avoient donné l'exemple ; ils avoient formé divers établissemens sur les côtes d'Afrique, & vers l'an 1402, Jean de Béthencourt, Seigneur du pays de Caux en Normandie & Chambellan de Charles VI, avoit réduit à ses dépens les Canaries, alors idolâtres, y avoit fait prêcher la foi, & s'en étoit fait déclarer Souverain.

En Angleterre, les restes de la querelle des deux Roses produisoient encore des alarmes & des haines; la Maison de la Poole étoit toujours suspecte, Henri avoit cependant montré quelque inclination pour le jeune Reginald ou Renaud de la Poole, qui fut dans la suite ce fameux Cardinal Polus, l'ami des Bembes & des Sadolets, élevé à la pourpre par son mérite & par les sacrifices qu'il fit à la Religion, élevé même à la Tiare, qu'il refusa (1).

Polus étoit fils de Richard, Duc de

---

(1) Si du moins on peut regarder comme un refus la conduite qu'il tient en cette occasion. Les Cardinaux étant allés, selon l'usage, *l'adorer* dans sa chambre, après l'élection, (c'étoit pendant la nuit) il les pria de remettre cette cérémonie au lendemain, de peur qu'elle ne fût prise pour une *œuvre de ténèbres*, propos qui leur parut si bizarre, qu'ils crurent que Polus avoit l'esprit égaré. Ils élurent en sa place le Cardinal Del Monté, Jules III.

Suffolck, ce fidèle allié de la France, tué à la bataille de Pavie, qui avoit encore fortifié ſes droits au Trone d'Angleterre par ſon mariage avec Marguerite d'Yorck, Comteſſe de Salisburi, fille de ce Duc de Clarence, qu'Edouard IV ſon frère avoit fait noyer. Cette Princeſſe avoit trouvé grace devant Henri VIII & Catherine d'Arragon, qui l'avoient placée auprès de Marie leur fille, en qualité de Dame d'honneur. Dans les révolutions qui ſurvinrent, Marguerite fut fidèlle à ſa Religion & à Catherine. Marie trouva en elle de la conſolation & les Catholiques de l'appui. Henri, qui avoit donné à Polus, fils de Marguerite, le Doyenné d'Exeter, crut pouvoir l'attirer à ſon parti dans l'affaire du divorce & dans celle de la Suprématie. Polus, pour toute réponſe, fit imprimer ſon traité *de Unione Eccléſiaſticâ* : il étoit alors en Italie, Henri le pria de revenir en

Angleterre pour lui expliquer quelques passages de son Livre; Polus, qui savoit que son livre n'étoit que trop clair, se garda bien de revenir. Henri s'en prit à toute la famille de Polus, il fit trancher la tête au frere aîné de Polus & à Marguerite leur mère, sous prétexte de complots formés pour marier le jeune Polus avec la Princesse Marie, & faire remonter avec eux l'Orthodoxie sur le Trône.

Marguerite étoit âgée de soixante & dix ans. Le supplice de cette femme respectable, dernier rejetton direct des Plantagenets, fut un spectacle horrible par toutes les circonstances. « Elle refusa, dit M. Hume, » de poser son cou sur le billot, & » de se soumettre en aucune maniere » à une sentence rendue sans aucune » formalité; elle dit à l'Exécuteur, » que s'il vouloit avoir sa tête, il » n'avoit qu'à la saisir comme il » pourroit, & la secouant alors d'un

» air impoſant, elle ſe mit à courir
» autour de l'échaffaut : l'Exécuteur
» la pourſuivit, la hache levée, en
» lui portant pluſieurs coups perdus,
» avant de pouvoir la frapper du
» coup mortel.

Oſerions-nous dire que cette réſiſtance inutile & cette courſe ſur l'échaffaut nous paroiſſent manquer de dignité ? Il faut réſiſter à la tyrannie, mais il faut céder au ſort, & ce n'eſt point obéir à un arrêt injuſte, que de s'épargner des tourmens.

Henri crut reconnoître le ſtyle de Polus dans une Bulle d'excommunication lancée contre lui par le Pape Paul III ; il y étoit comparé à Balthaſar, à Néron, à Domitien, à Dioclétien, & ſur-tout à Julien ; mais il faut convenir que ces deux dernieres comparaiſons lui faiſoient trop d'honneur. Cependant Henri en fut tellement irrité, qu'il mit, dit-on, à

prix la tête de Polus, qui pardonna généreusement à quelques assassins que ce prix avoit tentés.

Le Pape n'osant nommer Polus à la Légation d'Angleterre, lui donna celle des Pays-bas; mais Henri VIII, qui vit le dessein du Pape & de Polus, obtint de la Reine de Hongrie, Gouvernante des Pays-bas, qu'elle refusât à Polus la permission d'exercer une Légation, qui étoit bien moins pour les Pays-bas que contre l'Angleterre.

La haine entre Henri & Polus n'eut d'autres bornes que celles de la vie de Henri VIII. Polus étoit un ennemi que Rome & la France pouvoient en toute occasion employer contre l'Angleterre.

Le Duc de Buckingham, de la Maison de Staford, Connétable d'Angleterre, descendoit par les femmes du Duc de Gloccester, dernier des fils d'Edouard III, par conséquent

il ne pouvoit avoir droit au Trône qu'après les Maisons d'Yorck & de Lancastre; on l'accusa d'avoir tenu des discours indiscrets qui annonçoient des vues, d'avoir consulté sur l'avenir & sur la succession future un Chartreux qui passoit pour Prophète; sur ce fondement, sur la déposition d'un de ses domestiques & sur celle du Chartreux, il fut sacrifié aux inquiétudes jalouses de Henri VIII, ou plutôt la vengeance de Volsey qu'il haïssoit & qu'il avoit menacé. Cette cruauté rendit Volsey odieux, & fit dire que le fils d'un Boucher devoit aimer le sang; mais Henri VIII l'aima bien davantage, après la mort de Volsey.

Hebert. Hall. Stowe. Hollingshed.

Ce supplice de Buckingham fut le plus grand crime de Volsey, qui en général étoit plus enclin à l'avarice qu'à la cruauté, & qui prélude par les extorsions aux grandes violences de Henri; les Rois d'Angle-

terre avoient quelquefois obtenu de leurs peuples, à titre de *bienveillance*, des secours que le Parlement n'avoit pas voulu accorder; mais ces bienveillances étoient libres comme autrefois nos dons gratuits; par succession de temps, elles étoient devenues un impôt déguisé, l'Autorité avoit abusé de cette ressource. Volsey ayant voulu recourir à cet expédient, essuya un refus; il cita Edouard IV qui avoit employé ce même expédient avec un grand succès. On lui répondit que c'étoit un abus, & qu'il avoit été réformé par Richard III. *Oh!* dit Volsey, *ne parlez point de Richard III, c'étoit un tyran.* Sans doute Richard III étoit un tyran, mais son exemple n'en avoit que plus de force contre un abus que lui-même avoit jugé tyrannique; le sophisme de Volsey n'étoit qu'une dérision, & c'étoit lui qui étoit le tyran. Au reste, l'usage des bienveillances remontoit jusqu'au temps de Richard II.

Quels qu'ayent été les torts de Volsey, sa mort en est un plus grand de la part de son Maître. Henri, en lui présentant des alternatives équivoques de faveur & de disgrace, sembla prendre plaisir à lui faire sentir sa chûte, & à le faire mourir d'inquiétude, d'agitation & de douleur. L'acharnement avec lequel Volsey fut poursuivi, excite la pitié, c'est un des traits les plus marqués d'ingratitude & de cruauté dans Henri VIII. Ce Ministre ne l'avoit que trop bien servi, d'ailleurs il fut trop évidemment sacrifié à l'amour. Francois I, qui nest rien moins qu'irréprochable de ce côté-là, n'a point eu dans ce genre de tort si grave ni si manifeste.

Parmi des chefs d'accusation, tous assez vagues & assez foibles, portés contre ce malheureux Volsey, on trouve celui-ci : « *qu'il avoit exposé* » *la santé du Roi, en lui parlant a* » *l'oreille & respirant près de son visa-*

» *ge, dans un tems où il se savoit in-*
» *fecté de la maladie vénérienne.* Par ce grief, on peut juger des autres.

Volsey, près de mourir, rendit témoignage au caractère de son Maître. « *Prenez garde aux conseils que vous lui donnerez*, dit-il à ceux qui lui succédoient dans la faveur. » *Je suis quelquefois resté pendant* » *trois heures à ses genoux pour lui* » *faire révoquer des résolutions in-* » *justes, & n'ai jamais pu rien obtenir* » *Il perdroit la moitié de son Royaume,* » *plutôt que d'abandonner un de ses* » *projets.* Herbert. Stowe. Cavendish.

Le vulgaire est toujours porté à respecter les tyrans heureux, par le même principe qui lui fait admirer les conquérans. Henri VIII, contre qui l'Histoire dépose si hautement, n'en a pas moins une part considérable à l'estime publique. Qu'il ait eu de la valeur & même du talent pour

la guerre, ce talent est trop funeste dans un Roi. Il le fut trop chez Henri VIII pour que nous puissions lui en faire un mérite. Qu'il y ait eu quelquefois de la noblesse & de la générosité dans les procédés, c'est un plus grand éloge que nous ne devons pas lui refuser, & nous voudrions avoir trouvé des occasions encore plus fréquentes de le lui donner : mais si l'on veut connoitre combien l'ame d'un tyran est essentiellement lâche & féroce, il ne faut que considérer avec quel acharnement & quel plaisir Henri VIII écrasoit ou l'innocence ou la foiblesse ; comme en supposant même qu'il eut raison au fond, il poussoit toujours la dureté à l'excès, comme il mettoit de la cruauté où il ne falloit que de la sévérité, & de la sévérité où il falloit de l'indulgence.

C'est sur-tout dans sa conduite à l'égard de ses femmes, que cette

férocité de la tyrannie éclate dans tout son opprobre; il se dégoûte de Catherine d'Arragon, dont la douceur mélancolique pouvoit être plus propre à inspirer l'estime que l'amour; un autre eût pu la négliger, il faut que Henri VIII la répudie au bout de vingt-quatre ans de mariage. La Religion lui résiste, il change la Religion. Si, en quittant l'Eglise Romaine, il eût adopté la Réforme, il n'auroit eu qu'un parti à persécuter; il veut rester neutre, pour les persécuter tous les deux.

Une injure si horrible faite à une Reine si vertueuse, & le schisme qui en fut la suite, ne pouvoient manquer de réveiller l'enthousiasme & le fanatisme. Une Religieuse malade & iſtérique, instrument aveugle d'un grand parti, occupa quelque temps l'Angleterre par ses convulsions & ses révélations. elle se nommoit Elisabeth Barthon; elle est restée cé-

lèbre ſous le nom de *la Vierge de Kent*. La ſainte Vierge lui apparoiſſoit, un Ange la tranſportoit à Calais, & la ramenoit dans ſon Couvent; la porte du dortoir s'ouvroit miraculeuſement toutes les nuits pour que la Sainte pût aller converſer avec Dieu. Sainte Marie-Madeleine lui apporta du Ciel une Lettre, où le divorce étoit condamné. Warham, Archevêque de Cantorbéry; Fisher, Evêque de Rocheſter; tous les partiſans de Catherine d'Arragon parurent ajouter foi aux révélations de la Vierge de Kent; un Moine les raſſembla dans un gros volume. Cette prophéteſſe ne donnoit qu'un mois à Henri VIII pour ſe reconnoître. Henri VIII la fit pendre, cruauté inutile; il parut par le procès de cette malheureuſe, qu'elle avoit été ſéduite, & qu'elle n'avoit agi que comme perſuadée. Ceux qui l'avoient fait agir, furent auſſi envoyés au

ſupplice, & le méritoient davantage.

Henri ſe montra plus indulgent envers quelques Prédicateurs qui l'outragèrent en chaire. Un de ces fanatiques, nommé Péto, prêchant devant le Roi, lui dit: » *Tu as été » trompé par de faux Prophètes;* Strype, vol 1. p. 167. Burnet, vol. 1. p. 151. Strovve, 562. *» mais moi, nouveau Michée, vrai » Prophète de Dieu, je te dis que les » chiens lécheront ton ſang, comme » ils ont leché celui d'Achab* ». Henri ſe contenta de changer de Prédicateur. Le Dimanche ſuivant, le Docteur Corren le juſtifia en chaire, & aſſura le peuple que c'étoit Péto qui étoit *un faux Prophète & un chien*; il fut interrompu par le Cordelier Ellſton, qui l'appella lui-même faux Prophéte & fauteur d'adultère. Cette ſcène ſe paſſa dans l'Egliſe, devant tout le peuple, en préſence du Roi lui-même, qui ſe mêla de la querelle, & qui eut beaucoup de peine à faire taire le Cordelier; cependant

Elliston & Péto ne furent que réprimandés doucement par le Conseil. Henri n'étoit pas encore dans le cours de ses violences ; sa suprématie n'étoit pas établie, il croyoit avoir des ménagemens à garder. Bientôt l'échaffaud fut le partage des Evêques, des Grands, des Ministres qui condamnèrent le divorce & contestèrent la suprématie.

La conduite ferme, modeste & respectueuse de Catherine pendant le cours de ce long procès, n'ayant pu parvenir à désarmer Henri, elle meurt de douleur ; son dernier soupir est pour son tyran ; elle lui écrit la Lettre la plus tendre : « Mes yeux » en se fermant, lui dit-elle, ne » cherchent que vous, & ne vous » verront point ; mon cœur ne re- » grette que vous ».

On dit que le barbare fut ému ; mais que produisit cette émotion ? il persécuta la mémoire de l'infortunée

Catherine ſur la fille qu'elle lui laiſſoit ; il voulut que le Parlement ôtât à cette fille tout droit à la ſucceſſion.

Anne de Boulen avoit cru devenir Reine ; elle ne fut jamais qu'eſclave dans tout le temps de ſa faveur.

Elle tomba dans la diſgrace à ſon tour ; Jeanne Seymour lui enleva le cœur de ſon mari. C'eût été peu pour Henri de quitter Boulen, il fallut qu'il la diffamât & qu'il la perdît ; parce qu'il étoit inconſtant, ce fut elle qui paſſa pour infidelle & pour impudique ; il l'avoit jugée ſage tant qu'l l'avoit aimée. Quand elle ceſſa de lui plaire, il découvrit qu'elle ſe proſtituoit à mille amans & à ſon propre frère ; il la fait arrêter, il fait arrêter avec elle tout ce qu'il prétend ſoupçonner ; la malheureuſe Boulen prend d'abord pour un jeu tout ce qu'elle éprouve. Prompte-

ment déſabuſée, elle tombe dans une gaieté folle, cent fois plus triſte que l'accablement ordinaire des malheureux; elle rioit & pleuroit, & rioit d'avoir pleuré. Elle écrivoit à Henri: *Vous m'avez toujours élevée; votre amour a fait de moi une Reine, votre haine va faire de moi une Sainte & une Martyre.* Elle manioit ſon col en éclatant de rire: *il eſt très-mince*, diſoit-elle, *& l'Exécuteur eſt habile.* Puis fondant en larmes, elle faiſoit faire à Marie les plus tendres excuſes des chagrins qu'elle avoit cauſés à cette Princeſſe & à ſa mère. Elle proteſta toujours de ſon innocence. Son frère le Lord Rochefort & ſes autres prétendus complices furent décapités avec elle, tous nièrent conſtamment ce qu'on leur imputoit, à la réſerve d'un ſeul, qui oſa s'en vanter, ſéduit par l'eſpérance d'une grace qu'on lui promit & qu'il n'obtint pas, il fut pendu:

Burnet, vol 1, p. 102.

le Lord Rochefort avoit été accusé par sa femme. Tous ces détails sont cruels & affreux.

Les Protestans & même des Catholiques modérés, croient qu'Anne de Boulen n'étoit coupable que d'un peu d'indiscrétion & de coquetterie (1); elle vouloit plaire à tout le monde, elle aimoit à voir les effets de sa beauté sur tout ce qui l'environnoit; elle recevoit avec indulgence les déclarations qu'on osoit lui faire, voilà tous ses crimes. Ses ennemis ont voulu persuader qu'elle avoit poussé plus loin la complaisance pour les

---

(1) Il paroît qu'Anne de Boulen eut une assez grande conformité de caractère avec cette sœur de Silanus, Julia Calvina, que Sénèque appelle *festivissima omnium puellarum*, & dont Tacite a dit .... *Silanum, cui sanè decora & & procax soror Julia Calvina .... hinc initium accusationis, fratrumque non incestum, sed incustoditum amorem ad infamiam traxit.* Tac. Annal. Liv. 12. c. 4.

amours volages de François I, ils l'appelloient grossiérement *la haquenée du Roi d'Angleterre & la mule du Roi de France*, mais le fait qu'ils alleguent, n'est rien moins qu'avéré; s'il étoit vrai, ce seroit un trait de rivalité de plus entre François I. & Henri VIII.

Les Anglois disent qu'élevée à la Cour de France, où elle fut attachée successivement à la Reine Marie, femme de Louis XII, & à la Reine Claude, femme de François I, elle y avoit pris un ton de gaieté & de liberté, peu conforme aux mœurs de l'Angleterre.

Le P. d'Orléans dit que, les Panégiristes d'Anne de Boulen, ne songent pas qu'ils font le procès au Monarque qui la répudia & aux Juges qui la condamnèrent. On est si souvent obligé de leur faire le procès, le P. d'Orléans le leur fait si souvent lui-même & avec tant de raison, que

cette considération n'a dû arrêter personne.

Avant d'envoyer Anne de Boulen au supplice, on cassa son mariage, on le déclara nul dès l'origine, & Henri VIII eut encore le plaisir d'envelopper Elisabeth sa fille dans la disgrace de la mère; mais si Anne de Boulen n'avoit jamais été la femme de Henri, elle ne l'avoit donc pas outragé, elle n'étoit donc pas coupable d'adultere. Henri, à force de vouloir avilir celle qu'il avoit aimée, la justifioit; il la justifia plus pleinement encore par l'indécente précipitation avec laquelle il épousa Jeanne Seymour, dès le l'endemain de l'exécution d'Anne de Boulen.

Cette nouvelle femme ne fut pas plus heureuse: ce fut aux dépens de sa vie qu'elle donna un fils à Henri VIII, & ce fut son mari qui dicta son Arrêt. Les Chirurgiens donnèrent, dit-on, à Henri le choix de sauver la

mère ou l'enfant, ne pouvant les sauver l'un & l'autre. *Je trouverai*, dit-il, *assez d'autres femmes*, & il dit vrai, tant le Trône a de charmes!

Le Primat Crammer & le Comte d'Essex Cromwel, Vice-Gérent des Affaires Ecclésiastiques, tous deux partisans déclarés du Schisme & partisans secrets de la Réforme; cherchoient à en étendre les progrès, sous prétexte d'affermir la Suprématie Royale; ils crurent servir leur cause, en mariant le Roi avec Anne de Clèves, sœur d'un des Princes Allemands de la Ligue de Smalcalde, ils firent voir au Roi un portrait flatté de cette Princesse, & ce portrait détermina Henri. Le lendemain de son mariage, au mépris de la décence, de la pudeur, de l'honneur même de sa femme, devenu le sien, le Roi prit plaisir à révéler tous les défauts secrets qu'il croyoit avoir découverts dans cette Princesse; parce qu'il ne l'avoit pas

trouvée belle, il voulut ne l'avoir pas trouvée sage. Cammer & Comwel furent digraciés, on les rendit garans de l'infidélité du Peintre, de la conduite & de la figure de la Reine; la vie de Crammer fut en danger, il en coûta la tête à Cromwel. Ce Ministre, pour plaire à son Maître, avoit exercé des rigueurs & des injustices dans la visite & la destruction des Monastéres, il fut abandonné au ressentiment du parti Catholique, il demanda grace au Roi dans les termes les plus bas & les plus propres à le toucher. Que ne dit-on pas pour sauver sa vie! il l'appelloit *clément & miséricordieux*. Le Roi, dit-on encore, parut sensible & se fit relire trois fois sa Lettre, il fit cependant exécuter Cromwel, & l'on ajoute qu'il le pleura ensuite. La Chambre des Pairs en cette occasion condamna Cromwel sans examen, sans instruction. Quelques jours auparavant, faisant

allusion à son titre de Vicaire ou Vice Gérent des Affaires Ecclésiastiques, elle l'avoit déclaré digne d'être le *Vicaire-Général de l'Univers.*

Anne de Clèves sentit que quand on avoit eu le malheur d'épouser Henri VIII, tout ce qui pouvoit arriver de plus heureux étoit d'en être promptement séparée, elle consentit au divorce. Le Roi déclara qu'il n'avoit pas donné un consentement *pur*, *intérieur & complet* à son mariage, & sur un prétexte si grossiérement énoncé, le mariage fut dissous.

Le Roi aima encore, c'étoit annoncer un outrage ou la mort à une malheureuse; le sort tomba sur Catherine Howard, niéce du Duc de Nortfolck; le parti Catholique; dont elle étoit l'appui, en triompha, le triomphe fut court. Tandis que le Roi, charmé de son nouveau mariage, rendoit grace au Ciel de son bonheur, & vouloit que les Prêtres joignissent

joigniſſent publiquement leurs actions de graces aux ſiennes, tandis qu'il faiſoit faire une hymne ſur ce ſujet par l'Evêque de Lincoln, un homme vint révéler myſtérieuſement au Primat Crammer les déſordres preſque publics de la conduite de la Reine, & le chargea d'en avertir le Roi. Crammer ſe jugea perdu par cette confidence, ſoit qu'il ſe tût, ſoit qu'il parlât. Il parla cependant, & ne fut pas cru d'abord, mais on lui avoit fourni des preuves, & il les produiſit. A la vue de ces preuves, le Roi fondit en larmes, mouvement naturel, & qu'une ame tendre eût éprouvé, mais chez Henri, la douleur étoit barbare. Le Parlement lui demanda la permiſſion de le venger, ce qui n'étoit pas ſans difficulté dans la forme, parce qu'une loi, nouvellement portée, déclaroit coupable de haute trahiſon quiconque médiroit du Roi ou de la Reine. Par-tout des traces de tyrannie &

par-tout la tyrannie s'embarrassant elle-même dans ses propres piéges. Le Parlement, dans son adresse au Roi, le consoloit assez ridiculement par les mêmes raisons que Joconde allégue au Roi de Lombardie; Henri chercha sa consolation dans le sang, il fit condamner à mort non-seulement Catherine, & ses amans Mannoc & Derham, (tous deux admis à son lit avant son mariage, & dont elle avoit pris le second à son service, & Colpeper, qui, depuis son mariage même, avoit passé une nuit avec elle, & qui tous avouèrent le fait dont ils étoient accusés,) mais encore tous les parens de Catherine pour ne l'avoir point trahie. On fut obligé cependant de mettre des bornes à cette cruauté; les parens & amis non coupables en furent quittes pour une longue & rigoureuse prison. Catherine avoua les désordres antérieurs à son mariage, & nia

tout le reſte ; mais elle étoit convaincue ſur tous les points, & le jaloux Henri ſe ſeroit cru outragé, même par les faits antérieurs au mariage.

Parmi les ſcènes ſanglantes que donna cette triſte aventure, on vit avec plaiſir la coupable Lady Rochefort expier ſes crimes ſur l'échaffaut. Cette femme, qui avoit livré ſon mari au ſupplice, en l'accuſant d'inceſte avec Anne de Boulen, ſe trouva être la principale agente des intrigues de Catherine.

Le Roi, pour ſe dédommager de n'avoir oſé faire périr tous les parens & amis de Catherine, fit porter une Loi qui devoit dans la ſuite fournir bien des victimes.

Cette Loi condamnoit à mort ; 1°. toute Reine ou Princeſſe qui ſe laiſſeroit ſéduire.

2°. Quiconque chercheroit à les ſéduire.

3°. Tous les complices.

4°. Tous ceux qui ayant connoiſſance ou ſeulement quelque ſoupçon, des déſordres d'une Reine ou d'une Princeſſe, n'en avertiroient pas ſur le champ le Roi.

5°. Tous ceux qui en parleroient à tout autre qu'au Roi, ou aux gens de ſon Conſeil.

6°. Enfin, toute fille qui, en épouſant le Roi, le tromperoit ſur ſa virginité (1).

La tyrannie, ſur ce dernier article, devenoit ſi exceſſive, qu'elle fit rire, au lieu de faire trembler ; le peuple dit que le Roi ne vouloit plus épouſer que des veuves.

Ce fut effectivement une veuve qu'il épouſa en ſixiémes nôces ; Catherine Parr étoit veuve du Lord

(1) Voir ce que l'Auteur de l'Eſprit des Loix dit de celle-ci, liv. 26. ch. 3. *Des Loix civiles qui ſont contraires à la Loi naturelle.*

Latimer, & elle eut le bonheur de l'être de Henri, après avoir couru riſque de la vie, comme nous l'avons dit, pour avoir, par pure complaiſance, diſputé contre Henri ſur la Théologie, & l'avoir embarraſſé par ſes objections; le tyran alloit l'immoler, ſi elle n'eût déſarmé le pédant par d'adroites ſoumiſſions.

CHAPITRE XVII.

Henri II en France; Edouard VI en Angleterre.

Depuis l'an 1547 jusqu'en 1553.

FRANÇOIS I & Henri VIII avoient laissé deux nouveaux objets de rivalité à la France & à l'Angleterre; Boulogne & l'Ecosse.

Boulogne n'étoit pas encore restitué à la France, qui n'en avoit pas encore acquité le prix. Henri II brûloit de reprendre cette Place, & dédaignoit de la payer; sur-tout, il ne vouloit point attendre le terme de huit années, marqué pour la restitution; il ne se consoloit point de n'avoir pu arriver assez tôt pour défendre cette Place contre Henri VIII en personne; ce fut ce motif qui le rendit si sévère & si injuste à l'égard

du Maréchal du Biez, & de son gendre Coucy-Vervins.

Marie Stuart, alors âgée de cinq ans, étoit Reine d'Ecosse. C'étoit une occasion pour l'Angleterre d'acquérir ce Royaume par le mariage d'Edouard VI avec Marie. Henri VIII avoit expressément recommandé cette alliance, qu'il avoit tenté de former; mais les Guises, dont Marie Stuart étoit la niéce, voulurent avoir, envers la France, devenue leur patrie, le mérite de lui procurer cet accroissement de puissance, en même temps qu'ils accroîtroient eux-mêmes leur crédit par le mariage de leur niéce avec l'héritier du Trône, ils la destinèrent au Dauphin.

Dans un système de paix bien établi, on s'en seroit tenu aux négociations sur cet important article, on auroit laissé les Ecossois choisir entre Edouard VI & le Dauphin; c'étoit ainsi qu'après cette paix si

solidement établie par S. Louis, la France & l'Angleterre s'étoient disputé l'héritière de Navarre; mais on étoit rentré sous l'empire de la guerre, & ce fut les armes à la main qu'on se disputa l'héritière d'Ecosse; ce fut à la tête d'une armée qu'Edouard Seymour, Duc de Sommerset, oncle du Roi d'Angleterre & Protecteur du Royaume, demanda Marie Stuart pour son neveu. Toutes les raisons de convenance étoient évidemment en faveur de l'Angleterre; mais en pareil cas, les raisons de convenance devroient être un titre pour espérer & non pas pour prétendre. La Régence d'Ecosse étoit dans les intérêts de la France, l'Ecosse avoit horreur du joug Anglois, & puisqu'elle devoit obéir à un étranger, elle vouloit du moins prendre son Maître chez une Nation amie. Elle eût mieux fait encore de ne se soumettre à aucune des deux Puis-

Hollingshed.

ſances rivales, de marier la jeune Stuart à quelque grand Seigneur du pays, & de conſerver ſon indépendance. Le nouveau Roi de France, Henri II, prit la défenſe des Ecoſſois; ceux-ci perdirent la bataille de Muſſleburgh ou de Pinkey, mais les hoſtilités furent bien moins déciſives que la démarche que fit la Régence d'Ecoſſe d'envoyer Marie Stuart en France, où elle fut élevée juſqu'au temps de ſon mariage avec le Dauphin. On continua cependant de ſe battre ſur la frontière de l'Angleterre & de l'Ecoſſe; mais la queſtion étoit décidée par l'arrivée de Marie Stuart en France. 10 Sept. 1547.

L'affaire de Boulogne ſe termina de même à la ſatisfaction de la France. François I devoit donner deux millions pour recouvrer cette Place; Henri II l'eut pour quatre cens mille écus; il traitoit avec un mineur, & l'Angleterre, alors toute pleine de

troubles, avoit besoin d'acheter la paix; tout y étoit en fermentation, & à la Cour & parmi le peuple. D'un côté, l'activité hardie des Réformateurs, de l'autre, l'opposition des Catholiques & les cris des Moines chassés de leurs Couvens, agitoient la multitude incertaine. La persécution exercée, du temps de Henri VIII, sur les Luthériens & sur les Catholiques à la fois, en tourmentant le peuple en sens contraires, redoubloit l'incertitude, effarouchoit les esprits, troubloit les consciences. La destruction subite des Monastères étoit un mal, de l'aveu même des Auteurs Protestans, quoiqu'elle se fût faite de la manière la plus juste, puisque les terres avoient été restituées pour la plupart à la Noblesse, de qui elles provenoient originairement; mais comme l'esprit de parti avoit présidé à cette opération, l'on n'avoit point pourvu à

la subsistance des Moines, ou l'on y avoit mal pourvu. Ces malheureux erroient sur la terre, cherchant un état & du pain; les intriguans soulevoient le peuple, les gens sans ressource mendioient ou voloient, les plus honnêtes s'offroient au travail, c'étoient autant de bras rendus à l'Agriculture & aux Manufactures, le nombre des Journaliers en étoit sensiblement augmenté; mais par un concours malheureux de circonstances, dans le même temps, les moyens de subsistance & les occasions de travail étoient devenus plus rares. Les Seigneurs, qui avoient alors plus de terres; les Fermiers, qui, en calculant bien ou mal leurs intérêts, trouvoient le commerce de la Laine plus avantageux que celui du bled, avoient mis la plus grande partie des terres en pâturages; ce qui d'un côté occupoit moins de bras, de l'autre, renchérissoit le bled & combloit la

misère du peuple. Tout se tient dans l'ordre politique comme dans l'ordre physique; un anneau brisé rompt la chaîne, tout changement brusque & subit est un fléau; il faut déraciner les abus mêmes d'une main légère, non les arracher avec violence. Tous les destructeurs ont tort. L'inutilité tant alléguée & tant exagérée des Moines, les abus dont cette sainte Institution avoit été souillée par le temps, n'étoient pas des raisons pour les détruire. Ils avoient été utiles dans l'origine, ils avoient beaucoup travaillé, beaucoup cultivé; l'Etat & les Lettres leur avoient obligation. L'erreur avoit présidé sans doute à l'acquisition de leurs richesses, ces richesses mêmes étoient un abus; jamais ces respectables retraites n'auroient dû être habitées que par le travail & la pauvreté. Mais quel Corps, quel Particulier pourroit soutenir un examen sévère de l'origine

de sa fortune ? Si un Corps, qui s'est établi, qui s'est enrichi sans violer aucune Loi, ne peut compter ni sur son existence, ni sur ses possessions, quel sera le garant des propriétés particulières ? Est-il d'ailleurs si contraire au bien de la société qu'il y ait un asyle pour le sage & l'homme studieux, loin des passions humaines & des embarras du siécle, loin des fureurs de la tyrannie, des crimes de la guerre & des fourberies de la politique ? Enfin, s'il falloit diminuer le nombre de ces asyles, ou même les anéantir, ne pouvoit-on en défendre l'entrée ou avant un âge préfix, ou indéfiniment ? Une pareille Loi du moins n'enlève *rien* à personne; mais quiconque a embrassé cet état avec l'aveu des Loix, & veut y persévérer, doit être assuré d'y vivre & d'y mourir en paix. En un mot, il n'y a de légitime que les moyens doux; toute violence est essentielle-

ment injuste, c'est toujours la guerre sous une autre forme.

Les peuples & sur-tout les paysans ne trouvant de toutes parts que de la tyrannie, attaquèrent d'abord celle qui blessoit leurs yeux; ils voyoient la Noblesse enclorre ses héritages, & ils se sentoient malheureux; ils se persuadèrent que le dessein de la Noblesse étoit de les réduire de nouveau en servitude, ils prirent les armes, renversèrent les clôtures, rappellèrent ces grands principes de l'équité naturelle & primitive, que les pauvres pour leur bonheur doivent oublier, dont les riches pour leur sûreté devroient se souvenir. Le désespoir avoit armé ces paysans, le fanatisme se chargea de les conduire; des Moines, des Prophètes, autre espèce de tyrans, se mirent à leur tête; le crucifix marchoit devant l'armée, les motifs religieux étoient joints aux griefs politiques dans leurs manifestes &

dans leurs plaintes ; ils vouloient maintenir la Religion, humilier les riches, venger les pauvres; on voyoit jusqu'aux petits enfans partager l'emportement général, courir au devant des coups qu'ils ne pouvoient ni prévenir, ni rendre, arracher de leurs corps les flêches dont ils étoient percés, & les présenter à leurs parens pour qu'ils s'en servissent à les venger. Après cent échecs, un fanatique paroissoit & promettoit la victoire, on le suivoit. C'étoit ce délire de la superstition & de la fureur qu'on avoit vu, quelques années auparavant, chez les Anabaptistes d'Allemagne (1) ; c'étoit cette alternative de découragement & de courage forcené, où l'homme s'abandonne quand il n'attend plus rien des loix ni du Gouvernement. Le Sage alors se jette entre

---

(1) Voir l'Histoire de François I, liv. 7, chap. 3.

les bras de Dieu, le peuple écoute des Prophètes. Tel étoit le fruit des violences de Henri VIII. Ce tyran terrible avoit mis dans tous les cœurs une rage secrette qui devoit éclater au premier moment de foiblesse dans le Gouvernement.

Une multitude indisciplinée qui combat contre des troupes régulières, finit par être accablée; mais cette sédition, toujours étouffée & toujours renaissante, rompit les mesures du Gouvernement, fit suspendre la guerre d'Ecosse, & obligea de tourner contre les Citoyens toutes les forces du Royaume; il ne fallut pas moins que la réunion de ces forces pour écraser toutes les têtes de cette hydre.

Les agitations de la Cour n'étoient pas moins violentes; les Seymours (1), oncles du Roi, s'étoient

(1) Ils étoient frères de Jeanne Seymour, mère d'Edouard VI.

emparés de l'autorité ; chefs du parti Protestant, ils n'avoient pas peu contribué, sur la fin du règne précédent, à la disgrace des Howards, dont ils redoutoient la concurrence & dont ils haïssoient le zèle pour la Religion Romaine ; le Duc de Sommerset, l'ainé des Seymours, fut nommé Protecteur du Royaume pendant la minorité du Roi son neveu ; ce qui concentroit dans la personne de Sommerset toute l'autorité de la Régence ; Thomas Seymour, son frère, qui avoit épousé Catherine Parr, veuve de Henri VIII, étoit Grand-Amiral. La mésintelligence se mit entre les deux frères, & parvint à un tel excès, que le Protecteur fit faire le procès à l'Amiral, qui eut la tête tranchée sur des accusations assez frivoles. Sommerset eut le même sort à son tour, & le méritoit encore moins. De tous les hommes injustes qui eurent du pouvoir dans Burnet.

ces temps orageux, c'étoit le moins injuste & le plus humain ; il ne se montra inique & barbare qu'envers son frère. Autant il avoit combattu avec ardeur les paysans révoltés, autant il les avoit traités avec indulgence après leur défaite. Ce fut un des crimes qu'on lui imputa. La Noblesse, qu'un esprit tyrannique, plus qu'un juste ressentiment, rendoit implacable à l'égard de ces malheureux, trouva mauvais qu'il défendît contre elle les droits de l'humanité.

On lui fit encore un grand crime d'avoir proposé de prévenir toute contestation avec la France, en restituant Boulogne, moyennant une somme dont on conviendroit ; & ceux qui lui en firent un crime, rendirent Boulogne, peu de temps après, pour une somme très-modique.

On fit deux fois le procès au Duc de Sommerset ; la première fois, il fut condamné à une amende ; mais

Dudley, Duc de Northumberland, qui s'étoit élevé sur ses ruines, jugea que la qualité d'oncle du Roi rendoit Sommerset un rival de crédit toujours redoutable, il résolut de le perdre entiérement, & il y parvint. Il accusa Sommerset d'avoir voulu le faire assassiner, &, quoiqu'accusateur, il le jugea lui-même avec les autres Pairs. Sommerset ne pouvoit manquer d'être condamné, le peuple entoura son échaffaut; & paroît vouloit le sauver; Sommerset harangua, & protesta de son innocence, le peuple lui rendit témoignage, & s'écria : *rien n'est plus vrai.* Quelques Gardes chargés d'assister à l'exécution, s'appercevant qu'ils arrivoient tard, & que Sommerset étoit déja sur l'échaffaut, se dirent les uns aux autres : *avançons, avançons*; le peuple crut qu'ils apportoient la grace du Duc, & se mit à crier *grace.* Le Duc assura lui-même le

peuple qu'il n'y avoit point de grace à espérer, & le pria de ne pas troubler ses derniers momens par l'intérêt même qu'il paroissoit prendre à son sort; l'exécution se fit assez tranquillement. Ce peuple libre étoit devenu bien esclave, puisqu'il laissoit ainsi opprimer sous ses yeux l'oncle du Roi, en le jugeant innocent, & le Roi lui même étoit bien esclave, puisqu'en moins de trois ans, ce Prince, réputé doux & bon, avoit fait périr sur l'échaffaut ses deux oncles innocens. Tel est dans les Princes le malheur de la foiblesse, soit de l'âge, soit du caractère. Encore si Sommerset avoit été condamné pour avoir fait injustement condamner son propre frère, ou pour avoir donné à la Réforme autant d'intolérance qu'elle accusoit ses adversaires d'en avoir! Une femme du peuple & une autre personne non moins ignorante*, brûlées à

Heyward. Stowe. Hollingshed.

Smithfield, comme Anabaptistes; les Evêques de Londres & de Winchester, Bonner & Gardiner, dépouillés violemment de leurs Evêchés pour leur attachement au *Saint-Siége*, étoient des sujets de plainte assez graves contre ce Ministre & contre le Primat Crammer.

Les Catholiques triomphoient de la ruine des Seymours; ils fondoient de grandes espérances sur Northumberland, qui, par haine pour le Duc de Sommerset, avoit paru leur être favorable, mais ils virent bientôt qu'on ne doit point compter sur la Religion d'un ambitieux; Northumberland crut Edouard VI trop décidé en faveur de la Réforme pour qu'un Courtisan pût prendre un autre parti, & il se piqua d'embrasser la Réforme avec ardeur; elle entroit d'ailleurs comme moyen dans l'exécution d'un projet hardi qu'il avoit conçu; c'étoit de faire monter un de ses fils sur le

Trône. Nous aurons bientôt occasion d'exposer ce projet ; la santé d'Edouard qu'on voyoit décliner de jour en jour, en avoit fait naître l'idée ; la mort de ce Prince suivit d'assez près celle du Duc de Sommersét son oncle. Edouard étoit dans sa dix-septiéme année & dans la septiéme de son règne. Si l'on ne peut le compter parmi les Rois, il est du moins au rang des enfans célèbres ; on dit qu'à seize ans il savoit le Grec, le Latin, le François, l'Italien, l'Espagnol ; qu'il étoit versé dans les connoissances physiques de son temps, qu'il étoit Musicien habile, Logicien déjà profond, & que malheureusement il excelloit, comme son père, dans la controverse ; Cardan, qui l'avoit vu, l'a célébré comme un prodige. Sa Nation espéroit beaucoup de la douceur de son caractère, & redoutoit seulement le systême d'intolérance qu'il paroissoit avoir

6 Juillet 1553.

embrassé en matière de Religion. Il fallut pourtant que Crammer lui forçât la main pour le faire souscrire à la mort des deux Anabaptistes de Smithfield.

On ne peut comparer Edouard VI avec Henri II, qui avoit aussi le même systême d'intolérance, & dont le zèle sur ce triste article, surpassoit de beaucoup celui de François I son père ; aussi accrut-il bien davantage les progrès de la Réforme qu'il vouloit étouffer. Henri II eut d'ailleurs en politique sur son jeune rival tous les avantages, qu'un Roi dans la force de l'âge devoit avoir sur un Roi enfant.

C'est sous le règne d'Edouard VI que les fils des Pairs ont pris séance pour la première fois dans la Chambre des Communes.

CHAPITRE XVIII.

Marie en Angleterre ;

Et encore Henri II en France.

Depuis 1553 jusqu'en 1558.

Marie eût pu paroître digne du Trône, si elle ne l'eût point occupé. Jamais enfant Royal n'avoit été plus éprouvé par le malheur dès son enfance. Enveloppée dans la proscription d'une mère malheureuse & respectable, elle ne trouva dans son père qu'un tyran & un ennemi, qui la priva des droits de sa naissance, qui la livra, sans appui & sans consolation, à la haine de ses belles-mères ; elle osa résister à ce père barbare, & rester fidèle à la mémoire de sa mère ; elle osa regarder comme nul tout ce qui n'étoit que l'ouvrage de la violence, & défendre avec

avec fermeté les droits dont on la dépouilloit.

Elle se souvenoit toujours qu'elle avoit été promise au Dauphin François (1) par le traité de la restitution de Tournay; elle appelloit le Dauphin *son époux, son consolateur, son unique espérance dans les tribulations dont elle avoit été accablée, ainsi que sa mere.* Des femmes que la nouvelle Reine Anne de Boulen avoit mises auprès de Marie, & qui, pour faire leur cour, se plaisoient peut-être à la contrarier, lui dirent un jour que le Dauphin épousoit une fille de l'Empereur; *cela ne se peut pas*, dit elle, *il ne sauroit avoir deux femmes.* Depuis le divorce, le mariage du Dauphin avec Marie fut encore proposé comme un moyen de réunir les trois grandes Puissances qui donnoient le mouvement à l'Eu-

---

(1 Fils de François I.

rope, savoir Charles-Quint, François I & Henri VIII. Charles-Quint & François I étoient censés réconciliés, François I épousoit la Reine de Portugal, sœur de Charles Quint; il restoit à réconcilier le même Charles-Quint avec Henri VIII. Le Dauphin, en épousant Marie, devenoit le lien de cette réconciliation, le Médiateur entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre. Le peuple Anglois paroissoit faire des vœux pour le mariage de Marie avec le Dauphin, quoique ce mariage pût soumettre un jour l'Angleterre à la France. Anne de Boulen, qui eût pu vouloir le traverser, voyoit déja décliner sa faveur passagere; Marie ne cessoit de dire que le ciel lui devoit ce mariage pour dédommagement des chagrins qu'elle avoit éprouvés. Elle apprit que les Ambassadeurs François étoient allés rendre visite à sa sœur Elisabeth; elle crut alors tous ses droits

à la Couronne d'Angleterre & au mariage du Dauphin transportés à sa sœur; elle fut agitée, elle pleura, elle voulut aller parler aux Ambassadeurs, & protester contre ce qui pourroit être fait au préjudice de ses droits; il fallut employer la force pour la retenir dans sa chambre.

Tant qu'Anne de Boulen vécut, Marie ne voulut faire aucune démarche pour se réconcilier avec son père, elle rejettoit hautement sa suprématie. La mort d'Anne de Boulen rapprocha le père & la fille. Henri força Marie de signer un acte, par lequel elle reconnoissoit enfin sa suprématie, renonçoit à l'obéissance du Pape, & avouoit la nullité du mariage de sa mère. Son cœur désavoua toujours cette signature arrachée à sa foiblesse; elle trouva plus de force contre son frère, elle n'en reconnut jamais la suprématie, & refusa constamment de souscrire à la nouvelle Liturgie;

ce qui lui attira de la part d'Edouard VI une persécution, qui lui fit former le projet de quitter le Royaume; mais on veilloit sur elle, & la fuite lui fut impossible.

Ce fut sur cette disgrace de Marie, que le Duc de Northumberland fonda ses projets & ses espérances. Pour s'en faire une idée, il faut se rappeller quel étoit, indépendamment de tout parti, l'ordre légitime de la succession en Angleterre.

Après Edouard venoit Marie, puis Elisabeth, l'une & l'autre déclarées, par acte du Parlement, inhabiles à succéder.

La postérité de Henri VIII ainsi épuisée, il falloit remonter à celle de Henri VII,

D'abord venoit Marie Stuart, petite-fille de Marguerite, sœur aînée de Henri VIII; puis Jeanne Gray, petite-fille de Marie, sœur cadette, & de Charles Brandon. C'étoit dans

cet ordre que Henri VIII avoit appellé toute sa famille par un testament, où il s'étoit montré plus juste que dans le cours de sa vie.

La disposition par laquelle il appelloit Marie, puis Elisabeth, étoit contraire aux actes qu'il avoit lui-même fait faire par le Parlement; mais le Parlement, excessif dans ses complaisances, avoit donné à Henri VIII un pouvoir illimité de disposer à son gré de la succession.

Henri n'appelloit point Marie Stuart à son rang, parce qu'il avoit réglé qu'elle épouseroit Edouard VI son fils. Il est vrai que dans le cas où ce mariage ne se seroit pas fait, & dans le cas où, en le supposant fait, il n'en seroit point né ou resté d'enfans, Marie Stuard n'étoit point appellée après Elisabeth, sans doute par la même raison qui avoit fait que, dans la querelle des deux Roses, on n'avoit point eu d'égard aux droits

des Souverains étrangers, sortis des branches ou de Lancastre ou d'York. On la jugeoit écartée par sa qualité d'étrangère.

Le Duc de Northumberland avoit marié son quatrieme fils, le Lord Guilford Dudley, avec Jeanne Gray. La colère d'Edouard VI contre Marie, colère que les Dudley prenoient soin d'entretenir, leur fournissoit un moyen de faire exclure de nouveau cette Princesse.

Le Duc de Northumberland avoit ensuite formé le projet de marier Elisabeth en pays étranger, pour qu'elle fût écartée du Trône par la même raison que marie Stuart & que tous les princes étrangers.

Si le mariage d'Elisabeth hors de l'Angleterre ne pouvoit avoir lieu, en fondant l'exclusion de Marie sur les actes du Parlement qui l'avoient prononcée, la même raison excluoit aussi Elisabeth.

Marie Stuart étoit écartée par sa qualité d'étrangère, & le Trône restoit à Jeanne Gray.

Cette jeune Princesse étoit aimable; Edouard avoit pour elle la plus tendre amitié; entraîné par ce sentiment, par son aversion pour Marie, & par les insinuations de Northumberland, il consentit à faire dresser un acte pour transporter la Couronne à Jeanne Gray; mais le Parlement ne lui avoit pas donné, comme à Henri VIII, le pouvoir de régler ou d'intervertir l'ordre successif: Jeanne Gray fut pourtant proclamée à Londres après la mort d'Edouard. Quand son père & son mari lui annoncèrent qu'il falloit qu'elle fût Reine, l'infortunée versa un torrent de larmes, elle sentit que le Trône n'étoit pour elle qu'un degré vers l'échaffaut, & qu'elle alloit mourir victime de l'ambition d'autrui Tout ce qui restoit de Seigneurs Catholiques s'empres-

sèrent de se rendre auprès de Marie; Thomas Howard, fils du Duc de Nortfolck, étoit à leur tête; bientôt la haine qu'inspiroit le Duc de Northumberland, attira au parti de Marie la plupart des Anglois, Protestans & Catholiques indistinctement. Northumberland rassembla quelques troupes, qu'il fut forcé de congédier sur le champ, par l'impossibilité de les employer à cause de la disproportion énorme des forces; il voulut sortir du Royaume, la fuite lui fut interdite. Marie fut à son tour proclamée à Londres; sa rivale lui céda le Trône avec joie. Le Duc de Northumberland ne songea plus qu'à gagner Marie par les plus basses démonstrations de zèle; il se rendit à la place du marché à Cambridge, affecta d'y proclamer Marie le premier, & de jetter son chapeau en l'air en signe de réjouissance; mais il ne pouvoit plus ni faire illusion,

Heylin, Stovve Holingshed. Burnet.

ni rien réparer, il fut arrêté par le Comte d'Arondel, son ennemi, aux pieds duquel il se jetta, implorant sa protection dans les termes les plus soumis, après l'avoir outragé dans le tems de sa faveur. Pendant qu'on le menoit à la tour, une femme du peuple s'approcha de lui, & lui montrant un mouchoir sanglant: » Vois-» tu ce sang? lui dit-elle, c'est du » sang innocent; c'est celui de Som-» merset que ta fureur a versé; j'y » ai moi-même trempé ce mouchoir, » & j'attendois ce jour pour te le » présenter.

Le Duc de Northumberland eut la tête tranchée, avec quelques-uns de ses principaux complices; il allégua, pour défendre sa vie, qu'il n'avoit rien fait contre Marie qu'en vertu de commissions du grand Sceau; qu'il avoit trouvé Jeanne Gray en possession du Trône; que ce n'étoit point à lui à juger des droits des

deux rivales. On lui répondit qu'il avoit adoré l'ouvrage de ſes mains; que Jeanne Gray étoit ſa belle-fille & ſa créature; que le Sceau entre les mains de l'uſurpateur ne pouvoit autoriſer les rebelles, qui l'y avoient remis eux-mêmes. Des Auteurs diſputent ſur cette réponſe. Ils diſent que la fidélité eſt due au poſſeſſeur actuel du Trône, & que l'uſurpateur n'eſt pas toujours aſſez évidemment diſtingué de l'héritier légitime pour qu'on ne puiſſe pas s'y méprendre; ils ont raiſon pour l'Angleterre, où tant d'actes contradictoires du Parlement, au lieu de ſuppléer à une Loix fixe, dont on avoit beſoin, n'avoient fait que confondre tous les droits, & intervertir l'ordre de la nature. Heureux les pays où une Loi invariable, aſſurant l'ordre ſucceſſif, rend les uſurpations aſſez rares, aſſez difficiles & aſſez manifeſtes pour qu'il n'y ait aucun lieu à l'équivoque!

Le Duc de Northumberland déclara qu'il mouroit Catholique, qu'importe encore un coup quelle religion professe de bouche un ambitieux qui ne connoît de Dieu que la faveur? Marie étoit Catholique, Northumberland espéra peut-être la fléchir par cet hommage rendu à sa Religion; des auteurs disent qu'on l'avoit flatté de cette espérance. Il mourut avec la haine & le mépris des deux partis.

Si Marie eût borné sa vengeance à la mort du Duc de Northumberland, soupçonné d'avoir hâté celle d'Edouard VI, toute la nation auroit été pour elle. Son Royaume étoit venu de lui-même se ranger sous ses loix, elle l'avoit recouvré sans guerre, sans effusion de sang; il falloit sentir ce bonheur, & rendre heureux des sujets qui lui avoient rendu justice.

Le premier acte d'autorité que fit Marie, fut d'ouvrir les prisons des Catholiques persécutés, & en général de

tous ceux que l'esprit de parti avoit privés de la liberté. Le Duc de Norfolck sortit des fers pour être le Juge du Duc de Northumberland ; la Duchesse de Sommerset, retenue prisonniere depuis la disgrace de son mari, fut libre, ainsi que les Evêques Bonner & Gardiner ; ce dernier fut fait Chancelier, il en exerça les fonctions, tandis qu'il subsistoit contre lui une sentence de mort, qu'il dédaigna de faire révoquer. Il fut rétabli dans son Siege, ainsi que les autres Evêques dépouillés sous les regnes précédents. Tout cela étoit juste. Que les Catholiques eussent la meilleure part aux faveurs de la nouvelle Reine, on avoit dû s'y attendre, elle leur devoit ce dédommagement de l'oppression qu'ils avoient soufferte pour une cause qui étoit la sienne ; mais elle avoit promis de ne point persécuter. C'étoit sur la foi de cette promesse que les Pro-

teſtans s'étoient donnés à elle. Si long-temps en butte elle-même à la perſécution, elle devoit en avoir ſenti toute l'injuſtice; l'élève du malheur devoit être la conſolatrice de l'humanité; Marie n'eut point cet honneur; le mal l'avoit aigrie, elle étoit fille de Henri VIII. Sa cruauté ſaiſit tous les prétextes que la politique & la Religion purent lui fournir; elle ne pardonna pas même à Jeanne Gray, qu'on avoit rendue coupable malgré elle. Il eſt vrai qu'une conſpiration nouvelle, dans laquelle trempa le père de Jeanne Gray, & dont l'objet étoit de dépoſer Marie & de couronner Jeanne, peut excuſer cette ſévérité, d'autant plus que cette conſpiration, mieux concertée que la premiere, & plus conſtamment ſuivie, cauſa plus d'embarras, coûta plus de ſang, & mit la Reine en danger; mais Jeanne Gray en étoit encore moins coupable que de la premiere,

puisqu'elle étoit alors en prison.

Lorsque le Doyen de S. Paul vint l'avertir de se préparer à la mort, ainsi que son mari, elle parut recevoir cette nouvelle non-seulement sans peine, mais avec la satisfaction d'un voyageur arrivé au terme de sa course; le Doyen lui proposa d'embrasser la Religion Catholique, » *il me reste*, lui dit-elle » *trop peu de momens* » *pour les donner à la controverse*. Le Doyen prenant mal sa pensée, ou voulant avoir le temps de la convertir, crut ou feignit de croire qu'elle desiroit un délai, & il en obtint un de trois jours, qu'elle trouva fort long & fort désagréable, son sacrifice étant fait. On obtint aussi pour son mari la permission de lui dire un dernier adieu. » Cette entrevue, dit-elle, » ne serviroit qu'à nous ôter le » peu de courage qui nous reste, & » dont nous avons besoin. » Elle la refusa, mais elle ne put se refuser d'al-

Heylin. Fox. Burnet.

ler à la fenêtre jetter un triste regard sur ce malheureux, lorsqu'on le tira de la prison pour le conduire, deux heures avant elle, au lieu de l'exécution, elle vit même ensuite son corps décapité qu'on portoit sur un chariot pour l'enterrer. Elle marcha au supplice, en saluant les spectateurs d'un air affable & tranquille, & tenant le Doyen de S. Paul par la main; elle le remercia de l'humanité qu'il lui avoit témoignée; le Lieutenant de la tour lui ayant montré le desir de conserver quelque chose qui vînt d'elle, elle lui donna des tablettes, où elle avoit écrit des Sentences Grecques & Latines, relatives à son malheur & à son innocence. Elle parla au peuple, elle dit que cette innocence n'étoit pas une excuse suffisante dans des événemens, qui, comme ceux dont il s'agissoit, intéressoient l'ordre public; que l'intérêt de la Nation demandoit sa mort, & qu'elle l'acceptoit

ſans regret : des Auteurs diſent qu'elle s'accuſa de n'avoir pas réſiſté avec aſſez de conſtance aux offres qu'on lui avoit faites de la Couronne. C'étoit ſe juger avec rigueur, & c'étoit une raiſon de plus pour Marie d'être indulgente. Jeanne, les yeux bandés & la tête poſée ſur le billot, crut s'appercevoir que l'exécuteur balançoit, & prit elle-même la peine de l'encourager. Le peuple fondoit en larmes, & tous les cœurs s'éloignèrent de Marie.

Jeanne avoit deux ſœurs, qui ne furent point enveloppées dans ſa diſgrace, mais ſon pére eut auſſi la tête tranchée, ayant été vendu, comme le Duc de Buckingham (1) du temps de Richard III, par un de ſes Garde-chaſſes, chez lequel il s'étoit caché. Il portoit le titre de Duc de Suffolck depuis la mort de deux fils qu'avoit

(1) Voir le treizieme chapitre.

eus Charles Brandon. Le Lord Gray, frère de Suffolck, eut le même sort, & les supplices se multiplièrent à l'infini.

Les victimes immolées à la Religion furent encore plus nombreuses. « On commença, dit le P. d'Orléans, » à exercer contre les Protestans, la » rigueur dont toutes leurs histoires » se plaignent ». Nous aimerions mieux que ce fussent celles des Catholiques qui s'en plaignissent. Le même Auteur dit que la violence exercée contre les Prêtres & les Moines sous Henri VIII, fait horreur seulement à l'entendre dire. Il a raison. Mais la violence exercée contre les Protestans par Marie, ne fait pas moins d'horreur, & le P. d'Orléans est lui-même de cet avis : « Je vou» drois, dit-il, qu'elle eût plus suivi » l'esprit de l'Eglise ..... qu'elle eût » plus épargné le sang..... . qu'elle » se fût distinguée par-là de Henri,

» d'Edouard & d'Elisabeth ..... Les » voies violentes conviennent à l'er» reur .... non à la véritable foi ».

On compte jusqu'à deux cens quatre-vingt-quatre personnes livrées aux flammes pour hérésie sous le regne de Marie, & ce regne fut de cinq ans. C'étoient tantôt des Evêques & des Prêtres, dont on eût dû au moins respecter le caractère; tantôt des gens du peuple, dont on eût dû plaindre l'ignorance, On trouve dans cette liste, des Tapissiers, des Laboureurs, des Drapiers, des Tisserans, des Foulons, &c. tous ces gens étoient brûlés pour avoir mal répondu à des questions théologiques. Plusieurs furent brûlés à petit feu; on prenoit plaisir à leur faire tomber les membres les uns après les autres en les brûlant avec des flambeaux. Un malheureux ne pouvant résister aux douleurs, s'écria: *j'abjure*; on le détacha, on lui

fit ſigner ſon abjuration, il vint un ordre de la Cour de le brûler malgré cette abjuration, & le Juge fut mis en priſon pour l'avoir fait détacher.

Une femme; (car on brûloit auſſi des femmes, & même dans l'état de groſſèſſe) une femme, qui étoit dans cet état, fut avancée par les douleurs & accoucha au poteau; un des aſſiſtans retira l'enfant du feu. C'eſt un fait incroyable, mais c'eſt un fait certain, que l'Autorité publique, après un moment de délibération, fit rejetter l'enfant dans les flammes, comme *fruit d'héréſie*.

Si le trait ſuivant eſt moins exécrable que ridicule, ce n'eſt pas la faute de la tyrannie. Un voleur avoit été pendu, on eut des ſcrupules ſur la douceur de la peine, parce que cet homme, à la potence, avoit montré des doutes ſur la tranſſubſtantiation; par une abſurdité riſiblement affreuſe, on lui refit ſon procès, &

Fox. Burnet. Heylin. D'Orléans. Rév. d'Ang.

l'on ſe dédommagea en brûlant ſon corps ; on exhuma de même des Réformés morts depuis long-temps, entr'autres le fameux Martin Bucer, pour ſe donner le mérite de brûler leurs os.

Quelquefois la brutalité des ſoldats & des gardes prévenoit le ſupplice ; les victimes expiroient ſous leurs coups, & celles là étoient encore les moins malheureuſes. Le vieux Taylor, Vicaire d'Hadley, mourut ainſi ; en allant au bûcher, il voulut haranguer le peuple ; un ſoldat, pour le faire taire, le frappa rudement à la tête, un autre lui lança un fagot, qui lui mit le viſage tout en ſang : *Mon ami*, dit doucement Taylor, *trouvois-tu que je n'euſſe pas aſſez de mal ?* Il voulut du moins réciter des Pſeaumes en Anglois, ſuivant le rit Proteſtant ; *parle Latin*, lui dit un des gardes, en le frappant au viſage ; un autre, d'un coup de hal-

lebarde, lui fit fauter la cervelle, & le laiffa mort fur la place.

Avançons, & fauvons-nous de ces horreurs; mais le cours de l'Hiftoire nous y ramène, il faut les rapporter, parce qu'il faut peindre les hommes, & encore plus parce qu'il faut les avertir.

Gardiner & Bonner s'étoient rendus les inftrumens des cruautés de Marie; ces deux tigres égorgeoient à l'envi le troupeau des Réformés, abandonnés, à leur vengeance; ils avoient follicité cet emploi, ils préludoient à celui des bourreaux, en accablant d'injures & de coups les malheureux qu'ils envoyoient au bûcher; ils les y conduifoient quelquefois; la férocité de ces deux Evêques faifoit horreur à ceux-mêmes qui en approuvoient le principe & l'objet.

Ce qui eft affez remarquable, c'eft que Gardiner avoit foufcrit, fous

Henri VIII, l'acte de rénonciation à l'autorité du Saint-Siége, & que Bonner étoit ce même Ambassadeur qui, à l'entrée de Marseille en 1533, avoit si insolemment signifié à Clément VII un appel au futur Concile. Ces esprits extrêmes s'étoient jettés depuis dans l'excès contraire, & il faut avouer que sous Edouard VI, on les avoit irrités eux mêmes par la persécution.

Bonner n'étoit qu'un barbare, plus violent encore que Gardiner; mais Gardiner étoit de plus un fourbe, qui intéressoit secrétement la politique étrangère dans ses intrigues à la Cour; il redoutoit l'estime & l'amitié de Marie pour le Cardinal Polus, il redoutoit la piété sincère & les vertus douces de ce Prelat; Marie avoit demandé Polus pour Légat en Angleterre; Gardiner trouva le moyen de retarder l'arrivée de Polus, & d'obtenir les Sceaux, en se faisant re-

commander à la Reine par l'Empereur Charles-Quint. Il avoit mis l'Empereur dans ses intérêts, en proposant le mariage du Prince Philippe son fils (qui fut depuis Philippe II), avec la Reine Marie. Gardiner vendit en cette occasion l'Angleterre à Charles-Quint pour douze cens mille livres. Ce mariage, le plus contraire & à la politique Angloise en particulier & à la politique Européenne en général, en joignant l'Angleterre aux immenses possessions de la Maison d'Autriche, en mettant dans une seule main les forces des deux Puissances rivales de la France, (la Maison d'Autriche & l'Angleterre) rompoit tout équilibre, sembloit devoir accabler la France, & livrer l'Europe à l'Autriche. Mais à peine ce mariage étoit-il fait, que Charles-Quint démentant cette politique ambitieuse, détruisant la réunion que Ferdinand le Catholique, & Maximilien

avoient faite de tous leurs Etats sur sa tête, partagea les siens entre Ferdinand son frère, & Philippe son fils, & se retira dans un Cloître. Philippe II, en acquérant l'Angleterre au lieu des Etats d'Allemagne, qui lui échappoient par ce partage, avoit encore une puissance à peu près égale à celle qu'avoit eue son pére. L'Angleterre prit contre Philippe, dans le traité de mariage, toutes ces précautions impuissantes que prend la foiblesse pour retarder les maux qu'elle voit inévitables.

Philippe passa en Angleterre, le traité de mariage ne lui permettant pas d'en faire sortir la Reine. Il y déploya, comme par-tout ailleurs, cette politique artificieuse, dans laquelle il laissa si loin derriere lui les Louis XI, les Ferdinand, les Charles-Quint, & qui fut toujours malheureuse, parce qu'elle étoit artificieuse; il voulut gagner les Anglois pour les asservir; il parut

parut condamner la persécution qu'il encourageoit sous main ; il crut avoir intérêt de s'expliquer sur cet article, il chargea son Confesseur d'exposer ses principes, & l'Angleterre entendit avec autant de surprise que d'édification, un Espagnol parler contre la persécution, mais elle ne la vit point cesser.

Philippe intercéda seulement pour Elisabeth, que Marie retenoit prisonnière, & qu'elle avoit même fait condamner, sur une accusation calomnieuse de complicité avec les auteurs de la seconde conspiration. Dans le temps de la première, Elisabeth avoit levé, à ses dépens, une petite armée pour le service de sa sœur ; l'accusation d'être entrée dans la seconde, se démentoit d'elle-même, puisque l'objet de toutes les deux étoit de faire regner Jeanne Gray, au préjudice des droits d'Elisabeth, aussi-bien que de ceux de

Marie ; l'inventeur de cette calomnie avoit fini par la désavouer lui-même. Mais Marie vouloit trouver Elisabeth coupable ; cette Princesse lui étoit odieuse, & comme fille d'Anne de Boulen, & comme élevée dans la Religion Réformée, & comme une sœur plus jeune, plus belle & plus intéressante qu'elle. Marie avoit, dit-on, fait des avances au Marquis d'Exeter, qui les avoit reçues avec froideur, tandis qu'il montroit le plus grand attachement pour Elisabeth ; Marie affecta d'en être alarmée en Reine, mais tout le monde voyoit qu'elle en étoit jalouse en femme. Pour punir Elisabeth des préférences du Marquis, elle répandoit sur sa rivale l'intérêt du malheur & de l'oppression. Telle est la marche des passions.

Marie en usoit de même à l'égard des Réformés ; quand on lui disoit qu'ils sembloient se multiplier par

les ſupplices, elle ordonnoit qu'on redoublât de rigueur, ſoupçonnant toujours quelque adouciſſement de ſes loix de ſang, ne craignant que l'indulgence, & ne comprenant point les dangers de la cruauté. Elle eut le malheur d'aimer tendrement Philippe II, qui la gouvernoit & la mépriſoit. Marie, rapportant l'amour même à la dévotion, aimoit moins dans Philippe un Prince aimable ou l'héritier de la plus vaſte Monarchie, que le Roi diſtingué entre tous par le titre de *Catholique*, & qu'un Prince qui pouvoit établir l'Inquiſition en Angleterre.

Philippe, malgré ſon indifférence, croyoit avoir donné un héritier au Trône, Marie le deſiroit trop pour n'en pas concevoir & n'en pas donner un peu légérement l'eſpérance. A un ſermon du Cardinal Polus, dont elle avoit été pieuſement affectée, elle avoit ſenti ſon enfant treſ-

saillir dans son sein ; le bruit se répandit en quelques Provinces qu'elle avoit mis au monde un fils ; le *Te Deum* fut chanté dans la Cathédrale de Norwick. Un Prédicateur tira en chaire l'horoscope & fit le portrait de l'enfant, mais la Reine n'avoit été délivrée que d'une môle. D'après cet accident & plus encore d'après ses dégoûts, Philippe, renonçant à l'espérance d'avoir des enfans de Marie, retourna dans ses Etats, laissant sa femme inconsolable de son absence & de ses froideurs. Le séjour de ce Prince en Angleterre n'avoit concilié ni à lui, ni à sa femme, l'amour des Anglois. Son caractère avoit percé à travers le masque dont il se couvroit ; son aversion pour le gouvernement Anglois s'étoit trahie dans plus d'une occurrence ; des pratiques secrettes, des tentatives éloignées pour établir l'Inquisition, avoient été ou apperçues ou soup-

çonnées ; la Nation enfin le vit avec joie quitter l'Angleterre, & ne lui fut gré que d'avoir sauvé la vie à Elisabeth, & d'avoir rendu ses chaînes plus légères ; mais cette bonne action étoit sans mérite dans son motif, si, comme l'avoue Cabréra, Historien de Philippe, elle n'étoit qu'un effet de la politique de ce Prince. Philippe n'ayant point d'enfans de Marie d'Angleterre, ne conservoit Elisabeth, selon Cabréra, que pour exclure Marie Stuart, qui, étant déja Reine d'Ecosse & devant être Reine de France, seroit devenue trop redoutable aux Pays-bas, si, à ces deux Couronnes, elle eût joint celles d'Angleterre & d'Irlande. Après la mort de Marie d'Angleterre, il demanda Elisabeth en mariage. Cette jeune Princesse, pendant le règne de sa sœur, se voyant entourée d'espions & environnée de dangers, chercha sa consolation & Cabréra.

ſa sûreté dans l'étude ; ces années de diſgrace ne furent point ſtériles pour elle.

Marie, en appellant le Cardinal Polus en Angleterre, croyoit y attirer un perſécuteur ; elle aimoit en lui la haine que Henri VIII lui avoit portée, & le zèle vindicatif qu'elle lui ſuppoſoit ; elle le goûta moins de près ; Polus étoit tolérant. Digne ami de Sadolet, il penſoit, comme lui, que c'eſt l'orgueil qui hait & qui perſécute ; que la Religion aime & conſole ; il parut comme un Dieu ſauveur parmi ces bourreaux & ces victimes ; il ne parla que de paix, il réconcilia l'Egliſe Anglicane avec le Saint-Siège ; revêtu du pouvoir Pontifical, il n'en fit uſage que pour pardonner ; il donna l'abſolution au Parlement, tout l'ouvrage de Henri VIII & d'Edouard VI fut renverſé, & l'auroit peut-être été pour toujours, ſi Marie, par des rigueurs

imprudentes, n'eût arrêté les effets de la douceur de Polus. La Messe fut rétablie, & Marie eut soin d'y mener Elisabeth, qui, pour rester libre, feignit d'être Catholique. Les plus grands succès de la violence sont de forcer à l'hypocrisie.

Marie eut un grand scrupule, elle avoit possédé des biens enlevés aux Ecclésiastiques, la restitution réparoit tout; aussi ce n'étoit pas sur l'injustice de sa possession que Marie avoit des remords; mais le Pape avoit lancé une Bulle d'excommunication contre les possesseurs de ces biens, Marie avoit été dans le cas, & l'excommunication n'avoit point été levée; Polus la leva. Mais quand on lui parloit de brûler les non-conformistes, il parloit de réformer les mœurs du Clergé. « Commençons, disoit-il, » par tenter cette voie, & » vous verrez que l'autre deviendra » inutile. » Marie les crut toutes deux

nécessaires, elle confia au Cardinal Polus le soin de réformer le Clergé, à Gardiner, celui d'extirper l'hérésie, & il n'y eut d'hérésie extirpée que par Polus. On écouta le Ministre d'un Dieu clément, on détesta l'agent d'une Reine barbare. Jamais le sacré Collége n'eut deux membres plus respectables que Sadolet & Polus. Lumières supérieures & grands talens pour le temps, piété sincère, charité fervente. Si l'on demande pourquoi Rome ne les a pas mis au rang des Saints, un Protestant répondra : *c'est qu'ils furent tolérans* ; mais que peut répondre un Catholique ?

La persécution croissoit de jour en jour. Le vieux Latimer, Evêque de Worcester ; Ridley, Evêque de Rochester, qui, sous Edouard, s'étoient vus les arbitres du sort de Gardiner & de Bonner, furent livrés par eux aux bourreaux ; on avançoit

par degrés jusqu'au fameux Archevêque de Cantorbéri, Thomas Crammer, l'auteur de la Réforme & l'inventeur de la Suprématie Royale; il étoit déjà condamné à mort depuis long-temps pour avoir été dans le parti de Jeanne Gray contre Marie; mais Marie se piquoit de lui faire grace sur l'objet politique, & de le faire punir pour le crime d'hérésie. Sa vengeance y gagnoit quelque chose, Crammer n'eût été que décapité à titre de rebelle, il devoit être brûlé comme hérétique; mais Gardiner avoit d'autres vues, il vouloit sauver la vie à Crammer, non par humanité, (ce sentiment n'entroit point dans son ame) mais parce qu'il prévoyoit que l'Archevêché de Cantorbéri seroit donné à Polus. Gardiner (1) mourut, & Bonner

(1) Gardiner étoit fils naturel de Richard Videville, frère d'Elisabeth, femme d'E-

n'eut pas la même politique; Crammer avoit été son Juge du temps d'Edouard, Bonner ne vit que le plaisir de s'en venger, & cette grande victime fut immolée.

Thomas Crammer, Archevêque de Cantorbéri, est un de ces hommes sur lesquels l'Histoire n'offre guères que des jugemens dictés par l'esprit de parti. Jugeons-le par ses principales actions.

Crammer n'étoit encore connu que dans l'Université de Cambridge, lorsque l'affaire du divorce lui fournit une occasion de s'élever. Ce fut lui qui proposa de consulter les Universités de l'Europe. On ne voit pas trop ce qu'avoit de merveilleux cette idée,

---

douard IV. On dit qu'il eut des remords en mourant, & qu'il disoit : » *J'ai péché comme » Pierre, mais je n'ai pas pleuré comme lui.* Pierre avoit péché par foiblesse & par crainte, Gardiner par férocité.

qui parut si heureuse à Henri VIII. Burnet.
Elle avoit dû se présenter naturellement, sur-tout à un Suppôt d'Université; mais Henri VIII fut frappé du parti qu'on en pourroit tirer en répandant l'argent à propos : » *Pour* » *le coup*, s'écria-t-il, *nous tenons* » *la truye par l'oreille*; ce sont ces propres termes, que les Historiens ont recueillis. Il voulut connoître l'auteur de ce bon conseil, il vit une chose toujours rare, le savoir & les lumières unis à la candeur & à la modestie, il aima Crammer, il se l'attacha; Crammer & Brandon sont les deux seules exceptions à ce qu'on a dit de Henri VIII, qu'il n'avoit jamais rien aimé constamment.

Ce que Henri & Crammer avoient prévû, arriva; ils eurent en effet des consultations favorables à tout prix. On a un compte d'un des Agens du Roi d'Angleterre auprès des Univer-

sités d'Italie, où l'on trouve porté en dépense : *à un Religieux Servite, un écu ; à deux de l'Observance, deux écus ; au Prieur de S. Jean, quinze écus ; au Prédicateur Jean Marino, vingt écus.* Ce compte peut faire juger des autres qu'on n'a pas, & de la manière dont cette intrigue étoit menée. On consultoit ces Docteurs sur la validité de la dispense donnée par le Pape Jules II à Catherine d'Arragon pour épouser successivement les deux frères. On les consultoit aussi sur un passage du Lévitique, chap. 20, vers. 21, & sur un passage du Deuteronome, chap. 25, vers. 5, dont l'un défend d'épouser la femme de son frère, & l'autre l'ordonne. On lève cette contradiction apparente, en appliquant le premier passage au cas du divorce, & le second au cas de mort ; on observe d'ailleurs que ces loix & ces prohibitions ne concernoient que les Juifs.

Crammer, devenu Courtisan, écrivit en faveur du divorce, & par conséquent, il n'auroit jamais dû être Juge dans cette cause; voilà ce que les Protestans n'ont pas assez remarqué.

Henri VIII nomma Crammer à l'Archevêché de Cantorbéri, Crammer parut vouloir refuser; les Protestans vantent ce refus, les Catholiques n'y croient pas ou le regardent comme un trait d'hypocrisie de la part de Crammer. Thomas Becket avoit refusé de même; tous deux furent Archevêques de Cantorbéri.

Lorsque Crammer fut nommé, la rupture avec le Saint-Siége étoit déjà fort avancée; mais il falloit encore, pour prendre possession de la Primatie, prêter serment au Pape. Henri VIII & Crammer imaginèrent ensemble l'expédient mal-honnête de protester contre ce serment avant

de le faire. Cette conduite dérogeoit un peu à la candeur de Crammer.

Il cassa le mariage de Catherine d'Arragon, confirma celui d'Anne de Boulen, concourut à établir de plus en plus la Suprématie du Roi, qui entraînoit un accroissement de Jurisdiction pour la Primatie ; mais on ne peut pas dire que Crammer n'eût d'autre Religion que celle du Prince ; il étoit Protestant au fond du cœur, & s'en cachoit foiblement. Crammer & Cromwel étoient connus pour les protecteurs de ce parti, comme Gardiner & le Duc de Nortfolck-Howard pour les appuis du Catholicisme.

Crammer fut le seul qui osa rester fidèle à la malheureuse Anne de Boulen dans sa disgrace, il écrivit pour elle à Henri VIII, & fut éloigné pour quelque temps de la présence du Monarque.

Il lui écrivit aussi très-fortement en faveur de Thomas Cromwel, ce qui étoit moins hardi, Cromwel étant plutôt une victime sacrifiée aux Catholiques, qu'un ennemi poursuivi par l'implacable Henri.

Nortfolck & Gardiner l'emportèrent sur Crammer pour les six fameux articles, connus sous le nom de *Statut de sang*. Ce Statut prononçoit la peine de mort contre ceux :

1°. Qui nieroient la transsubstantiation.

2°. Qui soutiendroient la nécessité de la communion sous les deux espèces.

3°. Et la légitimité du mariage des Prêtres (1).

---

(1) Le Duc de Nortfolck, qui triomphoit de ce Statut, demandoit à un de ses Chapelains qu'il croyoit Protestant dans l'ame, & qu'il soupçonnoit d'être marié, ce qu'il pensoit de l'article qui empêchoit les Prêtres

4°. Qui prétendroient que les vœux de chasteté peuvent être violés.

5°. Qui affirmeroient l'inutilité des Messes particulières.

6°. Et de la Confession auriculaire.

Crammer, qui étoit marié, ne pouvoit passer le troisiéme de ces articles, & s'opposoit à tous les six; mais il paroît par sa Doctrine & par sa conduite qu'il résistoit en partisan de la Réforme plus qu'en ennemi de la persécution, puisqu'il persécuta lui-même sous Edouard VI.

Aussi-tôt que le Bill fut passé, il renvoya sa femme en Allemagne, où elle étoit née : elle étoit niéce du fameux Osiandre.

Henri VIII ne pardonna qu'à Crammer de s'être opposé au Statut de

---

d'avoir des femmes? *qu'il n'empêchera pas les femmes d'avoir des Prêtres*, répondit le Chapelain.

ſang ; les autres Evêques oppoſans furent empriſonnés.

Il s'éleva même de violens orages contre Crammer ; cette oppoſition, criminelle aux yeux de Henri, le mariage de Crammer, ſa protection toujours manifeſtement accordée aux Proteſtans , ſon attention à réprimer les violences des Catholiques, les remontrances du Duc de Nortfolck, les inſinuations des Gardiner & des Bonner le rendirent ſuſpect ; mais le Roi, qui l'aimoit, voulut s'expliquer avec lui, & fut déſarmé par ſa candeur. Crammer lui dit les raiſons de ſon oppoſition, elles ſatisfirent le Roi ſans le changer, Crammer les avoit même écrites, oubliant dans ſa ſimplicité que la Loi venoit de défendre d'écrire ſur ces matières, & que la contravention à cette Loi étoit érigée en crime capital ; le papier avoit été égaré, heureuſement il ne tomba point dans des

mains ennemies. A la fin de l'entretien, le Roi dit à Crammer : « Quant » à moi, me voilà content ; mais » vous êtes mandé au Conseil, qu'al» lez-vous faire ? — J'y comparoî» trai. — Et que direz-vous pour » votre défense ? — Ce que je viens » de dire à Votre Majesté. » Le Roi, que cette naïveté amusoit & intéressoit, lui dit : « Pauvre homme, eh ! » ne voyez-vous pas que vous y » serez à la merci de vos ennemis ? » Crammer, disent les Protestans, ignoroit qu'on eût des ennemis. Le Roi lui fournit un moyen plus efficace de se défendre.

Ibid.

Cependant on avoit vu Crammer confondu parmi la foule dans l'antichambre du Roi, on savoit qu'il devoit comparoître devoit le Conseil, on le crut perdu, les Courtisans le traitoient déjà en Ministre disgracié. Le Conseil, composé de Courtisans, voulut l'envoyer à la

tour; Crammer en appella au Roi, on n'eut point d'égard à l'appel, & il alloit être conduit à la tour, lorsqu'il montra l'anneau du Roi, gage de sa clémence. Le Conseil resta confondu. Telle étoit la défense que Henri avoit fournie à Crammer; il manda le Conseil & Crammer à la fois, il reçut très-mal les excuses du Duc de Nortfolck, qui, pour justifier le Conseil, s'avisa de dire qu'on n'avoit voulu que faire triompher avec plus d'éclat l'innocence de Crammer, en discutant sa conduite; le Roi ordonna aux Membres du Conseil d'embrasser Crammer, & de vivre désormais avec lui comme avec leur ami, mais sur-tout comme avec le sien.

Les Catholiques dissimulèrent quelque temps, puis ils revinrent à la charge, & dans un autre orage qu'ils excitèrent contre le Primat, Henri, grand amateur de l'argumentation, fit disputer en sa présence

Bonner & Crammer ; quand il les eut entendus, il dit à Bonner : *Vous n'êtes qu'un Ecolier, voilà votre Maître.*

Un jour le Primat défendoit, à son ordinaire, un homme dont le Roi paroissoit mécontent : » Et cet hom-
Ibid. » me-là, dit le Roi, le comptez-» vous aussi parmi vos amis ? » Assu-» rément, répondit Crammer. » Eh » bien, reprit le Roi, assurez-le bien » que vous savez par moi-même qu'il » en use en toute occasion à votre » égard comme un fourbe & un traî-» tre. — Permettez, Sire, que des » paroles si dures ne sortent point » de la bouche d'un Evêque. Je le » veux & je vous l'ordonne, répliqua Henri, tyran dans les bagatelles comme dans les affaires importantes, Crammer en fut quitte pour éviter toujours la rencontre de cet homme.

Mais une action de Crammer, à laquelle on doit la plus haute estime,

c'eſt le refus qu'il fit de ſe prêter au reſſentiment du Roi contre ce même Duc de Nortfolck, l'ennemi de la Religion de Crammer, ſon ennemi perſonnel & qui avoit voulu le perdre, mais auquel on ne pouvoit reprocher que cet eſprit de perſécution, preſqu'inſéparable alors du zèle religieux. Crammer ſe cacha dans une retraite pour n'être pas ſon Juge, & il n'en ſortit que pour exhorter Henri VIII à la mort.

S'il ſe livra tout entier, ſous Edouard VI, à ſon penchant pour la Religion Réformée, il nous ſemble qu'il ſeroit injuſte de l'accuſer de variation à cet égard, puiſque, ſous Henri VIII, il avoit aſſez ſuivi ce penchant pour haſarder ſa faveur; mais il eſt juſte de lui reprocher la part qu'il eut à la perſécution allumée, ſous ce règne, contre les Catholiques, & qui ſervit, juſqu'à un certain point, d'exemple & d'excuſe à

la persécution beaucoup plus forte que les Protestans souffrirent sous Marie ; il est juste de détester le zèle cruel avec lequel il força Edouard à signer l'Arrêt de mort des deux Anabaptistes de Smithfield. Cependant l'exacte justice demande encore qu'on observe qu'aucun Catholique ne souffrit la mort, sous Edouard, pour la Religion ; que si Gardiner fut condamné à la mort, il ne fut point exécuté. Quant aux Anabaptistes, toutes les sectes de la Réforme avoient toujours été intolérantes à leur égard. Toutes avoient tort ; mais enfin cette erreur commune semble fournir du moins une légère excuse à la conduite de Crammer.

Marie ne vit jamais en lui que l'oppresseur de la Reine sa mère ; on prétend qu'elle auroit pu y voir un homme, à qui elle avoit personnellement l'obligation d'avoir éprouvé moins de rigueurs de la part de son

père, & d'avoir été rappellée par lui à la ſucceſſion ; mais il faut convenir que, ſur ce dernier article, Crammer avoit voulu depuis renverſer ſon propre ouvrage, puiſqu'il s'étoit déclaré en faveur de Jeanne Gray par zèle pour la Religion Réformée.

Marie ayant fait condamner le Primat à la mort, Bonner & Thirleby, Evêque de Norwick, furent envoyés pour le dégrader ; on le revêtit par dériſion des étoffes les plus groſſières, taillées en forme d'ornemens pontificaux, & on l'en dépouilla, ſuivant les uſages de l'Egliſe Romaine ; pendant cette cérémonie, Bonner ne ceſſa d'outrager Crammer, Thirleby ne ceſſa de pleurer. On livra enſuite Crammer aux Théologiens Catholiques, qui, par leurs inſinuations, leurs promeſſes, leurs menaces, autant que par leurs argumens, lui arrachèrent une abjuration. Les Proteſtans, pour excuſer

Heylin. Burnet.

cette variation de leur héros, ſe plaiſent à charger le tableau des intrigues employées par les Catholiques pour le ſéduire ; ces intrigues ſe réduiſirent vraiſemblablement à lui faire eſpérer ſa grace, & auſſi-tôt qu'il eut abjuré, Marie ſigna l'ordre pour ſa mort. Si Crammer en cette occaſion fut un homme ordinaire, Marie fut ſemblable à elle-même. Les Catholiques, pour triompher de la défaite de leur ennemi, le menèrent dans une Egliſe, où, après avoir publié ſa converſion & en avoir rendu graces à Dieu, ils prêchèrent Crammer & le félicitèrent, lui montrèrent le Ciel, lui promirent des Meſſes ; Crammer leur répondit par un torrent de larmes, & ſur-tout par un déſaveu ſolemnel de ſon abjuration, il marcha au ſupplice, plongea lui-même dans le feu la main qui avoit ſigné, diſoit-il, ce monument de foibleſſe & de honte ; *elle a péché*, s'écrioit-il, *qu'elle périſſe.*

périsse. Les Protestans peignent le supplice de Crammer des mêmes couleurs dont l'Histoire Ecclésiastique peint le martyre des premiers Chrétiens; cette sérénité dans les souffrances, cette joie d'expier un moment de foiblesse par des tourmens affreux, cette douce confiance d'être réuni à l'Auteur de son être, cette pieuse indulgence à l'égard des bourreaux. Pour nous, nous avons rapporté les faits. D'après ce récit, tout Lecteur peut prononcer sur cet homme célèbre, & décider si le jugement qu'en a porté Bossuet est aussi parfaitement juste dans tous ses points, qu'il est éloquent.

Polus eut, comme Gardiner l'avoit prévu, l'Archevêché de Cantorbéri; ce fut du moins sans avoir approuvé les cruautés auxquelles il le devoit.

Ce combat de la persécution contre l'erreur, si favorable aux progrès de l'erreur, fut toujours la princi-

pale affaire de Marie dans tout son regne. Voyons qu'elle étoit dans le même temps la conduite de la France à cet égard; cet objet de comparaison entre les deux Nations rivales est de la plus grande importance, soit par rapport à la Religion, soit par rapport à la politique. L'esprit du Gouvernement sur la tolérance civile est le thermomètre le plus sûr des progrès de la raison, de la vertu & de la véritable piété.

La persécution eut lieu en France sous François I & Henri II, comme en Angleterre sous le regne de Marie; les deux Nations n'ont à cet égard aucun avantage l'une sur l'autre; toutes deux partoient de ce principe commun, si long-temps accrédité par la barbarie, qu'il faut venger Dieu, quoique Dieu se soit réservé la vengeance. Ce principe est en Religion ce que le sistême de guerre est en politique.

Mais la persécution différoit chez les deux Peuples, ou plutôt chez les Souverains des deux Peuples, dans les motifs, & par conséquent dans le dégré d'activité.

Le zèle de Marie étoit plus sincère & plus emporté, celui des Rois de France plus calme & plus systématique.

Marie confondoit tous ses sentimens particuliers dans la dévotion; elle croyoit faire pour la Religion tout ce qu'elle faisoit pour la haine & pour la vengeance. François & Henri, dans leur rigueur contre les Protestans, comptoient donner beaucoup à la politique.

Marie ne voyoit dans les Hérétiques que les ennemis de Dieu, & dès-lors les siens, c'étoit la différence de dogme & de culte qu'elle haïssoit directement en eux; le zèle théologique, l'ardeur polémique étoient ce qui l'animoit; elle défendoit la foi

de sa mère avec la théologie & la cruauté de son père. François & Henri voyoient un peu plus dans les hérétiques les ennemis des Princes ; ils comprenoient que ceux qui réformoient l'Eglise Romaine, pourroient vouloir réformer les Cours des Rois ; que l'esprit de la Réforme étoit plus Républicain que Monarchique, qu'il tendoit plus au rétablissement de l'égalité, qu'au maintien de la subordination.

C'est parce qu'ils regardoient la Réforme comme contenant le germe de la Rébellion, & les Réformés comme des sujets mal soumis, qu'ils protégeoient ceux-ci chez leurs voisins, en même temps qu'ils les brûloient chez eux. » *Accordez-moi*, disoit Brantôme, » *ces feux avec cette protection.* Leur politique croyoit accorder tout cela ; ils croyoient entretenir chez leurs voisins des instrumens de trouble, qu'ils vouloient anéantir chez

eux ; il est clair que les alliés perpétuels des Turcs & des Protestans d'Allemagne contre des Princes Chrétiens & Catholiques, n'étoient point animés par un pur zèle de Religion dans leur rigueur contre les hérétiques ; il est clair aussi que cette rigueur devoit être aisément modifiée par les conjonctures, & céder souvent aux intérêts politiques,

Toute la politique de Marie étoit dans sa foi ; jamais elle ne se seroit permis d'alliance avec des Puissances infidèles ou hérétiques ; ce fut le Prince le plus Catholique de l'Europe qu'elle choisit pour mari, contre l'intérêt politique de l'Angleterre & contre le gré de sa Nation ; c'étoit l'Inquisition qu'elle appelloit avec lui en Angleterre.

Le zèle persécuteur de François & de Henri pouvant céder aux considérations politiques, cédoit aussi quelquefois à d'autres considérations

plus particulières, par exemple à celle du mérite personnel. François I se refusa long temps à la persécution, parce qu'il vit que c'étoient souvent le savoir & les talens qu'on persécutoit sous les noms d'hérésie & de Réforme; que l'ignorance & l'envie prenoient trop facilement le masque du zèle, & qu'au lieu de venger la Religion, il s'exposeroit à ne venger que le fanatisme. Henri, plus ardent persécuteur de l'hérésie, & plus froid ami des Lettres, ménageoit cependant le mérite distingué; d'illustres Protestans échappèrent à la rigueur de ses Loix. Marie ne connoissoit d'autre mérite que la foi, d'autre science que celle du salut; elle ne respectoit dans les hérétiques ni le rang, ni l'âge, ni la réputation; elle aimoit à offrir à Dieu d'illustres victimes; elle eût immolé jusqu'à Elisabeth sa sœur, si Philippe II n'eût arrêté son zèle.

On a remarqué que la conduite de François I à l'égard des hérétiques, avoit éte réglée par les affections différentes des Papes à son égard ; que sous Léon X & Adrien VI, ses ennemis déclarés, il avoit été tolérant ; que sous Clément VII, son allié, & sous Paul III, qui lui fut assez favorable, il autorisa l'intolérance. Henri II, ennemi du Pape Jules III, imite Henri VIII, sans s'arroger comme lui la Suprématie, il veut tenir la balance entre la Cour de Rome & les Protestans ; le moment où il rend le fameux Edit contre *les petites Dates* (1), & où, brouillé avec Jules III, il défend d'envoyer de l'argent à Rome pour

(1) On connoît le Commentaire de Du-Moulin sur l'Edit des *petites Dates.* L'objet de cet Edit étoit de réformer les abus qui se commettoient dans l'impétration des Bénéfices en Cour de Rome.

les bulles, eſt celui où il porte des Edits ſanglans contre les Réformés. Un moment de méſintelligence entre Marie, Reine d'Angleterre, & le S. Siége, relativement aux intérêts du Cardinal Polus, ne changea rien à ſa conduite à l'égard des Réformés; elle partoit de principes, qui n'admettent point de variation.

Enfin, François & Henri vouloient qu'il n'y eût chez eux qu'une Religion, afin qu'il n'y eût point de partis dans l'Etat; Marie vouloit qu'il n'y eût point de partis dans l'Etat, afin qu'il n'y eût qu'une Religion.

Le but de part & d'autre étoit b[illegible]s le moyen alloit directement contre le but. La perſécution irrite, révolte, rend l'opprimé intéreſſant, fait toujours voir de ſon côté la vérité, la juſtice; de-là, le zèle de ſon parti & la multiplication de ſes ſectateurs. Gardez-vous de don-

ner de l'importance à ce que vous voulez anéantir. S'il se forme un parti dans l'Etat, s'il naît une secte dans l'Eglise, ne persécutez point, vous grossiriez l'orage; achetez encore moins de conversions & des soumissions, elles ne seroient jamais sincères; dédaignez d'appercevoir les torts & les erreurs qui ne troublent point l'ordre public, mais redoublez d'attention sur le choix & sur la conduite des Ministres, soit de l'Etat, soit de l'Eglise; réformez les abus; faites du bien; mettez le peuple dans vos intérêts, il n'est point d'autre art de regner. La persécution n'est que l'art d'exciter des guerres civiles & des g[redacted]de Religion.

Davila dit que François I laissa le Calvinisme prendre racine en France, soit qu'il ne fût pas fâché d'en seconder les progrès, soit qu'il dédaignât de les appercevoir. Davila

ſe trompe, & ſur le fait & ſur les cauſes. Mézeray, qui s'emporte beaucoup contre cette calomnie, allégue en faveur de François I ſept ou huit Edits de mort contre les hérétiques, & ces mêmes hérétiques *envoyés au feu par douzaines, aux galéres par centaines, & bannis du Royaume par milliers.* Voilà la malheureuſe vérité dont Mézeray loue François I; voilà en même temps la cauſe véritable des progrès du Calviniſme. Suivez ces progrès, & vous reconnoîtrez toujours l'influence de la même cauſe.

Vers le commencement du regne de François I, le Parlement, entraîné par les idées du temps, faiſoit des remontrances à ce Prince ſur ſa tolérance à l'égard des Réformés, & s'alarmoit d'avoir le bras retenu par l'Autorité. Le Pape Clément VII, par un Bref du 20 Mai 1525, félicitoit cette Compagnie ſur ſon zèle contre l'héréſie.

Pendant la prison de François I, le Parlement renouvelle avec plus de force ses instances auprès de la Régente, & paroît attribuer les malheurs de l'Etat au peu de soin qu'on prenoit d'arrêter la Réforme.

François, revenu dans ses Etats, adopte le systême de la persécution.

Henri II s'y livre avec plus d'ardeur; son zèle alloit jusqu'à vouloir persécuter, hors de ses Etats, la Duchesse de Ferrare, sa tante maternelle; il invite le Duc de Ferrare à la tenir enfermée dans son appartement, sans lui permettre de voir personne, pas même ses enfans; peu s'en faut qu'il ne propose au Duc de la faire brûler.

Ce zèle, échauffé par la Duchesse de Valentinois, ennemie déclarée des Protestans, est secondé par le Connétable de Montmorency & par les Guises, Ministres portés à la persécution, l'un par l'erreur commune,

& par ſon infléxibilité, les autres par leur caractère deſpotique. Les Edits de Château-briant & d'Eſcouen, funeſte ouvrage du Garde des Sceaux Bertrandi qui occupoit la place de l'illuſtre Chancelier Olivier, ne ſe bornent point à prononcer la peine de mort contre les Réformés qui ſe déclarent, ils invitent à les dénoncer, ils encouragent les délateurs, il leur propoſent des prix. Ces efforts mêmes annonçoient leur inutilité & les progrès de la ſecte; la réſiſtance qu'éprouva ce dernier Edit, annonce combien le Parlement étoit changé, la moitié de ce corps étoit déjà Proteſtante, ou du moins favo-[redacted] Réforme, ce qui ſuppoſe à peu près le même partage dans la Capitale.

On connoît ce grand éclat, cette arrivée imprévue de Henri II au Parlement, cette ſcène menaçante qui n'impoſa point au zèle ou à la témeri-

té, ces violences exercées sur des Magistrats ou séditieux ou simplement courageux, la prison de plusieurs d'entr'eux, le supplice d'Anne du Bourg, neveu du Chancelier de ce nom. » Jamais, dit Mézeray, cette Mézer. Abr. Chronol. » auguste Compagnie ne reçut une » plus honteuse playe « Quel fut le fruit de ces violences? La conjuration d'Amboise éclata dès l'année suivante; des guerres de Religion souillèrent les règnes de tous les fils de Henri II, & ne purent être terminées que par Henri IV & par l'Edit de Nantes.

Que produisirent en Angleterre les cruautés de Marie? Elisabeth regna, renversa l'ouvrage de cette sœur cruelle, la Réforme triomphe, & la Suprématie fut entre les mains d'une femme.

Si l'on veut pousser cet examen au-delà des deux Nations rivales dont nous nous occupons, qu'a produit en Allemagne le desir de soumettre

tous les Etats de l'Empire à une même Religion comme à une même autorité? La Ligue de Smalcalde, la bataille de Mulberg, la fuite d'Inſpruck, & la néceſſité d'appaiſer tous ces troubles, en accordant par la paix de Paſſau à toutes les Puiſſances la liberté de Religion.

Qu'ont produit enfin dans les Pays-bas l'acharnement à perſécuter les Proteſtans, & le projet d'y établir l'Inquiſition? Les Provinces-Unies y ont gagné la liberté, la Souveraineté; l'Eſpagne & la Catholicité y ont tout perdu.

Quant aux affaires politiques, Marie, en épouſant Philippe II, épouſoit [redacted]elle & celle de Charles-Quint ſon père contre la France; la rivalité des Maiſons de France & d'Autriche ſe confondoit avec celle de la France & de l'Angleterre; mais l'Angleterre, qui n'aimoit ni Philippe, ni Marie, & qui redoutoit plus l'Inquiſition Eſpa-

gnole & la tyrannie Autrichienne que l'ambition Françoise, embrassoit mollement cette même querelle qu'elle regardoit comme étrangère à ses intérêts ; Marie elle-même, presque uniquement occupée des affaires de Religion, négligeoit le soin de la guerre.

François I, en mourant, avoit laissé la paix de Crespy encore subsistante, mais la guerre prête à renaître. Les prétextes de rupture ne manquoient jamais entre la Maison d'Autriche & la France. Les affaires d'Allemagne & d'Italie en faisoient naître à tout moment des occasions. Charles Quint, après avoir consumé sa jeunesse à combattre Fran[redacted] vouloit se mesurer encore avec le jeune Henri II. Henri, dans l'âge de la confiance & du bonheur, brûloit de venger son père, & se flattoit en secret d'être plus heureux que lui contre Charles-Quint ; ces deux Princes

se trouvèrent en présence l'un de l'autre dans une bataille, ce qui n'étoit jamais arrivé entre Charles-Quint
23 Août 1554. & François I. Ce fut au combat de Renty en Artois que Charles-Quint & Henri II se mesurèrent; Henri chercha l'Empereur pour le combattre d'homme à homme; Charles Quint, dit-on, évita Henri. La victoire resta incertaine; Antoine de Véra l'attribue à Charles-Quint, tous les Auteurs François à Henri II.

Les François perdirent la bataille
1554. de Marcian dans la Toscane; mais du côté de l'Allemagne, ils s'étoient emparés des trois Evêchés, qui leur restèrent.

[redacted] cette guerre, Charles-Quint détruisit de fond en comble Thérouenne, il eut le pouvoir de faire disparoître une Ville de dessus la terre; il vaudroit mieux en avoir bâti ou réparé une. C'étoit bien mal laver l'affront que le Duc de Guise venoit

de lui faire essuyer devant Metz, que 1553.
Charles avoit voulu reprendre.

Fatigué de ces vicissitudes, désabusé de la gloire, qui fuit comme l'ombre, & de la fortune, qui, disoit-il, quitte l'âge mûr pour se donner à la jeunesse, Charles-Quint renonça pour toujours à la guerre; bientôt il se dégoûta même de la puissance & De Thou,
de la grandeur, qui sont si peu de l. 16. ch. 20.
chose, quand la gloire & la fortune cessent de les accompagner; la désertion qu'il vit dans sa Cour, lorsqu'il se fût dépouillé de ses Etats, acheva de lui prouver le néant de ce qu'il quittoit, & la vanité des hommages qu'il avoit reçus; il se retira dans la solitude des Hiéronymites de S. Just dans l'Estramadure. Là, sans jetter un seul regard vers le siécle, sans s'informer de ce qu'on y faisoit après lui, Charles-Quint faisoit son étude de la Religion, & son amusement de la Mécanique qu'il avoit toujours ai-

mée, il faisoit des montres, il cherchoit à les faire aller ensemble, & ne pouvoit y réussir; le mot si philosophique qu'il dit à ce sujet, est d'un sage qui se juge, & d'un grand homme qui se condamne. » Hélas! dit-il, » je ne puis donner à ces deux montres un même mouvement, & j'ai » voulu long-temps donner à tous les » hommes une même opinion. « Un Moine qu'il éveilloit pour Matines, lui dit: » Respectez le repos d'un » solitaire; n'avez-vous pas assez trou» blé le repos du Monde? « Charles-Quint dans sa retraite, se mit à observer le côté théologique des controverses de son temps, qu'il n'avoit jamais envisagées que du côté politique; on dit que cet examen le fit pencher vers la Réforme; en effet son fils, après lui avoir mal payé, pendant deux ans que Charles Quint vécut depuis son abdication, la pension modique qu'il s'étoit réservée, voulut flétrir sa

mémoire, & le persécuta indignement après sa mort dans ses amis & ses théologiens.

Après l'abdication de Charles-Quint, la guerre continua entre Philippe II & Henri II; mais Philippe ne faisoit la guerre que de son cabinet, il agitoit l'Europe, il intriguoit en Angleterre, il faisoit trembler Marie en la menaçant de l'abandonner pour toujours, si elle ne s'empressoit à le servir dans cette occasion, il passa même en Angleterre, afin d'échauffer le zèle de sa femme, mais il ne put échauffer celui de la Nation; jamais les Anglois n'avoient montré tant d'éloignement pour une guerre contre la France; la Reine [redacted] plus fortes contradictions jusques dans son Conseil, & de la part du Cardinal Polus; ils alléguoient son contrat de mariage, où il étoit expressément stipulé que la Nation ne recevroit point d'ordres de Philippe,

& ne prendroit point de part à ses querelles particulieres. Marie fut obligée de recourir aux voies despotiques, aux emprunts forcés, aux enrôlemens par violence; elle vola tous les bleds des Provinces de Nortfolck & de Suffolck, & le prix n'en fut jamais payé aux propriétaires. Vers le même temps, un homme du nom de Stafford conspira, s'empara d'un château, fut pris, & avoua qu'il avoit agi à la sollicitation & par les secours de la France. Cet aveu arracha de la Nation une espèce de consentement à la guerre; mais en général, on ne crut pas la declaration de Stafford bien sincère; on jugea [redacted]rie avoit voulu rendre la querelle de Philippe propre à la Nation Angloise, & qu'en s'engageant dans cette guerre, elle agissoit plutôt en femme dévouée à son mari, qu'en Reine équitable ou éclairée.

Les moyens dont nous avons parlé,

procurèrent à Marie & à Philippe
huit à dix mille hommes qui allèrent
joindre les Espagnols en Picardie.
Philippe débuta par le succès le plus
brillant. Son armée, commandée par
le Duc de Savoye, qui, dépouillé de
ses Etats par les François, ainsi que
son père, n'étoit plus que le Général
du Roi d'Espagne, gagna la bataille de 1557.
S. Quentin, dite de S. Laurent, parce
qu'elle se livra le 10 Août. Le Con-
nétable de Montmorenci, Général
de l'armée Françoise, toujours brave,
quelquefois imprudent, plus souvent
malheureux, y fut fait prisonnier
avec un de ses fils; ses deux neveux,
l'Amiral de Coligny & d'Andelot,
furent aussi faits prisonniers dans S.
Quentin même, que le Duc de Savoie
emporta d'assaut. Les Ducs de Mont-
pensier & de Longueville avoient été
pris dans la bataille, le Comte d'En-
guien y avoit été tué; il étoit frère
du Roi de Navarre, du Prince de

Condé, du Cardinal de Bourbon, & du héros de Cérisoles, tué à la Roche-Guyon (1). Les dix mille Anglois que la Reine Marie avoit envoyés à l'armée Espagnole, eurent grande part à cette victoire. Lorsqu'on en apprit la nouvelle à Charles-Quint, qui ne s'informoit plus d'aucune affaire, il demanda, dit-on, si son fils étoit dans Paris; on prétend en effet qu'il auroit pu s'en rendre Maître au milieu de la consternation qu'y répandit l'échec de S. Quentin; mais il ne sut pas profiter d'un si grand avantage, il laissa aux François le temps de se relever d'un tel coup, & le fruit de la victoire lui échappa.

L'année suivante, le Duc de Guise, François, élevant sa fortune, sa gloire & son crédit sur le malheur du Connétable, sembla triompher de lui en

(1) Voir l'Hist. de Franç. I. t. 5. de la sec. Edit. l. 6. ch. 10. p. 470 & suiv.

réparant ses pertes; il punit les Anglois du secours qu'ils avoient fourni malgré eux à Philippe, il les chassa entiérement, & pour jamais, de la France.

Philippe avoit averti Marie que la Cour de France formoit des projets qui paroissoient menacer Calais. 1558.
Comment de pareils projets n'étoient-ils pas toujours prévus & prévenus ? mais Marie brûloit des hérétiques, & ne songeoit guères à Calais. Philippe ajoutoit à cet avis l'offre de mettre garnison Flamande dans cette Place, mais les Anglois se défièrent avec assez de raison d'un soin si obligeant, & l'offre fut rejettée, ce qui acheva de rendre Philippe aussi indifférent sur les affaires de l'Angleterre qu'il l'étoit déjà pour la Reine sa femme.

Le Duc de Guise réduisit en moins de quinze jours, au milieu de l'hiver, Calais, Guines & leurs dépendances

il eut l'honneur d'avoir terminé ce grand ouvrage de l'expulsion des Anglois, que Philippe-Auguste avoit si mal-à-propos suspendu; que Charles V & Charles VII dans le cours de leurs prospérités, n'avoient pu consommer; que nos autres Rois n'avoient pas même tentée; que la politique commune rendoit absolument nécessaire au maintien de la paix; que la politique bienfaisante de S. Louis pouvoit seule rendre inutile.

Philippe II pressa encore Marie de faire de puissans, efforts pour reprendre ces Places, avant que les François eussent eu le temps d'en rétablir les fortifications; mais le Ministère Anglois répondit qu'une pareille entreprise demandoit un temps plus libre; que les premiers soins de l'Etat étoient dus à la Religion menacée, & l'on brûla trente-neuf Protestans, au lieu de reprendre Calais.

Vers

Vers le même temps, le Dauphin François épousoit Marie Stuart, à qui Henri II faisoit prendre le titre de Reine d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande, titres moins vains que celui de Roi de France, conservé par les Rois d'Angleterre. La France annonçoit par-là le projet de faire valoir contre les filles de Henri VIII les actes Parlementaires qui les excluoient du Trône; l'indifférente Marie parut peu sensible à tous ces affronts. Buchanan. De Thou.

Cependant le Lord Clinton, grand Amiral d'Angleterre, fit une descente en Normandie, ce fut avec peu de succès; mais les Anglois trouvèrent une occasion singulière de venger, à Gravelines, la perte de Calais. Le Comte d'Egmont, Général de l'armée Espagnole, (celui-là même à qui dans la suite Philippe II fit trancher la tête au sujet des troubles de la Flandre) étoit aux mains, près de

Gravelines, avec le Marquis de Thermes, Général de l'armée Françoiſe. Dix vaiſſeaux de guerre Anglois qui faiſoient voile le long de la côte, portèrent au Comte d'Egmond un ſecours ineſpéré, leur artillerie rompit preſqu'entiérement l'armée Françoiſe. De Thermes & les principaux Officiers François furent faits priſonniers. Le fruit de cette victoire de Philippe fut d'accélérer la paix de Cateau-Cambreſis, par laquelle on rendit à l'Eſpagne une multitude de Places, principalement pour la rançon du Connétable de Montmorenci; mais la conquête du Duc de Guiſe reſta toujours à la France, & l'expulſion des Anglois, conſommée par les armes, fut confirmée par les traités.

Hollingſhed, p. 1150.

Pour ſauver l'honneur de l'Angleterre, la réunion de Calais à la France n'étoit pas ſtipulée dans le traité; au contraire, la reſtitution

de Calais étoit expreſſément promiſe, mais ſous des conditions & avec des alternatives qui aſſuroient la réunion. La France devoit reſtituer Calais ; ou payer une ſomme dont on convenoit ; il étoit clair que, ſoit qu'elle payât ou ne payât point cette ſomme, elle ne reſtitueroit point Calais. De plus, la reſtitution ne devoit point avoir lieu, ſi l'Angleterre ſe mêloit, directement ou indirectement, des affaires des Proteſtans, ſoit de France, ſoit d'Allemagne ; on avoit bien prévu quel ſeroit l'effet infaillible de cette clauſe. Eliſabeth dans la ſuite donna du ſecours aux Proteſtans d'Allemagne, au Prince de Condé, à l'Amiral de Coligny dans les guerres civiles de France, par conſéquent l'Angleterre perdit tous ſes droits à la reſtitution de Calais.

Eliſabeth poſſéda un moment le 1562.
Havre-de-Grace, qui lui fut remis

par les Protestans de France. Cette Place, qui commande la Seine à son embouchure, étoit, entre les mains des Anglois, une nouvelle clef de la France, plus importante encore que Calais. L'indignation fut générale en France contre le Prince de Condé, qu'on avoit forcé par tant d'outrages à ce fatal traité; on le comparoit avec le Duc de Guise.

Forbes. Davila.

L'un avoit repris Calais, l'autre livroit le Havre; l'un avoit chassé les Anglois de la frontière, l'autre les rappelloit au centre du Royaume. Ces clameurs finirent bientôt, Condé

1563.

fit sa paix avec la Cour de France, & joint au Connétable de Montmorenci, aida lui-même à reprendre la Place qu'il avoit livrée. Ce siége eut tout l'éclat d'un événement qui intéressoit le sort de la Monarchie. La réunion des Catholiques & des Huguenots contre l'ennemi commun, assura le triomphe de la France,

Le jeune Roi Charles IX fut mené à ce siége par la Reine Catherine de Médicis sa mère, qui voulut avoir triomphé en personne de la Reine Elisabeth ; mais Elisabeth n'étoit point au Havre.

A peine la Place étoit-elle au pouvoir des François, que l'Amiral Clinton, retenu jusques-là par les vents contraires, arriva dans le port, amenant à la garnison un renfort & des vivres qu'elle avoit demandés. Sa flotte servit à recueillir les restes de la garnison.

Quel fut pour l'Angleterre le fruit de cette possession momentanée du Havre? La peste ; qui, en moins d'une année, emporta vingt mille personnes dans la seule Ville de Londres ; elle y fut portée par les soldats Anglois de la garnison du Havre, parmi lesquels la misère & la mauvaise nourriture avoient répandu ce fléau, suite ordinaire de la guerre.

Marie n'avoit vu ni la prise & la perte du Havre, ni même la conclusion du traité de Cateau-Cambrésis; elle étoit morte peu de temps après la perte de Calais, insensible aux cris des Protestans qu'elle égorgeoit, & aux mépris de la Nation qu'elle avilissoit. La perte de Calais étoit le digne fruit d'une guerre entreprise sans motifs & sans moyens, par de petites considérations personnelles, & sans aucune vue d'intérêt national; c'étoit la juste peine de tant de cruautés superstitieuses qui aigrissoient & révoltoient la Nation; c'étoit l'effet naturel de cette monstrueuse alliance avec l'Espagne, si odieuse à l'Angleterre, & qui, semant la défiance entre la Nation & la Reine, éteignoit tout zèle patriotique, empêchoit toute entreprise & toute opération, tout concert de vues & d'efforts. Marie resta placée entre le mépris & la haine dans le

cœur de ses sujets & dans la mémoire des hommes.

N'avoit-elle donc rien fait de bien pendant cinq ans de règne ? Pardonnez-moi ; en arrivant au Trône, elle avoit remis un subside à ses peuples.

Henri II au contraire avoit commencé par irriter les siens ; la Gabelle avoit excité une violente sédition dans l'Angoumois, la Saintonge, le Médoc & la Guyenne ; l'extrême sévérité avec laquelle cette sédition fut punie, entretint quelque temps la mauvaise disposition des esprits ; le Roi eut recours enfin à la clémence, il adoucit l'impôt ou permit qu'on le rachetât, & tout fut calmé.

Henri humilia peut-être trop son Parlement ; le Parlement Anglois fut quelquefois aussi lâche sous Marie qu'il l'avoit été sous Henri VIII. Tantôt, des Parlementaires Courtisans vouloient qu'on donnât à Marie une autorité sans bornes, sous l'ingénieux

prétexte que les Loix qui restreignoient la prérogative Royale, avoient été faites pour des Rois, & non pour une Reine; tantôt ils proposoient de donner force de loix à toutes les proclamations de la Reine, ce qui n'étoit que la première proposition déguisée; on croit entendre opiner dans le Sénat Romain les esclaves de Tibère ou de Néron. Sur cette proposition, un Citoyen observa que la Reine pourroit donc, par une simple proclamation, changer l'ordre successif, il fut envoyé à la tour; il ne restoit plus guères de liberté ni en France, ni en Angleterre.

Les découvertes dans les Indes continuoient toujours. Dès le 15 Mai 1500, le Portugais, Alvarès Cabral, avoit découvert, malgré lui, en Amérique, le Brésil, ayant été jetté sur les côtes de ce pays par une tempête.

Vers la fin du règne de Henri II, l'Amiral de Coligny, voulant former une Colonie Françoiſe au Bréſil, fit partir quelques Vaiſſeaux ſous la conduite de Durand de Villegagnon, Chevalier de Malte, *homme à grandes entrepriſes*, dit Mézeray, *&, ce qui eſt rare en ceux de ſon métier, doué d'une grande connoiſſance des Belles-Lettres.* Ce fut lui qui donna l'idée de cet établiſſement à l'Amiral; on prétend que Coligny, encore Catholique à l'extérieur, & déja Calviniſte dans l'ame, adopta ce projet pour fournir en Amérique un aſyle aux Calviniſtes perſécutés en France. Calvin, dit-on, préſidoit à cette entrepriſe, & choiſit les Miniſtres qu'on envoyoit au Bréſil; mais Calvin lui-même étoit intolérant, & vouloit qu'on le fût. Ces Miniſtres diſputèrent tant, & ſur mer & ſur terre, qu'ils ſcandaliſèrent la Colonie, qui ſe fit Catholique, auſſi-

Mézeray; gr. Hiſtoire.

bien que Villegagnon, Protestant jusqu'alors. Ainsi (pour l'observer en passant) l'intolérance produisoit partout son effet ; celle de Henri II faisoit des Calvinistes, celle de Calvin faisoit des Catholiques.

Les Anglois, sous Edouard VI, pénétrèrent à Archangel, du côté de la nouvelle Zemble, ce qui donna lieu à un commerce avec la Russie, très-avantageux pour l'Angleterre. Le Czar Iwan Basilowitz envoya une Ambassade solemnelle à Marie, premier exemple d'une correspondance de la Russie avec les Puissances occidentales de l'Europe.

Aucune Loi importante, aucun établissement utile ne signale le règne de Marie. Celui de Henri II fait époque dans la Législation Françoise ; le Chancelier Olivier, digne prédécesseur, digne ami de L'Hôpital, s'illustra par l'Edit *des petites Dates*, qui réprime les vexations de la Cour

de Rome ; par la Loi qui assure la vie des enfans illégitimes ; par le premier Réglement qui ait été fait pour fixer les bornes de la Ville de Paris ; par celui qui établit l'usage des Mercuriales dans le Parlement ; par la création du Parlement de Bretagne & d'une seconde Chambre dans la Cour des Aydes de Paris ; par l'établissement des Présidiaux, &c. Henri II, moins aimé que François I, qui l'étoit moins que Louis XII, ne fut point haï, ne méritoit point de l'être, & le tragique accident qui termina ses jours à quarante-&-un ans, laissa des regrets sincères à son peuple.

Si la Reine d'Angleterre eut pour mari Philippe II, Henri II eut pour femme Catherine de Médicis. Marie n'eut point d'enfans, & sa sœur Elisabeth lui succéda. Henri II laissa quatre fils, qui ne laissèrent point de postérité ; Henri IV fut leur successeur.

La prise de Calais fut l'événement politique le plus mémorable du règne de Henri II & de Marie. Peut-être cet événement auroit-il eu plus d'éclat encore, s'il fût arrivé sous Charles V ou sous Charles VII, dans le temps où la rivalité de la France & de l'Angleterre étoit le grand & presque l'unique objet de l'attention de l'Europe. La rivalité de la France & de l'Autriche, au temps de la prise de Calais, occupoit le premier rang dans la politique générale, Marie n'étoit qu'auxiliaire de Philippe II. Cependant leur mariage, en unissant leurs intérêts, en confondant les deux rivalités, faisoit que les François croyoient avoir triomphé à la fois de l'Angleterre & de l'Autriche.

Ce succès décisif termine l'époque, qui est l'objet de cette seconde Partie.

Dans la première, on combattoit pour quelques Provinces ; dans la

ſeconde, on combattoit pour la France entière; la voilà réunie ſous ſes Maîtres légitimes.

Depuis ce temps, la rivalité des deux Nations ceſſe par l'extinction des objets qui la nourriſſoient. Dans toutes les guerres qui ſuivent cette époque, l'Angleterre n'eſt plus l'ennemie directe de la France; elle ne paroît plus que comme auxiliaire dans les guerres où la France eſt intéreſſée, & c'eſt même quelquefois à la France qu'elle donne du ſecours. Elle agit, tantôt par intérêt de Religion, comme quand Eliſabeth fournit des ſecours aux Proteſtans de France contre les derniers Rois Valois & à Henri IV même contre Philippe II, & quand Jacques I envoie Buckingham au ſecours de la Rochelle contre Louis XIII; tantôt en faveur du ſyſtême de la balance, auquel l'Angleterre reſta toujours attachée, & qui, dans ſes idées mêmes,

étoit tour-à-tour favorable & contraire à la France; c'est ainsi qu'elle s'arma contre Louis XIV, à qui elle reprochoit cette tendance chimérique à la Monarchie universelle, & cette prépondérance réelle dans l'Europe, qu'on avoit tant redoutées autrefois dans Charles-Quint & dans Philippe II; c'est ainsi que dans la guerre de la succession d'Espagne, elle s'allia d'abord avec l'Autriche contre la France, pour empêcher la réunion des Puissances Françoise & Espagnole dans une même Maison, & qu'après la mort de l'Empereur Joseph, elle se détacha de cette alliance pour empêcher la réunion de l'Empire & de l'Espagne dans la personne de Charles VI.

Si, dans ces diverses guerres, les Anglois ont paru se rappeller leurs anciennes possessions en France, & leurs anciennes prétentions sur tout le Royaume; si ce souvenir a produit

des manifestes plus menaçans & des hostilités plus vives entre la France & l'Angleterre qu'entre les autres Nations, c'étoit un reste d'une animosité trop forte & trop longue pour que le temps eût pu l'étouffer entiérement ; mais leurs querelles n'étant plus nourries par des objets présens & sensibles, avoient beaucoup perdu de leur acharnement, du moins en Europe ; car les découvertes du Nouveau-Monde avoient fait naître, dans d'autres contrées, de nouveaux objets d'ambition & de rivalité, qui forment une troisiéme époque, & qui pourroient fournir à cette Histoire une troisiéme Partie.

L'époque qui vient d'être parcourue, offre par-tout la preuve de l'inutilité, du danger même de la guerre, relativement à l'objet de l'ambition & de la politique. Sous cette époque, les Anglois sont toujours

aggreſſeurs, toujours injuſtes; leurs propres Auteurs les condamnent par-tout; leurs Rois profitent ſans ceſſe contre nous de nos diviſions ſous Philippe de Valois, ſous le Roi Jean, ſous Charles VI, ſous Charles VII & ſous Louis XI, & ces diviſions font leurs ſuccès. Nos Rois ſe montrent plus modérés & plus juſtes pendant la grande querelle des deux Roſes, qui leur offroit les mêmes avantages. Quel eſt le dernier fruit de l'injuſtice? Les Anglois, pour avoir voulu envahir la France, perdent la Guyenne & le Ponthieu; Calais leur reſtoit, Marie entreprend une dernière guerre jugée injuſte par ſa propre Nation, & Calais même lui eſt enlevé. Après toutes les conquêtes des Anglois, après ces éclatantes victoires qui avoient ébloui & effrayé l'Europe, après que le renverſement de toutes les Loix les a fait régner à Paris, c'eſt la France

qui triomphe ſolidement, parce qu'elle n'a fait que ſe défendre.

Si la juſtice de la cauſe ne décide pas ſeule du ſuccès, elle y contribue, en inſpirant la confiance, en excitant l'indignation contre l'injuſtice. L'intérêt, le vœu général de l'humanité ſont pour ceux qui ſe défendent, & ce qui aſſure leur ſupériorité, c'eſt cet avantage de combattre ſur ſon terrein & pour ſes foyers, pour ſoi-même, en un mot, & non pour un ambitieux. Une terre, dit Xénophon, inſpire du courage au poſſeſſeur; la Nation la plus reſpectée & la plus puiſſante ſera toujours celle qui n'attaquera point, & qui ſe tiendra conſtamment en état de défenſe, ce qui n'arrive guères aux Nations qui attaquent. Calculez à préſent tout ce qu'il en a coûté à l'Angleterre, & d'argent & de ſang & de crimes pour prendre la Guyenne & le Ponthieu.

Le P. d'Orléans dit que l'Angleterre eſt plus fière des conquêtes qu'elle fit autrefois en France, qu'humiliée de les avoir perdues; elle ne doit être humiliée que de les avoir entrepriſes, puiſqu'elles étoient injuſtes; mais elle peut être fière de la liberté généreuſe avec laquelle ſes Ecrivains avouent aujourd'hui l'injuſtice de ces mêmes conquêtes.

Quant au titre de *Rois de France* que prennent toujours les Rois d'Angleterre, & qui, en rappellant ces conquêtes injuſtes, rappelle auſſi l'expulſion des Anglois, un François a dit ingénieuſement qu'il ſembloit que ce fuſſent nos Rois, qui, par un traité, les euſſent condamnés à conſerver ce titre.

L'Hiſtoire de France eſt preſque entiérement remplie par deux grandes rivalités; celle de la France & de l'Angleterre, & celle de la France & de l'Autriche. La ſeconde, quoique

depuis Louis XI elle ait, pour ainſi dire, éclipſé la première, n'a pourtant jamais produit de haines nationales ſi fortes, ni ſi perſévérantes.

Il y a pluſieurs raiſons de cette différence.

1°. La rivalité de la France & de l'Angleterre, ſi l'on remonte juſqu'aux incurſions des Normands, commence preſque avec notre Monarchie; ſi l'on ſe borne à l'époque de Guillaume le Conquérant, elle commence preſque avec notre troiſiéme Race. La rivalité entre la France & l'Autriche ne remonte qu'à Louis XI.

2°. La première de ces rivalités a toujours été directement entre les François & les Anglois; la ſeconde a paſſé d'une Nation à l'autre. Avant Charles-Quint, elle étoit principalement entre la France & l'Eſpagne; ou plutôt elle étoit diviſée, d'un côté entre la France & l'Eſpagne, qui ſe

disputoient le Royaume de Naples ; de l'autre, entre la France & l'Autriche, toujours ennemies, depuis le mariage de Maximilien avec l'héritière de Bourgogne. Du temps de Charles VIII & de Louis XII, la haine des François étoit partagée entre Ferdinand & Maximilien. La querelle n'est devenue entiérement propre à la Maison d'Autriche que quand l'Espagne & les droits sur le Milanès & sur le Royaume de Naples ont passé à cette Maison, c'est-à-dire, sous Charles-Quint.

3°. Les objets de cette rivalité de la France & de l'Autriche étoient en Italie ; ceux de la France & de l'Angleterre étoient sous leurs yeux ; c'étoient d'abord des Provinces Françoises, ce fut ensuite le Royaume de France tout entier. Différence infinie dans les motifs de haine & les principes d'activité ! L'on pourroit dire que la rivalité de la France &

de l'Autriche tenoient presque autant à la rivalité personnelle de Louis XI & de Charles le Téméraire, de Charles-Quint & de François I, du Cardinal de Richelieu & du Duc d'Olivarès, qu'aux objets mêmes des divisions de ces deux Puissances; on n'en peut pas dire autant de la rivalité de la France & de l'Angleterre, elle fut sans doute animée par la rivalité personnelle de Louis le Gros & de Henri I, de Louis le Jeune & de Henri II, de Philippe-Auguste & de Richard, de Philippe le Bel & d'Edouard I, des Valois & d'Edouard III; mais les objets étoient présens & nourrissoient la rivalité.

4°. La différence du gouvernement étoit bien plus grande entre la France & l'Angleterre qu'entre la France & les Etats d'Autriche, & cette cause influe puissamment sur les dispositions respectives des peuples.

5°. Dans les derniers temps, la différence de Religion fournit encore à la rivalité de la France & de l'Angleterre un aliment particulier, qui ne se trouvoit pas dans l'autre.

Malgré toutes ces sources de haine entre la France & l'Angleterre, telle est la douce & puissante influence de la paix, qu'aussi-tôt que la guerre étoit cessée, les dispositions ennemies sembloient s'évanouir; on avoit vu, sous François I & sous Henri VIII, ces deux Nations réunies dans un même intérêt, combattre un ennemi commun; on les vit, du temps d'Elisabeth & de Henri IV, marcher sous les mêmes drapeaux; on vit dans la suite le terrible Cromwel s'allier avec Louis XIV, après avoir fait trancher la tête à son oncle; &, maître de choisir entre la clef de la France & celle de la Flandre, aimer mieux prendre Dunkerque, que de reprendre Calais. Louis

XIV étoit enfant alors ; mais lorſqu'après trente ans de triomphes & de gloire, ce grand Roi s'arma pour reporter Jacques II ſur le Trône d'Angleterre, il fit une action juſte & noble, qui ranima peut-être les anciennes haines, d'autant plus que l'intérêt de Religion venoit ſe joindre à l'intérêt politique. Guillaume III commit ſans doute un crime en détrônant ſon beau-père ; mais la Nation Angloiſe vouloit un Roi Proteſtant, & un grand Roi.

M. Hume obſerve que, quoique les Anglois aient fait beaucoup plus de mal à la France qu'elle ne leur en a fait, quoiqu'ils aient été les aggreſſeurs, ce ſont eux qui ont le plus fortement conſervé la haine nationale. Cette haine, ſelon lui, influe évidemment ſur tout ce qu'ils ont à traiter avec les François ; elle a été & continue d'être la ſource de tant de réſolutions imprudentes &

précipitées, qu'il accuse les Anglois d'avoir prises contre nous dans tous les temps. Les François n'ont jamais porté si loin cette haine à l'égard des Anglois. M. Hume en dit la raison. « La France, située au centre » de l'Europe, a eu successivement » la guerre avec tous ses voisins; ses » préjugés populaires se sont en con» séquence divisés, pour ainsi dire, » en plusieurs branches; & chez des » peuples, dont les mœurs sont natu» rellement très-douces, ces préju» gés ne se portent jamais à un cer» tain excès contre aucune Nation » en particulier. »

Telle est, sur les dispositions respectives, des Nations rivales, l'influence de la paix & de la guerre.

Voyons maintenant quelle est, sur le caractère particulier des Nations, l'influence du gouvernement, & quel est à cet égard l'effet de la guerre, que les Rois font trop souvent à leurs peuples en les opprimant.

Si

Si toutes les Nations ont un caractère ſpécifique qu'elles ſuivent conſtamment, quand elles ſont libres de s'y livrer, & que l'action n'en eſt point ſuſpendue ou arrêtée par des cauſes contraires, il faut convenir que ce caractère général eſt toujours bien ſubordonné au caractère particulier du Chef de la Nation; qu'il eſt aiſément modifié par les circonſtances; que s'il réſiſte à de foibles épreuves, il céde à des épreuves plus fortes, & qu'on a de la peine à le reconnoître dans les divers temps & ſous les divers Gouvernemens. Sous Edouard III, Monarque admiré des Anglois, & ſous le Prince Noir, digne de l'admiration de l'Univers, les Anglois, tant les Inſulaires que ceux d'Aquitaine, ſembloient partager l'aſcendant que ces Princes avoient dans l'Europe. La Nation avoit pris un caractère d'élévation & de force, qui la portoit aux grands

exploits, aux vastes entreprises, & sembloit l'assurer du succès.

Sous Richard II, elle fut inquiéte & agitée.

Elle se releva sous Henri IV & sous Henri V; mais les opinions de Wiclef & la persécution qu'éprouvent les Lollards, tournent l'esprit de la Nation vers les querelles théologiques & le fanatisme.

Les fureurs des deux Roses, sous Henri VI, Edouard IV & Richard III, inondent l'Angleterre de sang; la Nation prend insensiblement ce caractère sombre & farouche que donnent le crime & le malheur.

On tremble sous Richard, mais on le détrône; on tremble sous Henri VII, mais on le respecte: la haine se tait & attend.

Sous Henri VIII, on n'a plus même assez de vigueur pour haïr; on souffre, & on rampe; plus de loix, plus de liberté, plus de Nation, c'est l'o-

béiſſance paſſive d'un eſclave & d'un mort.

Là minorité d'Edouard VI, la foibleſſe & les diviſions du Gouvernement font jour à la haine ſi long-temps étouffée; elle éclate avec une fureur farouche, mêlée de fanatiſme, où l'on reconnoît un peuple fatigué de perſécutions politiques & religieuſes.

Marie ſe baigne dans le ſang; on céde ou à ſon ſexe ou à ſon caractère, & la vigueur Nationale ne ſe reconnoît plus qu'au zèle fanatique avec lequel tant de victimes volontaires ſe précipitent dans les flammes.

Par combien de perſécutions inconſéquentes & contradictoires on fit paſſer ce peuple infortuné pendant quatre règnes conſécutifs! Henri VIII frappe à la fois les Catholiques & les Proteſtans; pour avoir plus de ſang à verſer, il ſe fait une Religion à part, ennemie de toutes les autres, tenant

de toutes, vacillante, équivoque, & constante uniquement dans la persécution. Edouard se déclare pour les Protestans, & persécute les Catholiques; Marie rend cette persécution avec usure aux Protestans, qui prennent encore leur revanche sous Elisabeth.

C'étoit un flux & reflux de fureurs & de vengeances, d'où résultoit une oppression générale, toujours souf-ferte avec douceur. Tant de patience n'étoit guères dans le génie Anglois; Elisabeth régnoit avec gloire, il fallut la respecter avec toute l'Europe; mais *la Reine Jacques* (1), comme disoient les Anglois, succéda *au Roi Elisabeth*. Ce théologien, si ardent à défendre sa prérogative Royale, moins comme constitution de l'Etat,

(1) Rex fuit Elisabeth, nunc est Regina Jacobus;
Error naturæ sic in utroque fuit.

que comme Dogme, n'ayant pas, ainſi que Henri VIII, de quoi faire reſpecter ſa Scholaſtique, ne fit que rendre la Scholaſtique & l'Autorité ridicules. Placé entre l'échaffaut de ſa mère (1) & celui de ſon fils (2), il ne fut du moins que mépriſé; mais bientôt la licence devint auſſi féroce que le deſpotiſme avoit été abſurde; l'inſolent Puritaniſme briſa la tête des Rois, & ſoumit la Nation à ſa pédanterie barbare; Charles I fut décapité, Jacques II détrôné; les ſuites de ces révolutions terribles ſont ſous nos yeux.

En France, l'eſprit de S. Louis ne régnoit plus; Philippe de Valois & le Roi Jean, malheureux à la guerre, trop entreprenans chez eux, fouloient leurs peuples & irritoient les Grands; le peuple ſe venge pendant

(1) Marie Stuart.

(2) Charles I.

la captivité du Roi Jean par les excès les plus monstrueux ; cette Nation distinguée par la douceur de ses mœurs, étoit devenue une société de tigres. Charles V règne, il imprime à cette même Nation son caractère de modération, de prudence & de justice, c'est un peuple de sages; tout est réparé, embelli, perfectionné. Les oncles de Charles VI, par leurs extorsions & leurs violences, ramènent l'anarchie; la Nation paroît frappée de démence avec son Roi.

Tout est Bourguignon, Armagnac, Maillotin, Cabochien, Retondeur, Ecorcheur, Assassin, personne n'est François; les Bouchers, le Bourreau jouent un rôle dans l'Etat, l'héritier du Trône est chassé par son père & par sa mère, l'Anglois vient régner à Paris. Quel étoit alors le caractère national? Charles VII chasse les Anglois, il rassemble son peuple effarouché, il jouit avec lui de ses vic-

toires, & la Nation reprend son caractère. Louis XI le change encore, il agite, il divise; en se défiant de tout, il avertit tout le monde de se défier de lui; & ce caractère ombrageux devient pour un temps le caractère national. La Chevalerie franche, sincère, confiante, généreuse, renaît avec Charles VIII, Louis XII, & François I; le peuple aime ses Rois, & ne les outrage plus par la crainte; cette Noblesse, qu'on a cru depuis ne pouvoir soumettre qu'à force de violences & de coups d'autorité, étoit docile, zélée, utile, & ne le fut jamais davantage. Les persécutions religieuses vinrent aigrir ce caractère aimable, la Nation devint farouche, des sectes la déchirèrent, des crimes la flétrirent, le sang de ses Rois souilla ses mains, le sang des sujets avoit souillé celles des Rois, notre Ligue a égalé les horreurs du Puritanisme.

Telles étoient les révolutions que le caractère des divers Souverains, & d'autres circonstances causoient dans le caractère national & dans le gouvernement intérieur chez chaque peuple considéré en particulier. On y voit déjà le bien que produit l'esprit de paix, & les maux infinis qui naissent des guerres & des discordes intestines.

Si nous considérons les deux Nations rivales dans le rapport qu'elles ont entre elles, en jettant un coup-d'œil rapide sur toute l'époque qui vient d'être parcourue, voici ce que nous trouverons.

La rivalité des deux Nations, au commencement de cette seconde époque, est plus éclatante encore & plus animée que sous l'époque précédente, elle est nourrie par de plus grands intérêts, elle porte sur des objets plus vastes, il s'agit de la France entière, il ne s'agissoit aupa-

ravant que de quelques Provinces. Les Anglois ont plus perdu encore sous cette nouvelle époque, parce qu'ils avoient plus usurpé; ils ont été plus punis, parce qu'ils avoient été plus injustes. Au reste, si c'est un avantage en politique de nuire à son ennemi; quoique sans profit pour soi, ils furent dédommagés de leurs pertes par le mal qu'ils firent à la France; le résultat de ces longues querelles fut de rendre les deux Nations presque également malheureuses. Elles le furent encore presque également par leurs discordes civiles que les guerres étrangères entretenoient, & qui rentroient par-là dans la querelle principale; nouveau point de vue sous lequel nous les envisageons.

Si les Anglois ont eu leurs Lancastres & leurs Yorcks, la France avoit eu ses Bourguignons & ses Armagnacs; si les Anglois portèrent le

ravage jusqu'aux portes de Paris, ils se virent deux fois, au milieu de leurs succès, obligés de demander grace, & d'offrir la réparation de tous les dommages qu'ils avoient causés; s'ils remportèrent d'éclatantes & mémorables victoires, ils furent minés peu à peu par des combats plus utiles & plus décisifs; s'ils regnèrent à Paris pendant seize ans, ils finirent par être entiérement chassés de la France. Les fléaux que leurs fureurs avoient appellés, la famine, la peste désolèrent également les deux Nations pendant le cours de leurs guerres. Les Anglois dûrent leurs succès aux discordes de la France; la France eut du moins cet avantage qu'elle dût ses succès à la réunion de ses Princes plus qu'aux divisions des Anglois, lesquelles n'éclatèrent dans toute leur force que depuis l'expulsion de ces mêmes Anglois sous Charles VII. La France eut de

plus, l'avantage de n'avoir pas cherché à profiter de ces divisions pour nuire aux Anglois par représailles.

Si nous comparons, chez l'un & l'autre Peuple, les vicissitudes du caractère national, que nous venons de considérer séparément, elles se trouveront encore à peu-près égales. Nous verrons la France fidèle & constante sous Philippe de Valois; turbulente sous le Roi Jean; sage, prudente, heureuse sous Charles V; atroce & forcenée sous Charles VI; ranimée, brillante, victorieuse sous Charles VII; inquiète & ombrageuse sous Louis XI; ardente, audacieuse, mais soumise, galante, chevaleresque, sous Charles VIII, Louis XII & François I, & conservant, sous Henri II, une partie de ce caractère, altérée par un levain de pédanterie que la Réforme & les persécutions faisoient fermenter depuis quelque temps.

L'Angleterre, façonnée au joug par la main habile d'Edouard III, étoit trop enyvrée de ſes triomphes pour s'appercevoir de ſa ſervitude ; elle obéiſſoit avec joie à un Conquérant qui tournoit toutes ſes victoires au profit du deſpotiſme, mais qui ſavoit le déguiſer. Les Anglois faiſoient la guerre, tantôt en Barbares, tantôt en Chevaliers, juſqu'à ce qu'enfin le vertueux Prince de Galles fit prévaloir l'héroïſme & ſa générosité ; alors la Nation Angloiſe fut au comble de la gloire, & le caractère national fut à ſon degré de perfection. Sous Richard II, la Nation eſt incertaine, agitée & diviſée ; ſous Henri IV, les factions, les conſpirations cédent avec peine au bonheur continu, à la prudence active de cet uſurpateur. Sous Henri V, la Nation reprend ſon aſcendant & ſa gloire, elle a plus de ſuccès encore, mais moins d'éclat ; les An-

glois conservèrent quelque chose de sec & de farouche, soit que ce fût une teinte du caractère personnel du Roi, répandue sur le caractère national, ou l'effet naturel de l'insolence qu'inspire la victoire. La sagesse du Duc de Bedford fut plus fatale à l'ennemi, qu'utile pour polir le caractère de sa Nation; le supplice de la Pucelle, arrivé sous son gouvernement, suffiroit pour déshonorer le Prince & le peuple qui l'ont ordonné. Henri VI ne fut rien; mais les violences & les révolutions des deux Roses, qui éclatèrent principalement sous son règne, nous montrent une Nation sanguinaire, féroce & malheureuse. La galanterie d'Edouard IV répand quelques nuances un peu moins sombres sur un fond toujours triste & tragique. Richard III se permit tous les crimes, & la Nation les encensa tous. Sous Henri VII, le peuple Anglois étoit

un Lion enchaîné par le respect; sous Henri VIII, c'étoit un esclave; sous Edouard VI, un pédant; sous Marie, un peuple de fanatiques & de superstitieux. Tels étoient les traits de conformité ou les différences entre les deux Nations, soit qu'on les compare l'une à l'autre, soit que l'on compare chacune d'elles avec elle-même.

Si nous comparons les Rois qui les gouvernèrent, nous trouvons chez les François un Roi qui mérita d'être appellé *Bon*, un autre d'être appellé *Sage*; un autre fut *le Bien-aimé*, titre que ses malheurs & ceux de son peuple n'ont pu lui enlever. La mort prématurée d'un quatriéme fait mourir de douleur deux de ses Officiers; son successeur est *le Père du peuple*; le successeur de celui-ci est *le Père des Lettres*. Aucun Roi d'Angleterre n'a obtenu des titres si flatteurs, ni de pareilles marques de l'amour des

peuples, aucun ne les avoit donc mérités. L'Angleterre a eu de grands Rois, c'eſt-à-dire, des Rois guerriers, des Rois victorieux, mais peu ou point de Rois juſtes & bons. Son *Salomon* même, Henri VII, obtint le reſpect des étrangers, jamais l'amour de ſes ſujets. Sous ce point de vûe général, les François ont un grand avantage ſur leurs rivaux dans l'époque que nous conſidérons, & cet avantage n'avoit pas été moindre dans l'époque précédente.

Mais ſi nous détaillons davantage ce parallèle, Edouard III, comme guerrier, comme Général, ſera ſans doute très-ſupérieur à ſes deux infortunés rivaux, qui l'égaloient en valeur, & qui avoient ſur lui l'avantage d'une cauſe juſte. Il les ſurpaſſoit ſans doute auſſi dans l'art de régner, puiſqu'il ſut faire aimer ſon joug à une Nation indocile; au lieu que les deux premiers Valois rendi-

rent le leur insupportable à une Nation soumise. Charles V vainquit de son cabinet Edouard & le Prince de Galles ; mais il faut l'avouer, ces deux Princes n'étoient plus eux-mêmes ; tous deux étoient sur leur déclin, tous deux étoient mourans. Il eût été intéressant de voir Edouard III & Charles V opposés l'un à l'autre au milieu de leur carrière ; de voir un Roi rival d'un héros, tel que le Prince de Galles, qui, à quelques égards, étoit aussi un Roi ; il est difficile de se représenter toutes les combinaisons qui eussent résulté de cet arrangement ; mais on peut assurer que les désastres de Crécy & de Poitiers n'auroient pas eu lieu, & dès-lors, voilà un ordre de destinées entiérement différent pour les deux Nations. On peut assurer encore que les supplices irréguliers de Clisson & du Connétable d'Eu n'auroient point souillé le règne de Charles V ;

dès-lors; la Noblesse eût été plus affectionnée; le peuple, moins accablé d'impôts, eût été plus soumis & plus fidèle; les Marcel, les Péquigny, les Le Coq n'eussent pas trouvé l'occasion d'exercer leurs funestes talens; Charles *le Mauvais* lui-même, n'étant point aidé par les dispositions publiques, eût moins mérité ce titre; nous avons vu Charles V le forcer de vivre en paix. Tel a été factieux sous un règne, qui n'eût pas même murmuré sous un autre; ou, tel l'a été avec succès, qui eût échoué dans tout autre temps. Cromwel, dit un Auteur illustre, auroit été pendu sous Elisabeth; il n'auroit été que ridicule sous Charles II.

Le long règne d'Edouard III répond aux trois règnes de Philippe, de Jean & de Charles V. Edouard ne fut le rival personnel que des deux premiers. Sa vieillesse fut acca-

blée par la jeunesse expérimentée de Charles, qui accabla aussi l'enfance de Richard, sans qu'on puisse le comparer, soit avec l'ayeul, soit avec le petit-fils. En général, Edouard III & ses rivaux exceptés, la rivalité personnelle des Rois est assez foible sous cette seconde époque. Cette espèce de rivalité, qu'il faut distinguer de la rivalité nationale, tient à l'âge des Rois & à la durée correspondante de leurs règnes. Charles VI & Richard II étoient faits pour être rivaux ou pour être amis; ils furent l'un & l'autre : d'abord rivaux, par respect pour la rivalité héréditaire qui leur avoit été transmise, l'inclination née de la conformité d'âge, de caractère & de malheurs, les rendit amis & beaux-frères; Richard fut déposé, tous les ambitieux regnèrent sous le nom de Charles VI; mais il fut aimé; ce mot seul le met au-dessus de Richard.

Sous le règne de Henri IV, successeur de Richard II, il n'y eut pas même de rivalité entre les deux Nations, elles étoient l'une & l'autre trop occupées chez elles. Henri V, qui régna sur les François à la faveur de leurs divisions, ne fut le rival ni de Charles VI son beau-père, qui ne pouvoit plus être le rival de personne, ni de Charles VII son beau-frère, qui ne monta sur le Trône qu'après la mort de Henri V. Charles VII, qui reconquit son Royaume pendant la minorité de Henri VI, ne fut pas non plus le rival de ce Roi, que sa foiblesse mit, comme Charles VI, au-dessous de toute rivalité. Edouard IV & Louis XI, l'un plus aimable, l'autre plus habile, furent un moment rivaux; mais leur rivalité est pour ainsi dire éclipsée par la querelle plus éclatante de Louis XI avec Charles le Téméraire, Duc de Bourgogne, puis

avec Maximilien d'Autriche, gendre de Charles. Sous Charles VIII & sous Louis XII, il n'y eut de rivalité ni entre les Rois, ni entre les Nations. Ces deux Princes se firent aimer de la leur. Richard III souilla l'Angleterre par ses crimes; Henri VII la purifia par son amour pour la paix, & l'enrichit par le commerce, en même temps qu'il l'affligeoit par ses vexations. François I & Henri VIII furent rivaux, mais bien moins que François I ne l'étoit de Charles-Quint; la préférence est dûe toute entière à François I sur son rival Anglois. Henri II retira Boulogne des mains d'Edouard VI, qui n'étoit qu'un enfant, & reprit Calais sur Marie, qui n'étoit qu'une femme. La rivalité de la France & de l'Angleterre s'étoit unie alors à la rivalité plus forte de la France & de l'Autriche.

De tant de guerres civiles ou

étrangères, toujours également inutiles & funestes; de tant de révolutions si diverses & au-dedans & au-dehors, s'élève une voix unique & toujours la même, qui crie aux Rois : » *soyez bons ;* aux peuples ; » *soyez soumis ;* à tous les hommes: » *soyez modérés & justes.* Rois! n'usez » point de toute votre autorité! » Peuples, n'abusez jamais de votre » liberté! Princes, Ministres, Grands, » le peuple est plus vertueux que » vous, mais vous êtes plus sages » que lui ; c'est à vous de régler » votre pouvoir sur le bien public! » Peuples, vos Maîtres sont quelquefois injustes ; ils vous rendent » malheureux ; mais si vous oubliez » vos devoirs, si vous secouez le » joug de l'obéissance, vous serez » plus malheureux encore.

La même voix dit aux François & aux Anglois : « Relisez vos Annales, considérez tous les maux

» que la guerre vous a faits ; l'ima-
» gination en est épouvantée. » Elle
dit à toutes les Nations : « *ména-*
» *gez-vous*, *respectez-vous*, *unissez-*
» *vous*. Quel bien vous a jamais fait
» la guerre, quel bien en attendez-
» vous ? Etes-vous justes ? toute
» guerre offensive est inique. Etes-
» vous ambitieuses ? la guerre ne
» remplira jamais votre objet. Etes-
» vous intéressées, la guerre vous
» ruinera infailliblement. Dites-nous,
» si vous le pouvez, quels sont les
» inconvéniens de la paix ? »

CHAPITRE XIX & DERN.

Etat des Lettres en Angleterre & en France, & progrès de l'esprit humain chez les deux Nations, depuis Edouard III & Philippe de Valois, jusqu'à Marie & Henri II.

L'ORDRE physique & l'ordre moral, indépendamment des nœuds qui les unissent, indépendamment de leur action & réaction réciproques, ont, dans les côtés mêmes où ils ne tiennent point l'un à l'autre, les ressemblances les plus frappantes ; ce sont ces ressemblances, apperçues par tous les hommes qui ont rendu commun à toutes les Langues l'usage des comparaisons, & des métaphores. Le seul phénomène du flux & reflux nous représente presque

toutes les révolutions morales, politiques, littéraires, &c. le flot avance, & il se replie sur lui-même; il revient de nouveau, & recule encore; mais à chaque fois qu'il revient, il avance toujours de plus en plus, & gagne du terrein, jusqu'à ce qu'il soit parvenu au terme qui ne peut être passé. Dans le reflux, même progression en sens contraire; chaque fois que le flot retourne vers le rivage, il a perdu quelque chose. Telle est constamment la marche des Sciences & des Arts, soit dans leurs progrès, soit dans leur décadence.

Depuis le siécle d'Auguste, terme au-delà duquel les Lettres n'avoient peut-être plus de progrès à faire (1), elles vont en déclinant jusqu'au neu-

(1) On ne parle ici que des progrès où les hommes peuvent naturellement atteindre, & non de ceux qu'on peut concevoir métaphysiquement comme possibles à l'infini.

viéme

viéme & dixiéme ſiécles, terme marqué aux progrès de l'ignorance; mais dans cette eſpace, elles ont par intervalle des momens plus ou moins brillans, ſelon qu'ils ſont plus voiſins ou plus éloignés de la première époque; on voit paroître ſucceſſivement les Sénéques, les Lucains, les Plines, corrupteurs du goût, ſi l'on veut, mais pleins d'eſprit, de philoſophie & de talent; Quintilien, qui certainement avoit du goût; les Pères de l'Egliſe, tant Grecs que Latins, chez leſquels on trouve de ſi grands caractères de l'éloquence.

Dans les Gaules, à travers toutes les incurſions des Barbares, Auſone, Claudien (1), Sidoine Apollinaire,

---

(1) On n'a pas plus de certitude ſur la patrie de Claudien, que ſur celle d'Homère. Parmi les opinions qui partagent les Savans à cet égard, il y en a une qui le fait naître à Vienne en Dauphiné. On a dit de lui qu'il

S. Prosper, Fortunat soutiennent la Poësie dans sa décadence; l'éloquence, moins heureuse & devenue un métier plutôt qu'un talent, est en proie aux Rhéteurs & aux Sophistes; cependant le célèbre Prêtre de Marseille, Salvien, qui écrivoit dans le cinquiéme siécle a mérité que dans le dix-septiéme, l'éloquent Bossuet l'appellât éloquent (1). Sulpice Sévère

---

étoit le dernier des anciens Poëtes & le premier des nouveaux; il vivoit dans le quatriéme siécle, sous l'Empire de Théodose & de ses fils, Arcadius & Honorius.

(1) Cet Auteur en effet a des sentimens profonds & de grands traits d'éloquence, il peint (*De Guber Dei*, l. 2.) l'état d'abaissement où David étoit réduit, en fuyant devant Absalon: *Dejectus úsque in suorum, quod grave est, contumeliam, vel, quód gravius, misericordiam.* C'est le même sentiment & à peu près la même idée que l'Auteur de la Tragédie de Tancrède a exprimée dans ce vers:

Et la fausse pitié, pire que le mépris.

Grégoire de Tours sont encore des Historiens ; peu à peu la Littérature se réduit à des Chroniqueurs, plus ou moins secs, à proportion qu'ils s'éloignent plus ou moins des siécles de politesse ; enfin, quand l'ignorance est au comble, on retourne vers la Science par des progrès lents, interrompus d'espace en espace par des retours vers la barbarie.

Si nous suivons cette marche des Lettres en France, nous voyons d'abord la Scolastique former seule toute la Littérature ; les Savans du *Trivium* & du *Quadrivium* font de la Science un jargon inintelligible, & le peuple les croit sorciers. C'est alors sur-tout que Hobbes auroit eu raison de dire : *Si j'avois étudié autant qu'eux j'aurois été aussi ignorant qu'eux.* Cette barbarie n'étoit supérieure à l'ignorance totale, que parce qu'elle annonçoit de l'estime pour la Science. La Science étoit *le Dieu inconnu* auquel

ces pédans ignorans érigeoient des autels.

Instruits par l'amour: quelques génies heureux, tels qu'Abélard, & long-temps après lui, Pétrarque, échappent à cette rouille, & laissent un nom intéressant; des Chroniqueurs, tant en prose qu'en vers, commencent à être moins secs & moins froids; ils répandent dans leurs écrits une sorte d'intérêt; les miracles sont remplacés par un merveilleux plus piquant, & l'imagination embellit la vérité en l'altérant.

Les Troubadours, les Poëtes Picards, par leur galanterie naïve & quelquefois ingénieuse, donnent un caractère à la Langue & à la Nation; S. Louis rassemble & protége le peu de connoissances qui existoient de son temps; ses successeurs l'imitent, mais ils ne font que l'imiter; le goût & le zèle leur manquent; Philippe de Valois haïssoit ou méprisoit les

Lettres, malheureux & barbare dans l'un ou l'autre cas ; le Roi Jean voulut les ranimer, mais ses malheurs & ceux de l'Etat traversèrent ses vues ; Charles V eut la gloire d'être Restaurateur sur cet objet comme sur tous les autres, ou plutôt il n'y a qu'un objet (le bonheur de l'humanité) auquel se rapportent la morale, la politique, les Lettres, toutes les connoissances, toutes les lumières ; la raison, en se perfectionnant, cultive à la fois tous ces genres, comme autant de branches du bonheur public ; la paix les fait fleurir, la guerre les flétrit ; la sanglante anarchie du regne de Charles VI les retarda. Trois circonstances furent favorables à leurs progrès sous Charles VII, le rétablissement de la paix, l'invention de l'Imprimerie, & la prise de Constantinople ; ce dernier événement obligea les Grecs à porter d'abord en Italie, puis en France, & dans les

autres contrées de l'Europe, les Sciences & les Arts chaſſés de leur première patrie. François I les accueillit, & ſon regne eſt une époque heureuſe pour les Lettres. Sous les regnes déplorables de ſes petits-fils, les guerres civiles ramenèrent la barbarie, autant qu'il étoit poſſible; mais l'ouvrage de François I ne put être entièrement détruit; ſes établiſſemens ont ſurvécu aux ravages & aux fureurs de la Ligue. Henri IV n'eut pas le temps de faire pour les Lettres ce que ſon grand cœur lui inſpiroit, Richelieu & Louis XIV eurent la gloire de remplir cet objet. Louis XIV ſur-tout rendit aux Lettres le ſiécle d'Auguſte. On croit qu'elles ne peuvent plus que décliner; on dit que la décadence commence à nous, ceux qui jugent plus favorablement de leur ſiécle, le regardent au contraire comme le complément du beau ſiécle de Louis XIV,

& plus d'un titre ſemble autoriſer cette idée.

De même, l'Angleterre, dans la décadence des Lettres, avoit eu ſes Bardes, ſes Poëtes Saxons, quelques Hiſtoriens, puis des Chroniqueurs, & dans ſon temps de renaiſſance, ſes progrès avoient été retardés par ſes longues guerres pour la ſucceſſion de France, & par ſes guerres inteſtines pour ſa propre ſucceſſion. Ses époques les plus heureuſes pour les Lettres furent les regnes d'Edouard III, de Henri VIII, d'Eliſabeth, de Charles II.

En examinant dans la première partie de cet ouvrage, l'état des Lettres chez les deux Nations rivales juſqu'au temps d'Edouard III & de Philippe de Valois, nous avons vu que la France, ſoit comme Etat moins orageuſement gouverné, ſoit comme climat plus doux & plus voiſin des heureuſes contrées de l'Italie & de

la Grèce avoit toujours eu quelque avantage ſur ſa rivale, du moins quant aux Arts agréables, la politique intérieure, les grands débats de l'autorité & de la liberté exercent la profondeur du génie Anglois; cette Nation eſt ſans ceſſe occupée à rectifier, à réparer, à polir les reſſorts compliqués de ſon Gouvernement; les François s'en rapportent toujours plus à leurs Rois du ſoin d'aſſurer le bonheur public, & ſe livrent d'avantage à la recherche du bien particulier, ce qui les tourne naturellement vers les Arts & les talens agréables.

Sous l'époque qui nous reſte à examiner, depuis Edouard III juſqu'à la Reine Marie, & depuis Philippe de Valois juſqu'à Henri II, nous retrouvons les mêmes effets, produits par les mêmes cauſes, modifiés cependant par l'influence de quelques cauſes accidentelles. Guillaume le Bâtard, en proſcrivant par un caprice

de Conquérant, la Langue Saxonne, en l'excluant des Tribunaux & des actes, en voulant imposer sa Langue, comme ses loix, aux vaincus, n'avoit fait que retarder en Angleterre les progrés de la langue Nationale ; il fallut que du Saxon, du Latin & du François mêlés ensemble & altérés l'un par l'autre, le temps formât, avec sa lenteur ordinaire, une Langue nouvelle ; aussi, lorsque nous avions nos Villehardouins, nos Joinvilles, notre Roman de la Rose, la Langue Angloise n'avoit-elle eu aucun genre de monument qu'elle pût citer, excepté ses anciennes Poësies Saxonnes. Edouard III abolit à son tour l'usage du François, devenu depuis long-temps pour l'Angleterre une Langue étrangère, ennemie, & qui rappelloit la conquête de ce pays faite autrefois par des François, il est vrai qu'Edouard III descendoit de ces François, Conquérans de l'Angleterre, mais le

haines nationales avoient prévalu sur le souvenir de cette ancienne origine. Le changement qu'Edouard venoit de faire, auroit pu n'être favorable qu'au Latin, qui avoit toujours été la Langue des Savans & des Ecrivains Anglois; mais le même esprit de rivalité, qui engageoit Edouard à proscrire le François, engagea la Nation à cultiver sa propre Langue, qui, avec le temps, devint un digne organe du talent & du génie.

D'ailleurs l'enthousiasme qu'excitoient les victoires & les grandes qualités d'Edouard, fut favorable à ce génie naissant, il l'échauffa, il alluma le feu poëtique; l'adulation ou l'erreur, ou la haine nationale célébra d'abord ces conquêtes; c'étoit un tort de la Poësie; mais en s'exerçant sur ce sujet, elle devint capable d'en traiter d'autres.

Ce fut sous le regne d'Edouard III

que parut Chaucer (1), le premier Poëte Claſſique Anglois ; la Langue Nationale lui doit beaucoup ; il peignit avec force les mœurs de ſon ſiécle. Diſtingué ſur-tout par ſa gaieté, on le cite encore comme un modèle de bonne plaiſanterie ; on dit que, pour entretenir cette gaieté, Edouard III lui faiſoit donner tous les jours une cruche de vin de ſon cellier, & que cette gratification, fixée par Richard II à un muid par an, avec une penſion de vingt livres, & continuée ſous ſes ſucceſſeurs, eſt l'origine de la penſion qui ſe paye encore au Poëte Laurent.

Apud Selden. Titl. of honour.
Balæus, de Scriptorib. Angliciſ.

Gower, ami de Chaucer, fut un Poëte-Hiſtorien aſſez diſtingué (2).

Philippe de Valois ne donnoit aux

(1) On voit ſon tombeau à Weſtminſter.

(2) On lui érigea une ſtatue dans l'Egliſe de Sainte-Marie Overies à Londres, où on la voit encore.

Poëtes ni muid de vin, ni pension. De toutes les parties de la Littérature, il n'y avoit que la Scolastique à laquelle il prit quelque intérêt; la question de la Vision béatifique, celle du Propre, celle de l'étoffe, de la couleur & de la forme du capuchon de S. François, *magna otia Cœli*, dit Mézeray, tournoient les esprits du côté de l'argumentation & de la persécution; l'on faisoit des Syllogismes, & l'on brûloit des Cordeliers. Telle étoit la Littérature en France. A cette époque, tout l'avantage étoit du côté de l'Angleterre. C'étoit elle qui avoit des Beaux-Esprits & des Poëtes, la France n'avoit guères que des Pédans. Mais cet avantage momentané de l'Angleterre tenoit à des causes passagères, qui cédèrent bientôt à des causes générales & plus constantes.

Distinguons au reste de toutes ces questions frivoles, agitées sous Phi-

lippe de Valois, la grande & importante queſtion des deux puiſſances, qui annonçoit une révolution dans les eſprits. Juſques-là, les Eccléſiaſtiques ſeuls avoient eu des lumières, il étoit naturel que les lumières leur procuraſſent la puiſſance, & il étoit naturel auſſi qu'ils abuſaſſent de l'un & de l'autre avantage. Il en eſt des connoiſſances humaines comme des divers objets de commerce, il faut que la concurrence ſoit telle, qu'elle rende le monopole impoſſible. Pour qu'une Nation jouiſſe, il faut que la lumière ait pénétré dans tous les ordres de l'Etat; quand les Sciences ſont entre les mains d'un trop petit nombre, ſi ce petit nombre eſt foible, il eſt perſécuté; s'il eſt puiſſant, il abuſe.

La fameuſe diſpute de Pierre de Cugnières contre l'Archevêque de Sens & l'Evêque d'Autun, prouve que le Clergé avoit déja une rivale

dans la Magistrature ; en effet, le Parlement, rendu sédentaire sous Philippe le Bel, privé sous Philippe le Long, des lumières du Clergé par l'exclusion donnée aux Prélats, attaquant déja, sous Philippe de Valois, les abus de la Jurisdiction ecclésiastique, étoit dès-lors un Corps éclairé ; il se remplit peu à peu de Magistrats appliqués & laborieux, qui, pour mieux connoître les Loix, étudioient l'Histoire & cultivoient les Lettres ; ce fut une des causes de l'accroissement des connoissances dans les siécles suivans.

Hume, Plantagenets; Richard III, année 1485.

M. Hume attribue la plus grande influence sur les progrès de la raison humaine en Europe, à la découverte qu'on fit du Droit Romain, dans la Ville d'Amalfi, vers le milieu du douziéme siécle, selon l'opinion commune, ou plus d'un siécle auparavant, selon les Auteurs de l'Histoire Littéraire de la France.

Quelles que soient les imperfections de ce grand corps de Jurisprudence, & quelque inconvénient qu'il y ait toujours à transporter les Loix, d'une Nation à une autre, qui n'a ni le même esprit, ni les mêmes mœurs, c'étoit passer de l'état militaire à l'état civil, que de substituer les Loix Romaines, ouvrage de la raison & de la justice, aux Loix des peuples barbares, manifeste ouvrage de la force, érigée en coutume & en loi. Des Loix, où la peine dûe à tous les crimes, étoit convertie en une amende; où la vie & les membres s'évaluoient en argent; où les vengeances & les guerres particulières étoient autorisées, & toutes les épreuves superstitieuses consacrées; une manière d'administrer la Justice, assortie à ces Loix grossières, étoient des abus qui ne purent tenir devant un corps de Loix raisonnées, liées les unes aux autres, & dictées en

général par l'amour de l'humanité. C'est au Clergé qu'on a l'obligation d'avoir répandu & autorisé ce dernier & utile monument de la Littérature Romaine ; c'est au Clergé qu'on doit toutes les premières connoissances ; car il est injuste d'appuyer sans cesse sur l'abus que les Ecclésiastiques ont fait de leurs avantages, & de glisser sur le service éternel qu'ils ont rendu à la société, en conservant la Littérature ancienne & en créant la Littérature moderne. En France, le Droit Romain, reçu comme Loi dans plusieurs Provinces, consulté seulement comme raison écrite dans d'autres, fut la base de la Jurisprudence Civile ; on y puisa les principes de la Justice entre particuliers. Les Anglois y cherchèrent des principes généraux de raison & d'équité qu'ils appliquèrent au Droit public & à la politique intérieure. Cet exemple d'une Législation sys-

tématique leur servit de modèle pour élever l'édifice de la leur, & ils la tournèrent entièrement du côté de la liberté publique. Nous avons assez dit combien l'excès de tyrannie qu'ils avoient subi tant de fois, leur avoit rendu ce soin nécessaire & cet objet précieux ; malheureusement n'ayant point trouvé dans le Droit Romain les principes de la Loi Salique, ils la dédaignèrent long-temps, peut-être à cause de son origine barbare, peut-être aussi à cause du respect qu'on avoit pour cette Loi en France, & ils la regrettèrent trop tard, s'il est jamais trop tard pour adopter le bien, quand on le connoît. Nous avons assez dit aussi combien, faute de cette Loi unique, le droit de conquête a prévalu chez eux, & les a forcés d'opposer à leurs Rois toutes les barrières d'une Législation républicaine.

M. Hume observe que la situation

de l'Angleterre, la mettant moins à portée des invasions, & diminuant pour elle la nécessité de tourner ses soins vers la guerre, fit que tous les égards ne furent plus réservés chez elle pour la profession des armes, & se communiquèrent plus facilement aux autres professions utiles. La réflexion en général est très-juste; mais pour jouir pleinement de cet avantage, il falloit que l'Angleterre abjurât la fureur des conquêtes; qu'elle n'allât point chercher dans le continent, la guerre, que la situation de cette Isle en écartoit naturellement; qu'elle embrassât toutes les Nations par son commerce, & n'en attaquât aucune. Edouard, par la longue guerre qu'il alluma, retarda bien plus dans l'Europe entière le progrès des connoissances humaines, qu'il n'anima chez lui la Poésie par l'enthousiasme qu'excitèrent ses succès passagers. Il paroît même que les

progrès de la Langue Angloise ne furent pas fort rapides. Sous le règne de Henri V & vers la fin du règne de Charles VI, il fut question de rédiger quelque traité conclu entre la France & l'Angleterre ; les Anglois alors étoient vainqueurs, ils voulurent que le traité fût rédigé dans leur Langue. Après de longs débats, on convint qu'il seroit rédigé en François pour les François, & en Latin pour les Anglois, ce qui paroît prouver dans la Langue Angloise une infériorité reconnue.

Les calamités ramènent à Dieu ; mais le peuple n'y revient guères que par la superstition. Nous avons parlé de l'horrible peste, qui, sur la fin du règne de Philippe de Valois, ravagea tout notre hémisphère, & qui, grace à la guerre, ravagea plus particuliérement la France & la Grande-Bretagne ; elle donna lieu au renouvellement de la secte des

Flagellans, eſpèce de fanatiques connus dès le treizième ſiécle, qui par leurs macérations volontaires, croyoient écarter de la terre tous les fléaux, & qui ne firent qu'en attirer un de plus, la perſécution; les autres fléaux diſparurent, celui-là ſeul reſta, & fit durer l'erreur qu'on vouloit extirper. On ſait qu'un frère de Boileau a écrit l'hiſtoire de cette Secte, & que ſon Livre excita entre lui & les Jéſuites, quelques diſputes que Boileau termina par des Epigrammes. Quoique des Epigrammes ne ſoient pas des raiſons, puiſſent encore toutes les querelles théologiques ſe terminer ainſi! La ſecte des Flagellans fit plus de progrès en France qu'en Angleterre; ces macérations, dit M. Smollett, n'ont jamais été du goût des Anglois. D'ailleurs l'Angleterre ne ſavoit encore ni diſputer, ni perſécuter.

Elle apprit bientôt cet art funeſte;

elle l'exerça dans l'affaire du Wicléfisme ou Lollardisme. Il en est des hérésies dans l'ordre spirituel comme des révoltes dans l'ordre politique, elles naissent quelquefois des abus du Gouvernement. Wiclef fut le précurseur de Luther & de Calvin, il ébaucha la Réforme, il enseignoit à peu près les mêmes erreurs, faisoit les mêmes reproches à l'Eglise Catholique, étoit animé contre elle de la même haine, on le persécuta comme eux, on brûla Jean Hus & Jérôme de Prague ses Disciples, au Concile de Constance, malgré le sauf-conduit donné à Jean Hus par l'Empereur Sigismond; ce qui excita en Bohême la guerre des Hussites, qui rejettoient Sigismond, comme persécuteur & violateur de sa parole; on brûla d'autres malheureux en Angleterre, le Wicléfisme devint important, redoutable, & il auroit eu vraisemblablement les mêmes succès que la Réforme de Luther

eut, un ſiécle après, ſi des affaires plus importantes encore, en faiſant perdre de vue ces diſputes, n'euſſent ralenti la perſécution.

Le Wicléfiſme étoit né en Angleterre, & l'Angleterre en fut toujours le ſiége principal; il y retarda le progrès des vraies Sciences, en tournant les eſprits du côté de l'argumentation & du pédantiſme, tandis qu'en France le Gouvernement doux & ſage de Charles V perfectionnoit la raiſon, étendoit les connoiſſances, & répandant ſur les eſprits ſon heureuſe influence, les excitoit à cultiver tous les Arts.

Nous avons dit comment ce grand Prince ranima & renouvella la France; nous avons dit ce qu'il fit pour les Lettres, au progrès deſquelles il croyoit la proſpérité des Etats attachée. La France alors reprit toute ſa ſupériorité ſur l'Angleterre du côté des talens agréables, elle l'eut même

dans tous les genres, & cette ſupériorité fut d'autant plus marquée, que l'Angleterre alors dégénéroit, tandis que la France ſembloit s'élancer vers la perfection par une impulſion extraordinaire. Ce n'eſt pas qu'en Angleterre, le Wicléfiſme même n'inſpirât quelque émulation & quelque ardeur pour s'inſtruire ; mais gardons-nous de confondre avec l'inſtruction, cette érudition polémique, cet abus du raiſonnement & de l'autorité que produit le deſir de faire triompher une cauſe embraſſée par paſſion ou par préjugé. L'eſprit de parti engage à étudier, mais en Avocat, qui veut défendre ſa cauſe bonne ou mauvaiſe, non en Juge qui veut connoître la vérité. Etudier ainſi, c'eſt faire ſervir le ſavoir même à fortifier l'ignorance. Ce que nous diſons ici ſur le Wicléfiſme, s'applique de ſoi-même aux querelles que la Réforme fit naître dans la ſuite,

& en général à tous les débats de la Scolastique. Nous n'examinerons donc point laquelle des deux Nations rivales a eu le malheur de l'emporter sur l'autre dans cette subtile Science ; celle qui a le plus disputé & le plus persécuté, a certainement été la plus ignorante & la plus malheureuse. Si la France revendiquoit indistinctement tous les Savans que l'Université de Paris attiroit ou produisoit au quatorziéme siécle, la Littérature de l'Europe entière seroit la sienne, & nous pourrions disputer à la Grande-Bretagne même, jusqu'à ses fameux Scolastiques, Scot & Guillaume Ockam, son disciple.

Quant aux Sciences & aux ouvrages qui en méritent véritablement le nom, nous ne voyons pas quel Historien national l'Angleterre, au quatorziéme siécle, pourroit comparer à notre Froissard, ou même à notre Christine de Pisan. Parmi les Au-

teurs

teurs *Quodlibétaires* (1) Anglois, nous ne voyons pas qui elle pourroit opposer à Raoul de Presles, à Nicolas Oresme, & le prix de la Poësie pourroit-il nous être disputé, si nous réclamions Pétrarque, Auteur étranger, il est vrai, à notre Nation & à notre Langue, mais qui appartient à la France par ses amours, par ses travaux, & par la Couronne poëtique que Paris lui offrit à l'envi de Rome?

Sous le regne de Charles V, les chants Royaux, Ballades, Rondeaux, commencent d'avoir cours, dit Pasquier, & la chaîne des Poëtes François se forme pour ne plus être interrompue; l'institution des Jeux Flo-

(1) On entend par ce nom les Auteurs qui ecrivoient sur toute sorte de sujets, c'est-à-dire presque tous les Auteurs, car l'universalité étoit alors très-commune, attendu qu'elle n'étoit presque rien.

raux, attribuée à Clémence Isaure, excita parmi eux une grande émulation dans ce siécle, & les *Cours d'amour*, tenues par la fameuse Laure & par d'autres femmes éclairées & spirituelles, entretinrent en France un goût exquis de galanterie, qui fut propre à cette Nation.

Il faut pourtant toujours se souvenir que nous parlons du quatorziéme siécle, & que les erreurs du temps, mêlées à cet amour des Lettres & des Arts, retardoient l'esprit en l'égarant. L'Alchimie & l'Astrologie judiciaire séduisoient jusqu'aux sages; les pensions dont Thomas de Pisan, père de Christine, jouissoit à titre d'Astrologue de Charles V, prouvent toute la foiblesse de ce Prince sur l'article des prédictions; mais l'Angleterre n'avoit sur ce point aucun avantage, & nous ne faisons ici que comparer les deux Nations dans les époques correspondantes.

Nicolas Flamel & Pernelle sa femme, quelle que fût l'origine de leur étonnante fortune, sujet de tant de conjectures & peut-être de tant d'éxagérations, ont trop occupé les esprits, pour n'avoir pas été des personnages très-supérieurs à leur siécle.

Au quinziéme siécle, les troubles intérieurs de l'Angleterre sous Henri IV, ses guerres contre la France sous Henri V, la guerre civile des deux Roses sous Henri VI & ses successeurs, n'étoient pas des conjonctures favorables aux Lettres. Aussi l'Angleterre ne nous offre-t-elle dans ce siécle aucun monument de Littérature, digne d'être cité. La Science qu'elle cultivoit le plus, étoit le Droit public, & son Gouvernement n'en étoit ni plus paisible, ni plus heureux.

En France, la démence de Charles VI, les massacres des Armagnacs & des Bourguignons, les succès des Anglois, les guerres de Charles VII

contre eux, les intrigues de Louis XI, & les troubles civils qu'elles faisoient naître; les guerres d'Italie, sous Charles VIII, n'étoient pas de moins puissans obstacles au progrès des Lettres. Aussi trouvons-nous en France, dans le même siécle, d'horribles traces d'ignorance & de superstition; le Carme Breton, Thomas Connecte, brûlé vif en 1431 pour des erreurs ou pour des déclamations contre les abus de son temps; un autre Prêtre François, qui pensa être traité de même, pour avoir voulu faire accroire qu'il avoit été quatre ans sans manger; le Docteur Guillaume Edeline, condamné à une prison perpétuelle pour avoir séduit une femme de qualité par un pacte avec le Diable, qu'il adoroit sous la forme d'un Belier, & qui le portoit en l'air au Sabbat; une foule de sorciers brûlés à Bordeaux vers l'an 1435; tous les Princes environnés d'Astrologues; les disputes

des Cordeliers & des Jacobins sur l'immaculée conception & sur l'Union hypostatique du sang versé dans la Passion ; les querelles des Nominaux & des Réalistes ; l'Arrêt burlesquement tyrannique de Louis XI, qui condamnoit les Nominaux au bannissement, & qui ordonnoit de clouer & d'enchaîner leurs Livres dans les Bibliothéques, Arrêt après lequel on ne vit plus que des Nominaux, &c.
La Littérature ayant à lutter avec tant d'effort contre la guerre & la barbarie, doit offrir bien des landes & des déserts; c'est beaucoup que dans ces déserts on rencontre de distance en distance un Dailly, un Clemengis, un Gerson, & cet Alain Chartier, Secrétaire de Charles VI & de Charles VII, honoré d'un baiser par la savante & infortunée Dauphine, Marguerite d'Ecosse; il mérita cette faveur par des écrits, où il y a de la pensée, de l'imagination, de la gaîté; Jean

Juvenal ou Juvenel des Ursins, Archevêque de Reims, frère du Chancelier des Ursins, & fils de cet Avocat du Roi, le seul homme que Charles VI dans ses accès parût reconnoître, est Auteur d'une Histoire de Charles VI, bonne à consulter. On peut citer après lui, sous Charles VIII & sous Louis XII, les Gaguin, les Monstrelet, les Paul Emile, les Jean d'Auton, les Nicole Gille, les Jean le Maire, les Olivier de la Marche, les Claude de Seyssel. Nous avons rapporté de ce dernier (1) un trait qui peint à la fois la liberté Françoise, & l'indulgence généreuse de nos Rois.

Mais c'est Philippe de Comines, qui est la gloire de ce siécle pour l'Histoire. Ecrivain d'une naïveté piquante, éclairée, qui a vu, qui fait voir tout ce qu'il raconte.

---

(1) Voir le Chapitre premier, Tome premier, pag. 34 & 35, Note (1).

La Poëſie même fit quelques progrès au quinzième ſiécle. Octavien de S. Gelais commença, dit Mézeray, de décraſſer un peu la Poëſie Françoiſe. On ſait ce que Boileau a dit du fameux Villon. Des gens de goût préférent aux Poëſies de Villon, celles de Charles, Duc d'Orléans, père de Louis XII.

C'étoit alors le temps des répréſentations des myſtères, berceau de notre théâtre; mais l'honneur de cette invention, devenue ſi heureuſe en ſe perfectionnant, eſt dû à l'Angleterre. Dès le douziéme ſiécle, un Moine Anglois, nommé Geoffroy, chargé de l'inſtruction de la jeuneſſe, donna aux Nations modernes, la première idée du théatre, par les tragédies pieuſes qu'il faiſoit repréſenter aux Ecoliers. Les miracles de Sainte Catherine furent le ſujet de ſa première piéce dramatique, antérieure d'environ un ſiécle & demi aux myſtères

de la Passion, dont les premières répésentations connues sont de 1313, sous Philippe le Bel en 1398, sous Charles VI, on dressa un théâtre à Paris pour ces spectacles, dont nous ne voyons d'ailleurs aucun monument pendant ce long intervalle de 1313 à 1398; les progrès de cet Art furent très-lents & en France & en Angleterre, c'est le sort de tous les Arts en tout pays; mais on sait à quel dégré de perfection celui-ci a été porté dans les derniers temps chez les deux Nations rivales. C'est dans ce genre, le plus intéressant de tous, que l'ame déploye tout ce qu'elle a d'énergie & de sensibilité. Qui voudra connoître la différence essentielle du génie national chez les deux peuples, doit la chercher dans leur différente maniére de traiter l'Art dramatique.

Observons que la fameuse farce de Pathelin, dont on ignore & l'Auteur & la date précise, est communément

rapportée à la fin du quinziéme siécle, ou au commencement du seiziéme. On sait combien elle est supérieure à ces temps-là, & nous ne croyons pas que le théâtre Anglois du quinziéme ou même du seiziéme siécle, ait aucun monument à mettre en parallèle avec celui-là.

Les progrès des Lettres, dans le quinziéme siécle, seroient inexplicables sans les deux grands événemens dont il a été parlé plus haut, & qui étoient faits pour changer la face de l'Europe; je veux dire, l'invention de l'Imprimerie & la prise de Constantinople.

Quel que soit le véritable Inventeur de l'Imprimerie dans l'Europe, elle fut apportée à Paris vers l'an 1470, par trois Imprimeurs de Mayence, Martin Krantz, Ulric Gering, & Michel Friburger. Quelque temps après, (en 1474) l'Angleterre fut redevable de cet Art à un Mercier

de Londres, nommé Caxton.

Les Grecs fugitifs, après la ruine de leur Empire, ranimèrent en Italie & en France l'étude des Langues; ils formèrent tous ces Savans & quelques uns de ces Beaux-Esprits qui embellirent les regnes de Louis XII & de François I. On a déja dit que cette heureuse influence pénétra un peu plus tard en Angleterre.

Pendant le quatorziéme & le quinziéme siécles, les Anglois, il faut l'avouer, nous devançoient dans l'art de la guerre; il paroît qu'ils eurent avant nous l'usage du canon: nous excellions dans la Chevalerie, les Anglois dans la discipline militaire.

La Navigation & le Commerce sont encore des objets sur lesquels il faut céder l'avantage à l'Angleterre.

Observons cependant que sur ces objets, ainsi que sur la guerre, nous avons eu, dans les siécles dont il s'agit, des momens marqués de supériorité.

Quant à la guerre, le Prince Noir avoit, comme nous l'avons dit, le génie des batailles; mais c'eſt Du Gueſclin qu'on doit regarder comme le créateur de l'Art militaire dans l'Europe moderne.

Quant au commerce & à la Navigation, quel particulier ou quel homme public l'Angleterre pourroit-elle oppoſer, ſur ces objets, à notre Jacques Cœur, dans les temps dont nous parlons?

Mais ſi les progrès des Anglois dans l'art deſtructeur de la guerre, étoient alors en général plus rapides & plus ſoutenus que les nôtres, la France peut ſe glorifier de ceux qu'elle faiſoit dans des Arts utiles à l'humanité. C'eſt en France que le XV^e^ ſiécle vit la premiere expérience En 1474.
de l'extraction de la Pierre; elle fut faite ſur un Archer de Bagnolet, condamné à mort pour ſes crimes; elle réuſſit, & l'Archer vécut long-temps

en pleine santé. « La vie des criminels seroit fort utilement employée » à de semblables essais, » c'est la réflexion de Mézeray. Louis XI avoit pensé comme lui; il avoit pris beaucoup d'intérêt à cette expérience, il l'avoit encouragée de tout son pouvoir; il s'étoit empressé d'accorder la grace au malade criminel, qui, en obtenant la vie & en recouvrant la santé, eut l'honneur d'être utile à la société, doit il étoit retranché.

Charles VI & Charles VII avoient protégé les Sciences & les Lettres, autant que les malheurs de leurs regnes avoient pu le permettre, Louis XI les protégea autant que le permirent ses passions & ses caprices. Il aimoit les Sciences, quoique souvent il haït & persécutât les Savans, Philippe de Comines dit que ce Prince *étoit assez lettré; qu'il avoit eu une autre nourriture que les Seigneurs de ce Royaume*; Gaguin dit *qu'il sa-*

voit les Lettres, & avoit plus d'érudition que les Rois n'ont accoustumé d'en avoir. Il donna une somme considérable pour obtenir la communication & pouvoir faire tirer une copie des Œuvres du Médecin Arabe Rasès; il enleva au Roi de Hongrie, (Mathias Corvin, dit *le Grand*) le Savant Galéotus Marcius, Historien & panégyriste de Mathias; à l'exemple de Charles VII, il accüeillit en France George Hermonyme de Sparte, Tranquillus Andronicus de Dalmatie, & tous ces Savans Grecs, chassés de leur patrie par les Turcs. Hermonyme forma Reuchlin, qui fit naître en Allemagne l'étude du Grec, puis Erasme, qui la ranima dans toute l'Europe.

Ce que Comines & Gaguin disent des connoissances littéraires de Louis XI, paroît confirmé par les applications qu'il aimoit à faire des passages des Auteurs Latins; il cite à Edouard IV ce vers de Lucain.

Tolle moras semper nocuit differre paratum (ou *paratis.*)

il cite au Cardinal Bessarion cette régle de Grammaire :

Barbara græca genus retinent quod habere solebant.

Malheureusement dans le premier cas, il conseilloit un crime, & dans le second il faisoit un outrage.

Son caractère le suit par-tout, mais il ne faut pas lui refuser l'éloge d'avoir connu les lettres & de les avoir aimées. Les Rois d'Angleterre, ses contemporains, n'eurent point cet avantage. Ce ne fut qu'après l'extinction de la querelle des deux Roses, que la paix intérieure permit aux Anglois de cultiver les Sciences. Erasme parle de la considération que de son temps les gens de Lettres commençoient à obtenir en Angleterre, il en parle comme d'une chose toute nouvelle, & qu'il croit devoir remarquer.

Nous ne répéterons point ce que nous avons dit de l'état de la Littérature en France sous François I, dans l'Histoire de ce Roi, père des Lettres (1); ce fut un combat perpétuel de la raison contre le Scolastique, & de l'esprit contre le pédantisme; grace à François I & à la Reine de Navarre sa sœur, la victoire est restée à l'esprit & à la raison.

Nous n'en pouvons pas dire autant de Henri VIII, qui voulut & crut être le rival de François I en Littérature comme en guerre & en politique; il put, à l'exemple de François I, fonder des Colléges, créer des Chaires pour l'enseignement des Langues; mais sa Littérature se réduisit à la Scholastique, & sa Théologie eut trop besoin du secours des bourreaux; sa

---

(1) Voyez les Tomes sixiéme & septiéme de la premiére Edition; septieme & huitiéme de la seconde.

cruauté effraya les Muses, & sa pédanterie effaroucha les Graces. Les Anglois conviennent que la foule des Ecrivains qui ont paru sous son regne, n'offre pas un seul Auteur Classique, si ce n'est peut-être le fameux Chancelier Thomas Morus, dont l'Utopie & l'Apologie de *l'Eloge de la folie*, par Erasme, méritent sur-tout d'être distinguées; l'Utopie est une fiction, dont l'objet est le même que nous aurions voulu remplir par l'Histoire, celui de rappeller les hommes à la paix, à la modération, à l'égalité naturelle. Ce Roman politique, souvent comparé à la République de Platon, peut être regardé comme un ouvrage de génie, sur-tout si l'on considère le temps où il a paru, la plúpart des idées philosophiques & politiques, auxquelles on a su donner plus d'éclat dans la suite, se trouvent dans ce livre. Les réflexions du voyageur Raphaël Hythlodée, sur l'incon-

vénient des soldats & des domestiques trop nombreux, sur la peine de mort infligée aux voleurs (1), sur les moyens de prévenir le vol, pour n'avoir pas à le punir, sur les Loix injustes en général, méritent l'attention des Législateurs & des hommes d'Etat; & quant à la politique extérieure, aux intérêts des Princes, toujours si mal connus par eux, à leurs conventions superflues, s'ils étoient justes; inutiles, s'ils sont injustes, on n'a rien dit de mieux depuis l'Utopie.

Hythlodée se suppose appellé au Conseil du Roi de France; il y voit les plus grands noms, les plus illustres

---

(1) *Hæc punitio furum & suprà justum est, & non ex usu publico. Est enim ad vindicanda furta nimis atrox, nec tamen ad refrænanda sufficiens. Quippe neque furtum simplex tam ingens facinus est, ut capite debeat plecti; neque ulla pœna est tanta, ut ab latrociniis cohibeat eos, qui nullam aliam artem quærendi victûs habent.*

personnages délibérer sur les moyens de conserver le Milanès, & de conquérir le Royaume de Naples, d'humilier & même de détruire la Puissance Vénitienne, après l'avoir fait servir à ses desseins, de donner la Loi à l'Italie, de s'agrandir du côté des Pays-bas & de la Bourgogne, il faut louer des Lansquenets, acheter des Suisses, tromper la plûpart des Souverains, endormir sur-tout l'Angleterre par une fausse paix, & soulever sous-mains les Ecossois & les mécontens Anglois: ils disent, & on applaudit ces hommes sublimes, ces politiques raffinés;» & moi, » homme de néant, je parle à mon » tour, poursuit Hythlodée, & je leur » dis : » Messieurs, il ne faut rien faire » de tout ce que vous avez dit, il faut » tourner absolument les voiles, il faut » rester en paix, & y laisser l'Italie, » les Pays-bas, la Franche-Comté, » le Royaume de France est déjà

» trop grand pour pouvoir être bien » administré par un seul homme, le » Roi ne doit donc point penser à » s'agrandir. Connoissez-vous les » Achoriens? c'est un peuple voisin de » l'Utopie. Leur Roi avoit je ne sais » quel droit à je ne sais quel Royau» me, ils en entreprirent la conquête, » & ils eurent le malheur de la faire, » mais ils sentirent bientôt la diffi» culté de la conserver, ils virent » qu'elle n'avoit fait que (1) multi-

---

(1) *Ubi viderunt .... assidua pullulare semina vel internæ rebellionis, vel externæ incursionis in deditos, ita semper aut pro illis, aut contrà pugnandum, nunquam dari facultatem dimittendi exercitus, compilari interim se, efferri foras pecuniam, alienæ gloriolæ suum impendi sanguinem, pacem nihilo tutiorem, domi corruptos bello mores, imbibitam latrocinandi libidinem, confirmatam cædibus audaciam, leges esse contemptui, quod Rex in duorum curam regnorum distractus, minùs in utrumvis animum posset intendere....... proindè avitum regnum coleret, ornaret quantùm posset, & fa-*

» plier les occasions de révolte chez » eux, & d'incursions dans le pays » conquis. Il n'étoit plus possible de » poser les armes ni de respirer; pour » avoir vaincu mal-à-propos, il fal- » loit toujours combattre, tout l'ar- » gent alloit s'ensevelir dans cette » funeste & incertitude conquête, » tout le sang de la patrie couloit » pour la vanité d'un seul homme. » La paix même, la fausse paix qui » remplissoit les intervalles de la » guerre, étoit pour eux sans avan- » tages & sans douceurs, la corrup- » tion des mœurs, fruit de la licence » des armes, l'habitude du meurtre » & du pillage, le mépris des Loix, » entretenoient la guerre & le trou-

---

ceret quam florentissimum. Amet suos & ametur à suis, cum his una vivat imperetque suaviter, atque alia regna valere sinat, quandò id, quod nunc ei contigisset, satis amplum superque esset. Utop. lib. 1.

» ble parmi les Citoyens. Quelle » étoit la cause de tout ce désordre ? » c'est que le Prince, obligé de par- » tager ses soins entre deux Royau- » mes, ne pouvoit suffire au gouver- » nement de l'un ni de l'autre.

» Ayant connu la source du mal; » il fut aisé d'en trouver le reméde; » les Achoriens proposèrent à leur » Roi d'opter entre les deux Royau- » mes; il abandonna sa conquête, » abjura la guerre, se livra tout en- » tier aux soins de son Empire, le » rendit florissant, aima ses sujets, en » fut aimé, & ce fut alors qu'il fut » véritablement puissant & heureux.

Ces principes font connoître ce que l'Auteur pensoit de la guerre, il jugeoit qu'elle doit être abandonnée aux bêtes carnacières (1), & que la

---

(1) *Bellum, utpotè rem plané belluinam ... summoperé abominantur, contràque morem gentium fermè omnium, nihil æquè ducunt inglorium, atque petitam è bello gloriam.*

gloire des conquêtes devroit tenir lieu d'infamie. Ses Utopiens ne se permettent la guerre que dans trois cas. 1°. Quand on les attaque. 2°. Quand on attaque leurs voisins & leurs amis. 3°. Quand un peuple infortuné gémit sous la tyrannie d'un monstre, tel que Charles le Mauvais ou Pierre le Cruel; ils fournissent alors des secours, gratuitement, à la Nation opprimée, & ne posent les armes qu'après avoir assuré sa liberté.

Les mêmes principes de bienfaisance & d'équité président en général aux usages & aux loix des Utopiens. Si jamais les Chefs des Nations s'occupoient du soin de réformer les sociétés politiques, & de rapprocher le genre humain de la nature & du bonheur, ils auroient plus d'une idée utile à puiser dans ce Livre, un des meilleurs qu'ait produit le seiziéme siécle.

Le regne de notre Henri II fut illustré par des Ecrivains, comme par des Guerriers formés sous François I. Amyot écrivoit, Montagne alloit écrire.

Les Jodelle, les Baïf, les Garnier, ces foibles précurseurs de Corneille, tirèrent du moins la Scène tragique de la longue enfance où les mystères l'avoient fait vieillir.

Vers le même temps, la Grande-Bretagne eut à se vanter d'une suite de Souverains assez instruits. Henri VIII avoit eu au moins de l'érudition; Edouard VI est au rang des enfans célèbres; l'infortunée Marie Stuart, Reine d'Ecosse; l'infortunée Jeanne Gray, proclamée Reine d'Angleterre, n'étoient pas moins distinguées par les connoissances, que par la beauté. Elisabeth joignit le goût des Lettres à l'art de gouverner; elle traduisit des Ouvrages Grecs, elle parloit Latin avec faci-

lité. La Science & la Théologie de Jacques I ne sont que trop connues.

Nos Rois n'étoient peut-être pas si savans, mais il avoient su reprendre Calais sur la Reine Marie d'Angleterre, le Havre-de-Grace sur Elisabeth, & ils surent les garder.

Notre sujet finit ici, & ne nous conduit pas jusqu'à ces siécles d'or de la Littérature, où nous aurions à comparer les Newton & les Locke avec les Descartes & les Malebranche ; la Société Royale de Londres avec nos Académies de Paris, Sydenham avec tant d'illustres Médecins, François-Robert Boyle avec nos Physiciens, Wallis avec nos Mathématiciens, Milton avec le seul Poëte épique François, les Shakespear, les Dryden, les Addisson, les Otway, avec les Corneille, les Racine, les Crébillon, les Voltaire; les Wicherley, les Congreves, les Wanbrugh, les Stéele,

Stéele, les Cibber, les Molière, les Regnard, &c.; les Romanciers Anglois ou plaisans, comme Fielding, ou pathétiques & terribles, comme Richardson, toujours attachans, toujours vrais, toujours profondément philosophes, avec les Romanciers François, plus nobles, plus délicats, plus fins & plus foibles; les Rochester, les Waller, les Swift, les Butler, les Pope, avec cette foule d'Esprits gais, de Génies brillans & faciles dont la France semble être la patrie naturelle; & parmi les Génies plus profonds & plus utiles, David Hume avec Montesquieu. Dans ce parallèle général, la France auroit l'avantage singulier de pouvoir opposer un seul homme, encore vivant, à presque tous les hommes illustres en tout genre & en tout temps, dont l'Angleterre se glori-

sie ; & cet homme est celui qui a le premier & le mieux fait connoître, en France, la Littérature Angloise.

Fin du quatriéme & dernier Volume.

TABLE DES CHAPITRES.

TOME PREMIER.

CHAPITRE I.

De la Loi Salique. Pour servir d'introduction à cette seconde Partie, Page 1.

CHAPITRE II.

Philippe de Valois en France; Edouard III en Angleterre; depuis l'an 1327 jusqu'en 1350. 157.

CHAPITRE III.

Le Roi Jean en France; Et encore Edouard III en Angleterre; depuis jusqu'en 1364, 370

TOME II.

SUITE DU CHAPITRE III.

Le Roi Jean en France; & encore

Edouard III en Angleterre ; depuis 1356 jusqu'en 1364, Pag. 5

CHAPITRE IV ou V.

Charles V en France ; & encore Edouard III en Angleterre ; depuis 1364 jusqu'en 1377. 125

CHAPITRE VI.

Richard II en Angleterre ; & encore Charles V en France ; depuis 1377 jusqu'en 1380, 278

CHAPITRE VII.

Charles VI en France ; & encore Richard II en Angleterre ; depuis 1380 jusqu'en 1399, 327

TOME III.

CHAPITRE VIII.

Henri IV en Angleterre ; & encore Charles VI en France ; depuis 1399 jusqu'en 1413, 5

CHAPITRE IX.

Henri V en Angleterre ; & encore

Charles VI en France ; depuis 1413 jusqu'en 1422, . 98

CHAPITRE X.

Charles VII en France ; Henri VI en Angleterre, depuis 1422 jusqu'en 1461, . 229

CHAPITRE XI.

Louis XI en France ; & encore Henri VI en Angleterre ; depuis 1461 jusqu'en 1471, 465

TOME IV.

CHAPITRE XII.

Edouard IV en Angleterre ; & encore Louis XI en France ; depuis 1471 jusqu'en 1483, 1

CHAPITRE XIII.

Charles VIII en France ; Edouard V, ou Richard III en Angleterre, depuis 1483 jusqu'en 1485, 73

CHAPITRE XIV.

Charles VIII en France ; Henri VII en Angleterre ; depuis 1485 jus-

qu'en 1498 & 1509, 152

CHAPITRE XV.

Louis XII en France; Henri VIII en Angleterre; depuis 1509 jusqu'en 1515, 228

CHAPITRE XVI.

François I en France; & encore Henri VIII en Angleterre; depuis 1515 jusqu'en 1547, 298

CHAPITRE XVII.

Henri II en France; Edouard VI en Angleterre; depuis 1547 jusqu'en 1553, 390

CHAPITRE XVIII.

Marie en Angleterre; & encore Henri II en France; depuis 1553 jusqu'en 1558, 408

CHAPITRE XIX & DERN.

Etat des Lettres en Angleterre & en France, & progrès de l'esprit humain chez les deux Nations, depuis Edouard III & Philippe de Valois, jusqu'à Marie & Henri II, 527

Fin de la Table.

Extrait des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

M. de Burigny & M. de Bréquigny, Commissaires nommés par l'Académie pour l'examen de la Continuation de l'*Histoire de la Rivalité*, &c. composée par M. Gaillard, en ont fait leur rapport, & ont dit qu'après avoir examiné cet Ouvrage, ils ont jugé qu'il méritoit d'être imprimé. En conséquence de ce rapport & de leur Approbation par écrit, l'Académie a cédé à M. Gaillard son droit de Privilége pour l'impression dudit Ouvrage. En foi de quoi j'ai signé le présent Certificat. A Paris, au Louvre, ce 6 Août 1773.

DUPUY, *Secrétaire perpétuel.*

LETTRES portant renouvellement de Privilége en faveur de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres pendant trente ans, pour l'impression, vente & débit de ses Ouvrages.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Baillifs, Sénéchaux, Prévôts, Juges, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra, Salut : Notre Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Nous a fait exposer qu'en conformité du Réglement ordonné par le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Bisayeul, pour la forme de ses exercices & pour l'impression des divers ouvrages, Remarques & Observations journalières, Relations annuelles, Mémoires, Livres & Traités faits par les Académiciens qui la composent; elle en a déja donné un grand nombre au Public, en vertu des Lettres de Privilége qui lui furent expédiées au mois de Décembre mil sept cent un, renouvellées par autres du quinze Février mil sept cent trente-cinq; mais le délai de trente années porté par ces dernières se trouvant expiré, notredite Académie nous a très-humblement fait supplier de lui accorder nos Lettres nécessaires pour sa prorogation. A ces causes,

& notre intention ayant toujours été de procurer à notredite Académie en Corps, & aux Académiciens en particulier, toutes les facilités & moyens qui peuvent rendre leur travail utile au Public, Nous lui avons de nouveau permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes signées de notre main, de faire imprimer, vendre & débiter en tous les lieux de notre Royaume, par tel Libraire qu'elle jugera à propos de choisir, les Remarques ou Observations journalières, & les Relations annuelles de tout ce qui aura été fait dans ses Assemblées, & généralement tout ce qu'elle voudra faire paroître en son nom; comme aussi les Ouvrages, Mémoires ou Livres des Particuliers qui la composent, lorsqu'après les avoir examinés & approuvés, aux termes de l'Article 44 du Réglement, elle les jugera dignes d'être imprimés, pour jouir de ladite permission par le Libraire que l'Académie aura choisi pendant le temps & espace de trente ans, à compter du jour de la date des Présentes; faisons très-expresses inhibitions & défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, & nommément à tous autres Libraires & Imprimeurs que celui ou ceux que l'Académie aura choisi, d'imprimer, vendre & débiter aucun desdits Ouvrages, en tout ou en partie, & sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine contre les contrevenans de confiscation au profit dudit Libraire, & de trois mille livres d'amende, applicables un tiers à Nous, l'autre tiers à l'Hôpital du lieu où la contravention aura été commise, & l'autre tiers au dénonciateur, à la charge qu'il sera mis deux

exemplaires de chacun desdits Ouvrages dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le sieur de MAUPEOU, avant de les exposer en vente; & à la charge aussi que lesdits Ouvrages seront imprimés sur du beau & bon papier & en beaux caractères, suivant les derniers Réglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire registrer ces Présentes sur le registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & user notredite Académie & ses ayans cause pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens; Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons aux premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution des Présentes, tous Exploits, saisies & autres actes nécessaires, sans autre permission. Car tel est notre plaisir. Donné à Compiégne, le vingt-huitiéme jour de Juillet, l'an de grace mil sept cent soixante-cinq, & de notre regne le cinquantiéme. *Signé* LOUIS; Et plus bas, par le Roi. PHELYPEAUX.

Registré sur le Registre XIV de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Impri-

meurs de Paris, N°. 437, *fol.* 364, *conformément au Réglement de* 1723, *qui fait défenses, art.* 41, *à toutes personnes de quelques qualités & conditions qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'art.* 108 *du même Réglement. A Paris, ce* 14 *Septembre* 1765.

LE BRETON, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la première fois, pour le compte du Libraire, le 1 *Avril* 1774.

De l'Imprimerie de P. Fr. Gueffier.

00032061

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016